This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935217 1

DRU
No. 124

REVUE

DE

GASCOGNE.

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XI. — 1870.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE.

1870.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
127187
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1900. L

REVUE

DE

GASCOGNE

FRÉDÉRIC BASTIAT.

I

I. Occasion de ces pages. — II. Vie de Bastiat. — III. L'économiste. — IV. L'écrivain. — V. L'homme. — VI. Le chrétien.

« La petite ville de Mugron (Landes) vient d'obtenir l'au-
» torisation d'élever un monument à la mémoire de Frédéric
» Bastiat, à la place même qu'occupait la modeste demeure
» du puissant vulgarisateur des principes de la liberté com-
» merciale. »

Telle est la note qu'on lisait ces jours-ci dans différents journaux. Pour ma part elle m'a vivement ému. L'économiste gascon m'avait été signalé depuis longtemps par de bons juges comme un des grands hommes inconnus de notre siècle. Et dans ces dernières années j'ai passé bien des jours à étudier sa vie et ses œuvres, avec ce sentiment grandissant d'admiration et de sympathie que Bastiat ne peut guère manquer d'éveiller chez tout lecteur attentif. Mais à ces joies ineffables qu'apporte la lumière des grands principes de la vie sociale dévoilée par un génie ardent et généreux, se mêlait la triste

pensée de la commune ingratitude pour un des amis et des bienfaiteurs les plus dévoués de l'humanité. Bastiat est mort sans avoir vu le triomphe de ses idées, sans avoir achevé son chef-d'œuvre des *Harmonies économiques*, sans avoir même fait accepter les recherches profondes sur les notions premiéres de la science, que ce livre admirable aurait dû vulgariser en quelques jours. A la vérité, sa gloire a grandi constamment depuis sa mort, et il n'y a guère, dans toute la littérature économique, un nom aujourd'hui plus vanté en Amérique, en Angleterre, en France même peut-être. Mais en Gascogne, à part de rares curieux, qui donc apprécie, qui lit seulement, les œuvres de cet écrivain à la fois le plus vigoureux, le plus clair et le plus séduisant qui ait abordé dans notre siècle les graves problèmes, les questions essentielles, inévitables, toujours controversées, de la vie sociale? Et pourtant cet écrivain nous appartient, non-seulement par le hasard de la naissance et par les circonstances et les relations les plus importantes de sa vie, mais par bien des traits de son caractère actif et persévérant, de son humeur franche et joyeuse, de son esprit souple et fécond en ressources.

On pourra me demander pourquoi la *Revue de Gascogne* n'a pas parlé plus tôt de cet homme de cœur et de génie. C'est que les doctrines sociales auxquelles il voua, non-seulement sa plume, mais tous les efforts de sa généreuse activité étaient censées interdites à une publication purement historique et littérairé, et surtout à un écrivain à peu près étranger aux études d'économie politique.

Mais puisque la Gascogne se prépare à payer sa dette à son plus illustre écrivain de ce siècle, et sans doute de tous les siècles, — je dis la Gascogne : car si Mugron a l'initiative, comme il convenait bien, je ne veux point douter que la province entière ne s'associe à cet acte solennel de justice; — notre humble bulletin provincial faillirait à tous ses devoirs en gardant plus longtemps le silence autour d'une renommée si

brillante et si pure. Que cette stricte obligation soit notre excuse pour ce qu'il y a de notoirement insuffisant dans la rapide esquisse qui va suivre. Nous ne désespérons pas du reste d'entreprendre plus tard, ici ou ailleurs, une étude moins hâtive et moins incomplète, à laquelle nous aura de longue main invité et préparé, à défaut d'une vraie compétence spéciale, une étude assidue des œuvres de Frédéric Bastiat.

II

Frédéric Bastiat naquit à Bayonne, le 19 juin 1801, d'une famille très honorable. Fils unique, orphelin dès l'enfance, il reçut sa première éducation d'une tante qu'il aima toujours comme une mère et dont le nom était encore dans sa bouche, avec les plus tendres expressions de reconnaissance, à son lit d'agonie. Ses classes, commencées au collége de Saint-Sever, se poursuivirent et s'achevèrent avec éclat à l'école de Sorèze. Sa jeunesse fut occupée d'études diverses, à travers beaucoup d'hésitations et de tâtonnements pratiques. Un essai de vie commerciale à Bayonne n'aboutit guère qu'à le perfectionner dans la connaissance des langues étrangères. Quand un changement de position le condamna à l'agriculture, qui n'était pas sa vocation, son esprit continua de se chercher dans de vastes lectures et de continuelles méditations littéraires, politiques et philosophiques.

C'est en 1825 qu'il dut venir résider à Mugron, sur les propriétés que lui avaient léguées son grand-père. Les habitants de Mugron ont le droit de le revendiquer comme un des leurs. C'est parmi eux, sauf les voyages entrepris pour une grande cause embrassée et soutenue avec une indomptable persévérance, qu'il a passé sa vie. C'est là, sur les bords de l'Adour, dans de longues conversations avec un homme digne de s'instruire avec lui (M. Félix Coudroy), que se détermina la vocation du penseur et de l'économiste. C'est du cercle de Mugron—

un cercle célèbre dans un assez large rayon et que la malice landaise avait décoré du nom d'*académie*, — que le jeune publiciste landais établit ses premières relations avec l'Angleterre et avec Richard Cobden, l'illustre initiateur de la liberté commerciale, dont il fut bientôt le traducteur, l'ami et l'auxiliaire.

Frédéric Bastiat était membre du Conseil général des Landes dès 1832. Ses premiers écrits, — brochures ou mémoires de circonstance, — sont datés de 1830, 1834, 1841, 1843. L'un d'eux, qui est déjà un chef-d'œuvre de style chaud et clair, de logique vive et pressante, est dirigé contre les mesures protectionnistes de M. de Saint-Cricq. La liberté du commerce apparaissait dès lors à Frédéric Bastiat au moins comme un idéal vers lequel tout esprit clairvoyant et loyal devait tendre. Son patient et instructif mémoire *de la répartition de la contribution foncière dans le département des Landes* (1844) prouva qu'à ses rares qualités d'intuition et de synthèse il savait joindre l'exactitude minutieuse de l'analyse, et que le brillant théoricien ne déserterait jamais le terrain solide de la pratique.

A cette époque, il avait déjà presque achevé un livre (moitié exposition, moitié traduction) sur *Cobden et la ligue commerciale*. Il se rendit à Paris en 1845 pour le faire imprimer. Le volume eut peu d'acheteurs; mais les juges compétents rendirent justice au jeune publiciste et lui offrirent toutes sortes de postes honorables. Pour lui, après être allé voir Cobden en Angleterre, il s'en revient à Mugron. « Comme ces grands oiseaux, dit un de ses biographes, qui essayent deux ou trois fois leurs ailes avant de se lancer dans l'espace, Bastiat revenait s'abattre encore une fois dans ce nid tranquille de ses pensées; et, déjà trop bien averti des agitations et des luttes qui allaient envahir sa vie livrée désormais à tous les vents, donner un dernier baiser d'adieu à son bonheur passé, à son repos, à sa liberté perdue. »

En effet, Bastiat ne s'appartient plus dès lors. Il a une mission, un devoir, qui consumera sa vie et creusera sa tombe avant le temps. Ses articles au *Journal des économistes* augmentent chaque jour autour de son nom cet éclat dont l'avait entouré la publication de *Cobden*. Dès le commencement de 1846, il organise à Bordeaux une association très active et très remarquée pour la liberté des échanges, association dont notre compatriote M. Dufour-Dubergier fut, je crois, le premier président. Et bientôt le voilà rejeté vers la capitale, faisant des leçons publiques, quêtant des souscriptions, fondant un journal hebdomadaire, le *Libre-échange;* tout cela tantôt avec des succès inespérés, tantôt avec des tiraillements et des souffrances inexprimables. Quel effet il devait produire à Paris ! « Il n'avait pas encore eu le temps, dit Molinari, de prendre un tailleur et un chapelier parisiens; d'ailleurs il y songeait bien en vérité ! Avec ses cheveux longs et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale. Mais la physionomie de ce campagnard était malicieuse et spirituelle, son grand œil noir était lumineux, et son front taillé carrément portait l'empreinte de la pensée. » C'était bien autre chose à Mugron. Les attaques dont le poursuivait la plus grande partie de la presse y avaient monté tous les esprits contre lui (1).

Pendant ces travaux incessants, qui n'eurent d'autre effet que de préparer de loin la vulgarisation, encore aujourd'hui fort incomplète, des principes de l'économie politique, et particulièrement du libre-échange, la révolution de 1848 éclata. Bastiat, qui avait applaudi, non sans quelque étourderie et inexpérience de jeunesse, à la révolution de 1830, n'hésita pas un instant à se rallier à la République; mais son

(1) J'emprunte ce fait, la citation précédente et la plupart des autres traits de cette esquisse à M. de Fontenay, *Notice..*, dans les *OEuvres complètes* de F. B., t. I, p. XIX, XXI.

adhésion n'eut cette fois rien d'enthousiaste ou d'excessif. Député des Landes à l'Assemblée constituante et à la législative, il siégea à la gauche, montrant d'ailleurs dans ses votes la plus complète indépendance de tout parti. Il rendit de grands services comme membre du comité des finances, « dont il fut nommé huit fois de suite vice-président. »

Du reste, son action fut peu éclatante. L'état de son larynx et de sa poitrine lui défendait d'aborder la tribune. Quel supplice pour une âme si convaincue et si ardente ! Mais il l'a dit lui-même mieux que je ne saurais le redire. Il écrivait en octobre 1849 à une dame de ses amies : « De tout temps j'ai eu une pensée politique simple, vraie, intelligible pour tous et pourtant méconnue. Que me manquait-il? Un théâtre où je pusse l'exposer. La révolution de février est venue. Elle me donne un auditoire de neuf cents personnes..., animées des meilleures intentions. L'avenir les effraie. Elles attendent, elles cherchent une idée de salut. Elles font silence dans l'espoir qu'une voix va s'élever; elles sont prêtes à s'y rallier. Je suis là; c'est mon droit et mon devoir de parler. J'ai la conscience que mes paroles seront accueillies par l'assemblée et retentiront dans les masses. Je sens l'idée fermenter dans ma tête et dans mon cœur — et je suis forcé de me taire. Connaissez-vous une torture plus grande? Je suis forcé de me taire, parce que c'est dans ce moment même qu'il a plu à Dieu de m'ôter toute force; et quand d'immenses révolutions se sont accomplies pour m'élever une tribune, je ne puis y monter. Je me sens hors d'état non-seulement de parler, mais même d'écrire. Quelle amère déception, quelle cruelle ironie (1) ! »

Il est possible que, malgré de vrais et légitime succès dans plusieurs réunions publiques, Bastiat n'eût pas réussi à la tribune autant qu'il l'espérait. Peut-être des orateurs moins ferrés sur les principes, mais recommandés par l'expérience politique, étaient-ils naturellement mieux préparés à remuer

(1) Lettre à Mme Schwabe. *Œuvres complètes*, t. VII, p. 431.

une assemblée où les esprits strictement logiques ne devaient pas former la majorité. Quoi qu'il en soit, l'ennemi du jour, le socialisme, eut ses adversaires éloquents à la chambre, mais il n'eut pas dans la presse d'antagoniste plus solide et plus habile que le député des Landes; car s'il ne put presque jamais parler, sa santé lui permit assez souvent d'écrire. « Ces discours rentrés, dit très bien son biographe, sont devenus les *pamphlets* et nous avons gagné à ce mutisme forcé des chefs-d'œuvre de logique et de style. » J'en citerai quelque extrait avant la fin de cette étude.

« Vous me dites, écrivait-il avant les élections pour l'assemblée législative, qu'on me fait passer pour *socialiste*. Que puis-je répondre? Mes écrits sont là. A la doctrine Louis Blanc n'ai-je pas opposé *Propriété et Loi;* à la doctrine Considérant, *Propriété et spoliation*; à la doctrine Leroux, *Justice et Fraternité;* à la doctrine Proudhon, *Capital et Rente;* au comité Mimerel, *Protectionnisme et Communisme;* au papier-monnaie, *Maudit argent;* au manifeste montagnard, l'*Etat?* — Je passe ma vie à combattre le socialisme. Il serait bien douloureux pour moi qu'on me rendît cette justice partout, excepté dans le département des Landes (1). »

Il explique ensuite à ses électeurs comment il a pu voter en certaines occasions avec l'extrême gauche, en d'autres avec l'extrême droite. D'une part il a vu les idées populaires, de l'autre la résistance des classes aisées : lorsque les prétentions populaires étaient injustes, il les a condamnées; lorsque la résistance des conservateurs sortait elle-même des bornes de la justice, il l'a désavouée. Quant à ce vague soupçon de *socialisme* qui s'attachait à son nom, il était absolument immérité, radicalement absurde. On peut se l'expliquer pourtant. Les hommes d'Etat qui combattirent le socialisme de 1848 étaient presque tous par leurs antécédents, souvent même par leurs doctrines avouées et persistantes, favorables au système

(1) *Œuvres complètes de F. B.*, t. I, p. 507, 508.

de la protection : il suffit de nommer M. Thiers. Or Frédéric Bastiat, non content de se séparer d'eux sur le terrain économique, présentait le socialisme comme le résultat exagéré, mais logique, des principes protectionnistes (1). C'était au même titre, et par les mêmes arguments, et dans les mêmes livres, qu'il combattait le régime économique accepté sous les gouvernements précédents et les aspirations contradictoires des divers réformateurs d'alors. A tous il opposait les lois naturelles de la société. Il défendait la liberté contre Louis Blanc comme il l'avait défendue, à son début dans la publicité, contre M. de Saint-Cricq. Mais dans les Landes, ces nuances devaient échapper à presque tous les yeux, et l'adversaire de M. Thiers encourir quelque soupçon de socialisme.

Les derniers loisirs de sa vie, déjà sérieusement menacée, furent donnés à la composition du monument littéraire qui devait fixer, dans leur ordre rigoureux et sous leur forme définitive, les idées développées ou indiquées dans ses opuscules, dans ses discours, dans ses innombrables articles de journaux. Il se mit à écrire ce chef-d'œuvre de notre littérature, les *Harmonies économiques*, et il put en publier le premier volume. Le second ne devait jamais être qu'ébauché ! A ce moment solennel de son existence, nouveau mécompte, le plus cruel de tous. Les amis et les partisans les plus prononcés de Bastiat, sauf quelques jeunes disciples, s'étonnèrent de trouver l'éloquent apologiste du libre-échange en contradiction avec la plupart des maîtres, sur les définitions mêmes et les principes élémentaires de la science. Dans sa vie militante, il avait eu toute l'école pour applaudir à ses vaillantes passes d'armes, qui laissaient chaque fois sur le carreau quelque sophisme protectionniste meurtri et agonisant. Certes, les idées-mères que Bastiat apportait, depuis long-

(1) Lisez dans les *OEuvres complètes de F. B.*, t. IV, p. 504 et suiv., tout le pamphlet intitulé : *Protectionnisme et communisme*, adressé à M. Thiers, en janvier 1849.

temps dégagées et mûries, dans ces luttes quotidiennes, avaient percé bien souvent; ses témoins et ses juges ne pouvaient tout à fait les ignorer. Mais quand elles se développèrent dans toute leur rigueur et avec toute leur étendue, ils hésitèrent, et l'attachement à des idées différentes, base de leur éducation économique, ne leur permit même pas un examen sérieux. Le pauvre poitrinaire crut avoir fait *fiasco*. Mais cela n'enleva rien, soit à la fermeté de ses convictions, soit à sa parfaite bienveillance pour des écrivains longtemps sympathiques, soit à sa confiance dans l'avenir de son système.

Quant à lui, il n'avait qu'à mourir. La double mission de science et de vulgarisation qu'il avait embrassée dépassait peut-être absolument les forces humaines. Les siennes s'y étaient usées. Apôtre infatigable de principes qui lui semblaient essentiels à la vie régulière des sociétés, il leur avait sacrifié vaillamment, après ses intérêts et ses ambitions, sa vie elle-même. A cette heure, Dieu, qu'il avait eu le tort, dans l'ardeur de son dévouement à la science, de ne pas chercher encore directement, l'attendait. Les eaux des Pyrénées lui avaient été plus nuisibles qu'utiles. Les médecins l'envoyèrent à Pise, puis à Rome dans l'automne de 1850. Dès son arrivée dans la ville éternelle, les rares préjugés qui lui restaient de sa formation rationaliste achevèrent de tomber. L'abaissement intellectuel et moral qu'il avait attribué à la population romaine dut lui paraître tout juste l'opposé de la vérité. Il put s'assurer en particulier, détail curieux! que ses écrits étaient plus connus et mieux appréciés à Rome qu'à Paris. Un prêtre de ses parents, l'abbé de Monclar, aida de son amitié et de ses douces paroles ce retour, plein de grâce et de consolation, à la pleine foi des jeunes années. Les dernières conversations de Bastiat se partagèrent entre ses idées économiques, le souvenir des siens et la grande affaire de sa vie éternelle. Il reçut les sacrements avec la

piété la plus vive. Au dernier moment, il fit approcher de lui son ami M. Paillottet et l'abbé de Monclar, pour leur communiquer sa suprême pensée. A deux reprises, sa langue murmura : *La vérité*... Mais ses forces ne lui permirent pas d'achever. « Résumait-il, dit à ce propos son biographe, l'aspiration de sa vie, ou proclamait-il sa prise de possession du but? Etait-ce le dernier mot de la question ou le premier de la réponse? l'adieu au rêve qui s'en va ou le salut à la réalité qui arrive? » Pour nous, et, ce nous semble, pour tout lecteur attentif, ce doute est impossible. Bastiat avait le dernier mot de sa recherche; s'il n'a pu le dire sous la forme définitive arrêtée dans son agonie, ses derniers actes l'avaient révélé avec une clarté parfaite. Du reste, la chose est assez intéressante pour y appuyer, et nous espérons le démontrer tout à l'heure. Mais avant d'aborder le chrétien, il faut toucher en quelques mots l'économiste, l'écrivain, l'homme.

Je n'ai pas encore dit qu'il expira le 24 décembre 1850, âgé de quarante-neuf ans et six mois. On lui fit de magnifiques funérailles. « La tombe de *Frédéric Bastiat, économiste français*, dit un apologiste contemporain, est une des premières qui se présentent dans l'église de Saint-Louis des Français à Rome. Elle y est bien placée. On aurait dû y graver ce premier cri de sa foi et de sa béatitude... : *La vérité!* Oh! je vois enfin la vérité (1)! »

III

La vie littéraire de Bastiat avait été active et féconde, mais bien courte. Il ne s'était écoulé que cinq ans entre sa venue à Paris, pour la publication de son premier livre, et sa mort. Presque tous ses écrits recueillis depuis en sept forts volumes,

(1) A. Nicolas, l'*Art de croire* (Paris, 1867), t. II, p. 9.

chez Guillaumin (1), sont renfermés entre ces deux dates; et ces écrits sont loin de représenter toute l'activité de cette âme d'élite, pendant ces années de propagande fiévreuse et de travail acharné.

C'est là cependant que la postérité cherchera le profond économiste dont la gloire, on peut l'affirmer aujourd'hui sans témérité, est encore destinée à grandir. Laissons de côté cette correspondance, qu'il faut pourtant consulter à toute heure, si l'on veut connaître les mobiles, les luttes, le fond même du cœur et de la pensée de l'apôtre du libre-échange. Mais ce dernier est surtout dans les discours et les articles dont on a fait tout un volume, le second des *Œuvres complètes*. Il se produit tout d'abord avec une foi robuste, absolue, excessive peut-être, dans l'idée qu'il soutient. « Libre-échange! ce mot fait notre force! Libre-échange! c'est un de ces mots qui soulèvent les montagnes. Il n'y a pas de sophisme, de préjugé, de ruse, de tyrannie qui lui résiste. Il porte en lui-même la démonstration d'une vérité, et la déclaration d'un Droit, et la puissance d'un principe. Croyez-vous que nous nous soyons associés pour réclamer tel ou tel changement partiel dans la *pondération* des tarifs! Non. Nous demandons que tous nos concitoyens, libres de travailler, soient libres d'échanger le fruit de leur travail; et il y a trop de justice dans cette demande pour que nous essayions de l'arracher à la loi par lambeaux et à l'opinion par surprise (2). » Mais en même temps voyez la sagesse de l'ardent initiateur. Il dégage son œuvre de progrès de toute question de politique : la forme du gouvernement est indépendante de la grande loi de la liberté commerciale, idéal économique de toute société civilisée.

(1) *Œuvres complètes de* Frédéric Bastiat, *mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur, par M.* Paillotet, *et précédées d'une notice biographique, par M. R. de* Fontenay. 2e édition. 7 vol. in-8° et in-12 (35 fr. et 21 fr.). 1862. — La première édition (1855) n'avait que dix volumes.

(2) Article du journal hebdomadaire *le Libre-échange* du 19 déc. 1846. (*Œuvres compl.*, t. II, p. 4).

Il la distingue même de ces questions particulières, avec lesquelles on a trop souvent le tort de la brouiller, taxes, impôt indirect, octroi, etc. : que la douane soit une institution fiscale, au lieu d'être un instrument de protection, l'économiste n'a plus de reproche à lui faire. Enfin il la sépare plus rigoureusement encore de l'anarchie systématique parée du nom de liberté: l'honnêteté restera la limite essentielle du libre-échange, et l'Etat sera dans son rôle légitime quand il s'occupera d'empêcher la fraude et la violence, au lieu de vouloir équilibrer la production et la consommation.

Ces articles ne présentent pas un développement doctrinal complet; mais par la fermeté constante de la déduction, comme par l'abondance des vues et la précision des preuves, ils montrent l'auteur maître absolu de sa matière. Son éducation s'était faite par la méditation des théoriciens de toutes les écoles, maisen particulier de deux économistes français contemporains, MM. Ch. Comte et Dunoyer, dont il avait du reste notablement étendu les idées et retravaillé les principes. Elle s'était achevée dans l'étude assidue de la liberté commerciale en action; à cela se rapporte le livre qui le fit nommer correspondant de l'Institut, *Cobden et la Ligue,* que nous n'avons pas du reste à juger, puisqu'il est presqu'en entier une traduction de l'anglais. Mais il ne faut pas moins le lire et le relire, comme le récit le plus authentique et le plus détaillé d'un des principaux événements, presque inaperçus, de notre siècle. « On se souvient, dit à merveille un des admirateurs de Bastiat, qu'il y a vingt ans les violents en France, brisant la loi, envahirent l'Assemblée, et demandèrent entre autres choses un milliard pour les pauvres. C'était absurde, impossible, inutile. Cette mauvaise aumône d'un milliard n'était rien. Mais ce que l'on semble n'avoir pas vu, c'est que dans le même temps en Angleterre les pacifiques faisaient une ligue pour les pauvres aussi, et sans violer la loi, sans un cri, sans une heure de tumulte, obtenaient ce qui suit : non pas le don chétif et im-

moral d'un milliard pris à ceux qui ne le devaient pas; mais le bénéfice annuel et perpétuel, et absolument légitime, d'un milliard, d'un milliard par an, pour le peuple, sur le prix de son pain. Voilà la vraie science du Devoir en action : la science de réaliser en effet le bien auquel nous portait la conscience. Lisez l'histoire de cette Ligue admirable, l'un des plus grands et des plus glorieux faits de la vie des nations (1). »

Nous avons cité, en employant les termes mêmes de Bastiat, la plupart des pamphlets qui firent sa réputation d'écrivain populaire dans l'exposition des plus hautes vérités sociales. Il faudrait y joindre une brochure très curieuse et très éloquente, *Baccalauréat et socialisme*, où nous ne craindrions pas de condamner des erreurs assez graves, imputables à l'habitude d'envisager toutes les questions du même point de vue. Il suffit de dire que par cet écrit, d'ailleurs plein d'indications précieuses et de vues utiles, F. Bastiat se trouva le soutien inattendu de l'abbé Gaume et de son *Ver Rongeur*. Nous ne pouvons du reste analyser aucun de ces brillants écrits, non plus que la double série des *Sophismes économiques*, l'une des œuvres les plus variées, les plus attachantes, les plus spirituelles de notre grand économiste. Par la similitude des sujets, autant que par la variété infinie des procédés et des formes, ces petits écrits, toujours dirigés contre le protectionnisme, toujours tendant à suivre jusqu'à ses dernières conséquences un fait économique, à montrer aux esprits superficiels à côté de *ce qu'on voit ce qu'on ne voit pas*, échappent à l'analyse. Par la portée de la discussion comme par la perfection du style, ce sont des œuvres de tous les temps; par l'occasion précise qui les a fait naître, ce sont œuvres de circonstance. « Voyait-il le matin, dit Molinari, poindre un sophisme protectionniste dans un journal un peu accrédité, aussitôt il prenait la plume, démolissait le sophisme avant même d'avoir

(1) A. Gratry, *La morale et la loi de l'histoire*, t. II, p. 349.

songé à déjeuner, et notre langue comptait un petit chef-d'œuvre de plus (1). »

Abordons enfin ce bel ouvrage, hélas! inachevé, où Frédéric Bastiat voulait déposer l'expression entière et définitive de ses méditations sur les lois naturelles de l'association humaine. Il avait rencontré parmi ses nombreux antagonistes un novateur fougueux, que la rigueur inflexible de son esprit logique, mais dévoyé, avait conduit à une notion du capital et du crédit tout à fait opposée aux idées reçues en économie. La polémique de Bastiat et de Proudhon avait été remarquée. Elle laissa à l'économiste athée une haute idée du talent de son adversaire; à l'économiste *providentiel* (on verra tout à l'heure la portée de ce mot), un sentiment plus vif de l'harmonie profonde des faits sociaux. Aux *Contradictions économiques* du sophiste éloquent, le défenseur plus éloquent encore, et non moins vigoureux, de l'ordre naturel et divin de la société, opposa les *Harmonies économiques*. C'est la lecture qu'il faut conseiller à tout esprit solide, pour lui faire connaître et aimer cette science de la richesse, la plus neuve, mais la plus actuelle, la plus féconde, et l'une des plus importantes entre les sciences humaines.

Je laisse aux économistes la tâche d'apprécier exactement l'originalité scientifique de Bastiat. Je crois pouvoir affirmer seulement que nul avant lui n'avait embrassé la doctrine économique dans sa vaste étendue, dans ses rapports essentiels avec la morale, la psychologie et la religion même. Nul n'avait montré, dans le jeu spontané de l'échange et de la répartition des richesses, la loi de justice et de charité imposée à la liberté par la Providence. « Notre organisation est telle, dit rondement Bastiat, que nous sommes tenus de travailler les uns pour les autres, sous peine de mort et de mort immédiate. » Et il le prouve de mille façons éclatantes d'évidence. Vue large et profonde, qui ennoblit et sanctifie la

(1) Cité par M. de Fontenay, *Notice*, etc., p. xx.

science de la richesse, qui en fait la contre-épreuve de la science du devoir, et, de plus, une démonstration toute neuve, aussi saisissante qu'aucune autre, de Dieu et de la Providence.

« Remarquez-le, en effet : ce n'est pas une institution humaine quelconque dont il s'agit ici. La science fait abstraction de toute forme politique, de toute convention internationale, de toute loi positive. Elle étudie l'homme comme force économique. Et des lois de cette force, lois naturelles, fatales, révélées par la simple observation, elle déduit une série de merveilles où l'esprit se perd, comme dans la contemplation de la nature extérieure, mais où la sagesse infinie de l'auteur de notre être se révèle en traits plus frappants encore et plus multipliés. Aussi Bastiat pouvait-il rendre ce témoignage à sa science qu'elle était religieuse, « car elle nous dit que ce n'est pas seulement la mécanique céleste, mais aussi la mécanique sociale qui révèle la sagesse de Dieu et raconte sa gloire (1). »

Bastiat est le plus philosophe des économistes par cette hauteur de vue; il mérite le même titre par l'analyse patiente des premiers concepts de la science. Il n'a pas seulement montré l'harmonie des agents naturels de l'ordre économique; il n'a pas seulement suivi dans leurs plus lointaines conséquences, dans leurs plus obscures ramifications les phénomènes de cet ordre : il a porté le scalpel de la plus rigoureuse analyse sur les principes, sur les éléments initiaux de ce monde social dont il avait fait admirer le jeu savant et régulier. C'est même là que ses contemporains déroutés l'ont laissé presque seul, comme un homme égaré en de vaines théories. Qu'on le remarque cependant, des adhésions bien graves arrivent chaque jour à ces analyses si patientes et si subtiles. M. Carey et la plupart des économistes américains s'y rangent sans difficulté. La théorie la plus

(1) Préface des *Harmonies*. (*Œuvres compl.*, t. VI, p. 12.)

centrale du système de Bastiat, celle qu'il développe avec le plus d'insistance à l'encontre de bien des définitions incomplètes, savoir : la notion exacte de la *valeur*, identifiée au *service*, en dehors de l'utilité naturelle, semble acceptée maintenant par les économistes les plus exacts de toutes les nations. Voyez le résumé lumineux qu'en a tracé M. Baudrillart (1).

Quoi qu'il en soit de ces difficiles questions, qu'il serait ridicule à moi de vouloir juger, la place de Bastiat dans la science est marquée aujourd'hui d'une façon à peu près définitive. Michel Chevalier et Richard Cobden ont rangé le livre des *Harmonies* à côté des *Recherches* d'Adam Smith, l'œuvre qui couronne la science d'un rayon divin, à côté de celle qui en a établi dans le terrain des faits les premières et inébranlables assises. C'est assez dire que Bastiat est un maître, qu'on ne pourra le contredire sans le saluer, que son nom est immortel comme celui des initiateurs et des génies complets dans tous les ordres du savoir humain.

S'ensuit-il qu'il n'y ait pas des taches notables, des lacunes importantes dans cette merveilleuse intelligence? Ce n'est pas ma pensée; et s'il m'est permis de donner ici, au nom de la critique simplement philosophique, quelques indications, il me semble que cette admirable lumière de l'harmonie des faits économiques a ébloui le regard, d'ailleurs si puissant, de Bastiat. L'obstacle, la négation, le mal a presque disparu pour lui. Montrer que le mal, en fin de compte, est ramené par la Providence au bien général, c'est la thèse de toute philosophie digne de ce nom; mais cela ne peut ressortir de l'observation toute seule, et l'économie ne saurait être qu'une science d'observation. Ainsi la notion du mal est peu définie dans le séduisant optimisme de Bastiat. Dans le domaine propre de l'économie, a-t-il analysé rigoureusement l'*obstacle* contre lequel lutte constamment

(1) *Manuel d'économie politique*, p. 216 et 885.

l'activité productive de l'homme? Je n'en sais rien; mais ces excès de déductions harmoniques, cet absolutisme d'affirmations consolantes, cette confiance illimitée dans la liberté, cette absence d'exception à la règle m'alarment. Je vois d'ailleurs que des libre-échangistes très sérieux et très convaincus, faisant une part légitime aux conditions particulières des temps et des lieux, expliquent et justifient tel ou tel fait de protection. Rien de semblable dans Bastiat. Aurait-il rondement condamné toutes les mesures protectionnistes de Colbert, comme certains libéraux à outrance de notre époque? J'en ai bien peur, et cet exclusivisme présumé me fait craindre quelque lacune à la base de l'édifice, d'ailleurs magnifique, et, au total, solide et durable, de l'économiste landais.

Tout cela soit dit sauf le contrôle des vrais juges et sans rien enlever au mérite éminent de Frédéric Bastiat, qui reste *le plus philosophe* des économistes. J'ajouterai *le plus éloquent*, et c'est par là que je voudrais surtout le recommander à nos lecteurs, pour la plupart desquels, je le crains bien, il n'est encore qu'un inconnu.

IV

Aussi n'est-ce pas par appréciations et remarques littéraires que je veux procéder. Cela peut valoir tout au plus après une lecture attentive. Mais qui lit Frédéric Bastiat? Je veux faire ici tout ce qui m'est permis pour procurer ce plaisir aux clients de la *Revue de Gascogne*. Je vais donner deux extraits textuels des deux œuvres les plus estimables du grand écrivain, les *Harmonies* et les *Sophismes*. On verra comment Bastiat développe les faits économiques dans leur merveilleuse ampleur; on verra comment il sait percer de traits acérés les plus spécieux arguments du protectionnisme, son perpétuel adversaire.

Voici donc, en premier lieu, sa démonstration du mécanisme social, dont le résultat naturel et voulu de Dieu est que chaque

homme, par un système indéfini et inconscient d'échanges, par une réciprocité universelle de services, se trouve le serviteur et l'obligé de l'humanité presque entière.

Prenons un homme appartenant à une classe modeste de la société, un menuisier de village, par exemple, et observons tous les services qu'il rend à la société et tous ceux qu'il en reçoit; nous ne tarderons pas à être frappés de l'énorme disproportion apparente.

Cet homme passe sa journée à raboter des planches, à fabriquer des tables et des armoires, il se plaint de sa condition et cependant que reçoit-il en réalité de cette société en échange de son travail?

D'abord, tous les jours, en se levant il s'habille, et il n'a personnellement fait aucune des nombreuses pièces de son vêtement. Or, pour que ces vêtements, tout simples qu'ils sont, soient à sa disposition, il faut qu'une énorme quantité de travail, d'industrie, de transports, d'inventions ingénieuses, ait été accomplie. Il faut que les Américains aient produit du coton, des Indiens de l'indigo, des Français de la laine et du lin, des Brésiliens du cuir; que tous ces matériaux aient été transportés en des villes diverses, qu'ils y aient été ouvrés, filés, tissés, teints, etc.

Ensuite il déjeune. Pour que le pain qu'il mange lui arrive tous les matins, il faut que des terres aient été défrichées, closes, labourées, fumées, ensemencées; il faut que les récoltes aient été préservées avec soin du pillage; il faut qu'une certaine sécurité ait régné au milieu d'une innombrable multitude; il faut que le froment ait été récolté, broyé, pétri et préparé; il faut que le fer, l'acier, le bois, la pierre aient été convertis par le travail en instrument de travail; que certains hommes se soient emparés de la force des animaux, d'autres du poids d'une chute d'eau, etc.; toutes choses dont chacune, prise isolément, suppose une masse incalculable de travail mise en jeu, non-seulement dans l'espace, mais dans le temps.

Cet homme ne passera pas sa journée sans employer un peu de sucre, un peu d'huile, sans se servir de quelques ustensiles.

Il enverra son fils à l'école, pour y recevoir une instruction qui, quoique bornée, n'en suppose pas moins des recherches, des études antérieures, des connaissances dont l'imagination est effrayée.

Il sort : il trouve une rue pavée et éclairée.

On lui conteste une propriété : il trouvera des avocats pour défendre ses droits, des juges pour l'y maintenir, des officiers de justice pour faire exécuter la sentence; toutes choses qui supposent encore des

connaissances acquises, par conséquent des lumières et des moyens d'existence.

Il va à l'église : elle est un monument prodigieux, et le livre qu'il y porte est un monument peut-être plus prodigieux encore de l'intelligence humaine. On lui enseigne la morale, on éclaire son esprit, on élève son âme; et pour que tout cela se fasse, il faut qu'un autre homme ait pu fréquenter les bibliothèques, les séminaires, puiser à toutes les sources de la tradition humaine, qu'il ait pu vivre sans s'occuper directement des besoins de son corps.

Si notre artisan entreprend un voyage, il trouve que, pour lui épargner du temps et diminuer sa peine, d'autres hommes ont aplani, nivelé le sol, comblé des vallées, abaissé des montagnes, joint les rives des fleuves, amoindri tous les frottements, placé des véhicules à roues sur des blocs de grès ou des bandes de fer, dompté les chevaux ou la vapeur, etc.

Il est impossible de ne pas être frappé de la disproportion, véritablement incommensurable, qui existe entre les satisfactions que cet homme puise dans la société et celles qu'il pourrait se donner s'il était réduit à ses propres forces. J'ose dire que, dans une seule journée, il consomme des choses qu'il ne pourrait produire lui-même en dix siècles.

Ce qui rend le phénomène plus étrange encore, c'est que tous les autres hommes sont dans le même cas que lui. Chacun de ceux qui composent la société a absorbé des millions de fois plus qu'il n'aurait pu produire; et cependant ils ne se sont rien dérobé mutuellement. Et si l'on regarde les choses de près, on s'aperçoit que ce menuisier a payé en services tous les services qui lui ont été rendus. S'il tenait ses comptes avec une rigoureuse exactitude, on se convaincrait qu'il n'a rien reçu sans le payer au moyen de sa modeste industrie, que quiconque a été employé à son service, dans le temps ou dans l'espace, a reçu ou recevra sa rémunération (1).

Cette page, d'une si magnifique simplicité, ouvre, pour ainsi dire, le livre des *Harmonies*, où j'aurais pu prendre une foule de passages aussi frappants. Je ne sais rien à comparer à cette aisance de développement, à cette richesse de détails, à cette netteté lumineuse de style. Je pourrais mettre en parallèle les meilleures pages de M. Thiers, cet esprit si éminem-

(1) *Harmonies économiques*, I. (*Œuvres compl.*, t. VI, p. 25 et suiv

ment clair, dans les deux premiers livres de *la Propriété*. Mais il me semble qu'il y a dans Bastiat, outre l'abondance facile et le *lucidus ordo*, une largeur de vue, une chaleur d'âme qui lui assurent l'avantage.

Vous n'avez là que la moitié de l'écrivain. Le polémiste piquant et joyeux, dont la verve est irrésistible, dont tous les coups achèvent, et, chose merveilleuse! achèvent sans blesser, — je ne me souviens pas d'avoir rencontré une personnalité dans les sept volumes de Bastiat, — ce franc gaulois est surtout dans les *Sophismes*. Mais que de formes diverses revêt cette guerre incessante du bon sens relevé d'esprit, contre le préjugé cuirassé de principes creux et de mots vénérables! Dialogues, petits contes, chroniques chinoises ou anté-diluviennes, paraboles orientales, documents pseudo-officiels, correspondances fictives, tout est bon à ce champion inspiré du libre-échange. Je prends à peu près au hasard un seul spécimen de ces fantaisies charmantes. C'est une des mille batteries montées par le spirituel pamphlétaire contre l'argument le plus ordinaire de la routine protectionniste : la prétendue nécessité de défendre l'industrie nationale contre la concurrence désastreuse des producteurs étrangers. Bastiat imagine sur cette donnée une PÉTITION *des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères, mouchettes, éteignoirs, et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage*, — A MM. LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

MESSIEURS,

Vous êtes dans la bonne voie. Vous repoussez les théories abstraites; l'abondance, le bon marché, vous touchent peu. Vous vous préoccupez surtout du sort du producteur. Vous le voulez affranchir de la concurrence extérieure, en un mot, vous voulez réserver le *marché national* au *travail national*.

Nous venons vous offrir une admirable occasion d'appliquer votre... comment dirons-nous? votre théorie? Non, rien n'est plus

trompeur que la théorie; votre doctrine? votre système? votre principe? Mais vous n'aimez pas les doctrines, vous avez horreur des systèmes, et quant aux principes, vous déclarez qu'il n'y en a pas en économie sociale; nous dirons donc votre pratique, votre pratique sans théorie et sans principe.

Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en inonde notre marché national à un prix fabuleusement réduit; car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie par le temps qui court!), d'autant qu'il a pour cette île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous.

Nous demandons qu'il vous plaise de faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contre-vents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

Veuillez, Messieurs les Députés, ne pas prendre notre demande pour une satire, et ne la repoussez pas du moins sans écouter les raisons que nous avons à faire valoir à l'appui.

S'il se consomme plus de suif, il faudra plus de bœufs et de moutons, et, par suite, on verra se multiplier les prairies artificielles, la viande, la laine, le cuir, et surtout les engrais, cette base de toute richesse agricole.

S'il se consomme plus d'huile, on verra s'étendre la culture du pavot, de l'olivier, du colza. Ces plantes riches et épuisantes viendront à propos mettre à profit cette fertilité que l'élève des bestiaux aura communiquée à notre territoire.

Nos landes se couvriront d'arbres résineux. De nombreux essaims d'abeilles recueilleront sur nos montagnes des trésors parfumés qui s'évaporent aujourd'hui sans utilité comme les fleurs d'où ils émanent. Il n'est donc pas une branche d'agriculture qui ne prenne un grand développement.

Il en est de même de la navigation : des milliers de vaisseaux iront à la pêche de la baleine, et dans peu de temps, nous aurons une marine capable de soutenir l'honneur de la France et de répondre à la patriotique susceptibilité des pétitionnaires soussignés, marchands de chandelles, etc.

Mais que dirons-nous de l'*article Paris*? Voyez d'ici les dorures, les bronzes, les cristaux en chandeliers, en lampes, en lustres, en candélabres, briller dans de spacieux magasins, auprès desquels ceux d'aujourd'hui ne sont que des boutiques.

Il n'est pas jusqu'au pauvre résinier, au sommet de sa dune, ou au triste mineur, au fond de sa noire galerie, qui ne voie augmenter son salaire et son bien-être.

Veuillez y réfléchir, Messieurs; et vous resterez convaincus qu'il n'est peut-être pas un Français, depuis l'opulent actionnaire d'Anzin jusqu'au plus humble débitant d'allumettes, dont le succès de notre demande n'améliore la condition (1).

Il serait bon de poursuivre la citation et de voir comment les pétitionnaires répondent à toutes les objections, en s'appuyant sur le principe même de MM. les Députés, ou du moins sur leur pratique, et démontrent par l'absurde les vraies lois de la valeur et de l'échange. Mais il faut se borner.

V

Il me semble qu'à cette heure mon lecteur n'est pas loin d'aimer et d'admirer, ou du moins de goûter Bastiat. Il y a dans toutes les pages de ses écrits, comme dans toutes les phases de sa vie, comme dans tous les traits de sa physionomie et de son caractère, un attrait sympathique dont l'effet est presque infaillible. Il apparaît partout, pour emprunter les expressions de son biographe, comme « une belle intelligence éclairée par un admirable cœur, un de ces grands *pacifiques* auxquels, selon la parole sacrée, le monde finit toujours par appartenir. » Prenons en-

(1) *Œuvres compl.*, t. IV, p. 57 et suiv.

core à M. de Fontenay quelques lignes du portrait physique et moral de son maître :

« F. Bastiat était de taille moyenne; mince et maigre, il était d'une force physique que son extérieur ne semblait pas annoncer; dans sa jeunesse il passait pour le meilleur coureur du pays basque. Sa figure était agréable, la bouche extrêmement fine, l'œil doux et plein de feu sous un sourcil épais, le front carré largement encadré d'une forêt de longs cheveux noirs. Sa conversation était celle d'un homme qui comprend tout et qui s'intéresse à tout, vive, variée, sans prétention, colorée de l'accent comme de l'esprit méridional... Ses manières et ses habitudes étaient d'une extrême simplicité. Comme les hommes qui vivent dans leur pensée, il avait quelque chose souvent de naïf et de distrait. L. Leclerc l'appelait le Lafontaine de l'économie politique. Il convenait en riant qu'il n'avait jamais été de la rue de Choiseul au Palais-Royal sans se tromper de chemin... Bastiat écrivait avec une extrême facilité. On le devine à la netteté remarquable de ses manuscrits, où la plume semble, la plupart du temps, avoir couru de toute sa vitesse. Peut-être le travail préalable qui se faisait dans sa tête était-il long et pénible; mais je crois plutôt que c'était une de ces intelligences saines qui tournent naturellement du côté de la lumière, comme certaines fleurs vers le soleil, et que la vérité lui était facile comme aux natures honnêtes la vertu. »

Il est un trait particulier sur lequel je me sens pressé d'insister après cette esquisse séduisante. C'est la bonté de cœur, l'extrême délicatesse qui distingua toujours Bastiat. On en cite, dès son enfance, une preuve charmante. Il avait pris en amitié particulière, à l'école de Sorèze, un jeune homme de son âge, d'une faible santé et d'habitudes sédentaires. Pour lui tenir compagnie, il sacrifiait son goût très prononcé pour tous les exercices du corps. On permettait aux deux amis de faire leurs devoirs en collaboration. Une copie signée de leurs noms

obtint un prix de poésie. C'était une médaille d'or, qui ne pouvait appartenir qu'à l'un des lauréats : « Garde-la, dit Bastiat qui était orphelin; puisque tu as encore ton père et ta mère, la médaille leur revient de droit. »

A cette amitié d'enfance succéda, vers l'âge mûr, une autre affection non moins dévouée. Frédéric Bastiat trouva dans M. Coudroy un autre lui-même. Tout devint et resta commun entre eux, à ce point que Bastiat attribuait à son ami la meilleure part de son chef-d'œuvre et voulait même le charger de faire le second volume des *Harmonies*. Je ne connais guère M. Coudroy; mais un pareil fait peut lui tenir lieu de tous les éloges.

Cette délicatesse si rare, Bastiat l'apporta dans toutes ses relations et ne la trahit jamais dans les plus rudes épreuves. Je ne sache pas qu'on ait cité de lui une parole amère, une insinuation malveillante, une expression de rancune ou d'aigreur. Ses adversaires eux-mêmes lui ont rendu toute justice à cet endroit. Quant à ses amis et à ses disciples, leur langage témoigne encore de l'affection filiale qu'il leur inspirait.

Des trésors de tendresse étaient évidemment accumulés dans ce noble cœur. Il en voua la meilleure partie, non à l'amitié, mais à la science, ou plutôt à l'amour désintéressé de l'humanité. Il embrassa une idée généreuse avec la foi d'un apôtre, et dès lors, plaisirs, honneurs, richesse, santé, ne lui furent rien. Il mourut victime du grand devoir qu'il avait accepté.

VI

C'était une âme naturellement chrétienne. Les préjugés d'un milieu et d'une époque funestes purent longtemps lui cacher une partie de la vérité divine. Il n'en continuait pas moins de marcher vers la croix sans en avoir conscience. L'idée de Dieu régnait toujours dans cette belle intelligence, pour qui la science était un acte perpétuel d'adoration. La marche logique du religieux penseur devait le conduire au

Dieu qui consola son agonie. Son plus robuste adversaire, un logicien intrépide, ne s'est pas trompé sur l'unité profonde de cette vie de recherche et de cette mort consolée. « Infortuné Bastiat ! s'écrie l'auteur *De la Justice et de la Révolution dans l'Eglise*. Il est allé mourir à Rome entre les mains des prêtres. A son dernier moment, il s'écriait comme Polyeucte : « Je vois, je sais, je crois, je suis chrétien (1) ! » — Hélas ! infortuné Proudhon !

Oui, la pleine vue de la vérité devait couronner cette existence consacrée à sa recherche. Je me suis appliqué à recueillir dans la correspondance et dans les œuvres de Bastiat les textes qui peuvent servir à son histoire religieuse. Je n'en prends ici que le plus petit nombre, assez pour révéler ce consolant mystère de la clémence de Dieu envers les âmes qui le cherchent, même à travers des imperfections et des défaillances.

Dès la jeunesse de Bastiat, deux caractères frappants marquent sa situation religieuse. Il a besoin de foi, il se plaît dans les pensées mystiques, il admire la poésie du catholicisme; et en même temps, il ne sait pas croire ! Sans aucun doute, il y avait eu quelque grave défaut dans son éducation religieuse : si la religion ne lui présentait que des images poétiques, c'est qu'on ne l'avait pas aidé à en pénétrer le fond et la substance. Peut-être ce vide allait-il se combler par son effort personnel, quand il écrivait en 1821 : « Je crois que je vais me fixer irrévocablement à la religion (2). » Mais d'autres pensées vinrent à la traverse, et des études nouvelles absorbèrent cette âme qui n'avait encore été qu'effleurée par l'attrait divin.

Les écrivains qui eurent alors l'action la plus vive et la plus durable sur Bastiat furent les économistes de l'école libérale de la Restauration. On sait quelle position cette école

(1) J.-P. Proudhon, *op. cit.*, t. I, p. 299.
(2) *Œuvres compl.*, t. I, p. 5.

avait prise vis-à-vis du christianisme. Leur jeune disciple dut s'en ressentir. Rendons-lui cependant cette justice qu'il n'y a pas dans ses écrits une attaque directe contre le dogme ou la morale de l'Eglise, ni même contre la hiérarchie catholique; mais on pourrait y signaler en plus d'un lieu de vagues et suspectes indications d'abus à réformer, d'unité religieuse à faire en dehors de tout *accident* particulier de culte et de symbole.

Il est vrai qu'à l'époque où il entreprenait ces études délicates, Bastiat fut introduit par un ami dans le commerce des grands apologistes contemporains, Bonald et de Maistre. Mais, faut-il le dire? si leurs livres lui firent quelque bien, comme on n'en saurait douter, ils lui nuisirent en somme, parce qu'ils n'étaient aucunement appropriés à l'état actuel de son âme. Il poursuivait l'idée heureuse, juste, chrétienne, de l'harmonie des lois du monde moral, du rôle providentiel de la liberté dans cet échange de services qui est l'âme de la société. Et les deux penseurs catholiques lui montraient presque exclusivement le désordre survenu dans la création et l'autorité des rois sur les peuples en tutelle. Il n'offrit pas prise à ces doctrines excessives ou du moins trop constamment présentées par le *gros bout*. Il ne se rejeta que davantage dans son optimisme, dont j'ai déjà signalé l'exagération, et se confirma dans sa conception très inexacte des données de la foi catholique sur les lois de la société.

Ce préjugé fut bien lent à s'effacer de son esprit. Dans la préface même de ses *Harmonies*, il prête aux catholiques cette doctrine étrange : « *Les grandes lois providentielles précipitent la société vers le mal;* il faut leur échapper en renonçant aux intérêts humains, en se réfugiant dans l'abnégation, le sacrifice, l'ascétisme et la résignation. »

Bastiat pouvait-il ignorer que la première partie de cette formule, absurde au point de vue du sens commun, est hérétique et blasphématoire au point de vue catholique? Et quant

à la seconde, pouvait-il rester dupe des reproches inintelligents ou calomnieux opposés par le rationalisme à la théorie chrétienne du sacrifice? Lui fallait-il beaucoup de travail pour s'assurer que le renoncement et la mortification, bien loin d'être en contradiction avec les données de la science économique, sont en complète harmonie avec elles et les renferment implicitement comme le germe contient la plante?

Pour que Bastiat, en possession des lois de la vie, clairvoyant du reste et plein de bonne foi, parvînt de lui-même à ce résultat très inattendu et de son temps encore fort étrange, il ne lui fallait qu'étudier un peu attentivement l'Evangile. Son âme religieuse n'avait jamais déserté le livre divin. On avait vu les paroles sacrées se mêler plus d'une fois à ses pages, entourées d'honneur et de respect. Une étude plus suivie acheva de l'éclairer et de le subjuguer. Il déclara nettement à un ami, dès 1848, le résultat de ses méditations, dans ces termes, dignes d'être retenus comme l'arrêt d'un maître (quelqu'un a osé dire *le plus grand des maîtres*) de la science sociale :

« Il est impossible d'admettre qu'un mortel ait pu avoir de » l'humanité et des lois qui la régissent une connaissance » aussi profonde que celle qui est dans l'Evangile (1). »

« Je ne connais rien de plus beau, de plus vrai, de plus profond et de plus important que ces paroles, » dit le P. Gratry, qui, pour le dire en passant, les a développées dans deux ouvrages encore trop peu lus, *le Commentaire sur saint Matthieu* et *la Morale et la Loi de l'Histoire*. « A mesure, ajoute l'éloquent oratorien, que l'on connaîtra mieux la science de l'économie des nations, la science sociale universelle; à mesure que l'on entrera en même temps plus avant dans la lumière de l'Evangile, je dis que l'on s'avancera

(1) Paillottet, *Neuf jours près d'un mourant (OEuvres compl.* de F. B., t. I, p. XLIV).

en proportion dans la vue de cette vérité : la science de l'homme et de la société se trouve dans l'Evangile à un degré visiblement divin (1). »

Bastiat était donc arrivé par sa voie propre à Celui qui a les paroles de la vie éternelle; nul n'a le droit de s'étonner de la mort si parfaitement, si simplement chrétienne qui couronna sa vie. Je dois cependant noter encore deux mobiles de ce retour absolu à la foi catholique. D'abord l'impression de la vie du catholicisme à Rome : « Ce qui m'a le plus frappé, disait-il trois jours avant sa fin à M. Paillottet, c'est la solidité de la tradition des martyrs. Ils sont là, on les voit, on les touche dans les catacombes; il est impossible de les nier (2). » En second lieu, le besoin d'une règle positive pour le sens religieux de l'âme. « Il faut que l'homme s'appuie sur une révélation pour être véritablement en communication avec Dieu. Quant à moi, j'ai pris la chose par le bon bout et en toute humilité (3)... »

M. Paillottet, éditeur de Bastiat, nous a conservé, avec ces nobles paroles, d'autres traits caractéristiques de la foi qui consola ses derniers jours. « Je me suis confessé, lui annonça un matin le vaillant malade. Je veux vivre et mourir dans la religion de mes pères. Je l'ai toujours aimée, quoique je n'en suivisse pas les pratiques extérieures. » Et le dimanche suivant : « Avez-vous un crayon? » lui demanda-t-il. — Et il écrivit sur son livre de prières : « Les 20 et 21 décembre je me suis confessé à M. l'abbé Ducreux. Le 22, j'ai reçu la communion des mains de mon cousin Eugène de Monclar. » Puis, il s'entretenait avec son disciple du Dieu qu'il avait reçu le matin. On sait que son dernier souci fut d'exprimer le repos de son âme dans la *vérité*. Mais voici un trait plus touchant de son agonie. M. Paillottet s'était retiré vers le soir.

(1) *Lettres sur la Religion.*
(2) Paillottet, *loc. cit.*
(3) *Ibid.*

L'abbé de Monclar, voyant l'affaissement de son cousin, voulut lui donner l'extrême-onction. Le mourant ne put répondre ni par un mot, ni par un mouvement à ses paroles. Mais l'abbé lui ayant dit : « Mon ami, baise le crucifix, » ses lèvres s'avancèrent « et obéirent complètement à l'exhortation. A cette vue, le docteur fit un geste d'étonnement; il ne s'expliquait pas que l'intelligence et la volonté fussent encore là quand la vie se retirait (1). »

Trouvera-t-on que j'insiste trop sur ces témoignages d'une fin chrétienne, après avoir dit si peu de chose des travaux d'*un des plus grands esprits de notre temps*, d'*un homme de génie que sa patrie ne connaît pas encore* (2)? D'autres apprécieront mieux l'économiste et le philosophe, et puisqu'on lui élève une statue dans son lieu natal, l'heure de la justice a sonné pour lui. Quant à moi, j'ai voulu surtout, en payant mon humble tribut d'admiration à un de nos grands hommes, indiquer dans l'œuvre de Bastiat une démonstration de la Providence, et dans sa vie et sa mort une démonstration de l'Evangile.

LÉONCE COUTURE.

(1) PAILLOTTET, *op. cit.*, p. LII.
(2) A. GRATRY, *La morale et la loi de l'histoire*, t. II, p. 70 et *passim*.

MAITRESSE VOUTE EN CONSTRUCTION

AVEC TRAVÉES SUR TROIS GRANDS PLANS GÉMINÉS

D'APRÈS UN ANCIEN PROJET DU XIVe SIÈCLE.

TROISIÈME LETTRE (1).

Auch, 25 janvier 1870.

Oui, mon cher Henri, il est survenu un incident, en cours d'exécution des travaux importants qui se font à Marciac; et, selon ma promesse du 17 octobre dernier, je viens vous en entretenir.

Votre hésitation, à propos de la confiance qu'inspiraient les petits piliers de l'église paroissiale, a donné à M. Noutary, directeur du chantier, la bonne idée de les examiner de près; il a découvert, sur les parements vus, de très fines lézardes obliques à l'axe. Dans la crainte qu'elles n'eussent trop de pénétration dans le corps même des piliers, il a fait gratter l'épais badigeon qui sert de revêtement séculaire à la pierre de taille; et grande a été sa surprise lorsque, en présence de M. Gentil, notre architecte, il a mis à découvert, par places irrégulières, les traces d'une grossière maçonnerie. Elle a comblé le vide laissé jadis par le marteau démolisseur dans l'entre-deux des assises de pierre, brutalement cassées sur le flanc de ces deux piliers, l'un au nord et l'autre au sud.

N'allez pas accuser, s'il vous plaît, notre paisible population d'avoir voulu, n'importe à quelle époque de troubles civils, démolir elle-même sa belle église. Mais souvenez-vous que le

(1) Voir les pages 83 et 467 du tome x de cette *Revue*.

Bénédictin de Simorre (1), parle des mauvais traitements que les hérétiques du XVIe siècle firent subir à tous nos édifices religieux.

Ils étaient alors au nombre de quatre, bâtis *intrà muros*. A savoir :

1° A l'est du plan de ville, orienté, mais sous un angle d'assez forte déclinaison (2), l'église actuelle de Notre-Dame, alors collégiale de douze chapelains fondés en 1444. Ils formaient un chapitre à offices quotidiens, qui, en sa qualité de curé reconnu primitif à partir de la fondation, nommait un vicaire perpétuel pour le service curial de la paroisse;

2° L'église de Saint-Pierre, co-paroissiale, contre-orientée relativement à Notre-Dame. Elle était située du côté opposé à celle-ci, c'est-à-dire à l'ouest, et, comme elle, éloignée de nos quatre belles cornières ou rues couvertes, d'environ 96 mètres. Vous vous souvenez, sans doute, que ces sortes de galeries en rez-de-chaussée encadrent, au centre de la ville, une place très remarquable par sa régularité et sa vaste étendue, qui mesure, de l'ouest à l'est, 128 m. 70, et, du nord au sud, 66 m. 45 (3);

3° Le couvent des Jacobins, bâti au sud-ouest avec son église; et au nord-est, celui des Augustins qui avait aussi la sienne. — Les comtes de Pardiac-Monlezun les avaient fondés, l'un et l'autre, dans le XIVe siècle, de manière à placer la façade latérale de leurs églises sur rue publique, courant du nord au sud pour le premier, de l'ouest à l'est pour le second.

Ces établissements étaient prospères et en très bon état

(1) Dom Louis-Clém. de Brugelles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, page 436.

(2) Sa déclinaison est septentrionale.

(3) Au milieu de ce parallélogramme, d'environ 8,552 mètres carrés de superficie, se trouve une halle de 38 mètres de longueur, de l'ouest à l'est, sur 25 m. 50 de largeur. Or, à cet abri, fort utile au commerce, s'ajoute encore celui qu'offrent les quatre cornières, dont la largeur moyenne, sous couvert, portant le premier étage de maisons, est de 5 m. 91.

de conservation, lorsque les bandes protestantes vinrent les menacer d'une ruine entière.

Maître de la ville, dès le mois de septembre 1569, Géraud de Lomagne, seigneur de Sérignac, l'avait frappée d'une amende de deux mille livres (1), après avoir commis au sein de la population tous les désordres qui, au nom de la reine de Navarre, signalaient alors, dans notre sud-ouest, les hauts faits des soldats huguenots (2).

Pressé de suivre la direction qu'imprimait à ses manœuvres le comte de Montgommeri, lieutenant-général de cette princesse, Sérignac n'avait pas eu toute liberté d'activer le recouvrement de son impôt forcé; et les consuls se faisant attendre : « Messieurs de Marciac — leur écrivit Montgommeri, » de Lafitolle, où il était encore le 17 octobre suivant, si vous » faillez à m'apporter demain les deniers que vous avez pro- » mis pour la cause, je vous puis assurer que je ferai brûler » votre ville et la raser au rez de terre, mesmement tout ce » que avez à l'entour d'icelle. Et pour ce, pensez-y. »

Heureusement que le temps manqua au lieutenant de la reine Jeanne, qui avait hâte d'aller ailleurs; et, le 18 du même mois, il quitta Lafitolle pour suivre la direction de Madiran, de Tasque, de Saint-Mont, de Nogaro et autres lieux, qu'il couvrit de ruines jusqu'à Aire.

Quelques années plus tard, par suite d'un édit royal de pacification, qui, vers la fin de 1577, avait réglé la suspension des luttes civiles et religieuses entre le roi de Navarre et Henri III, on se relâcha, en divers lieux, des précautions que prescrivait la défense des places catholiques. Le chevalier Jean d'Antras, sire de Samazan et de Cornac (3), qui commandait celle de Marciac depuis le mois de sep-

(1) C'est-à-dire 4,001 fr. 85 c de notre monnaie actuelle.

(2) Voir, aux tomes I et II de cette *Revue*, de fort tristes détails à ce sujet.

(3) Voir sa notice biographique au tome I de cette *Revue*, pages 466 et suivantes. — Il tenait de son père la seigneurie de Samazan. Mais, d'après son contrat de mariage du 20 octobre 1574, c'est sa femme, demoiselle Françoise de la Violette, dame et héritière de Cornac, qui lui apporta cette dernière terre.

tembre de l'année 1572, se laissa surprendre par le baron de Lons et par Bégolles, accourus de Castelnau-Rivière-Basse. Ils se présentèrent sous les murs, au milieu d'une nuit profonde, et forcèrent les portes avant qu'on eût pourvu à une vigoureuse résistance. Dès avant l'aurore, de nombreux sectaires, armés de toute pièce, se virent maîtres de tous les points de la cité, qui déjà avait eu tant à souffrir de l'invasion de Sérignac, en 1569.

Il n'est pas facile de dire si nos monuments religieux furent plus endommagés par les soldats de ce dernier ou par ceux des nouveaux chefs, de Lons et Bégolles. Mais, dans ses Memoires, le chevalier d'Antras, qui s'était réfugié à Saint-Justin, pour maintenir au pouvoir des catholiques cette place voisine, raconte que l'église de Saint-Pierre ne conserva que le porche, avec la voûte qui le couronnait. — Cette petite enceinte fut restaurée, plus tard, comme chapelle des Pénitents. Mais, à partir de 1793, elle fut transformée en grange, pour simple dépôt de bois et de vaisseaux vinaires. Vers 1844, je la vis démolir jusqu'aux fondations; et l'on en fit servir les matériaux à des constructions vulgaires.

Toutefois, les voussures en ogive de la porte principale furent achetées, en lot spécial, par respect pour les hauts reliefs historiques et symboliques dont elles étaient décorées. Vous apprendrez avec plaisir, mon cher Henri, qu'ils sont encore en bon état et qu'on les conserve, à Auch, dans le couvent des Ursulines du Prieuré. C'est là que je les ai déposés, en attendant le jour où il sera possible de rendre ces saintes images à leur primitive destination. Elles doivent couronner l'entrée d'une église qui est en projet de construction pour ce dernier établissement.

Quant aux Augustins et aux Jacobins de Marciac, ils furent aussi très maltraités par les Huguenots du XVIe siècle. Mais, dès les premières années du XVIIe, ils virent leurs maisons conventuelles se relever, grâce aux soins généreux de la noble

et pieuse famille de Saint-Lary, dont le nom a su longtemps se faire respecter dans le département.

Vous n'ignorez pas, mon cher ami, que ces deux monastères ont dû, comme tant d'autres, changer de destination, à partir du mois d'octobre 1790. Je vous dirai pourtant que la commune, par suite d'une donation qui lui a été faite, sous la Restauration, a pu mettre celui des Augustins à la disposition des religieuses de Nevers. Son église, rendue au culte, à cette occasion, conserve une allée de cloître ogival qui lui est adjacente, ainsi que le clocher à belle flèche octogonale, qu'on a remis tout récemment en fort bon état, par une intelligente restauration faite au ciment de Vassy.

Ce clocher limite, à l'ouest, l'allée de cloître qui forme, au nord de l'église, une galerie sans voûte, style Renaissance. Les trois autres côtés ont disparu sous le marteau des vandales du XVIe siècle; et leur démolition est d'autant plus regrettable que la partie subsistante est d'une élégance très digne d'attention.

Sur stylobate continu, en marbre noir, portent des colonettes jumelles, en marbre aussi, mais de différentes couleurs. Leurs chapiteaux, historiés de sujets fantastiques où le blason se mêle, reçoivent la retombée d'une série d'arcades, animées de sculptures qui s'épanouissent en contre-courbe.

Le même genre de décoration rehausse la corniche qui couronne cette série, et l'entre-coupe de pinacles à crosses végétales.

Je voudrais pouvoir vous décrire quelque chose de semblable pour l'église de nos anciens Dominicains, dont l'enclos est resté propriété particulière. On voit bien encore, à l'aspect du nord, une longue façade monastique construite en vieil appareil, et que la mousse a noircie depuis sa remise à neuf par les seigneurs de Saint-Lary. Mais de l'église, remaniée au XVIIe siècle, il n'y a plus d'autre trace qu'un pan du mur

goutteral qui fait partie, à l'est, d'une enceinte refaite sous le premier empire. Tout le reste fut alors démoli et vendu au mètre cube, comme produit de carrière.

Vous me pardonnerez, j'espère, mon cher Henri, cette courte digression que m'a inspirée votre goût si prononcé pour l'étude monumentale des Bastides du XIIIe et du XIVe siècles.

Votre indulgence sera même d'autant plus facile que Marciac est, en réalité, une de ces Villes-Neuves, comme aussi l'une des plus remarquables, tant par la régularité symétrique de son plan que par le caractère spécial des monuments publics dont nos pères l'avaient enrichie.

Revenons, pourtant, à l'église de Notre-Dame.

Les protestants de la seconde période s'étaient aussi mis à l'œuvre pour démolir cet édifice, alors assez récemment complété par la construction des cinq flèches qui couronnent son clocher. Déjà, l'amortissement du mur goutteral était démoli, à droite et à gauche. La charpente était déposée et en partie brûlée. Les deux grandes arcades en ogive qui s'élevaient entre le sanctuaire et la nef latérale du midi étaient tombées. Les deux petits piliers en question étaient profondément entamés. Les fortes moulures du large pilastre qui se dresse du côté du nord, pour recevoir la gerbe correspondante de l'arc triomphal, avaient disparu, à l'aspect de l'est, sur une hauteur d'environ 3 mètres, et 0m 46 de profondeur. Ces nouveaux barbares menaçaient de traiter ainsi l'église entière, si les consuls refusaient de leur payer une rançon de six mille livres (1).

(1) C'est-à-dire 12,001 fr. 10 c. de notre monnaie actuelle. — C'est à tort que Dom Louis-Clém. de Brugelles attribue cet impôt au seigneur de Sérignac. D'après Jean d'Antras et d'Aubigné, il est du baron de Lons et de l'année 1578. Or, à cette date, Mongomméri, dont Sérignac était le séide, n'existait plus depuis quatre ans. Fait prisonnier à Domfront, il avait eu la tête tranchée à Paris, en vertu d'un arrêt qui le condamnait comme rebelle et criminel de lèse-majesté.

Malgré la gêne extrême où se trouvait la population, on finit par assouvir la convoitise des troupes huguenotes; et sans plus de retard, on les vit partir de notre ville, pour aller porter ailleurs le meurtre, le pillage et l'incendie, qui jusque-là avaient marqué si généralement les traces de leur passage.

Mais comment réparer dignement, dans cette incroyable détresse, un édifice sans toiture, et qui ne présentait, sur divers points, que de tristes décombres? Les trois autres églises, beaucoup plus mutilées encore, n'offraient, comme enceinte à couvert, aucune ressource suffisante pour les réunions du culte public. Il fallut donc aller au plus pressé; et les deux grandes arcades qui étaient tombées, à la droite du sanctuaire, furent reconstruites selon le goût qui dominait en Europe, vers la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire en plein cintre. Le couronnement du mur goutteral, qui avait eu d'abord un revêtement en pierre de moyen appareil, fut relevé en maçonnerie commune. Une charpente des plus économiques s'étendit sur les trois nefs, de manière à les écraser par sa forme disgracieuse (1).

Quant aux deux petits piliers qui menaçaient ruine, il aurait fallu rétablir en bon appareil les assises de pierre qui fesaient défaut; et l'on crut pouvoir se contenter d'un faible hourdis, grossièrement fait en tuilots et moellons bruts, distribués par bains de mortier entre des tronçons qui accusent encore l'empreinte du marteau démolisseur.

Faut-il s'étonner, mon cher ami, qu'une restauration aussi incomplète donne aujourd'hui de très sérieuses inquiétudes?

(1) Toutes les fermes se voyaient distinctement dans la maîtresse-nef. Le triangle formé par celle de l'ouest portait, à la surface de son aire, une grande inscription commémorative en fortes majuscules romaines de couleur rouge. Je l'ai lue dans mon enfance. Mais qu'est-elle devenue depuis plus d'un demi-siècle? On avait cru alors devoir la déposer sur le sol de l'église, à l'occasion de certaines modifications que l'on faisait subir à la charpente.

On ne peut pas dire, sans doute, que le pilastre du nord ait été beaucoup mieux traité par nos restaurateurs de la fin du xvr^e siècle. Toutefois, comme il fait partie du mur de refend qui correspond à l'arc triomphal, sa solidité n'a jamais été compromise. La brèche que lui ont faite les vandales de cette déplorable période n'était, en réalité, qu'une menace de démolition radicale. Aussi, le restaurateur y mit-il encore moins de soin qu'aux deux piliers. Et même, chose très digne de remarque, au lieu de pousser, au moins avec du plâtre, le profil des moulures cassées, qu'on ne pouvait pas alors reproduire en bonne pierre, il les remplaça par une frêle tige de sapin, qu'un petit nombre de gros clous fixent, tant bien que mal, sur le mauvais hourdis qui se cache en arrière-corps.

Vous penserez, avec moi, sans contredit, qu'il faut ici, comme aux piliers, remplacer cet ignoble placage par de bonnes pierres d'appareil qui puissent restituer à ce pilastre et la force et les formes primitives de ses moulures.

Encouragé par l'active et généreuse initiative de M. Chevert, procureur impérial à la retraite, notre nouveau doyen, M. l'abbé Lassalle, a fait sonder le terrain sur divers points de l'édifice, et même dans le sanctuaire. Or, voilà que, partout, on se trouve en présence de curiosités inattendues, dont j'aurai soin de vous parler, si pourtant, après avoir visité les lieux, je crois ces découvertes quelque peu dignes de faire suite à notre correspondance.

En attendant, mon cher Henri, recevez, etc., etc.

F. CANÉTO,

vic. gén.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages historiques.

I. *Note sur l'emplacement de la villula d'Ausone*, par Reinhold DEZEIMERIS. In-8° de 14 p. plus une gravure. Bordeaux, Gounouilhou.

II. *Lettres à MM. Gaston Paris et Barry sur les Celtes et les Germains, les chants historiques basques, et les inscriptions Vasconnes des Convenæ*, par CENAC-MONCAUT, 56 p. grand in-8°. Paris, Aug. Aubry.

III. *Monographie du château-fort de Mauvezin* (Hautes-Pyrénées), par M. Alcide CURIE-SEIMBRES. In-8° de 54 p. Tarbes, Telmon.

IV. *Notice sur le prieuré de Sainte-Livrade*, par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. — *Histoire de la commune de Hautesvignes*, par LE MÊME. 2 brochures de 36 et 12 pages. Grand in-8°. Agen, impr. de Noubel.

V. *Esquisse historique et religieuse sur la chapelle de Notre-Dame du Bout du Pont de Villeneuve-sur-Lot*, par A. de ZAPPINO. In-12 de 132 p. Villeneuve, impr. G. Leygues.

VI. *Le collége et le séminaire d'Aire-sur-l'Adour*, notice historique par l'abbé Jules BONHOMME. In-8° de VII-103 p. Paris, Dumoulin.

J'ai laissé s'accumuler depuis un an l'une sur l'autre les publications adressées à la *Revue de Gascogne* pour l'instruction de ses lecteurs, et mes articles mensuels de bibliographie ayant toujours été moins nombreux que les envois des auteurs, je me trouve avoir un gros arriéré à couvrir. Il faut qu'on me permette d'être plus bref que d'habitude. Puissent mes analyses gagner en solidité ce qu'elles perdront en étendue!

Je commence par les ouvrages historiques. Je rencontre d'abord une petite brochure de M. Reinhold Dezeimeris, qui du reste nous a adressé d'autres travaux réservés pour une étude spéciale.

I

Ce n'est ici qu'une *Note* sur la *villula* du poète Ausone, communiquée par l'auteur, en novembre 1868, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; mais elle est rédigée avec le soin exquis dont M. R. Dezeimeris ne sait pas se départir, et d'ailleurs très neuve par le fond. Il s'agit d'une découverte proprement dite,

qui enrichit à la fois la critique du texte d'Ausone, la géographie du ve siècle et l'épigraphie gallo-romaine.—La *villula* décrite par Ausone en divers lieux (*Idyll.* II, 3, 4, III, 25, 30, etc.) est distincte de son domaine de Lucaniacus, avec lequel on l'avait confondue. Lucaniacus a été retrouvé à Saint-Georges de Montagne, arrondissement de Libourne. M. Dezeimeris, longtemps victime de l'erreur commune, en est revenu par une lecture plus attentive des idylles du poète bordelais. Il a trouvé toutes les indications relatives à la villula d'Ausone réalisées à Loupiac (canton de Cadillac, arrondissement de Bordeaux). En effet, des fouilles entreprises à cet endroit ont mis en lumière un fragment épigraphique trop mutilé pour se prêter à une interprétation claire, mais où il est permis de reconnaître, avec une grande probabilité, une poésie inédite d'Ausone et le nom d'un de ses amis. C'est surtout dans cette partie de son travail que M. Dezeimeris a prouvé une fois de plus l'abondance et la sûreté de son érudition, la prudence et la sagacité de sa critique. Mais cette *Note*, qui en dit déjà plus qu'elle n'est grosse, nous promet sur Ausone un travail plus complet, et nous comptons sur cette promesse que personne ne saurait tenir aussi bien que M. R. Dezeimeris.

II

Ce sont des questions bien plus vastes et plus complexes que M. Cénac-Moncaut a traitées dans deux *Lettres* polémiques, réunies sous la même couverture. Nous ne saurions les reprendre, à notre tour, sans dépasser les limites de ce travail. Du reste, nos opinions, ou du moins nos tendances sur ces points difficiles, sont connues de l'honorable auteur et de tous les lecteurs de la *Revue de Gascogne*. M. Cénac-Moncaut défend son *Histoire du caractère et de l'esprit français* contre M. Gaston Paris. J'ai lu l'article de ce dernier, je n'ai pas lu l'ouvrage qu'il critiquait. Je puis dire seulement que le langage du savant rédacteur de la *Revue critique* dépassait vraiment la mesure de la sévérité. Quant aux points spéciaux de philologie que M. Cénac-Moncaut essaie de défendre contre lui, il me semble qu'il ne regagne pas le terrain perdu, quoiqu'il y ait à tenir compte de plusieurs de ses assertions et remarques. Ajouterai-je que son grand travail sur l'*esprit français* a été examiné depuis par un juge beaucoup plus clément que M. G. Paris, et que, malheureusement, l'arrêt de ce critique, M. Marius Sepet, a été, sauf la forme, presque aussi

rigoureux? — Je me permets encore, sans m'attribuer le droit de décider en pareille matière, de préférer, dans l'épigraphie gallo-romaine des Pyrénées, les interprétations celtiques de M. Barry au système basque de M. Cénac Moncaut. Mais ici aussi, je regrette que notre excellent compatriote ait à relever chez son docte adversaire quelques formes de polémique trop dépourvues de modération.

III

M. Cénac Moncaut a trop écrit pour ne pas soulever plus d'une contradiction. Je trouve plusieurs rectifications à son adresse et aussi à l'adresse d'autres savants estimables, dans l'ouvrage de M. Curie-Seimbres sur le château-fort de Mauvezin. Cette solide *Monographie* mérite d'être lue et méditée par tous les hommes qui s'occupent spécialement de notre histoire provinciale. Ce n'est pas, en effet, une chronique ou une esquisse, comme nous en avons tant; c'est une étude large et profonde, où chaque détail local s'éclaire au jour de l'histoire et de la critique générale. L'origine de Mauvezin amène des notions sûres concernant les fortifications romaines et barbares; son nom, des recherches de toponymie du moyen âge; sa place, la rectification d'une erreur de géographie féodale. M. Curie-Seimbres a révélé, le premier, les vraies causes de la cession du château de Mauvezin aux vicomtes de Castelbon. En empruntant à Froissart des récits dramatiques sur le rôle de ce château dans l'histoire des compagnies du XIVe siècle, il a fourni plusieurs éléments neufs et précis à la critique si difficile du texte et de la valeur historique de notre grand chroniqueur. Il a montré une remarquable indépendance dans son appréciation bien sévère, je n'oserais dire injuste, de Gaston Phœbus. Je dois louer, enfin, sa description du vieux château-fort, et noter en passant que l'inscription *Jay belle dame* ne peut plus, d'après les rapprochements chronologiques de M. Curie-Seimbres, rapporter à Béatrix, *la gaie Armagnoise*. M. l'abbé Canéto, qui avait plaidé ici même pour cette attribution fort naturelle, a donné raison depuis, croyons-nous, à son savant critique.

IV

En passant de M. Curie-Seimbres à M. Tamizey de Larroque, on est sûr de rester sur le terrain de l'érudition solide et des recherches patientes. Mais si l'on peut reprocher au premier de mêler parfois un

peu trop aux résultats positifs de ses enquêtes historiques les vues très personnelles du politique et du penseur, on trouverait plutôt dans le second une abstention trop absolue d'idées générales et de jugements. Ici pourtant, M. Tamizey de Larroque a fait assez, en se contentant d'agencer les quelques documents, non dépourvus d'intérêt, qu'il a découverts dans de longues recherches sur la commune de Hautes-vignes, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française. Cette petite publication se termine par un hommage à M. de Chausenque (mort à Gontaud, le 24 avril 1868), l'un des explorateurs les plus intrépides et des topographes les plus instructifs de nos Pyrénées.— Dans sa *Notice* sur Sainte-Livrade, notre infatigable collaborateur a suivi pas à pas, en le dépouillant de longueurs insipides, en l'accompagnant d'excellentes notes critiques, un manuscrit de la bibliothèque impériale : *Abrégé chronologique de l'histoire du prieuré de Sainte-Livrade d'Agenais,* achevé par dom G. Dumas, le 12 mars 1712. — Ces deux brochures font partie d'une série uniforme de *Monographies historiques publiées sous les auspices du conseil général de Lot-et-Garonne.* Cette protection efficace accordée aux études provinciales, et du reste justifiée par de si bonnes publications, m'a semblé un exemple à signaler.

V

Encore une monographie qui nous vient du département de Lot-et-Garonne et qui mérite un bon rang parmi ces travaux aussi utiles que modestes ! Le petit volume consacré à *Notre-Dame du Bout du Pont* de Villeneuve-sur-Lot, par M. de Zappino (l'écrivain est étranger, mais on ne s'en aperçoit pas à son langage), est vraiment très instructif. Sauf les premières pages où la légende devait dominer, l'histoire la plus positive tient la plume dans tous ces chapitres, et les documents authentiques y font revivre des générations de pèlerins et de *confrères* aux pieds de l'image de Notre-Dame. C'est à la fois une dévotion populaire, une population ouvrière et commerçante, une administration pieuse, dont les nombreuses péripéties sont racontées avec autant de sûreté que d'agrément; et ces récits intéressent également la science et la piété.

VI

Nous devrions accorder beaucoup plus de place à l'excellente *Notice* de M. l'abbé Jules Bonhomme *sur le petit séminaire et le col-*

lége d'Aire, si ce travail n'était déjà connu de nos lecteurs. Mais aucun d'eux n'a oublié ces esquisses si soigneusement, si agréablement tracées, des origines, de l'ancienne prospérité, de la première décadence, du rétablissement, de la désolation révolutionnaire, de l'histoire contemporaine des deux établissements landais. Toutefois M. Jules Bonhomme ne s'est pas contenté de reproduire les articles publiés dans la *Revue de Gascogne*, d'août 1866 à février 1868. Il a remanié plusieurs parties, introduit çà et là quelques rectifications, ajouté aussi, surtout dans les notes et appendices, quelques détails intéressants : tout cela sans abuser des documents dont il donne le sens plus souvent que le texte. Ce travail, fort réussi, aura, nous n'en saurions douter, un vrai succès dans la région, toute peuplée d'élèves reconnaissants de l'ancien collége d'Aire, qui sauront gré à l'élégant et consciencieux auteur d'avoir conservé tant de précieux souvenirs. « Hélas! comme il le dit lui-même, le temps emporte si rapidement les hommes et les choses qu'il faut se hâter de fixer le témoignage du bien accompli, sous peine de voir s'effacer le souvenir des services les plus réels avant qu'on les ait désignés à la reconnaissance de la postérité! »

L. C.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

21. Sur la date de la mort de Gérard Roussel, évêque d'Oloron.
(Voyez la *Question*, t. x, p. 558.)— Réponse.

Le 7 juillet 1555, Gérard Roussel était dans sa maison épiscopale à Sainte-Marie d'Oloron, ainsi que cela résulte d'un acte notarié par lequel il prit quelques dispositions relatives à la distribution de ses biens après sa mort.

(Archives des Basses-Pyrénées, série E, n° 1,778, fol. 38).

Le 10 août 1556, cet évêque était mort; en effet, il est déclaré défunt dans un contrat où Jean Roussel, son neveu, fait une donation de rente à l'ancien trésorier de l'évêque pour le récompenser des services rendus à son oncle.

(Archives des Basses-Pyrénées, série E, n° 1,778, fol. 137).

La date de la mort de G. Roussel est donc circonscrite entre le 7 juillet 1555, et le 10 août 1556.

P. RAYMOND.

23. Sur deux avocats gascons du XVIe siècle.

Aurait-on quelque chose à ajouter à ces lignes de François Eudes de Mezeray dans ses *Mémoires historiques et critiques* (Amsterdam, 1732, in-12, tome I, p. 47) ?

« Jean David et Jean de La Vergne, tous deux gascons. Le premier perdoit souvent ses causes, dont se plaignant, La Vergne lui disoit : *Il faut qu'il y ait faute de votre jugement ou de celui de la Cour*. Il mêloit de mauvais latin à ses plaidoyers. Ce fut lui qui rapporta les premiers mémoires de la Ligue de Rome. On l'appelloit l'*Avocat du Roi*, parce qu'étant souvent condamné à l'amende, il faisoit le profit du Roi. La Vergne fut le second qui fit imprimer des factums au procès qu'il eut contre le premier président Le Maistre, son beau-père, qu'il gagna, et Le Maistre fut tondu tout d'une voix; le rapporteur lui ayant dit qu'il acqûiesçât à son appel, autrement qu'il seroit condamné à l'amende; tant alors la justice était bonne et sévère. »

T. DE L.

24. Sur un célèbre sauteur Basque.

Qui pourrait me donner des renseignements sur un gentilhomme basque du XVIIe siècle du nom de Tartas, qui justifia d'une manière si éclatante la réputation d'agilité acquise à ses compatriotes? Voici ce que je trouve sur ce sauteur incomparable dans les *Mémoires inédits de Louis Henri de Loméni, comte de Brienne, publiés sur les manuscrits autographes*, par M. F. Barrière (t. I, in-8°, 1828, p. 235) : « J'étais d'une grande beauté et d'une agilité surprenante; je sautais déjà quinze de mes semelles, et dans la suite, j'ai franchi sans peine des fossés de dix-huit pieds de large... Quand j'ai eu toute ma force, personne n'a voltigé plus haut, ni sauté plus loin que moi, le seul Tartas excepté, qui avait une agilité prodigieuse. » Et, en note, sous cette dernière phrase : « Gentilhomme basque qui a été page du maréchal de Gramont, et que le maréchal donna au roi pour ses ballets. Il faisait des sauts périlleux que les danseurs de corde et les plus légers baladins n'auraient osé entreprendre : j'en faisais bien quelques-uns, mais non pas tous. Il voltigeait par dessus le grand carrosse de la Reine, en se prenant de la main gauche à la gouttière et faisant la roue par dessus, en sorte qu'il se trouvait de l'autre côté sur ses pieds. Je l'ai vu, dans un ballet du Roi, au Louvre, monter sur cinq hommes, trois en bas et deux au dessus; il était le sixième, et se tenait au sommet, droit sur les épaules des deux autres. Il sautait au moins vingt-cinq semelles, et eût, avec un brin d'estoc, franchi un fossé de cinq à six toises. Jamais homme n'a eu une plus belle dis-

position : il était un peu plus grand que moi. A ce propos, M. de Guitault, capitaine des gardes de la Reine-mère, m'a dit plusieurs fois qu'il avait franchi le canal de la cour des Fontaines, à Fontainebleau, en prenant son escousse sur le parapet de pierre qui est le long de la fontaine, et tombant dans le jardin qui est au-delà du canal. C'est bien sauter; je n'en eusse su faire autant... » Ni moi non plus! T. de L.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Liste des membres titulaires

Arrêtée dans la séance du 10 janvier 1870.

Mgr l'Archevêque, *président d'honneur.*

MM. Canéto, vicaire général, *président.*

N., *vice-président.*

Léonce Couture, archiviste de la ville d'Auch, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne, secrétaire.*

Bachos, pro-secrétaire de l'Archevêché, *bibliothécaire.*

A. Tarbouriech, archiviste du département, *trésorier.*

J.-F. Bladé, avocat, à Toulouse.

Bougnères, professeur au petit-séminaire.

Desbons, docteur en théologie, professeur de théologie au grand-séminaire.

Desponts, docteur en médecine, à Fleurance.

Ditandy, docteur ès-lettres, inspecteur d'Académie, à Auch.

Ester, ingénieur des ponts et chaussées, à Auch.

Fauqué, secrétaire général de l'Archevêché.

Gardères, docteur en théologie, professeur de théologie au grand-séminaire.

P. Lafforgue, conservateur du Musée d'Auch.

Larroque, professeur de rhétorique au petit-séminaire.

Marquet, professeur au grand séminaire.

Masson, professeur d'histoire, à Auch.

P. Tallez, professeur au petit-séminaire.

Mgr BERTRAND-SÉVÈRE LAURENCE

ÉVÊQUE DE TARBES.

Tous nos lecteurs savent que le vénérable évêque de Tarbes est mort le 30 janvier dernier, à Rome, où il avait voulu se rendre, malgré sa vieillesse et ses infirmités, pour siéger au Concile du Vatican. Son épiscopat, des plus longs et des plus fructueux, tiendra un jour une large et glorieuse place dans l'histoire ecclésiastique de notre province. Dès aujourd'hui, la *Revue de Gascogne* lui doit au moins le tribut d'une notice sommaire, pour laquelle nous sommes heureux de suivre une brochure publiée à Tarbes (1) et deux articles de l'*Echo religieux des Pyrénées et des Landes* (2).

Bertrand-Sévère Laurence naquit le 7 septembre 1790 à Oroix, petit village situé à 4 lieues de Tarbes, d'une pauvre et honnête famille de cultivateurs. Dès l'enfance, il contracta près de ses parents, dont il partageait les fatigues, ces habitudes d'ordre et de travail qu'il ne démentit jamais dans le cours de sa longue carrière. Mais son intelligence le fit remarquer de très bonne heure parmi les campagnards de son âge, et un médecin du pays, M. Dusserm, qui avait besoin d'un *aide* pour la barbe et la saignée, selon les traditions des praticiens indigènes, le demanda à ses parents. Le docteur jouissait de l'estime générale, il devait assurer une existence honnête au jeune Laurence : il fut écouté. L'enfant, à peine âgé de huit ans, suivit son patron au bourg de Juncalas. Là, il fut particulièrement distingué par le curé. L'abbé Cazenavette, prêtre d'un zèle ardent et d'une rare intelligence, charmé de la sagesse exemplaire et de la rectitude d'esprit du modeste apprenti,

(1) *Notice biographique sur Mgr Laurence* (par M. l'abbé Curie-Lassus). In-12 de 16 p. Tarbes, Th. Telmon.

(2) 1re année, numéros 6 et 7. (Cette Revue paraît tous les samedis. Pau, Vignancourt, 6 fr. par an).

lui demanda s'il n'avait jamais eu la pensée de se faire prêtre. Le jeune homme répondit qu'il ne pouvait y songer parce qu'il n'avait pas appris le latin et que sa famille était sans fortune. Le curé de Juncalas se fit alors son professeur; maître et disciple consacrèrent aux études de latinité les rares loisirs que leur laissaient des journées bien laborieuses. Et à l'âge de vingt ans, le futur évêque de Tarbes allait faire sa quatrième à Betharram.

Il garda toujours le plus tendre souvenir de son premier précepteur et de cette église de Juncalas où avait commencé sa formation religieuse. « Lorsque, trente ans plus tard, il prêcha comme grand vicaire dans l'église de cette paroisse, il dit les avantages d'une communion bien faite : « Je la revois avec bon-
» heur, dit-il, cette sainte table où, enfant, je vins m'agenouil-
» ler pour la première fois. J'ai la confiance que je m'y étais
» chrétiennement disposé, et j'ai toujours pensé que les grandes
» grâces que Dieu m'a faites dans la suite, je les devais à
» ma première communion (1). »

Après deux ans passés dans l'établissement de Betharram, alors dirigé par l'abbé Lassalle, Sévère Laurence entrait au collége d'Aire en novembre 1812, comme élève de seconde. Cette célèbre maison avait à sa tête le vénérable abbé Lalane, confesseur de la foi, et comptait près de six cents élèves. Malgré des dehors peu brillants, le nouvel humaniste se fit remarquer par son talent solide autant que par son application constante et sa rare piété. Il devint professeur avant même d'avoir achevé ses études classiques, et après avoir régenté quelques classes inférieures, occupa successivement les chaires de seconde, de mathématiques et de philosophie.

Ordonné prêtre le 20 avril 1820, il fut appelé par Mgr d'Astros, alors évêque de Bayonne, Tarbes et Aire, à établir et à diriger un petit séminaire dans l'ancien monastère bénédictin de Saint-Pé-de-Generès. L'abbé Laurence fut le fondateur de

(1) *Notice biogr.*, p. 5.

cette colonie du collége d'Aire, d'où lui vinrent plusieurs professeurs, entr'autres M. Fourcade, depuis vicaire-général de son ancien supérieur, devenu évêque de Tarbes. Il fallut d'abord relever des ruines et fonder, avec d'insignifiantes ressources, tout un vaste établissement. L'abnégation et l'habileté du supérieur arrivèrent peu à peu à des résultats magnifiques, et les progrès de l'enseignement dans cette sainte maison furent encore plus frappants que sa prospérité matérielle. A la fin de 1833, le digne supérieur constatait lui-même, avec une grande fermeté de vues, l'état florissant des études de son petit séminaire, dans un discours dont les *Annales de philosophie chrétienne* publièrent un extrait remarquable, à côté d'une analyse du discours prononcé en même temps à Juilly par un autre élève d'Aire, par un condisciple de M. Laurence, l'abbé de Salinis (1). Bientôt après il devait s'arracher à cette œuvre qui lui était si chère.

On sait que le siége de Tarbes, rétabli en 1822, eut pour premier évêque Mgr de Nérac, dont l'administration rigide imprima un mouvement bien salutaire à la vie religieuse de son diocèse. Ce prélat si actif avait reconnu le mérite du supérieur de Saint-Pé et profité souvent de ses lumières. Mais son successeur, Mgr Double, installé le 25 décembre 1833, voulut associer plus immédiatement l'abbé Laurence à ses travaux. Peu de jours après son arrivée à Tarbes, il l'appela aux fonctions de vicaire général et de supérieur du grand séminaire. « Investi, dit un de nos guides, de la pleine confiance du doux et modeste Mgr Double, il inaugura comme vicaire général ce gouvernement de sage fermeté et de paternelle bienveillance qui lui a, même à travers des difficultés inouïes, concilié l'affection la plus respectueuse et la soumission la plus dévouée du clergé et des fidèles de son diocèse (2). »

Il était, en effet, depuis longtemps chargé de la plus grande

(1) *Annales de ph. chrét.*, t. VII, p. 118.
(2) Louis de Saint-Martin, dans l'*Echo religieux* du 4 février, p. 83.

partie de l'administration diocésaine, quand un décret du 30 décembre 1844 le désigna comme successeur de Mgr Double. « Il fut sacré à Paris, le 1er juin 1845, par Mgr Affre, de sainte mémoire, et quelques jours après, il faisait son entrée dans la ville épiscopale. Enfant du diocèse de Tarbes, il en était devenu l'évêque, et, dans la suite, il a donné un éclatant démenti à un dicton bien connu (1). »

Pendant ces vingt-cinq années d'épiscopat, que d'œuvres fécondes et durables! Ce serait la matière d'un livre tout entier et d'un livre bien instructif et bien rempli. Indiquons en quelques lignes : des institutions ecclésiastiques établies à Garaison, à Bonnefont, à Bagnères-de-Bigorre, à Arrens; — des missionnaires installés à Garaison, à Piétat, à Poeylahun; — la fondation des sœurs de Saint-Joseph de Tarbes, qui ne comptent pas moins de cinquante maisons d'école; — le Refuge, établissement de repentir, de préservation et de travail; — l'hospice de Baréges, où sont soignés près de six cents infirmes; — le pèlerinage célèbre de Notre-Dame de Héas, relevé et rendu accessible à la piété des montagnards; — enfin, la construction du grand séminaire de Tarbes, et, par dessus tout, celle de l'église, en tout point merveilleuse, de Notre-Dame de Lourdes.

Il vaut mieux nous en tenir à cette énumération, assez éloquente par elle-même, que d'essayer un récit pour lequel l'espace et les renseignements nous feraient également défaut. Nous n'essaierons pas davantage d'apprécier le caractère du saint prélat. Mais nous pouvons emprunter sur ce point à l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* une page publiée du vivant de l'évêque, et cependant empreinte d'une incontestable impartialité. Après avoir fait ressortir l'union intime qui régnait entre les prêtres du diocèse de Tarbes et celui qui avait été leur maître avant d'être leur évêque, M. Henri Lasserre ajoute :

(1) Id., *ibid.*

Toute la chaleur de cette nature s'était concentrée dans ce cœur paternel et excellent qui s'était fait tout à tous. Par un contraste qui n'était point une opposition, la tête était froide et soumettait toutes choses à l'examen d'une impassible raison. L'intelligence du prélat, bien que naturellement ouverte sur tous les horizons de l'esprit, avait une tendance essentiellement pratique. Personne moins que lui n'était accessible aux illusions de l'imagination et aux entraînements d'un enthousiasme irréfléchi. Il se défiait des natures ardentes et exagérées. Pour le convaincre, les arguments passionnés étaient inutiles. Si le sentiment dirigeait son cœur, la raison seule était la loi de son intelligence.

L'évêque, avant d'agir, pesait avec un soin extrême non-seulement ses actes en eux-mêmes, mais aussi toutes leurs conséquences. De là parfois une certaine lenteur à se prononcer dans les affaires graves, lenteur ayant pour principe non point sans doute l'indécision du caractère, mais la sagesse de l'esprit qui voulait se rendre compte et se déterminer en pleine connaissance de cause. Sachant d'ailleurs que la vérité est éternelle et que son jour arrive infailliblement, il avait cette vertu, l'une des plus rares qui soient au monde, la patience. Mgr Laurence savait attendre.

Doué d'une rare sagacité d'observation, Mgr Laurence connaissait les hommes et possédait à un haut degré l'art difficile de les manier et de les conduire. A moins que la religion ne fût en jeu et qu'une cause particulière n'exigeât un éclat, il évitait avec soin les froissements, les désaccords et les conflits, car il savait que faire des ennemis à l'évêque c'était, suivant la pente ordinaire du cœur humain, faire des ennemis à l'épiscopat et à la religion...

Administrateur remarquable, homme d'ordre et de discipline, réunissant en sa personne la simplicité de l'apôtre à la prudence du diplomate, il avait été de tout temps, depuis le règne de Louis-Philippe jusqu'au second Empire, tenu en très haute appréciation par les divers gouvernements qui s'étaient succédé. Quand Mgr Laurence demandait une chose, on savait à l'avance, dans les régions du pouvoir, que cette chose était certainement juste et très probablement nécessaire et on ne la refusait jamais (1).

Ce qui manque à ce portrait d'ailleurs si fidèle, c'est ce cachet de foi profonde et de vertu intrépide qui, du reste,

(1) *Notre-Dame de Lourdes* (1869, in-12), p. 149-150.

ressort assez de toute la vie de Mgr Laurence et surtout de sa sainte mort. On sait que ses entours l'avaient détourné de se rendre au Concile à cause de son grand âge et d'un mal cruel, qui pouvait s'aggraver, et l'accabler loin de ces secours domestiques que rien ne saurait remplacer. L'évêque répondit noblement : « Je me résigne sans peine à mourir à Rome en faisant mon devoir. Il y a des cimetières à Rome ! » Les craintes de ses amis se réalisèrent. Les progrès du mal furent rapides et au bout de quelques jours l'état du saint prélat fut désespéré. Il voulut avant de mourir donner un dernier témoignage de sa foi aux prérogatives du Saint-Siége, en demandant la pétition déjà signée par le plus grand nombre de ses frères dans l'épiscopat; il y inscrivit lui-même son nom en ajoutant ces mots : *Papa est infallibilis* (1).

Le corps d'un prélat si cher à son diocèse ne devait pas rester à Rome. Il a été rendu à l'église de Tarbes qui le conservera toujours avec un soin jaloux. De magnifiques funérailles lui ont été faites le mercredi 9 février. Malgré un temps sombre et pluvieux, la foule était presque innombrable.

M. l'abbé Menjoulet, grand-vicaire de Bayonne, officiait. Le diocèse d'Aire était représenté par M. l'abbé Dhers, vicaire général de Mgr Epivent; celui d'Auch, par MM. Canéto et Pandellé, vicaires généraux de Mgr Delamare. « Le deuil était conduit par M. l'abbé Laurence, curé d'Ossun, neveu du prélat, et par MM. les vicaires capitulaires, accompagnés de M. l'abbé Manaudas, supérieur du grand séminaire de Bayonne, et de M. l'abbé Lafont, prêtre de Tarbes, qui avait accompagné à Rome Mgr Laurence (2). »

Après la messe, célébrée par M. l'abbé Canéto, et l'absoute, chantée par M. l'abbé Dhers, une courte allocution a fait ressortir les vertus et les œuvres du saint évêque dont la

(1) *Civiltà cattolica* du 19 fév. 1870, p. 486, citant la *Correspondance de Rome* du 6 février.

(2) L'*Echo religieux*, numéro du dimanche 13 février 1870, p. 105.

dépouille mortelle allait descendre dans le caveau funèbre. « Averti quelques heures avant, écrit un témoin de la cérémonie, M. l'abbé Menjoulet nous a tenus sous le charme et l'émotion de sa parole improvisée, mais chaleureuse, souvent imagée et toujours convaincue. *Cecidit corona capitis vestri.* Son exorde, qui n'a été que le développement de cette pensée, nous faisait sentir une fois de plus l'immense perte que vient de faire le diocèse de Tarbes dans la personne de celui que l'univers catholique appelle désormais l'Evêque de Lourdes, l'Evêque de l'Immaculée Conception. L'orateur, après un tableau vrai et saisissant des grandes œuvres accomplies par Mgr Laurence, a terminé sa remarquable allocution par la pensée consolante du mot de l'Ecriture : *Beati mortui qui in Domino moriuntur* (1). »

LÉONCE COUTURE.

(1) Louis de Saint-Martin, *Echo relig.*, *loc. cit.*

VIE DE GUY DU FAUR DE PIBRAC

Par Guillaume Colletet,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite).

Qu'ay-je faict en ceste occasion, leur dit-il, que tout ce qu'un homme de bien est obligé de faire? Déclarez franchement où j'ay violé (1) la foy publique et où j'ay manqué au debvoir d'un honneste homme. Tant s'en faut certes que je vous aye offencez, que si j'estois d'humeur à reprocher les bienfaicts, comme il semble que les outrages que vous me faictes m'y pourroient obliger en quelque sorte, j'auroys aujourd'huy grande raison de vous accuser d'ingratitude. Mais ma modestie l'emporte sur vostre violence. Vous m'accusez d'avoir conseillé et sollicité le Roy d'abandonner la Polongne, et ainsy vous m'attribuez à moy seul un crime dont plusieurs peuvent estre coupables. Si je viens à le nier, quelles preuves avez-vous pour me convaincre? Mais non, je vous veux dellivrer de ceste peine et je vous advoue ingenuement une chose qu'il est bien glorieux d'advouer : Ouy, c'est moi seul qui ait conseillé au Roy ce crime prétendu, crime qui estoit si salutaire au Roy (2), au royaume de France, et par conséquent à l'Estat de Polongne et à toute la république chrestienne, si bien qu'au lieu de m'en blasmer vous m'en debvriez louer hautement. Le Roy a esté en danger, dittes-vous. Il est bien vray, mais n'est-ce pas (vous) qui en estes la cause, puisque c'est vous qui l'avez si long temps retenu comme prisonnier obsédé? N'imputez donc point aux autres ce que vous ne devez imputer qu'à vous-mesme. Vous craignez, adjoustez-vous encore,

(1) Variante de l'original : *Rompu.*
(2) Variante de la copie : *A mon maistre.*

que ceste retraitte inopinée n'apporte de grands troubles dans vostre royaume, et moy je responds que vous les pouvez prévenir et mesme appaiser facilement par vostre prudence, pourveu que vos intérests différents ne prévalent et n'apportent parmy vous aucune division. En un mot, observez les premiers les loix fondamentales de vostre Estat et vous verrez que les peuples qui vous considèrent comme leurs maistres ne les violeront jamais à vostre exemple. Vous vous plaignez encore que le roy vous a quittez secrettement sans vous en rien dire. Mais, je vous prie, s'estoit-il obligé par quelque serment solennel de vous demander congé dès qu'il voudroit s'esloigner du royaume? Avez vous quelque loy qui impose ceste nécessité à vostre Roy, qui se peut au moins prévaloir des temps et des occasions? Avec quelle effronterie les particuliers et les subjects peuvent ils prescrire à leur prince une loy, qu'ils appelleroient indubitablement tyrannique si leur prince la leur avoit présentée?

Et ensuite ce fidelle ministre de son roy fugitif descendant peu à peu à parler de luy mesme, et employant son éloquence (1) pour son propre salut :

Vous me menacez du dernier supplice, leur dit-il, comme si la mort dont je vis cent fois hyer la hideuse image estoit capable de m'estonner et d'estouffer en moy les bons sentiments que je doibs avoir pour mon Roy légitime. Croyez m'en, Messieurs, ce n'est pas le mal qui fait la douleur d'un honneste homme, mais c'est le regret seul (2) de l'avoir injustement mérité. Après tout, sçachez que vous serez traittez un jour selon que vous m'aurez traittez. Car c'est pour cela mesme que le Roy a escrit en France à la Royne sa mère en des termes qui l'advertissent d'observer les actions des Polonais qui sont en France, et de leur faire les mesmes traittements que les François innocents auront receu en Polongne. C'est pourquoy

(1) La copie ajoute : *ordinaire*.
(2) Variante de l'original : *desplaisir*.

si le respect que vous debvez au Roy vostre maistre, si la considération de la justice et du debvoir et si le souvenir (1) de l'alliance qui est entre les deux couronnes ne sont pas digues (2) assez fortes pour arrester vostre injuste colère, assouvissez la contre moy (3), mais après tout souvenez-vous que nostre Roy a les mains longues, et qu'il ne manque ni de cœur ni de forces pour vanger les injures et les outrages que l'on aura faites sur la personne de ses ministres, mais encore à toute la république chrestienne (4).

Ces paroles prononcées avec une constance incroyable et une résolution estonnante surprirent de telle sorte ces sénateurs, qu'elle leur fit entièrement changer de résolution, si bien qu'au lieu d'exécuter ce qu'ils s'estoient proposez de faire, ils se repentirent mesme d'en avoir tant dict, et dans ceste nouvelle conversion d'esprit, ils supplièrent mesme Pybrac d'excuser ce que le regret de l'absence du Roy qu'ils aimoient et l'intérêt de leur patrie leur avoit faict proférer en colère, et de les entretenir aux bonnes graces de leur maistre, et ensuitte ils laissèrent Pybrac dans la liberté de s'en aller où bon luy sembleroit.

Il remonta donc dans le mesme carrosse de cet obligeant référendaire (5) où il estoit venu, et continuant ainsy son chemin sans aucun nouvel obstacle, il parvint jusques en la cour de l'empereur Maximilien, je veux dire jusques à Vienne en Austriche où il rencontra le Roy son maistre qui estoit en peyne de luy. La joie qu'eut ce prince débonnaire de voir son cher Pybrac en liberté n'est pas exprimable.

(1) *Le souvenir* n'est pas dans le texte original. Il y a à la place un blanc qui précède l'article *la*. Ce serait donc plutôt *la pensée* ou *la souvenance* que G. Colletet aurait voulu mettre au lieu de *souvenir*.

(2) Le mot *digues* a été supprimé dans la copie.

(3) Ici le texte est très embrouillé. La copie s'en écarte beaucoup. G. Colletet avait écrit: *assouvissez la contre moy, mais surtout cruellement dessus moy*. Son fils reprend: *Assouvissez la contre moy le plus cruellement qu'il vous plaira*. C'est une copie explicative, et presque une traduction.

(4) Variante de la copie: *et que de telles actions criminelles regardent aussi toute la république chrestienne*.

(5) Ces deux mots sont en blanc dans l'original.

Mais elle se redoubla bien davantage lorsque pendant le chemin il apprit de sa propre bouche les dangers infinis qu'il avoit évitez et jusques à quel poinct il avoit soustenu l'authorité royalle et deffendu sa propre vie. Ce prince luy en fit des caresses extraordinaires, et tesmoigna pendant tout ce voyage qu'il n'y avoit pas un de sa suitte auquel il eust plus de confiance ny qu'il estimast plus digne de son estroitte familiarité. Et en cet estat Pybrac traversa doucement auprès de la personne du Roy son maistre toute l'Allemagne et toute l'Italie, où le bruict de sa réputation estoit desja si grand et si estendu que les princes et les sçavants chacun à l'envy s'empressoit pour le voir et pour l'admirer, et toutes les villes où ils passoient bénissoient le Roy d'avoir rencontré un si fidelle et si glorieux ministre.

Au reste, comme son vaste esprit n'estoit pas homme à se contenter (1) d'un seul employ, quoyque son ministère de Polongne luy fournist tous les jours de nouvelles affaires et de nouvelles intrigues pour le service de son maistre, si est ce que dans la forte passion qu'il avoit pour les Muses, pendant son séjour turbulent des déserts de Polongne, il ne laissa pas de les caresser avec autant de tranquilité d'esprit que s'il eust esté sur les paisibles bords de la fontaine du Parnasse et à l'ombre de leurs sacrez lauriers, et de ceste féconde source provindrent ses fameux quatrains moraux desquels je parleray cy-après plus amplement (2).

Quelque temps après le retour du Roy à Paris, comme les Estats de Polongne eurent député vers ce prince pour le supplier très humblement de voulloir par sa présence royalle venir dissiper les troubles que son esloignement y avoit causez, et qu'en cas qu'il refusast ceste grace, ils (le) sup-

(1) Variante de la copie : d'*humeur à se contenter*.

(2) Colletet n'est pas ici d'accord avec la tradition recueillie par M. Adolphe Joanne, dans son *Dictionnaire des communes de la France* (1864, au mot *Pibrac*): « Ancien château de Guy Du Faur; cabinet orné de boiseries sculptées où il composait ses fameux quatrains. »

plioient encore très humblement qu'ils s'assemblassent le quatriesme des Ides du mois de may suivant en la ville de Stenzic pour donner ordre à leurs affaires les plus pressantes, et mesme pour y procéder à l'eslection d'un nouveau roy puisqu'il desdaignoit d'estre le leur, ce prince qui estoit alors assez empesché de donner ordre aux divers troubles de France, s'advisa d'envoyer en Polongne le mareschal Roger de Bellegarde et Guy de Pybrac (1) pour s'opposer au nom de Sa Majesté à toutes les délibérations qui se feroient contre son service et pour tascher d'adoucir les esprits irritez, et les repaistre de l'espérance d'un prompt retour. Mais comme l'an 1575 il se fust mis en chemin pour accomplir la volonté du Roy, il advint que s'estant séparé du mareschal de Bellegarde qui avoit ordre exprès de voir quelque prince d'Allemagne, et de conférer avec eux, il tomba malheureusement encore entre les mains de certains mauvais garnements (2), qui l'ayant espié comme il passoit auprès de Montbéliard (3), sur l'advis qu'ils avoient eu qu'il faisoit voiturer avecque luy deux cens mille escus pour payer les pentions qui estoient deubes à quelques-uns de

(1) Encore deux Gascons en Pologne! Trois autres Gascons y avaient préparé l'élection du duc d'Anjou : Jean de Monluc, Guy de Lanssac, Gilles de Noailles. Sur ces trois derniers personnages, voir *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, par le marquis de Noailles, et, si l'on me permet de citer un humble opuscule après un bel ouvrage, mes *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc*. — La *Bibliothèque historique de la France* indique, sous le n° 30175, une lettre de Henri III à MM. de Pibrac et de Bellegarde conservée autrefois dans les manuscrits Colbert et, depuis, dans la Bibliothèque du roi.

(2) La copie ajoute : *et trousseurs de passants*.

(3) J'ai vu, dans l'été de 1867, le lieu où Pibrac courut de si grands risques. Ce lieu, occupé jusqu'en 1824 environ par le bois dit de Saint-Aubin, fait aujourd'hui partie de la ferme des Gouttes (commune d'Exincourt), à 4 kilomètres à peu près de Montbéliard. L'ambassadeur du roi de France se rendait à Bâle, en passant par Delle et Porentruy, pour rejoindre la grande route commerciale de l'Allemagne. Colletet n'a pas songé à nous dire que le capitaine des voleurs s'appelait Brisach, comme nous l'apprennent Ch. Paschal et de Thou (Voir pour ce dernier la page 276 du t. VII de la traduction de 1734). On trouve dans le portefeuille 259 de la collection Godefroy, à la Bibliothèque de l'Institut, une lettre de Henri III à M. de Hautefort, président au parlement de Grenoble, du 13 mai 1575, relative à cette aventure, et à un emprunt de 12,000 livres destiné à remplacer en partie ce que Pibrac s'était vu enlever.

ses officiers de Polongne et pour en gagner d'autres et remédier à quelques autres urgentes nécessitez, ce qui estoit très véritable, de manière que ces malheureux, abboyant après une si riche proye, viennent environner le carrosse de Pybrac, tuent d'abord quelques-uns de ses gens et enlèvent de force toute ceste somme notable et tous les prétieulx ustenciles de son voyage, comme ses hardes et toute sa vaisselle d'argent, et s'il n'eut point eu l'adresse de gagner et de fleschir par ses douces parolles le cœur farouche du funeste chef de ceste canaille, il n'y a point de doubte qu'avec les biens il y eut encore perdu la vie.

En ceste extrémité, comme il n'estoit pas homme à céder à la douleur, il redoubla son courage, et après avoir tiré les aydes nécessaires de la cour de l'Empereur et de quelques grands seigneurs d'Allemagne à qui son mérite et son nom estoient en très grande vénération, il poursuivit son voyage et à grandes journées, et estant arrivé en Polongne il y soustint par sa prudence ordinaire la dignité du nom françois et l'authorité royalle. Mais quelque adresse qu'il eust et quelques puissantes raisons qu'il employast, la division fut telle parmy les grands de ce royaume, et la stupidité si grande parmy ces peuples froids, que ny le mareschal de Bellegarde, ny Jacques de la Guesle, que le Roy y avoit encore envoyé pour le mesme effect, ny luy mesme, ne peurent empescher que Henry troisiesme ne fust démis de la royauté et que l'on ne proclamast bientost une nouvelle assemblée des Estats pour y procéder à l'eslection d'un nouveau Roy (1).

Ce fut alors que Pybrac, considérant qu'il ne pouvait rien gagner sur ces esprits farouches et rebelles et jugeant d'ailleurs qu'il n'estoit pas à propos pour l'honneur de la France

(1) Ni Paschal ni de Thou ne nomment Jacques de la Guesle. M. de Noailles n'en parle pas davantage. Ne faut-il pas croire que Colletet a confondu le procureur général *Jacques* de la Guesle avec *Jacques* de Faye, sieur d'Espeisses, qui, à l'époque où Pibrac revint en Pologne, était chargé des affaires du roi en ce pays, et qui fut, plus tard, président au parlement de Paris?

qu'il fust tesmoin d'une action si lasche et si desreglée, s'en revint incontinent en France où les affaires estoient tellement meslées à cause de la confusion des guerres civiles que l'on jugea bientost que son service ne seroit pas moins utile en France qu'en Polongne. Aussy le tesmoigna-t-il bien lorsque comme un nouveau Mercure avecque son Caducée (1), il disposa l'esprit du roy qui avoit grande créance en ses conseils de donner à quelque prix que ce fust la paix à son peuple. Ce que le prince trouva si bon, luy qui par une tendresse naturelle aimoit esgalement ses subjects et la tranquilité publique, qu'il creut avoir en cela receu un grand service de ce ministre fidèle (2). Aussy pour le récompenser aucunement de ses soins il le gratiffia d'une charge de président au mortier au parlement de Paris (3) et tesmoigna mesme une grande

(1) La copie ajoute : *hiéroglife de la prudence.* Tous les lecteurs assurément se demanderont que vient faire là l'hiéroglyphe?

(2) Pibrac fut un de ceux qui contribuèrent le plus au succès de la conférence de Bergerac où la paix fut conclue le 17 septembre 1577. Dom Vaissète (t. V, p. 255, aux *Preuves*) a cité une lettre du roi de Navarre écrite d'Agen, le 17 avril 1577, au maréchal de Dampville, où se trouvent ces lignes relatives à l'influence de l'habile négociateur et de quelques-uns de ses collègues : « Et parce que de leur part ils ont fait élection de personnages qui sont des plus advisés et suffisans de ce royaume, à sçavoir les sieurs de Biron, de Foix, de Pibrac, ledit président (le premier président du parlement de Toulouse, Jean d'Affis), La Mothe-Fénelon et autres de ce rang et qualité, il ne faut demeurer courts de notre part; ains est besoin de donner ordre à ce que soient deputez des provinces de delà gens entendus et advisez, pour contrepeser la suffisance des autres... » Deux ans plus tard, Pibrac participa non moins utilement aux travaux de la conférence de Nérac (février 1579). Son nom figure au bas des articles adoptés, à côté de celui de son compagnon de voyage de Polongne, Guy de Lanssac, à côté de celui de son frère, Louis du Faur, seigneur de Gratteins, chancelier du roi de Navarre. La *Bibliothèque historique de la France*, signalant, sous le n° 30,266, cent cinquante-trois volumes manuscrits de la collection Béthune, qui comprennent tous les traités de paix conclus au nom du roi de Navarre avec Guy du Faur, représentant le roi de France, rappelle que Louis du Faur a rédigé tous ces traités, lesquels sont tous signés de sa main. « Qui croirait, lit-on en ce même endroit, que ces deux frères aient toujours conservé leur amitié, sans jamais trahir leur parti? L'histoire, en le disant, s'en étonne. »

(3) L'Estoile nous dit (*Journal du règne de Henri III*, p. 88 de l'édition de MM. Champollion dans la collection Michaud et Poujoulat) : « Par la mort de ce président (Pierre Hennequin, 22 juillet 1577), fut pourveu de son estat messire Guy du Faur, seigneur de Pibrac, conseiller du conseil privé, auquel le roi le donna pour récompense de ses services. » Et plus loin (p. 90) : « En ce mesme mois, Pibrac présenta ses lettres à la Cour, pour estre mis en possession de l'estat dont il avoit esté pourveu après la mort de M. Hennequin, laquelle fit response que ledict estat estoit

joye lorsque François, duc d'Anjou, frère unique de Sa Majesté, l'honora du titre et de l'office de son chancelier, comme auparavant la royne Marguerite de Valois l'avoit fait chef de son conseil et luy avoit donné toute la direction de sa maison royale et de ses affaires.

Mais le destin ou plustost la secrette Providence qui reigle et qui conduit toutes choses ne permit pas qu'il jouit longtemps de ces honneurs, qui estoient les glorieux degrez par lesquels il fut parvenu sans doubte au comble des honneurs de la robe. Car quelque temps après, et peu de jours auparavant que le duc d'Anjou mourut (1), nostre grand Guy de Pibrac, après avoir souffert les ennuis d'une longue maladie (2), mourut aagé de 56 ans l'an 1584 6 cal. juin (3), après avoir esté jugé très digne de succéder à la charge de messire Christophle de Thou, premier président au parlement de France, que

surnuméraire, et de nouvel créé, et debvoit estre supprimé, par l'advis mesme dudict sieur de Pibrac, qui estant advocat du roy en avoit requis la suppression, et fit sur ce la Cour remonstrances au roy, lequel, sans y avoir esgard, leur envoya lettres de jussion très expresses, et un édict de restablissement dudict estat, lequel fut vérifié le 23, et peu après ledict Pibrac installé. » D'après le même chroniqueur (p. 55), Pibrac, en mai 1575, avait vendu sa charge d'avocat du roi « une bonne somme » au docte Honoré Brisson, et il ajoute : « Sur cette vendition, et la disgrâce de Roissy, furent faits ces vers :

Auri sacra fames fecit te perdere, Memmi,
Et te, Faure, locum vendere; Faure, sapis. »

On trouve encore dans l'Estoile (p. 70) la mention du nom de Pibrac, à propos de l'édit de pacification du commencement de mai 1576.

M. P. Louisy (*Nouvelle biographie générale*) a cru qu'il avait fallu des lettres de jussion pour faire accepter à Pibrac la place de président à mortier. La méprise est plaisante.

(1) Le duc d'Anjou mourut le 10 juin 1584.

(2) Variante de la copie : *après avoir chrestiennement soustenu*, etc. — Quelques années auparavant, Pibrac avait été très gravement malade (1526). Pasquier (*Lettres*, t. II, l. 19, p. 555, 556) nous raconte que l'on avait perdu toute espérance de le guérir, quoique six savants médecins, dont deux du roi et un de la reine-mère, employassent tous les secrets de leur art pour lui rendre la santé. (Six médecins! *Que vouliez-vous qu'il fît contre* SIX?) Ils l'abandonnèrent, et il fut sauvé. Pasquier prétend avoir fort aidé la nature en faisant avaler à son ami, un jour de Pentecôte où l'on était venu le chercher à l'église pour qu'il assistât à ses derniers moments, un certain vin de Malvoisie, qui redonna des forces au mourant et qui assura bientôt sa guérison.

(3) 26 mai. Quelques auteurs et Moréri entr'autres (premières éditions), avaient bien à tort assigné à la mort de Pibrac la date du 12 mai.

la mort venoit de ravir (1) au grand regret des François (2), qui eussent esté bien aises d'avoir un tel successeur, comme il eust effectivement esté si le duc d'Anjou, comme j'ay dit, ne l'eust peu auparavant emmené en Flandres avecque luy, et n'eust supplié le roy d'agréer qu'il se servît de ses conseils salutaires (3).

Ainsy vesquit, ainsy mourut ce grand Pybrac, dont la mémoire est honnorée de tous les sçavants et bénite de tous les peuples raisonnables.

Son portraict que j'ay veu en divers endroicts (4), particulièrement dans le cabinet curieux de Monsieur Joly, chanoine et chantre illustre de Nostre-Dame de Paris, qui conserve ceux de tous les grands hommes des derniers siècles (5), m'apprend qu'il estoit assez riant et mo-

(1) Le premier président de Thou était mort le 1er novembre 1582.

(2) Mots ajoutés dans la copie et qui avaient, par distraction, été omis dans l'original, comme l'indique le vide laissé par la plume de Guillaume Colletet.

(3) Je lis dans une lettre inédite de Pasquier à « M. Loisel advocat général du roy en la chambre de justice de Guienne à Agen, » écrite de Paris, *en vostre maison*, suivant la gracieuse expression du temps, le 22 novembre 1582, ce passage intéressant : « Vous ne croiriez pas ce que ce nouveau changement (mort du premier président) apporte de diverses craintes en l'opinion des uns et des aultres et combien la perte du défunct est regrettée. Il estoit vrayment un grand homme... Le dit sieur de Pibrac a fait à ce coup une éclipse de sa maison qui luy a esté cher vendue pour avoir perdu l'évesché de Lavaur par la mort de son frère [« Pierre, abbé de Faget, prieur de Peyrusse, archidiacre d'Auch, puis évêque de Lavaur, prélat d'un mérite singulier, mort en..... » (Moréri). On voit qu'il n'était déjà plus à la fin de 1582, et que, par conséquent, M. Jules Marion a eu grand tort de prolonger son épiscopat jusque vers 1583 (p. 50 de l'*Annuaire historique pour l'année* 1851, *publié par la société de l'histoire de France*)] et pareillement l'attainte qu'il eut peu bailler à l'estat de premier président. Il y a je ne sçay quels poinctz en nos fortunes desquels soudain que nous sommes sortis nous ne pouvons plus rentrer... Au surplus, je vous prie ne communiquer la présente à nul avant la jetter dans le Gers, soudain que l'aurez leue..... » (Bibliothèque impériale, collection Du Puy, vol. 663, p. 176). — La *Bibliothèque historique de la France* (t. v. *Tables*, p. 237), a créé Pibrac « premier président au parlement de Paris. »

(4) Ce paragraphe tout entier n'existe que dans la copie. Il est en blanc dans l'original à partir de : *en plusieurs lieux*...

(5) Ce même chanoine, qui était petit-fils du célèbre Loisel, a publié deux lettres latines de Pibrac dans les *Divers opuscules tirez des Mémoires de M. Antoine Loisel* (Paris, in-4°, 1652, p. 1657). De nos jours, un autre chanoine de Notre-Dame, l'abbé Eglée, ancien vicaire général de l'archevêque de Paris, avait formé une magnifique collection de portraits anciens et modernes de membres du clergé, collection qui, après sa mort, a passé dans la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice.

deste (1). Son grand front me marque son grand esprit (2), et son visage bien proportionné et fort blanc, la délicatesse de sa nature, ce qui a bien paru certes, puisqu'il a vescu si peu de temps, luy qui sans doubte debvoit, en sa qualité d'excellent homme, vivre au moins plus d'un siècle.

Pendant qu'il estoit advocat général au parlement de Paris, il y fit plusieurs plaidoyers d'importance, et y prononça aux ouvertures plusieurs doctes harangues ou remonstrances, dont deux seullement ont esté imprimées et publiées, assavoir l'une qu'il fit après les festes de Pasques l'an 1569, et l'autre à l'ouverture du parlement de la Sainct-Martin, la mesme année, harangues si esclattantes et si riches des despouilles de l'ancienne Grèce et de la vieille Rome qu'il remporta la gloire, au jugement mesme de ces doctes advocats qui font à l'envy profession des belles-lettres, et qui entretiennent cet auguste parlement (3) avec autant de doctrine que de politesse, d'avoir esté le premier des François qui a introduit l'éloquence dans le barreau (4). Et certes quoyque cet illustre et grand garde des sceaux de France, Guillaume du Vair, dans son *Traitté* (5) *de l'Eloquence françoise* (6), semble en quelque sorte diminuer le prix de

(1) Un portrait de Pibrac a été placé au musée de Versailles (Voir les *Galeries historiques du palais de Versailles*, tome IX, p. 151). On a vu dans une précédente note, au sujet d'une erreur de La Faille relevée par dom Vaissète, que le buste de Pibrac « honore, » pour parler comme la *Biographie toulousaine*, la salle des Illustres du Capitole de Toulouse, salle où beaucoup de personnages ne méritent pas plus le titre d'*illustres* que beaucoup d'académiciens ne méritent le titre d'*immortels*.

(2) Colletet oublie le *fronti nulla fides*. Que de grands fronts nous connaissons derrière lesquels il n'y a que de petites cervelles!

(3) Variante de la copie : *sénat*.

(4) Ces deux harangues ont été imprimées sous ce titre : *Recueil des points principaux de la remontrance faite en la cour de parlement de Paris*, par Guy Du Faur, seigneur de Pibrac (Paris, 1569, in-8°. Lyon, in-16). La *Bibliothèque historique de la France*, n° 18001, donne à cette harangue la fausse date de 1567. — *Recueil de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, sur la seconde remontrance par lui faite en la cour de parlement*. Paris, 1569, in-8°, et Lyon, in-16.

(5) Variante de la copie : *beau* traitté.

(6) *De l'Eloquence françoise et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*, Paris, 1595, in-12. — Paris, 1614, in-8°. Et aussi dans les *OEuvres complètes*, in-fol., Paris, 1619, 1641.

ces deux actions publiques, sur ce qu'elles sont si entrelassées de divers passages et diversés allégations, et que les mouvements ne luy en semblent pas si rellevez, si est-ce qu'il ne peut s'empescher au mesme endroict de tesmoigner qu'il avoit veu en public et en particulier et dans beaucoup d'affaires importantes nostre grand Pybrac (1), qu'il avoit leu soigneusement tout ce qu'il avoit peu recouvrer de luy, que c'estoit un grand esprit bien nourry aux bonnes lettres, plein de jugement aux affaires, doué d'une grande grâce naturelle, qui s'estoit fort estudié dans l'éloquence et, en un mot, qu'il luy sembloit estre celuy auquel estoit deub le premier rang d'honneur en nostre siècle. Voilà, certes, une approbation d'autant glorieuse que celluy qui la rend estoit luy-mesme le grand génie de l'éloquence de son temps.

Mais si cet embarras des passages divers rebuta (2) en quelque sorte ce grand oracle du beau langage françois, on peut dire que le discours de l'âme et des sciences que le grand Pybrac fit et prononça dans la célèbre Académie du roy Henry III (3), et en la présence de ce prince éloquent, et qui n'a esté publiée que de nostre temps (4), aussi bien que son Apologie à la Reyne de Navarre (5), sont des ouvrages

(1) Variante de la copie : *admirable* Pybrac.

(2) Variante de l'original : *dégousta*. La copie retient les deux mots : *rebuta ou plustot dégoûta*.

(3) Sur cette académie, « véritable essai d'Académie française, » voir M. Sainte-Beuve (*Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, édition de 1843, p. 83). M. Sainte-Beuve cite là un fragment de la *Vie d'Amadis Jamyn*, par Colletet. — Il aurait pu citer aussi un fragment de la *Vie de Baïf*, par le même, *vie* où les détails abondent sur l'Académie de Henri III.

(4) En marge : *l'an* 1635. Dans le bouquin que cite Colletet et qui est intitulé : *Recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pybrac, d'Espeisses, président au parlement de Paris, et de Bellièvre, chancelier de France, non encore imprimées* (Paris, Pierre Blaise, in-8o), le *Discours de l'âme et des sciences* s'étend de la page 1 à la page 38. Je ne crois pas que ce discours ait jamais été réimprimé. L'abbé d'Artigny (*Remarques sur Gui Du Faur de Pibrac*), dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, 1749-1756, t. II), nous dit : « Quelques recherches que j'ai faites, je n'ai pu trouver ce recueil. » J'avertis qu'il est à la Bibliothèque de l'Arsenal, où j'en ai consulté deux exemplaires.

(5) L'apologie, dans le *Recueil* de 1635, occupe l'espace compris entre les pages 39 et 141. D'Artigny en a donné la seconde édition d'après le manuscrit 1008 de Saint-Germain des Prés, conféré avec le manuscrit 295 de Brienne (*Mémoires*, t. II, p. 375-447). Une troisième édition a paru par les soins de M. Guessard à la suite de

qui feront éternellement honneur à sa patrie et à l'autheur mesme. Car ils sont si purs et si bien raisonnez qu'il paroist bien que ce noble esprit estoit capable de tout, puisque dans l'un il se monstre aussy grand philosophe que grand politique dans l'autre. Aussy est-ce de la sorte que l'illustre du Vair parle de cette adroitte apologie : « Son apologie, dit-il, qui n'a point esté publiée et a passé par peu de mains est à mon gré fort pure et élabourée, et je la jugerois volontiers parfaicte au style dont elle a esté escrite, car pour moy je n'ay rien veu de mieux. » Et moy j'adjouste au sentiment de ce grand juge qu'il y a des endroicts où avec une addresse d'orateur Pybrac se deffend si mollement qu'il semble ne vouloir pas détromper la cour (1) de la créance qu'elle avoit qu'il n'estoit pas hay de ceste sçavante et obligeante princesse (2).

Son epistre addressée à Stanislas Elvidine sur le subject de ceste fatale et sanglante journée de la Sainct-Barthélemy, et qui fut publié l'année suivante, je veux dire l'an 1573, est, au rapport du mesme du Vair et à mon jugement aussy, merveilleusement belle et artificieuse, et quoyque l'original en soit latin (3), si est-ce que ceux qui ne sont pas

l'édition des *Mémoires et des Lettres de Marguerite* publié (1842) pour la Société de l'histoire de France (de la page 224 à la page 279). Ai-je besoin de dire que le texte établi par M. Guessard, d'après le manuscrit 295 du fonds Brienne et le manuscrit 706 du fonds Saint-Germain (aujourd'hui 17471 du fonds français) ne laisse rien à désirer? M. Charles Caboche a réimprimé l'*Apologie* de Pibrac à l'Appendice des *Mémoires* de Marguerite de Valois (édition Charpentier, 1860).

(1) Variante de l'original : *le monde*. Le copiste, qui est éclectique, arrange tout en mettant : *le monde et la cour*.

(2) Colletet est bien mal informé au sujet des sentiments de Marguerite pour Pibrac, comme on le verra, si l'on veut bien lire à l'*Appendice* le petit chapitre intitulé : *Pibrac et Marguerite de Valois*.

(3) *Ornatissimi cujusdam viri de rebus gallicis ad Stanislaum Elvidium epistola;* Lutetiæ, Fed. Morellus, 1573, in-8°. Réimpression à Lyon, Rigaud, 1573, in-8°. Une édition in-4°, sous la même date, renferme une réponse latine que l'on croit être de Joachim Camerarius, déguisé sous le nom d'Elvidius. La traduction française de cette réponse a été reproduite dans les *Mémoires de l'estat de France*, (t. I, p. 462). Dix pages avant, on trouve une autre réfutation de la lettre de Pibrac, réfutation due à Pierre Burin, et publiée d'abord à Bâle, 1574. Il serait trop long de rappeler tous les reproches adressés au glorificateur de la Saint-Barthélemy depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Rien n'effacera la tache de sang du 24 août de la mémoire de l'homme qui, en approuvant les massacreurs, a été en quelque sorte eur odieux complice.

tant versez en ceste langue estrangère la peuvent voir en la nostre dans la belle et fidelle version qui en fut faicte et publiée l'année mesme, in-4°, soubs ce titre : *Traduction d'une épistre latine d'un excellent personnage de ce royaume faicte par forme de discours sur aucunes choses depuis peu de temps advenues en France* (1).

Je puis dire la mesme chose de la docte harangue qu'il fit au Concile de Trente au nom du Roy Charles IX son maistre, et que l'on trouve imprimée dans le beau recueil qui en fut publié à Paris l'an 1563 (2). C'est là que l'on peut voir en termes élégans la soubmission chrestienne et généreuse d'un franc Gaulois au sacré Concile, et l'exaltation de l'honneur de la France devant les yeux de toute l'Europe chrestienne.

Enfin, nous voicy parvenus (3) à sa poésie françoise qui est celle qui luy donne un si noble rang dans ceste histoire des poètes. L'an 1574 (4), il publia, pour la première fois, à Paris, ses quatrains moraux soubs ce titre : *Cinquante quatrains contenant préceptes et enseignements utiles pour la*

(1) Paris, F. Morel. Cette traduction a été insérée dans les *Mémoires de l'Estat de France*, tome I, p. 437. M. de Noailles en a cité de considérables fragments dans le tome II de : *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, p. 147-155. L'habile historien dit de l'opuscule de Pibrac : « On peut regarder cette *Epître à Elvidius*, écrite par un homme d'un incontestable talent, composée par les ordres et sous les yeux de la cour et d'après les conseils que Monluc lui-même envoyait de Pologne, comme la justification de la Saint-Barthélemy la mieux étudiée et la plus complète qu'il ait été possible de produire. »

(2) Et aussi dans le *Recueil des lettres, instructions et autres actes concernant le Concile* (Paris, 1654). Cette harangue fut traduite en français par Charles Choquart (Paris, 1562, in-8°). On la retrouve dans l'ouvrage déjà cité d'Ellies Dupin (p. 705-719). Voir p. 480 du tome II des *OEuvres* de Michel de l'Hospital (1824, 15 vol. in-8°) la lettre en latin que Pibrac adressa au chancelier de France pour lui offrir sa harangue (juin 1562). Cette même lettre figure dans le *Recueil* de 1654 avec une curieuse lettre adressée par Pibrac à la reine-mère (de Lunebourg en Savoie, 22 août 1562).

(3) Variante de la copie : parvenus *insensiblement*.

(4) Colletet a oublié de nous dire que, dans la *Description de l'entrée de Charles IX à Paris* (6 mars 1571), imprimée l'année suivante (in-4°), on trouve cinq sonnets de Pibrac : ils ont été signalés par l'exact abbé Goujet (*Bibliothèque françoise*, t. XII). La notice de Goujet (p. 263-275) complète à merveille, au point de vue littéraire et bibliographique, les notices d'Adrien Baillet (*Jugemens des savans*, t. IV) et du P. Niceron (*Mémoires*, t. XXXIV).

vie de l'homme composez à l'imitation de Phocylide, d'Epicharme et autres antiens poètes grecs, par le sieur de Pybrac (1). Ce que je remarque d'autant plus volontiers que je suis bien aise de détromper ceux qui croyent que cet ouvrage excellent soit une pure production de l'esprit de ce poète. Il l'augmenta ensuitte de plus de cinquante autres, comme on le peut voir par les éditions différentes et presque infinies que l'on en a faictes presque dans toutes les bonnes villes de France (2), marque certaine du favorable accueil que l'on a faict à cet ouvrage qui a tant aydé à l'institution de nostre jeunesse françoise, que dans l'art de bien vivre on le peult véritablement appeller le Manuel ou le Bréviaire des jeunes gens, voire mesme des hommes plus advancez dans l'aage. Car on peut dire que la piété et la justice y sont comme dans leur throsne, que la sagesse elle-mesme y enseigne et y exhorte, qu'elle y loue et qu'elle y chastie. Aussy n'y aura-t-il jamais rien de plus durable parmy nous, et quoyqu'il semble que nostre langue (3) y ait tant de fois changé de face depuis leur première publication, si est-ce que l'on se plaist à renouveller parmy nous leur antiquité fructueuse, en quoy l'on tesmoigne assez que les bonnes choses l'emportent tousjours au-dessus des simples parolles (4).

Aussy les plus sçavants mesmes en ont faict tant d'estime que ce grand homme de lettres Florent Chrestien (5) ne des-

(1) On croit que cette première édition, devenue introuvable, parut chez Fréd. Morel, qui en a donné la continuation en 1575 (également in-4°), et qui redonna les deux parties ensemble en 1583, in-4°.

(2) Notamment à Lyon, 1574, in-8°, chez Jean de Tournes, et 1584, in-8°, chez B. Rigaud; à Tours, chez S. Moullin, 1592, in-12, etc.

(3) Variante de la copie : *et quoyque nostre langue ait tant de fois changé.*

(4) Guillaume Colletet a reparlé fort abondamment des *quatrains* de Pibrac dans le *Traité de la poésie morale et sentencieuse* (1655), réimprimé, trois ans plus tard, dans l'*Art poétiqne*. Je n'ai pas songé à citer (Notice sur Colletet, en tête des *Vies des Poètes gascons*, et à propos de cet *Art poétique*), de bien intéressantes pages du marquis du Roure dans son *Analecta biblion* (t. II, p. 263 et suiv.).

(5) Le précepteur du futur Henri IV, avant d'être l'ami et le traducteur de Pibrac, avait été son adversaire. De Thou (t. VI, p. 454) nous dit à ce sujet : « Florent

daigna pas de les traduire en beaux vers grecs et latins, comme on le peut voir par la publication qui en fut faicte à Paris l'an 1584 (1), où après avoir inséré ce premier et fameux quatrain de Pybrac, et tous les autres de suitte :

Dieu tout premier, puis père et mère honore.
Sois juste et droict, et en toute saison
De l'innocent prends en main la raison,
Car Dieu te doibt là-haut juger encore.

C'est ainsy qu'il le traduict purement en langue latine :

Mentis recessu numen imprimis cole,
Dein parentes. Œqui amator et boni,
Deffende puram semper innocentiam,
Te nempe major arbiter manet Deus.

Et ainsy des autres. Cela s'appelle rendre justement à Rome et à Athènes ce qu'on leur avoit enlevé, ce qui fut agréablement observé par Scévole de Sainte-Marthe dans ceste épigramme latine qu'il composa sur ce subject :

Quæ græco de fonte Faber prius hauserat, illa
Transtulit ad Graios mellito carmine Florens.
Sic ortæ Oceano volvuntur in æquora lymphæ.

Cette mesme version de quatrains sentencieux fut encore depuis imprimée à Rouen l'an 1602. Et comme ceste belle morale est de toute religion, il advint qu'après le travail de ce fameux calviniste Florent Chrestien, un sçavant prestre (2) normand, appellé Christophe Loisel, prit encore le soin de

Chrestien badina spirituellement sur le titre de cette lettre (la lettre en faveur de la Saint-Barthélemy) dans une épigramme qui renfermait quelques traits mordants contre Pibrac même, dont il cultiva néanmoins très sincèrement l'amitié depuis, Pibrac qui était charmé de la beauté de son esprit, n'ayant pas eu de peine à lui pardonner cette saillie, comme il avait déjà fait à l'égard de Ronsard, le plus grand poète non-seulement de notre siècle, mais de tous ceux qui l'ont précédé, quoiqu'il eût aussi publié dans sa jeunesse des vers très satiriques contre lui. »

(1) La même année, Augustin Prévost, secrétaire du roy, publia une autre traduction en vers latins (in-4°). En 1585, nouvelle version en vers latins due à Jean Richard, de Dijon (in-8°).

(2) Variante de l'original : *ecclésiastique*.

les traduire en beaux vers hexamètres latins (1), comme il se justifie par l'édition qui en fuct faicte à Paris l'an 1600 soubs ce titre : *Pædologia gallica et doctissima domini Pybracii tetrasticha.* En voicy le premier quatrain :

Imprimis superos, deinceps venerare parentes,
Justitiam colito : fuerit dum vita superstes,
Insontis causas agito, justisque faveto,
Omnia namque Deus justo libramine pensat.

Et le reste qu'il fit pour l'ediffication de la jeunesse studieuse.

Son poème françois, imprimé tant de fois en France soubs le titre des *Plaisirs de la vie rustique* (2), est si naïf et si beau que tant s'en fault qu'il y ayt rien de rustique en luy, *nil in se rusticitatis habet* (3). Je le crois (4) un chef-d'œuvre en son genre. Et pleust à nostre Apollon que comme la mort de son cher fils luy osta d'abord le courage de le continuer, le ministère des affaires publiques de France et de Polongne dont il portoit sans doubte le plus grand et le plus pénible faix luy eust permis d'en reprendre le fil, comme il s'estoit résolu de faire par ceste suitte ou par ce frontispice de sa seconde partie :

Mon ardeur me reprend et ma première envie
De chanter les plaisirs de la rustique vie,
Plaisirs purs, innocents, et conter aux nepveux
Des riches laboureurs les ordinaires vœux,

Leurs courtils (5), leurs trouppeaux, leurs festes, leurs journées (6),

(1) On connaît au moins quatre autres traductions en vers latins des *quatrains* : celles de Provenchères (1603), de Martin Hesselius (1661), de Nicolas Harbert, avocat au parlement de Bourgogne et secrétaire du Roi (1666), de Le Gal (1668).

(2) Ce poème a été imprimé en 1523, en 1574, en 1584, en 1592, en 1597, en 1598, etc.

(3) Comment Colletet n'a-t-il pas cité à cette occasion l'heureux vers de Pasquier?

Rustica qui cecinit, nihil est urbanius illo.

(4) G. Colletet avait mis d'abord : *On peut dire que.*

(5) *Courtil* était un petit jardin attenant à une maison de paysan. Rabelais en a fait le synonyme de verger : « Ung courtil ou vergier prez sa maison. » *Courtille* était la même chose que *courtil.*

(6) Variante de la copie : *leurs années.*

Et selon les saisons leurs œuvres ordonnées.
O Pan, Dieu d'Arcadie, à qui de toutes parts
Les bergers vont offrant les prémices des parcs,
Et toi, père Sylvain, et vous, belles Nayades,
Vous les nymphes des bois, clair-brunettes Dryades,
Vous satyres cornus, vous autres déitez,
Qui l'horreur des forets sainctement habitez
Ou le chef des hauts monts, ou le creux des rivières,
D'où propices oyez les rustiques prières,
Si jadis il vous pleut vous tant humilier
Que de vouloir aux Grecs vos secrets publier
Par le style doré, par ceste voix sacrée,
Qui s'entend jusqu'à nous du citoyen d'Ascrée (1),
Et si c'est vous aussy qui d'un immortel son
Avez du Mantouan animé la chanson (2),
Chanson qui maintenant est encore aussy vive
Qu'alors qu'il la chanta sur la superbe rive
Du Tybre blondissant (3), ou soubs les orangers
Dont l'antique sereine (4) ombrage ses vergers,
Inspirez mesme ardeur, ô Dieux, dans mon courage, etc.

Et le reste qu'il eut continué sans doubte s'il n'eust poinct esté contrainct de le laisser à cause du depart soudain de Polongne pour la nouvelle de la mort du roy Charles IX.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite prochainement.*)

(1) Ascrée pour Ascra, village qui était au pied de l'Hélicon et où Hésiode habita comme nous le rappelle ce vers d'Ovide :

Intumuit vati nec tamen Ascra suo,

comme nous le rappelle encore ce vers de Virgile :

Ascræumque cano romana per oppida carmen.

Ronsard (livre v des *Odes*) surnomme Hésiode « le vieil Ascréan » Muret, dans son *Commentaire sur les Amours de P. Ronsard*, a dit sous le mot l'*Ascréan* : « Hésiode, lequel, combien qu'il fut de Cumes, si est-ce par ce qu'il fut nourri en une ville de Boeotie, nommée Ascre, il est communément nommée Ascréan. »

(2) On connaît trop le doux poète surnommé le *Cygne de Mantoue* (*Mantua me genuit*) pour que j'aie besoin de le renommer ici : *Cui non notus Hylas?*

(3) *Flavum Tiberim* (Horace).

(4) Ronsard a dit (1er livre des *Hymnes*) :

Sur le fameux tombeau de l'antique Seraine.

Pibrac et Ronsard ont voulu désigner Naples, fondée, selon la tradition mythologique, sur le tombeau de la sirène Parthénope.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite*).

XXXVI

DEPUIS LA SÉCULARISATION DÉFINITIVE DES ORIENTINS JUSQU'A LEUR OPPOSITION A L'INTRODUCTION D'UN NOUVEAU RIT DANS NOS DEUX ÉGLISES, EN 1753.

Le prieur qui succéda à Dom Balme est porté dans le catalogue sous le nom de Brizard, dont les précédents nous sont demeurés totalement inconnus. Si, dès le début de son priorat, il se montra moins humilié que les Réformés de Cluny d'une situation par trop anormale, et qui retenait nos Orientins à l'index de l'Etroite Observance, il ne vit pourtant pas de sang-froid la part d'odieux qui pouvait aussi lui revenir. Il songea donc sérieusement à donner satisfaction à tous ceux qui se croyaient encore autorisés à blâmer ouvertement nos chanoines orientins.

Pour obtenir un résultat de cette importance, Brizard devait mettre en œuvre autant de prudence et de sage discrétion qu'il sentait, au fond de son âme, de zèle vraiment religieux.

Heureusement que le siége d'Auch se trouvait alors occupé par un archevêque dont les lumières, l'habileté diplomatique et l'expérience consommée dans le maniement des affaires délicates pouvaient lui être d'un grand secours. C'était le cardinal Melchior de Polignac, pour lequel le roi Louis XV avait adressé à Rome, au cardinal protecteur des affaires de la Couronne, la lettre suivante datée de Versailles. Cette pièce, dont l'original est

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548, t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298 et 381.

sous nos yeux, fut écrite deux jours après la mort de Jacques Desmarets :

« Mon Cousin, l'Archevesché d'Auch étant à présent vacant par » le décès du s^r Desmarets, con^r en mes con^ls dernier titulaire, » j'ay nommé et présenté à Sa Steté mon Cousin de Polignac Car- » dinal de la Ste Eglise Romaine, pour en estre pourveu, à la » charge des pensions mentionnées dans la lettre que j'écris sur » ce sujet à Sa Steté. Et vous fais celle-cy pour vous dire que » j'auray bien agréable que vous fassiez en mon nom toutes les » poursuites nécessaires pour l'obtention des Bulles et provisions » apostoliques dud. archevesché. Sur ce je prie Dieu qu'il vous » ait, mon Cousin, en sa ste et digne garde. Escrit à Versailles, le » 14e jour de décembre 1725.

» (*Signé*) LOUIS.

» (Et plus bas) PHELIPPEAUX. »

Nous trouvons qu'à cette date il était encore d'usage de maintenir, sous le nom de cotisation, une sorte d'impôt annuel que les dignitaires du clergé auscitain payaient à la fabrique de Sainte-Marie.

L'archevêque figurait en tête de la liste pour la somme de 1,200 livres (1). Puis venait le chapitre métropolitain, sur lequel on prélevait 100 livres, indépendamment de la part fournie par les membres possédant dignités, comme le prévôt de Saint-Justin, les trois abbés de Faget, de Sère et d'Idrac, les neuf archidiacres de Sos, de Pardiac, de Pardeillan, d'Anglez, de Sabanez, d'Armagnac, de Magnoac, d'Astarac, de Vic et autres bénéficiers.

Quant au chapitre de Saint-Orens, il n'est fait mention que de son vicaire perpétuel, qui, sous le nom de curé, est cotisé à 13 livres, et aussi du chanoine sacristain, qui payait 3 l. 10 s.

Nous avions déjà fait connaître ailleurs (2) l'ancienne pratique

(1) C'est-à-dire 1,200 fr. de notre monnaie actuelle. Car à partir de 1720, la livre de compte, que nous avons vu décroître successivement depuis Charlemagne, était tombée au pair d'une valeur à très peu de chose près égale au *franc* du système décimal, qui fut adopté, soixante-dix ans plus tard, sur une base invariable.

(2) *Atlas de Sainte-Marie d'Auch*, in-fol., pages 55 et 65 du texte historique.

de venir ainsi au secours d'une fabrique dont les charges avaient jadis été si considérables. Mais la convention arrêtée en 1515 et la transaction ménagée par le parlement de Toulouse en 1611 avaient, l'une et l'autre, laissé les Orientins en dehors de ce genre d'obligations.

Il est vrai que, dans ces temps reculés, ils pouvaient se considérer, en tant que réguliers de la grande affiliation clunisoise, comme exempts de redevances envers la métropole d'Auch. Tandis qu'à partir du priorat de Pellisson, cette minime part aux charges de la fabrique métropolitaine pouvait bien être, dans la pensée de l'archevêque Henri de Lamothe-Houdancour, si généreux envers sa cathédrale, une des conditions de leur entrée dans le nouveau genre de vie qui devait les assimiler à son chapitre.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures sur les vrais motifs de la cotisation imposée au curé et au sacristain de Saint-Orens, le prieur Brizard se garda bien d'en faire un sujet de réclamations auprès du cardinal-archevêque. En 1739, Melchior de Polignac, âgé de 75 ans, jouissait, à Paris, de ses glorieux souvenirs et de toutes les satisfactions d'un esprit des mieux cultivés, au sein d'une société choisie. Ainsi placée dans des conditions tout à fait différentes de celles où s'était trouvé son illustre prédécesseur, Henri de Lamothe, Son Eminence n'avait aucun intérêt à défendre la position, de jour en jour plus difficile, que nos Orientins s'étaient faite.

En outre, le crédit d'un tel personnage était plus que suffisant, soit à Rome, soit à Paris, pour négocier avec succès un arrangement définitif; bien que son grand âge ne lui permît plus, depuis six ans, de remplir près du Saint-Siége les hautes fonctions que le roi lui avait confiées.

Brizard, encouragé d'ailleurs par les Clunistes des deux Observances, n'avait donc rien de mieux à faire que de s'adresser au cardinal de Polignac; et l'objet de sa supplique ne tarda pas d'être sérieusement examiné, à tous les points de vue, tant en conseil d'Etat, qu'auprès du souverain Pontife. Toutefois, le pape Clément

XII fit encore attendre sa bulle, jusqu'au 27 janvier 1739. Mais, à partir de cette date, la sécularisation de notre prieuré fut à l'abri de tout grave reproche, fondé du moins en droit canon.

La notification officielle qui devait en être faite à Auch éprouva quelques retards. La mort du pape devait, en outre, les prolonger jusqu'après l'élection de Bénoit XIV, qui ne fut intronisé que le 30 août 1740. Et c'est le 27 novembre 1741 seulement que l'abbé Simon, official d'Auch, fulmina ladite bulle, sans rencontrer la moindre opposition.

Le lendemain, 28, lecture en fut faite, au Prieuré, en présence de tout le personnel réuni à cette fin dans la salle capitulaire. Et la Compagnie entendit, avec reconnaissance, que le père commun des fidèles daignait maintenir les modifications qu'elle avait introduites dans la règle monastique, depuis plus d'un demi-siècle, sous le patronage de l'archevêque du temps, Henri de Lamothe-Houdancour.

Par la bulle, en effet, notre prieuré était déclaré simple, sans obligation de résidence dans le cloître.

La mense prieurale devait être conférée, à l'avenir, en titre et jamais en commende, à un clerc séculier, dont le premier privilége serait de marcher à la tête du chapitre canonial, en sa qualité de prieur.

Néanmoins il ne devait plus exercer n'importe quelle juridiction sur les petits prieurés qui, jusque-là, s'étaient trouvés sous la dépendance de celui de Saint-Orens: leur régime monastique devait garder son *statu quo*.

Quant au personnel orientin, il demeurait à la disposition du prieur séculier, c'est-à-dire que les dix-huit bénéfices du chœur devaient être à sa nomination, à mesure qu'ils viendraient à vaquer.

Le chapitre gardait tous ses droits et priviléges de curé primitif, dans toute l'étendue de l'ancien parsan prieural. Mais au prieur seul restait le pouvoir de désigner, à l'occasion, celui des chanoines qui, sous le titre de vicaire perpétuel, exercerait les fonctions curiales dans les limites de la paroisse.

La bulle de Clément XII dénouait, en outre, tout lien d'ancienne

affiliation à Cluny. Néanmoins, et comme juste dédommagement, le chapitre orientin devait payer annuellement 300 livres à l'abbé du monastère bourguignon, et 100 livres au procureur général de la Congrégation clunisoise.

Enfin, à chaque mutation de l'abbé de Cluny, on devait lui faire hommage d'un anneau d'or, du poids de demi-once. Et à chaque tenue du chapitre général, les chanoines de Saint-Orens étaient redevables, à l'égard de l'abbaye, d'un ornement sacerdotal du prix de 300 livres. Lesquels présents devaient, pour la première fois, être apportés personnellement par un chanoine titulaire de Saint-Orens, député à cette fin par son chapitre.

Mais pour l'avenir, ledit chapitre aurait le droit de déléguer un procureur de son choix, de le prendre même en dehors de la Compagnie, afin de s'acquitter de ces sortes de redevances.

Cependant, le cardinal de Polignac, âgé de quatre-vingts ans, à la date de notre sécularisation, ne devait pas recevoir à Auch, des chanoines orientins, l'expression de leur juste gratitude. Il mourut à Paris, sept jours avant la notification officielle de la bulle, laissant notre siége grevé de pensions royales de plus en plus onéreuses, et dont le nombre était toujours allé croissant pendant les seize années de son administration.

Depuis longtemps, en effet, l'Etat, par suite d'engagements réitérés, se trouvait tellement obéré, faute d'organisation intelligente dans cet ordre de dépenses, qu'il imposait une partie notable de ses obligations aux évêchés, aux abbayes, à certains prieurés eux-mêmes. Aussi n'est-il pas croyable que nos Orientins eussent trouvé autant de faveur près de Louis XIV, dans leurs aspirations à la vie séculière, s'ils s'étaient montrés peu généreux à l'endroit des pensions de militaires, d'artistes, de littérateurs ou autres.

Quoi qu'il en soit, l'administration du nouvel archevêque d'Auch fut deux fois plus longue que celle de son prédécesseur. Les traditions locales le louent, même de nos jours, de l'avoir aussi rendue plus généralement fructueuse au diocèse.

Le cardinal de Polignac sacrifiait annuellement une partie notable de ses grandes ressources à augmenter sa riche collection d'antiquités et de curiosités scientifiques, dont le roi de Prusse fit acheter le plus beau lot, après le décès de cet homme illustre.

Des goûts bien autrement dignes d'un archevêque ne tardèrent pas de signaler celui qui vint, en 1742, prendre, en personne, possession de notre siége.

C'était Mgr Jean-François de Chatillard de Montillet, qui, de l'évêché d'Oloron venait d'être transféré à la métropole. Son premier soin fut de régler la maison archiépiscopale sur le pied d'une sage économie, qui devait lui permettre d'éteindre, insensiblement et en peu d'années, presque toutes les pensions royales dont se trouvaient fort diminuées, de longue date, les ressources annuelles de sa mense, qui alors se portaient à un revenu d'environ trois cent mille livres (1).

Dès la première visite qu'il fit, sans trop de retard, de toutes les églises de la ville, l'auguste prélat ne pouvait pas oublier le prieuré de Saint-Orens. En présence des chanoines, réunis capitulairement, il prit connaissance de la bulle qui venait de régler définitivement leur situation. Il exhorta tous les membres du chapitre à se montrer, soit en corps, soit individuellement, les véritables successeurs des enfants de saint Benoît, autant que pourraient le permettre, soit les conditions de la vie séculière, soit les priviléges concédés de si bonne grâce par le pape Clément XII. Il se félicita, enfin, de voir à leur tête un chef aussi digne de son estime, et qui, dès le début de son priorat, avait su mériter toute la confiance de la Compagnie.

Combien de temps vécut le prieur Brizard, et quels furent les noms de ceux qui, en très petit nombre, lui succédèrent au priorat? Aucun document de nous connu n'aide à répondre à ces questions, d'un intérêt désormais très minime, au point de vue de notre étude. Le prieuré de Saint-Orens n'aura plus, en effet, rien de

(1) C'est-à-dire trois cent mille francs de notre monnaie actuelle, d'après les dernières réductions de la livre de compte, opérées sous Louis XV.

monastique, puisqu'il n'a plus de Bénédictins. Et qu'est ce qui saurait continuer de vivre de la vie qui lui est propre, quand viennent à cesser toutes les conditions normales de son existence?

Cluny, du reste, en était, à peu de chose près, réduit à cette même extrémité lorsqu'en 1747 vint à mourir l'abbé Henri Oswal. Il n'était presque plus question, dans ses chroniques, que de comptes d'administration territoriale, d'altercations, de procès et de transactions sur les droits de fermage ou autres de ce genre. Pouvait-il même en être autrement dans un temps où il ne s'agissait plus, à propos des successeurs de saint Odon, de saint Odilon, de saint Hugues et de Pierre le Vénérable, que de savoir à quel favori de la Cour un pouvoir absolu, même en cette matière, livrerait les riches bénéfices du monastère bourguignon ?

C'est, en effet, tout simplement sur l'ordre personnel de Louis XV que le cardinal Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld prit la succession d'Henri Oswal, l'année même du décès de ce dernier.

Pour la première fois donc, nos chanoines durent envoyer l'anneau d'or au nouvel abbé, avec les 300 livres du dédommagement annuel. Et, selon la teneur de la bulle fulminée en 1741 par l'official d'Auch, ils donnèrent à un procureur fondé, *de gremio*, la mission d'aller complimenter le cardinal, et de déposer entre ses mains le tribut de leur hommage et redevance capitulaires.

Mais ce n'est pas à l'ombre du cloître clunisois que Son Eminence devait faire accueil à notre chanoine orientin. Depuis près de deux siècles le titulaire en commende de l'abbaye mère et maîtresse d'une aussi vaste Congrégation ne l'habitait que très rarement, ne la gouvernait jamais par lui-même. Et cette fois il se trouvait à Paris, préparant son prochain départ pour Rome, où le roi de France l'envoyait en ambassade, près du pape Benoît XIV.

Remarquable par sa droiture, par ses lumières, par son habileté dans la conduite des affaires, et surtout par son caractère éminemment conciliant, il eut un plein succès dans les négociations fort délicates

dont Louis XV l'avait chargé. Aussi le monarque ne balança pas de le choisir, de préférence à tout autre, pour présider l'assemblée générale du clergé de son royaume, en 1750, et pour administrer la feuille des bénéfices ecclésiastiques.

C'est dans le courant de cette même année qu'en sa qualité d'abbé de Cluny, le cardinal Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld se rendit à son abbaye pour y présider le chapitre triennal de l'Ordre entier. Ces solennelles réunions n'avaient jamais été suspendues, si ce n'est dans les rares circonstances où nos rois les tenaient en suspicion, au point d'y mettre des entraves, ou même de les interdire au besoin par arrêt du grand conseil. Le nouvel abbé devait s'y montrer, pour la première fois, avec l'appareil d'usage, rehaussé de l'éclat de sa double dignité de prince de l'Eglise et de ministre de Louis XV.

C'était aussi une époque de fêtes publiques et de splendeur pour la petite ville qui, par la succession des siècles, était venue se grouper autour du monastère, et se développer à l'ombre des nombreuses tours qui couronnaient ses murs d'enceinte. L'abbé allait y recueillir des hommages, distribuer des faveurs. Et les populations voisines s'étaient préparées d'avance à prendre leur part aux festins, aux bals publics, à toutes les joies d'une folle ivresse, ménagées par la commune de Cluny, et dont l'abus s'était successivement introduit sous le régime tolérant des abbés commendataires.

Notre chapitre orientin, prévenu d'avance que les solennités de la grande réunion devaient, cette année, avoir lieu dans les dépendances du monastère bourguignon, avait élu son procureur fondé selon les prescriptions de la bulle de Clément XII. On avait eu soin de préparer l'ornement de 300 livres dont hommage devait se faire au personnel de l'abbaye mère, dans ces solennelles circonstances; sans oublier ni les 300 livres de l'abbé, ni les 100 livres du procureur général de la Congrégation.

F. CANÉTO,

(La suite à un prochain numéro.) Vic. gén.

(C'est par erreur de mise en pages qu'on a intercalé ici la signature de l'auteur.)

Le député gascon, introduit dans son modeste équipage, était bien loin de s'attendre à l'éclat, pour lui fort insolite, des fêtes dont la cité monastique présentait le spectacle. Dom Datose, homme pieux et solidement érudit, qui, par dérogation aux règlements de la Nouvelle Observance, avait été nommé prieur à vie, lui fit accueil dans le monastère, et reçut de très bonne grâce l'hommage des chanoines orientins. Il invita leur procureur fondé à se reposer des fatigues de son long voyage, même après la tenue du chapitre; et il le mit au courant de ses projets de reconstruction, arrêtés sur une vaste échelle.

La vieille abbaye, dont les bâtiments avaient d'ailleurs beaucoup souffert sous l'influence des vandales du XVIe siècle, allait tomber de vétusté. Dom Datose les remplaçait par un édifice entrepris dans le goût moderne, sur de très grandes lignes, mais sans caractère vraiment monastique, sans le moindre souci de reproduire, en plein XVIIIe siècle, l'un de ces chefs-d'œuvre d'art chrétien dont le moyen âge avait enrichi le sol de l'Europe entière.

De retour à Saint-Orens, l'envoyé de la Compagnie raconta les fêtes de Cluny et ses impressions de voyage. Il se loua comme il le devait de la cordiale hospitalité de dom Datose; il fit connaître ses projets d'avenir, mais sans oublier que le prieur lui avait dit, avec un très profond sentiment de tristesse prophétique : « Je bâtis; et cent ans » ne se passeront pas avant que notre maison soit détruite. »

Cependant, et malgré les signes précurseurs d'une tempête que tant d'esprits sérieux voyaient, comme dom Datose, poindre déjà à l'horizon, les hommes vivaient généralement au jour le jour, au milieu de leurs institutions décrépites. La royauté, les parlements, les abbayes, les prieurés, la noblesse, le clergé séculier et les assemblées provinciales jouissaient, tant bien que mal, de leurs priviléges. Un certain esprit d'agitation maladive et de résistance à l'entraînement qui semblait tout emporter vers un abîme, contrastait péniblement avec les symptômes manifestes d'une grande décadence

morale, sur laquelle le cardinal Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld ne se faisait aucune illusion, malgré le brillant accueil que lui faisaient les populations.

Il mourut le 29 avril de l'année 1757; et son neveu Dominique de La Rochefoucauld lui succéda, peu de mois après, en sa qualité d'abbé de Cluny.

Ce nouveau commendataire était né en 1713, dans le diocèse de Mende, d'une branche pauvreet ignorée, que Mgr de Choiseul rencontra dans ses visites pastorales, sans s'être même douté antérieurement de son existence. Le prélat instruisit de sa découverte l'archevêque de Bourges Frédéric-Jérôme, qui se fit un devoir de tirer de l'obscurité cette portion de son illustre famille, et appela près de lui le jeune Dominique, pour le diriger dans ses études.

Nommé en 1747 archevêque d'Albi, ce dernier gouvernaitdepuis dix ans son diocèse, lorsqu'il fut pourvu de l'abbaye bourguignonne.

Pour la seconde fois donc, et même pour la dernière, le chapitre de Saint-Orens dut renouveler la cérémonie de l'hommage d'un anneau d'or du poids d'une demi-once. Ce qu'il fit peu de jours après que le nouvel abbé eut pris possession de ce grand bénéfice, dont l'existence allait finir sous son administration, c'est-à-dire bien avant le terme annoncé par le prieur dom Datose.

Un sort tout à fait analogue semblait déjà menacer Saint-Orens, et même la dotation entière du clergé. Et pourtant, bien que l'union complète de tous ses membres eût dû présenter, dans le sein de l'Eglise de France, le plus sûr élément de force conservatrice, de pénibles divisions s'obstinaient à le déchirer profondément, dans un grand nombre de provinces.

XXXVII

Depuis l'opposition des orientins a l'introduction d'un nouveau rit dans leurs églises, jusqu'aux modifications que ces deux édifices eurent a subir en 1772.

Nous voulons parler ici des résistances que rencontra, dans cette période d'innovations subversives, l'introduction des liturgies

locales, dont Paris avait donné le signal. Mais afin de mieux apprécier l'intérêt qui, dans le royaume très chrétien, s'attachait à cette grave question, il ne sera peut-être pas inutile de la reprendre de plus haut.

Les Gaules avaient reçu leur primitive liturgie des missionnaires qui étaient venus de divers points leur apporter le flambeau de l'Evangile.

Bien que nos Eglises, dans ces temps reculés, fussent unies entre elles par le dogme et par les saintes pratiques de la morale chrétienne, les nuances de rit étaient nombreuses sous les derniers rois Mérovingiens. Les troubles occasionnés par les invasions barbares avaient, en outre, développé des divergences tellement tranchées que, pour y mettre fin, Charlemagne fit inaugurer, dans ses vastes Etats, la liturgie de Rome, comme moyen d'unification complète. Et, en effet, à partir du IXe siècle la France se montra tout à fait romaine, par les formes de son culte, comme elle n'avait jamais cessé de l'être par la foi.

On sait néanmoins que, par le laps du temps, il s'introduisit encore, dans quelques détails, des modifications locales que les conditions de la calligraphie rendaient si faciles, et dont la source principale devait disparaître, dès que les livres d'Eglise cesseraient d'être de simples manuscrits.

L'art de l'imprimerie vint, en effet, à partir du milieu du XVe siècle, favoriser de toute part l'uniformité vocale de la prière publique, en facilitant la diffusion des recueils sagement révisés qui avaient l'utile mission de la maintenir dans toute son intégrité.

Nous ignorons la date précise du premier essai fait dans ce but pour notre diocèse. Mais nous savons que, dès la première année de son administration comme archevêque d'Auch, c'est-à-dire en 1491, le cardinal de La Trémouille confia à Hugues de Cossio, marchand, de Toulouse, l'édition petit *in-folio* du missel auscitain dont nous avons sous les yeux un très bel exemplaire (1).

A son tour, le cardinal de Clermont-Lodève, successeur immédiat

(1) Cet incunable fait partie de la bibliothèque du grand séminaire d'Auch.

du précédent, fit imprimer le bréviaire d'Auch, en 1533, enjoignant à *tous* les prêtres de *tout* le diocèse de le prendre et de s'en servir, *ab omnibus presbyteris totius diœcesis tenendum et observari præceptum* (1). Et quelques années plus tard, messire Scriban, chanoine de la métropole, recevait du cardinal de Tournon la mission de revoir et de corriger le missel de Hugues de Cossio, que Colomiez, imprimeur de Toulouse, devait remettre sous presse.

Nos livres d'Église n'étaient donc plus abandonnés aux chances de la calligraphie, à l'ouverture du concile de Trente. Et les membres du sacré-collége qui présidaient à leur publication, dans notre diocèse, étaient d'ailleurs les plus sûrs garants de l'harmonie du rit auscitain avec celui de Rome. Aussi, lorsque le pape Jules III sécularisa le chapitre métropolitain, en 1549, la bulle pontificale autorisa-t-elle le clergé à conserver nos livres liturgiques, soit pour l'usage du chœur, soit en dehors de cette enceinte (2). A moins, ajoute le rescrit, qu'on n'aime mieux donner la préférence à l'édition que le Saint-Siége vient de livrer au public (3).

Le chapitre garda le *statu quo*, puisque la réimpression du missel d'Auch confiée à Colomiez ne se fit qu'en 1555; c'est-à-dire environ six ans après le libre choix laissé au diocèse, entre ses propres livres et l'édition de Rome.

Cependant, le concile de Trente, dont la première session datait

(1) Voir à la bibliothèque de la ville d'Auch un fort *in*-18, imprimé noir et rouge, avec initiales grises, vignettes et dessins pieux. Il a pour titre : BREVIARIUM MÉTROPOLITANÆ ad usum insignis ecclesiæ Beatæ Mariæ auxis novissimè impressum industriâ Claudi Garnier chalcotypi, etc., etc.

Comme hommage à Son Eminence, l'imprimeur mit, au bas du titre, le distique suivant :

Salve cardineâ fulgens Francisce tiarâ
Cujus purpureum fulget in orbe caput.

Ce petit volume est un *Breviarium totum*, à très fins caractères de l'alphabet carré. Il est assez comparable à ceux qui, dans ce format, s'impriment encore de nos jours.

(2) *In prædicto videlicet choro, extrà verò illum*, etc., etc.

(3) *Secundùm antiquum usum, ritum et morem dictæ Ecclesiæ auscitanæ, vel romanæ si maluerint*, etc., etc.

de 1545, touchait enfin à la dernière. Avant de se séparer, en 1563, les Pères eurent soin d'établir une commission spéciale pour la réforme du bréviaire romain; et le souverain pontife fut prié de diriger cette œuvre importante.

Dès le mois de juillet 1568, une première bulle du pape saint Pie V promulgua le bréviaire corrigé; et, deux ans plus tard, ce fut le tour du nouveau missel, avec ordre à tout le clergé catholique, tant régulier que séculier, d'entrer dans les voies ouvertes par le dernier concile œcuménique.

Toutefois, les diocèses qui jouissaient d'une ancienne liturgie, remontant à deux siècles au moins, étaient autorisés par le Saint-Siége à la conserver dans toute l'étendue de leur ressort. Et comme celui d'Auch se trouvait notoirement dans cette dernière catégorie, il attendit l'abjuration définitive et le règne paisible d'Henri IV, c'est-à-dire l'apaisement complet des troubles civils et politiques, pour opérer la transition.

A partir de cette époque, l'unité du rit que Rome avait régularisé pour l'univers catholique ne tarda pas de s'étendre à toute notre province. Et il y était seul en vigueur, lorsque les innovations du XVIIIe siècle vinrent troubler la paix de nos Eglises.

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de la lutte que Mgr de Montillet eut à soutenir contre son clergé. Rappelons seulement, avec nos traditions auscitaines, que l'opposition du chapitre métropolitain finit par échouer devant l'offre bienveillante que l'archevêque fit à tous les membres de la vénérable compagnie d'un exemplaire de ses nouveaux livres. Ils étaient imprimés et reliés à Paris, avec grand luxe de caractères et de vignettes intercalées. On les avait dorés sur tranche et rehaussés, sur plat en maroquin, de l'écusson des armes archiépiscopales. C'est ainsi, du reste, que nous les retrouvons encore comme épave des bibliothèques privées de nos anciens chanoines.

Quant aux corps religieux, ils furent moins faciles à gagner, malgré très-spéciale injonction, avec sévère prohibition de tous

bréviaires, missels et rituels quelconques, antérieurs aux nouvelles publications (1). Les bulles de Paul V, de Clément VIII et d'Urbain VIII auraient dû, sans doute, être entre leurs mains, de puissants moyens de défense, en faveur de la possession dans laquelle ils demandaient à se maintenir. Mais de quelle autorité pouvaient alors être, en France, de pareilles bulles?

Si on avait du moins laissé aux communautés régulières, comme à tout le diocèse du temps de Jules III; la liberté de choisir entre le rit romain et celui qui venait, sans ménagement, s'introniser au milieu de nous. Mais non; il était absolument interdit à tout clerc, régulier ou séculier, même de réciter, soit en public, soit en particulier, tout autre bréviaire que celui dont le mandement archiépiscopal promulguait l'inauguration définitive. Et il ajoutait pour toujours *in posterùm*, attendu que le vénérable archevêque était si loin de prévoir qu'après moins d'un siècle le rit romain viendrait, sans la moindre secousse, reprendre sa première place.

En présence d'une autorité qui s'imposait sans vouloir reconnaître aucune espèce de contrôle, comment alléguer, avec espérance de succès, même le privilége des exempts?

Du reste, le chapitre de Saint-Orens n'avait plus le droit d'invoquer, en sa faveur, ce moyen extrême de défense : depuis plus de dix ans, il était entré dans les voies de cette entière dépendance qui était alors le propre de la vie séculière, et que l'on considérait, au Prieuré, comme le premier avantage de l'émancipation conquise contre la règle bénédictine.

Néanmoins, il se montra des plus intrépides à maintenir dans ses deux églises le rit commun émané du concile de Trente. Il tenait d'ailleurs à conserver l'usage de ses livres liturgiques, tels qu'il les avait adoptés sous le priorat de Pellisson, comme un symbole permanent d'une sécularisation qui lui était si chère.

C'est, qu'en effet, pendant cette période d'agitation fébrile, nos Orientins avaient affecté de rompre avec Cluny, jusqu'à l'abandon

(1) Voir les mandements mis en tête de ces livres.

du rit bénédictin tel que le pratiquait encore alors la Congrégation tout entière. Ils avaient adopté les livres liturgiques dont Denys Thierry, imprimeur-libraire de Paris, venait de livrer au public une édition nouvelle, *viâ Jacobeâ, sub signo civitatis parisiensis*. Elle était munie non-seulement du privilége du roi très chrétien, mais encore de l'autorisation des supérieurs, en tant que destinée à l'usage de tout le clergé, tant régulier que séculier. Et ce dernier caractère répondait si complètement à la situation encore très anormale et très vivement contestée de nos chanoines, qu'il aurait suffi pour obtenir leur préférence.

Nous avons, du reste, un de ces vieux livres, précieuse relique du chœur orientin qui, bientôt, va pour toujours se condamner au silence, par suite des bouleversements sociaux dont le prieur Dom Datose avait pressenti les sinistres avant-coureurs. Nous le devons à la bienveillance des religieuses Urselines que l'on verra, un peu plus tard, relever si dignement les ruines de notre Prieuré, et y ramener la vie régulière. C'est un énorme *totum* de lutrin, que son éditeur intitula, en 1679 :

BREVIARIUM ROMANUM MAXIMUM, EX DECRETO SACRO SANCTI CONCILII TRIDENTINI RESTITUTUM, S. PII V PONTIFICIS MAXIMI JUSSU EDITUM, CLEMENTIS VIII et URBANI VIII AUCTORITATE RECOGNITUM, *et ordinatum ad usum ecclesiasticorum tam secularium quàm religiosorum*.

Il contient 1434-CLXXXVI pages grand *in-folio*, dont le caractère, très ouvert, est aussi net, aussi pur que largement espacé; avec vignettes en couleur, initiales grises et gravures en taille douce, figurant à grand dessin le sujet des principales fêtes de l'année.

Son état de conservation, d'autant plus étonnante qu'elle se trouvait presque complète après un siècle de services quotidiens, était dû surtout à la solidité d'une reliure comme il ne s'en fait plus de nos jours. Ce n'est pourtant qu'un très fort carton, et non du bois, comme il arrivait souvent dans les monastères, que recouvre le veau gauffré, rehaussé d'or tant sur le dos que sur le

plat de cet énorme volume. Sans compter que des clous saillants en cuivre ouvré, de fortes lanières de cuir, des plaques de rebord et des crochets métalliques le fixaient sur le lutrin de Saint-Orens, comme un symbole indestructible de la résistance qu'opposaient nos chanoines.

Si, du reste, on les vit repousser avec une persévérante énergie les innovations d'un rit prétendu auscitain, c'est surtout parce qu'en réalité il n'était venu usurper, de notre ancienne liturgie, que la dénomination locale. Pour en donner la preuve, ils comparaient les divers livres nouvellement édités à Paris, à ceux des périodes antérieures, c'est-à-dire :

1° Pour le rituel et le missel, tant au sacramentaire orientin du XIIe siècle, dont le docte et pieux dom Edmond Martenne avait signalé au monde savant, en 1717, et l'existence et l'ancienneté (1), qu'aux deux missels de 1491 et de 1555, alors encore bien autrement connus que de nos jours;

2° Quant au bréviaire de très récente confection, ils faisaient voir combien peu il se trouvait en harmonie avec celui de 1533, ou même avec ceux des éditions renouvelées depuis 1568, *Juxta normam concilii tridentini*. Et tout le monde savait que ces derniers avaient seuls été en usage dans le diocèse d'Auch, jusqu'à la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où le rit romain prévalut dans toute notre province ecclésiastique.

Faut-il donc s'étonner de l'invincible répugnance que le chapitre de Saint-Orens osa manifester à l'injonction intempestive d'une liturgie tout à fait inconnue, étrangère à nos plus anciennes traditions diocésaines, et qui, après tout et malgré le prestige de la forme, ne devait prendre que pour si peu de temps, au milieu de nous, la place de celle de Rome.

F. CANÉTO,
Vic. gén.

(1) Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, etc., etc., tome II, page 38. — Voir aussi le t. IX, p. 559 de cette Revue.

CORRESPONDANCE.

Lettre à Monsieur Tamizey de Larroque touchant Du Bartas.

Monsieur,

Grâce à un aimable don de M. Léonce Couture, je connais, depuis quelques jours seulement, *les Vies des poètes gascons*, par Guillaume Colletet, que vous avez publiées en les accompagnant d'une introduction, de notes et d'appendices où abondent l'intérêt et l'érudition, et qui relèvent un livre déjà précieux par lui-même. Je ne crois pas pouvoir mieux vous témoigner la satisfaction que m'a procurée cette lecture, qu'en prenant la liberté de vous donner communication de quelques observations relatives à Du Bartas. Elles n'ont d'autre mérite que celui de pouvoir aider à compléter, sur deux points différents, l'article concernant ce poète, trop oublié aujourd'hui après avoir été trop vanté autrefois, sort qui lui est, du reste, commun avec Ronsard, avec Chapelain et avec le Père Le Moine. Tout ceci prouve que la fortune des poètes est changeante comme celle des mots, ainsi que l'a si bien dit Horace. Mais revenons à Du Bartas, dont le destin m'a fait ouvrir cette parenthèse.

Au bas de la page 81 des *Vies des poètes gascons* (Paris, Aubry, 1866), je lis, sous le chiffre 1, la note suivante : — « Nulle part, je ne trouve de traces de ces deux enfants mâles (les fils de Du Bartas)... Les archives départementales d'Auch renferment une pièce concernant un sieur Du Bartas, vivant au dernier siècle, et l'on m'assure que la famille de Saluste existe encore, si elle ne s'est éteinte depuis peu d'années. Mais Messieurs de Saluste descendent-ils du poète lui-même? Des souvenirs de famille et des recherches faites avec soin dans les études des notaires du pays nous fourniraient sans doute sur ces deux points et sur quelques autres des renseignements qui ne sauraient guère nous venir d'ailleurs. »

Voici, Monsieur, sur ce sujet, une indication que je puis vous transmettre sans crainte aucune d'erreur personnelle. A la fin de l'année 1861, alors que je professais l'histoire et la géographie au lycée de Cahors, il existait à cet établissement, dans la classe de troisième ou dans celle de seconde, un élève portant le nom de Du

Bartas. C'est de lui-même que je tiens qu'il appartenait à la famille du poète. De quelle manière et à quel degré? Je l'ignore. Mais, en s'adressant à M. le Proviseur du lycée de Cahors, il serait facile de retrouver la trace de la famille et de la demeure de cet élève, à l'époque ci-dessus indiquée; et l'on pourrait, soit par cette famille, soit par le jeune M. Du Bartas lui-même, obtenir des éclaircissements plus ou moins décisifs touchant la question agitée dans celle de vos notes sur Du Bartas que je viens de reproduire. La chose vaut la peine de tenter un intrépide *chercheur* et un compatriote du poète, et je serais heureux, pour ma part, d'avoir pu contribuer quelque peu à mettre sur la voie d'une découverte à cet égard.

Je passe maintenant à l'autre point.

Vers la fin de la page 94, dans votre premier appendice sur Du Bartas, vous dites, Monsieur : — « M. D. Nisard n'a daigné, en son *Histoire de la littérature française*, mentionner Du Bartas qu'à propos d'une douteuse anecdote; » — et vous appelez *injurieux* ce silence de M. Nisard. Comme vous, je lui applique cette épithète en y ajoutant celle d'*injuste*. Ce n'est donc pas pour protester contre votre réclamation que je vous adresse ici une observation, mais pour vous signaler un autre écrivain qui a pratiqué envers Du Bartas la même exclusion ou le même oubli. Je veux parler ici de M. Tissot qui, dans le volume des poètes de ses *Leçons et modèles de littérature française*, n'a pas trouvé à citer un seul vers de l'auteur de *la Semaine*, quoique les *Leçons* comprennent les poètes de notre pays depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours. C'est à peine si, dans la préface historique du volume précité, M. Tissot donne le nom de Du Bartas dans une phrase empruntée à un passage de La Bruyère. Je rappelle ce fait afin de contribuer à compléter la liste des critiques qui se sont montrés durs ou oublieux pour un poète doué, au milieu de déplorables écarts contre le génie de notre langue, de beaucoup de puissance et de variété dans l'inspiration.

Je termine cette lettre en vous priant, Monsieur, d'agréer les meilleurs compliments d'un homme qui se félicite et s'honore de pouvoir se dire, dès à présent,

Un de vos collaborateurs à la *Revue de Gascogne*,

Cl.-Hippolyte MASSON,

ancien avocat à la Cour royale de Paris, professeur (en congé) d'histoire au lycée impérial d'Auch.

Auch, le 15 janvier 1870.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages littéraires.

I. Les échos du pas de Roland, par J.-B. Dasconaguerre, membre du Conseil général des Basses-Pyrénées. Traduit du basque. Nouvelle édition destinée aux maisons d'éducation. In-12 de 188 p. Paris, Marchand (Bayonne, chez l'auteur, rue du Gouvernement, 9.)

II. O'Minot-son. Sirena, épisode de la vie des eaux. In-8° de 32 p. Bordeaux, E. Fouraignan.

III. Le curé de village, tableaux religieux, par l'auteur des *Tribulations*. In-8° de 51 p. Auch, impr. Foix; Icard, libr., 50 cent. (au profit d'une bonne œuvre.)

IV. Conférences publiques de Tarbes. Causerie critique sur la femme, par M. Charles du Pouey (12 juin 1869). In-8° de 28 p. Tarbes, impr. Telmon.

I

La *Revue de Gascogne* est d'autant plus coupable d'avoir attendu deux ans à parler du charmant petit livre de M. Dasconaguerre, que ce livre, d'un si vif intérêt dramatique, est encore un document à consulter pour la topographie, les mœurs et l'histoire contemporaine de nos Basques. Le Pas de Roland n'a jamais été décrit avec plus de fidélité et de poésie. L'auteur excelle à peindre « ces imposantes masses de granit, ces montagnes jumelles dressant jusqu'au ciel leur cime altière, et dont les flancs grisâtres sont tantôt parsemés de genêts aux fleurs d'or, tantôt labourés de sillons abrupts et d'entailles béantes, ou hérissés de blocs qui surplombent en pointes aiguës. Ici, c'est un immense berceau, au fond duquel la Nive déploie lentement ses nappes bleues et limpides; là, une gorge sombre et sauvage, encombrée de rochers écroulés, au milieu desquels la rivière écume et se tord comme un serpent blessé. »

Mais il y a dans cet ouvrage des descriptions non moins réussies que ces paysages pyrénéens, et qui attireront encore davantage l'attention des observateurs curieux d'études anthropologiques sur le vif. Scènes religieuses, cérémonies funèbres, vie de contrebandier, costumes et jeux nationaux des Basques ressortent d'autant mieux qu'ils sont amenés naturellement dans la trame d'un récit à la fois

très historique et très romanesque. Je ne cite que ce portrait du jeune euskarien : « Sa tête est coiffée d'un béret bleu coquettement penché sur l'oreille; une ceinture rouge entoure sa taille droite et élégante; sa veste courte est jetée comme un dolman sur son épaule; sa chemise est d'une blancheur irréprochable; des agrafes d'argent ferment ses manches, et un bouton du même métal serre mollement son cou; son pied est chaussé de sandales bariolées de rouge attachées en croix au bas de la jambe; un makila est dans sa main, et il l'agite de temps à autre avec la fierté d'un tambour-major. »

L'espace nous manque pour raconter, même en l'abrégeant beaucoup, la merveilleuse histoire qui a inspiré M. Dasconaguerre. Il s'agit de la princesse de Beira, déjà mariée par procureur à Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, et conduite à son époux, malgré les efforts de la police et de l'armée, à travers les incidents les plus émouvants, par un héroïque contrebandier. Mais pourquoi gâter ce dramatique épisode? Tous nos lecteurs voudront lire *les Echos du Pas de Roland*. Nous leur sommes garant de l'émotion profonde et saine que leur procurera cette lecture. Nous devons de plus les prévenir que le produit de la vente du livre est destiné à secourir « une infortune touchante et imméritée, » celle du héros même de cette étonnante aventure.

II

Nous n'avons pas les mêmes excuses à présenter pour notre long silence au sujet de ce poème qui a pour titre *Sirena*, et pour auteur un de nos compatriotes, dont notre amitié se gardera bien de trahir le pseudonyme. A vrai dire, nous voulions n'en jamais parler. Mais il est peut-être mieux d'en porter en toute franchise notre jugement. Le talent poétique est incontestable et d'un haut vol; si le travail, un travail attentif et sévère, était venu achever sur quelques points l'œuvre de l'inspiration, l'art n'aurait qu'à applaudir. Mais après cet hommage du critique au talent doit venir l'arrêt du moraliste contre l'abus. J'espère n'être rangé par l'auteur ni parmi ces

Bourgeois lestés de suif moins épais que leur style,

ni parmi ces *censeurs-polypes*

Dans tous les mauvais lieux posant pour les principes;

mais je tiens qu'au-dessus de l'envie imbécille et de l'odieuse hypocrisie, la morale ne perd jamais ses droits.

L'amour et l'Océan sont deux choses sublimes;

et dans ce triste *Episode de la Vie des eaux* que vous avez chanté, ô poète, ces deux choses ne sont-elles pas profanées à la fois ? Il faut vous le dire, parce que la chaleur même de votre accent, dans les passages passionnés et sincères de votre œuvre, montrent que vous êtes fait pour toucher les plus nobles cordes du cœur humain, non pour en caresser les souffrances bizarres; parce que vos strophes ironiques elles-mêmes sont l'indice d'une fantaisie charmante, par malheur égarée cette fois loin de son vrai domaine. Non, il n'est plus permis de séparer l'art de la pensée. Il fut un temps où ces escapades jouissaient d'une tolérance presqu'avouée. Mais enfin le mouvement universel des idées a interdit fort heureusement à toute critique sérieuse ces déraisonnables faiblesses. La théorie de l'art pour l'art est venue depuis revendiquer plus que la tolérance; mais cette théorie a fait son temps. Et ce n'est pas un homme de talent et de cœur comme notre compatriote O'Minot-Son qui s'en plaindra. Il a l'accent vif et chaleureux qui remue et qui entraîne : il sait, dans la mêlée des esprits à notre époque, de quel côté se trouvent l'honneur et la justice; il est soldat-né de cette armée, il la servira par la double faculté dont il dispose :

Le vers est le clairon et la prose est l'épée.

III

Après les vers fougueux et les tirades orageuses, voici l'allure calme et le rhythme régulier de la bonne vieille école; après le disciple d'Alfred de Musset, celui de Fontanes et de Delille; après les séductions plus que suspectes d'un fol amour, les parfums de l'encens, les sourires des enfants et la grâce voilée des vierges; après les scandales de la vie mondaine, la paix du presbytère, de l'église et des champs. *Le Curé de village* nous a rappelé des vers, autrefois très connus, de l'*Homme des champs :*

Voyez-vous ce modeste et pieux presbytère ?

Et le reste. Mais ici la matière est creusée plus à fond, avec plus d'amour, avec plus de charme. Faut-il nommer l'auteur ? J'en aurais bien envie. Soyons discret cependant, et contentons-nous de prier les lecteurs un peu attentifs aux petits événements littéraires de la contrée de se rappeler *les Tribulations... d'un chasseur*; j'achève le titre d'une brochure poétique, annoncée un peu incomplètement sur le titre de celle-ci. Que de bonnes aventures, spirituellement

contées, dans ces pages déjà vieilles de quelque vingt ans, mais toujours délicieuses à relire! On savait que l'auteur s'était exercé souvent sur des sujets plus graves, on en avait vu quelques échantillons forts engageants dans certain petit journal plus favorisé que des feuilles d'un bien autre renom. Enfin, voici le bouquet tout entier. Il est très agréablement agencé, et parmi les rameaux des haies vives et les herbes des prés, on y distingue quelques fleurs aux douces nuances, au parfum pénétrant.

L'auteur s'est épargné la peine des transitions en faisant de son poème une galerie de tableaux. La suite et l'arrangement y sont, mais sans asservir la marche du poète ni celle du lecteur. Lisez tout avec méthode ou butinez au hasard, selon votre caractère ou vos dispositions; vous n'aurez pas à plaindre des moments passés en si bonne compagnie. *Le Presbytère*, dans sa simplicité, allumerait les convoitises d'un lecteur d'Horace :

De pâles peupliers, l'if protecteur des tombes,
L'olivier de Juda, quelques blanches colombes,
Un puits, quelques rosiers, un siége de gazons;
Autour de la fenêtre une vigne sauvage
Qui couronne le faîte et se groupe en festons...

Le *Dimanche* est tout plein d'émotions à la fois pittoresques et religieuses; il nous ouvre l'*Eglise*,

Où le ciel désarmé pardonne au repentir,

où résonne l'éloquence affectueuse du Chrysostome champêtre, où la *Messe* fait courber tous les fronts, d'où se déroule la *Procession* rurale :

Les hôtes des guérets sortent des blés nouveaux,
Et le lilas fleuri, l'odorante aubépine,
Ombrageant les sentiers de la verte colline,
Sur l'étendard sacré balancent leurs rameaux.

Tels sont les tableaux de la première partie, le *tous-les-jours* du curé du village. Dans la deuxième, ce sont des scènes plus rares et plus solennelles : Première communion, messe de minuit, visite épiscopale... Enfin quatre pièces en dehors du plan général, mais dans le même son gracieux et facile, couronnent ce poème rustique. Lisez *le premier ami* (c'est le chien d'Adam!), les *colombes du presbytère*, suave élégie, et la *Poésie du mois de mai*, d'où je détache encore quelques vers :

L'oiseau joyeux retrouve sa chanson;
Sous son dais verdoyant Flore (!) reprend sa place;
L'insecte bourdonnant laisse sous le gazon
Miroiter au soleil sa brillante cuirasse

D'opale, de saphir, d'émeraude et d'azur,
Tandis que le moineau qui sous mon toit sautille
Elève sa jeune famille
Dans les lézardes du vieux mur.

Voilà bien, n'est-ce pas? la correction, l'harmonie facile, l'imagination riante et fleurie de nos meilleurs descriptifs. Il y a aussi çà et là quelqu'un de leurs défauts, trop de périphrases, des expressions effacées, de petits glaçons mythologiques, et même quelques passages d'un style un peu négligé. Mais il y a surtout une chaleur sympathique peu familière à l'*abbé Virgile* et à ses écoliers. Ce n'est pas à tort que le *Curé du village* est dédié *à la mémoire de M. de Chateaubriand.*

IV

Nous avons trop cédé au charme attrayant de la Muse et nous voilà réduit à faire la part bien petite à M. Charles du Pouey et à sa causerie sur la femme. C'est une série de citations piquantes, liées par un fil léger, mais solide. L'agréable conférencier a son plan et le suit à travers ses pointes en tout sens. Les défauts les plus ordinaires du sexe faible, à notre époque surtout, y sont touchés l'un après l'autre. Molière et Ponsard y donnent la réplique à Juvénal et à Plaute, et MM. Legouvé, Pelletan et Jules Simon y laissent peut-être trop souvent la parole à Madame de Lacoste. Somme toute, les dames de Tarbes ont pu trouver un agréable délassement et quelques leçons utiles dans cette anthologie. Pour notre part, nous y aurions désiré une revendication encore plus énergique des droits de la famille, une mention plus expresse de l'influence religieuse que rien ne saurait remplacer dans toute éducation, mais surtout dans l'éducation des femmes. Après cela, une homélie conforme à notre plan n'aurait peut-être obtenu qu'un médiocre succès, et nous croyons bien que M. du Pouey, malgré quelques malices, a gagné tous les suffrages.

Léonce COUTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

25. D'un mémoire inédit de Bossuet, évêque de Condom.

M. P. Lafforgue a publié dans la *Revue d'Aquitaine* (tome IV, pages 216, 240) un intéressant travail sur *le diocèse de Condom sous l'épiscopat de Bossuet;* nous y lisons le récit d'un conflit qui s'éleva entre les chanoines de Condom et leur évêque à propos de la promulgation de statuts synodaux révisés par Bossuet. Le nouvel évêque voulait forcer à la résidence les chanoines, qui « prétendaient que les statuts lus dans l'assemblée du 16 juin 1671 ne leur avaient pas été communiqués à l'avance et avant leur promulgation en plein synode; ce manque de forme devait, d'après eux, entraîner la nullité de tout ce qui avait été fait dans le synode. »

Un procès s'ensuivit, et l'affaire fut portée devant le Parlement de Bordeaux. Gain de cause est donné aux chanoines; sur la requête de l'évêque, le conseil du roi évoque l'affaire, et les chanoines complètement déboutés, doivent se soumettre.

Le nouvel historien de Bossuet, M. l'abbé Réaume, chanoine de l'église de Meaux, rapporte aussi l'histoire de ce même procès, mais il nous donne un détail que je n'ai pas trouvé dans le récit de M. Lafforgue. « Bossuet, nous dit-il, crut devoir justifier sa conduite par un long *Mémoire* (1). » Le mémoire existe-t-il encore? a-t-il été livré à l'impression, ou n'a-t-il jamais été que manuscrit?

Je voudrais bien que quelque lecteur de la *Revue de Gascogne* répondît à ma question et fît connaître au public ce mémoire qui, peut-être, fournirait les éléments d'un intéressant chapitre d'histoire locale.

Gimont, 21 novembre 1869.

H. DUPUY.

Réponse. — Il faut remercier M. l'abbé H. Dupuy d'avoir appelé l'attention sur un mémoire, que je crois encore subsistant et inédit, de l'illustre évêque de Condom. Une étude plus développée du procès de Bossuet avec son chapitre ne serait pas sans intérêt, et ne nous laisserait probablement pas sous l'impression de cette sentence de M. l'abbé Réaume : « A la distance où nous sommes, il serait fort difficile de prendre un parti quelconque dans ce débat et de savoir au juste de quel côté était (*sic*) le droit et la justice (*loc. cit.*). »

Cette partie du livre de M. Réaume (comme beaucoup d'autres parties du même ouvrage) n'est, quant au récit, qu'une analyse du travail si exact, si complet, si savant de M. A. Floquet (2). On trouvera le récit de ce dernier au tome 3e de ses *Etudes sur la vie de Bossuet*, p. 507-510. J'en extrais deux ou trois indications qui pourront donner lieu à un travail neuf sur ce sujet, peut-être même à une publication nécessaire pour compléter les œuvres de Bossuet. Avis à l'infatigable et soigneux éditeur de la *Collection méridionale !*

Les *Statuts synodaux*, cause du procès entre l'évêque et le chapitre de Condom, portent ce titre : *Ordonnances de Monseigneur l'évesque de Condom, publiées en synode le 16 juin 1671*. A Agen, par Jean Gayau, imprimeur ordinaire du roy et du clergé, 1671. In-12, 8 pages. — M. Floquet en possède un exemplaire. Cet imprimé, que nous croyons fort rare, mériterait d'être réédité, *avec des additions*. Le rédacteur des *Ordonnances* était Bernard de Bressolles; mais Bossuet en reçut une copie, qu'il enrichit de remarques *de sa main*. Ces remarques arrivèrent trop tard à Condom pour être publiées en synode; M. A. Floquet, en cite deux tout au long, et il a vu le précieux manuscrit, mais ne donne aucun renseignement sur l'endroit où il est déposé. Il faudrait le retrouver et le publier, avec les variantes de la plaquette de Jean Gayau.

Le *Mémoire présenté au roi par J. B. Bossuet, évêque de Condom, en octobre* 1671, que M. Réaume, qui ne doit pas l'avoir vu, déclare «long, » et que M. Floquet, après l'avoir examiné, déclare « docte, décisif, irréfutable, » est dans le *Cartulaire de l'église de Condom*, par l'abbé Jean de La Gutère, manuscrit aujourd'hui conservé par M. de La Gutère, propriétaire à Condom. — Evidemment, ce mémoire serait bon à publier avec les autres pièces sur la même affaire, et divers documents relatifs à l'épiscopat de Bossuet à Condom, contenus dans le cartulaire. Pour les lettres du grand évêque à M. de La Gutère, elles sont dans l'édition de Bossuet, donnée par l'éditeur parisien L. Vivès. Mais il y a peut-être encore quelque chose d'inédit à y ajouter.

L. C.

(1) *Histoire de J.-B. Bossuet et de ses œuvres*. (Paris, Vivès, 2 vol. in-8°, 1869; l'ouvrage est encore inachevé), t. I, p. 419.

(2) Cet incomparable chercheur a, du reste, mérité quelque peu les reproches que lui adresse M. Réaume. Quant au mérite de l'ouvrage publié par ce dernier, je tâcherai de l'apprécier en toute équité dans un prochain numéro du *Polybiblion*.

LE MARQUIS

HECTOR DE GALARD TERRAUBE

Il y a quelques années, s'éteignait doucement, à Paris, une vierge chrétienne dont la vie a mérité d'être présentée pour modèle, Victorine de Galard Terraube (1). *Consommée en peu de temps*, elle avait vécu de longs jours, parce que ses jours avaient été pleins d'œuvres et de mérites. L'une de ses œuvres les plus méritoires fut l'éducation, qu'elle dirigea seule, sous les yeux de ses respectables parents, de son frère unique, beaucoup plus jeune qu'elle. Après une carrière noblement remplie, ce frère, digne en tout de l'ange qui l'avait formé, vient d'aller la rejoindre dans le séjour des bienheureux. Par une coïncidence où ceux qui ont la foi aiment à voir une disposition d'amour, le frère a quitté la terre le jour même où sa sœur s'était envolée vers le ciel; jour qu'il n'avait cessé de célébrer, comme un anniversaire béni, par la sainte communion. Comment douter que celle à qui il s'était toujours unie en Jésus-Christ, à pareil jour, n'ait obtenu de son céleste époux— si condescendant pour les vierges qui le suivent partout! — qu'il vînt communier avec elle éternellement? Nous ne connaissons pas les justices du Seigneur, mais nous savons qu'il a promis la couronne à celui qui reste fidèle jusqu'à la fin : *Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ*. Or, telle a été la vie entière du chrétien respectable dont je voudrais retracer, en quelques lignes, la belle existence. Uni à lui par les liens d'une amitié de plus de quarante ans, je n'aurai qu'à laisser parler mon cœur.

(1) *Vie de Victorine de Galard Terraube*. Bray, éditeur, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Fils du marquis de Galard Terraube, chef d'une des plus anciennes familles de la Gascogne, contre-amiral, député sous la Restauration, gouverneur de l'école royale de marine d'Angoulême, et de Charlotte-Marie-Gabrielle des Brosses de Goulet, mariés en 1797 sur la terre d'exil, JACQUES-ETIENNE-MARIE FIRMIN-HECTOR DE GALARD TERRAUBE naquit à Versailles le 25 septembre 1809. Dès son berceau, il put contempler le spectacle de vertus héroïques et recueillir le souffle des nobles et grandes inspirations qui formaient le patrimoine de la noblesse française. Environnée de toutes les influences qui font le chevalier, son enfance fut aussi entourée des exemples d'où naissent les chrétiens.

Le retour des Bourbons et la Restauration de la vieille monarchie amenèrent, en France, un merveilleux épanouissement intellectuel et social. Sous l'inspiration du catholicisme rendu à la liberté, le génie français se manifesta, dans toutes les sphères intellectuelles, avec un éclat qui assure au XIXe siècle une place d'honneur dans la série des temps. Le jeune de Galard reçut des circonstances au milieu desquelles s'accomplit son éducation littéraire une empreinte que rien n'effaça; toute sa vie, il conserva une prédilection marquée pour les chefs-d'œuvre de notre littérature; son goût resta pur des innovations malheureuses qui ont altéré notre langue; son éducation à peine terminée, un second coup de vent rejeta sa famille en exil. Le gouverneur de l'école d'Angoulême, fidèle à la devise qu'il avait placée sur le fronton de la chapelle : *Dieu et le Roi,* refusa de prêter le serment à la monarchie issue des barricades, et alla chercher un abri dans les montagnes de la Savoie, d'où il fut poussé, par cet entraînement mystérieux, qui agit sur les cœurs blessés, vers la ville de Rome, le séjour aimé de tous ceux qui souffrent pour la justice et pour le droit. L'auguste vieillard, qui occupait alors le siége de Pierre, accueillit avec une tendresse paternelle les nobles proscrits qui, de leur côté, furent heureux de pouvoir donner un libre cours

à leurs sentiments de foi et d'amour. Admis par ses relations de famille dans l'intimité des princes de l'Eglise, dont plusieurs avaient goûté eux-mêmes le pain amer de l'exil; instruit par eux, Hector de Galard apprit à connaître le véritable esprit de l'Eglise romaine, auquel, depuis, il s'attacha à conformer toute son existence. C'est à cette école qu'il puisa les vertus dont il donna constamment l'exemple; un amour austère du devoir poussé presque jusqu'à l'esclavage; une tendre piété envers la sainte Eucharistie et la sainte Vierge; un grand amour des pauvres; une charité sincère qui ne consistait pas en paroles, mais qui aimait à se traduire par des œuvres, et par la plus chrétienne de toutes les œuvres, le pardon des injures. Le seul sentiment de vengeance qui soit entré dans ce noble cœur, c'est le désir de se rendre utile à ceux dont il avait eu à se plaindre. C'est aussi à Rome que le marquis de Galard avait appris à vénérer l'autorité tutélaire du souverain pontificat. Devançant les événements, son esprit élevé avait compris le danger de certaines doctrines particularistes introduites en France sous des influences funestes, et la nécessité religieuse et sociale de se serrer autour de la chaire de Pierre. Aussi, lorsque la Révolution, déguisée d'abord, mais reconnaissable sous son masque, vint menacer le souverain Pontife, le marquis de Galard fut-il des premiers à se ranger parmi les ardents défenseurs de la plus sainte des causes. Et c'est sans doute pour l'en récompenser que Dieu a voulu qu'une bénédiction spéciale de Pie IX vînt réjouir et fortifier ses derniers moments.

Rentré en France après le rétablissement de l'ordre, Hector de Galard n'émigra pas à l'intérieur. Sans jamais dévier de la ligne austère de ses convictions, il consacra généreusement son temps, ses facultés et ses ressources aux œuvres religieuses et sociales où la politique n'était pas engagée. Pendant plusieurs années, il fut l'un des membres les plus actifs du Comité central de la Propagation de la foi, œuvre admira-

ble qui, par son but et ses merveilleux résultats, répondait si bien à toutes les aspirations catholiques de son âme ! Plus tard, il accepta la présidence du Comité des écoles d'Orient. Toujours, il fut membre assidu des conférences de Saint-Vincent de Paul. Il aimait ces réunions fraternelles où les cœurs se rapprochent dans la charité, où l'on s'entretient dans l'amour des pauvres, vertu essentiellement chrétienne qui, bien comprise, peut seule contribuer à la solution des problèmes du présent et de l'avenir.

L'application aux œuvres extérieures ne préjudiciait en rien à l'accomplissement d'obligations plus impérieuses, puisqu'elles constituaient le *devoir* imposé par Dieu. Marié en 1837 à Mlle Caroline-Louise-Adèle de Calonne d'Avesne, qui, par sa haute piété, la noblesse de ses sentiments, était digne d'unir sa destinée à la sienne, il reçut la bénédiction promise à l'homme qui craint le Seigneur; il vit de nombreux enfants se grouper autour de sa table comme une couronne de joie, joie bien douce, car tous ne pensaient que par lui, ne vivaient que de sa vie. C'est le témoignage qu'il a consigné lui-même dans l'acte de ses dernières volontés, témoignage précieux, qui est pour ces chers affligés la plus belle des récompenses. Quant à lui, rappelé avant l'heure, parce que sa tâche était achevée, il a vu venir la mort sans terreur. Dès qu'il comprit, averti par sa courageuse compagne, que le moment suprême approchait, il s'absorba en Dieu, et il expira dans l'action de grâces de sa dernière communion, ou plutôt il alla achever dans le ciel le cantique commencé sur la terre.

Rome, en la fête de saint Matthias, apôtre, 24 février 1870.

De LADOUE,

vic.-gén. d'Auch.

L'AQUITAINE A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

(*Suite.*) (1).

§ 4. — Des Origines basques en Espagne.

Appuyée sur l'histoire, la philologie donne à un certain nombre de noms géographiques de l'Espagne une origine bien différente de celle que leur attribuent ceux qui ont fait de la langue basque le dépôt général des souvenirs des pays méridionaux.

A regarder de près ce qu'il en est, le système de l'école teutonique n'a de scientifique rien que la simple apparence, et je m'étonne qu'on s'y soit laissé prendre.

Le procédé favori de cette prétendue philologie repose sur un simple rapprochement de sons dénué de tout lien logique; rien n'y démontre la dépendance réciproque des mots et des idées, ou leur relation avec les objets à exprimer. Le sens des termes ne compte pas, les conditions locales sont entièrement négligées : *ur* veut dire « eau, » mais il signifie aussi « ville » et « hauteur; » on n'a d'autre embarras que celui du choix : qu'un dérivé se présente, si ce n'est pas ville, c'est eau, et si ce n'est ni ville ni eau, c'est hauteur, lorsque peut-être sur les lieux, il n'y a ni hauteur, ni eau, ni ville. Dans ces conditions, la première langue venue fournit tous les éléments de démonstration qu'on veut bien y trouver.

Si l'on se donnait la peine de discuter par le menu ce commode système, il en resterait, en vérité, peu de chose.

On élaguerait d'abord les nomenclatures de sons dont le basque ne fournit aucune explication, et qui ne figurent là que pour faire nombre.

(1) V. tome x, p. 399 et 529.

On supprimerait ensuite tous les noms d'origine celtique ou étrangère en général, les douteux, ceux dont j'ai démontré la provenance.

Il n'en resterait plus alors qu'un petit nombre dont les suivants seraient utilement soumis à discussion :

Aspe. — « La ville d'*Aspis* (Itin. Anton. 401) porte aussi un » nom entièrement basque qui lui vient sans doute de sa » situation dans un bas-fond, car *Aspi*, dont dérivent en » dialecte biscayen les adjectifs *aspija* et *aspicua*, signifie, » d'après Astarloa, placé en bas, au-dessous. Larremendi en » fait, par un changement d'orthographe, la préposition » *Azpian*. Les noms de la même catégorie sont *Aspavia* » (Auctor incertus de bello Hisp., 24) et *Aspaluca* (Itin. » Anton., 453), dont la terminaison rappelle à Wesseling le » latin *lucus*. J'y verrais plutôt le basque *leuca* qui forme » beaucoup de composés (1). »

Or, *Aspis* n'est pas nécessairement basque : il existait une *Aspis* près de Carthage d'Afrique (2), une île d'*Aspis* dans l'Archipel grec, une du même nom dans la mer d'Antioche (3).

Quant aux localités appartenant à l'Aquitaine, je ne vois pas qu'elles soient situées dans des bas-fonds : le pas d'Aspe, à l'entrée de la vallée, a une altitude de 1676^{m}, tandis que le port de Gabedaille, qui est placé à quatre ou cinq kilomètres, est bien moins élevé, 1320^{m}. *Aspaluca*, aujourd'hui Accous, est à 448^{m}. La vallée elle-même est assurément au-dessous de deux montagnes; mais on se demande pourquoi elle mériterait, plus que toute autre vallée, la qualification de bas-fond.

(1) Humboldt, *Recherches*, XVII, p. 39. — En note, il dit, au contraire, que, d'après Astarloa, *Aspi* indique l'état d'un corps qui se trouve pressé sous un autre. En réalité, savent-ils ce qu'ils veulent?

(2) Polybe, l. I, c. 6.

(3) Pline, l. IV, c. 12, et l. V, c. 31.

CALAGURRIS. — Voici un intéressant échantillon de la méthode teutonique (1) :

« *Calaguris Fibularensis* chez les Vascons, et *Calaguris* » *Nassica* chez les Ilergètes (Pline, I, 142). Les épithètes » latines sont prises du genre d'industrie des habitants. La » dernière peut se rapporter au basque. *Calamua* signifie » chanvre, et aussi jonc, roseau, employés à la confection » des nasses (*nassa*). Pour *Fibulæ*, l'explication est moins » sûre (Caton, *de Re Rustica*, c. 31). C'était peut-être une » espèce de roseau dont on se servait pour tressser des cor- » beilles (2). »

On croit rêver : — *Calamua* n'est point d'origine basque; c'est le latin *calamus*, emprunté lui-même au grec *calamos* dont se servaient Aristophane et Hippocrate. — *Nassa*, s'il est basque, fut d'abord latin. Mais Humboldt a falsifié le texte : Pline n'écrit pas « *Nassica*, » épithète de ville; il dit « *Nascici*, » nom ethnographique de peuple, de tribu, tandis que *Calagurritani*, qu'il emploie en même temps, est l'épithète désignant la localité qu'habitaient ces Nascici (3). — *Fibula*, mot latin, n'a jamais signifié roseau, mais bien agrafe, crochet, et par extension, lien, ce qui est le sens employé par Caton (4). Enfin, Pline dit « *Eibularenses* » et non Fibularenses (5). Ainsi se trouve réduit à néant tout cet appareil d'origines fantastiques.

IRIA, et par corruption, *ilia*, *illi*, *il*, *ur*, ville, celui de tous

(1) Je ferai observer que Humboldt n'a pas atteint le degré de haute fantaisie d'Erro et de quelques contemporains; c'est pour cela que je le cite. Ainsi, M. Boudard trouve à *Turdetanie* le sens de « cabane de porc, » aux Sardons près d'Ilerda, celui de « fourche bonne; » Erro a des dérivations non moins ridicules : les *Cerritans* sont des fabricants de scies, » les *Cosetans* sont « la terre de la faim, » etc.

(2) Humboldt, *Recherches*, etc., p. 27.

(3) Ex colonia Calagurritanos qui Nascici cognominantur. Pline, III, 3.

(4) *Fibula*, agrafe, fibule, ce qui s'attache à la lisière du vêtement, diminutif de *fibra*; *fibra*, féminin de *fiber*, qui est sur le bord; *fiber*, pour *fin-ber*, de *finis*, bord, lisière, et *ber*, terminaison primitivement fort employée en latin.

(5) « Calagurritanos qui Eibularenses cognominantur. » Pline, III, 3.

les mots basques dont on a le plus abusé. « On ne saurait, » dit Humboldt, méconnaître l'origine basque des noms dé- » rivés de *iria*, qui signifie ville. Ce mot est aussi écrit *uria*, » et *a bien pu devenir*, par la fréquente conversion de *r* en *l*, » *ilia* et *ulia* (Astorloa, *Apol.*, p. 232, 247) (1). »

Je défie qu'on prouve par un exemple moderne qu'*ili*, en composition, signifie ville, et puis il y a compétition d'origine. En phénicien, en punique, en hébreu, ville se dit : *îr*, *îrah*. Du phénicien et du basque, quel est le prêteur, quel est l'auteur de l'emprunt ? La question est résolue avant que d'être posée. En basque, *iria* n'a pas de racine; en hébreu, il en a une (2); or, les villes ne sont pas de ces choses primitives dont le nom n'a point de parentés. D'ailleurs, les Phéniciens avaient des villes depuis deux mille ans lorsque les Basques couchaient encore sur le sol de leurs chaumières isolées. Les Berbères ont aussi emprunté le nom phénicien, bien que la forme qu'ils ont adoptée paraisse plus éloignée que celle du basque (3). Ainsi, plusieurs des noms que l'on rapporte à ce dernier idiome doivent venir d'autre part.

Iliberri. — Ordinairement expliqué « ville neuve (4). » Mais voici des médailles d'Iliberris portant Ilibar; en voici avec *Ilbarakhm* qu'on veut alors nous faire accepter pour « ville de la vallée, » ce qui est apparemment la même chose (5). Or, *Ilbarakh*, en phénicien, signifie : « Dieu l'a béni, » forme qui revient à « béni de Dieu, » et *m* (*im*) est la marque du pluriel

(1) Humboldt, *Recherches*, p. 26.

(2) *Our* et *îr* (avec l'aspiration particulière du *âin*), veiller, faire la garde; d'où *îr*, camp, lieu gardé, ville, cité.

(3) *Agherem*, composé comme il suit : *a*, initial du substantif masculin qui ne s'écrit pas (le nom est écrit gh-r-m); *gh* pour *â* (*ghain* pour *âin*, *Chaghamba* pour *Chaâmba*), d'après la tendance des Berbères à renforcer les aspirations, les deux lettres n'en faisant qu'une dans l'hébreu et l'arabe. Ce mot correspond donc à *îr-m*, *îr-m*, qui est la transcription berbère du cananéen *îrim*, villes, le pluriel d'une langue passant souvent au singulier dans une autre.

(4) *Berri* est égyptien, neuf, nouveau.

(5) M. Boudard, *Numismatique ibérique*, p. 81 et suiv.

dans la même langue (1). Dans Polybe, *Iliberri* devient un fleuve; dans Pline, c'est un peuple.

Plusieurs médailles portant, à la fin des noms, la terminaison *kn, khn, khm,* M. Boudard propose de lire *co-en,* ce qui en basque signifie « de, des. » *Nedhnakn* se traduirait en renversant : « des de Narbonne. » Cette invention n'a pas été accueillie par M. de Charencey qui a fait observer qu'il serait plus simple de lire *ken,* qui est la marque du génitif pluriel (2). Ainsi on aurait « des Narbonne » pour des gens de Narbonne. Mais, ailleurs, le même savant a écrit : « le *k* » pourrait bien être ici non un signe de génitif pluriel, mais » la finale archaïque du nominatif de ce nombre. Nous » avons mentionné, dans les Mémoires de la Société de nu- » mismatique de 1867, la découverte faite par S. A. I. le » prince Bonaparte de cette forme archaïque encore au- » jourd'hui subsistante dans quelques localités (3).»

C'est, en effet, un nominatif : *k* est l'aspiration phénicienne *h* prononcée à la manière berbère, *kh* (*Mokhammed* pour Mohammed); *n,* signe du pluriel ou collectif en berbère, transforme le nom de lieu en nom de peuple, selon le génie de la langue qui n'a pas d'adjectif (4).

Iturria.—C'est le celtique *tur;* de la *Durius, Turas, Aduris* et *Aturis,* etc.

Malaca. — C'est, nous dit-on, « un pur nom basque avec » la terminaison de lieu en *aca,*» qui vient « de *Mal-carra,* » côté de montagne, » et ce qui le prouverait, c'est que *malda* signifierait colline (5). Où trouverons-nous Malaça? Dans les montagnes ? Ne l'y cherchons pas, elle est ailleurs.

(1) Construction fréquente en hébreu : *Johanan,* Jehovah fait grâce, Jean.

(2) M. de Charencey, *la langue basque et les idiomes de l'Oural,* 2e fasc. Mortagne, 1866, in-8°.

(3) M. de Charencey, *Recherches sur les noms d'animaux domestiques,* etc., *chez les Basques,* dans les Actes de la Société philologique, 1869.

(4) Voir le § suivant.

(5) Humboldt, *Recherches,* XVII, p. 46.

Malaca est un pur nom phénicien signifiant littéralement la « royale, » historiquement la cité de *Molekh*, renfermant le temple de Moloch, ce terrible dieu auquel les Phéniciens sacrifiaient leurs enfants; d'où est venue la fable de Saturne (1). Pline l'appelle « *Suel-Malacha.* » Si la leçon était exacte, celą pourrait signifier « la jetée royale ou de Molekh,» en raison de travaux du port. (2). Le même auteur la nomme seulement « *Malacha,* » lorsqu'il dit qu'elle était en face de Siga, sur la côte d'Afrique (3).

Malaca n'est autre que Malaga, ville célèbre par ses vins et son commerce; port de mer sur un petit golfe où il n'y a ni montagne ni rien qui justifie la prétendue origine basque.

La même racine phénicienne a produit le mot *Imilcè* employé par Silius Italicus, comme désignant l'épouse d'Annibal, et que Humboldt croit être un nom propre de femme plutôt punique qu'ibérique (4). *Imilcè* est un nom commun qui signifie littéralement « la reine, » et par extension, l'épouse du chef, du souverain (5).

NAVA, NAVARRA. — Ceci est tout à fait digne d'attention. Astarloa, voulant donner l'étymologie du nom de la Navarre, commence par l'écrire *Nabarra,* ce qui lui permet de procéder à la décomposition ci-après : *na* plane, *be* bas, *ar* homme, *a* pronom ou article, soit « l'homme de la basse plaine. » On ne s'attendait guère à voir la Navarre métarmorphosée en homme; aussi cette combinaison, qui ferait la joie de l'école contemporaine, est-elle modifiée par Humboldt, dont le système n'est pas moins curieux :

(1) *Malakh*, régner : d'où *melek*, roi; *Molekh*, Moloch, le roi du ciel; *malkah*, reine.

(2) Pline, III, 1; *salal*, terrasser, en raison de travaux faits au port.

(3) Pline, V, 2.

(4) Silius Italicus, III, v. 106.

(5) *Ha-malkah* qui peut se prononcer *he-melkeh*. Il n'est point douteux que Hannibal n'eût le titre de roi. Les Espagnols, par ce motif, voulurent le donner à Scipion. Tite-Live, XXVII, 19.

» *Nava*, dit-il, signifie plane, plaine, et même (selon la » remarque judicieuse du Dictionnaire de la Bibliothèque de » Paris) *plaine voisine d'une montagne*. Ce mot est encore » usité dans un grand nombre de ses formes. Il existait très » probablement du temps des Romains et avec le même sens, » car Ptolémée (II, 6, p. 42) parle d'une ville de *Flavionava*, » chez les Paresikes, très près de la Biscaye actuelle. Non » loin, on trouve encore le port de *Navia*. En espagnol, le » mot a gardé le même sens, comme l'atteste le nom du fa- » meux combat livré aux Maures, l'an 1212 de Jésus-Christ, » en *las Navas de Tolosa*. *Arra* est une terminaison très » fréquente des mots basques, et Navarre peut s'expliquer » ainsi : *Plaine attenante aux Pyrénées* (1). ».

Voilà qui est joli, et l'on n'a qu'à se tenir tranquille. Eh bien ! *nava* n'a jamais, en espagnol, signifié plaine ni plane, et la Navarre est un pays à cheval sur les Pyrénées, dont la partie française dite *Basse* est fort accidentée, comme chacun sait, et dont la partie espagnole ou *Haute* l'est encore davantage. Pampelune elle-même est à une altitude absolue de 420^{m}, et Tudèle, sur la frontière et de l'autre côté de l'Ebre, atteint encore 253^{m}. Le fleuve *Navia*, dans les Asturies, est un gave dont le cours suit une vallée. Mais les pays où l'on parle le basque ne sont pas ceux où se trouve le plus souvent le terme *nava*.

Transportons-nous à la Sierra-Morena, qui est une chaîne de montagnes courant de l'est à l'ouest, au nord du Guadalquivir. C'est sur le versant méridional de cette chaîne que se trouvent les fameuses *navas de Tolosa* que les historiens Arabes appellent *hisn-el-akabab*, le fort des collines, et qui se nomme aujourd'hui *Puerto del Rey*. Ce n'est ni une ville, ni une plaine, mais un défilé, un *port* comme on dit dans les Pyrénées, un *col* s'il faut s'exprimer comme dans les Alpes, enfin un passage sur un sol élevé entre deux montagnes :

(1) Humboldt, *Recherches*, VI, p. 17.

l'altitude en est de 740 m., Tolosa, est un village situé au-dessous; à 30 kil. à l'est, encore dans les montagnes, se trouve un village de *Las Navas*. Tout ce pays est situé sur la ligne de partage des eaux qui s'échappent dans toutes les directions.

Mais c'est dans les provinces d'Avila, de Salamanque et de Tolède dans le pays des anciens Carpetans, non loin des *montes Carpetanos*, que l'on rencontre le plus souvent le terme *nava :* ainsi *Nava hermosa* sur la ligne de partage des eaux dans les monts de Tolède, beaucoup plus haut que la ville qui est située elle-même à 450 m. plus haut que Talavera, 450 m; à 50 kil. de l'une et de l'autre (1). — *Las Navas de Estena*, à 10 kil. plus loin. — *Nava redonda, nava redondillo, Las Navas Equilla, de S. Antonio, navales, navatalgaro, navalonguilla, navalperal de Pinares, navalmora de Mata*, à 300 m., et cinquante autres, toujours dans les montagnes. On trouve aussi *nava* en plaine, mais rarement.

A tout prendre, *nava* signifierait montagne plutôt que plaine : ainsi, il y a une *sierra de nava del Rincon*, chaîne de *nava* du coin, ainsi nommée parce qu'elle est située au confluent du Bullaque et du Guadiana. La partie de la Sierra-Morena qui s'étend à l'est de Puerto del Rey se nomme *monte Navalazarra*.

Les dictionnaires espagnols traduisent *nava* par campagne, champs; mais, en réalité, ce mot n'a plus aucune signification en espagnol : c'est un de ces termes tombés en désuétude, perdus pour la conversation ordinaire, mais conservés par la géographie, comme cela arrive dans tous les pays et pour toutes les langues. Du reste, le mot n'a de radical ni en espagnol ni en basque, parce qu'il est phénicien et qu'il signifie « pâturage » (2); on comprend alors pourquoi on trouve : *nava del*

(1) A 30 kil. au nord d'*Aracena*, il y a une autre *nava hermosa*.

(2) *Navah*, s'établir, habiter; d'ou *navah*, habitation et pâturage, station de pasteurs.

Rey, hermosa, al-mora, d'Estena, de S. Antonio, de Tolosa, etc., et pourquoi ces localités sont situées dans toutes sortes de positions, sur la montagne, dans la plaine, au bord des fleuves et de la mer. *Navarra* peut vouloir dire « pays de pâturages» ou des pasteurs, d'autant plus que si *arra* est une terminaison basque, *ara* est un terme phénicien, cananéen, mais à désinence syriaque, qui veut dire « terre, pays, territoire, patrie, » et même métaphoriquement « population » (1).

Zaldia. — Pendant le siége de l'oppide des Sotiates, Crassus eut à combattre une troupe attachée à la personne du chef indigène qu'on a appelée *soldures* et *solidunes* (2). L'école basque croit ces noms identiques à *zaldun,* cavalier, de *zaldia,* cheval, et *dun,* possesseur (3). Les compagnons d'Adcantuannus auraient ainsi constitué une vraie chevalerie, et cette institution fameuse au moyen âge serait due à l'Aquitaine, spécialement au pays des Sotiates abondant en chevaux.

Une première difficulté, c'est que le nom signifie « dévoués » et non pas cavaliers (4); la seconde objection résulte de ce que *zaldia,* cheval, est d'origine plus moderne :

« *Zamaria* est le cheval, spécialement bête de somme; c'est » le bas-latin *sagmarius,* bête de somme, du grec σαγμαρίον, » d'où l'italien *samaro,* une mule. Il existe, autant qu'il me » souvient, un dialecte du mot de Marseille, *saumo,* qui a la » même étymologie, et désigne soit la mule, soit le cheval de

(1) *Erets, eres* que les Syriens prononçaient *arak* par suite d'une permutation de lettres familière à leur langue, dit Buxtorf. On sait que, habitant au milieu des Syriens, les Phéniciens avaient adopté un grand nombre de leurs locutions qu'on retrouve dans les monuments épigraphiques.

(2) « Cum DC devotis, quos illi *soldurios* adpellant. » César, *Guerre des Gaules,* III, 22. — Nicolas de Damas, dans Athénée, VI, qui donne à *solidunes* la même signification de « dévoués. »

(3) Arabe, *dou,* possesseur; *dou'l qarnaïm,* le possesseur des deux cornes, Alexandre le Grand.

(4) Voir, ci-dessus, la citation de César et de Nicolas de Damas.

» somme. Nous verrions volontiers dans *zaldia*, le cheval de » trait, une apocope pour *zamaldia* ou *zamardia*. Ainsi, » *euskualdun*, basque, est pour *euskuara-dun*, lui-même pour » *euskalerriadun*, avec adoucissement du *r* en *l* (littéralement » possesseur de l'*euskalerria*, c'est-à-dire du pays où l'on parle » l'*eskuara*). Citons encore *zamaldun* et *zaldun*, cavalier, » pour *zamari-dun* (littéralement possesseur d'un cheval » (1). M. de Charencey conclut de là que le cheval fut d'importation récente chez les Basques, le mulet étant surtout commun dans les montagnes espagnoles.

En berbère, mulet se dit *serdoun*.

Lettre F. — Bien que je n'aie pas l'intention d'entamer une discussion sur la langue basque, je dirai un mot d'une lettre dont Humboldt a signalé l'absence. « Rigoureusement, » dit-il, le basque n'admet pas de *f*; mais souvent le *b* et le » *p* se changent en *f*, comme dans *apaldu* et *afaldu*. Astarloa » pense que le *f* ne se trouve dans aucun radical basque(2). » L'auteur fait ensuite remarquer que cette lettre n'existe dans aucun nom de lieu, autre que ceux qui ont été importés par les Romains (3).

Il ne faut pas en conclure que la langue basque ait couvert l'Espagne. Les noms de lieux de la Gaule offrent la même particularité : pas un seul de ceux que César a rapportés ne contient la lettre *f*.

D'un autre côté, cette lettre était inconnue des Orientaux, Cananéens, Sémites et autres. L'hébreu, le chaldaïque, le grec même n'ont point de *f*; ils emploient une consonne qui se prononçait *p* ou *p-h*, selon les cas qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans l'antiquité, les Romains seuls ont une *f*, et cette lettre occupe dans leur alphabet une place singulière; on voit qu'elle y est une corruption du *h*, en sorte que

(1) M. de Charencey, *Recherches sur les noms d'animaux*, etc. Paris, 1869.
(2) Humboldt, *Recherches*, VIII, p. 20.
(3) Humboldt, *Recherches*, IX, p. 21.

les Espagnols et les Aquitains sont logiques lorsqu'ils ramènent le *f* au *h*, ce qu'ils font toujours. Dans les temps modernes, les Orientaux, Arabes et Berbères ont adopté le *f*, mais en même temps, ils ont perdu le *p* (et le *p-h*), car leur *f* n'est que la transcription pure et simple du *p* (et du *p-h*).

Ainsi, ce que Astarloa et Humboldt donnent comme une particularité du basque est tout simplement la règle générale de l'Antiquité. Tous les noms espagnols où le *p* se trouve, et même parfois le *b* et le *v*, peuvent être rapprochés des noms berbères en *f*, des cananéens ou grecs en *p-h* ou *p*.

J'ai démontré combien on avait exagéré la part du basque dans la formation des noms de lieux en Espagne. J'ai établi aussi :

1° Que le nom d'*Ibères* est une désignation géographique n'entraînant aucun lien de race et d'origine, aucune conséquence ethnographique;

2° Que tous les Ibères ne sont pas des Basques.

Les Basques sont des Ibères. On prétend qu'ils ont une origine à part, antérieure à toutes les autres en Espagne; mais il faut prouver ce fait. Leur langue a des formes grammaticales qui lui sont propres, c'est-à-dire qu'on n'a pas encore ramenées à un autre système; c'est déjà une présomption. Quant au dictionnaire, on sait aujourd'hui que « la » moitié peut-être du vocabulaire basque a été empruntée » soit au latin, soit au provençal, soit à l'espagnol (1); » l'autre moitié est loin d'être originale, et divers idiomes peuvent y reconnaître leur bien : c'est une étude à faire.

Aux époques historiques, on trouve les Basques renfermés dans un périmètre peu étendu : je crois que c'est une pure rêverie que de les chercher dans le midi de l'Espagne. Humboldt reconnaît que la Lusitanie échappe à son système : on peut en dire autant de tous les pays occupés par les Celtes. En

(1) Humboldt, *Recherches*, XXXVII, p. 118.

réalité, c'est au pied des Pyrénées occidentales qu'on doit admettre l'emploi du basque, plus étendu peut-être autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. Lorsque les peuples celtiques s'établirent en Cantabrie, ils trouvèrent sur les lieux l'usage du basque, ou l'ayant reçu plus tard, ils finirent par l'adopter; il leur a survécu sans paraître avoir jamais obtenu les honneurs d'une langue officielle.

César mentionne les liens d'amitié ou de parenté qui unissaient les Aquitains avec les peuples limitrophes de l'Espagne (1). Mais, après s'être exprimé d'une façon générale, il spécifie et ne nomme que les Cantabres (2); ce terme désigne, on le sait, une confédération de petits peuples différents des Vascons de la même époque. Les Cantabres étaient avant tout des Celtes, et ils avaient conservé les mœurs de la mère-patrie (3). En admettant qu'une population euskarienne vécût au milieu d'eux ou sous eux, il semble qu'à l'époque de César c'est en tant que Gaulois d'origine que les Cantabres volèrent au secours de leurs frères les Aquitains; les peuples moins mélangés d'éléments celtiques, tels que les Vascons, prirent à la lutte une part moins importante, et qui n'a laissé aucune trace.

Plus tard, au VIe siècle de notre ère, les noms avaient changé de portée, et les Vascons, envahisseurs de l'Aquitaine, n'étaient plus seulement les habitants du cercle de Pampelune, mais aussi ceux du Guipuzcoa et de la Biscaye. Mais je m'arrête, les époques modernes ne rentrant pas dans le cadre que je me suis tracé.

A. CASTAING.

(*La suite prochainement.*)

(1) « Mittuntur etiam ad eas civitates legati quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitumæ Aquitaniæ. » *Guerre des Gaules*, III, 23.

(2) Ex millium L numero, quæ ex Aquitaniâ, Cantabrisque convenisse constabat. » *Guerre des Gaules*, III, 26.

(3) Strabon, l. III, c. 4.

T. CHRÉTIN

PEINTRE NÉRACAIS DU XVIe SIÈCLE,

ET UNE LETTRE INÉDITE DE HENRI IV.

Une visite récente à l'atelier de peinture de M. l'abbé R. Maddalena, à Auch, nous a procuré une triple bonne fortune: un nom à ajouter à la galerie artistique de notre province, une lettre inédite de Henri IV, quelques fragments de l'histoire nobiliaire et guerrière du XVIe siècle.—On ne s'étonnera donc pas de notre empressement à publier ces *inedita*, tout dépourvus qu'ils sont encore des éclaircissements et suppléments que des recherches ultérieures ne manqueront pas d'y ajouter.

M. R. Maddalena, bien connu dans notre ville par le soin et l'habileté qu'il apporte à la restauration des anciens tableaux, a reçu des PP. Prémontrés de Balarin deux vieilles toiles fort endommagées à rajeunir. Ce sont des portraits de famille depuis longtemps conservés à Balarin, dans le manoir concédé aux enfants de saint Norbert par madame la comtesse de Galard, qui le tenait de sa tante, feu Mme la vicomtesse de Mazilière-Balarin (1). A peine nettoyées, ces toiles ont laissé voir un travail artistique nullement méprisable et une signature fort lisible, dans l'angle gauche inférieur de chacune d'elles: *Peint par T. Chrétin, Nérac,* 1595.

Ce peintre a-t-il été signalé jusqu'à ce jour? c'est possible, presque probable; mais comme, après plusieurs enquêtes, nous ne l'avons trouvé nommé nulle part, nous recommandons son nom et ses œuvres aux recherches des curieux de

(1) Il reste de cette dame, fort lettrée, une petite étude sur le *Château de Beaumont* (aujourd'hui propriété de Mme de Galard), dans la *Revue d'Aquitaine*, t. I, p. 196 et 214.

la région, avec la confiance qu'on pourra lui consacrer tôt ou tard une notice instructive.

Aujourd'hui, ce sont deux portraits presque en pied, grandeur naturelle, qui nous révèlent son aptitude spéciale. T. Chrétin a dû travailler pour beaucoup de nobles familles de Gascogne. Sa manière accuse une grande expérience du portrait. Les chairs sont bien touchées, les traits habilement rendus, les étoffes caressées avec un soin extrême. Le coloris qui a gardé toute sa fraîcheur fait pardonner quelque rudesse dans les dessins du fond et dans d'autres accessoires. Il est clair, du reste, que Chrétin a reçu des instructions précises sur l'attitude et les détails de ces portraits, qui sont en même temps, ou peu s'en faut, des tableaux d'histoire.

Le premier des deux représente évidemment un diplomate. Le grave personnage, dont la tête a un grand caractère de vie et de réflexion, est assis près d'une table recouverte d'un tapis vert, sur lequel s'étalent très visiblement un encrier, un sceau, un bâton de cire rouge et une lettre à peu près lisible:

Sire d'après les instructions [de] votre majesté, je récl [amai] mais en vain une audience de Monseigneur le duc de Mayenne. Je ne pus obtenir qu'une entrevue avec Villeroy... ne pouvoir traiter avec votre majesté qu'au préalable...

Compiègne, le 8 août 1589.

La tête, encore jeune, les mains, la robe bordée de fourrures du noble négociateur ont été traitées par le peintre avec amour et avec succès. La toile avait souffert, mais pas d'atteinte essentielle. Le travail de restauration de M. l'abbé Maddalena lui a rendu son intégrité sans la moindre altération des tons et de l'effet primitifs. On remarquera sur le mur, vers le haut du tableau, à droite de l'observateur, l'écu de France et Foix-Navarre, et au point diamétralement opposé le blason du personnage: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lions d'argent.*

Quel est le nom de ce négociateur, oublié, je crois, par l'histoire? Une notice écrite au verso de la toile, longtemps après l'époque de la peinture, nous édifie à ce sujet :

Noble Odet de Mazilière, fils de Jean de Mazilière et de noble demoiselle Isabeau de Fourcès (1).

Odet se maria le 1er mars 1530 à demoiselle Suzanne Ragua, de laquelle il eut trois fils et une fille qui sont, savoir : 1° Gaxiot, 2° Jehan, 3° Bertrand, et sa fille Jehanne, qui fut mariée à noble Jean de Pedesclaux.

Odet, marié vers sa vingtième année, rendit d'éminents services à la cour de Navarre dans sa qualité de secrétaire du cabinet et conseiller du roy jusqu'à l'âge de 79 ans (en 1589), qu'il fut envoyé par Henri IV vers le duc de Mayenne afin de traiter de la paix. N'ayant pas réussi auprès de Villeroy, ministre du duc, il revint à Compiègne où Henri l'attendoit. Il se retira peu de temps après. En 1596, il assista au mariage de son second fils Jehan et ne vivoit plus en 1610.

Le second portrait est précisément celui de Jehan de Mazilières, fils d'Odet. Comme on le voit, c'est l'année qui précéda son mariage que Jehan se fit peindre et fit renouveler sans doute, par la même occasion, le portrait paternel. Du moins le conseiller du roi de Navarre paraît beaucoup plus jeune que son âge dans le portrait que nous examinions tout à l'heure. Celui du fils n'a pas encore été restauré. Il est dans le même état où se trouvait naguère le précédent, si ce n'est qu'un trou fait à la toile, non peut-être sans intention, a fait tomber presque tout le visage. On comprend que le restaurateur devra dépasser cette fois sa tâche ordinaire, et que Chrétin ne parle guère plus ici que par le costume de son personnage et le paysage de son tableau.

Jehan de Mazilières est armé de pied en cap; un panache bleu s'épanouit sur son casque, et dans sa ceinture est passée une lettre dont on peut lire plusieurs lignes et la signature

(1) Je ne connais pas de travail généalogique sur cette famille, qui produisit, dans le même temps, une femme poète dont j'ai dit un mot ailleurs (*Revue de Gascogne*, IX, p. 359, 360).

Henry. La main droite fait un geste de commandement et désigne, à la droite de l'observateur, des constructions fortifiées. Dans le fond, plusieurs cavaliers marchent vers ce point. On aperçoit derrière eux un cours d'eau et un paysage verdoyant. La signification de cette page artistique nous est encore donnée par une notice écrite au dos du tableau :

Noble Jehan de Mazilières, second fils d'Odet, né vers 1537; seigneur de Nazaret puis de Douazan (1), capitaine exempt en la garde du corps du roi de Navarre par brevet du 29 août 1607, après avoir été capitaine d'une compagnie de cinquante hommes en 1572, puis de 100 hommes d'armes en 1575, fut commandant en 1580 de Vic-Fezensac. Il reçut de ses loyaux et nombreux services plusieurs récompenses et faveurs distinguées. Il se maria en 1596 à Dlle A., fille de noble Henri de Frère (2), seigneur de Gratins, etc. Il laissa deux enfants, qui sont Barthélemy et Marie qui fut mariée à noble Isaac Dutour (3), lieutenant général de la sénéchaussée d'Albret. Jehan ne vivait plus en 1623.

Copie de la lettre que reçut noble Jehan de Masilières et qui est de la main de Henri IV, alors roi de Navarre :

Capitaine Mazilieres,

Dès que vous aurés receu ma lettre, montés à cheval et me suivés avec vostre troupe et que vostre frère fasse rompre la tour et le cul de lampe qui est fortifié à Môtault, ensemble les flans et canonnieres de l'église, la rendant du tout hors de défense et qu'après avec sa troupe il se range avec le regiment de Castelnau passant en cette ville.

Sur ce, capitaine Mazilieres, Dieu vous ait en sa garde.

Au Mont-de-Marsan, ce XX *septembre mil cinq cent quatre-vingt-cinq.*

Vostre bon maistre,

[Signé] HENRY.

(1) Nazareth, village et château tout voisins de Nérac. Douazan m'est inconnu.

(2) Voyez sur la famille De Frère ou Du Frère, des notes recueillies par M. Tamizey de Larroque dans ses *Quelques renseignements nouveaux sur Du Bartas* (*Revue de G.*, t. x, p. 222).

(3) Cet Isaac n'est pas nommé dans la généalogie très incomplète des Du Tour qui est au dernier volume de Lachesnaye des Bois. On sait que cette « famille, noble d'ancienne extraction, originaire du Condomois, » subsiste encore, ainsi que la famille De Frère. Les Mazilières sont éteints depuis peu d'années.

Il s'agit dans cette lettre de Montaut près Saint-Sever (Landes). Le roi de Navarre y était passé l'avant-veille (18 août), et avait pu observer par lui-même les ouvrages qu'il tint à faire détruire. Deux jours après, il partait de Mont-de-Marsan et se rendait à Eauze par La Bastide d'Armagnac. Voyez l'Itinéraire d'Henri IV (1).

On ne saurait donc raisonnablement mettre en doute l'authenticité de cette missive, qui ne peut manquer d'intéresser les Landais. Du reste, on m'apprend que l'original subsiste et qu'il est entre les mains des PP. Prémontrés de Balarin.

Je n'ai plus qu'à demander pardon à mes lecteurs du peu que j'ai su ajouter à des renseignements que le hasard avait pris soin de grouper pour moi. Mais comme toute occasion est bonne pour une indication utile, je recommande, surtout aux curés et aux fabriques qui auraient de vieux tableaux à nettoyer ou à réparer, l'atelier de M. Maddalena. Ce consciencieux artiste a su se faire apprécier déjà en assez bon lieu. On peut voir de ses restaurations à l'archevêché d'Auch, et entre toutes un diamant sans prix, sur lequel la *Revue de Gascogne* se réserve de revenir quelque jour. Il ne s'agit de rien moins que d'un Poussin tout à fait inconnu!

Léonce COUTURE.

(1) Monlezun, *Hist. de Gasc.*, supplément; — Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II. C'est à la fin de ce volume qu'on peut lire en son entier, avec ses preuves et références, cet excellent travail dont M. Monlezun n'a donné qu'un extrait, sans même en indiquer l'origine.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite*).

Cependant, Mgr de Montillet était très loin de se douter que ses livres liturgiques dussent à peine avoir une seconde édition. Imbu des préjugés qui dominaient alors dans plusieurs diocèses, il se félicitait ouvertement de ce que ses admirateurs appelaient un vrai triomphe, bien que sa victoire ne fût pas encore complète, vers 1765.

On lui persuada, vers cette époque, d'ériger une sorte de monument historique, dont le but avoué devait être comme la consécration d'un aussi glorieux souvenir pour notre province ecclésiastique, *ad perpetuam rei memoriam*. C'est le portrait de l'archevêque, assis et vu presque de face. Il écoute attentivement ses interlocuteurs, sans perdre entièrement de vue un élégant *in-folio* qui se dresse entre ses deux mains, posées l'une au-dessus, l'autre au-dessous, avec un très grand air de complaisance. La tranche est dorée, le maroquin est gauffré et fileté d'or. Et, sur le plat, vu de profil, brille un armorial « écartelé en sautoir, aux 1 et 4 d'azur au chevron d'argent, couronné d'un croissant de même; aux 2 et 3 de gueules à deux bandes ondées d'argent. »

C'est ainsi, en effet, que se blasonne, sur son missel auscitain, le sceau des armes du prélat, d'ailleurs très vénérable, dont les Orientins avaient cru devoir ne pas tant se presser d'adopter les innovations liturgiques, car ils n'ignoraient pas qu'elles contristaient singulièrement le cœur du souverain pontife, au nom des libertés de l'Eglise gallicane. Et à les entendre, ces priviléges

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548, t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298 381 et t. XI, p. 73.

nationaux, si hautement prônés, n'étaient, par ce côté du moins, que de véritables servitudes pour notre diocèse, lorsque des préoccupations d'une toute autre espèce vinrent fixer toute l'attention de nos chanoines.

L'intendant de la généralité d'Auch, M. G.-Henri Case de La Bove, avait adopté l'heureuse idée d'ouvrir, sur l'ancien parsan du prieuré, une communication plus directe vers la route de Toulouse. Par son ordre, l'ingénieur Pollard avait reproduit cette idée, au moyen d'un plan de chaussée qui comprenait un pont en pierre, beaucoup mieux assorti au progrès des opérations commerciales de la cité, que tout autre moyen de traverser le Gers; et ce pont avait été jeté, de 1746 à 1750, sur trois larges arcades.

Or, cette rectification conduisant la route à travers la Couture de Saint-Orens, cette immense prairie ne gagnait pas à être ainsi scindée, de l'ouest à l'est, en deux portions inégales. Toutefois, le chapitre s'était facilement mis d'accord avec l'intendant et la commune, sacrifiant volontiers ses propres intérêts à ceux du public. Vu surtout qu'un quai, alors aussi en projet sur la rive droite du Gers, devait être assez élevé pour défendre la Couture contre les crues de la rivière qui ne seraient pas des plus considérables.

Néanmoins, on n'avait pas tardé de s'apercevoir que, la berge occidentale restant la même, les grandes eaux, contenues à l'est, s'épanchaient avec plus d'abondance vers l'enclos du Prieuré; et l'intendant Antoine Mégret d'Etigny, deuxième successeur de M. de La Bove, avait reçu, à diverses reprises, les réclamations de nos chanoines, de 1751 à 1767. Après d'aussi faciles concessions de terrain, tant pour le quai que pour la route, fallait-il voir un établissement quinze fois séculaire et si riche en souvenirs historiques, devenir insensiblement tout à fait inhabitable? Sans compter que, de divers points de la basse-ville, les fidèles se récriaient contre le danger incessant d'inondations que courait leur église paroissiale.

M. d'Etigny ne se montrait pas indifférent à ces sortes de doléances. Et pourtant on ne songea sérieusement à chercher un remède efficace à de si graves inconvénients que sous l'administration

de son successeur, Etienne-Louis Journet. Il fut intendant de notre généralité, de 1767 à 1776, c'est-à-dire dans cette même période où le chapitre orientin vit, avec un pénible désappointement, la question si vivement défendue par les Congruistes, se résoudre à son détriment, comme au désavantage de tous les curés primitifs de l'Eglise de France.

Les Congruistes dont il est ici fait mention étaient, dans le clergé séculier, des prêtres, curés ou vicaires, amovibles ou perpétuels, chargés du service paroissial, sous la dépendance du vrai titulaire, qui seul conservait le domaine réel du temporel des cures.

Ils étaient donc, à certains points de vue, même dans nos paroisses du XVIIIe siècle, ce que les Orientins avaient été si longtemps, dans leur prieuré, relativement au commendataire.

A celui-ci, en effet, revenaient tous les fruits annuels de la mense prieurale, sauf la portion réglée pour les moines et pour l'entretien de l'établissement (1). — Et, semblablement, au bénéficier, titulaire de l'église paroissiale, appartenait le revenu de tout ce qui était biens de sa cure. Tandis que les autres prêtres, appelés *desservants* à raison des charges qu'ils exerçaient au milieu des fidèles confiés à leurs soins laborieux, recevaient de lui, comme rémunération personnelle, une sorte de pension, qui aurait dû, selon les temps, être au moins convenable, *pensio congrua*. Et cette dernière qualification les fit appeler vulgairement Congruistes.

Le nombre en fut longtemps considérable dans tout le diocèse, même sur les domaines ruraux de Saint-Orens (2). Mais cette dernière catégorie avait beaucoup diminué depuis le paréage consenti à Philippe-Le-Bel; et aussi, par la suite, sous l'influence des hauts personnages qui encouragèrent les tendances

(1) Voir plus haut, tom. x, page 246 et suivantes de cette *Revue*.

(2) Nous en avons vu la cause, au tome IX, page 247 et suivantes de cette *Revue*. — Si l'on est curieux de se rendre compte de faits analogues, dans l'histoire de divers autres chapitres, monastiques, collégiaux, métropolitains, etc., etc., on en trouvera la mention authentique dans le Traité *de re diplomaticâ* du P. Mabillon, dans la *Bibliotheca cluniacensis*, et, pour notre sud-ouest, aux pièces justificatives du tome I de l'histoire générale du Languedoc.

du monastère à la sécularisation. On s'expliquerait à merveille, par exemple, que l'ardent patronage de l'archevêque Henri de La Mothe Houdancour eût favorisé un accord amiable qui, sous le priorat de Pellisson, aurait déféré à la nomination de l'Ordinaire plusieurs de ces bénéfices dont notre chapitre bénédictin avait antérieurement été reconnu curé primitif. Et, du reste, certaines dispositions arrêtées par le clergé de France, en son assemblée du mois de février 1657, avaient déjà préludé à ces sortes de conventions par la déclaration suivante :

« Les archevêques et évêques ordonneront aux abbayes, prieu-
» rés, chapitres et autres ecclésiastiques qui jouissent des droits
» de curés primitifs, ès paroisses qui sont desservies par curés
» amovibles, de leur nommer, dans certains temps, des prêtres de
» qualité requise, pour être par eux institués vicaires perpétuels :
» et en défaut de ladite nomination, et ledit temps passé, (les ar-
» chevêques et évêques) institueront, ès dites cures, des vicaires
» perpétuels, auxquels ils assigneront une portion congrue, et
» convenable à ce qui peut être nécessaire pour leur entretien,
» eu égard à l'étendue de la paroisse et le service qu'il y faudra
» faire (1). »

C'était une importante concession faite aux Congruistes de France : le haut clergé demandait leur inamovibilité. Et bien que sa déclaration n'eût été enregistrée en aucune cour (2); que même, dans quelques provinces du royaume, elle fût, sous ce prétexte, considérée comme non-avenue (3), nos Orientins avaient eu trop d'intérêt à se montrer faciles, sur ce point, à l'égard de leur archevêque Henri de La Mothe, pour ne pas déférer généreusement à ses projets d'une organisation diocésaine bien autrement convenable.

Ce n'est pourtant que deux ans après la mort de ce prélat, c'est-à-dire en 1686, que Louis XIV porta une ordonnance d'inamovibilité, en tout conforme à l'article 29 de la déclaration signée

(1) Mémoires du clergé de France, édit. de 1716, tome III, page 642.
(2) Ibidem.
(3) Ordonnance du roi Louis XIV, datée de Versailles le 29 janvier 1686.

par le clergé de France au 29 décembre 1657. Et quatre ans plus tard, une nouvelle ordonnance fixait à un minimum de 300 livres (3) le chiffre annuel de la portion congrue, indépendamment « de toutes les oblations et offrandes, tant en argent qu'en cire, » des autres rétributions qui composent le casuel de leurs égli- » ses. »

« Si donnons en mandement, — ajoutait le monarque, un peu » plus bas, — à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans » notre cour de parlement, etc. »

Il n'y avait donc pas à hésiter; et aucun document ne nous permet de supposer que les chanoines de Saint-Orens, en leur qualité de curé primitif, aient opposé la moindre résistance aux injonctions formelles du grand roi qui, depuis vingt ans au moins, était alors encore, le plus haut protecteur de leur prétendue sécularisation.

Elle était parfaitement régularisée depuis plus d'un demi-siècle, lorsque de nouveaux règlements vinrent en outre amoindrir plus sensiblement, dans leurs domaines ruraux, la part annuelle des revenus destinés à la mense commune. Car, par le laps du temps, la portion congrue des curés et vicaires perpétuels avait fini par être si manifestement insuffisante que, dans deux assemblées consécutives, le clergé de France dût prendre l'initiative d'une étude nouvelle de cette question, vu les doléances universelles des Congruistes. Et Louis XV répondit :

« Nous avons vu avec satisfaction le clergé de notre royaume, » dans les assemblées de 1760 et 1765 nous proposer comme un » des principaux objets de ses déclarations, les moyens de subvenir » aux besoins de ses coopérateurs du second ordre, et nous sup- » plier de pourvoir, par une loi générale, à l'augmentation des

(3) Ordonnance du 30 juin 1690. — La livre de compte était alors équivalente à 1 fr. 25 c. environ de notre monnaie actuelle.

Il est peu vraisemblable qu'en fixant ainsi la condition et le traitement annuel des Congruistes, Louis XIV ait songé, à la date de ces deux ordonnances, à imiter l'exemple qu'avait donné Louis XIII, quand il disait, à ce même propos : « Dont il sera fait instance envers notre Saint Père le Pape. » [Ordonnance de 1629, article 12.]

» portions congrues... Nous portons à cinq cents livres lesdites
» portions qui, en suivant la proportion des fixations précédentes,
» ne seroient pas montées à une somme aussi forte (1). »

Au fond, il y avait donc progrès réel dans l'amélioration du sort des desservants qui, sous le nom de curés perpétuels ou de vicaires perpétuels, reconnaissaient alors le chapitre orientin comme leur curé primitif dans le diocèse.

Et bien que, par voie de suite, la nouvelle ordonnance, datée de Versailles, eût imposé une diminution au moins apparente aux ressources capitulaires, la compagnie se résigna à faire à ses vicaires perpétuels un sort plus avantageux. Mais cette soumission, du reste pleine et entière pour le moment, avait aux yeux de leurs contemporains, d'autant moins de mérite que le parlement de Toulouse, à la date du 13 septembre 1768, se plaignit au roi d'une décision finale qui lui semblait trancher la question au préjudice notoire des Congruistes; de ceux au moins qui, dans toute l'étendue de son ressort, portaient seuls, avec leurs vicaires amovibles, le poids du jour et de la chaleur, sans retrouver, dans l'accroissement de la portion congrue, même les ressources alors indispensables à un honnête entretien (2). Aussi l'article III de ladite ordonnance portait-il : « Nous réservant,
» dans le cas où il arriverait un changement considérable dans le
» prix des grains, de fixer, de nouveau, en la forme ordinaire,
» les sommes auxquelles lesdites portions congrues devront être
» portées, pour être toujours équivalentes aux quantités de grains

(1) Ordonnance du mois de mai 1768.

(2) Les Congruistes, curés ou vicaires perpétuels, qui ne suffisaient pas à la besogne, s'adjoignaient des vicaires amovibles, dont la portion congrue, prise en outre sur la part du curé primitif, équivalait à une moyenne de 200 livres. — C'était, d'après l'ordonnance royale, la valeur moyenne de 17 setiers de blé froment, mesure de Paris; tandis que le curé congruiste en recevait 27, au lieu et place des 500 livres, s'il préférait des céréales. — Le sétier de blé de Paris revenait alors à 1 hectolitre 59 litres de nos mesures actuelles. Et, par conséquent, un hectolitre de blé froment valait, à Paris, 11 fr. 60 c., en 1768. — Et à Toulouse, d'après la moyenne prise sur les dix années antérieures, par le parlement de cette ville, en ses remontrances à Louis XV, du 13 septembre de la même année, l'hectolitre se vendait à peine 7 fr. 86 c.

» déterminées par les articles 1 et 2 de notre présent Edit. »

Cependant, le moment approchait où des sinistres, inouis au sein de notre population auscitaine, devaient pleinement justifier les appréhensions de la basse ville, bien que l'administration les eût considérées, depuis près de vingt ans, comme fort exagérées. Une inondation qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais eu rien de comparable sur les bords du Gers, vint surprendre la rue de Saint-Pierre, sans ménager les habitations moins nombreuses de la rive droite. La Couture ne présentait qu'un vaste étang dont le niveau s'étendait bien au-delà de ses limites. Et tout le sol avait disparu sous les flots aux environs du monastère.

Nos deux églises étaient immergées à une telle hauteur que les traces d'alluvion en restèrent, de toute part, beaucoup plus élevées au-dessus de leurs carrelages que pour les inondations les plus funestes des dates antérieures.

Où donc se réfugier, tant pour les exercices paroissiaux que pour l'office capitulaire?

La population se distribua dans les églises que les flots n'avaient pas pu atteindre. Et, pour le chapitre, on fit choix, *intrà muros*, de la chapelle des Pénitents qui est aujourd'hui la propriété de la famille Ladrix. C'est là que, pendant plusieurs jours, s'accomplirent toutes les cérémonies du chœur orientin.

Mais fallait-il désormais demeurer tout aussi exposé à des surprises plus ou moins calamiteuses, et qui pouvaient entraîner de tels inconvénients, même au détriment du culte public? Il y avait, incontestablement, des mesures à prendre. Et, sans trop différer, on se prépara à mettre la main à l'œuvre, afin de se prémunir, autant que les dispositions du sol pourraient le permettre, tant à l'extérieur du monastère qu'à l'intérieur de ses deux églises.

(*La suite prochainement.*)

F. CANÉTO,
Vic. gén.

VIE DE GUY DU FAUR DE PIBRAC

Par Guillaume Colletet,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite) (1).

Mais puisque j'en ai ici transcrit la fin, il me semble que je pescherois contre l'ordre que je me suis prescrit si je n'en inserois aussy le commencement, et ce d'autant plus qu'il n'est si commun que le fragment qui s'en trouve dans toutes les civilitez honnestes et à la fin de tous ses quatrains moraux. C'est donc ainsi qu'il debute agréablement par sa maison :

Pybrac, je te salue, et toi, Boccone saincte,
Et vous, costaux vineux qui d'une double enceinte
Emmurez le terroir où d'un cours éternel
Deux clairs ruisseaux roulans par mon champ paternel
Non guere loin de là se vont perdre dans l'onde
Et dans le large sein de Garonne profonde.
Je vous salue aussy, ô nymphes de ce lieu
Et de ce mien chasteau, ô tutélaire Dieu
Qui seul as consacré par ta soigneuse garde
Tout ce qu'en ce pourpris maintenant je regarde,
Soit arbres ou maison que les feux ennemis
Sans toy dernierement tout en cendre eussent mis,
Lorsque Garonne on vid couverte de fumée
Et du brandon civil la Gascogne allumée.

Les curieux peuvent voir le reste dans l'original dont le docte Sébastien Rouillard fit une excellente copie, lorsqu'en l'an 1605 (2) il en publia une belle version latine, qui plut

(1) Voir tome x, p. 315, 444, et *supra*, p. 56.

(2) Le *Manuel du Libraire* cite une édition antérieure : *Seb. Rolliardi agrocharis, sive de ruris gratia et vitæ rusticæ laudibus* (Paris, 1598, in-8°).

tant au grand Juste Lipse qu'il ne se pouvoit lasser de luy donner de justes louanges. C'est ainsy qu'il la commence noblement :

Pybrace, teque nemus divum Boccone saluto,
Vos quoque vitiferi colles, qui duplice gyro
Obsessos ambitis agros, qua fonte perenni
Declives materna ruunt in prædia rivi;
Nec procul hospitibus trepidant mersarier undis
Ac sinuosa vagi subter devexa Garumna.

Il composa encore quelques sonnets heroïques en l'honneur de ces femmes illustres de l'antiquité : Lucrece, Virginie, Porcie, Cornelie et Didon, royne de Carthage, qui furent jugez si nobles et si beaux de son temps qu'il n'y eut rien de plus cognu ny de plus celebre. Aussy furent-ils traduits presque en toutes langues (1).

Il fit encore de doctes observations sur plusieurs grands autheurs de l'antiquité comme Tite-Live, Tacite, Seneque, qui demeurerent ensevelis dans la poussiere de son cabinet au grand regret des sçavants et des curieux (2).

(1) M. J.-C. Brunet indique la présence de deux de ces sonnets (sur Lucrèce et sur Porcie) dans l'édition des *Quatrains* de Lyon, 1574. Ant. Duverdier, dans sa *Bibliothèque* (1585, in-f°), a cité en entier le sonnet sur Cornélie, sonnet que couronne à merveille ce beau vers, bien digne d'être mis dans la bouche de la mère des Gracques :

Qui enseigne ses fils, doublement les engendre.

(2) Ch. Paschal nous donne à ce sujet de bien intéressants détails : « Entre les profanes, il faisoit cas d'un Sénèque et l'avoit mis à part comme l'ami du cœur..., il avoit reveu et corrigé le Sénèque par la comparaison des divers exemplaires qu'il avoit recouverts de toutes parts, et l'avoit enrichy de différentes explications par la subtilité de son jugement et par la lecture continuelle qu'il en faisoit. Mais je ne sçay quel malheureux plagiaire, plus larron que ne fust jamais un Aftolicus, nous a ravy et soustrait ce livre, enviant à ce grand personnage une louange immortelle et à tout le monde un bien inestimable, auquel je veux bien faire sçavoir et prédire que Dieu le punira et chastiera indubitablement, s'il ne se repent d'un si lasche tour et qu'il ne rende à son autheur le livre qu'il lui a desrobé... » On aime cette généreuse indignation du biographe, et tous les humanistes la partageront certainement. Une fièvre que l'on ne saurait assez maudire ne permit pas à l'historien de Thou de recueillir les précieux manuscrits de son ami. « Pibrac, dans ses derniers moments, dit-il (t. IX, p. 257), demanda plusieurs fois à me voir; mais une fièvre tierce très violente, dont j'étais alors attaqué, m'empescha de lui donner cette satisfaction. Par là ses écrits qu'il vouloit me remettre ont été dispersés de côté et d'autre, et se sont perdus au grand dommage de la littérature. »

Finalement, ce fut luy-mesme qui respondit au nom du roy Henry III à la harangue publique prononcée par Stanislaus de Cracovie, evesque d'Usladislavie (1), sur l'heureuse arrivée de ce grand prince en Polongne, comme on le void par le beau discours latin que Pybrac en publia dès lors et qui fut aussy traduit en nostre langue (2).

Après tant de mérite et tant de réputation, il ne faut pas s'estonner si tant de grands hommes se sont efforcez à l'envy d'eterniser sa gloire et de se gloriffier eux-mesmes de l'avoir cognue et publiée. Entre les autres, Charles Paschal, autresfois advocat du Roy au parlement de Rouen (3), a escrit sa vie d'un style extremement pur et latin, et c'est de luy principalement que j'en ay tiré plusieurs particularitez (4). Scevole de Sainte-Marthe l'a mis au nombre des hommes illustres dont il a fait les doctes eloges que j'ay traduits et publiez en françois depuis deux années (5). L'illustre president de

(1) *Sic* pour Vladislavie ou mieux Wladislaw. Voir *Stanislai Carncovii. episcopi Udislasviensis, ad Henricum Valesium Poloniæ regem designatum Panegyricus*, ou la traduction : *Harangue publique de bien-venue au roy Henry de Valois, roy eleu des Polonnes, prononcée par Stanislaus Carncovien, evesque de Vladislavie* (A Paris, par Michel de Vascosan). L'évêque de Wladislaw, qui s'appelait en réalité Karnkowski, prenait aussi le titre d'évêque de Cujavie.

(2) Le discours de Pibrac parut en latin et en français à la suite du texte et de la traduction du discours de l'orateur polonais. La *Bibliothèque historique de la France* cite une édition sans date, à la fois dans le format in-4° et in-8°, comprenant les deux harangues *latine et gallice*. Le *Manuel du Libraire* cite deux éditions séparées, l'une des traductions (Vascosan, 1574, in-8°), l'autre des textes (Vascosan et Fréd. Morel, 1574, in-4°). M. de Noailles, reproduisant un passage du discours de Pibrac (ouvrage déjà cité, t. II, p. 406), a raison de dire : « On ne verra pas sans intérêt un court échantillon de son éloquence. »

(3) Lespine de Grainville et Sepher ont donné une bonne notice sur Charles Paschal dans les premières pages de leur *Mémoire sur la vie de M. de Pibrac*. Ils lui ont justement reproché d'avoir composé plutôt l'éloge de Pibrac que l'histoire de sa vie. Pour eux, Paschal est beaucoup plus un rhéteur qu'un biographe.

(4) Variante de la copie : *que j'ay emprunté quelques particularitex qu'on n'auroit pu sans crime passer soubs silence.*

(5) Guillaume Colletet écrivit donc la présente notice en 1646. François Colletet, dans sa copie de l'œuvre paternelle, a remplacé *depuis deux années* par : *depuis quelques années*. Sainte-Marthe, qui loue la grande doctrine et l'esprit agréable de Pibrac, qui assure qu'il était propre à tout et qu'il est le premier des Français qui a introduit l'éloquence dans le barreau, ajoute : « Je prendrois plaisir à estendre son éloge, si l'éloquent Charles Paschal n'avoit amplement escrit sa vie, et si cet ouvrage n'estoit entre les mains de tous les doctes. »

Thou, marchant en cela sur les pas de Pasquier, faict en plusieurs endroicts de son histoire très honorable mention de sa vertu. Ce grand et renommé poete des François, Pierre de Ronsard, pour le recompenser de son poeme de *la Vie rustique* qu'il luy avait desdié par un beau sonnet et où il l'avoit encore hautement loué, luy desdia non-seullement le *Tombeau de Marguerite de France*, duchesse de Savoye, mais mesme celluy de François premier et de ses enfants, où il luy parle ainsy :

Pybrac, grand ornement de la bande pourprée,
Encore qu'au palais, dans la chambre dorée,
Devant les senateurs, tu ais fait esbranler
Le cœur des auditeurs par ton docte parler,
Sans t'esbranler toy-mesme, estonnant l'assistance
Des foudres qui tomboient de ta vive éloquence,
Encore que ta voix ait fait plier soubs toy
Les Sarmates felons, haranguant pour ton Roy, etc.

Il luy addressa encore son hymne des *Estoilles* qu'il finit de la sorte :

Pybrac, de la belle Garonne
Le docte, éloquent nourrisson,
Dont au ciel vole la chanson
Quand il nous chante sa Boconne, etc.

A propos de quoy je ne sçaurois m'empescher de m'estonner icy de ce que dict la declaration un peu trop ingenue de Jean Besly qui, dans ses remarques sur cet hymne, advoue franchement qu'il ne sçait ce que son autheur voulloit dire par ce mot de Boconne. Comment est-il possible que luy qui sçavoit tant de choses dans l'histoire et qui n'estoit point ignorant dans la carte n'ait peu cognoistre que ceste Boconne est une forest royalle voysine de la maison de Pybrac? Certes, Nicolas Richelet, qui commenta cet hymne après Besly, n'a pas esté dans ces profondes tenebres, puisqu'il l'a

veritablement designée (1). Après tout, ces deux interpretes s'accordent en ce poinct qu'au mesme endroict ils louent hautement Pybrac, l'appellent un personnage excellent en sçavoir, eloquent plus qu'autre de son temps et bon poete. C'est aussy le sentiment de Claude Binet dans la *Vie de Ronsard*, où il remarque que la mort de ce grand poete fut precedée par celle de plusieurs grands personnages tant en France qu'en Italie, au nombre desquels il nomme Guy Du Faur de Pybrac. Charles de Chanteclerc luy desdia sa docte version latine du discours grec des *Césars* de l'empereur Julien l'Apostat, avec une epistre liminaire qui tesmoigne la haute estime qu'il faisoit de luy (2). Jean Morel de Rheims parlant de ses quatrains moraux les appelle des oracles et des productions du sage Caton françois :

Tot responsa Deum, sua quot tetrasticha, nuper
Ediderat sapiens gallicus ille Cato (3).

Guy Le Febvre de la Boderie, dans le cinquiesme cercle de sa *Galliade* (4), luy rend cet éloge :

Je vous salue aussy, vous orateurs faconds,
Dont nos grands parlemens sont ores si feconds
Que si j'entreprenois vous nombrer tout de suitte,
Ma chanson ne seroit jamais à fin conduite,

(1) Variante de la copie : *puisqu'il a véritablement expliqué ce que c'estoit.* Une tradition, qui nous a été conservée par les principaux historiens du Languedoc, et en particulier par dom Vaissète, veut que Charles VI, pendant son séjour à Toulouse, étant allé chasser dans la forêt de Bouconne, ait été surpris par la nuit, se soit égaré, et que s'étant de plus en plus enfoncé dans les mystérieuses profondeurs de cette forêt, sans pouvoir retrouver son chemin, il ait fait vœu, pour être sauvé du danger qu'il courait, d'offrir le prix du cheval qu'il montait à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Espérance, dans l'église des Carmes. On ajoute qu'aussitôt l'obscurité s'étant miraculeusement dissipée, il parvint sans difficulté à sortir de la forêt, et que, sa dette acquittée, il fonda, de plus, un ordre de chevalerie sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Espérance.

(2) *Juliani imperatoris de Cæsaribus sermo, græce cum latina versione subjuncta et annotationibus Caroli Cantoclari.* (Paris, 1577, in-8°.)

(3) *Joannis Morelli Musæi Rhemensis, Paris. gymnasiarchæ lyra, acrostichis, aliaque diversa poemata.* Paris, 1608.

(4) *La Galliade, ou la révolution des arts et des sciences.* Paris, 1578, in-4°.

Entre lesquels Du Faur comme un fare reluit
Autant que faict Phœbé sur les astres la nuict,
Du Faur qui seul le nom derriere soy recule
Des dix orateurs grecs, nostre Gaulois Hercule,
Qui de sa langue tient dependans enchaisnez
Ces vieux Pères conscripts la part qu'il veut traisnez,
Du Faur d'une doctrine en tous arts consommée,
En terre et sur les cieux cognu par renommée.

Il lui desdia encore son *Hymne de la loi* tourné du grec d'Orfée. Nicolas Le Febvre est en cela de l'advis de son frère, lorsque, dans son ode pindarique sur la *Galliade* (1), il parle ainsy de nostre poete et orateur tout ensemble :

Le docte et bien disant Pybrac
Est advoué de Polymnie.

Joseph du Chesne de la Violette luy desdia son second chant dorique du *Souverain bien,* en ces termes :

Or toy, mon grand Pybrac, des Muses seul honneur,
Qui chantes le dessus dedans leur sacré chœur,
Toy, miracle produit dedans nostre Gascongne (2),
Qui de la France encore es le riche ornement,
De qui le beau parler servit d'estonnement,
Y conseillant son prince, à toute la Polongne.

Guillaume du Buis, Quercinois, luy addressa dans ses *Œuvres diverses* (3) plusieurs sonnets moraux, où il exagere noblement en son vieux style ses principales actions publiques, comme celle du Concile de Trente, ses remonstrances au parlement et ses harangues aux Estats de Polongne, et partout il le considere comme le plus grand orateur de son siecle, tesmoin le commencement de ce sonnet :

(1) *Ode de Nicolas Le Fèvre de La Boderie en faveur de la Galliade*, au-devant du poème.

(2) Colletet a cité ces trois vers au début de sa notice sur *Joseph du Chesne, sieur de la Violette.* (Voir *Vies des poètes gascons*, p. 137.)

(3) Paris, 1583, in-12. L'édition précédente portait le titre singulier de : l'*Oreille du prince, ensemble plusieurs autres œuvres poétiques.* Paris, 1582, petit in-8°.

Quand la derniere main trois cens prelats à Trente
Mirent au sainct concile et que de nostre Roy,
Premier fils très chrestien, l'obeissance et foy
Tu tesmoignas à tous d'une âme ravissante;

De ces Peres cheris la trouppe reverente
Sembloit en t'escoutant se trouver hors de soy,
Tant tu sçais enchanter et tirer ceux à toi
Qui pendent aux discours de ta bouche eloquente, etc.

François Granchier, dans son *Recueil d'Estrennes* (1), l'estrenna d'un sonnet qui commence ainsy :

Pybrac, fils de celuy que la troupe neufvaine
Fit dormir sur Parnasse, esprit ingenieux,
Qui trouva le sentier des sources d'Hypocreine
Et t'ombragea le front d'un laurier glorieux, etc.

Jean Le Masle, Angevin, parlant dans un de ses poemes (2) des grands jurisconsultes qui n'ont pas desdaigné le sacré mestier des Muses polies, met nostre Pybrac en ce rang honnorable :

Et bien souvent conjoignant leur carolle (3)
Avec Jason, Paul de Castre et Barthole,
Mesme un de Thou, premier des senateurs,
Comme un Pybrac s'en montrent amateurs.

Dans son *Breviaire des Nobles* (4), rapportant un de ses quatrains sentencieux, il l'appelle l'honneur des meilleurs esprits de son temps, et dans ses *Commentaires sur le Criton de Platon* (5), il le nomme esprit très eloquent, très docte

(1) Le nom de ce poète ne se trouve ni dans nos recueils biographiques, ni dans le *Manuel du Libraire*.

(2) *Les Nouvelles récréations poétiques de Jean Le Masle, angevin, contenant aucuns discours non moins récréatifs et plaisans que sententieux et graves, au premier desquels est traité des louanges du droit et loix civiles, ensemble de leur origine*, etc. Paris, 1580, in-12.

(3) Danse.

(4) Paris, 1578, petit in-8°.

(5) *Criton*, trad. du grec en françois, par Pierre du Val, évesque de Seez. Nouvelle édition (la première est de 1547, et la seconde de 1557) avec un commentaire de Jean Le Masle, et la vie de Platon, en vers, par ledit Le Masle. Paris, 1582, in-4°.

et très consommé en toutes disciplines, *aliis æquandus pluribus unus*. Ce fameux italien, Paul Manuce, dans ses epistres latines, en addresse une à Guy de Pibrac, par laquelle, après l'avoir hautement loué, il l'exhorte puissamment de publier les doctes epistres de Pierre Bunel, leur maistre commun dans l'eloquence. Louis le Roy, dans une de ses epistres latines à Pierre Bunel (1), recommande fort le jeune Pybrac pour sa doctrine et pour sa pieté, disant que ce sont des appanages qu'il tenoit de sa noble famille. René de Pincé, conseiller au parlement de Paris, et Frederic Morel, professeur du roy, firent bien paroistre dans leurs vers grecs et latins sur la version des quatrains de Florent Chrestien la haute estime qu'ils faisoient de cet excellent original et de son illustre autheur. La Fresnaye Vauquelin, dans le second livre de son *Art poetique* (2), luy rend ce tesmoignage d'honneur et d'estime :

Mais Pybrac et Binet, pasteurs judicieux,
Font la champestre vie estre agreable aux Dieux (3).

L'autheur de l'*Histoire chronologique des grands hommes de France* n'oublie pas de mettre en ce rang Guy de Pybrac, où il remarque entr'autres choses qu'il fut premièrement conseiller au grand conseil et juge mage à Tholose, particularitez de sa vie que je crois avoir obmises cy dessus. La Croix du Maine, Antoine du Verdier, Georges Draude, Phil. Mareschal ne l'ont pas oublié dans leurs *Bibliotheques* des auteurs

(1) *L. Regii ad præstantissimos clarissimosque hujus ætatis viros epistolarum liber*, etc. (Paris, 1559, in-4°).

(2) Caen, 1605, petit in-8°. L'*Art poétique* de Jean Vauquelin de la Fresnaye a été publié de nouveau par M. A. Genty (Paris, 1862, petit in-8°).

(3) Colletet n'aurait-il pas connu la dédicace faite par Bodin à Pibrac des *six livres de la République* (Paris, 1576, in-folio)? C'est sans contredit le plus important de tous les ouvrages mis sous la protection du nom de Pibrac. Bodin termine ainsi sa *Préface à Monseigneur du Faur, seigneur de Pibrac, conseiller du Roy en son privé conseil* : « Et pour la cognoissance que j'ay depuis dix-huict ans de vous avoir veu monter par tous les degrés d'honneur, maniant si dextrement, et avec telle integrité qu'un chacun sçait, les affaires de ce royaume, j'ay pensé que je ne pouvois mieux adresser mon labeur pour en faire sain jugement qu'à vous-mesme... »

françois (1), où les deux premiers font succinctement son eloge, et depuis peu Pierre de Sainct-Romuald, relligieux feuillant, dans son *Tresor chronologique*, a parlé fort honnorablement de luy. Il est bien vray que par mesgarde (2) il y est tombé dans deux erreurs assez notables. La premiere est lorsqu'il dict que Pibrac mourut l'an 1583 puisqu'il ne mourut effectivement que l'année suivante, comme je l'ay fidellement observé, et la seconde est lorsque, parlant de Pierre Bunel, il dict que cet eloquent homme mourut à Thurin en Piedmont entre les bras des deux enffants de Guy du Faur de Pybrac, puisque ce fut entre les bras de nostre Pybrac mesme et de son frere, comme je l'ay clairement justiffié cy-dessus, et ainsy confondant le fils avec le père, et prenant l'un pour l'autre, il viole en quelque sorte l'ordre chronologique qu'il faict profession d'observer exactement (3), et embarrasse la posterité qui croit qu'un historien doit estre tousjours fidelle, si elle ne se detrompe par ces observations fondées sur la propre verité.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*Les Appendices prochainement.*)

(1) Je rappelle que la *Bibliotheque* de La Croix du Maine est de 1584, que celle d'Ant. du Verdier est de 1585, que celle de Georges Draude ou Draudius est de 1611 (Francfort, in-4°), qu'enfin celle de Philibert Maréchal, sieur de la Roche, a paru en 1598 (à Paris, in-8°), sous ce titre : *La Guide des arts et des sciences, et promptuaire de tous les livres, tant composez que traduicts en françois.*

(2) Variante de la copie : *ou autrement.*

(3) Toute cette fin de phrase est de Colletet le fils.

BIBLIOGRAPHIE.

Monseigneur Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école menaisienne, par M. l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général de Perpignan, vicaire général d'Auch, d'Amiens, de Beauvais, 3 vol. in-8° de xx-488, 455, 437 p. Paris, Tolra et Haton. 15 fr.

La *Revue de Gascogne* a eu l'honneur de publier la première (1), — après une esquisse biographique consacrée par M. l'abbé de Ladoue à son éminent ami, aussitôt après sa mort, — le délicat et charmant portrait de son âme qui est devenu le dernier livre de ce grand ouvrage sur *Mgr Gerbet*, portrait dont un de nos compatriotes écrivait peu après : « Cette étude, la seule qui ait été publiée sur notre Fénelon moderne, est d'un style admirable, et fait honneur à celui qui l'a inspirée comme à celui qui l'a écrite (2). »

Aujourd'hui que l'esquisse dont nous avons eu la primeur est devenue un travail considérable, la *Revue de Gascogne* n'a pas à tenter une réduction déjà faite ici même, dans des pages dont nous ne pourrions qu'envier l'élégance naturelle et la pénétrante onction. Il doit nous suffire de parcourir les principales parties de cette biographie, si détaillée et si intéressante, pour donner quelque idée des richesses de tout genre qui s'y trouvent amassées.

Le premier volume est le plus curieux et le plus important de tous, parce qu'il renferme, après le récit sommaire de l'éducation de Philippe Gerbet, toute l'histoire de l'école de M. de La Mennais jusqu'à sa dissolution. C'est un épisode capital et très incomplètement étudié jusqu'ici de l'histoire littéraire, religieuse et politique du xix° siècle. Quelques-uns (sont-ils bien nombreux aujourd'hui ?) connaissent les discussions philosophiques auxquelles donna lieu le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* et la part qu'y prit l'abbé Gerbet. Mais la formation réelle et pour ainsi dire matérielle de l'école de La Chênaie, malgré le jour ouvert sur cette grave et poétique retraite par Maurice de Guérin, est restée à peu près inconnue. Les éditeurs mêmes de la correspondance de La Mennais n'ont pas traité le sujet, n'ont du moins fourni à cet endroit que des indications vagues et décousues qui avaient besoin d'être vérifiées, complétées, fondues en

(1) Tome v, p. 377 et 439.
(2) *La Renaissance*, p. 16.

un récit continu et vivant. Ce travail est fait. M. de Ladoue se préoccupe, il est vrai, des idées et des questions de doctrine encore plus que de paysage et de biographie. N'importe : l'essentiel de l'époque héroïque, de l'âge d'or de l'école catholique est bien dans ce second livre, où l'historien peut applaudir constamment, non pourtant sans quelque restriction, et le maître et les disciples. Les luttes des écrivains de cette école (car si la science pure occupait beaucoup d'heures de leurs journées, leurs manifestations extérieures furent toujours polémiques) se dirigèrent à la fois contre le cartésianisme et contre le gallicanisme. Comme toute guerre sérieuse et ardente, celle-ci eut ses fautes et ses excès, et, malgré sa sympathie avouée, le biographe l'avoue nettement. Mais son arrêt final est favorable, et, quelques restrictions de détail que d'autres critiques puissent y apporter, nous le croyons juste en somme et destiné à rallier presque tous les suffrages, quand la lutte aura traversé sa dernière phase, que nous voyons se dérouler aujourd'hui même avec des incidents si imprévus et parfois si douloureux.

On comprend que M. de La Mennais (sans parler de tant d'autres champions de la cause catholique) ne laisse pas d'effacer un peu par son éclat dominateur la figure plus modeste de l'abbé Gerbet. Pourtant, ce dernier est toujours en vue, et sa place est bien marquée tout près du maître. « L'abbé Gerbet, comme l'a dit Sainte-Beuve, revêtit le plus qu'il put le système de M. de La Mennais du caractère de persuasion et de conciliation qui lui est propre; il en adoucit et en gradua les pentes. » A cette période se rapportent d'ailleurs ses plus purs chefs-d'œuvre, ces deux perles de la littérature religieuse de notre siècle, les *Considérations sur le dogme de l'Eucharistie* et les *Vues sur la Pénitence*. Pourquoi faut-il que le temps ait manqué à l'auteur, ou plutôt que les idées et les projets se soient trop heurtés et pressés dans sa féconde intelligence, pour achever, par une série d'œuvres semblables, tout le cycle de la vie chrétienne et des sept sarements.

Je n'ose pas toucher ici aux événements de cette époque critique où M. de Ladoue place, avec beaucoup de raison, les *origines du libéralisme catholique*. Les services de l'*Avenir* sont aussi hautement appréciés que ses fautes sont relevées avec une entière franchise, et Mgr Gerbet a sa bonne part et de l'éloge et du blâme. Nous le suivons, après la suspension de l'*Avenir*, dans ses *Conférences sur la philosophie de l'histoire*, travail trop peu connu où son talent large et sympathique prit tout son développement. Après la dissolu-

tion de l'Ecole de la Chênaie, nous habitons avec lui ce précieux asile de Juilly, où le docte écrivain paie sa bienvenue près de MM. de Salinis et de Scorbiac par un excellent livre classique : *Précis d'histoire de la philosophie.* Enfin, quand l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* a brisé les derniers liens qui l'attachaient à l'unité catholique, nous assistons avec une émotion croissante à cet héroïque effort de l'abbé Gerbet rompant avec son maître, et *combattant dans l'ami de sa jeunesse l'ennemi de tout ce qu'il aimait d'un éternel amour.*

C'est là, je le répète, la période la plus remplie et la plus attachante de cette belle vie dont une amitié fidèle a voulu fixer tous les souvenirs. Je dois donner encore moins de place aux deux autres périodes d'une existence toujours digne, d'ailleurs, d'attention et de sympathie. La première phase a été celle de la lutte par la presse. La deuxième, entre la dissolution de l'école lamennaisienne et l'épiscopat, peut s'appeler la préparation apostolique ou l'apostolat caché. La troisième sera l'apostolat public. Dans l'époque intermédiaire, objet du second volume de M. de Ladoue, on voit l'abbé Gerbet diriger quelques élèves d'élite de l'école de Juilly; porter la bonne odeur de l'Evangile dans des familles où se perpétuent, avec le sang des preux, leurs traditions d'honneur et de foi, à Trelon, à Epoisses, à Boury, puis à Rome, où le nouveau chanoine de Meaux voulut faire un pèlerinage et où il s'oublia dix ans; s'initier enfin à la vie épiscopale dans cet évêché d'Amiens où son esprit charmant ne contribuait guère moins que le merveilleux entregent de Mgr de Salinis à attirer et à retenir la meilleure société. Pendant cette période, le prêtre se recueille et s'affermit, mais l'écrivain ne chôme pas. Le professeur de Juilly collabore au *Mémorial*, puis fonde l'*Université catholique*, dont les premiers volumes renferment de si précieux travaux. Le pèlerin élabore avec une religieuse lenteur cette *Esquisse de Rome chrétienne*, qui reste (quoiqu'inachevée, hélas!) son œuvre la plus considérable et la plus complète expression de sa science, de son talent et de son âme; à la prière de Pie IX, il écrit, aux plus beaux jours de 1848, l'*Esprit du statut fondamental*, dont nous remercions vivement le biographe d'avoir fait connaître de longs extraits. Enfin, le grand-vicaire d'Amiens attire un moment, sans l'avoir cherché, la curiosité de tout le public lettré, et M. Sainte-Beuve consacre à sa candidature académique une de ses plus fines et de ses plus aimables *Causeries du Lundi*, tandis que d'autres amis, non sans difficultés, le proposent au gouvernement pour un évêché.

« Chose singulière! ajoute M. l'abbé de Ladoue, la candidature qui paraissait appuyée par tous échoua et celle qui rencontrait de si nombreux obstacles réussit. » La vie de Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, non moins sainte et glorieuse que tout le reste de sa carrière, n'aura pas cependant le même attrait pour les lecteurs étrangers au Roussillon. Nous nous contentons de les renvoyer au troisième volume de cette vaste biographie, pour le détail des œuvres fécondes d'un édifiant épiscopat et pour les publications qui signalèrent encore ce brillant déclin d'une grande vie : les réfutations de la brochure *Le Pape et le congrès*, et de la *Vie de Jesus* de M. Renan.

Tel est à peu près le fil du récit déroulé par notre éminent collaborateur en dix livres, où l'intérêt ne languit jamais, quoique les épisodes et les citations y tiennent peut-être un peu trop de place. On a conseillé à l'auteur de faire disparaître ce défaut en séparant la *biographie* de *l'histoire littéraire*. Nous ne croyons pas ce conseil praticable. Il serait peut-être bon de supprimer ou d'abréger quelques extraits un peu prolixes; mais la biographie perdrait trop à s'isoler des pages les plus vives de l'*Esquisse de Rome chrétienne*, et de la plupart des autres citations, presque toujours si bien choisies et si attachantes, que M. de Ladoue a serties dans sa trame. Dans une autre édition, plus populaire, sans être proprement abrégée, édition qui tiendrait en deux bons in-douze et que je crois très désirable à tous les points de vue, l'auteur, après avoir resserré quelques analyses et supprimé quelques citations, pourrait sacrifier presque toute cette masse de documents, correspondances, notes, poésies, qui remplissent la seconde moitié de chacun des volumes de l'édition actuelle.

Cela soit dit sans blâmer aucunement la publication de ces pièces, toutes intéressantes à quelque égard. Je tiens même que M. de Ladoue a rendu un vrai service en éditant ces nombreuses lettres qui complètent, éclairent, contrôlent la correspondance, déjà si volumineuse, mais si instructive, de M. de La Mennais. Je le remercie non moins sincèrement d'avoir mis au jour presque toutes les poésies, même les plus familières, de l'abbé Gerbet. Il y en a de faibles, sans doute; mais toutes gardent quelque chose de cette grâce exquise, de ce sourire sympathique qui est un charme si rare dans les hommes de grand talent; et plusieurs sont au nombre de ses plus belles pages, par exemple, ce magnifique *Chant des catacombes*, que nous voudrions bien, comme le pieux biographe, voir devenir populaire.

La critique a déjà prononcé son arrêt sur la vie de *Mgr Gerbet*.

« L'illustre évêque méritait d'être étudié dans sa belle vie, et ne pouvait rencontrer un historien plus fidèle et mieux renseigné que le prêtre distingué auquel nous devons le présent ouvrage: ouvrage considérable, singulièrement nourri et qui sollicite l'attention de tous les lecteurs sérieux (1). » Ajoutons que, malgré quelques négligences qu'une révision, sans doute prochaine, fera facilement disparaître, le talent et l'art du biographe sont tout à fait dignes de son héros.

Léonce COUTURE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du 7 février 1870.

Etaient présents : MM. Canéto, président; A. Tarbouriech, trésorier; Léonce Couture, secrétaire; Bougnères, Desbons, le Dr Desponts, Ditandy, Fauqué, Gardères, Pr. Lafforgue, Larroque, Marquet, Masson, membres titulaires.

M. le président communique à la Société : 1° une lettre de M. Ester, ingénieur en chef, s'excusant de ne pouvoir se rendre à la réunion, pour cause d'indisposition; 2° une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, fixant au 23 avril 1870 la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, et demandant qu'on lui envoie avant le 31 mars la liste des membres de la Société délégués par elle pour prendre part ou assister aux lectures qui seront faites en Sorbonne les 20, 21 et 22 avril.—M. le président engage les membres à qui ce voyage conviendrait à lui donner leurs noms au plus tôt, pour qu'il puisse, en les faisant inscrire à temps, leur permettre de jouir des billets à prix réduits concédés en cette circonstance par la Compagnie des chemins de fer à l'administration du ministère de l'instruction publique, et procurer à la *Société historique de Gascogne* l'honneur d'être représentée à la fête annuelle de la Sorbonne.

M. le secrétaire donne lecture, d'après les livraisons d'octobre et

(1) *Bibliogr. cathol.* de janvier 1870, art. de M. l'abbé Postel, vic. gén. d'Alger.

novembre 1869 de la *Revue des Sociétés savantes*, de deux rapports faits au *Comité impérial des travaux historiques* sur les publications de la *Société historique de Gascogne*. — Le premier concerne nos travaux historiques et embrasse les tomes VIII et IX de la *Revue de Gascogne*. M. E. Levasseur analyse et loue sans restriction les articles de M. Bladé sur *les Pays d'états* de notre province, de M. le Dr Desponts sur *Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde*, de M. Paul Meyer sur les *Aventures de Guillaume de la Barre*, de M. Tamizey de Larroque sur *Jean de Monluc, évêque de Valence*. — Le second rapport, purement archéologique, a pour auteur M. de Guilhermy et ne concerne que le tome IX de la *Revue de Gascogne*. Le savant rapporteur signale le couteau de silex de Castelnau-d'Auzan, décrit et dessiné dans notre recueil; — les recherches de M. Lartigau sur *Beneharnum*, dans lesquelles certains remaniements des itinéraires inspirent quelque méfiance, et une interprétation d'une sculpture de l'église de Bellocq paraît inadmissible; — le *Vocabulaire* de M. l'abbé Canéto, « fait avec soin et qui fera certainement pénétrer de saines notions archéologiques dans le jeune clergé de la province d'Auch; » —les articles du même auteur sur divers calices; — les notes de M. le Dr Sorbets sur l'*épigraphie landaise*, dans lesquelles on regrette de ne trouver que trois inscriptions complètes; — l'analyse faite par M. Léonce Couture des instructives recherches de M. Lafforgue, conservateur du musée d'Auch, sur les *Arts en Gascogne au* XVIe *siècle*, et la découverte de M. Raymond sur la patrie d'Arnaud de Moles qui est venue si heureusement les compléter; — enfin le travail de M. Tamizey de Larroque sur Louis de Foix, travail enrichi de documents originaux « qui lui donnent une valeur considérable. »

M. le secrétaire annonce à la Société que MM. Dupré de Saint-Maur, avocat général à Pau, et J. Frayssinet, de Fleurance, ont accepté le titre de membres correspondants de la Société. Plusieurs personnes sont proposées par divers membres pour recevoir le même titre; et une première liste doit en être dressée pour la prochaine séance de la Société historique.

M. le président propose ensuite la nomination d'un membre de la *Société* qui devra présider, en son absence, nos réunions mensuelles. Voici le résultat du vote qui a eu lieu, sur le champ, au scrutin secret. M. Pr. Lafforgue a obtenu une voix; M. l'abbé Fauqué, secrétaire-général de l'archevêché, 2 voix; M. Ditandy, inspecteur d'académie, 2 voix; M. Ester, ingénieur en chef des ponts et chaus-

sées, huit voix. En conséquence M. l'abbé Canéto déclare M. Ester vice-président de la *Société historique de Gascogne.*

Invité à faire connaître les travaux reçus ou annoncés depuis peu pour la *Revue de Gascogne*, M. Léonce Couture signale 1° un très savant mémoire du R. P. Labat, directeur au séminaire d'Aire, sur les *Antiquités gallo-romaines de Saint-Cricq* (Landes), qui commencera à paraître aussitôt après l'achèvement de deux ou trois travaux considérables, depuis trop longtemps en cours de publication; 2° une *Monographie de Valence-sur-Baïse,* promise par M. Denis de Thézan. M. Couture transmet à la Société la prière faite par l'auteur qu'on lui passe quelques digressions curieuses et quelques écarts d'impressions personnelles; plusieurs membres font observer que le caractère solide et judicieux des précédents travaux de M. de Thézan permet de lui laisser à cet endroit une grande liberté.

M. Amédée Tarbouriech, qui a trouvé, dans ses recherches sur l'époque révolutionnaire, une mention de cercueils de plomb provenant des tombes des seigneurs de Roquelaure, demande à ce sujet si l'on a des documents certains touchant les Roquelaure ensevelis dans l'église de ce nom, et si la crypte qui vient d'y être découverte et dont M. l'abbé Canéto a écrit quelque chose dans la *Revue* (1) n'aurait pas renfermé ces tombes seigneuriales. M. Pr. Lafforgue indique l'*Histoire des grands-officiers de la couronne* comme renfermant la mention expresse des Roquelaure ensevelis dans l'église de leur village. M. l'abbé Canéto persiste à croire que la crypte de Roquelaure était plus probablement réservée aux curés; les tombes seigneuriales pouvaient être dans une chapelle de l'église, par exemple celle de N. D. de Pitié.

M. Léonce Couture soumet à la Société les vœux d'un certain nombre d'abonnés à la *Revue de Gascogne*, réclamant une Chronique qui les tienne au courant des faits, des travaux scientifiques, artistiques et littéraires, des découvertes paléontologiques et archéologiques intéressant la Gascogne. Il propose, vu le peu de place dont la *Revue* peut disposer, de charger des personnes différentes de résumer chaque trois mois, l'une les faits d'histoire provinciale contemporaine, une autre les faits artistiques et archéologiques, une troisième le mouvement littéraire. Plusieurs membres demandent au contraire que tous ces faits soient fondus dans une même chronique mensuelle. Un plus grand nombre émet le vœu que trois chroniques

(1) T. x, p. 376.

distinctes soient publiées chaque mois, sauf absence de fait digne de la publicité. Cette question n'étant pas complètement élucidée après une première discussion, M. le président la remet à la réunion prochaine.

Le secrétaire de la Société historique de Gascogne,

Léonce COUTURE.

CHRONIQUE.

Bulletin des Faits.

Nécrologie. — Pierre-Sylvain Dumon, ancien ministre des travaux publics (1843-1847) et des finances (1847-8) membre de l'Académie des sciences, morales et politiques (1859), est mort le 24 février dernier. Il était né à Agen en 1797. Ses plaidoyers politiques sous la Restauration lui avaient assuré une place distinguée parmi les avocats libéraux de la capitale. Le gouvernement de Juillet le nomma d'abord avocat général dans sa patrie. Il fut « député en 1831, conseiller d'Etat en 1832, vice-président du comité de législation en 1840 et membre de la commission algérienne en 1842. *(Vapereau).* » Rentré dans la retraite depuis la révolution de février, il avait gardé ses amitiés et sa réputation d'homme d'honneur et d'esprit. Tous nos lecteurs connaissent les vers que Jasmin lui adressait en 1851, en lui dédiant le troisième volume des *Papillottes :*

Hélas! tout a cambiat hors ma recounechenso;
Pôdi fa brounzina bostre noum qu'ayman tant;
N'abès plus sièti d'or, èy may d'assigurenso;
Eh-bé! sèy bergounjous enquèro un bri pourtant:
Al ben que brigaillèt lous grans, et *lou may gran,*
Noble dins bostro retirenso,
Abès grandit en debalan!

. . . . . .

Farés ayma pertout l'hôme, amay lou poèto;
Capelarés mous brots; farés beyre mas flous.
Oh! moussu, daban touts, ma muso zou repèto :
Gn'a plus dins lous amits d'ennemit coumo bous!

Nous ne connaissons de M. Sylvain Dumon qu'un opuscule, publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis à part, sous ce titre : *Histoire financière. De l'équilibre des budgets sous la monarchie de 1830*. Paris, M. Lévy, 1849, in-12.

— On nous annonce encore la mort de M. Campagnolle, ancien sous-préfet de Lombez, dont la sagesse et la modération s'étaient montrées surtout dans les temps difficiles qui suivirent le coup d'Etat de décembre 1851; — de M. Lacadé, maire de Pau (6 mars 1870); — du P. Lalanne, missionnaire de Garaison, l'un des prêtres les plus respectés du diocèse de Tarbes; — de l'abbé Valentin, ancien principal du collége de Tarbes, bien connu par l'étroite amitié qui le liait à M. Fould; — de M. Jules Canonge, poète nîmois, dont le nom a déjà été mentionné dans la *Revue de Gascogne* (1) et qui compte des parents et des amis parmi nous. Il a succombé le 16 mars à une affection dont il était atteint depuis longtemps.

— Enfin la *Revue d'Aquitaine* du 1er janvier nous apprend un peu tard la mort d'un de ses plus érudits collaborateurs, le Dr Auguste Vielle, décédé dans sa famille, à Castets (Landes), le 23 juillet 1869, dans sa 27e année. Il avait donné dans le recueil de M. J. Noulens quatre solides études d'histoire provinciale, dont la première, *les voies romaines dans les Landes de Gascogne* (*R. d'Aq.*, t. x, p. 253) mérita les éloges de M. de Caumont. M. Roger-Gaillart termine ainsi son article nécrologique : « Malgré les exigences d'une grande clientèle dans la ville de Dax, où il avait été s'établir, il n'en continuait pas moins ses travaux historiques en mettant note sur note. Il laisse le projet d'une *Histoire du département des Landes*, pour laquelle il réunissait de nombreux matériaux, et qu'il se hâtait de compléter quand la mort est venue éteindre une si belle intelligence et mettre une fin prématurée à toute une vie de travail qui promettait d'être utile au pays. »

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé E. Puyol, chapelain de Sainte-Geneviève, ancien supérieur du collége ecclésiastique de Dax, dont le nom et le talent sont connus des lecteurs de la *Revue de Gascogne* (2) a été nommé, au commencement de février dernier, cha-

(1) T. IX, p. 142. L'auteur, se rendant à notre avis sur l'orthographe provençale, n'hésita pas à faire, d'après ce système, une nouvelle édition de *Brune-la-Blonde*, dont il voulut bien nous adresser un exemplaire.

(2) Tome III, p. 456, compte rendu de l'*Essai sur la création d'un port à Capbreton*, de M. Puyol.

pelain de l'Empereur. « Il y a déjà plusieurs mois, écrivait le correspondant religieux de l'*Echo religieux des Pyrénées*, que le neveu de Mgr Hiraboure était destiné à remplacer aux Tuileries l'abbé Versini, lorsque, à la suite du voyage en Orient de S. M. l'Impératrice, l'abbé Métairie, aumônier du navire l'*Aigle*, fut appelé au poste vacant. Mais ce bon abbé Mullois, dont vous avez vu annoncer tant de fois les petits livres, étant mort presque en même temps, M. Puyol a pu remonter à flot et aborder. Tous ses amis se réjouiront de cette bonne fortune; car en mettant un prêtre distingué de notre pays dans une position élevée, la Providence lui fera assez de loisirs pour lui permettre de donner par ses travaux la preuve des ressources incontestables de son esprit. »

Le même *Echo religieux* renferme dans son dernier numéro (20 mars) une notice sur Mgr Pichenot, évêque nommé de Tarbes. Nous en extrayons les renseignements les plus essentiels. Né le 27 octobre 1816, à Nuits-sous-Ravière (Côte-d'Or), l'abbé Pichenot a fait ses études au petit séminaire d'Auxerre, puis au grand séminaire de Sens, et enfin à Saint-Sulpice, où l'envoyèrent ses supérieurs frappés de la solidité de son esprit et de son ardeur pour le travail. Il a été successivement vicaire de la cathédrale de Sens, aumônier du lycée de la même ville, curé de Saint-Pierre de Sens, archiprêtre de la métropole, enfin vicaire-général de deux archevêques, Mgr Jolly et Mgr Bernadou. L'estime générale le recommandait depuis longtemps comme le promoteur et l'appui de beaucoup d'œuvres ecclésiastiques, comme un prêtre d'un zèle à la fois très actif et très prudent. Sa réputation littéraire et oratoire est également fondée sur les meilleurs titres. On ne saurait trop recommander au clergé son *Evangile de l'Eucharistie*, ses *Instructions sur les collectes* et *sur les Psaumes du Dimanche* (Paris, Bray, éditeur). On assure de plus que le pieux et savant prélat s'occupe en ce moment d'un *Traité pratique de l'éducation maternelle*.

Faits divers. — La souscription pour le monument de Bastiat est en bonne voie. Nous y reviendrons; dès à présent, nous nous chargeons volontiers de transmettre à la commission les offrandes que nos lecteurs voudraient nous faire tenir pour cette œuvre provinciale.— On annonce encore l'intention d'élever une statue à un autre illustre landais, le général Maximilien Lamarque. L. C.

Bulletin Littéraire.

Les trois premiers mois de l'année 1870 ont été féconds pour la Gascogne en productions de tout genre. Histoire, philosophie, science, poésie, chaque branche est représentée.

Parlons d'abord des Basques, car décidément ils sont à la mode. Après les grands ouvrages de Humboldt, de F. Michel et autres que tout le monde connaît plus ou moins, nous avons eu le gros livre de notre collaborateur M. J.-F. Bladé, et cependant la question n'est pas vidée. Voici un nouveau venu, qui procède par minces brochures. Il y en a trois dont voici les titres : *Concours de poésie basque à Sare en* 1869 (in-8°, 15 p. Alcan Lévy). — *Le mot Dieu en basque et dans les langues draviniennes* (in-8°, 16 p.). — *La Religion des J'âina* (in-8°, 24 p.). Que disent ces brochures et que prouvent-elles? Je l'ignore, et cela ne saurait me regarder. L'auteur est M. Vinson, collaborateur de M. Chavée, dans je ne sais quelle revue linguistique. Est-ce vraiment un philologue sérieux, avec lequel il faille compter? M. Bladé nous le dira peut-être quelque jour.

Le Béarn, comme le pays basque, est l'objet de patientes et soigneuses recherches. A ceux qui s'y intéressent, et le nombre, je l'espère, en est grand, je signalerai la 2e édition d'une brochure de M. Blandin, qui pourra peut-être suppléer à ce qu'il y aurait par hasard de trop incomplet dans les travaux sur le droit spécial de cette contrée. Ce sont les *Etudes sommaires sur les anciens fors et la coutume réformée de Béarn, les lois transitoires avec les questions qu'elles ont fait naître, l'esprit du code civil* (in-8°, 59 p. Pau, Vignancour).

L'histoire provinciale s'est enrichie de plusieurs autres ouvrages tous précieux à différents titres. Mentionnons au premier rang la publication du très curieux manuscrit de Laborde Peboué, de Doazit, *Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guyenne depuis le siége de Fontarabie, qui fut en l'an 1638, et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux siéges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax depuis ledit jour.* Publiée et annotée (in-8°, 132 p. Bordeaux, imp. veuve Dupont et Ce). On trouve dans le département des Landes plusieurs copies plus ou moins fidèles de ce manuscrit, dont l'original appartient à M. de Labeyrie, chef de division au ministère des finances et membre correspondant de la *Société historique de Gascogne.* L'édition que nous annonçons a-t-elle

été faite sur l'original, ou sur une de ces copies dont nous parlons, et dans ce dernier cas a-t-on collationné avec l'original? Nous n'en pouvons rien dire. Nous savons que M. le baron de Cauna en avait annoncé une édition il y a quelques années; il n'aurait à coup sûr rien négligé pour la rendre parfaite de tous points. Mais peut-être est-ce par lui que celle-ci a été publiée et annotée; nous n'aurions qu'à nous en féliciter.—J'ai sous les yeux une demi-feuille spécimen d'un magnifique ouvrage de M. Dompnier de Sauviac, intitulé : *Chroniques de la cité et du diocèse d'Acqs* (in-4°. Dax, E. Campion, imprimeur-éditeur, rue Neuve, 1869). Ce travail, dont je n'ai vu la publication annoncée nulle part encore, ne tardera pas, je pense, à paraître. Si malgré le proverbe, il faut se fier aux apparences, nous aurons là un ouvrage des plus consciencieux, fruit de longues et patientes recherches, un vrai monument. Je souhaite de tout cœur qu'il en soit ainsi, et que l'auteur soit rédimé par un légitime succès des peines et des fatigues qu'il a dû s'imposer. — Ne quittons pas les Landes sans annoncer l'*Annuaire administratif, statistique et historique des Landes pour l'année 1870*, par M. Tartière, archiviste du département, (in-32, 223 p. Mont-de-Marsan). M. Amédée Tarbouriech, notre archiviste départemental, a publié lui aussi l'*Annuaire du Gers*. Comme nous ne l'avons pas encore vu, nous en renvoyons l'analyse au prochain bulletin. — M. le duc du Roussillon, qui a le rare bonheur de voir ses mémoires historiques et philologiques appréciés et publiés par les académies anglaises, au grand étonnement de M. Gaston Paris, a fait un nouveau livre : *Biographies carlovingiennes. Austrasie, Aquitaine, Roussillon, Espagne* (in-8°, VII-361 p. Perpignan, impr. et lib. Latrobe). Nous n'en voulons point dire du mal; mais nous n'osons pas non plus le recommander sans plus ample informé. Nous nous souvenons, en effet, que M. Cénac-Moncaut lui-même n'admire pas sans réserve les essais historiques et philologiques de M. le duc du Roussillon.

Une page d'histoire contemporaine ou l'œuvre du XIXe *siècle.* Esquisse philosophique, par Gesta, professeur (in-8°, 12 p., Auch, impr. Foix). L'auteur décrit d'abord en quelques pages la marche progressive de l'humanité depuis Socrate et Platon jusqu'à Napoléon. Ce qui la conduit, c'est la foi, « ce noble et sublime instinct qui est le fonds heureux et poétique de la nature humaine et qui est surtout le principe de toute vérité et de tout progrès moral ou physique. » Puis il arrive au XIXe siècle, « dont le but suprême, près d'être atteint, sera le règne éclatant des grandes applications scientifiques,

le règne pacifique du droit et de la justice par l'accord harmonieux de tous les principes et de tous les devoirs, et surtout par l'entente générale des peuples qu'éclaire l'éternelle morale de l'Evangile, » et il essaie de mettre en lumière « la grande œuvre politique du siècle qui se manifeste d'une manière si évidente dans la puissance et la grandeur de la France. » Ce plan est trop vaste pour être exécuté comme il convient dans les limites d'une brochure. Aussi croyons-nous savoir que ce n'est là que le prélude d'un grand travail dont s'occupe M. Gesta, et qui paraîtra plus tard. La *Revue* attendra, pour les discuter, que ces idées aient reçu tous les développements nécessaires. L'opuscule est dédié à M. Emile de Girardin.

A côté de cette littérature sévère et toujours difficile à aborder pour un grand nombre de lecteurs, il y a place pour une littérature plus aimable et plus souriante. — On a tout dit sur Maurice et Eugénie de Guérin, et cependant on traitera longtemps encore ce sujet et l'on intéressera toujours. M. Charaux, professeur au lycée de Tarbes, a fait, sur ces deux modèles d'affection fraternelle, une conférence publique qui fut, nous assure-t-on, très goûtée. Elle a paru en brochure, et tous les amateurs du délicat sont invités à se la procurer. — Connaissez-vous M. Caminat? C'est un poète gascon, et il vient de publier, chez Alcan-Lévy, ses *Prumiès rayous et espinos, poesios gascounos* (grand in-18, 36 p.). — Quand il s'agit de Gascons, il ne faut s'étonner de rien. Voici un de nos compatriotes, M. F. Léandre Cavé, qui chante ses rêves à Smyrne, en pleine Turquie d'Asie ! Tous les indigènes un peu lettrés ont lu avec avidité les *Premières rêveries poétiques en Orient* (in-18, Smyrne, impr. Tatikian). L'auteur y jouit d'un grand renom. Il a prononcé aussi dans une réunion solennelle un *Discours sur la poésie en France au commencement du* XIXe *siècle* (gr. in-8°, impr. Tatikian).

Revenons au pays de Gascogne. Tout le monde réclamait depuis longtemps, dans notre province ecclésiastique, un journal religieux, comme il y en a dans beaucoup de diocèses, qui fît connaître tous les événements intéressants de l'univers catholique. L'*Echo religieux des Pyrénées et des Landes* satisfait et au-delà tous les vœux. Cette revue liturgique, historique, littéraire, scientifique, artistique, etc., paraît tous les samedis à Pau, chez M. Vignancour. Elle a pour directeur M. Louis de Saint-Martin, un pseudonyme, à ce que l'on assure. Elle nous a fait connaître un livre anglais, publié à Londres, dont M. Bascle de Lagrèze ne sait faire assez d'éloges, et que nous recommandons après lui. Ce sont les *Pèlerinages dans les*

Pyrénées et les Landes, par M. Lawlor (1). — On annonce encore une *Revue catholique* de Dax, dont le premier numéro a dû paraître le 15 février, et une *Chronique religieuse* de Mont-de-Marsan, qui est sans doute restée à l'état de projet.

Mentionnons à titre de renseignement : L'*Imitation de Notre-Dame, d'après Marie d'Agréda*, par l'abbé D. Cazes (In-32, 58 p. Lombez, impr. Castillon). — *La caisse d'épargne, caisse communale, caisse agricole*, par T. Gobillard, receveur particulier (In-8°, 32 p. Auch, impr. Foix). — Thomereau. *Des incendies criminels. Arrêt de la cour impériale de Toulouse du 18 août 1869, suivi d'observations*, par Gauté (du Gers) (In-8°, 16 p. Paris. Ext. du *Moniteur des assurances*). — *Du cercle et sans ambages* (sic) *la quadrature du cercle* (!!), *sa théorie*, par Darget, *instituteur à Sainte-Radegonde* (In-f°, 1 p., impr. Foix).

Paul T.

QUESTIONS.

26. Du voyage à Jérusalem de Philippe de Montaut.

A-t-on jamais imprimé le récit d'un voyage à Jérusalem de Messire Philippe de Voisins, chevalier, seigneur de Montault? Ce récit commence ainsi : « Premièrement partit le dict sieur et commençea son sainct voiaige de sa maison de Montault le setziesme jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingtz dix, dressa sa première voie vers la ville de Roudez, etc.» La bibliothèque de la ville d'Auch en conserve une copie (m^ss n° 24) dans un recueil de Mélanges (actes, mémoires et instructions) recueil qui a été formé par Me Jehan Asclaser, «notaire royal de la ville et citté d'Aux pour lui servir et au public comme de rayson. » Ne connaît-on pas quelque autre copie des impressions de voyage du baron de Montault? Il serait curieux de rapprocher ce récit (de la fin du xve siècle) d'un autre récit qui est du commencement du même siècle (1418) : je veux parler du *Voyage à Jérusalem* du seigneur de Caumont qu'a publié M. le marquis de La Grange.

T. de L.

27. D'une harangue d'Arnaud de Pontac.

Dans quelle édition des *Procès-verbaux et Mémoires du clergé de France* trouve-t-on une harangue d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, indiquée

(1) *Pilgrinages in the Pyrenees and Landes*, by Denys Shyne Lawlor, 1870. London, Longsman, in-8°, 634 pages.

par Ellies Dupin (p. 139 de l'*Histoire de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques du* XVIIe *siècle?*) Le docte critique prétend que le discours adressé par A. de Pontac au roi Henri III sur le rétablissement de la discipline ecclésiastique et l'élection canonique des évêques est « fort et éloquent, » ce qui redouble l'envie que j'ai de le connaître et, s'il y a lieu, de le réimprimer. Ce discours fut publié l'année même où il fut prononcé : *Harangue au roi au nom de l'assemblée de Melun, ou remonstrance du clergé de France* (Paris, 1529). Mais cette première édition est excessivement rare; elle n'a été indiquée ni dans la *Bibliothèque historique de la France*, ni dans le *Manuel du Libraire*, et de tous les catalogues de livres que j'ai pu consulter en ces dernières années, un seul la mentionne : c'est le catalogue que publie M. Claudin, sous le titre d'*Archives du Bibliophile* (article 31,805 du Recueil de 1867). En connaîtrait-on quelque autre exemplaire?

T. DE L.

RÉPONSES.

16. En quel lieu de Gascogne naquit Chicot ?

(Voyez la *Question*, tome X, p. 527).

Depuis le jour où j'ai posé cette question, j'ai trouvé, à défaut du renseignement spécial que je réclamais, un renseignement *à côté* dont je veux faire profiter les lecteurs de la *Revue*, et qui peut-être les aidera à me répondre. Le P. Hilarion de Coste, dans les *Eloges et les Vies des reynes, des princesses et des dames illustres* (édition de 1647, in-4°, t. I, p. 457), révèle ainsi le véritable nom de notre Gascon : « Il (Henry, comte de Chatigny), durant le siége de Rouen, blessa à mort Langleraye, dit Chicot, déterminé soldat qui le prit prisonnier... »

T. de L.

22. Un archevêque d'Auch a-t-il empêché la création de l'évêché de Marmande?

(Voyez la *Question*, t. X, p. 558).

M. l'abbé Canéto a bien voulu m'écrire ces lignes si décisives dans leur réserve : « Je ne sais rien de l'évêché de Marmande, si ce n'est que Philippe de Lévis n'avait ni intérêt ni raison, sous Charles VII, de contrarier les vues de ce monarque. Quant au motif allégué par M. Ducourneau, on en voudrait lire la preuve... » Entre l'assertion gratuite de M. Ducourneau et la judicieuse observation de M. l'abbé Canéto, c'est-à-dire entre la fantaisie, d'une part, et le bon sens, d'autre part, l'hésitation n'est pas permise.

T. de L.

LA CHANSON DE GIRART DE ROUSSILLON

Traduite pour la première fois d'après le manuscrit d'Oxford.

(*Suite* *).

Charles quitte Girart et la Bourgogne. Malgré tout le service qu'il avait eu du comte, il n'eut pas honte [de faire ce qu'il fit]. Il s'en alla par la Lorraine à Cologne; il manda ses Bavarois et ses Saxons, et dit, sans hésiter, à son conseil, qu'il ne prisait pas un œuf toute sa puissance s'il ne rognait à la terre de Girart Provence, Auvergne et Gascogne. Jamais vous ne vîtes roi aussi irrité.

Charles manda sa gent sans dire pourquoi, et commanda à chacun d'amener promptement avec soi ses chiens et ses lévriers et son harnais, simplement (1) un cheval et ses armes. Et Tibert demanda: « Des armes! pourquoi? » Girart appela Thierry, et ils furent trois: « A vous deux je le dirai » en qui j'ai le plus de confiance. Girart n'est pas mon » homme et ne m'a point prêté serment de fidélité. Si je puis » lui faire mal, je ne m'en priverai pas! [p. 3] J'irai à Rous- » sillon prendre mon droit: la chasse en rivière et mon » *conroi* (2), cela et plus encore, si j'en ai le loisir. — Ce n'est » pas mon avis, » dit Tibert, « que vous fassiez mal au comte, » ni qu'il vous guerroie. »

— Et vous, Thierry, » dit le roi, « que m'en direz-vous? —

* Voir, pour le commencement, *Revue de Gascogne*, t. x (1869), p. 477.

(1) *E pur cheval;* c'est-à-dire un cheval de guerre, non pas un palefroi.

(2) *Mon conrei* (ne pas lire, avec C. Hofmann, *contrei*); c'est une variété du droit de gîte ou de procuration; voy. Du Cange au mot *conredium*. Dans les anciens textes *conroi* est l'hospitalité offerte à titre gracieux; voir, par exemple, *Aye d'Avignon*, v. 2386 et 2439. Un homme *que sab gent conrear* (*Gir. de Ross.*, ed Hofm., v. 3466) est un homme qui reçoit bien ses hôtes. C'est à tort que Raynouard fait deux mots distincts de *conrei* et de *conre* (*Lex. rom.*, II, 458-9.)

« Sire, les pères (1) sont mes ennemis; je ne veux point » vous donner le conseil d'un homme de mauvaise foi, pour » que tes hommes et tes amis disent ensuite que je t'ai jeté » dans la guerre et dans la détresse : je les sais si puissants » par la terre et par la richesse qu'ils seront malaisés à con- » quérir, je vous assure. — Je ne veux pas de sermon, » dit Charles : « que les vieux restent, et viennent les jeunes ! Car » je ferai riche le plus pauvre. — Sire, vous aurez besoin des » vieux comme des plus jeunes, et je ne puis vous manquer » au moment du danger. »

Charles voit près d'un bois une centaine de comtes, jeunes, élancés, pleins de fierté. Il pique son cheval et les aborde : « Allons chasser en rivière... mieux vaut ainsi aller que de » rester en place. Aidez-moi à me venger de celui qui me cause » le plus de tourment. Je vous aime mieux qu'il ne fait. — » Sire, chevauche à bandon, et accueille-nous. Conquiers fiefs » et terres, donne et reçois. Que tours ni donjon ne te dé- » fendent aucun trésor, et que pluie, ni tempête ne nous » arrêtent ! — Vous me donnez le conseil que je demande; il » n'y a si pauvre, dès qu'il sera avec moi, à qui je ne donne » tout ce qu'il pourra convoiter. »

Charles a corps vaillant et cœur fier; il dit qu'il ne souffre point d'égal en sa terre. Avec lui furent ses comtes et ses barons; ils avaient leurs meutes et leurs chiens braques. Ils traversent l'Ardenne et la forêt d'Argonne [p. 4] (2), et prirent abondance de venaison. La reine l'apprit et manda à Girart d'avoir à se garder de trahison. Mais le comte a un cœur noble, un cœur de lion : il n'y crut pas jusqu'au moment où il se vit trahi; et toutefois il manda le comte Folcon, Boson et Seguin de Besançon.

(1) Drogon, et Odilon, le père et l'oncle de Girart; cette inimitié, dont la cause n'est nulle part expliquée, est dans le poème l'objet de fréquentes allusions.

(2) On a vu plus haut que Charles, en quittant Girart, s'était rendu à Cologne.

Charles fait tendre ses pavillons sous les murs du château de Roussillon; il envoie un messager, Bernart, le fils de Pons de Tabarie (1), à Girart, pour le sommer de lui rendre la seigneurie du château.

[V. 151, p. 6.] Par dehors, à la grande porte de Roussillon, à droite, quand on entre, il y a un perron. Tout au tour règne une galerie dont les piliers et les colonnes, et même les doubleaux (2) sont incrustés de sardoines; les voûtes (3) sont de pur laiton. Là Girart gorge son faucon; autour de lui, un millier d'hommes de sa mesnie, vêtus de hoquetons bordés d'orfrois et de jupons de soie vermeille. Voici qu'entre Bernart le fils de Pons : il salua en homme bien appris : « Dieu protége le » comte Girart, le puissant baron! — Ami, » répond Girart, « Dieu te protége! Vous me semblez un messager de la part » de Charles. — Si Dieu m'aide, je le suis en effet. Je vais te » dire de quoi je te semons : c'est de lui rendre le donjon et la » maison; et si vous dites non, vous ne verrez point la fête » des Rogations sans que mon seigneur vous ait montré tant » de riches barons, et là dehors, par ces prés, tant de pa- » villons, bleus, vermeils, jaunes, variés comme la queue du » paon, qu'on n'aura jamais vu tant d'enseignes couvrir la » campagne, ni tant de riches barons assemblés pour com- » battre.

— Ami », dit Girart, « laissez cela. Que le roi ne me cherche » point querelle, mais qu'il prenne le mien comme le sien. » Alors sa mesnie entière s'écrie : « Il ne faut point avoir affaire » à un homme insensé et de mauvaise foi; car s'il peut te » tirer d'ici par trahison, ou il te fera pendre comme larron, » ou il te tiendra toute ta vie en sa prison. [p. 7.] Jamais

(1) Nom qui ne peut être qu'un souvenir des Croisades; voy., sur les princes de Tabarie et de Galilée, du Cange, *Familles d'Outre-mer*, p. 443 (dans les *Documents inédits*).

(2) Mot à mot « les chevrons », ce qui ne peut trouver son application ici. Ce mot termine le vers, et peut avoir été appelé par la rime.

(3) Mot à mot « les cryptes et les voûtes. »

» on ne vit roi si cruel : il a consenti la mort des fils
» d'Yon... (1). »

Girart entend le sage messager; il s'est levé et a parlé.
« Bernart, tu t'en iras à la tente de Charles, et demande au roi
» pourquoi il me querelle? Car je tiens en aleu tout mon
» duché. Je n'irai pas à sa cour de tout l'été. Je ne me sens
» pas assez dépourvu de sens pour lui rendre aussi folement le
» château. Que mon âme n'aille point à Dieu, si d'abord mille
» hommes n'en sont jugés en champ de bataille (2), et maint
» franc chevalier renversé à terre. Les champs seront humi-
» des de sang, et jamais roi n'aura été si courroucé.

— Que me direz-vous de ceci? » reprend Bernart, « le roi
» mandera tous ceux de Metz, les Normands, les Français et
» ceux d'Aix-la-Chapelle. Quand vous verrez cent mille guer-
» riers d'élite, vous n'aurez si fort mur qui ne soit abattu;
» si nombreux que vous soyez dessus il vous faudra descen-
» dre.—Bernart, » dit Girart, « entendez-moi : par le baptême
» auquel vous avez foi, je méprise vos menaces. Avant qu'il
» y ait dix hommes dans le fossé, vous en verrez tant mou-
» rir... qu'il n'y aura pas un prêtre pour chacun. Si vous ve-
» nez, je serais bien étonné de ne vous point voir hébergés
» ici morts ou vaincus. — Et qu'en savez-vous? » reprend
Bernart; [p. 8] « Si vous persistez dans votre orgueil, dans
» votre tort, dans votre manque de foi, le roi sera bien faible
» et bien pacifique, si vous ne rétractez point cette parole.

—Que me direz-vous de ceci? » dit Bernart; « je sais Charles
» si habile à la guerre, si dur et si plein de ressources, qu'il
» mandera ses hommes depuis la mer jusqu'en bas (3). Alors
» cent mille preux guerriers fondront sur vous : vous n'aurez
» si fort mur qui ne s'écroule; si nombreux que vous soyez
» au dedans, il vous faudra descendre. Mais faites une chose

(1) Il y a ici une allusion fort obscure; voyez mes *Recherches sur l'Epopée française*, p. 50-1.
(2) C'est-à-dire tués.
(3) Depuis le Nord jusqu'à la limite méridionale de ses possessions.

» qui est grandement de votre intérêt : recevez céans l'em-
» pereur avec vous, livrez-lui ces clochers, ces murs, ces
» tours... » Alors parla Folcon en preux damoiseau : « Ber-
» nart, j'en prends à témoin Dieu le glorieux, Charles Martel
» a de si grands torts envers nous que s'il entre céans avec
» plus de deux hommes, vous verrez de bons heaumes brunis
» souillés de terre, et maint franc chevalier étendu sanglant
» sur ce perron. Jamais roi n'aura été si courroucé.

— Bernart, » dit Girart, « pourquoi me dis-tu cela? Je
» connais bien le roi et sa perfidie : s'il était dans cette tour,
» à l'endroit le plus sûr, il verrait mon château comme il est
» construit, comme il est cimenté depuis la base, il verrait
» mes étangs dans les bois fleuris, il verrait mes damoi-
» seaux que j'ai élevés; je craindrais qu'il me portât envie,
« et je demeurerais sot et ébahi. Je te dirai plus encore,
» Bernart, » dit Girard, [p. 9] « quand il verrait mon palais
» resplendissant tout de pierres de taille habilement appa-
» reillées et l'escarboucle étincelante qui fait qu'à minuit on
» se croirait à midi, je craindrais que Charles le convoitât.
» Mais il me tuerait avant que je le lui abandonne. Il
» m'assiégera, comme tu dis, mais il ne me prendra pas
» tant que je vivrai. Grand tort me fait le roi quand il m'at-
» taque sous un prétexte aussi fou. »

Au dernier mot, Girart dit sa pensée : « Roussillon a tou-
» jours été l'aleu de mon père. Notre empereur (1) me
» l'a ainsi octroyé avec tout le reste de ma terre jusqu'à
» Saint-Frère; jamais le fils de ma mère ne lui en fera ser-
» vice! Le château est fort, le mur en pierres de taille; je
» ne le tiens pas de lui, et je ne lui manque pas de foi. Il
» ne saurait me retirer aucun de mes chevaliers. J'ai quatre
» neveux tous frères; le dernier d'entre eux est capable
» d'aller le honnir, si je veux, à Monlaon, sa résidence.

» Bernart, » dit Girart, « maintenant va-t'en, et dis au roi

(1) Charles Martel lui-même.

» qu'il agit très mal, car, de la Loire jusqu'ici, je tiens tout
» le pays en aleu. Je n'irai point à son jugement tant que je
» vivrai; et puisse Dieu ne me point laisser voir le mois de
» mai, si avant ce temps je ne commence telle entreprise
» où je pourrai bien perdre du sang, plutôt que de rendre
» le château ou grand comme la main de ma terre! — C'est
» bien, » dit Bernart, et il s'en retourne.

Bernart s'en retourne [p. 10] et se rend droit à la tente du roi. Et Charles lui demande en le voyant : « Dis-moi, » Bernart, qu'as-tu entendu? Malheur à toi si tu mens! — Que Roussillon est véritablement un aleu; son père n'a » jamais servi personne, et il ne vous servira pas non » plus ». — A ces mots, Charles Martel se courrouça : de douleur et de rage, il devint tout noir; il a mandé ses clercs, écrit ses brefs; de France, d'Allemagne, de Berry (1), il réunit plus de barons qu'on en vit jamais pour marcher sur Girart le comte, le hardi guerrier. Ils tinrent le siége tout un été. Un matin, au point du jour, ils assaillirent Roussillon. Mais Girart ne s'oublia pas, et pas un de ses hommes ne lui fit défaut. Ils sortirent quatre cents couverts de hauberts et de heaumes, et aux grandes barrières (2) ils tuèrent tant de leurs adversaires que des ruisseaux de sang coulèrent par le camp, et si Charles avec les siens l'attaqua, cette première fois il n'eut pas à s'en féliciter.

Cependant, Girart mande ses amis et confie à ses bourgeois la garde des remparts. Mais lui parti, chacun rentra chez soi. En même temps, il envoie à la tente royale Foucher, le maréchal. Celui-ci fit si bien par ses enchantements, qu'il enleva à Charles des richesses considérables. Pendant ce temps, Girart était trahi par l'un des siens, Richer de Sordane, son sénéchal.

[V. 364, p. 12.] Ah Dieu! qu'il est mal récompensé le bon

(1) Le Berry vient ici pour la rime.
(2) Il s'agit probablement des retranchements du camp de Charles.

guerrier qui de fils de vilain fait chevalier, et puis son sénéchal et son conseiller (1)! comme fit le comte Girart de ce Richer, à qui il donna femme et grande terre; puis celui-ci vendit Roussillon à Charles le fier. Dieu! pourquoi fallut-il que le comte ne le sût point la veille? il y aurait eu à la porte un meilleur portier.

Girart avait un ami, son confident (en cela il démentait son éducation), à qui il donna femme et fief. Ce garçon résolut un soir [p. 13] de trahir son seigneur pendant son sommeil; il se chaussa et se vêtit sans tarder, vint au lit du comte, prit les clés, ouvrit précipitamment la porte, et vint courant à la tente de Charles. Arrivé à la porte, « Dites-moi votre pensée : » celui qui vous rendrait Roussillon... aurait-il en France » aucun fief? » Et Charles répondit aussitôt : « A sa volonté, » ou Ravenne, ou Bénévent; je lui laisse le choix. — A cette » condition, je me donne à toi et te rends le château. » Charles, tout le premier, s'apprête, ses hommes s'arment également, et avant que l'autre eût paru, ils occupaient les approches de Roussillon, et le garçon leur rendait les clés de la porte. Je ne sais ce que deviendra Girart : si Dieu ne le conseille, il est perdu.

Charles prit Roussillon sans qu'il y eût porte brisée, pierrière dressée, ni donné coup de bâton ou de hache, ni chevalier pris...

(1) Cette défiance à l'égard des vilains se manifeste fréquemment dans les chansons de geste. Dans le *Couronnement de Louis*, Charlemagne, conseillant son fils, lui dit :

Et autre chose te veill, fiz, accointier
Que, se tu veus, il t'aura grant mestier :
Que de vilain ne faces conseillier,
Fill à prevost ne de fill à voier :
Il boiseroient à petit por loier.
(Edit. Jonckbloet, v. 206-10,)

Dans le roman d'Alexandre, Aristote donne des conseils tout semblables à son royal élève (voy. édit. Michelant, p. 251). On lit aussi dans *Cleomades* (Bibl. imp., fr. 1456, f. 2, *c*) :

Li hauz homs moult folement œuvre
Qui grant conseil vilain descuevre,
Car qui par vilain veut ouvrer
De s'onneur doit bien meserrer.

Les bourgeois firent cette nuit une folle garde. Ce fut eux qui y perdirent le plus; toute la male honte retomba sur eux. Ah! Girart, riche comte, qu'ont-ils fait là!

Le comte Girart reposait dans une tour [p. 14]; il n'y avait avec lui que trois comtors. Ceux-ci s'étaient endormis au frais. Le comte se réveilla au bruit; il entend le tumulte et la rumeur que font au dehors damoiseaux et vavasseurs, étrangers et hommes de la ville, grands et petits, qui appellent Girart leur droit seigneur : il revêt son haubert et met son heaume le plus fort, il prend son écu et sa meilleure lance et court où il savait qu'était son cheval. Déjà quatre vauriens l'entraînaient; à chacun il fait voler la tête, puis il monte vitement et s'enfuit plein de tristesse par une petite porte, en appelant le roi traître parjure. Dieu! quelle affliction pour un comte de perdre sa terre!

Girart renverse tous ceux qui veulent s'opposer à son passage; il est blessé. Le septième jour il arrive à Avignon où il rencontre le comte Boson qui venait à son secours à la tête de mille chevaliers. Viennent successivement Seguin, vicomte de Besançon, Folcon, cousin de Girart, le marquis Amédée, Pons et Ricart, tous accompagnés de leurs contingents.

[V. 551, p. 18.] Girart est en Avignon sur le Rhône, en une chambre voûtée peinte de lions; les chapitaux sont de rouge sardoine, les piliers et les colonnes de liais; les bases et les piédestaux sont de marbre bien entaillé à l'œuvre de Salomon (1). Sur un feutre ouvré de Capadoine (2) gît le comte Girart près d'un moine. Il n'y a tel médecin jusqu'en Babylone. Là entre Folcon et avec lui Coine, le marquis Amédée, don Antoine. Girart va leur faire connaître son projet...

La chambre est obscure; Girart repose; personne n'oserait

(1) *A l'obre de Salemoine.* Je conserve dans ma traduction une expression devenue proverbiale en ancien français, et qui exprime la perfection du travail. On en trouvera de nombreux exemples dans Depping et Fr. Michel, *Véland le Forgeron* (Paris, 1833, in-8°), p. 80-1.

(2) Localité que je ne puis identifier.

parler. [p. 19] Les fenêtres sont closes et arrêtent le jour; les rideaux bordés d'orfroi sont tendus, mais les pierres précieuses répandent plus de clarté que ne ferait un cierge. Girart, étendu blessé sur un lit, pense à la guerre qu'il veut faire à Charles. Là entrent sept comtes et un marquis. Folcon parla le premier, comme il convenait: « Comte, voici ta mesnie qui » vient à toi. » Girart en fut si heureux qu'il se dressa, et croyez bien qu'il n'oublia pas d'en baiser un seul (1). Puis, les ayant fait asseoir autour de soi : « Vous êtes mes amis, mes » hommes, mes parents en qui j'ai confiance. J'ai perdu » Roussillon que Charles m'a enlevé l'autre nuit, le pré- » somptueux! Maintenant, que chacun se dispose à la guerre! » où il trouvera son ennemi, qu'il le combatte! Mort ou vaincu » qu'il le fasse montrer au doigt. Nous irons à Roussillon » tenir tournoi. Ma blessure, je m'en soucie comme d'un » champignon! »

Girart prit don Folcon et don Boson et Seguin, le vicomte de Besançon; il les tira à part en un enfoncement : « Vous » êtes mes amis et mes barons; faites dire à ceux qui sont là » dehors qu'ils campent dans les prés sous Avignon. » Mais ils ne dressent ni tentes ni pavillons : ils attachent leurs chevaux... et Girart fait crier dans la ville par un garçon qu'on leur fasse au dehors de grandes livraisons de pain, de vin, d'avoine; de l'herbe ils en trouveront par la campagne. Puis il appela don Foucher le maréchal. « Cousin, vous m'en irez » à Garignon; [p. 20] dites au comte Gilbert qu'il se donne » garde du côté de la forêt de Montargon : quand il verra s'é- » lever une fumée, qu'il envoie une troupe à Roussillon : cent » chevaliers avec une bannière qui frapperont de toutes leurs » forces à la porte en criant que Charles est un traître félon. » Puis, tournez vers Carpion (2). Ils vous suivront au galop;

(1) L'usage de baiser les amis qu'on recevait est constaté par un grand nombre de textes; voy. *Huon de Bordeaux*, v. 345; *Flamenca*, v. 7,274, etc.

(2) Dans P *Scorpio* (en d'autres passages *Escorpio*). Les diverses localités mentionnées dans ce passage ne se retrouvent plus actuellement sur nos cartes.

» nous viendrons par derrière, par la rive (de la Seine?), et » nous prendrons des leurs autant qu'il nous plaira. » C'est ainsi que Girart leur expose son plan.

Foucher monte à cheval et se met en route. Jamais il n'y eut si parfait larron, ni tel espion. Il a plus volé de richesses que Pavie n'en possède; et pourtant, à un homme de sa naissance cela ne convenait guère, car il n'y a meilleur comte jusqu'en Hongrie, mais il ne pouvait se retenir de voler. Il emmena sept chevaliers avec lui; au cinquième jour, il fut à Garignon, et ce qu'il pria Gilbert de faire fut fait. Ecoutez maintenant la hardiesse de Girart. Ne croyez pas que sa blessure ne soit rien : il se ceint et se lie d'une bande de soie, se chausse et se vêt comme il avait accoutumé; il monta sur un mulet de Bulgarie qui à l'amble allait plus vite qu'un cheval au galop. Vingt-cinq mille hommes le suivent, guidés par Folcon.

Girart chevauche comme pour une expédition. Il n'a point convoqué son host, ni envoyé au loin ses messagers, et pourtant sa chevauchée ne comptait pas moins de vingt-cinq mille hommes bien armés. [p. 21] A Lyon, ils traversent le Rhône, et à Mâcon, la Saône. Ils campèrent la nuit dans la prairie jusqu'au lendemain à l'ajournée; ils passent Chalon pendant le jour, logent sous Montaigu, par la campagne, et se reposent au milieu de la route. De là à Dijon, il n'y eut rène tirée (1). Ils se logent hors des murs... et donnent aux chevaux de l'herbe et de l'avoine. Guillaume d'Autun et sa troupe gardent les routes du bois, ne laissant passer âme qui vive, de peur que Charles soit informé. Avant que le roi ni sa mesnie sachent ce qui se prépare, sa gent aura subi un rude échec.

bien qu'elles ne paraissent pas imaginaires. Au reste, on ne trouve point davantage Roussillon, qui devait être dans le voisinage de l'abbaye de Pouthières. L'ancienne châtellenie de Roussillon, maintenant une commune de l'arrondissement d'Autun, convient mal aux indications du poème.

(1) C'est-à-dire « on ne s'arrêta point. »

Pendant le jour, ils se reposent : ils pansent les chevaux et vont dormir jusqu'à tant que la nuit vienne avec la fraîcheur. Alors Folcon les conduit selon sa volonté. On ne tira pas les rênes jusqu'à la Seine. Ils mettent pied à terre sous Châtillon, dans le bois... jusqu'à l'aube. Alors ils font allumer un feu à Montargon. Gilbert de Senesgart reconnut le signal; il encourage sa mesnie : « Armez-vous, chevaliers; nous allons livrer » assaut à Roussillon. Nous donnerons à Charles des nouvelles » de Girart, et je pense lui faire telle chose dont il aura lieu » de s'affliger. » Ils n'étaient pas plus de cent ceux qui allèrent s'apprêter; ils sortent par une petite porte.

Gilbert guida les siens par une vallée; [p. 22] ils n'étaient pas plus de cent cavaliers. Ils vont livrer assaut à Roussillon. Gilbert frappe de sa lance la grande porte, et appelle Charles traître et mauvais, envieux et déloyal. Charles s'écrie aussitôt : « Armez-vous, chevaliers! » Lui-même, tout le premier, saute sur son cheval, prend son écu et sa lance, sans vouloir rien de plus. Ils sortent ensemble par la porte; ils n'étaient que dix mille royaux. Le roi galoppait en avant, criant : « Gilbert! Que » sert de fuir? » Charles le frappa, mais sans l'atteindre grièvement. Girart cependant vient par la rive de la Seine; ils sont vingt-cinq mille qui se jettent sur les traces du roi et l'atteignent sous Belfau.

Combat dans lequel Charles est vaincu et laisse plusieurs des siens aux mains de son ennemi. Girart poursuit son ennemi jusqu'à Troyes et reprend possession de son château que personne ne défend plus. Folcon s'empare du traître Richer qui fuyait et le pend.

[V. 860, p. 27] Le roi était irrité comme jamais il ne l'avait été, parce qu'il avait été mis en fuite et vaincu. [p. 28] On lui a pris le comte Arbert de Troyes (1); il a perdu mille ba-

(1) *Arbert* dans le ms. d'Oxford, *Albert* dans celui de Paris. Ce personnage, qui figure en d'autres passages du poème, ne peut être considéré comme entièrement fabuleux. Deux Herbert, comtes de Champagne, ayant aussi porté le titre de comtes de Troyes, figurent dans l'histoire du xe siècle (Voy. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, I, 75 et suiv., 158, note 1, etc.)

rons sans compter les morts. Charles jure Dieu que s'il pouvait prendre Girart... avant que la nouvelle en fût allée loin, il l'aurait fait pendre. Vingt jours ne se passeront pas qu'il n'ait rassemblé cent mille boucliers sous Orléans la cité, dans la prairie herbue.

Charles manda ses hommes de nombreuses parts. Cependant, le comte Girart était à Roussillon avec le marquis Amadieu, Pons et Ricart, quand leur vint un messager des Bruns-Essarts. C'était un bon chevalier, preux et vaillant. Girart, aussitôt qu'il l'aperçut, alla sans tarder lui parler, lui quatrième. Les nouvelles qu'il apprend le mettent en souci.

Girart cessa l'entretien, et dit à tous : « Seigneurs, apprenez » les nouvelles. Le roi assemble son host à Claradoz, dans la » prairie sous Orléans, le long de la Loire... Il a juré la croix » sainte que s'il ne me dépossède pas de ma terre, il n'est » plus un preux. Il veut venir sur nous, le félon ! il tranchera » nos vignes et nos arbres; il effondrera nos murs et nos vi- » viers, il ouvrira nos conduits d'eau ! Si je ne les mets pas » tous à rançon, que je soie un misérable ! Je veux que l'argent » [nous] vienne comme l'eau au ruisseau. De la guerre de » Charles, je m'en soucie comme d'une noix. »

Folcon entend ce discours, il dit sa pensée; [p. 29] pour donner bon conseil, il ne se fit point attendre. « Girart, il » agit mal le riche homme qui fait paraître de tels senti- » ments : Charles est notre sire, riche empereur. Vous tenez » cent mille hommes de sa terre; il n'y a pas de duc, juste ni » pécheur, qui en ait de meilleurs..., et s'il vous a enlevé » Roussillon par trahison, vous l'avez recouvré, et non point » comme un larron, mais de façon à vous faire honneur. Pour » tout cela, je ne veux pas que [maintenant] vous vous donniez » tort. Envoyez un messager à Charles, à sa résidence, à » Reims ou à Soissons..... (1), pour que le roi vous fasse

(1) « *Ou à Saint-Faire* » Oxf., nom de lieu que je ne saurais identifier, *o a Belcaire* P (v. 903), ce qui n'est pas admissible.

» connaître son cœur et sa pensée, si, sans plus de retard, il » prendra votre droit (1), et s'il le dédaigne, par saint Si- » caire (2) ! dès lors je t'aiderai, moi et mes frères. Fol est » Charles Martel, notre empereur, s'il vous pense rogner votre » terre. »

Don Amadieu se leva; le plus grand chevalier était petit à côté de lui : « Girart, crois-en ton neveu Folcon, car si Charles » passe de ce côté avec les siens, il dévastera ta terre et les » fiefs d'autrui. » Et Girart répondit : « Que Dieu me damne » si le roi reçoit de moi chartre ou bref! Là n'iront de ma » part messager ni courrier, que d'abord j'aie combattu avec » lui et avec les siens, et que je l'aie rendu recréant, le » païen (3) ! Cinq cent mille videront les étriers. Et si je ne » tiens pas ma parole, que je sois juif (4) ! »

Don Bozon donna conseil avec le sens d'un jeune homme. Il se tourna plein de colère vers Girart : « Sire, laissez ester » ces donneurs d'avis [p. 30] qui ont des terres franches et » ne songent qu'à mettre leurs richesses en lieu sûr. Si vous » les croyez, vous serez déshonoré. Mais ne fussions-nous » que vous et moi, avec nos hommes, nous combattrons » Charles par les plaines herbues jusqu'à la défaite du roi » envieux. » Girart sourit et baissa les yeux. « Beau neveu, » dit-il, vous êtes preux; votre ardeur juvénile serait bonne, » si vous aviez la sagesse. »

Landri, qui tint Nevers, parla à haute voix et posément : « Boson, tu nous as dit une bien folle parole.... Tu as l'outre-

(1) Prendre le droit de quelqu'un, expression qui revient à diverses reprises, c'est accepter de quelqu'un une composition amiable.

(2) Ou peut-être saint *Ficaire*, mais l'un et l'autre nom sont également suspects.

(3) *Li chenelieus* Oxf.; *lo canineus* Par.; ce mot employé ici et au v. 6416 comme injure est le nom d'un peuple païen qui figure aussi dans *Roland*, vv. 3238, 3239, dans *Aie d'Avignon*, v. 1699, etc.

(4) Formule d'imprécation qui, au rapport de Guill. de Puylaurens, était d'un usage ordinaire dans le Midi : « Unde, sicut dicitur *mallem esse judæus*, sic dicebatur *mallem esse capellanus*..... » (*Recueil des Hist. de France*, *XIX*, 194).

» cuidance, diable incarné (1), de dire qu'avec les gens que
» tu as ici tu combattras Charles Martel! Et si Girart te croit,
» il est rasé de sa terre. Mais qu'il fasse en tout cela selon
» ce que je vais dire : qu'il lui envoie promptement un mes-
» sage à Reims ou à Soissons, ou à Beauvais. Girart, s'il veut
» ton droit, tu le lui feras; s'il le dédaigne, par saint Tho-
» mas, mande alors tes hommes, tous ceux que tu pourras
» réunir; si Charles cherche bataille, qu'il ne te trouve pas
» sans force; s'il ravage ta terre, tu iras au-devant de lui, et
» si tu ne la lui défends, que le feu te brûle! — Ce conseil »,
dit Girart, « je le tiens pour bon, et puisqu'il a été mis en
» avant, je ne le mettrai point arrière.

» Un conseil », dit Girart, « j'en suis un fort bon : Si le
» roi ne veut prendre mon droit et me refuse, j'enverrai
» auprès de mon père le duc Drogon qui tient Roussillon (2),
» [p. 31] Besalu et Girone jusqu'à..... (3), Bergadan (4) et
» la Cerdagne et Montgardo,..... (5) et Ribagorza (6) et Bar-
» celonne. Il y a longtemps qu'il n'a eu guerre, sinon avec
» les païens. Ces félons, il les a tous conquis par force. De
» Majorque et d'Afrique..... (7) ils lui apportent le tribut en
» sa maison. Le comte est à Besaude en sa demeure (8); il

(1) *Vis satanaz*, expression qui correspond au *vif diable*, si fréquent dans les anciens poèmes français.

(2) *Qui tient Rossillones e Rossillon;* je ne vois point quelle différence de sens il peut y avoir entre ces deux expressions.

(3) *Tres qu'en Auson* Oxf.; *tro en Anco* P.; D. Manuel Milà y Fontanals, qui a étudié ces désignations géographiques d'après l'édition de M. Fr. Michel (Ms. de Paris) dans ses *Trovadores en España*, p. 51 (Barcelone, 1861, in-8°), conjecture qu'il s'agit de Tarragone (Terraco), mais dans nos anciens poèmes la forme de ce mot est toujours féminine, comme encore maintenant; en outre, la leçon d'Oxford exclut absolument cette explication. Serait-ce Vic d'Osona (*Ausonensis vicus*)?

(4) Identification assez douteuse que j'emprunte à D. Manuel Milà. Le texte porte *Vergedaine*, dénomination qui revient encore au v. 1656.

(5) *Purgele* Oxf., *Purgela* P., même leçon, au v. 1657. On ne peut donc songer à Urgel, qui se présente assez naturellement, ni à Puycerda, proposé par D. Manuel Milà.

(6) *Rubicaire* dans P., mais *Ribecorce* dans Oxf.; c'est le comté de Ribagorza, sur les confins de l'Aragon et de la Catalogne.

(7) *E d'Escalo* P. Ascalon ne peut figurer ici; *e l'Esclavon* Oxf., ne paraît pas non plus très satisfaisant.

(8) *Besaude* Oxf., *Belsoude* P. Est-ce Besalu?

» se fait servir de viande de poisson; ceux qui gardent sa » terre sont cent mille; c'est un chevalier excellent. Drogon » le duc tiendra le gonfanon avant que je perde la Bourgogne, » dont je suis né. Par deçà, je manderai mon oncle, le comte » Odilon, qui tient toute la Provence jusqu'à Toulon (1), » Arles et Forcalquier et Sisteron, Embrun, Gap et..... (2) » et Briançon..... » Plusieurs des barons de la cour répondent : « Ce conseil vaut mieux que celui de Boson. »

Girart prit don Folcon par son manteau, et le tira à part près d'une grille : « Neveu, écoutez la parole que je vais vous » dire : Nous ne trouverons pas chez le roi de bonne foi à » notre égard. — Je m'en afflige, » dit Folcon, « par saint » Marcel, et pourtant je m'en irai vers le roi Martel; je lui » présenterai ton droit avec cet anneau : je n'y porterai lettre, » bref ni sceau. Nous serons pour servir d'otages cent jou- » venceaux. Si nous avons un ennemi qui se dresse contre » nous, qui défasse l'accord et le combatte, nous reviendrons » par la grande route, [p. 32] nous garnirons contre le roi » de nombreux châteaux.....; il ne les aura pas conquis à » la Saint-Michel ! Puis nous lui ferons une guerre dure et » sanglante, dont maint riche homme aura la peau trouée. » Je crois que de bons chevaliers seront jetés bas de leur » cheval, ou sur le dos ou sur le ventre.

— Neveu », dit Girart, « oyez chose certaine. Nous avons là » pour ennemi Thierry d'Ascane : il est natif de Lorraine la » *Thierrienne* (3). Mon père lui enleva le duché de Braine (?); » par suite, il vécut sept ans dans les bois, sous Comejane (?), » équarissant des bois de charpente,..... [V. 1000] quand

(1) Jusqu'à *Chalon*, selon P.
(2) *Rames ?*
(3) *Lohereine la tierigne;* est-ce par allusion aux Thierry qui furent rois d'Austrasie? ou simplement parce que le Thierry dont il est ici question était, comme on le verra plus loin, duc de Lorraine? Ce Thierry est peut-être un souvenir du duc de la Haute-Lorraine du même nom qui lutta contre Lothaire lors du siége de Verdun (984) et qui eut bien plus tard (1023) des démêlés avec Eudes I, comte de Champagne.

» un jour Louis l'en tira; il lui donna avec sa terre sa sœur » germaine. De la mort de notre père le vieux se vante : il » dit que s'il peut le rencontrer en plein champ, ils n'iront » point se réfugier en bois ou en garenne. — Cela », dit Folcon, « je le tiens pour fanfaronade; les menaces, j'en fais » autant de cas que d'une amande. »

Folcon ordonne à cent de ses barons de se tenir prêts à partir le lendemain matin.

[V. 1048, p. 33.] Or s'en va don Folcon avec ses barons. Ils sont cent chevaliers vêtus de bliauts (1) de paile et de ciglaton (2); leurs pelisses étaient de vair, de gris et d'hermine; ils portent des peaux traînantes de martre et des boutons d'or. Cette nuit ils logèrent à Avalon, [p. 34] et de là se rendirent à Nevers quand il fit jour; au troisième jour ils furent à Bourges (3) avec Aimenon, qui leur prépare une gracieuse hospitalité dans sa maison. Quand ils eurent mangé suffisamment, les lits furent bons : ils reposèrent jusqu'à ce que le soleil parut au ciel. Les damoiseaux sont chaussés et vêtus; ils font mettre aux chevaux les frains et les selles aux arçons d'or; ils entendent messe et matines à Saint-Simon, puis le comte Aimon les conduisit. Jusqu'au pont d'Orléans ils l'eurent pour guide.

Aimon a guidé Folcon et les siens jusqu'au pont de la cité d'Orléans. Ils descendent le long de la Loire en un pré. Alors Folcon, s'adressant à Aimon de Montismat (4), le seigneur de Bourges : « Don, quand vous serez dans la cité, faites con- » naître au roi mes intentions : nous sommes entrés ici sous

(1) Vêtement de dessus, sorte de tunique par dessus laquelle on revêtait la pelisse ou haubert.
(2) Diverses étoffes de soie. Voy. Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, 234.
(3) Il est évident que cette route n'est pas la plus directe pour aller d'Avalon à Orléans.
(4) *De Montegat* P.

» votre sauvegarde; nous sommes messagers de Girart et ses » chasés (1). Nous lui ferons droit s'il y consent. Prévenez » Belfadieu, le juif, qu'il fasse préparer mes logis au Bourg » l'Abbé (2); qu'il dispose mon palais de sorte qu'il n'y » manque rien, car si je le savais cela irait mal. — C'est bien, » répondit Aimon. Il entra dans la ville, les autres restèrent; et Folcon parla aux siens : « Oyez, francs chevaliers, ce que j'ai » pensé : Ne répondons au roi aucune parole outrecuidante; » point de mots hautains, point de menaces; mais tenons-nous » bien d'accord, afin que lorsque nous serons de retour » [p. 35] on ne dise point que nous ayons été fous ni sots, » car on tient pour hors du sens le chevalier qui combat » avec la langue. » Laissons maintenant Folcon le chevalier de renom, et parlons d'Aimon, le vaillant guerrier.

Aimon entre au palais, et paraît devant le roi qui parlait avec Thierry et avec Geoffroi. Il y avait Richart de Dreux et Hugues de Broyes (3), Galeran de Senlis et Godefroi. Ils parlaient de ce comte, Arbert de Troyes, que Girart avait pris peu de jours avant dans le combat sanglant avec mille barons, sans compter les morts. Aimon entre, salue, et dit au roi : « Seigneur, voici Folcon qui vient à vous, sous ma sau- » vegarde. Il vous fera droit, s'en remettant à votre merci. » Et Charles répondit : « J'ai peine à le croire. » Il le baisa et le fit asseoir près de soi. Aimon regarde par le palais; il voit Belfadieu, le Juif, qui change de couleur, et se tenait immobile : entendant menacer Girart, il s'était effrayé. Aimon l'appela, lui faisant signe du doigt : « Va-moi au bourg l'Abbé

(1) Ceux à qui il a concédé des fiefs. C'est un mot de l'ancien français qu'il vaut mieux conserver que remplacer par une périphrase.

(2) *El borc l'abat* Oxf.; *e la ciptat* P, mais au v. 1109 les deux textes portent *borc l'abat*.

(3) *Uc de Brei*; je pense que *Brei* est pour *Braias*, à cause de la rime, comme au v. 1096, *Trei* est certainement pour *Traias* (cf. v. 781). *Broyes* a été au moyen âge une baronnie relevant du comte de Champagne. Dans la maison de Broyes, dont l'histoire a été écrite par A. Duchesne, le nom de Hugues paraît avoir été héréditaire.

» préparer des logis (1) (car Folcon viendra ce soir), comme
» pour cent chevaliers; pas plus; sans compter les écuyers et
» les domestiques. » Et le Juif en jure sa loi, que de sa vie hospitalité plus agréable n'aura été préparée. Le Juif descend avec Andrefroi; il va trouver l'abbé de Saint-Eloi, tandis qu'Aimon reste à parler au roi.

Andrefroi et Aimon et Aimeric [p. 36] étaient trois frères, neveux de Thierry et comtes de haute naissance, riches et puissants. Aimon était comte de Bourges, comme je vous le dis, Andrefroi tint Mantes et tout ..... (2) et Aimeric Noyon et ..... (3), et Thierri la Lorraine jusqu'à ..... (4). Il a pour femme la sœur du roi Louis (5), et avant il en avait eu trois; de la quatrième il a deux fils, les plus beaux qu'on ait vus. On le regarde en France comme l'homme le plus âgé, et c'est pourquoi on ne fait état d'aucun conseil au prix du sien, et à la cour on estime les autres moins qu'un ver de terre...

Il y avait auprès de Charles environ cent riches barons : c'était la fleur du conseil de France, sans compter les simples chevaliers et la jeunesse. Ces derniers, Charles les renvoie du palais, puis il commande au portier de tenir la porte fermée sous peine d'avoir les yeux arrachés. Puis il ouvre la séance. « Que celui qui sait juger le droit commence. » Le premier qui parla, ce fut le duc d'Ascance (6). « Don roi, dit Thierry,
» c'est vous qui avez commencé la querelle, quand vous avez
» pris Roussillon par votre orgueil: il n'y eut escu troué ni
» lance brisée : un gars de vilaine apparence vous le livra,
» qui maintenant pend et balance sur le puy de Monsorel.

(1) *Faire un conrei*, cf. la note 2 de la p. 149.
(2) *E tot Menslic* Oxf.; le vers manque dans P.
(3) *Montestic* Oxf.; le vers manque dans P.
(4) *Sorric* Oxf.; *Sortic* P.
(5) Je ne sais qui peut être ce roi Louis dont il a déjà été question un peu plus haut (v. 1000) et auquel il est fait de nouveau allusion au v. 6617. On verra un peu plus loin Thierry racontant lui-même les faits dont il s'agit ici, dire qu'il a épousé la sœur de Charles, non de Louis.
(6) Ailleurs *Ascane;* ici *Ascance* à cause de la rime.

» C'est bien fait si Girart en prend vengeance, et Dieu vous » l'a montré, lorsqu'ensuite vous avez livré bataille à » Charles. »

Isembart de Rion (?) se leva de sa place. Il était père de Beton, frère de Genenc (1) [p. 37]: « Sire duc, je ne vous » enlève point la parole, [mais] si Girart tient Roussillon de » Charles, en refusant de relever son fief de lui, il a eu tort. — Isembart, » dit Thierry, « ici je vous avertis : cette parole » me semble.....(2). Charles tout le premier est venu sur lui, » amenant au siége tant de combattants; plus de cent mille, si » je ne mens point...; ses ours, et ses *bròons* (3), le tout par » mauvaise intention; il lui a enlevé de Roussillon la tour et la » roche. Girart a fait ce qui était juste : il a vaincu le roi en » bataille. Désormais riche homme ne doit pas se fier à un » serf (4). Si grand bien qu'il lui fasse, il en sera trahi. »

Don Enguerrant parla debout, doucement, avec calme et sans détour : « En ma foi, sire roi, je ne sais rien vous dire, » sinon qu'ayant jeté Girart en bas de la montagne, s'il a réussi » à y remonter, on ne peut l'en blâmer. Or, considérez comme » il se comporte en comte franc et loyal : il vous envoie Fol- » con, son riche captal, le meilleur chevalier et le plus loyal » qu'il y ait en France, en Auvergne, en Poitou. Sous le ciel » il n'y a, les armes à la main, plus vaillant guerrier, car il est » bon à pied et à cheval. Pour donner un riche conseil, on » ne connaît pas son pareil. Sire, faites-lui bon accueil, sans » rancune. Ses logis sont déjà pris au bourg; là descendra le

(1) D'après P. : « frère de Béton, père de Genenc. ».

(2) *Semble molt de belenc;* les deux mss. sont d'accord, il n'est donc pas légitime de corriger le texte, ce qu'a fait M. Hoffmann. Mais que veut dire *belenc*? Il ne peut avoir, comme dans la vie de Sainte Enimie, le sens de « rocher ». (Diez, *Etym. Wört.* II, *c*, au mot *benc*.)

(3) *Leos* P., ce qui paraît une correction arbitraire. Je ne saurais déterminer quel animal était le *broon*. Ce mot ne se rencontre à ma connaissance dans aucun glossaire, bien qu'il ne soit pas rare dans les textes. Ainsi dans *Aie d'Avignon*, v. 1756.

En la roche conversent li singe et li *brohon*.

(4) Je traduis d'après P.; le sens de *mestiz sebenc* Oxf. m'échappe. Ces derniers mots font allusion à la trahison de Richier de Sordane; voir plus haut.

» comte à son hôtel, puis il viendra vers nous au perron » gris devant votre chapelle de Saint Marcel. [p. 38] Qu'il » ne vous trouve point trop dur à recevoir les otages! » De colère le roi ferma les yeux : « Seigneurs, moi et Girart sommes » donc égaux? Je passerais la mer dans un navire; je serais » sept ans ermite en une forêt, avant que vous me mettiez » sous ses pieds (1)! »

Laissons le conseil que le roi n'accueille pas. Ses barons lui retracent le grand orgueil [qu'il a montré] quand il prit de Roussillon le donjon élevé. De la colère qu'éprouve le roi, ses yeux se ferment : « Seigneurs, or, écoutez ce que je veux » dire : de la perte que j'ai subie, j'éprouve une vive dou- » leur. Voyez-vous par ces prés cette forêt de lances, ces » hauberts, ces lances? Avec tout cela, je ferai à Girart deuil » et tourment. Ne croyez pas que je lui laisse sa terre! Je ne » laisserai subsister ville sur sol ni arbre fruitier que je ne » déracine, de sorte que branches et feuilles s'en dessèche- » ront. » [1200] Et Thierry répondit : « Roi, Dieu t'affolle! »

Ce dit le duc Thierry : « Mal nous est pris quand Charles, » par engin, nous demande conseil. Malheur à qui le conseil- » lera de tout ce mois! Ce n'est pas droit que je veuille du » bien à Girart : son père [Drogon] et son oncle, le comte » Odilon, m'enlevèrent jadis ma terre et mon pays; sept ans, » j'ai été proscrit, vivant dans les bois épais, travaillant de mes » mains pour vivre, quand le roi Charles m'en tira par sa » merci. Il me rendit mon duché tout entier et me donna ma » sœur (avant elle j'avais déjà eu trois femmes; de celle-ci, » j'ai deux fils, charmants enfants); mais, pour nul ennemi » que j'aie, je ne dois être félon ni hésitant envers le droit,

(1) Je traduis d'après O. : *Que vos ja me metez en escabau*, vers où, si je comprends bien, se trouve la même figure que dans ce verset : *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum* (*Act.* II 35); la leçon de P. est moins nette : *Que ja vos mi metatz ab lui cabau;* ce qui semble vouloir dire : « Que » vous me mettiez chef (*cabau-captal*) avec lui », c'est-à-dire « de pair avec » lui », ou encore, en rapportant *cabau* à *lui*, « avec lui pour chef », c'est-à-dire au-dessous de lui.

» [p. 40] car quiconque fausse le droit est un traître indigne
» et la cour où il est tombe en interdit. C'est pour toi, Martel,
» que je le dis, qui repousses le droit, qui écoutes et regardes
» et ne vois rien, non plus que les Juifs à l'égard du Messie
» qui fut mis en croix. »

PAUL MEYER.

(*La suite prochainement.*)

MAITRESSE VOUTE EN CONSTRUCTION

AVEC TRAVÉES SUR TROIS GRANDS PLANS GÉMINÉS

D'APRÈS UN ANCIEN PROJET DU XIVe SIÈCLE.

Quatrième lettre (1).

Auch, le 27 avril 1870.

On m'a écrit de Marciac, mon cher Henri, que « dans notre » église paroissiale, comme à Pompéï, on fait toujours de » nouvelles découvertes. »

C'est le 10 de ce mois que j'ai reçu cette intéressante communication. Elle m'est venue d'une main que je savais s'être naguère fort heureusement exercée à de très fines broderies dont Pie IX n'a certes pas laissé le mérite sans récompense. Mais j'ignorais que la plume fût aussi agile que l'aiguille, quand il s'agit d'élégantes découpures à décrire, de scènes historiées, de gracieux rinceaux, de colonnettes jumelles, d'accolades feuillagées, d'animaux emblématiques, et autres fantaisies lapidaires qui abondent à Marciac. Voilà donc qu'on m'en a dénoncé, en très bon style, encore quelques-unes qui viennent tout récemment de se reproduire au grand jour.

Vous ne serez pas étonné, mon cher ami, que j'aie voulu savoir à qui revient le mérite des curieuses recherches qui ont

(1) Voir ci-dessus, pages 34 et suivantes.

amené cet utile résultat. Or, M. le doyen de Marciac a répondu, entre autres choses, le 13 :

« J'ai dû faire enlever les boiseries vermoulues des trois » absides qui couronnent le chevet. Et dès qu'elles ont laissé » à nu l'appareil des pans coupés, nous nous sommes trou- » vés en présence de deux édicules d'une très grande beauté. » Ils sont pratiqués, de longue date, en renfoncement très » prononcé, dans l'abside centrale, l'un à droite et l'autre à » gauche.

» Vu de face, chacun d'eux est divisé en deux baies gé- » minées de forme ogivale; et l'amorce commune répond à » un meneau droit de très riche architecture. »

Après une réponse aussi concise, il m'était encore assez difficile d'avoir une idée juste de tout ce que l'on voulait si bien me faire connaître. Je suis donc allé en juger par moi-même.

Et à ce propos je vous rappellerai que l'abside centrale, très sensiblement plus grande que ses deux voisines (1), est, comme elles, à cinq pans : savoir, deux droits à l'entrée; deux obliques, l'un à droite et l'autre à gauche du pan d'honneur. Trois fenêtres ogivales, à meneau droit avec trilobe entre les courbes, éclairent cette enceinte. Elle se couronne enfin d'une voûte d'arêtes, dont les six arcs sont reliés à une clé centrale peu saillante.

Les cinq pans sont bâtis en pierre de taille de moyen appareil, ou, du moins, en moellons smillés. Et tous les parements vus ont été traités avec le soin dont il faut se préoccuper quand on a l'intention de les rehausser de peintures.

Mais j'ai constaté que le pinceau n'a jamais déposé sur ces murs que diverses couches d'un épais badigeon des plus vulgaires; et il en est de même de la voûte.

(1) Elle n'a pourtant que 4 m. 75 de largeur et 4 m. 60 de profondeur, de l'ouest à l'est. — Ces cotes sont dues à M. Noutary, directeur des travaux, comme celles qui suivent.

Je vous ferai pourtant remarquer, mon cher Henri, qu'un autel, adossé ici même, au pan d'honneur, sous le vitrail de l'Annonciation, fut, dans le principe, le plus important de cette église. Notez bien, cher ami, que je n'entends pas dire le plus volumineux.

Aussi modeste, en effet, par ses dimensions qu'il était simple par les formes encore assez élémentaires que prescrivait l'ancienne liturgie, cet autel n'eut d'abord ni gradins étagés, ni candélabres à demeure, ni même un tabernacle, fixé en arrière-plan de la table du Saint-Sacrifice.

Alors pourtant, comme de nos jours, on était dans l'usage traditionnel de conserver les Saintes-Espèces, surtout pour les malades qui auraient pu être surpris par la dernière heure, et demander à se nourrir du saint Viatique, avant le suprême départ.

Mais le dépôt sacré de l'Eucharistie était séparé de l'autel, et renfermé, tout à côté, dans un édicule qui correspondait à l'Evangile. C'est de là que le pain des Anges recevait les pieux hommages des fidèles, qui allaient l'adorer, en attendant le jour et l'heure où ils viendraient eux-mêmes le recevoir en nourriture :

ECCE PANIS ANGELORUM,
FACTUS CIBUS VIATORUM.

A l'époque de votre visite d'amateur, vous aurez certainement remarqué, dans cette chapelle des Augustins, dont je vous ai parlé naguère (1), qu'une espèce de niche tout à fait analogue se voit encore près de l'autel. De notre temps, elle ne sert plus qu'à l'entretien de la lampe qui y brûle, du côté de l'Evangile. Mais son ancienne destination avait un objet bien autrement digne : c'est-à-dire qu'elle servait de tente fixe à l'auguste réalité dont la flamme qui toujours brille au sanctuaire n'est que l'image symbolique :

ECCE TABERNACULUM DEI CUM HOMINIBUS.

(1) Ci-dessus, pages 35 et suivantes.

Et c'est là ce qui nous explique le soin de prédilection avec lequel on avait orné l'entourage d'un renfoncement si vulgaire par lui-même : je veux parler de ce petit socle en encorbellement ; de ces deux pilastres assortis d'une accolade intérieure; de cet arc, surélevé, dont les rampants à contre-courbe sont enrichis d'une végétation vraiment luxuriante, jusqu'au sommet de l'angle aigu que deux pinacles à crossettes végétales encadrent avec des proportions dont l'harmonie vous a paru saisissante.

Oui; tout ici a sa raison d'être, jusqu'à cette console si gracieusement galbée, qui, dans les jours de fête, recevait en exposition une riche monstrance de saintes reliques.

Vous aurez certainement distingué, sur le tableau de la baie, la feuillure moulurée ici par le tailleur de pierre, non à titre d'anglet carré de simple ornementation, mais pour ménager un joint plus complet entre la porte et son encadrement.

Néanmoins il peut se faire que vous n'aurez pas arrêté votre attention sur les traces de vandalisme que présente encore le pied-droit de gauche. C'est que les protestants du XVIe siècle se gardèrent bien de ménager l'intégrité de la pierre, lorsque, sous les ordres de Sérignac ou de Begolles, ils forcèrent la porte de ce charmant petit tabernacle. Ils trouvèrent, selon toute apparence, que le moyen d'ouvrir le plus radical, c'était d'arracher un gond du scellement qui fit partir la pierre.

Mais revenons aux édicules de l'église paroissiale. La composition et les détails d'exécution présentent là des caractères bien autrement remarquables.

Les trois pans coupés de l'abside sont à fond uni, sur l'étendue entière de leurs surfaces, n'ayant, pour tout relief, que des colonnes d'angle, disposées de manière à recevoir de la voûte la retombée des quatre arêtes qui leur correspondent.

Mais il en est autrement des deux pans droits. Ils présentent, l'un et l'autre, deux arcatures ogivales dont l'amorce commune couronne, en forme de chapiteau, un meneau vertical qui les relie.

Ces arcatures jumelles ont en hauteur totale environ 2m 60, sur une largeur d'ensemble de 2m 10, dont le meneau prend 30 centimètres.

Le parpaing qui les aveugle s'évide, à droite et à gauche de ce meneau, pour donner ouverture à deux baies sensiblement oblongues, dont les montants, parfaitement droits, reçoivent un linteau de même forme. Et sur ce linteau droit est une ogive à tympan trilobé, de 0,40 de flèche.

La hauteur de ces ouvertures, géminées et en contact avec le meneau, mesure 1,05 sur une largeur de 0,33. Vous pourriez, mon cher Henri, et sans trop de gêne, en franchir le seuil d'une enjambée. Car il est aujourd'hui fort peu distant du carrelage dont j'ai retrouvé les traces au-dessous d'un remblais d'ancienne date.

Supposez-vous donc, pour un instant, dans un de ces édicules, et constatez avec moi qu'il est de forme oblongue de l'ouest à l'est, pratiqué dans l'épaisseur du massif des constructions qui séparent les trois absides. Une voûte surbaissée, qui n'a au point culminant que 1m 55 de hauteur, vous empêcherait de garder la position verticale. Etendu parallèlement à l'horizon, vous auriez 1,45 pour limites, sur 0m 65 de largeur. Et bien vite, vous sortiriez de là, très convaincu que l'on n'a pas voulu ménager, dans une enceinte aussi réduite, la cachette, même très provisoire, d'un mortel que d'aventure on aurait voulu y renfermer. C'est pourtant ce que sembleraient insinuer certaines préoccupations par trop vulgaires.

Elles sont d'autant moins fondées qu'à la hauteur de 0m 60, à partir des dalles qui forment le pavé de ces deux édicules, on trouve une retraite régulière, ménagée horizontalement,

de manière à pouvoir fixer une étagère sur toute l'étendue. De l'étagère à la voûte, il ne restait donc qu'environ 0m 95. Et ceci doit vous convaincre que les deux édicules n'avaient dans le principe d'autre destination que celle des armoires de sacristie dont les dimensions seraient à peu près les mêmes.

Je dois pourtant vous faire observer qu'à l'époque de la construction de notre église, on renfermait, assez souvent, dans un élégant coffret de bois ou bien de métal plus ou moins précieux, les Saintes-Espèces eucharistiques. Ce coffret était mobile, et après l'office du matin, on le plaçait dans un lieu de sûreté, ménagé près de l'autel et presqu'invariablement du côté de l'Evangile.

Dans notre abside centrale, ce tabernacle portatif était disposé sur l'étagère voisine, à une place réservée, tandis que le reste de l'édicule recevait le dépôt de tout ce qu'on avait de plus précieux, comme vases sacrés, monstrances ou châsses de reliques, mobilier plus riche de l'autel, etc., etc.

Cet édicule, vous ai-je dit, correspond à un autre qui lui ressemble fort, mais dont l'usage n'était pas le même.

De ce côté, c'est-à-dire vers le sud, étaient ordinairement la crédence et la piscine de l'autel. Et souvent le même asile, pratiqué dans le mur à cette place, répondait aux deux fins, au moyen d'une ou deux étagères, comme on le voit, du côté de l'Epître, dans plusieurs chapelles latérales de Sainte-Marie d'Auch, par exemple.

La crédence, construite dans les conditions de celle qui nous occupe, était toujours une espèce d'armoire dans laquelle se déposait une partie des objets qui, habituellement, servaient à la décoration de l'autel, mais dont on le dépouillait après l'office.

La piscine absorbait le liquide qui avait servi à laver les doigts du célébrant ou autres objets. Elle était légèrement

creusée en rond vers le milieu ou près du bord extérieur de la pierre qui lui servait de sol intérieur. Et un tube, dissimulé dans l'épaisseur de la muraille, dirigeait ce liquide vers les fondations de l'édifice. Ce même détail de piscine se retrouve, très exactement reproduit, dans un édicule à ouverture carrée, du côté septentrional du porche de notre église.

Telle était, mon cheri Henri, la pratique universelle dans tout le cours du XIVe siècle, et même postérieurement. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on en trouve des traces à Marciac, surtout dans une abside traitée par l'architecte du temps avec un soin tout particulier.

On pourrait, toutefois, être étonné de rencontrer ici je ne sais quel reflet de la période de transition, c'est-à-dire un sentiment des formes romanes bien prononcé, quoiqu'il soit très peu en harmonie avec les habitudes et le goût dominant du XIVe siècle.

Ces formes sont accusées dès l'entrée des trois absides, sur certains détails d'architecture et d'ornementation, tels que les chapiteaux et les bases, que l'on croirait volontiers avoir été transportés là, après démolition d'un édifice antérieur.

Elles se retrouvent dans l'abside principale, où le tore domine, mais avec addition d'un large listel, qui le profile depuis le sol jusqu'à la clé, fixée à la voûte comme centre du rayonnement de ces fortes moulures. Les chapiteaux enfin qui reçoivent sur un épais tailloir, à droite et à gauche des arcatures géminées, l'arc infléchi de leurs ogives, offrent, dans le galbe de la corbeille et dans les reliefs qui les décorent, un souvenir manifeste des périodes antérieures.

Incontestablement, ce souvenir devait s'étendre à la corniche entière, qui formait une ceinture large de vingt centimètres, dans les trois pans coupés, à la hauteur du tailloir de ces mêmes chapiteaux. Mais elle a disparu, avec ses gaufrures en damier, vers le milieu du XVe siècle, sous le marteau inintelligent, qui, dans cette abside, mutila presque tous

les décors en relief, pour faire place à des boiseries dont je vous parlerai un peu plus bas.

Ne pourrait-on pas se rendre compte de ces anomalies de style, en les attribuant à l'influence des monuments religieux dont les Prémontrés avaient doté, depuis la fondation de Lacaze-Dieu, non-seulement le monastère lui-même, mais encore divers centres de populations rurales, qui devaient aux enfants de saint Norbert leur établissement sur les deux côtés du bassin du Boués?

C'est dans la région de l'Est principalement que l'on voit encore de beaux restes de l'architecture romane, qu'ils ont vulgarisée à droite et à gauche des deux rives.

Quoi qu'il en soit, mon cher ami, de ces conjectures, que je vous livre en toute simplicité, il est certain que les édicules analogues à ceux que nous retrouvons à Marciac n'étaient pas ailleurs consacrés à d'autres usages que ceux dont je vous ai exposé les détails, selon le côté où on les considère.

A droite, le tympan trilobé qui les couronne est orné, dans notre abside, de sculptures reproduisant vers l'Est une rosace trinitaire (1) quelque peu tronquée, et à l'Ouest, un mascaron feuillagé dont les yeux et la bouche, gravés au trait, se dégagent avec embarras des limbes déchiquetés qui les absorbent. — A gauche, les deux tympans sont à fond uni.

Quant à l'usage primordial de nos édicules, il est à croire qu'il cessa, pour l'autel de l'abside centrale, bientôt après l'établissement du chapitre qui fut fondé à Marciac, vers le milieu du xve siècle, c'est-à-dire en 1444. Vous savez déjà qu'il se composait de douze membres. Or, conformément à l'usage alors général pour ces sortes de plans d'églises, la nouvelle compagnie s'établit, pour ses offices propres, dans cette partie de l'édifice paroissial; isolant, vers

(1) Formée, par allusion symbolique, de trois motifs égaux et semblables, dont l'intersection figure un triangle.

l'ouest, l'autel du Saint-Sacrement, qu'elle avait trouvé dans l'abside principale.

On avait, en outre, fait prévaloir le privilége d'une stalle en bois pour chaque chanoine, avec siége mobile et miséricorde fixe. Il en fut donc placé ici une série continue, dont le nombre s'étendit, depuis les deux pans droits inclusivement jusqu'au-delà des pans obliques, y compris le pan d'honneur, dont le centre fut occupé par la stalle du prêtre qui présidait à l'office. Les hauts dossiers s'élevèrent aux dépens des parements vus des cinq surfaces intérieures; et, par voie de suite, nos deux charmants édicules, dont les portes et les étagères furent enlevées, tombèrent complètement en oubli.

Pour ce qui regarde le mobilier de l'autel, il fallut lui chercher ailleurs un asile. On le trouva naturellement dans la sacristie qui fut construite vers cette même époque, à côté de l'absidiole méridionale, pour le nouveau chapitre. Elle servit, jusqu'en 1790, et comme vestiaire et comme dépôt d'archives, et comme salle de réunion pour les délibérations capitulaires.

Vous trouverez peut-être, bien cher ami, que les recherches persévérantes de M. l'abbé Lassalle nous ont conduits un peu trop loin, en fait de solutions historiques. Oh! n'allez pas, du moins, vous indigner contre ce cher doyen, et le blâmer sévèrement d'avoir démoli, dans son église, des stalles du xve siècle, sans même se douter de l'existence des petits monuments antérieurs que voilaient des boiseries dites *vermoulues*.

Car vous ne devez pas oublier que les protestants contemporains de Charles IX ou de Henri III avaient dû faire beau jeu d'incendiaire de nos stalles primitives. On les avait remplacées par d'autres un peu plus tard, et les boiseries qui en restaient jusqu'à ces derniers jours, seules et sans siéges depuis quelques années, n'étaient pas antérieures au règne de Louis XIII.

J'ai eu même sous les yeux le rabot modelé qui servit à pousser le quart de rond à baguette dont les encadrements sont ornés. Il porte, gravé en creux, et deux fois répété sur la même ligne, le nom du menuisier :

DVPVY. M. DVPVY. M.

Au point de vue de l'art chrétien, la perte de telles boiseries, qui présentent aussi la même signature, n'est donc certes pas si déplorable.

Recevez, mon cher Henri, etc.

F. CANÉTO.
Vic. gén.

LE MOIS D'AVRIL DE 1595

A PROPOS DU 1er AVRIL DE 1870

Lettre à M. Léonce Couture.

Monsieur,

Le mois d'avril vient de commencer et nous nous croirions revenus aux plus mauvais jours de décembre tant la bise est froide et piquante, le ciel chargé de nuages. Ce mois d'avril menace d'être, à certains égards, aussi désastreux que le fut celui de 1595. Grand nombre de lecteurs de la *Revue de Gascogne* ignorent sans doute ce que nos pères eurent à souffrir dans cette malencontreuse année. Nous trouvons sur ce sujet des détails pleins d'intérêt dans un chroniqueur gascon bien inconnu, mais qui mérite de ne plus l'être. Par cette température glaciale que nous avons subie, presque sans répit depuis cinq mois, le récit qu'on va lire n'est point hors de saison, ni complétement dénué d'actualité, bien qu'il remonte au temps de la Ligue.

Le chroniqueur auquel nous l'empruntons se nomme Barthélemy Vignaulx; il a été notaire à la Sauvetat, au comté de Gaure, à la fin du xvr^e siècle. Les notaires de cette époque n'étaient point, comme ceux de nos jours, transformés en banquiers : le numéraire était rare. L'extrême misère publique rendait les transactions difficiles; le travail manquait. Pour se tenir en haleine et faute d'occupations plus lucratives, quelques-uns d'entre eux, les plus intelligents, employaient leurs trop longs et nombreux loisirs à écrire l'histoire des événements mémorables dont ils étaient les témoins et souvent les victimes. Ils cherchaient à se consoler de leurs malheurs en les racontant, et ils ménageaient ainsi aux paperassiers à venir un plaisir que vous connaissez et que le public ignore. Mais retournons au mois d'avril de 1595 et écoutons Me Vignaulx (1) :

« Le dimenche 16e d'avril 1595 estant le dernier jor de la nouvelle » lune, de matin se leva ung vent de bize et tomba quelque peu de » neige et puis grenice et la nuit suyvante se leva ung très grand vent » et neiga fort laquelle neige fondict le lendemain qu'estoit lundy par » le moyen d'aucun vent de midy qui se leva et puis celluy de bize » reprint sa force et soufflement au moyen duquel gella fort telle- » ment que les caves glaçoint autant qu'en plein hiver et continuarent » jusqu'au judy 20e dud. moys et tousjours froit et force ventz et puis » approchant de la pleine lune et le dimenche 23e dud. moys comença » quelque petite pluye sur le matin, et puis sur les deux heures après » midy tomba en abondance de lad. pluye fort froide tellement que » causant led. froid et gellée plusieurs irondelles moururent dans les » nics, et mesme dans la maison de M. Danyel Bordes en mouruct » unne pair. Les poeriers et pruniers, péchés et amandiers estoinct » bien fleuris, comme pareillement quelque borgeon comensoit à » sortir des seps de vignes, mais causant led. froid firent halte sans » passer plus oultre, mesme ne firent semblant de borjoner jusqu'au » mercredy 26e jor dud. moys que comensa à faire beau temps et se- » rain; gella encores sur la fin dudit moys trois jours consécutifs

(1) L'original de ce document se trouve à la fin d'un recueil d'actes qui appartient à l'étude de Me de Lacvivier, notaire à Fleurance.

» c'est-à-dire glaça. Les bledz et autres greins estoint fort courtz, » touteffois beaux, noirs et de belle esperance et quant aux fruictages » qui estoint en fleur ne receurent nul domage ce sembloit causant » lad. gellée que seullement les guines et serises ung peu, les coigniers » et sureaux sembloinct estre bruslés et toutes fois sur la fin de may » cognumes la perte entière des fruictages sauf quelque...

» L'esterillité des bledz et autres grains estoict si grande en tout » ce pais de Gascoigne que le povre peuple mouroict de faim et mes- » me ceux qui avoinct asses de biens alloint a l'aulmosne por ne » trouver qui leur prestat ny acheptat rien; la charité estoict du tout » refroidie à ceux qui avoinct des bledz; et se vendoict dans Vic aud. » temps chascun sac qui son cinq quartons (1) de nostre mesure dix » livres 6 la quartal (2), icy a l'equipollent, l'avoine le sac quatre » livres, deux soulz le pot de vin. Il n'y avoict personne en ceste ville » qui eusse dud. bledz que seullement Messrs de Sérillac (3), du » Bourg (4) et dam^elle d'Ancas (5).

» Led. s^r de Sérillac et dam^elle en prestoint tant que leur estoict » possible au peuple et ny led. s^r du Bourg causant l'avarice, aymant » mieux un teston (6) que la conservation d'unne personne, mesme » des habitans de ceste ville desquels luy et sa maison sont ennemis » capitalz nous tenans tousjours en procès à tort et sans subjets.

» Causant la disette et estérillité desd. fruictz l'on pensoit et avoict » peur que la plus part du peuple se perdroit, mais *à bien assailli* » *bien deffendeu,* chascun s'encouragea et vivoinct de racines de » guimauves blanches et de celles de gateouellon (?) que faisoint » bouillir aveq de l'eau, ung peu de sel, vervoine (verveine) quelque » peu de vin, tellement que Dieu préserva tous... sans perte que bien » peu. Louanges et graces luy en soict rendues à jamais. »

Voilà, Monsieur, ce que les guerres civiles engendrées par la Réforme avaient fait de notre belle Gascogne aujourd'hui si

(1) Les cinq quartons valent 0 82 litres 08.

(2) Le quartal (et plus souvent *la* quartal) égale quatre quartons et vaut litres 0^h, 65^l, 67^c.

(3) Le château de Sérillac appartenait à cette époque à noble Jean de Faudoas, écuyer, s^r de Sérillac, d'Augé et de La Mothe Cabanac, marié à Brandelise du Bouzet de Poudenas.

(4) Le Bourg appartenait à Hérard de Pins, conseiller au Parlement de Toulouse, marié à Violente de Malras.

(5) Anthonye de Faudoas, femme de Bernard de Pateas. Le château d'Ancas était situé dans l'enclos de la ville de La Sauvetat.

(6) Monnaie d'argent sur laquelle la *tête* du roi était représentée. Sa valeur a varié de 10 sous 2 deniers à 12 sous 6 deniers. Elle fut mise hors de cours par Henri III.

fertile et si riche : ses habitants mouraient de faim ou ne soutenaient leur malheureuse existence qu'en se nourrissant de racines sauvages.

Notre pauvre chroniqueur de village nous fournit bien d'autres pages aussi intéressantes que celles qu'on vient de lire : ici il nous fait connaître un événement militaire jusqu'à présent ignoré; là, il nous fait le récit navrant des divers fléaux qui sont venus semer la ruine dans nos campagnes.

Si vous pensez que la publication de ces modestes documents puisse offrir quelque interêt pour les lecteurs de la *Revue*, ou avoir une utilité historique, si petite soit-elle, je me mettrai à votre disposition autant que mes occupations me le permettront, heureux de trouver là une occasion d'acquitter envers la Société historique de Gascogne une dette que je ne veux ni oublier ni prescrire.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments de dévouement.

Dr Ed. DESPONTS.

Fleurance, le 1er avril 1870.

CHRÉTIN, LE VRAI CHRÉTIN...

J'aurais bien fait de ne pas tant me hâter, le mois dernier, de publier mes découvertes artistiques et historiques. Si la partie historique de mon petit article sur *T. Chrétin, peintre néracais*, subsiste, ce qui concerne ce prétendu artiste du XVIe siècle n'est qu'une mystification qui pourra réjouir les lecteurs de la *Revue de Gascogne*, mais qui semblera peut-être peu amusante pour moi, d'autant que l'erreur grossière où je suis tombé n'aurait pas tenu devant un examen un peu plus attentif. J'avais constaté moi-même que les noti-

ces tracées au dos des tableaux étaient d'une écriture très moderne : un peu d'attention m'aurait amené à reconnaître la même main dans les caractères tracés au pinceau sur la peinture. Je trouvais encore étrange, dans mon for intérieur, que le fond du portrait de Jean de Mazelières représentât une opération exécutée par son frère, que l'âge d'Odet fût si mal rendu, qu'une mission où il n'avait pas réussi fût mise ainsi en relief, etc., etc. Enfin, le nom de *Chrétin* me rappela de prime abord un industriel dont je connaissais les nombreux faux archéologiques. Mais quoi de plus décisif que cette signature : *Peint par T. Chrétin*, 1595? Est-ce qu'un faussaire a jamais signé de son vrai nom? Ce raisonnement me fit perdre de vue toutes les difficultés qui m'avaient frappé d'abord. Je ne regrette pas du reste bien profondément ma bévue, puisqu'elle m'a donné l'occasion de publier des faits et des textes intéressants et authentiques, et de recommander un consciencieux restaurateur de vieux tableaux. Je suis même bien près de m'en féliciter, puisqu'elle nous vaut une précieuse communication, que je me hâte de placer sous les yeux de nos lecteurs. L. C.

A M. LE PRÉSIDENT DE LA *Société historique de Gascogne.*

Monsieur,

Je m'empresse de vous signaler une erreur dans laquelle a été induit M. Léonce Couture, et que je trouve produite, dans la *Revue de Gascogne*, p. 113 de la livraison *de mars dernier*. Sur la foi de deux portraits sortis de la vieille tour de Balarin, et signés comme suit : *Peint par T. Chrétin, Nérac, 1595*, M. Léonce Couture a cru à l'existence d'un *peintre néracais* du XVIe siècle, ayant nom T. Chrétin.

Pour le malheur de la science archéologique, l'existence de ce T. Chrétin ne remonte pas si loin, car c'est lui qui, falsifiant le plus grand nombre des marbres exhumés des fouilles de Nérac en 1832, comme en 1833, et se jouant ainsi de la bonne foi de plusieurs sa-

vants, notamment de MM. de Castellane, du Mège et Jouannet, dépouilla de toute autorité les précieux monuments que nous avaient fournis les ruines d'un établissement incontestablement Gallo-Romain, ainsi que le prouvent les fondations de ce vaste édifice et les belles mosaïques qu'elles renferment et que la main du faussaire n'a pu discréditer.

Dans un *Mémoire sur les fouilles de Nérac* présenté au ministère de l'instruction publique en 1842, et publié depuis, dans la *Revue d'Aquitaine*, t. IX, p. 263, 345, 429 et 435, voici les quelques lignes biographiques que j'ai écrites sur ce peintre sculpteur:

« Au sortir des ateliers de peinture de Paris, en même temps que » de l'adolescence, le sieur Chrétin entra dans un régiment de » chasseurs.

» Ce corps militaire se trouvant en garnison à Auch, ce jeune » soldat concourut, dans cette ville, pour un prix ou une place de » professeur de dessin, nous n'avons pu éclaircir tout à fait ce der- » nier point; mais il est positif qu'au moyen d'un congé qu'il dut à » son succès dans ce concours, il obtint cette place au collége » d'Auch, ce qui le mit en relation avec le respectable M. Sentetz.

» Plus tard, on trouve Chrétin parcourant le pays, avec une troupe » de comédiens ambulants, jouant lui-même la comédie, et peignant » de grossiers décors. C'est ainsi qu'il vint à Nérac, où, sans quitter » ses camarades, il fut chargé, par M. Dutilh, des peintures d'une » salle de spectacle.

» A la mort d'une dame Longpré, vieille comédienne qui l'avait » retenu dans cette troupe, le sieur Chrétin finit par se marier et par » s'établir à Nérac (1)..... »

C'est vers cette époque et alors qu'il ne nous avait pas encore outragés si gravement, que Mme la vicomtesse de Mazelières (une Castillon), usufruitière du chef de son mari des châteaux de Beaumont et de Balarin, arrondissement de Condom, fit la commande au sieur Chrétin des deux portraits d'*Odet de Mazelières*, qualifié tantôt de *secrétaire d'Etat*, tantôt d'auditeur à la chambre des comptes de Nérac, et du capitaine *Jean de Mazelières*, qui fut député, rapporte la chronique Pérès, de la part du maréchal d'Ornano, gouverneur de la province, du président et conseillers de *la chambre de l'Edit*,

(1) Note à la p. 441.

« Le sieur Chrétin est mort sans avoir fait de révélation sur les fraudes qui lui » étaient imputées. » (Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique du 14 juillet 1856).

ainsi que des consuls de Nérac, auprès de Henri IV, alors en Savoie, afin de supplier S. M d'envoyer des commissaires à ce maréchal, pour l'installation de cette cour de justice dans notre ville. Il partit de Nérac le 28 décembre 1600; il fut de retour le 1er février 1601, et il lui fut alloué 150 fr. bord., quelque chose comme 112 livr. 10 s. tourn., pour ses frais de voyage.

Que Chrétin ait mis quelque intention maligne dans la date apposée sur ces deux toiles, c'est possible, et ce fait n'aurait été ainsi qu'un prélude à de plus graves faussetés. Mais toute la vie de Mme de Mazelières protesterait contre une accusation de complicité, s'il pouvait s'en produire. Le fait des portraits ou tableaux, commandés à Chrétin et par lui livrés, ne saurait être mis en doute. Honoré, comme je le fus, d'une bienveillance que cette dame éminente poussa jusqu'à me seconder dans mes recherches historiques, il m'est permis de m'offrir en témoin *de visu* à cet égard. Mais j'ai toujours compris que la date apposée sur ces deux toiles n'était qu'une allusion au temps où vivaient ces deux Mazelières.

Pour ce qui est de la notice écrite au dos du tableau où figure Jean de Mazelières, qu'elle qualifie de seigneur de *Nazareth*, dont les fières ruines dominent la rive droite de la Garonne, à l'extrémité orientale de l'ancien parc du château des sires d'Albret, et de *Douazan*, très vieux château situé à 3 kilomètres de notre ville, et qui est passé de la maison des Mazelières dans la maison d'Aux, puis dans celle des Batz, j'y trouve l'occasion de dire ici qu'un capitaine Douazan ou Doazan ayant commandé la garnison de Nérac, lorsqu'en juillet 1562, elle alla se faire écharper par Monluc, au combat du Galaup, non loin de la ville de Vianne, je m'étais demandé si ce n'était pas un Mazelières qui avait mené ses coréligionnaires à cette boucherie. Mais j'ai fini par me procurer les pièces d'un procès, où j'ai puisé les faits suivants :

« Antérieurement aux Mazelières, c'était une famille Courtion qui » tenait Douazan de temps immémorial. Un Courtion en fit hom- » mage au Roi, le 26e de mars 1478. Jacques de Foix, évêque de » Lescar et grand chancelier de Navarre, ayant eu commission, en » 1538, de recevoir tous hommages des ecclésiastiques, barons, gen- » tilhommes et autres, à raison des biens nobles qu'ils tiendraient » du Roi, les héritiers Courtion firent dénombrement, devant ce pré- » lat, *de la maison et Sale de Douazan*, avec ses dépendances. » Mais en 1538, des créanciers de cette famille jetèrent une saisie sur » cette terre, qui fut adjugée en 1601 à Jean de Mazelières. Celui-ci

» eut deux procès consécutifs à soutenir au sujet de ce fief, l'un contre le Roi, terminé en 1613, par une sentence qui maintint cet adjudicataire dans sa possession, et l'autre contre les syndics des églises de Saint-Nicolas, de Saint-Germain et de Saint-Michel de Nérac et des gardes du plat bassin du purgatoire, œuvre et fabrique d'icelles, qui avaient fait pratiquer une saisie féodale sur le château de Douazan. Jean de Mazelières plaida en nullité de ces poursuites, vers l'an 1618, au Parlement de Bordeaux, soutenant, à l'aide des hommages ci-dessus, que le roi était le vrai seigneur direct et foncier de la maison et Sale de Douazan.

» L'une des branches des Mazelières ayant conservé le titre de seigneur de Douazan, il paraît positif que les églises de Saint-Nicolas, de Saint-Germain et de Saint-Michel furent éconduites.

» Il résulte, au surplus, de ce simple exposé, que le capitaine Douazan, qui commanda la garnison de Nérac, au combat du Galaup, en 1562, devait être un Courtion, et non un Mazelières. » (Biographie de l'arrondissement de Nérac.)

Un Pierre de Cortion, sieur de Doazan, était auditeur des comptes en 1577 et 1578 à la Chambre de Nérac. (Inventaire des archives de Pau.)

On y voit aussi qu'une pension était servie à une Catherine de Cortion, veuve de Pierre de Navarre, fourrier de Jeanne d'Albert.

Enfin une Jeanne de Cortion, veuve du sieur ou seigneur de Jautan (aujourd'hui section de la commune de Houeillès, arrondissement de Nérac), figure dans le rôle dressé en 1612 pour le salaire des ministres protestants.

Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de mon respect.

J.-F. SAMAZEUILH.

Nérac, ce 4 avril 1870.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages d'histoire littéraire et de philologie.

I. L'imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par le Dr DESBARREAUX-BERNARD. Seconde édition. 148 p. in-8o, plus 17 planches. Toulouse, impr. A. Chauvin. 1868.

II. Phonétique provençale. *O*, par Paul MEYER. — Rapport sur deux chartes valentinoises, communiquées par M. l'abbé C. U. J. Chevalier, par LE MÊME. 2 brochures in-8o de 17 et 15 p. 1869.

III. Revue des langues romanes, publiée par la *Société pour l'étude des langues romanes*. Tome I, 1re livraison, janvier 1870.

IV. NOTE sur les études de M. BLADÉ concernant l'ORIGINE DES BASQUES, par P. A. BOUDARD, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 17 p. in-8o. Béziers, Bénézech. 1870.

V. Examen critique d'un livre intitulé *Etudes sur l'origine des Basques, par Jean-François Bladé*. 24 p. in-8o.

Je continue de régler mes comptes avec les auteurs qui ont favorisé de leurs envois la *Revue de Gascogne*. C'est le tour de l'histoire littéraire et de la philologie. Ce dernier mot me rappelle les deux lettres de M. Cénac Moncaut à MM. Gaston Paris et Edw. Barry; j'en ai rendu compte plus haut (1), mais elles se placeraient aussi bien ici, et je profite de cette circonstance pour compléter par de nouvelles indications celles que j'ai déjà données sur l'*Histoire du caractère et de l'esprit français*. Si la *Revue critique* et la *Revue des Questions historiques* ont traité fort sévèrement ce travail de notre docte correspondant, en revanche il a été jugé d'une façon très-honorable par M. Jules Levallois dans l'*Opinion nationale*, par M. Colincamp dans la *Presse*, par M. E. Bersot dans les *Débats*, par M. Reynaud dans le *Moniteur universel*, etc. Nous n'avons nous-même à prononcer ni sur ces critiques, ni sur l'ouvrage critiqué. Mais c'est notre devoir de faire connaître, quand nous le pouvons, les témoignages favorables au moins autant que les autres, et nous l'aurions fait dès la première fois, si nous avions connu ces divers articles; mais nous lisons trop peu de journaux pour être au courant de cette critique *journaliste*, qui a pourtant son prix.

I

Encore un travail avec lequel nous sommes bien en retard ! Et cependant, notre tâche est fort douce avec des livres comme celui de M. Desbarreaux-Bernard : s'instruire sans ennui, transmettre à ses

(1) *Supra*, livraison de janvier, p. 43.

lecteurs quelques-unes des découvertes qu'on vient de faire pour eux, féliciter et remercier l'auteur. Et ici l'on est à peu près sûr de son fait avant d'ouvrir le livre. Qui ne connaît les travaux bibliographiques de M. Desbarreaux-Bernard, le plus curieux, le plus instruit, le plus communicatif des bibliophiles toulousains? Ce n'est pas moi qui puis ignorer ses goûts exquis et son extrême complaisance, puisque j'ai gardé tout un mois, sans l'avoir encore remercié, hélas! un de ces bijoux de reliure parisienne qu'on craint de souiller d'un contact trop prolongé, d'un souffle trop prochain! Acquittons-nous donc à demi, en disant tout de suite l'objet et le prix de l'histoire de l'*imprimerie à Toulouse*.

La présente livraison de ce grand travail, que M. le Dr Bernard voudra bientôt mener à fin, n'embrasse que le xve siècle. Il est vrai que ce sera la partie la plus alléchante pour les amateurs de vieux livres. Cinquante-quatre rares incunables sont décrits par l'érudit toulousain, et la plupart étaient jusqu'à lui tout à fait inconnus ou très mal connus. Après M. Desbarreaux-Bernard, le bibliophile le plus exigeant n'a rien à désirer, que la vue même et la lecture de ces chers bouquins.

Mais ne croyez pas avoir affaire à un simple catalogue raisonné, ni même à une description méthodique. C'est une étude suivie, d'un intérêt sérieux pour Toulouse, d'une valeur réelle aussi pour l'histoire littéraire en général et plus spécialement pour celle de notre région. Une importante victoire de l'auteur sur la critique routinière le recommande surtout à l'attention des hommes studieux. Plusieurs incunables datés de *Tolosa* avaient été attribués par la plupart des bibliographes à la ville espagnole de ce nom. Le prédécesseur de M. le Dr Bernard dans l'histoire de la typographie toulousaine, le marquis de Castellane, avait fait valoir des titres sérieux en faveur de Toulouse. Mais ses arguments et ceux de notre savant docteur n'avaient pu entraîner la conviction des érudits ou plutôt les arracher au joug de l'habitude. La dernière édition du *Manuel du libraire* laisse encore la question en suspens (art. *Imitation*). Cependant il y avait déjà des preuves décisives en faveur de la capitale du Languedoc. Aujourd'hui, le doute est absolument impossible : un Boèce espagnol, imprimé en 1488 par H. Mayer, le typographe dont les publications ont donné lieu à tant de débats, porte en toutes lettres ces mots décisifs : *fue impreso en Tolosa de Francia por maestro Enrique Mayer Alimam*. Notez que c'est l'année même de l'impression de l'*Imitation* du même Mayer, *Imitation* que certain

adversaire de M. Desbarreaux-Bernard prétendait être évidemment un produit de la typographie de Tolosa, la pauvre ville espagnole, qui ne dut avoir de longtemps encore un imprimeur chez elle!

H. Mayer n'occupe pas du reste le premier rang parmi les typographes de Toulouse au xve siècle. Il y a d'abord un groupe d'imprimeurs innommés, peut-être ouvriers de Fust et de Schoiffer, qui publient des livres gothiques de 1476 à 1479. Un nouveau groupe, où s'offrent deux noms propres, Jean Parix et Esteban Clebat, travaille de 1479 à 1486 et fournit à M. Desbarreaux-Bernard quinze articles, la plupart fort curieux. Henri Mayer (1488-1494) en fournit dix-neuf. Enfin Jean de Guerlins et des typographes inconnus (1491-1500) en donnent treize. — Parmi les produits les plus rares d'un de ces innommés, se placerait le beau missel d'Auch de 1491, si ce volume avait réellement été imprimé à Toulouse. Nous en copions la description, pour donner une idée du soin avec lequel l'auteur fait connaître les livres :

Ad vsum ecclesie auxitane missale feliciter incipit.

In fine:

Liber missalis ad vsum ecclesie metropolitane sancte Marie auxis ductu et impensa nobilissimi viri Hugonis de Cossio mercatoris Tolosani. Impressus ad laudem dei ejusdemque intemerate virginis Marie felici sidere explicit. Anno Domini M. cccc.xcj. die vero xiiij. mensis aprilis.

Pet. in-fol. goth., à 2 col., 23 lignes aux pp. entières. 294 ff. chiffrés, signés a-aa-gg-A-C, précédés de 8 ff. limin. non chiffr., dont le premier est bl., et qui ont pour signat. ✕ i-iiij. Tous les cahiers sont de 8 ff., excepté C, qui n'en a que 6 Le cahier t renferme deux gravures sur bois, une au verso du f. t iij, représentant le Crucifiement de N.-S., et l'autre, au recto du f. t iiij. représen- la Résurrection des morts. Ces gravures sont signées des initiales I D.

Les caractères sont de deux grandeurs : le plus grand a 10 points typographiques, et le plus petit en a 8. Les rubriques et la vignette sont imprimées en rouge.

Le papier a pour filigrane *un serpent couronné* (v. pl. 4, fig. 22), que nous avions déjà trouvé dans le *Marcus Tullius Cicero, de officiis amicitia senectute*. In-fol., imprimé à Lyon, per Ioannem de Prato, en 1492.

Au-dessous de la souscription finale se trouve une vignette, ayant la forme d'un carré long, au centre de laquelle est un écu en losange, soutenu par deux génies ailés entièrement nus (1).

(1) Ici figure, dans le livre de M. Desbarreaux-Bernard, une reproduction excellente de ce vieux bois. Le dessin a été copié sur l'original par mon excellent confrère et ami, l'abbé C. Bax, et j'ai eu moi-même le plaisir de le communiquer au savant toulousain. — L. C.

Le *Missel d'Auch* appartient au grand séminaire de cette ville. L'exemplaire est assez bien conservé, et ,quoiqu'il ait été plusieurs fois relié, il a encore 31 cent. de hauteur.

Ce missel a-t-il été réellement imprimé à Toulouse? Nous n'osons l'affirmer, bien qu'il ait été exécuté par le commandement et aux dépens de très-noble Hugues de Cos, marchand de Toulouse, qui, treize ans plus tard, en 1504, fut promu au capitoulat.

La marque du papier, que nous avions déjà rencontrée dans le *Cicéron* de Jean Dupré, de Lyon, nous ferait pencher pour la négative, si nous ne savions que les incunables lyonnais et les incunables toulousains ont été souvent imprimés sur des papiers portant le même filigrane. Toutefois, tant que nous n'aurons pas trouvé *le serpent* (v. pl. 2, fig. 20) dans un incunable toulousain, nous aurons tout lieu de croire que le missel d'Auch est sorti des presses lyonnaises. Une circonstance toute particulière viendrait à l'appui de cette opinion.

Nous possédons un missel de Toulouse, imprimé à Lyon en 1524, et la bibliothèque de Toulouse en possède un autre, imprimé à Paris en 1552. N'est-il pas surprenant, si le missel d'Auch a été imprimé en 1491 à Toulouse, de voir, trente-trois ans après, le missel de Toulouse imprimé à Lyon, d'abord, et quelques années plus tard à Paris!

Si l'on veut bien se rappeler que, dès la fin du xve siècle, — et cela se voit encore de nos jours, — un grand nombre d'imprimeurs se livrait exclusivement à l'impression de livres de liturgie, missels, bréviaires, livres d'heures, etc.; le fait que nous venons de signaler paraîtra moins extraordinaire.

C'est partout le même souci pour étudier tous les caractères significatifs des incunables, pour éclairer toutes les questions particulières que peut soulever leur provenance ou leur date. Nous ne pouvons en ce genre que recommander aux curieux la lecture du volume de M. Desbarreaux-Bernard et l'étude des planches dont il l'a enrichi. Ce sont des spécimens très-exacts de types, de gravures sur bois, de filigranes, empruntés aux livres les plus rares ou les plus importants de la série qu'il a si bien étudiée. On sait que la recherche de ces moyens si délicats de comparaison, et surtout des filigranes, n'a pas d'adepte plus soigneux et plus fervent que l'auteur de la *Chasse aux incunables*.

II

L'espace nous manque pour insérer ici les remarques suggérées par la lecture des deux petites brochures de notre savant collaborateur, M. Paul Meyer. Nous nous contentons de signaler la première (l'O provençal) comme un modèle d'induction philologique. Il n'y a qu'une manière, dans les manuscrits des troubadours, d'écrire les deux sons *o* et *ou* : l'*o* sert aux deux fins. Cependant les deux

sons étaient bien distincts dans le langage, et les vieux grammairiens de la langue d'oc en ont eux-mêmes marqué la différence. Là-dessus, il s'agit de déterminer aujourd'hui, dans le provençal ancien, les *o larges* (ouverts) et les *o étroits* (fermés). En consultant les textes des critiques provençaux, quelques débris de vocabulaire, l'analogie des patois, M. Paul Meyer arrive à établir sur ce point si délicat des lois fixes et précises. J'ajouterai que sur cette question de l'o, l'étude des variations phonétiques dans nos divers patois peut fournir, comme j'essaierai peut-être de le montrer plus tard, une base importante de classification. — Je ne mentionne la seconde brochure, relative à quelques vieux textes méridionaux, étudiés de très-près au point de vue philologique, que pour recommander cette étude dans notre région. Mais pour cela, il faut : 1° avoir des textes transcrits avec la fidélité la plus absolue, et nos textes gascons imprimés dans M. Monlezun et ailleurs sont loin d'offrir cette garantie; 2° posséder les lois de la vieille et classique langue d'oc, et une grammaire sérieuse et complète nous fait défaut. Mais un homme s'en occupe, qui peut accomplir ce travail d'une façon magistrale : c'est M. Paul Meyer lui-même. Qu'il n'oublie pas de tenir sans trop de retard tout ce que promet dès aujourd'hui son excellent chapitre sur la lettre *o*.

III

Mais ces études sont encore bien loin d'être en faveur parmi nous. Voici pourtant un signe précurseur. Une Société s'est fondée à Montpellier pour le progrès de la philologie romane. Elle avait pour promoteur un homme connu par d'excellentes publications sur la langue et la littérature catalanes, M. F. Camboulìù, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Sa mort, survenue en octobre dernier n'a pas entraîné la chute de la *Société pour l'étude des langues romanes*, qui vient de publier, un peu en retard, la première livraison de sa Revue trimestrielle. Nous ne faisons qu'en indiquer le contenu : Deux excellents mémoires, l'un sur la *Chirurgie d'Albucasis* traduite en dialecte toulousain (bas-pays de Foix) du XIVe siècle, par M. Ch. de Tourtoulon; l'autre sur la *Passion du Christ*, poème écrit en dialecte franco-vénitien du même siècle, par M. A. Boucherie. Viennent ensuite deux notes judicieuses sur l'orthographe de nos patois, et sur la classification des dialectes provençaux; puis deux fragments poétiques fort brillants, mais un peu trop *chauds*, des grands *felibres* Fréd. Mistral et Th. Aubanel; un article littéraire sur les *Cants de l'aubo* de M. Arnavielle, poète nîmois;

une bonne notice nécrologique sur Camboulìù, par Ach. Montel, le sympathique et studieux secrétaire de la Société; enfin une riche bibliographie et une chronique.

A la juger par ce premier spécimen de ses travaux, la Société pour l'*étude des langues romanes* présente des garanties de science solide. Aussi nous sentons-nous pressé de lui offrir avant tout nos félicitations et notre part modeste d'encouragement et d'appui. Soumettons-lui pourtant deux scrupules : 1° s'appeler *Société des langues romanes*, c'est embrasser directement toutes les langues novo-latines depuis le français jusqu'au valaque : n'était-il pas plus sage de se borner à la langue d'oc? 2° Est-il très utile de publier régulièrement des poésies patoises contemporaines? Ne vaudrait-il pas mieux, sauf quelque exception rare, réserver toute la place à la science?

Quoiqu'il en soit, bienvenue et bon succès à la *Société des langues romanes* et à sa *Revue!*

IV

Il fallait s'y attendre. Le livre de M. Bladé que nous avons analysé avec tant de soin (*Revue de Gascogne*, t. x, p. 495), commence à exciter des réclamations assez vives. Nos lecteurs savent que les conclusions de ce gros mémoire démolissaient les constructions plus ou moins spécieuses de nos ethnographes, de nos philologues, de nos numismatistes. Il est tout naturel que ces Messieurs luttent *pro aris et focis*. Il faut voir de quelles armes ils font usage et avec quel succès.

M. Boudard est un de ceux qui m'avaient semblé trop entrepris par la critique de M. Bladé, et j'avais cru devoir faire des réserves préventives en faveur de ses travaux numismatiques. Quel n'a pas été mon étonnement en voyant que sa *Note* parle de tout plus que de numismatique! Voici ce qu'on trouve sur ce chapitre à la dernière page de cette brochure :

« Puisque les études de Humboldt sur l'idiome euskarien sont insuffisantes, à plus forte raison les miennes sur la numismatique doivent l'être. Mais M. Bladé se garde bien de nous dire quelle est la méthode qu'on doit suivre pour l'explication des monnaies ibériennes... » Puis, promettant une publication supplémentaire à ses premières études, avec changements et corrections, il conclut que « le monde savant jugera qui aura raison de M. Bladé ou de l'auteur de la Numismatique. »

Cela est à merveille, et nous nous gardons bien de devancer ce

jugement. Mais pourquoi M. Boudard se donne-t-il d'avance un tort inutile en exigeant de ceux qui critiquent sa méthode la découverte d'une méthode différente? C'est une idée fixe chez lui; car, à propos des objections de M. Bladé contre le système de Humboldt, il ajoute rondement: « Ce qu'il faudrait prouver par un système contraire, et ce qu'il ne fait pas. » Non, certes, il n'est pas nécessaire pour ruiner une théorie de la remplacer par une autre. Cet arrêt serait trop commode pour les esprits systématiques de toute sorte. Il suffit, pour anéantir un système, de lui opposer de bonnes raisons.

Il y a un chapitre de M. Bladé, *les Basques d'après l'anthropologie*, qui est des plus importants pour la question des origines, comme on a pu en juger par mon analyse, tout incomplète qu'elle fût. M. Boudard le résume ainsi: « Ce sont des extraits de mémoires de divers auteurs *qui n'ont pas de rapport direct avec le sujet.* » Pas un mot de plus. Evidemment M. Boudard, dont la bonne foi ne m'est pas douteuse, a cru que le sujet de M. Bladé était autre chose que l'origine des Basques, — je ne puis dire quoi.

Sans doute, l'argumentation de notre savant collègue contre le système ibéro-basque, renfermée dans deux ou trois chapitres de la première partie des *Etudes*, a paru à M. Boudard constituer tout le fond de ce livre, ce qui simplifie fort la tâche de ceux qui voudront le réfuter. Mais je ne saurais adopter ce jugement; et, dès mon premier article, où j'accordais une si grande valeur au travail total du critique lectourois, j'ai été le premier à dire en même temps: « Ses conclusions particulières sur les anciennes races et les anciennes langues de l'Espagne nous semblent offrir quelques points obscurs, où l'école combattue par M. Bladé pourra regagner du terrain. »

Cette école est en train aujourd'hui même de défendre ses positions, et ce n'est pas moi qu'on peut soupçonner de la condamner de parti pris. Quant à M. Boudard, je dois dire en toute simplicité que plusieurs textes opposés par lui à son adversaire me semblent dignes d'attention, mais ses preuves sont si mal déduites dans le décousu de sa présente publication, qu'il faut l'attendre à sa *Géographie de l'Hispanie et de la Gaule méridionale*, à laquelle lui-même nous renvoie.

Mais n'a-t-il donc voulu opposer à M. Bladé que des promesses? Peut-être a-t-il tenu surtout à l'accuser de plagiat; peut-être cette accusation est-elle au fond la raison d'être de cette brochure, évidemment rédigée en hâte et sans aucun soin. Supposé que cette accusation fût fondée, elle ne recommanderait pas le moins du monde la cause de M. Boudard, et il aurait mieux fait de ne pas paraître dé-

molir pour se consoler d'avoir été démoli. Mais qu'en est-il? La partie de l'ouvrage de M. Bladé relative à l'unité de race des Ibères est faite d'après Graslin, *De l'Ibérie*. Ce n'est pas M. Boudard qui a fait cette découverte, car je l'ai dit moi-même en propres termes dans le premier compte-rendu qui ait été fait du livre de M. Bladé. — Mais il fallait que M. Bladé le dît lui-même. — Sans doute, à mon avis, il eût été prudent de le déclarer plus nettement qu'il ne l'a fait. Mais il n'a pas voulu le cacher; car, loin de détourner l'attention du lecteur d'un livre déjà suranné et peu connu, il le cite *plus d'une douzaine de fois* (p. 10, 60, 131, 134, 135, 177, 179, etc.). Il avoue parfois qu'il lui emprunte telle ou telle argumentation (voy. surtout p. 135). Si cet avis manque à d'autres endroits, franchement, qui soupçonnera l'auteur d'un livre écrit pour des hommes spéciaux, pour des érudits en matière d'ethnographie et de philologie, d'avoir voulu les tromper par des cachotteries si aisées à démasquer? Autant vaudrait l'accuser d'avoir perdu le sens commun.

De fait, une partie importante du livre de M. Bladé procède du livre de feu M. Graslin. Mais M. Bladé, non-seulement « l'a mis en ordre, revu et augmenté, » comme l'auteur de la *Note* le déclare, non sans intention d'épigramme, mais il l'a redressé très-souvent; et c'est pour cela qu'il ne pouvait, sous peine de s'engager dans des explications multipliées et minutieuses à décourager tous les lecteurs, le nommer chaque fois qu'il l'utilisait. De plus, à notre humble avis, la partie la plus discutable des *Etudes sur les Basques*, c'est précisément celle qui dérive plus ou moins de Graslin, dont l'érudition classique n'avait pas assez de fermeté pour porter une démonstration complète dans l'espèce. M. Bladé l'a bien dépassé en ce point. Mais la science ne prononcera peut-être pas de longtemps son arrêt définitif sur tant de textes controversés ou contradictoires.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur apprenant que les conclusions générales de M. Bladé ont rencontré, en même temps que des attaques plus ou moins vives, de bien hautes adhésions. Voici trois fragments de lettres :

Paris, 30 janvier.— « Nous arrivons à la même conclusion générale, savoir, que les Basques actuels sont un peuple fort mélangé... Vous voyez, Monsieur, que je fais pour les caractères physiques un peu de ce que vous faites et voulez faire avec détail pour la langue. Eh bien! remarquez que nous concluons encore à peu près de même. Je vous remercie encore une fois pour votre excellent travail: Je le consulterai souvent certainement. En attendant, j'ai eu un vrai plaisir à lire tout ce que j'ai pu en comprendre. » Signé, de Quatrefages.

Paris, 17 février. — « Quant à Boudard, ne vous inquiétez point; vous êtes à cheval et en selle contre ce chevalier. Quant à Graslin, vous l'avez dûment cité, et il n'y à pas moyen de vous chercher chicane. — Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, je suis et je serai avec vous pour le fond de votre excellent ouvrage, surtout parce que vous vous êtes pénétré de l'idée qu'en pareille matière, il faut recourir non-seulement à toutes sortes de renseignements, mais encore accorder une large part à l'anthropologie.—Le rapport sur votre admirable ouvrage a été présenté par M. Moreau à la Société d'anthropologie. Il est tout en votre faveur et a été accepté sans discussion. » Signé, Pruner-Bey.

Oxford, 14 novembre 1869. — « Cet ouvrage contient les résultats de vastes recherches et d'une critique consciencieuse. — Ici je suis heureux de voir que vous arrivez au même résultat où j'arrive moi-même, c'est que le Basque est touranien, et que si quelques-unes de ses relations sont à trouver, elles peuvent et doivent être rencontrées dans les langues américaines et dans les langues finnoises. » Signé, Max Müller (traduit de l'anglais).

V

L'*Examen critique*, publié par un de nos compatriotes dans une *Revue* dont l'habituelle sévérité pour les ouvrages savants ne s'est pas démentie sous la plume de ce rédacteur anonyme, ne m'arrêtera pas longtemps. Quand bien même je n'aurais pas été d'avance dans le secret de la *Revue critique*, j'aurais reconnu dès les premières pages un érudit de premier ordre, et je crois bien que j'aurais deviné l'auteur, l'homme de notre temps le plus versé peut-être dans la connaissance des textes relatifs à la géographie ancienne. Aussi me garderais-je bien, quand il ne m'aurait pas pleinement convaincu de la justesse de toutes ses restrictions et corrections sur les passages cités, traduits et commentés par M. Bladé, d'entrer le moins du monde dans des discussions auxquelles je ne suis point préparé. Je me contente de consigner en deux ou trois remarques générales mon impression sincère et réfléchie sur les principaux points de ce très-savant *Examen critique*.

Tout le fort de cette étude porte sur la géographie ancienne. La critique purement philologique a peu à y réclamer; l'anthropologie en est absente, ainsi que les recherches sur les chants et sur le droit basques. D'où il suit qu'une bonne partie du gros travail de M. Bladé reste en dehors de la discussion.

M. d'A*** a évidemment raison dans plusieurs reproches de détail relatifs, les uns à des excès de critique agressive, les autres à quelques citations mal interprétées ou mal indiquées, d'autres encore à des né-

gligences de rédaction ou à des imperfections de méthode. Quant au grand reproche d'avoir méconnu le mérite de « deux maîtres reconnus du solide savoir, Fréret et Guillaume de Humboldt, » il me semble qu'on peut dire au critique : Pour Fréret, M. Bladé l'a contredit sur deux ou trois points et, sauf une fois peut-être (*sicules-sicanes*), non sans de graves raisons; il est coupable tout au plus de ne l'avoir pas salué en ces occasions comme l'un des maîtres de la grande critique historique. Pour G. de Humboldt, M. Bladé a cru renverser de fond en comble un de ses ouvrages, sans lui contester ses titres sérieux de philologue en dehors du basque. Reste à savoir s'il a réussi; je n'ai pas osé le prétendre dans mon étude sur le livre de M. Bladé; je ne suis pas plus affirmatif aujourd'hui, mais je crois toujours que, parmi les étymologies euskariennes du linguiste prussien, un très grand nombre ne peuvent se souvenir.

Touchant les grandes discussions de textes relatives aux Ibères et aux Celtibériens, nous déclarons, sans prononcer sur le fond d'un problème qui nous dépasse, que le savant géographe y déploie une érudition spéciale, un sens critique, une force d'argumentation des plus remarquables. Cette polémique sérieuse, de la part d'un vétéran de la science, est un titre de recommandation pour les *Etudes* de M. J.-F. Bladé, auquel il reconnaît, à la fin de son rude examen, le mérite d'avoir « rassemblé dans un cadre unique un nombre si considérable de notions diverses gravitant autour d'un même sujet, à l'égard duquel il n'avait encore, que nous sachions, été fait rien de semblable. »

LÉONCE COUTURE.

Bulletin Littéraire.

Laborde-Péboué et M. de Cauna. — *L'Annuaire* de M. Tarbouriech. — Une brochure de M. Berriat Saint Prix. — Divers ouvrages sur les eaux thermales. — Un prosateur patois et un philologue primaire. — Brochure horticole de M. Rous. — Le 4e volume d'Héfélé. — Le P. Gaichiés. — *Saint Lezer*. — M. Lissagaray et M. de Lavergne. — Professeurs de Mont-de-Marsan. — M. l'abbé Bunot. — Brochures de M. d'Avezac. — Le Dr Ticier. — *Etc.*

Il nous faut, avant de parler des nouveautés, revenir en quelques mots sur deux ou trois ouvrages annoncés dans notre dernier bulletin.

Comme nous l'avions présumé, M. le baron de CAUNA est bien l'éditeur du manuscrit de Laborde-Péboué de Doazit. Cette Relation

publiée à part doit aussi faire partie du tome III de son *Armorial des Landes* (Paris, Dumoulin). Nous sommes heureux d'apprendre que M. de Cauna mérite tous les éloges que nous lui avions donnés un peu prématurément. Le texte est fidèle et complet, dit M. Tamizey de Larroque dans le dernier numéro de la *Revue des questions historiques*, et cela suffit; nos lecteurs connaissent depuis longtemps les scrupuleuses exigences de notre collaborateur. Du reste, la *Relation* d'Henry de Laborde-Péboué sur les événements de Chalosse en 1638 sera dans peu de temps, croyons-nous, appréciée ici même par notre rédacteur en chef.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux l'*Annuaire du Gers*, publié par M. Tarbouriech. Inutile de dire que tout ce qui regarde l'administration, la statistique, etc., est, comme par le passé, très-exact et très-complet. Signalons cependant une petite erreur : ce n'est plus M. l'abbé Soucaret, mais M. l'abbé Roujon, qui se trouve à la tête du petit séminaire d'Eauze. Mais ce qui nous importe le plus, c'est la publication de la 2e partie de l'*Inventaire de Sainte-Marie d'Auch*. Cet inventaire, fait le 8 octobre 1790 par les officiers municipaux que les chanoines-commissaires avaient conduits au dépôt de leurs archives, est long et minutieux. M. Tarbouriech l'a reproduit en entier avec quelques notes courtes et claires, soit pour expliquer certaines expressions peu usitées de nos jours, soit pour donner les renseignements historiques les plus essentiels. La plupart des papiers qui sont l'objet de cet inventaire furent ou brûlés ou vendus en 1793. Quelques-uns cependant échappèrent par hasard à la destruction et se trouvent aujourd'hui aux archives départementales. Une annotation les fait toujours connaître. L'*Annuaire* contient encore deux tables bibliographiques : l'une, des ouvrages sortis des presses du département du Gers durant l'année 1869; l'autre, de l'*Annuaire* lui-même depuis 1802, avec l'indication des divers travaux historiques, littéraires et autres qu'on y a publiés.

Puisque nous voilà en pleine révolution, j'en profite pour annoncer à mes lecteurs que M. Berriat Saint Prix, qui continue avec tant de patience ses importantes recherches, vient d'ajouter quelques noms à la funèbre liste dressée par lui, il y a quelques années, des victimes de la Terreur dans le Gers. Furent condamnés à mort par le tribunal criminel d'Auch : le 17 messidor, Pesqués, officier municipal, accusé d'avoir enfoui du blé, de l'avoine et du maïs; le 13 thermidor, Blaise Rabin, *prêtre réfractaire*. Le 24 septembre 1793, F. Caupène, ex-vicaire d'Aurensan, fut condamné, lui, par un jury militaire éta-

bli *ad hoc* sur une lettre du procureur général syndic du Gers, parce qu'on avait eu à se plaindre de trop de justice dans les jugements du tribunal criminel.

Pendant que M. Berriat Saint-Prix s'occupe des morts, d'autres pensent aux vivants. Chaque année les pèlerins aux bains de mer et aux Eaux des Pyrénées sont l'objet de très grandes préoccupations. On veut à tout prix les attirer, les instruire, les guérir, les intéresser et chacun apporte son concours. Voulez-vous connaître toutes les précieuses qualités des Eaux thermales des Pyrénées, lisez les *Nouvelles recherches sur les Eaux sulfureuses thermales des Pyrénées*, par M. Filhol (in-8°, 16 p. Paris, imp. Martinet). Nous appelons aussi l'attention des malades sur *Pau, étude de météorologie médicale au point de vue des maladies des voies respiratoires*, par le Dr R. Lahillone (in-8°, 58 p. Paris, Germer Baillère). — On ne partira plus pour les bains de mer en général et pour Biarritz en particulier sans s'être préalablement pourvu du *Guide politique du baigneur*, par Henri Guillaumot (in-32, 15 p. Pau, imp. Véronèse). Le livre n'est pas lourd et on pourra lui adjoindre celui de M. Ardoin : *Souvenirs de Biarritz. Monographie de la villa Eugénie* (in-8°, 64 p. Bayonne, imp. Lamaignère). M. Ardoin est adjudant du palais. Il mérite donc entière confiance, et sa brochure pourra tenir lieu de visite aux voyageurs pressés et pourtant curieux de connaître en détail cette merveille de Biarritz. — Les mères de familles pourront parfaitement utiliser leurs loisirs avec le mémoire du Dr Delvat, médecin aux Eaux-Bonnes : *Du rôle de la mère dans la famille et la société* (in-8°, 60 p. Troyes, Dufour). Il leur sera encore très-facile, entre deux promenades, de s'occuper de l'intelligence de leurs enfants et de leur apprendre les premières lettres dans le *Syllabaire de la nouvelle méthode de lecture dite de N. D. à l'usage des écoles dirigées par les servantes de Marie* (in-12, 126 p. Pau, imp. Vignancour). Ce livre est à sa 8e édition. Aucune autre recommandation ne lui est nécessaire.—Pendant que les têtes frivoles, peu capables de supporter une lecture sérieuse, charmeront leurs ennuis avec le *Roman des Pyrénées*, par un chroniqueur, un livre fameux, disent les réclames, et dont on a vendu 3,500 exemplaires pendant la dernière saison, les curieux voudront savoir comment un Anglais peint les Gascons et ils liront : *The hôtel du petit St-Jean, a Gascon Story* (in-8°, viii-315 pages. London, Smith et Elder.)

Les professeurs, tout en se reposant de leurs fatigues, reliront la vie d'Esope dans un livre patois anonyme : *La bido d'Esop trame-*

ludo per Maximo Planudo; damb' uno cauzido de Fablos anticos (in-8°, 58 p. Tarbes, Lescamela); et ils répondront à l'attente de M. VILLETTE, chef d'institution, en étudiant avec un soin spécial la petite brochure qu'il leur a particulièrement destinée: *Nouvelles étymologies de tous les noms français, au nombre environ de 17,000, en 32 exercices* (in-12, 69 p. Bayonne, Lasserre). Pour l'étymologie de 17,000 mots, 69 pages nous semblent un peu courtes.

Mais tout le monde ne va pas voir la mer et les Pyrénées. Il est un grand nombre de prêtres surtout, dont la santé est bonne et l'humeur casanière et qui consacrent leurs rares loisirs à leurs livres et à leurs fleurs. Ils n'ont pas été oubliés. M. Rous, jardinier en chef de la ferme-école des Landes, a fait spécialement pour eux son *Nouveau guide pratique du jardinage applicable aux contrées du Sud et du Sud-Ouest de la France* (in-8°, 82 p. Auch, impr. Foix). — Ils pourront encore enrichir leurs bibliothèques de plusieurs très-bons livres. Voici d'abord le tome IV de l'*Histoire des conciles*, de Mgr Ch. J. Héfélé, traduite de l'allemand, par M. l'abbé DELARC (un lectourois), (Paris, Adrien Le Clère). Ce volume renferme l'histoire du monothélisme, et, par conséquent, toute la question d'Honorius. Il a donc, dans les circonstances actuelles, un intérêt spécial. Il renferme, en outre, l'histoire du sixième concile œcuménique, de l'héresie des Iconoclastes et du septième concile œcuménique. — Vient ensuite l'*Art de prêcher par le P. de Villiers. Edition enrichie de notes de saint Augustin, etc....* (in-12, VI-376 p. Paris, Walzer). Il a pour nous de l'intérêt parce qu'il est suivi des *Maximes sur le ministère de la chaire*, livre classique, l'unique ouvrage d'un illustre oratorien de Condom, le P. GAICHIÉS, qui lui doit sa réputation. — Enfin, voici une *Notice biographique sur saint Lezer, second patron du Mas, et études sur son tombeau, par l'abbé Dupouy, curé de Saint-Orens Pouy-Petit* (petit in-8°, 12 p. Condom, impr. Bousquet). Il y a parmi les manuscrits de M. Daignan du Sendat, à la bibliothèque d'Auch, une légende latine de ce saint. L'auteur l'a-t-il connue? Nous n'en savons rien. Peut-être serons-nous mieux renseignés pour le mois prochain.

L'ex-rédacteur en chef de l'*Avenir* d'Auch, M. LISSAGARAY, vient de réunir en volume une série d'articles qu'on a pu lire dans les colonnes de la feuille démocratique du Gers. Il ne m'appartient pas d'en porter ici un jugement quelconque. Mais il pourrait fort bien arriver que certains lecteurs fussent peu satisfaits de *Jacques*

Bonhomme, Entretiens de politique primaire (in-18, Paris, Lechevalier). Je me permettrai de leur indiquer les *Economistes français au* XVIIIe *siècle*, par M. Léonce de LAVERGNE, membre de l'institut (in-8°, Paris, Guillaumin). Peut-être y trouveront-ils quelque chose de mieux.

Les conférences se soutiennent toujours dans le Sud-Ouest, et MM. les professeurs du lycée de Mont-de-Marsan ne s'y épargnent pas. M. ROBERT, professeur d'humanités, a décrit la *Marche de la civilisation antique au point de vue du progrès des arts* (in-8°, 22 p. Mont-de-Marsan, impr. Dupeyron). M. WALTZ, professeur de rhétorique, a parlé devant l'association philomatique de Bayonne sur l'*Instruction populaire* (in-8°, 11 p. Mont-de-Marsan, impr. Delaroy).

Pendant ce temps, M. l'abbé BUNOT imprimait à Orthez, chez Goude-Dumesnil, et publiait à Paris, chez Bray et Retaux, ses *Eléments de philosophie chrétienne*, ouvrage destiné d'abord à l'éducation d'un jeune homme son élève. Ce n'est autre chose qu'une philosophie élémentaire, particulièrement à l'usage des aspirants au baccalauréat. L'auteur suit en effet, du moins dans ses divisions générales, le programme officiel. Ce n'est pas à moi d'apprécier la valeur de ce travail, je n'y songe même pas. Encore quelque temps, et cela sera fait et bien fait par M. Léonce Couture dans le *Polybiblion*, où notre rédacteur en chef est chargé de rendre compte des ouvrages de philosophie.

M. D'AVEZAC, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient de publier deux brochures dont voici les titres : *Une digression géographique, à propos d'un beau manuscrit à figures de la bibliothèque d'Altamira* (in-8°, Paris, Bachelin Deflorenne). — *Les navigateurs terre-neuviens, Jean et Sebastien Cabot; lettre au rév^d^ Léonard Woods, lue en communication à la séance trimestrielle des cinq académies de l'Institut de France* (in-8°, 20 p. Paris, Dounaud). Tout le monde connaît depuis longtemps la science de l'éminent géographe. Que penser des ouvrages attribués à Jean Cabot? Quand fut découverte Terre-Neuve? en 1504, par des Bretons et des Normands, ou en 1497, par Jean et Sébastien Cabot? Personne mieux que M. d'Avezac n'a qualité pour trancher ces questions longtemps incertaines.

La médecine! par le docteur TICIER (in-8°, 32 p. Toulouse, impr. Douladoure). Ce sont quelques pages en vers, adressées à M. le professeur Desbarreaux-Bernard, et une charge à fond contre la médecine. « Vendez des bibelots, des pâtes d'Italie, » mais ne vous faites point

médecin. Malgré vos trois diplômes, il vous faudra lutter contre la redoutable influence des rebouteurs, des sorciers et des sages-femmes, et c'est à peine si après de longues années, pleines de fatigues et de labeurs, vous aurez amassé

Quelques gros sous pour être à vos frais enterré.

En revanche, vous êtes sûr de gagner dans ce métier beaucoup de soucis, beaucoup de rhumatismes, et, enfin, perclus et ne pouvant bouger, il vous faudra demander une *recette,* qui vous permette de vivoter le restant de vos jours. Heureux alors, si comme le Dr Ticier, vous êtes un poète aimable et spirituel, et si, comme lui, vous pouvez envoyer vos vers à un homme semblable à M. Desbarreaux-Bernard, qui n'aura rien à leur refuser.

Voici deux livres qui, à défaut d'intérêt local, ont au moins l'avantage de rappeler pour nous le nom de deux personnages qu'on n'a pas encore oubliés dans notre département, celui de M. Féart, ancien préfet du Gers, et celui de Mgr de La Croix d'Azolette : *Observations sur diverses séries de questions présentées par M. Féart, préfet d'Ile-et-Vilaine, à MM. les présidents des comices,* etc... par Gagon (in-8°, 91 p. Rennes, impr. Catel). — *L'âme pieuse à l'école de saint Joseph,* par M. l'abbé de Saint-Pulgent, chanoine d'Auch et de Gap (in-32. Paris, Vaton. Lyon, Bauchu).

Encore deux ouvrages que nous avions oubliés : *M. le général comte de Montesquiou Fezensac,* par Amédée Boudin (in-12, 24 p. Paris, Alcan Lévy). — *Les couleurs en photographie et en particulier l'héliochromie au charbon,* par Louis Ducos du Hauron (in-8°, 83 p. Auch, impr. Foix; Paris, lib. Marion). La *Revue de Gascogne* reviendra bientôt sur ce dernier. Paul T.

QUESTION.

28. D'un mémoire de Louis Dauphin, fils de Louis XIV.

Un correspondant anonyme m'a adressé depuis longtemps une copie de ce document, suivie de quelques notes afférentes. Il a pour titre : *Memoire de ce que moy fils unique du roy ay cassé aux petites carmelites cette année 1665.* Comme il est court et curieux, je le publierai volontiers, quoiqu'il ne se rattache guère à notre programme provincial. Mais je demande d'abord qu'on veuille bien me dire où se trouve aujourd'hui *l'autographe* (sur lequel aurait été prise la copie qui est entre mes mains) conservé autrefois par les carmélites de la rue de Bouloy, puis de Grenelle. Qu'on m'instruise, de plus, si ce petit mémoire enfantin n'a été imprimé nulle part. L. C.

LA SUCCESSION D'ISABELLE D'ARMAGNAC,

PROCÈS DU XVIe SIÈCLE.

Je vais recueillir quelques faits échappés à l'histoire, et raconter comment s'accomplit l'annexion du pays des Quatre-Vallées à la couronne de France.

Le Lavedan, *pagus lavitanensis,* se compose de plusieurs petites vallées qui s'étendent de Lourdes à la frontière espagnole. Il formait une vicomté du comté de Bigorre.

A l'aide de documents anciens et de découvertes récentes, j'ai cru retrouver dans le Lavedan la patrie si longtemps cherchée des Sotiates. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur cette question, que j'ai traitée ailleurs; mon opinion s'est heurtée contre des opinions contraires, et je ne me fais pas l'illusion de croire qu'elle ait triomphé.

Les seigneurs de Lavedan sont célèbres dans l'histoire locale, mais leur écusson d'argent à trois corneilles de sable membrées et béquées de gueules n'a guère franchi les hautes montagnes qui entouraient leurs châteaux de Beaucens et de Castelloubon.

Ce petit recoin de terre, séparé du reste de la France par ses rochers et par ses mœurs, m'a fourni les plus curieux documents pour mon *Histoire du Droit dans les Pyrénées.*

Les premiers vicomtes de Lavedan sont mentionnés en 945, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Savin. L'histoire rapporte leurs nobles efforts pour relever les ruines faites par l'invasion des Normands.

Je pourrais raconter tous leurs hauts faits d'armes contre les Maures d'Espagne, et surtout contre les Anglais, dont la

domination s'est maintenue soixante ans dans le château de Lourdes.

Il n'a manqué à ces hauts faits que d'avoir brillé sur un autre théâtre, pour avoir eu du retentissement et pour couvrir de gloire les héros inconnus dont la tombe est restée oubliée au fond des régions pyrénéennes.

C'est ainsi qu'à la même époque, au milieu de pauvres montagnes, coulaient les eaux thermales de Baréges et de Cauterets, qui guérissaient sans bruit les pâtres du lieu, et qui, dès qu'elles ont été connues au loin, ont acquis un grand renom dans le monde entier et fait jaillir des trésors de rochers longtemps improductifs.

La vaillante race des premiers vicomtes de Lavedan vint à s'éteindre. Jeanne, la fille et l'héritière de la vicomté, épousa Gaston du Lyon, un des favoris de Louis XI.

Dans le contrat de mariage, passé à la date de 1469, le mari, suivant l'usage de la Vallée, apporte à la future une dot. Cette dot est fixée à 8,000 écus. Gaston du Lyon prenait les armes et le nom de sa femme; s'il venait à la perdre et à se remarier ailleurs, la moitié seulement de sa dot devait lui être rendue.

Gaston mourut ne laissant qu'une fille qui épousa Charles, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon, connétable de France.

Isabelle d'Armagnac, dont les désordres avec Jean V, son frère, ne sont que trop connus, avait fait donation à Gaston, le 16 mai 1473, des droits qu'elle avait sur la succession d'Armagnac et notamment sur le pays des Quatre-Vallées.

Je pourrais raconter l'histoire des comtes d'Armagnac, mais ces fougueux seigneurs ont tant fait parler d'eux qu'il est inutile d'en écrire ici.

Leur succession fut vivement disputée aux Lavedan par le duc d'Alençon, le sire d'Albret et le duc de Vendôme. Le procès fut long. Le Parlement de Paris, qui ne jugeait que d'a-

près les principes de la justice, reconnut le bon droit du vicomte de Lavedan, et, par arrêt du 7 septembre 1510, il lui adjugea les terres et baronnies du pays qui comprenait les quatre vallées d'Aure, Magnoac, Barousse et Neste.

Les syndics des habitans des quatre vallées formèrent opposition à cet arrêt. Ils invoquèrent bien des raisons de droit pour répondre aux moyens qu'on avait fait valoir en justice, mais leur but est facile à entrevoir. Ils se donnaient au roi de France parce que le roi était assez puissant pour les défendre, assez loin de leurs montagnes pour ne pas les tourmenter. Le Lavedan était une vallée voisine et par conséquent ennemie; les Quatre-Vallées ne voulaient pas être annexées à un pays moins important et appartenir à un seigneur moins considérable que celui qu'ellss avaient toujours eu.

Les rois de France déjà s'occupaient de constituer la grande monarchie française. Ils ne dédaignaient l'annexion d'aucune province, quelque petite, quelque éloignée qu'elle fût; vont-ils employer la force pour venir au-devant de ceux qui veulent se donner à eux? Non, ils attendent. Ils laissent à la justice son cours.

Le suffrage universel était de temps immémorial adopté dans les Pyrénées pour les affaires locales, et les femmes mêmes étaient admises à voter. Le peuple des Vallées sera consulté, non point dans des assemblées tumultueuses, mais dans des enquêtes judiciaires. Sous la foi du serment, il devra raconter ce qu'il sait et donner les motifs de son opinion.

Charles, vicomte de Lavedan, était mort. Louise, sa veuve, s'adressa au Parlement. Sans essayer de corriger le style dans l'analyse de sa requête, nous lui laisserons son cachet ancien :

La haute et puissante dame représente : qu'elle est veuve de feu messire Charles Bâtard de Bourbon, seigneur de Chaudes Aigues, de Malause et de Lavedan, chevalier, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois; fille unique et héritière de feu noble et puissant seigneur, messire Gaston du Lyon, conseiller, chambellan des rois Louis XI et

Charles VIII, chevalier de l'ordre, sénéchal de Toulouse et Albigeois; qu'elle est extraite de noble et ancienne lignée de vicomtes, barons et chevaliers, preux et vaillants sujets des rois et de la couronne de France, de laquelle ils avaient toujours été, sans varier, féaux et très obéissants, autant que vicomtes, barons et chevaliers du duché de Guyenne et pays de Languedoc que de tout le demeurant du royaume de France; que ledit Gaston, par ses mérites, avait eu de son vivant de grandes et grosses charges, comme conduites principales d'armées, conseiller et chambellan desdits rois, capitaine de cent hommes d'armes, bonne et grande pension, moult estimé autant que le fut chevalier de son temps, aimé de toutes gens, mêmement desdits rois, chassant les ennemis d'iceux du royaume, tellement qu'il avait mérité être encore réputé vivre en gloire sans ce qu'il ait jamais varié à être réputé vrai chevalier sans reproche; que la mère de ladite Louise était seule héritière de la maison de Lavedan, laquelle était bien l'une des plus anciennes, des plus estimées et recommandables maisons de baronnies qui fut au pays de Bigorre; le fils aîné de laquelle maison avait été et était accoutumé d'être appelé le vicomte de Castelbon; qu'elle était maîtresse des châteaux de Castelbon, Castelgelous, Beaucens, Barbazan, Andrest et Malause, Chaudes Aigues, en Auvergne, où est ville et place forte; que son père était capitaine de bon nombre de gens d'armes, chevalier, preux, vaillant, hardi, fiable, très hardi et bien vaillant; exposant tant que a vécu son corps et biens pour le service du roi, royaume et chose publique, sans qu'il ait varié, tourné, robé, reprins ni suspectionné d'aucun vilain et lâche tour; que de son mari et de ladite dame auraient été engendrés quatre beaux enfants mâles, l'un étant alors page d'environ 18 ans, nommé Hector de Bourbon, lequel avait été nourri et alimenté *à cunabulis*, avec et en la compagnie de madame Claude, fille aînée de roi, *cum quâ nutritus est*, par la grâce du roi et de la reine, *alitus est et educatus odoriferis et fere renascentis* (sic) *moribus, indutus et reputatus* l'un des plus doux, benin et gentil baron qui soit en ce royaume sans médire des autres, lequel Hector, *hectorisando quatenus potest nosci verisimiliter per ejus annos patrisabit et hectorisabit*, car il est autant aimé et bien voulu du roi et de la reine, de M. le duc de Valois et de madite dame madame Claude, que jamais baron ou vicomte qui soit lez leur personne; qu'en outre ledit Hector, ladite dame avait engendré, étaient issus dudit mariage, trois autres jeunes enfants mâles, aussi bien morigénés et édoctrinés et atournés de toute bonne vertu que jeunes gentilshommes qui fussent en tout ce royaume, *et de*

quibus et eorum quolibet, potest fieri et suportari optimum omen. L'un des quatre était capitaine de ville et château de Montluçon, par madame la duchesse de Bourbon, laquelle dame pleine de vertu, aimant vertu et icelle révérant, aimait de tout son cœur ledit capitaine.

La requête, comme on le voit, s'occupe plutôt d'énumérer les titres qu'on peut avoir à la faveur du roi que les moyens de droit que la dame de Lavedan pouvait invoquer, afin d'obtenir la délivrance de la donation faite par Isabeau d'Armagnac.

Le procureur général fit faire une enquête à Arreau, chef-lieu de la vallée, le 11 avril 1511, contre Louise du Lyon. Un cahier de 47 feuilles contient les dépositions de 18 témoins qui furent entendus (1). Comme les anciens actes de procédure sont encore plus prolixes que de nos jours, je vais en fournir seulement une analyse que je rendrai aussi succincte que possible :

1er témoin, Jean de Arisclis.—Il commence par faire valoir l'importance judiciaire des châteaux des Quatre Vallées. Le comte d'Armagnac, dit-il, s'était retiré dans ces montagnes, et si tant de fois il osa s'insurger contre le roi, c'est qu'il comptait sur la bravoure des Aurois. La dame de Lavedan n'aurait jamais de puissance pour défendre le pays contre les Aragonais. Un an après la mort du comte d'Armagnac, Gaston du Lyon se rendit dans la vallée d'Aure. Il jeta partout l'épouvante, chacun craignit pour sa vie; il brûla plusieurs maisons nobles et persuada à la comtesse Isabelle d'Armagnac que le roi voulait la perdre. Cette dame s'était retirée à Castelnau-Magnoac où elle vivait avec ses demoiselles fort pauvrement, sans argent ni espèces. Le cardinal de Vilherat avait promis aux Aurois que jamais le roi de France ne permettrait que la vallée fût distraite de son domaine.

Forts de cette promesse, ils résistèrent; mais les Lavedanais,

(1) Il en existe une copie à la bibliothèque de Tarbes, dans les *Glanages*, manuscrit de Larcher.

conduits par un terrible capitaine, nommé Assibot, les attaquèrent, prirent divers châteaux et répandirent beaucoup de sang. Gaston du Lyon leur prêtait assistance. Par respect pour madame Isabelle, et de peur qu'elle ne fût chagrinée, les habitants d'Aure n'osèrent pas user de trop de violence, malgré la menace des Lavedanais qui voulaient les détruire s'ils ne se soumettaient pas.

Le 2e témoin raconte les désastres commis par les Lavedanais qui leur enlevaient tout le bétail et tous les fruits.

Le 3e témoin rapporte que la comtesse était dans un tel état de dénument qu'elle était obligée d'emprunter pour vivre. Elle lui avait consenti un billet pour 25 livres qu'il lui avait prêtées.

Le 4e ne parle que des nombreuses dévastations commises.

Le 5e dépose qu'il vit sortir, il y a environ dix ans, onze Lavedanais du château de Montoussé dont ils s'étaient emparés; ils eurent une querelle avec les habitants du lieu, ils en tuèrent quatre à coups d'arbalète, ils leur coupaient la gorge avec leur dague comme s'ils eussent été des chevreaux, *lo li fixan per las goryas coma si fossan crabos;* ils prirent par force la fille d'Aderna de Montoussé, ils s'en servirent et l'emmenèrent en Lavedan. Ils volèrent un porc à un marchand qui allait en Aragon, et ils le mangèrent. Ils enlevèrent une lime à un pauvre serrurier qui allait travailler de village en village. Enfin les Lavedanais qui étaient au château de Cadéac emportèrent en se retirant plusieurs objets; notamment la cloche de la chapelle de Saint-Nicolas dans ledit château, *una squira que habia en una capela de Sant-Nicolau dedens lodit castet.*

Le 6e témoin dit qu'une levée d'argent a été faite avec une extrême rigueur. On fut obligé d'engager jusqu'aux saints calices des églises. Les Lavedanais s'étant emparés du château de Tramesaygue, voisin de la frontière d'Espagne, exigèrent un droit de péage et firent graver sur une pierre auprès du

pont : *Qui per assi passara toyat sera* (*toyat, octrayat,* soumis à l'octroi).

Le 7e témoin ne sait rien.

Le 8e raconte que les Lavedanais blessèrent un baile à la face; qu'ils frappaient de la monnaie de cuivre dans un château dont ils ne furent chassés que par la crainte du Parlement de Toulouse.

Les 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e témoins n'apprennent rien d'intéressant, si ce n'est la trahison à l'aide de laquelle les Lavedanais pénétrèrent dans le château de Bramevaque, et la peine que l'on eut de les en déloger.

Le 15e déclare qu'Isabelle avait institué par un codicile le roi Louis pour son héritier. Les Lavedanais, introduits par Gaston du Lyon au château de Castelnau, s'amusaient à lancer des pierres contre les filles, *las goyas,* qui allaient à la fontaine et contre les ouvriers qui allaient travailler les vignes.

Le 16e raconte qu'il levait le souquet le samedi; que madame Isabelle lui envoyait demander quelque peu d'argent, *quaïques ardits,* à l'inçu de son trésorier. Il ajoute : « Pour quelque inceste que ledit comte et ladite Isabelle *abian perpetrat entro els, lo Pape* leur avait donné pour pénitence *de no se appressa la ung de l'autre de sept leguas.* » C'est pourquoi le comte d'Armagnac avait accordé à sa sœur l'usufruit dudit pays, mais rien que l'usufruit.

La 17e déposition est grave. Elle est faite par la noble dame de Beaumont. Voici ce que raconte cette dame : Elle était avant la mort du comte d'Armagnac au service de madame Isabelle, sa sœur, qui lui accordait ses bonnes grâces et qui la maria avec noble Arnaud de la Barthe, seigneur de Montcorneil. Gaston du Lyon pour obtenir la succession d'Isabelle, qui avait été frappé de paralysie, se donnait beaucoup de mouvements; il cherchait à mettre de son parti les officiers de ladite dame, et il avait promis 400 livres à chacun. La comtesse dans sa maladie lui dit un jour : *Hélas! jo que faré? que Gastounet*

lo senescal me ha trompade.—Comment vous a-t-il trompée?— Il a de moi une reconnaissance de 12,000 livres et jusqu'ici je n'ai pas touché un sou; et il m'avait juré sur le missel qu'il me rendrait ce titre après l'avoir montré au roi, et je crains fort qu'il ne me le rende jamais.

Le témoin a tout su de la comtesse Isabelle qui ne faisait rien sans lui en parler; elle est restée auprès d'elle toute la vie, elle vivait pauvrement, empruntant quelquefois même du pain et du vin, engageant ses habillements, ne mariant ni damoiselles ni domestiques, et pour faire des aumônes elle mettait en gage *sas matinas et autęs sos ornaments.* A sa dernière maladie, on jugea nécessaire d'appeler un médecin. Sur l'instigation de Gaston, on fit venir Pey Minhon, grand artiste, et on lui a entendu dire : *Que faré? si jo la thuy, jo me dampni mon anima; et si jo no la thuy, jo ne seré mal volut per tos temps.* Après la mort de la comtesse, le même artiste disait : *Si hom obriva lo ventre a ladita dama, om la trubara sos budets dedens son ventre aussi cocits et borits com son ungs budets d'auca can hom los a frits en una sarte, car el lo abia donat de ung ypocras que lo abia crematz sos budets.* La déposante n'était pas d'avis que la comtesse eût recours à ce médecin et acceptât ce breuvage. Il fallut emprunter l'argent pour l'enterrement d'Isabelle, et huit jours après la mort, la sénéchale de Toulouse, femme de Gastounet, vint en grande pompe à Castelnau-Magnoac et occupa à l'église la place où la comtesse avait coutume de s'asseoir. Gaston se hâta de faire arriver des Lavedanais dans le pays; il menaçait les habitants et publiait partout qu'il était en faveur auprès du roi.

Le dernier témoin, Jean de Marceillan, cuisinier du comte d'Armagnac, précédait un flambeau à la main madame Isabelle, lorsqu'elle se fit porter chez le trésorier de la baronnie, où elle fit des accords avec Gaston. Elle promit de céder sa baronnie moyennant une somme qu'elle n'a jamais touchée. Elle vivait pauvrement, elle achetait le pain sur la place. Un

jour elle dit au témoin d'aller engager son livre d'heures, parce que le Jeudi-Saint elle avait l'usage de laver les pieds à douze pauvres femmes veuves, auxquelles elle donnait après argent et réfection de pain et de vin. Le déposant alla bailler *lasditas matinas* en gage à un curé, Bertrand de Domec, par 9 sols bons, comptant pour chacun sol 6 liards, et ladite dame vécut un an depuis. Un médecin de la ville d'Auch, nommé Nicholau, lui demanda s'il voulait faire un breuvage pour madame Isabelle et qu'il serait bien payé. Il refusa, disant qu'il n'en ferait rien.

Cette enquête est signée par Dominique Couget, notaire.

Les oppositions du procureur général du roi de France prolongèrent la procédure. La dame de Lavedan consentit à une transaction avec Louis XII. La propriété des biens litigieux fut donnée au roi, et l'usufruit fut laissé à perpétuité à Louise et à ses enfants. L'acte fut signé à Blois, le 8 juillet 1512. Il fut enregistré au Parlement de Paris et à la Cour des pairs. Il existe encore aux archives du château de Pau.

Plus tard, le roi de Navarre, qui du chef de sa mère avait hérité du duc d'Alençon, comte d'Armagnac, eut envie d'avoir la succession entière. Pour lui plaire, on engagea le vicomte de Lavedan, Anne de Bourbon, à céder au roi l'usufruit des Quatre-Vallées; il en retirerait de l'argent qui lui permettrait de se libérer de ses nombreuses dettes, et puis, il ferait sa cour à un monarque puissant.

Anne y consentit et fit mettre par écrit les conditions de la cession projetée. Les conseillers du Roi supprimèrent celles qui lui étaient trop favorables, et pour vaincre ses hésitations, ils lui promirent que le Roi l'affectionnerait, le gratifierait de tout ce qui serait possible, l'assisterait pour marier ses filles et le débarrasser de ses créanciers. C'est ainsi que le seigneur de Lavedan abandonna ses droits sur les Quatre-Vallées moyennant 50,000 livres tournoises. L'accord fut signé au château de Pau, le 5 mai 1584, par le Roi de Navarre et

le vicomte. L'acte de vente fut passé le 17 mars suivant à Tarbes par Abauxis, notaire de la ville d'Ibos, et la réunion des Quatre-Vallées à la couronne fut définitivement prononcée par un édit de 1607.

Lorsque les grands écrivains de nos jours ont fait de riches moissons dans le domaine de l'histoire de France, ne faut-il pas encore se montrer indulgent pour les ouvriers modestes qui, venus un peu tard, se bornent à glaner des particularités inédites dans quelque recoin de l'histoire provinciale?

GUSTAVE B. DE LAGRÈZE.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

GAUFRURE, s. f. Application de pâtes sur des surfaces unies de pierre, de bois, de plâtre, etc., etc. Elle forme des ornements saillants, des *fonds gaufrés*, ordinairement rehaussés d'or, avec ou sans peinture. —L'architecture romane est quelquefois enrichie de fonds gravés sur les parements vus, avec tant de soin, de détails et de patience que leur aspect rappelle la *gaufrure*. Les murs goutteraux de la cathédrale de Bayeux présentent, à l'intérieur de la nef centrale, un exemple de ce genre d'ornementation des plus curieux et des plus surprenants, surtout par leur étendue.

GIRON, s. m. Une marche d'escalier se compose de deux parties, dont l'une est verticale et porte le nom de *contre-marche*. L'autre, presque toujours horizontale, et sur laquelle pose le pied, est appelée GIRON. On le dit *droit* si

(1) Voir tome IX, page 512 de cette *Revue*.

la marche est d'une égale largeur dans toute sa longueur; *triangulaire* ou *trapézoïde* dans le cas contraire. — Quelquefois le GIRON est *rampant*, parce que les marches sont en glacis, comme dans certains escaliers souterrains.

GIROUETTE, s. f. Plaque de tôle, de cuivre, etc., etc., munie d'une douille, ou bien de deux anneaux, et roulant autour d'une tige verticale fixée sur un point élevé.

Cette indication descriptive suffit pour faire comprendre que les GIROUETTES sont principalement destinées à se mouvoir au gré du vent, de manière à marquer sa direction.

Il y a déjà longtemps que tous les bourgeois de France placent des girouettes au sommet de leurs maisons quand ils en ont la fantaisie. Mais au moyen âge, c'était un signe de noblesse, d'après Le Laboureur (1). Leur forme, à pointes de flamme, comme dans les pennons, était spéciale aux simples chevaliers. Aux chevaliers bannerets était réservée la girouette carrée que l'on adoptait aussi de préférence pour les monuments religieux.

Telles sont, par exemple, les deux girouettes du XVe siècle qui se voient encore à Auch au sommet de l'ancienne tour de la justice archiépiscopale. Nous avons dit ailleurs qu'elles sont découpées, dans le champ, de manière à figurer en chape, mitre et crosse, deux prélats compétiteurs du siége, pendant le grand schisme d'Occident (2).

GLACIS, s. m. Pente douce, ordinairement unie, ménagée au sommet des contreforts, des entablements; ou même à la face supérieure d'une simple corniche, d'un cordon, d'un larmier, de manière à faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Nous disons *ordinairement*, parce que, dans les contreforts surtout, la surface en talus, pratiquée à cette même fin, s'échelonne assez souvent de dalles superposées en recouvrement.

(1) Origines des armoiries, p. 83.
(2) Voir tome IX, page 233 de cette *Revue*.

GLOIRE, s. f. Nous avons dit ailleurs (1) ce qu'il faut entendre, en iconographie chrétienne, par le mot *auréole*. Plus tard, nous traiterons du *nimbe* comme rayonnement circonscrit autour de la tête par un cercle qui le limite. Ce cercle disparaît dans le cours du XVIe siècle, et le nimbe devient, à proprement parler, une sorte d'auréole bornée à la tête du personnage qui en est doté. Et tout rayonnement spécial à la tête disparaît généralement à partir du milieu du XVIIe siècle.

Il n'en est pas de même de l'auréole que l'on maintient, assez souvent, autour du corps entier sans privilége pour la tête, même au XVIIIe siècle. Mais l'usage qu'on en fait en Occident est parfois un abus, attendu que ce rayonnement du corps entier n'est pas alors exclusivement réservé aux trois Personnes divines ou à la Sainte-Vierge, contre toutes les traditions de l'art chrétien.

Tant qu'elles furent en vigueur, dans les périodes antérieures, c'est le nimbe surtout qui caractérisa, autour de la tête, la divinité ou la sainteté du personnage qui en était orné.

Souvent on y ajoutait l'auréole; et la réunion des deux prend le nom de GLOIRE comme signification suréminente du mérite attribué à la personne qui en était dotée.

La GLOIRE est donc la réunion du *nimbe* et de l'*auréole*, dont le rayonnement est tantôt droit et tantôt flamboyant.

Ne dirait-on pas qu'autour d'une belle tête de Vierge peinte sur cuivre, un artiste, de nous inconnu, a voulu cumuler le nimbe et l'auréole? — Le nimbe, parfaitement uni, se détache, sur tout son contour pur et correct, d'un modeste voile à teinte violacée. Et du fond bistré de ce nimbe jaillit un rayonnement d'or, alternativement droit et scintillant. — C'est une façon à part de relever, *con amore*, la valeur suréminente d'une tête qui porte, à si juste titre, la couronne de

(1) Tome II, page 81 de cette *Revue*.

la *Reine du Ciel*. Mais ces sortes d'exemples sont rares.

Nous félicitons notre collègue, M. l'abbé G. Darré, d'avoir si heureusement choisi son pieux souvenir de pèlerinage *ad limina*. C'est bien là de la peinture italienne, et du XVIIe siècle selon toute apparence.

Par extension, on donne aussi vulgairement le nom de GLOIRE à cette forme rayonnante qui entoure la sainte hostie dans les ostensoirs qui figurent le soleil.—Mais par très grand abus, on l'avait attribué à ces lourds rayons de bois doré que le XVIIe siècle inventa, comme décoration symbolique du chevet de certaines églises, même des plus importantes. Notre-Dame de Paris, d'Amiens, etc., etc., ont heureusement renoncé à ces prétendues *gloires*.

GODRON. s. m. Ornement en relief qui consiste en une suite de renflements parallèles, allongés et inclinés, dont la forme se rapporte, quoiqu'imparfaitement, à celle d'un petit cylindre. L'extrémité supérieure des *godrons* ainsi entendus est sensiblement ovoïde, comme on le voit dans un bon nombre de chapiteaux romans. Plus allongés, ils ornent la surface des fûts de certaines colonnes dès le XIIe siècle, où ils sont tout l'opposé des cannelures.

GOND, s. m. Pièce de fer grossièrement travaillée, dont la *patte* est scellée dans la pierre ou dans le bois, et dont le *mamelon*, cylindrique ou légèrement conique, entre dans l'*œil* de la penture qu'il soutient.

L'art de la ferronnerie s'est longtemps attaché à orner les pentures en les découpant et les ajourant de diverses façons (1). Mais les gonds n'ont jamais présenté qu'une question de force, ou bien encore de solidité dans leur scellement.

GORGE, s. f. Moulure en creux, qui ordinairement est de forme assez allongée, et géométriquement régulière. Son profil reproduit, en coupe, un véritable demi-cercle. Sa direction peut

(1) Voir le mot FERRURES, tom. IX, p. 123, de cette *Revue*.

être droite, à ligne brisée, ou même circulaire comme dans les bases de colonnes, par exemple.

GOTHIQUE (ARCHITECTURE), ou plus exactement *ogivale*. Ce mot, dans son acception vulgaire, caractérise la longue période dans laquelle a régné l'ogive. Et parce que le style qui lui est propre fut réputé *barbare*, au XVIIe siècle, l'architecture qui l'avait produit subit la qualification dédaigneuse de *gothique*, comme si les Goths l'avaient inventée. Tout impropre qu'elle est, prise dans ce sens, cette expression est géralement consacrée par l'usage. Mais il serait plus juste et bien autrement convenable de lui substituer le mot *ogival*, style *ogival*, architecture *ogivale*.

GOUJON, s. m. Petit cylindre en métal fixé en creux entre deux éléments de construction, juxta-posés ou superposés et qui sert à les maintenir en équilibre stable. Les GOUJONS que l'on retrouve entre deux pierres conjointes, dans les vieux monuments d'architecture, sont en fer et quelquefois en cuivre. De nos jours, on leur a souvent substitué des cailloux roulés dont la forme bien choisie se prêtait à cet usage. On les emploie facilement même pour les meneaux des fenêtres, ou des rosaces, sans qu'on ait à craindre ni l'oxidation, ni les ruptures que celle-ci occasionne dans certaines parties faibles de ces motifs d'ornementation.

GOUTTEREAU (MUR). C'est le mur latéral dans lequel se trouve percée la série des hautes fenêtres qui éclairent la nef centrale, dans les églises à trois ou à cinq nefs.

GOUTTIÈRE, s. f. Ce n'est pas autre chose que le *chenal* dont nous avons déjà parlé (1). C'est par une extension outrée qu'on le prend dans un autre sens que la conduite régulière des eaux de pluie, ménagée pour en dégager les toits, et la conduire vers le sol, par des gargouilles, avec ou sans lanceurs.

GRADINS, s. m. Mot consacré dans les autels modernes,

(1) Tome IV, page 215 de cette *Revue*.

pour désigner les étages échelonnés en arrière-corps de la table afin de recevoir des chandeliers, des reliquaires ou des bouquets. L'usage des *gradins* n'est pas antérieur au xve siècle, s'il faut en juger par nos plus anciens autels encore conservés des époques antérieures, ou représentés sur les verres peints, dans les manuscrits enrichis de miniatures ou dans les autres monuments d'iconographie chrétienne.

GRECQUE, s. f. Synonyme de *frette* ou *frête*, dont nous avons donné ailleurs les diverses significations (1).

GRIFFES, s. f. Synonyme d'*empattement*, déterminé plus haut (2).

GRILLE, s. f. Assemblage fixe ou mobile de pièces entrelacées, ou bien croisées de manière à former clôture, ou même enceinte autour d'un lieu, ou bien d'un objet que l'on veut protéger contre l'accès de la foule et des indiscrets.

Ces sortes de barrières sont manifestement nées de la nécessité. Mais très souvent l'art chrétien en a fait de très curieux motifs d'ornementation, surtout à l'entrée des sanctuaires. On en connaît différents modèles fort remarquables, depuis les grilles romanes de l'ancienne abbaye de Conques, dans l'Aveyron (3), jusqu'aux grilles si élégantes de la Renaissance. Nous avons décrit ailleurs celle qui clôture, depuis le xiiie siècle, le sanctuaire de Saint-Aventin, dans la vallée de Larboust (Haute-Garonne) (4). Elle est des plus curieuses par la richesse et la variété de ses enroulements.—Ils se font également remarquer jusque dans les grilles du xviie et du xviiie siècles. Mais dans ces dernières les produits fort tourmentés de la flore locale ou exotique, les rocailles et autres caprices variés qui se mêlent aux enroulements donnent à ces œuvres d'art un caractère spécial qui ne permet pas de les confondre avec les œuvres analogues des périodes antérieures.

Nous pourrions même citer avec quelque avantage les

(1) Tome ix, page 523 de cette *Revue*.
(2) Tome viii, page 86 de cette *Revue*.
(3) Annales archéologiques, tomes x et xi.
(4) Tome vii, p. 345 et suivantes de cette *Revue*.

trois grilles en fer battu, soigneusement ouvré et enrichi de feuillards repoussés, qui, depuis les dernières années du règne de Louis XV, clôturent les grandes arcades de la façade occidentale à Sainte-Marie d'Auch. Les mains sacriléges qui, en 1793, ont mutilé tant de souvenirs historiques, à l'intérieur de l'édifice, ont-elles ici voulu respecter, avec intention, certains détails d'ornementation caractéristique, tels que les armoiries de Mgr de Montillet, qui couronnent l'imposte de la grille centrale? On ne saurait le croire, attendu que les emblèmes analogues, gravés sur pierre tout autour, ont disparu généralement jusqu'à leur dernière trace, tout comme dans l'intérieur de l'édifice.

Quel que soit le motif de sa conservation, ce blason assez compliqué, que du reste nous avons décrit dans notre précédente livraison (1), rappelle encore, à sa place, l'auguste prélat qui voulut ajouter à tant d'autres ce dernier monument de sa générosité archiépiscopale.

Enfin une autre grille de la même période mérite aussi une mention, bien qu'elle ne figure qu'à un rang beaucoup plus modeste. Amaré, maître serrurier de Tarbes, l'avait faite en 1789, en fer battu et ouvré. Il en avait rehaussé les parties fixes et les vanteaux de divers motifs où le feuillard repoussé domine, comme si le ferronnier se fût trouvé sous l'influence d'un souvenir d'école des beaux temps de Louis XV.

Demeurée longtemps sans emploi, cette grille servit enfin, sous la Restauration, à compléter un portique de style sévère, qui se conserve ailleurs, en souvenir des Prémontrés de Lacaze-Dieu.

Ce monastère, situé entre Marciac et Plaisance, petites villes qui, l'une et l'autre, lui doivent leur origine, venait alors d'être restauré, malgré le découragement qui, partout ailleurs, tenait en échec les entreprises de ce genre dans les Congrégations religieuses.

(1) Tome XI, page 118 et suivantes de cette *Revue*.

Deux ans plus tard, c'est-à-dire « l'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le douzième jour du mois de juillet, les » membres du directoire du district de Nogaro, assistés de » MM. Pierre Maignon, maire, et Lin Dupont, notable, commissaires de la communauté de Beaumarchés... adjugeaient » au neufvieme feu, maison, bâtisses, biens, moulin, etc., etc., » dépendant du domaine de Lacaze-Dieu au s^r Sabail, déclarant faire pour M. P.-Cl. Fondeville, président à Tarbes, pour » la somme de 250,100 livres (1). »

Or, la suite de cette vente fut, quelques années plus tard, la démolition d'une belle église romane, de « la maison, bâtisses » et dépendances du regrettable monastère qui avait défriché le bassin du Boués, et donné naissance à presque tous les centres de populations rurales qui avoisinent cette rivière, en aval de Monlezun, jusqu'à son embouchure.

Les débris de cette grande ruine sont encore reconnaissables sur divers points de la contrée, où l'industrie contemporaine les a mis en œuvre comme éléments à prix réduit, pour des constructions vulgaires.

Mais l'épave la plus remarquable était réservée à l'église paroissiale de Marciac, dont les Prémontrés du XIVe et du XVe siècle avaient secondé si généreusement la construction. Elle décore la porte occidentale, avec encadrement de colonnes jumelles engagées à droite et à gauche. Les bases de ces colonnes, par leurs empattements étalés sur torillons unis ou bien ornés de torsades, décèlent, ainsi que les chapiteaux à pommes de pin, un sentiment très reconnaissable mais non parfaitement pur du style qui fut en honneur dans la seconde moitié du XIIe siècle.

La tradition locale témoigne de la provenance de ce portique, à éléments si disparates, pour une entrée du XIVe siècle.

M. de Castelmore a bien voulu donner les colonnes avec

(1) Extrait du procès-verbal des neuf feux allumés à Nogaro pour ladite vente publique de tout ce que le monastère possédait dans ce district. — Archives du département du Gers.

leur assortiment d'architecture. Et M. Chevert (Antoine), alors trésorier de la fabrique, eut l'heureuse idée d'acheter la belle grille qui les accompagne.

Sur un carré transversal, nous avons lu, entaillée au ciseau, l'inscription suivante: FAIT. PAR. AMARÉ. M. SÉRRURIÉ. A TARBES. L'AN 1789.

Ne cherchez donc pas dans cette grille les caractères monastiques dont on lui a, par temps, attribué le mérite, peut-être à cause de l'inscription d'or fixée en relief:

AVE
MARIA.

Elle se lit, sur champ d'azur, altéré par le temps, au centre d'un écu ovale.

Au-dessus des lettres disposées de fasce, sur deux lignes, est aussi, en chef, un cœur enflammé; et au-dessous brille, en pointe, une étoile à cinq rayons: les deux pièces étant d'or en relief, comme l'inscription elle-même. Enfin, pour supports en feuillard repoussé, se dressent deux lions d'or, rampants et contournés, vus de profil et lampassés du même.

On assure que le maître serrurier de 1789 destinait son œuvre à une hôtellerie de Tarbes. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de le trouver ici très peu fidèle aux pures traditions de la science héraldique, dont les monuments allaient conserver, en France, si peu de traces dans cette période de vandalisme anti-historique.

GRISAILLES. Par ce mot nous entendons désigner ici, c'est-à-dire pour les églises, certains vitraux formés de verres blancs sur lesquels le pinceau de l'artiste a tracé des peintures à dessins d'arabesques, ou bien des ornements isolés, qui, plus généralement, s'empruntent aux caprices de la flore locale ou exotique.

Du XIIIe au XVIe siècle, on a fait, de toute part, grand usage des grisailles, comme plus économiques, et tamisant d'ailleurs une lumière beaucoup plus abondante que les verrières

à grands personnages, ou bien à panneaux légendaires. Le peintre, du reste, doit toujours avoir grand soin de relever la valeur du fond par des bordures d'encadrement en verres de couleurs aussi variées que dans les entourages de la peinture monumentale. M. Em. Thibaut, de Clermont-Ferrand, a orné la nef de la chapelle du petit séminaire d'Auch de grisailles qui, dans nos contrées, peuvent servir de modèle en ce genre. Et nous pouvons en dire autant de celles de Terraube.

H

HABITACLE, s. m. Petite demeure, habitation à dimensions réduites. C'est le nom générique par lequel on désigne toute espèce de niche, en tant qu'elle est disposée pour recevoir une statue à demeure fixe. Les niches, en effet, ne sauraient être considérées, dans les monuments de quelque importance, comme de simples motifs d'ornementation, ainsi qu'on a voulu parfois l'insinuer au vulgaire, depuis la seconde moitié du XVIe siècle. Elles sont très nombreuses même à l'extérieur de l'ancienne cathédrale de Cantorbéry. Mais qu'il est triste de les voir ainsi dépouillées de cette population de saints personnages dont saint Thomas Becket avait si bien su, quatre siècles avant la réforme luthérienne, encourager le culte dans sa ville épiscopale! — Qu'est-ce qui vous a le plus frappé, Monsieur, nous disait, en 1852, un indigène, dans votre visite à Cantorbéry? — C'est le soin scrupuleux et délicat avec lequel vous réparez les niches que vos pères ont mutilées d'une façon si brutale. — Vous m'étonnez bien, Monsieur. Les niches ne sont-elles pas un ornement très convenable autour de ce temple? — Oui, sans doute; mais à titre d'habitacles seulement. Vous n'aimez pas, dans votre culte, les statues des saints, que vos ancêtres renversèrent de leurs petites demeures. Pourquoi donc restaurer aujourd'hui des habitations à jamais condamnées à demeurer désertes? — Oh oui, Monsieur, je comprends, reprit l'Anglais. Eh bien, nous

aurons restauré les demeures, en attendant que les Saints reviennent.

HAUT-APPAREIL, s. m. Expression qui vient de ce que, dans les parements vus, l'appareil est désigné surtout par la hauteur des pierres. C'est donc la même chose que *grand-appareil* (1).

HAUTE-LICE, s. f. Espèce de tapisserie, tissue en soie et laine de diverses couleurs, représentant des paysages, des scènes historiques, mythologiques, religieuses, profanes, etc. Elle est ainsi nommée de la disposition qui a été donnée à la chaîne sur le métier, de haut en bas. Ce qui la distingue de la basse-licé, dont la chaîne est tendue sur un métier disposé horizontalement. Les unes et les autres furent, jadis, fort en usage dans les églises, où l'on n'en voit plus de nos jours que par exceptions très rares.

HAUTEUR, s. f. Dans l'ordre des études de notre vocabulaire, nous entendons par ce mot la distance d'un point donné relativement à une surface parallèle à l'horizon du lieu. C'est ainsi, par exemple, que la HAUTEUR d'une voûte est la distance verticale qu'il y a entre un point pris à l'intrados de cette voûte et le pavé de l'édifice. Ce point doit se prendre dans la ligne des douelles qui clavent la voûte, selon la direction du grand axe, pour avoir sa plus grande hauteur.

Dans les églises qui reproduisent les bonnes traditions de l'art chrétien, la hauteur d'une voûte est toujours sensiblement plus grande que la largeur de la nef à laquelle elle correspond. C'est surtout l'oubli de cette ancienne pratique qui donne un aspect si disgracieux à quelques édifices modernes.

Si l'on veut calculer, approximativement du moins, la hauteur d'une voûte, on peut faire usage des oscillations d'une lampe qui y serait suspendue, de la manière suivante :

Observez combien il s'écoule de secondes pendant que cette

(1) Voir tome I, page 346 de cette *Revue*.

lampe fait une oscillation; multipliez ce nombre par 10 centimètres; faites le carré de ce produit, et le résultat exprimera en centimètres la distance qui se trouve entre le point de suspension et l'extrémité inférieure de la lampe. Ajoutez à la distance donnée celle qu'il y a entre cette extrémité et le sol, et vous aurez la hauteur totale de la voûte.

La solution de ce problème est basée sur les propriétés du *pendule*, dont la lampe tient ici la place. Or, il est constaté par l'observation qu'en France la durée de l'oscillation d'un pendule qui a un mètre de longueur est d'une seconde. Et d'autre part, il est démontré par le calcul que les durées d'une oscillation, observées sur divers pendules, sont entre elles comme les racines carrées de la longueur de chaque pendule.

Supposons, par exemple, que la lampe, observée dans ses mouvements, met quatre secondes à parcourir l'amplitude complète de son oscillation. Multipliez ce nombre 4 par 10 centimètres, c'est-à-dire par la racine carrée de la longueur d'un pendule qui, en France, met une seconde par oscillation, et vous aurez 40 centimètres, dont le carré est 1,600 centimètres, c'est-à-dire 16 mètres. Si vous trouvez que, de l'extrémité inférieure de la lampe au pavé de la nef il y a 2^m 50, vous devrez en conclure que la hauteur totale de la voûte est de 18^m 50.

HÉMICYCLE, s. m. On appelle ainsi toute construction ou partie de construction qui, en plan, décrit un demi-cercle. Ce mot peut donc désigner un arc, un cintre, une voûte qui aurait ce caractère géométrique.

L'arc en fer à cheval (1) dépasse donc l'hémicycle; une section de cercle soutendue par une corde parallèle et supérieure au diamètre horizontal n'atteint pas ses dimensions.

Par hémicycle, on entend aussi très souvent désigner un

(1) Voir ce mot, tome. IX, p. 76 de cette *Revue*.

chevet d'église qui, en plan horizontal, réaliserait à peu près les mêmes conditions géométriques. Et c'est dans ce sens qu'on peut aussi dire abside, ou bien absidiole (1), selon les dimensions de cette partie de l'édifice.

HERSE, s. f. Dans les anciennes constructions militaires, ce mot désigne une grille en fer, pouvant glisser verticalement dans les rainures d'une porte pour en interrompre le passage.

Dans les églises, c'est une espèce de chandelier triangulaire, garni de pointes ou bien de bobèches sur les deux rampants, de manière à recevoir un égal nombre de cierges. Les anciens inventaires l'appellent *hercia*. Et, de nos jours, la HERSE est encore en usage dans les cérémonies de certaines funérailles, et aussi à l'office de ténèbres des derniers jours de la semaine sainte.

Au xve et au xvie siècle, la *hercia* prenait, en outre, des formes très compliquées, comme système de construction en bois. Elle était hérissée de pointes fort nombreuses où l'on plaçait des bougies, des chiffres ou monogrammes, des armoiries, etc. Cet appareil de luxe recouvrait horizontalement le cercueil, le cénotaphe, ou le sarcophage du défunt, dans certains *obits* solennels, même en dehors des jours de sépulture.

HISTORIÉ, ÉE. Cette qualification désigne, conventionnellement, les membres d'architecture sur lesquels on a figuré des personnages divins, angéliques, humains, légendaires, symboliques, allégoriques, etc., etc. On dira donc, selon les circonstances, vitraux, chapiteaux *historiés*, stalles, colonnes, portes *historiées*.

HOSTIE, s. f. C'est le nom réservé, depuis longtemps, pour désigner dans les Saintes Espèces de l'Eucharistie celle du pain que le prêtre consacre à la Messe. Nous avons déjà dit ailleurs (2) avec quels soins on s'est toujours appliqué, dans les siècles de foi, au choix des grains de froment, à la préparation de

(1) Voir le mot ABSIDE, tome I, p. 77 de cette *Revue*.
(2) Tome IX, page 255 de cette *Revue*.

la farine, à la confection de la pâte, à la cuisson du pain qui devait servir au Saint-Sacrifice. Sainte Radegonde y consacrait pieusement une partie de son temps, dans son monastère de Poitiers; et l'on a conservé jusqu'à nos jours l'instrument avec lequel elle imprimait, en gaufrure, le signe de la croix à la surface des HOSTIES. D'autres fers analogues, à double plaque gravée, moins anciens mais plus riches d'ornements, sont en usage, pour bon nombre d'églises même rurales de notre sud-ouest, depuis plusieurs siècles. M. H^te Durand, notre collaborateur, et architecte de l'Etat pour le diocèse de Tarbes, a formé, à ce sujet, une très curieuse collection de dessins qui reproduisent ce genre d'hosties. Il n'est pas sans intérêt de retrouver jusque dans ces détails sans prétention toute une série des principaux caractères qui servent à déterminer une période par le style qui lui est propre.

HOULETTE, s. f. Bâton de berger, recourbé par le sommet, et qui a donné origine à la crosse, soit épiscopale, soit abbatiale (1). C'est le *pedum pastorale* que, dans les peintures des catacombes romaines, on retrouve, sur divers points, à la main de Jésus-Christ, quand il est figuré en Bon Pasteur. Pourquoi cette touchante allégorie n'est-elle pas aussi complète sous le ciseau ou sous le pinceau des artistes qui, de nos jours, se piquent néanmoins d'exactitude en iconographie chrétienne? Dans les verrières qu'il a faites, à Auch, pour Saint-André, canton de Samatan (Gers), M. Léglise s'est bien gardé d'omettre le *pedum*. De sa main droite, le Bon Pasteur retient avec un grand air de tendresse paternelle la brebis égarée qui se laisse reporter au bercail; et de la gauche il s'appuie sur la houlette pastorale.

Un peu plus bas est, en soubassement, une scène qui se lie naturellement à la première. La brebis a retrouvé ses compagnes; mais le loup a tenté de faire invasion. Le Bon Pasteur ne s'est pas laissé surprendre : il veillait à la garde

(1) Voir le mot CROSSE, tome v, p. 617 et 618 de cette *Revue*.

du petit troupeau, qui se voit tout à côté. Sa houlette est transformée en arme défensive qu'il enfonce avec aisance dans la gueule du ravisseur accouru pour dévorer. C'est le *pars ultima pungit* de l'adage significatif qui, dans les siècles de foi, spécifiait le triple usage du *pedum pastorale :*

CURVA TRAHIT QUOS RECTA REGIT : PARS ULTIMA PUNGIT.

C'est quand on les traite avec cet intérêt vraiment évangélique que les paraboles du texte sacré deviennent un enseignement utile; attendu qu'il est mis à la portée du pauvre peuple, et même de ceux qui ne savent pas lire.

HOURDAGE ou HOURDIS, s. m. Ouvrage de maçonnerie, grossièrement fait en moellon brut, ou bien en fragments de terre cuite, de caillous roulés ou de plâtras, avec mélange de ciment, de mortier, ou de plâtre, employés dans le but de faire un tout bien compacte des matériaux mis en œuvre.

Si le ciment, le mortier, ou le plâtre sont employés avec trop d'économie, le mur ainsi construit est mal hourdé, c'est-à-dire qu'il manque d'une condition essentielle à la solidité.— Hourdé avec emploi de terre en pâte, il mérite peu de confiance. Bâti en pierre sèche, il n'est point hourdé.

On peut encore appeler HOURDIS la première couche de terre glaise ou de gros plâtre qui se met sur un lattis de bois, et au-dessus de laquelle doit se produire le parement définitif, avec ou sans moulures. C'est ainsi, par exemple, qu'est hourdé le lattis de certaines cloisons, ou bien d'un plafond, quelle que soit sa forme, horizontale, en voûte, en coupole, etc., etc.

I

ICHNOGRAPHIE, s. f. L'ICHNOGRAPHIE d'un édifice est, en architecture, tout simplement son plan graphique, mais pris et tracé horizontalement, c'est-à-dire en suivant le dessin des fondations sur lesquelles doit porter toute la construction. On

peut donc dire l'*ichnographie* d'une église pour désigner son plan, son plan général, ou la disposition de ses grandes lignes sur le sol.

ICONOCLASTE, s. m. C'est-à-dire qui détruit les images. Si les premiers ICONOCLASTES se sont acharnés en Orient contre les saintes images, on sait que l'Occident n'a pas manqué d'imitateurs de si funestes exemples, surtout à partir du XVIe siècle.

Depuis les premières peintures des catacombes de Rome ou de l'ère des martyrs, le christianisme s'est toujours plu à reproduire le souvenir des saints personnages et même des trois personnes divines, par la statuaire ou la plastique, ou la sculpture ou la peinture, ou par tels autres procédés que l'on emprunte aux divers arts du dessin. Toute révolution organisée contre l'Eglise et son divin fondateur a eu ses *iconoclastes*.

ICONOGRAPHIE, s. f. Pour le genre d'études qui fait l'objet de notre *vocabulaire*, ce mot désigne la science des images religieuses ou des saintes images. Or cette science peut être envisagée soit au point de vue pratique soit au point de vue purement théorique.

Comme science pratique, l'iconographie est l'art exercé par les statuaires, les modeleurs, les sculpteurs, les peintres, les imagiers, ou enfin par les artistes quelconques, dont le talent a pour objet de figurer les trois personnes divines, les anges, ou bien les saints personnages que l'Eglise catholique vénère et invoque, dans les différents degrés de la hiérarchie céleste.

Dans cet ordre d'idées pratiques, les iconographes s'attachent à reproduire en réalité les personnages eux-mêmes, tantôt isolés et tantôt groupés; ou bien seulement leur souvenir, au moyen des symboles, des emblèmes, des allégories, des attributs, etc., etc. Et c'est ainsi qu'un langage tout à fait de convention réveille dans l'esprit des observateurs la pensée du caractère spécial et distinctif qui appartient à chaque sujet.

L'iconographie pratique ne laisse donc pas tout le détail des œuvres qu'elle produit à l'inspiration personnelle des artistes. Elle a ses règles précises, sa direction; et l'iconographe qui les suit ne sera jamais exposé à confondre les trois personnes divines entre elles, pas plus qu'avec les anges ou les saints. Dans cette dernière catégorie, un patriarche ou un prophète de l'Ancien Testament ne sera pas figuré comme un apôtre; les martyrs comme les confesseurs pontifes ou non pontifes, qui n'ont pas versé leur sang pour la foi qu'ils avaient propagée.

Il faut donc à l'iconographe pratique une formation spéciale, par voie d'études sérieuses et d'observations variées, qui lui donnent la connaissance antérieure et le sentiment profond des sujets à reproduire avec le caractère personnel qui leur convient. En tout il doit se conformer aux saines traditions d'un art qui ne peut rien abandonner ni au caprice, ni a ux libres manifestations d'une pensée qui s'égare loin des sentiers battus par les maîtres et par les disciples qui, dans les âges de foi, ont formé des écoles vraiment chrétiennes.

En iconographie, il est donc indispensable que la théorie et l'étude consciencieuse des modèles reconnus comme tels précède et accompagne invariablement la pratique.

F. CANÉTO,
Vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

ARCHÉOLOGIE.

Moulin à blé gallo-romain. — Bulle de plomb de Grégoire XI.

Le sol d'Aire est, en découvertes archéologiques, l'un des plus riches de l'ancienne Aquitaine.

A part les mosaïques gallo-romaines de Saint-Cricq, représentant une belle scène dionysiaque, l'urne lacrymatoire trou-

vée dans un tombeau de Taron, des médailles et des monnaies rencontrées sur d'autres points du territoire Novempopulanien, nulle part les débris ne se pressent aussi nombreux que dans notre modeste cité.

En effet, de belles colonnes en marbre d'ordre toscan sont exhumées d'un jardin. Dans une cave, on suit sous les fondations d'une maison les restes d'aqueducs ou de conduites d'eaux, aussi en marbre, à ciel ouvert, et faisant partie d'une installation de bains. L'époque celtique renaît par la découverte d'une hache en silex, l'un des rares spécimens des armes de cette période, décorant le musée d'un de nos amis. Les monnaies, les médailles romaines se rencontrent dans toutes les fouilles, nécessitées ou par des travaux d'art, ou par ceux de l'agriculture. Mille deniers d'argent, de deux modules différents, frappés à Morlaas, et renfermés dans une urne en terre, sont à l'effigie de Centulle, un des princes du Béarn, au moyen âge. Un sceau en plomb de Grégoire XI, avec les types traditionnels des deux apôtres Pierre et Paul, nous fait remonter à la seconde moitié du XIVe siècle. A côté de cette Bulle, et par l'époque et par l'importance, nous placerons le florin d'or du Prince Noir. Une belle pièce en argent, grand module, à l'effigie de Henri II d'Albret au XVIe siècle, qu'entoure l'ancienne devise des princes de Béarn, est mise à découvert au camp Bégorre, sur l'emplacement même où, en 1345, Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn et de Marsan, reçut le serment de fidélité des Jurats et habitants d'*Ayre* et du Mas : le comte et vicomte jura aussi, d'après l'acte d'hommage, aux saints Evangiles de Dieu, et la croix dessus posée, touchés corporellement de la *main dextre*.

Enfin, pour ne parler que des plus importants, un petit moulin à bras gallo-romain, sinon arabe du VIIe ou VIIIe siècle, m'est offert par un ouvrier qui, voyant là autre chose qu'un vulgaire moellon, a l'excellente idée de le conserver et de sauvegarder ainsi l'un des témoins les plus précieux de notre histoire locale.

Moulin à bras Gallo-Romain.

Notre petit moulin se compose, comme ceux découverts à Pompéi, de deux pierres ou meules; pour les distinguer l'une de l'autre, conservons à la pierre inférieure le nom de *meta* et à la supérieure celui de *catillus*.

Ce petit moulin à bras est de forme conique. De ses deux pierres circulaires, la première est granitique, et la seconde formée d'un calcaire à grains fins.

Le diamètre de la base de la meule inférieure (*meta*) mesure 0m35 centimètres. Elle est percée d'une ouverture, destinée à recevoir un fort pivot en fer, que les anciens appelaient *columella ferrea*. Ce pivot servait à la fois à maintenir dans une position fixe la meule supérieure ou *catillus*, dont la base avait 0m30 centimètres de diamètre, et à régulariser le frottement; il dépassait l'ouverture appelée *trémie*, dont était percée la meule extérieure ou supérieure, légèrement concave.

Cette trémie, d'un diamètre de 0m 10 centimètres, laissait, comme dans nos meules modernes, passer le blé qui, tombant petit à petit entre les faces des deux pierres, était réduit en farine. Sur la partie latérale, un fort piton en fer facilitait la rotation d'une meule sur l'autre.

Les Romains, comme on le sait, possédaient d'autres moulins désignés sous les noms de: *meta aquaria*, ceux dont l'eau était le moteur; *meta asinaria*, celui qui travaillait marchant à l'aide d'une bête de somme.

Lors de la conquête des Gaules, les Romains apportèrent en Aquitaine ces instruments si précieux pour un siége, et que les Gaulois s'empressèrent d'adopter; car, malgré les ravages qu'elles traînent à leur suite, les invasions importent souvent l'élément civilisateur par des changements dans les habitudes de la vie d'un peuple.

Notre petit moulin à bras appartient-il à l'époque gallo-romaine (IIIe et IVe siècles) ou à celle des invasions des Arabes ou des Barbares des VIIe ou VIIIe siècles?

Nous adoptons la première opinion à cause de la forme qu'affecte ce moulin et de la couche géologique où il a été découvert.

Bulle de plomb de Grégoire XI.

Sur l'emplacement où Jacques de Saint-Julien, évêque d'Aire, établit le collége en 1553, on a trouvé de nos jours, en creusant les fondations de la Halle aux blés, une bulle de plomb de Grégoire XI.

Dans son sens propre, le mot *Bulle* signifie un sceau ordinairement de métal attaché aux lettres. Aujourd'hui ce mot est pris le plus souvent dans le sens de lettres pontificales.

Certaines classes de rescrits pontificaux furent désignées sous le nom de *Bulla*, à cause de la bulle de plomb que l'on y rattachait invariablement au moyen d'une cordelette pendante, nouée sur le repli du parchemin, et qui laissait le rescrit toujours ouvert et patent (Canéto, *Diplom. sacrée*).

Celui que nous avons eu la bonne fortune de découvrir est de Grégoire XI (Pierre Roger), qui occupa le siége de saint Pierre depuis le 5 janvier 1371 jusqu'au 27 mars 1378.

Avant d'en donner la description sommaire, et sans entrer dans de longs développements, nous allons exposer quelques notions générales relatives à ces monuments devenus si rares à notre époque.

Les plus anciens sceaux des pontifes Romains sont des bulles de plomb. Paul Ier, au VIIIe siècle, de 757 à 767, a introduit pour la première fois dans ces petits monuments de métal les images de saint Pierre et de saint Paul. Urbain II, au XIe siècle, mit son nom sur une face de son sceau, et sur l'autre, une croix accompagnée des noms de Pierre à droite, et Paul à gauche. (Plomb publié par Heineccius.)

Pascal II, son successeur, au lieu des noms seulement, y fit figurer les images de saint Paul à droite, et de saint Pierre à gauche.

Je viens de toucher à une question qui, pendant long-

temps, a divisé en deux camps les archéologues les plus autorisés, et pour laquelle ont été écrits de nombreux et volumineux mémoires. On a voulu souvent embrouiller ainsi une question que les paroles du Sauveur, la tradition et l'histoire tranchent de la manière la plus catégorique.

Mabillon (*de re Diplom.*), de Marca, Boldetti, l'abbé Martigny, dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, l'abbé Corblet, à l'occasion de saint Pierre et de saint Paul, sculptés sur un sarcophage, Didron, dans ses *Annales archéologiques* (aperçu iconographique), traitent de la valeur honorifique accordée à la droite ou à la gauche dans ces temps reculés. M. de Rossi, à propos d'un médaillon de bronze du Musée du Vatican (IIIe siècle) qui représente les plus anciens portraits connus des Apôtres saint Pierre et saint Paul, touche à la question si controversée de la position respective des deux personnages.

D'après Bottari, les vases de verre à fond doré remontent au temps des persécutions. Ces verres à fond d'or, si précieux par leur haute antiquité et les détails archéologiques dont ils sont l'objet, reproduisent les deux Apôtres d'après le type ordinaire, et toujours Pierre est représenté à droite. Saint Pierre a la taille droite et haute, le visage rond, la barbe courte et les traits un peu vulgaires. Saint Paul, au contraire, est petit de taille, le front dénudé, la barbe longue et droite, le visage ovale; mais il y a dans tous ses traits quelque chose de délicat qui caractérise d'ordinaire les gens d'une certaine condition.

Ainsi, les monuments les plus anciens, les verres dorés, donnent la droite à saint Pierre. Ce n'est que plus tard que cet ordre est interverti, et constamment dans les plombs des Papes. Mais ce que le graveur sculpte ou frappe à droite dans la matrice d'une médaille ne se reproduit-il pas à gauche et réciproquement?

Du reste, on ne peut pas supposer que les Souverains

Pontifes, sur les sceaux mêmes destinés à imprimer le cachet de l'authenticité à leurs actes, aient eu l'intention de constater l'infériorité de saint Pierre.

Outre les verres à fond d'or qui figurent Pierre et Paul, on retrouve encore les images peintes des deux apôtres au Baptistère de Ravenne, à Sainte-Cécile et à Saint-André. On les voit gravées sur les tombeaux et les pierres sépulcrales. Saint Paul est encore à droite sur le médaillon de bronze trouvé par Boldetti dans le cimetière de Calliste et conservé au Vatican.

Le type primitif de saint Pierre, dans son intégrité, ne se maintient nulle part d'une manière plus continue que sur les plombs des bulles pontificales.

Nous avons eu l'occasion d'étudier plusieurs sceaux, et sur toutes ces bulles de plomb, appartenant à Paschal II (1099 à 1118), à Innocent IV (Sinibalde de Fiesque), du 29 juin 1243 au 7 décembre 1254, les têtes gravées ou frappées sont Paul à droite et Pierre à gauche. Non-seulement le type traditionnel les fait reconnaître, mais encore les sigles en lettres romaines SPA SPE.

Un de nos amis possède dans son médailler une bulle en plomb d'Alexandre IV (1254 à 1261), placée à côté de rares et nombreux spécimens de monnaies et de médailles que vingt ans d'achat, de dons et d'échanges ont colligés. Sur l'une des faces, on lit le nom du pape ALEXANDER (lettres romaines et gothiques du XIIIe siècle) avec les sigles PP, surmontées du signe abréviatif, et les notes numérales IIII. Sur l'autre face, les têtes des deux apôtres, Paul à droite et Pierre à gauche, séparées par une longue croix.

Mais donnons, en quelques mots, la description de notre bulle trouvée dans le sol d'Aire, et portant la légende de Grégoire XI (Pierre Roger), qui tint le souverain Pontificat depuis le 5 janvier 1371 jusqu'au 27 mars 1378.

Cette bulle de plomb, d'un beau module, a un diamètre

de 0,04 centimètres, tandis que son épaisseur mesure 0,006 millimètres.

L'avers, dont le champ est entouré d'un grainetis très marqué, présente sur deux lignes le nom de *Gregorius*, en lettres gothiques, affectant la forme *onciale*. En exergue, c'est-à-dire à la partie inférieure du champ, on lit les deux sigles PP avec le signe ordinaire d'abréviation qui les surmonte, et entourées de deux fleurs à corolle déployée, puis la note numérale XI.

Le revers, dont le champ est limité par un grainetis serré, présente les têtes traditionnelles des deux apôtres : saint Paul à droite et saint Pierre à gauche. Séparées par une longue croix pattée, ces têtes portent le nimbe formé par un grainetis. Au-dessus se trouvent, en lettres majuscules romaines, les sigles SPA SPE.

Les sceaux des Papes étaient pendants. Ici on retrouve l'ouverture qui traversait la bulle pour laisser passer la cordelette qui la fixait aux Lettres pontificales.

Déjà, en 1305, Clément V, d'après un traité fait avec Philippe le Bel, avait transféré à Avignon la résidence du Saint-Siége; elle y resta fixée jusqu'en 1377, et ce fut précisément Grégoire XI qui la reporta à Rome. Ce Pape mourut l'année suivante, en 1378.

Dr L. SORBETS.

ENCORE CHRÉTIN.

A M. Léonce Couture.

Mon cher Abbé,

Permettez-moi de compléter ici les renseignements qui vous ont été fournis par M. Samazeuilh au sujet d'un sieur Chrétin, *peintre néracais du* XVIe *siècle*. Ceux que je vous adresse ont été puisés dans certain dossier oublié aux archives du Gers, où j'ai retrouvé quelques particularités de la vie de cet habile faussaire, qui me paraît avoir été le digne précurseur de Vrain-Lucas en l'art de vivre aux dépens de la bourse et de la bonne foi d'autrui.

Maximilien-Théodore Chrétin est né à Paris, et il se trouvait en 1818 incorporé, à Auch, dans le 5e régiment de dragons de l'Hérault, où il servait en qualité de trompette. Il avait alors 22 ans.

La place de professeur de dessin étant demeurée vacante à l'école gratuite de notre ville, par suite du décès de M. Lartet, la municipalité ouvrit un concours et le sieur Chrétin obtint la préférence sur les trois candidats qui s'étaient présentés. Mais comme il appartenait au corps, l'administration dut intervenir et Chrétin obtint un congé définitif afin de pouvoir vaquer à son emploi.

A cette époque, la ville d'Auch venait de rétablir son école gratuite de dessin et elle se préoccupait, à juste titre, du professeur appelé à la diriger. J'ai relu le procès-verbal de cet examen de capacité, il est fort détaillé; et comme il énumère les qualités et les défauts des compositions des candidats, il est aisé de reconnaître que le sieur Chrétin était un habile dessinateur. En effet, indépendamment d'une figure académique à l'estompe et au crayon blanc, sujet du concours, le trompette des dragons de l'Hérault reproduisit cette même figure à la plume comme étude *ostéologique* et au crayon noir comme étude *myologique*.

« On a retrouvé, dit le procès-verbal, dans ces trois figures la science du dessin poussée très loin. Elles font preuve de ces études sérieuses trop imprudemment négligées par un bon nombre d'artistes, qui deviennent indispensables à un professeur, non-seulement pour les démontrer spécialement, mais pour assurer sa manière de voir et faciliter par l'analyse l'intelligence de ces observations. »

Vous savez, mon cher abbé, vous qui connaissez si bien nos archives municipales, combien la ville d'Auch tenait à son école de dessin. Vous avez dû retrouver la trace de sa création, car elle datait de cet ancien régime dont on a dit tant de mal, mais qui, cependant, a fait beaucoup de bien. Elle avait été fondée en 1781; et au mois de juillet de la même année, MM. Lartet, peintre, Garnier, sculpteur, et Chaubard, architecte, organisèrent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville des cours gratuits de dessin, de sculpture et d'architecture. La commune avait déjà accordé à ces professeurs 1,200 livres pour leur traitement, l'intendant en ajouta 2,000 sur les fonds libres de la généralité, et Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, proposa gracieusement le don annuel d'une somme de 600 livres, libéralité que son successeur, Mgr de Latour-Dupin-Montauban, continua jusqu'à son départ pour l'exil.

Peu de temps après, sur la demande de M. de Vergennes, inten-

dant de la généralité, le roi octroya, par lettres-patentes, à cette petite académie, le titre d'Ecole royale des arts de la ville d'Auch.

L'Ecole prospéra rapidement et se maintint jusqu'à la Révolution, mais les cours furent suspendus à partir de 1791, car il fallait bientôt plus de soldats patriotes que d'habiles artistes pour défendre la France envahie de toutes parts.

A la création d'une école centrale à Auch, l'école de dessin fut rétablie et elle se maintint jusqu'à la suppression de cette maison d'éducation. Vers 1811, la municipalité auscitaine essaya de reconstituer son école gratuite, en la ramenant à ses anciennes bases, l'architecture, la figure et la sculpture d'ornement; et dans le but de propager la science du dessin, elle ouvrit ses portes à tous les élèves des divers points du département. Cette initiative si utile n'eut pas de succès, car, faute de fonds, les cours furent suspendus peu de temps après.

En 1817, M. le baron de Lascours, préfet du Gers, obtint, pour la ville d'Auch, le rétablissement de l'école de dessin qui s'ouvrit dans les anciens bâtiments du collége, et c'est vers cette époque que le sieur Chrétin fut nommé professeur de dessin, à la suite du concours dont j'ai parlé plus haut.

Me voilà revenu, après cette petite digression, à cet habile et malin faussaire qui a eu le talent de surprendre votre bonne foi, et je dois ajouter, pour votre justification, que plus d'un fin connaisseur se serait laissé prendre au piége que le sieur Chrétin avait dû préparer de *longue date*. Mais je dois maintenant donner satisfaction aux désirs de M. Samazeuilh en lui fournissant quelques nouveaux renseignements biographiques.

Il ignore probablement combien de temps le professeur de dessin de l'Ecole d'Auch conserva les fonctions qui lui avaient été confiées. Je l'aurais ignoré moi-même sans une délibération de MM. les membres du bureau de l'administration du collége.

Le 21 janvier 1819, ils furent convoqués pour juger de la conduite du sieur Chrétin, professeur de dessin au pensionnat, et qui occupait gratuitement un appartement au collége.

« Différentes personnes, dit l'administrateur, l'avaient prévenu déjà depuis plusieurs jours que ce professeur recevait chez lui des personnes dont la conduite était suspecte et même des femmes, qu'il donnait à manger à des jeunes gens, à des militaires, et que notamment dans une orgie qui avait eu lieu on avait entendu dans la rue et les quartiers au levant du collége des chants qui s'étaient prolongés jusqu'à dix heures du soir. »

Je laisse le reste du procès-verbal pour arriver au sieur Chrétin qui répondit *très malhonnêtement et très grossièrement*, disant : « qu'il était étonné qu'on trouvât mauvais qu'il eût reçu chez lui certaines personnes, *que la réprimande qu'on lui fesoit étoit très déplacée.* » Vous avez deviné la suite de l'affaire : Chrétin fut révoqué, et il dut quitter le pensionnat.

C'est alors que l'ex-professeur de dessin vint probablement s'abattre à Nérac ou dans les environs et qu'il commença à exercer dans cette ville son petit commerce de faussaire en antiquités romaines. M. Samazeuilh nous a renvoyés au tome IX de la *Revue d'Aquitaine*, où je n'ai nullement été surpris de trouver Chrétin pris au piége.

Quoique ce personnage soit peu digne d'intérêt, je dois vous avouer qu'en voyant le portrait si habilement restauré par M. l'abbé Maddalena, il faut aussi reconnaître que le faussaire néracais avait une certaine habileté de pinceau et que son œuvre n'est pas complétement à dédaigner au point de vue artistique.

Veuillez, mon cher abbé, me croire toujours votre tout dévoué,

A. TARBOURIECH.

BIBLIOGRAPHIE.

Cours de théologie ou explication de la doctrine catholique en forme de catéchisme, par l'abbé d'Arlan de Lamotte, archiprêtre de Bouglon. (Paris, nouvelle Librairie Catholique; Victor Sarlit, libraire-éditeur, rue St-Sulpice, 25.) 2 forts vol. in-8°.

La *Revue de Gascogne* vient un peu tard parler à ses lecteurs de cet excellent Cours de théologie. L'auteur aurait voulu laisser à son livre le titre plus modeste de *Catéchisme*. Nous trouvons que celui-ci convient à merveille. Un catéchisme raisonné et exposé avec autant d'érudition que de méthode peut bien s'appeler *Cours de théologie*. Ces deux volumes, que deux autres ne tarderont pas à compléter, sont une explication simple sans doute, mais scientifique, du symbole et du décalogue, par conséquent tout à la fois une théologie et un catéchisme, à ce point de vue doublement utiles.

M. d'Arlan de Lamotte nous paraît avoir atteint le but qu'il se propose; disons même qu'il l'a heureusement dépassé. Il a voulu fournir à la jeunesse un moyen facile et méthodique de développer les connaissances religieuses acquises au catéchisme de l'enfance,

et établir une sorte de trait-d'union entre l'instruction élémentaire et l'audition du prône. Son livre est plus qu'une préparation et qu'une transition, c'est un cours complet, quoique succinct, d'instruction religieuse. L'étude de la religion est malheureusement fort négligée de nos jours. On sait le mal qu'une telle ignorance fait à la vérité et à l'Eglise; jamais on n'a vu mieux se vérifier ces paroles de Bacon : « *Peu de science éloigne de la religion.* » Les gens du monde, s'ils étaient plus au courant de la dogmatique et de la morale chrétiennes, ne donneraient pas tant de crédit à une presse sceptique et frondeuse, qui a pris à tâche de démolir tout droit et toute vérité. Tous parlent aujourd'hui religion et s'érigent en docteurs infaillibles, et le plus souvent on ne connaît que la théologie de son journal ou du salon que l'on fréquente. Que d'écrivains honnêtes et même sincèrement catholiques enseignent, assurément à leur insu, l'erreur et quelquefois l'hérésie dans des écrits en vogue ! Aux auteurs comme aux lecteurs, nous donnerons ce bien simple conseil : apprenez votre catéchisme. Si le catéchisme de l'enfance vous humilie, étudiez celui qui vous expose clairement et savamment la doctrine chrétienne.

M. d'Arlan de Lamotte rend donc un véritable service aux gens du monde qui voudraient consacrer quelques loisirs aux études religieuses. Sa méthode, toute simple et familière, n'a rien qui doive effrayer les personnes peu initiées aux questions théologiques. On reconnaît, en le lisant, que l'auteur a exposé lui-même en chaire simplement les divers points du symbole et du décalogue avant de leur donner cette forme didactique et serrée qui convient à la parole écrite. On y rencontre partout l'expérience du pasteur unie à la science profonde de l'écrivain.

On a trop insisté sur quelques défauts de style. L'auteur s'est efforcé de donner à son ouvrage cette clarté, cette précision, ajoutons cette aimable simplicité, qui en font le mérite principal. On citerait, de nos jours, peu d'ouvrages sérieux qui réunissent comme celui-ci la clarté, la simplicité et le laisser-aller de la forme à la solidité du fond. Les gens les plus étrangers aux questions religieuses et théologiques le liront sans effort et même avec attrait. Un genre apprêté et presque oratoire captive peu l'attention. La clarté et la simplicité de l'exposition, dans le cardinal Gousset, ont autant contribué que la solidité de sa doctrine à donner de la vogue à ses écrits théologiques. Ainsi, tout en regrettant quelques négligences de style, nous pouvons affirmer que M. d'Arlan de Lamotte fait oublier ce léger défaut par sa vaste érudition, la sûreté de sa doctrine et la simplicité de sa méthode.

Nous devons signaler un second avantage. L'auteur ne se contente pas de fournir à la jeunesse chrétienne, qui fut toujours l'objet de son zèle sacerdotal, un moyen facile de compléter son instruction religieuse, il fait plus encore. C'est ici que nous lui offrons tous nos remercîments de confrère. Les pasteurs des âmes trouveront dans son ouvrage des matériaux excellents pour les catéchismes de persévérance et pour les prônes, et une bonne occasion de mettre en pratique ce sage conseil de Bossuet : « Il faut mettre partout dans les prônes et dans les sermons quelque chose du catéchisme. Il faut faire le catéchisme non-seulement aux enfants, mais principalement aux pères de famille. » On oublie facilement de nos jours ce sage avertissement du grand évêque. Un prédicateur pense-t-il instruire ou édifier le peuple chrétien s'il transforme la chaire en une tribune où s'agitent les grandes questions sociales? C'est là le sûr moyen d'aigrir les esprits sans les corriger. La chaire chrétienne ne doit pas être davantage l'écho de cette fausse sentimentalité qui s'inspire plus du roman que de l'Evangile. L'ouvrage de M. de Lamotte est d'un bon exemple, et rappelle aux pasteurs des âmes que le sujet à traiter est surabondamment fourni par la dogmatique et la morale chrétiennes, sans qu'il soit nécessaire de le puiser ailleurs. Il offre aussi l'avantage d'obliger à l'étude le lecteur ecclésiastique qui s'en sert. L'exposition lucide et succincte de la doctrine s'y trouve, mais le travail de composition et de rédaction demeure à la charge de celui qui l'emploie. Nous avons toujours cru que les cours de théologie et les grands catéchismes sont plus utiles dans un presbytère que les prônes et les sermons imprimés, parce qu'ils n'offrent pas l'inconvénient des rédactions toutes faites, et que, d'ailleurs, ils fournissent la doctrine d'une manière plus méthodique et plus saisissable.

Enfin, les conférences cantonales trouveront dans le même ouvrage et dans ceux qui doivent le suivre, et qui sont en voie de publication, une exposition complète, quoique succincte, des principales questions posées dans les programmes épiscopaux. Beaucoup de prêtres, absorbés par les occupations d'un pénible ministère, n'ont pas le loisir de consulter les sources et de s'engager dans l'étude approfondie des grands cours de théologie. Si l'ouvrage de M. de Lamotte est insuffisant pour le rapporteur qui, n'ayant qu'un travail à présenter dans l'année, est obligé de lui donner une certaine étendue, il sera du moins très utile aux autres conférenciers qui, tenus au courant de la question, pourront apprécier le rapport

en parfaite connaissance de cause. Nous avons déjà signalé cet avantage à l'auteur. Après une lecture plus approfondie, nous le maintenons. Les bons livres sont ceux qui profitent à tous et à tout.

Nous n'essayons pas d'entrer dans les détails, encore moins de donner une analyse de l'ouvrage. La méthode suivie a été tracée à l'auteur par la rédaction même du catéchisme. Il procède par demandes et par réponses. Mais les réponses, sans s'éloigner de la simplicité et de la clarté qui conviennent à l'explication familière de la doctrine, prouvent, à chaque page, l'érudition exceptionnelle de l'auteur, sa science théologique et l'étude approfondie qu'il a faite des traditions des peuples.

Les notions préliminaires qui précèdent l'explication du symbole et du décalogue sont un véritable traité de dogmatique générale. L'auteur n'y a peut-être pas assez évité le défaut de quelques théologiens de notre époque. La distinction des deux ordres naturel et surnaturel n'est pas assez tranchée. Au sujet de la religion primitive *ou loi de nature*, il donnerait à entendre que l'élément surnaturel ne se trouve que dans la manière dont cette religion a été manifestée aux hommes, tandis qu'une partie essentielle de son objet appartient aussi à l'ordre révélé; il suffit de rappeler l'état d'innocence, la chute, la transmission de la faute originelle, la promesse du Rédempteur, etc. Nous regrettons également une certaine confusion dans ce qu'il a dit sur la nécessité de la révélation. La révélation, comme tout ce qui touche à l'ordre de la grâce et à l'ordre de la gloire, est pleinement gratuite. Dieu eût pu la refuser à l'homme sans aller contre les exigences de sa nature. Pour éviter tout malentendu, il eût fallu distinguer entre sa nécessité morale et sa nécessité absolue.

Dans la partie du symbole consacrée à l'Eglise, nous aurions désiré que l'auteur eût fait une part plus large aux prérogatives du Pontife Romain, et, en particulier, à son autorité doctrinale; ce qu'il dit de l'infaillibilité pontificale est insuffisant. Une doctrine qui s'appuie sur l'enseignement à peu près universel de l'Episcopat et des théologiens ne peut être appelée *un point controversé entre les théologiens*. Cette doctrine est certaine, quoique non encore définie.

L'auteur a ajouté à la fin du premier volume un supplément sur le spiritisme. Il a successivement parlé des convulsions, du somnambulisme, de l'agent physique, de l'agent spirituel, de l'agent surnaturel. Tous ces points ont été discutés avec science. On a donné, dans ces derniers temps, trop d'importance à la question des esprits pour

que l'auteur pût se dispenser d'en parler *ex professo*. Avouons cependant que le silence se fait sur ces choses, et que les esprits frappeurs et parleurs sont en baisse et occupent moins l'opinion publique.

Nous sommes heureux de nous associer en finissant aux éloges si flatteurs et si mérités donnés à l'auteur par la *Revue du monde catholique*, par la *Bibliographie catholique*, le *Courrier de la Gironde*, le *Courrier agenais*, etc., et de recommander son ouvrage au clergé et aux laïques instruits, désireux de compléter leur instruction religieuse. Consacrer toute une existence sacerdotale à l'étude sérieuse des meilleurs interprètes de l'Ecriture et des théologiens les plus orthodoxes, compulser consciencieusement les écrits des Pères, les monuments de la tradition chrétienne, et jusqu'aux plus anciennes cosmogonies, réunir en un tout succinct, mais complet, ce que les catéchismes, les prônes et les traités de morale renferment de doctrine et de pratique, telle est l'œuvre qu'a accomplie M. l'abbé d'Arlan de Lamotte pour épargner aux autres des études longues et fastidieuses. Lorsque dans un siècle de légèreté et de précipitation on peut dire d'un auteur qu'il a mis à son ouvrage son intelligence, son cœur et toute sa vie, on fait assurément son meilleur éloge, et on fournit au public ses meilleurs titres de recommandation.

L'Abbé J. DESBONS,
docteur en théologie.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du lundi 7 mars 1870.

Etaient présents MM. Canéto, président; Ester, vice-président; A. Tarbouriech, trésorier; Léonce Couture, secrétaire; Pr. Lafforgue, l'abbé Larroque, H. Masson, membres titulaires.

M. le Président communique à la société une lettre de M. Ditandy, inspecteur d'académie, s'excusant de ne pouvoir se rendre à la réunion; — une lettre de M. Devals aîné, archiviste de Tarn-et-Garonne, acceptant le titre de membre correspondant de la *Société historique de Gascogne*, et envoyant, avec ses remerciements, une promesse de concours pour l'histoire et l'archéologie, de cette vaste partie du département de Tarn-et-Garonne qui appartenait jadis à la province de Gascogne.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Après la lecture, nouvelles explications de MM. Pr. Lafforgue et Tarbouriech partageant de tout point l'opinion de M. l'abbé Canéto sur la place des tombes seigneuriales de Roquelaure.

M. le Président remet sur le tapis la question des chroniques mensuelles de la *Revue de Gascogne*. Les personnes présentes adhèrent au plan des bulletins spéciaux à remplir chaque mois. M. P. Lafforgue ajoute que cette tâche lui paraît devoir être confiée au seul rédacteur en chef, sous peine de multiplier inutilement les services. M. L. Couture accepte, en se réservant le droit de distribuer lui-même, sans péril de chômage ou d'embarras, plusieurs parties de ce travail.

M. Prosper Lafforgue insiste pour que ces chroniques ne soient pas trop scrupuleusement restreintes au domaine provincial. Il arrive souvent que des faits étrangers à notre province peuvent avoir un intérêt général pour la science ou donner lieu à des inductions utiles: dans l'un et dans l'autre cas, il est bon d'en informer la *Société historique de Gascogne* et les lecteurs de la *Revue*. Les réflexions de M. P. Lafforgue sont acceptées en principe; mais plusieurs membres font observer que le cadre provincial doit être rarement franchi sous peine de dépasser les justes limites et de changer la nature de nos chroniques.

M. le Secrétaire donne lecture de la première liste des membres correspondants de la Société historique de Gascogne, liste renfermant les noms des personnes qui ont accepté ce titre ou qui en remplissent déjà l'office (1).

Quelques membres nouveaux sont proposés et le secrétaire prend leurs noms pour leur écrire.

M. le Président appelle l'attention des membres de la société sur la question relative à la patrie de Bernard, archevêque de Tolède. Il a fait lui-même quelques tentatives auprès de familles alliées à celle de Sédillac ou Sédirac, et il communique une note de M. le marquis de Canolle faisant connaître seulement les armes et quelques alliances de cette ancienne maison. Cette note est confiée à M. Léonce Couture pour être utilisée à l'occasion de nouvelles recherches sur l'archevêque de Tolède.

Au sujet de recherches semblables sur les descendants de Du Bartas, M. Amédée Tarbouriech remet également au rédacteur en chef

(1) Cette liste n'est pas insérée ici, à cause de l'abondance des matières. Nous la donnerons bientôt, augmentée de plusieurs noms, grâce à des adhésions nouvelles.

de la *Revue* une note sur *Bernard de l'Hôpital de Saluste*. Le nom de l'*Hôpital* n'a pas encore paru dans les renseignements publiés sur la famille du poète gascon.

M. le président met sous les yeux des membres présents le plan par terre de la vaste basilique de Saint-Orens, démolie au commencement de ce siècle. Ce plan a été soigneusement établi d'après les fouilles faites dernièrement au Prieuré et dont les résultats ont paru ou paraîtront dans l'*étude historique et monumentale*, en cours de publication, sur cet établissement monastique.

Les membres de la réunion se rendent ensuite sur la place Salinis, dans le petit enclos attenant à la maison de M. Couget, libraire, pour y voir une statue brisée et une pierre inscrite, trouvées dans des substructions, sur le lieu même. L'inscription, que l'on reconnaît à première vue pour être du XIVe siècle, a une date précise et est fort bien conservée. M. l'abbé Canéto se propose d'en prendre un estampage.

Séance du 4 avril 1870.

Présents, MM. Canéto, président; Ester, vice-président; Léonce Couture, secrétaire; Bachos, archiviste; Pr. Lafforgue et Paul Tallez, membres titulaires.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président communique à la *Société* une circulaire du ministère de l'instruction publique, signée du sénateur-président de la *Commission de la topographie des Gaules*, M. de Saulcy. Cette commission prépare un travail de bibliographie qui doit comprendre toutes les publications relatives aux antiquités celtiques et gallo-romaines. Pour compléter ce travail déjà près de paraître, elle demande l'indication de tout ce qui a été publié dans cet ordre d'études. Cette circulaire a été adressée nominativement à plusieurs membres de la *Société historique de Gascogne*.

Le Secrétaire donne lecture de lettres de plusieurs personnes qui acceptent le titre de membres correspondants de la Société.

M. A. Granier de Cassagnac, membre du Corps législatif, annonce l'envoi d'une *Histoire des origines de la langue française*, sous presse chez Didot, dans laquelle « la Gascogne et son dialecte occupent leur place légitime, » et où il espère que la Société voudra « trouver un titre à la désignation dont elle l'a honoré. »

M. A. Curie-Seimbres offre, comme bienvenue, des recherches

prochaines sur deux inscriptions, l'une hagiographique, l'autre obituaire, de l'ancien comté de Bigorre.

M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne, adresse à la Société sa *Notice* imprimée *sur l'Eglise d'Aubiac*, et lui propose un travail sur les cahiers de doléances des députés du tiers de l'Agenais en 1588, 1614, 1649 et 1789.

M. Cénac-Moncaut, malgré les occupations que lui imposent les diverses sociétés dont il est membre, promet son léger contingent de recherches.

M. G. Bascle de Lagrèze fait la même promesse.

M. Magenties, archiviste du département des Hautes-Pyrénées, en se mettant au service de la *Société*, n'ose promettre des communications fréquentes, à cause de son grand âge, de ses occupations administratives, et du peu d'importance historique du dépôt d'archives qui lui est confié.

M. H. Tartière, achiviste du département des Landes, offre son concours pour tout ce qui, dans les Landes, paraîtra de nature à intéresser l'histoire de notre province.

M. J.-F. Samazeuilh, en regrettant que son grand âge ne lui permette pas d'apporter autant d'activité qu'il le voudrait à ses fonctions de correspondant, promet d'y faire honneur selon ses forces.

Après cette lecture, accueillie avec des témoignages de vive satisfaction, M. le Président met sous les yeux des membres présents un *fac-simile* à lui envoyé par le ministère, en échange d'une inscription bilingue trouvée dans notre pays et destinée au musée Saint-Germain. M. de Saulcy est chargé de l'étude de cette inscription, qui offre plus d'une difficulté. Le présent *fac-simile* est donné par M. l'abbé Canéto au musée d'Auch.

Le Secrétaire donne lecture d'une communication de M. Degrange-Touzin relative à un denier d'argent d'Aymeri II, comte de Fezensac, qu'il a trouvé dans les environs de Valence. Sa lettre sera insérée dans la *Revue de Gascogne* dès qu'on aura pu prendre les mesures nécessaires pour une reproduction satisfaisante du petit dessin qui y est joint.

M. le Président fait voir ensuite une clé trouvée par M. Laberon, propriétaire à Marciac, et qui offre un détail curieux, une croix à jour dans le pène. Cet objet lui paraît postérieur à la Renaissance.

Il demande enfin, pour son travail sur le *Prieuré de Saint-Orens*, des renseignements précis sur la déviation du lit du Gers dans le dernier siècle, depuis le moulin de Chelère jusqu'au pont de la

Treille. M. Pr. Lafforgue donne à ce sujet plusieurs indications appuyées sur des textes et des souvenirs certains; M. Ester prend part à ces explications par des notions spéciales sur les conditions d'établissement du moulin et de son bief.

Le Secrétaire de la Société,
LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

Bulletin archéologique : Epigraphie.

A Nux, propriété rurale de M. Aylies, député du Gers, comprise dans les limites de la commune de Barran, un cultivateur a rencontré, tout récemment, dans le sol qu'il travaillait, une dalle de marbre blanc ayant pour dimensions :

Largeur 0m 57.
Hauteur 0, 45.
Epaisseur 0. 05.

Sur l'une de ses faces on lit aisément l'inscription suivante, gravée en lettres gallo-romaines, parfaitement conservées :

C OCTAVIO·.·AHO
ISSI·.·F·.·FAVSTO·.·EX·.·TES
TAMENTO ARBITRA
TV·.·SALEDVNAE·.·ILLAI
F VXORIS

Nous devons faire observer :

1° Que dans l'aire de la première lettre se trouve gravé avec soin un caractère conventionnel, qui pourrait bien n'être qu'un signe d'abréviation, indiquant la terminaison VS du sujet de la phrase;

2° Que la première ligne se compose de lettres sensiblement plus grandes que dans les autres lignes;

3° Que le T domine toujours, sauf une fois, la hauteur des autres lettres;

4° Que presque tous les points, gravés en creux, ont la forme triangulaire ·.·; et qu'ils sont tous placés à moitié hauteur des lettres, dans les quatre premières lignes;

5° Enfin, que l'espace réservé est plus étendu, soit entre les deux

mots TESTAMENTO ARBITRATV, soit entre F et VXORIS, et qu'il est occupé par cette espèce de feuille de lierre, pétiolée et à limbe triangulaire, qu'on a si souvent figurée dans les inscriptions funéraires, même aux catacombes de Rome.

Il nous semble que, sauf meilleur avis, et traduction libre, on pourrait lire ici :

CAIVS (?) a érigé ce monument à OCTAVIVS FILS d'AHOISSVS, devenu HEUREUX. Et cela D'APRÈS SON TESTAMENT; comme aussi de l'ASSENTIMENT de son ÉPOUSE SALEDVNA FILLE d'ILLAUS.

Il paraît certain que cette dalle fut d'abord posée de champ, c'est-à-dire sur l'une des faces qui indiquent son épaisseur de 0m 05. Car une entaille en demi-rond avait été délicatement faite au milieu du champ supérieur. Elle porte même encore, dans sa gorge, une partie de la patte de fer qui a dû servir à fixer l'inscription verticalement et en face de l'observateur.

F. CANÉTO, v. g.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Dans un de ses derniers cahiers, la *Revue de Gascogne* annonçait la nomination de M. l'abbé Pichenot, vicaire général de Sens, à l'évêché de Tarbes et en même temps l'apparition prochaine d'un nouveau livre dû à sa plume : *Traité pratique de l'éducation maternelle* (in-18, 348 p. Paris, Bray). Ce livre est en vente depuis quelque temps déjà. Les critiques qui l'ont examiné n'ont eu qu'à y louer les mêmes qualités de fond et de forme qui distinguaient les précédents ouvrages du même auteur. Excellente occasion pour les mères de famille du diocèse de Tarbes d'apprécier dignement leur pieux évêque.

L'œuvre du XIXe *siècle. Nouvelle esquisse philosophique*, par D. Gesta, professeur (in-8°, 15 p. Auch, imp. Foix). Lorsque nous annoncions au mois de mars la première *esquisse*, nous ne prévoyions pas qu'une seconde *esquisse* suivrait aussi vite. Il nous avait semblé que l'auteur préparait sur l'œuvre du XIXe siècle un grand travail qui le devait tenir longtemps encore occupé, et le voilà arrivé aux deux tiers de sa course. Une première fois il avait crayonné *rapidement*, en 16 pages, le côté historique et politique du siècle; aujourd'hui *plus rapidement encore*, en 4 pages, il en profile le côté philosophique. Quel est ce côté philosophique ? Le voici en deux mots : La science moderne a formulé en vérités acquises l'existence de Dieu et l'im-

mortalité de l'âme. Et voilà tout; encore pourrait-on le chicaner là-dessus et soutenir que ces vérités ne sont pas précisément de récentes trouvailles et que pour nos ancêtres comme pour nous elles étaient « le fondement indiscutable et nécessaire de la morale universelle. » Mais laissons cela et félicitons l'auteur du bon goût qu'il a eu en plaçant au seuil de sa brochure l'*Espoir en Dieu* d'Alfred de Musset. M. Gesta croit qu'A. de Musset est celui de nos poètes qui reflète le mieux la pensée religieuse du XIXe siècle; nous honorons trop nos contemporains pour être de son avis, mais cela ne nous empêche nullement d'admirer comme il convient les beaux vers de l'*Espoir en Dieu*.

Nous signalons à MM. les professeurs et amateurs de sciences naturelles : *Notions élémentaires d'histoire naturelle. Zoologie, botanique, géologie*, ouvrage rédigé conformément au programme par A. Bourrus, professeur au lycée de Mont-de-Marsan. 3e édition revue, avec 114 fig. dans le texte (Paris lib. V. Masson et fils);— et aux philologues spécialement versés dans l'étude de la langue basque : *Notes de A. Oihenart pour le glossaire basque de Pouvreau*, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque impériale, par H. Burgand des Marets (in-8o, 16 p. Paris lib. Firmin Didot frères, fils et Cie).

Prière à mes lecteurs d'adjoindre aux livres *thermo-pyrénéens* précédemment annoncés dans le cahier d'avril les *Etudes cliniques et physiologiques sur les Eaux-Chaudes* (Basses-Pyrénées), etc;... Mémoire présenté à la Société de Thérapeutique par Lemonnier, médecin inspecteur (in-8o, 16 p. Paris, imp. Cusset et Cie).

Sténographie universelle, par E. Montet (in-8o, 16 p. Marseille, lith. Marin. Vic-Fezensac, l'auteur). Cette nouvelle méthode détrônera-t-elle la méthode si connue de MM. Duployé? Nous n'en pouvons rien dire. Nous souhaitons pourtant le plus grand succès à M. Montet.

Nous recevons à l'instant même le *Recueil de cantiques et chants à Marie pour les missions et retraites du diocèse d'Auch*, nouvelle édition revue et augmentée, autorisée par Mgr l'archevêque d'Auch. (Gimont, lib. Etcheverry). C'est un vrai service que le propriétaire de ce petit livre, M. L. Chanche, a rendu au diocèse en rééditant ces vieux chants que l'on commençait à désapprendre, et nous remercions de tout cœur les personnes qui ont pris part à cette publication méritoire. Tous les airs sont notés en plain-chant musical, et il n'est aucun prêtre qui ne puisse facilement les apprendre à ses paroissiens.

Paul T.

Bulletin Artistique.

Pourquoi faut-il que notre premier Bulletin artistique contienne une pénible nouvelle, la mort d'un artiste distingué, d'un archéologue qui a laissé à Auch plusieurs peintures dignes de remarque et qui fut aussi, il y a quelques années, un de nos collaborateurs à la *Revue de Gascogne* (1) ?

Nous voulons parler de M. Anatole Dauvergne, qui vient de décéder, le 13 avril dernier, à l'âge de 58 ans, à Coulommiers, sa ville natale. Elève de Léon Cogniet, M. Dauvergne, durant la dernière période de sa vie, s'était surtout adonné à la peinture murale, et il avait tenté de faire revivre cet adorable art chrétien qui a su inspirer tant de nobles chefs-d'œuvre aux grands peintres du moyen âge et de la renaissance. Chercheur infatigable de tout ce qui devait contribuer à la décoration de nos édifices civils et religieux, cet artiste n'avait pas reculé devant une tentative si hardie, à une époque où le matérialisme est bien près de triompher et d'envahir même le domaine de l'art.

Nous ne citerons pas les nombreux édifices où M. Dauvergne a exécuté de notables travaux, qui se recommandent autant par leur conception que par la manière dont ils ont été rendus. Contentons-nous de rappeler pour notre région les peintures qui décorent l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch. Cette œuvre se compose de huit figures, presque de grandeur nature, représentant les quatre grands Prophètes et les quatre Evangélistes. Cette peinture a été exécutée sur cuir préparé, comme l'étaient autrefois les beaux cuirs de Cordoue, avec un fond d'or gaufré.

Pour l'appréciation de cette œuvre d'art, nous renvoyons le lecteur à l'excellent article publié dans le dernier volume de la *Revue* par M. Hippolyte Durand, architecte de l'Etat.

Indépendamment de son talent comme artiste religieux, M. Anatole Dauvergne peut être compté parmi les habiles portraitistes, et nous signalerons, entre les toiles qui nous intéressent le plus, le portrait de Mgr Delamare, archevêque d'Auch, placé actuellement dans un des salons du palais archiépiscopal, et où l'on retrouve la bienveillante physionomie du prélat reproduite avec une scrupuleuse

(1) V. tome I, p. 424-437, et tome III, p. 516-520.

fidélité. Relevons aussi un portrait qui figura au salon de 1846, celui de Mgr Laurence, évêque de Tarbes, décédé depuis peu, et celui de l'évêque du Puy, Mgr de Morlhon, ancien chanoine et vicaire général d'Auch.

Maintenant, si, après l'artiste, on veut apprécier l'homme de cœur, il faut relire les quelques lignes qui terminent une intéressante notice publiée sur M. Dauvergne, dans la *Chronique des Arts et de la Curiosité*, du 1er mai 1870, par M. Adolphe Lance. Nous lui cédons la place :

« Dauvergne s'était retiré depuis quelques années à Coulommiers pour assister sa vieille mère caduque et infirme, et qui n'avait plus que lui sur qui elle pût compter. Depuis lors, sa vie se passa au chevet de la malade, dans des soins incessants et dévoués dont il aurait eu, dans ces derniers temps, si grand besoin lui-même. Il m'écrivait à ce sujet, le 9 janvier dernier : « Je vous ait dit cette » agonie perpétuelle, incessante; ces affaiblissements qui se renou- » vellent plusieurs fois par jour; les nuits horribles qui se suivent et » se ressemblent avec quelques éclairs, quelques intermittences » très courtes. Le médecin ne répond pas de la vie pendant quel- » ques heures; une crise devait l'emporter aujourd'hui ! C'est la » lampe qui s'éteint doucement, mais avec des douleurs terribles, » des gémissements continus... Je n'ai pas deux heures de liberté, » jour et nuit la sonnette me rappelle, il faut être là à mon poste. » Et ma palette sèche et je ne puis retrouver le sens d'une page » commencée !... A mon tour, ma santé s'altère sensiblement. Mon » estomac est fort malade, je ne suis plus qu'une ruine. »

» ..... La maladie, aggravée par ses fatigues de garde-malade et la douleur que lui causa la mort de sa mère, achevèrent de tuer l'artiste, et M. Dauvergne est mort le 13 avril dernier, victime de son dévoûment filial. »

Nous n'avons plus rien à dire, après ces lignes qui dépeignent si bien l'homme de cœur et d'esprit, que les mots suivants empruntés à un article nécrologique de M. l'abbé Cochet : « Nous aurons fini, dit-il, quand nous aurons ajouté qu'au point de vue de l'amitié M. Dauvergne était un homme complet. »

A. T.

QUESTIONS.

30. Marcassus fut-il l'éditeur du roman d'ORASIE?

Mademoiselle Madeleine de Saint-Nectaire ou de Seneterre, fille d'honneur de Catherine de Médecis, morte en 1646, laissa un roman qui parut, l'année même de sa mort, à Paris, chez la veuve Nicolas de Sercy, en 4 volumes in-8°, sous le titre d'*Orasie*. Ce roman, dont parlent assez avantageusement Tallemant des Réaux (*Historiettes*, édition de 1854, t. I, p. 226), Charles Sorel (*Bibliothèque françoise*, édition de 1667, p. 186), etc., est précédé d'une épître dédicatoire au maréchal de Bassompierre, signée de la lettre *M*. Le savant éditeur des *Historiettes*, M. P. Paris, s'est demandé (p. 234) si cette lettre désigne Marcassus ou Malleville. C'est ce que je viens demander à mon tour, en faisant remarquer, toutefois, que Claude de Malleville, ayant été le secrétaire du maréchal, il semble avoir pu, mieux que tout autre, trouver le manuscrit d'Orasie dans le cabinet de son maître, « cabinet remply d'une infinité d'autres belles curiositez. »

T. de L.

P. S. Je note ici que M. P. Paris (*Historiettes*, t. IV, p. 54-56) a cité des fragments d'une pièce intitulée : *Les amours de Pyraemon et de la belle Venerille*, par Marcassus, tirée des *Muses illustres* de MM. Malherbe, Théophile, etc. (Paris, 1658). Le spirituel critique assure (p. 55) que Marcassus raconte « avec assez d'agrément » — qui s'y serait attendu? — un épisode des amours de Pyraemon (l'épicurien des Barreaux) et de Venerille (Marion de l'Orme). Il faut joindre cette indication à celles que j'ai cherché à réunir dans un article de la *Revue d'Aquitaine* (mai-juin 1868, p. 542-549), intitulé : *De quelques vieux bouquins*. Une traduction des *Odes d'Horace* par Marcassus.

31. Un billet inédit d'un évêque de Bayonne à expliquer.

Voici un mystérieux petit billet adressé au duc d'Epernon, transcrit par moi, d'après l'original conservé à la bibliothèque impériale (F. F. 20478, p. 331), au sujet duquel je prie que l'on me donne le plus d'éclaircissements possible.

T. de L.

« Monseigneur,

» Vous avez agréé ma retraicte causée par quelques personnes qui faisoient gloire de mespriser l'église, et ne pouvant demeurer sans préjudicier à mon caracthère et à mes successeurs, j'ai jugé plus à propos de me retirer que d'user en ceste saison de l'extreme remede convenable au mal. Vous m'aves faict l'honneur, Monseigneur, de vouloir prandre cognoissance de ce qui c'est passé par delà, sur quoy j'attendray voz commandemens pour y rendre entière obéissance sur ce subject et tous autres, comme estant véritablement

» Monseigneur,

» Vostre très humble et très obéissant serviteur

» H (1) e. de Bayonne.

» A la Vallée, ce 18e novembre 1636. »

(1) Loin de garantir l'exactitude de ma copie, en ce qui concerne la première lettre du prénom de l'évêque, je ne reproduis la lettre *H* que d'une manière hésitante.

GUY DU FAUR DE PIBRAC.

APPENDICE.

I

Trois lettres inédites de Pibrac.

Je n'avais annoncé que deux lettres inédites de Pibrac; mais, grâce à la parfaite obligeance du possesseur d'une des plus belles collections d'autographes de Paris, M. Chambry, je puis en donner une de plus. C'est la première de celles que l'on va lire; elle fut adressée d'Eauze à Henri III, le 3 juillet 1579. L'existence de cette lettre m'a été signalée par le savant et excellent M. Rathery, qui a bien voulu s'intéresser à mon travail et qui m'a fourni plusieurs autres précieuses indications. Que M. Chambry et M. Rathery trouvent ici tous les deux l'expression de ma plus vive reconnaissance!

Au roy, mon souverain seigneur.

Sire,

Pour ce que, en la lettre que vous avez escripte par ce courrier au Roy de Navarre pour remettre l'exercice de la religion catholique en Bear, entre aultres raisons vous luy allegués une prommesse qu'il vous en a faicte quelque foys, de laquelle prommesse ledict sieur Roy de Navarre et ceulx qui sont avec luy font semblant de doubter ou ne s'en veulent souvenir, j'ay estimé, Sire, estre à propos de vous ramentevoir ce qui se passa icy il y a deux ans ou plus lorsque vous teniés les estatz à Bloys (1). Car Monsieur l'Archevesque de Vienne (2) estant venu trouver ledict sieur Roy de Navarre avec grande deliberation et par l'advis de toutz ceulx de son conseil, luy feist une response longue par escript et la luy bailla soubz son sein et seau, laquelle vous fust envoyée; vous trouverés en icelle en parolles expresses la prommesse dont est question, et une asseurance reiterée de contenter les catholiques de Bear lorsqu'il yroyt audict pais. Ce

(1) On sait que les Etats de Blois se tinrent du commencement de décembre 1576 au commencement de mars 1577.

(2) Pierre III de Villars, qui siégea depuis 1575 (environ) jusqu'au 14 novembre 1592.

poinct, Sire, me semble qu'il sera bon d'estre touché vivement en voz lettres lorsque Vostre Majesté sera advertye par la Royne de Navarre, vostre sœur, d'escrire au Roy son mary pour leurs catholiqués, c'est-à-dire lorsqu'il ira en Bear. Vray est que je pense que ce voyage est differé pour long temps. La maladie dudict Roy de Navarre a esté cause que l'on a retenu icy dix ou douze jours ce courrier : elle n'estoit pas petite, mesmement à cause d'une tous vehemente et seche procedant d'une descente sur le poumon. Il est maintenant hors de fiebvre mais non encore guery de la tous. Monseigneur le prince de Condé est icy avec luy, et Monsieur le vicomte de Turene, et font estat d'aller ensemble à Montautban (1) pour assister à l'assemblée qui se faira audict lieu le dixiesme de ce moys dont je vous ay cy-devant escript. Je deliberé m'y trouver pour essaier de vous y faire service et de là prendre mon chemin la part où sera Vostre Majesté.

Sire, je supplie le Createur vous donner en santé très longue vye et heureuse.

De Euze (2) III juillet.

Vostre très humble, très obeissant et très obligé subject et serviteur PIBRAC.

Voici, d'après les originaux de la bibliothèque impériale, les deux autres lettres de Pibrac, l'une adressée, le 22 mai

(1) D'après les *Séjours et itinéraire de Henri IV avant son avénement au trône de France* (p. 559 du tome II du *Recueil des lettres missives* publié par M. Berger de Xivrey), le roi de Navarre était à Montauban le 18, le 19 et le 29 juillet. Il y a dans ce tableau une lacune du 30 juin au 18 juillet désormais comblée en partie par la publication de cette lettre, puisque nous avons la certitude que, le 3 juillet, Henri était encore à Eauze, et que nous pouvons regarder comme très probable l'arrivée de ce prince à Montauban aux environs du 10 juillet. De nouvelles recherches seraient nécessaires pour compléter le travail de M. Berger de Xivrey, et je les demande ici, comme à l'érudit le plus compétent, à l'archiviste des Basses-Pyrénées, M. Paul Raymond.

(2) Ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de Condom est encore appelé *Euze* dans la *Description de la France* de Piganiol de La Force (p. 571 du tome IV de l'édition de 1732). — On lit dans les *Mémoires de Marguerite de Valois* (p. 161 de l'édition de M. L. Lalanne) : « Dressans nostre chemin devers Montauban, nous passasmes par une petite ville nommée Eause, où, la nuict que nous y arrivasmes, le roy mon mary tomba malade d'une grande fièvre continue, avec une extresme douleur de teste, qui luy dura dix-sept jours, durant lesquels il n'avoit repos ni jour ni nuict, et le falloit perpetuellement changer de lict à autre. Je me rendis si subjecte à le servir, ne me partant jamais d'auprès de luy, sans me deshabiller, qu'il commença d'avoir agréable mon service et à s'en louer à tout le monde, et particulièrement à mon cousin M. de Turenne, qui, me rendant office de bon parent, me remit aussi bien auprès de luy que j'y avois jamais esté. »

1581, à « Monsieur Chrestien, conseiller et secretayre du Roy de Navarre et maistre des comptes en sa chambre de Vendosme à Vendosme; » la seconde, écrite quelques mois avant sa mort, le 13 octobre 1583, à un homme qui, comme lui, servait avec zèle la cause ingrate du duc d'Alençon, à « Monsieur des Pruneaux, conseiller et chambellan des affaires de Monseigneur, et son ambassadeur en Pays-Bas » :

Monsieur, j'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par l'homme de M. de la Meziere, et ay bien consideré le proppos du voiage du procureur, lequel est arrivé icy le mesme jour. Il m'a apporté des lettres de M. l'evesque de Lorron (1) et de vostre compaignye pour auctorizer son dict voiage. Toutesfois cela ne m'a gardé de luy en dire mon advis et de luy faire congnoistre que l'on n'estoit que trop facille en telles choses. Je croy une aultre [?] qu'il n'y sera plus retenu. Quant à Poussemothe il s'en repent et proteste qu'il ne luy adviendra doresnavant de faire chose semblables. Sy le roy faict sejour à Blois, je seray contrainct d'y aller pour servir mon quartier au conseil. Estant là j'espieray quelque occasion pour faire ung passaige jusques Vendosme pour vous y veoir (2). Cependant je me recommande bien affectionnement à voz bonnes graces priant Dieu,

Monsieur, qu'il vous tienne en santé heureuse et longue vye.

De Paris, ce XXIIe jour de may 1581.

Vostre très affectionné amy à vous faire service,

PIBRAC (3).

Monsieur, vous retirerez des depesches de Son Altesse telle substance et telle verité qu'il vous plaira, mais je vous puis bien asseurer que depuis que nous partismes de Duntrestre [?(4)] nous

(1) Sic pour Oleron (en latin *Eloro*). Quel était ce personnage? Ce ne pouvait être Claude Régin, qui siégea de 1560 à 1580. Ce ne pouvait être non plus Arnaud VI de Maytie, qui ne succéda à Claude Régin qu'en 1599. J'appelle sur cette difficulté toute l'attention des futurs historiens de la province ecclésiastique d'Auch.

(2) On sait que Florent Chrestien mourut à Vendôme en 1596 et que son père, Guillaume, avait habité longtemps cette ville où il était chancelier du duc de Vendôme.

(3) Collection Du Puy, tome 194, p. 84. L'auteur anonyme des *Etudes sur le* XVIe *siècle. Guy du Faur de Pibrac* (in-8° de 24 p. 1848) a eu tort de dire que ce tome 194 contenait *plusieurs* lettres de Pibrac.

(4) Il faut lire : Dunkerque. Sur le séjour du duc d'Alençon dans cette ville, voir l'excellent livre de Faulconnier : *Description historique de Dunkerque*, 2 vol. in-folio; 1730, t. I, p. 85. Le duc d'Alençon quitta Dunkerque le 10 juin 1583.

avons continué de gaster tout, conduisant nos affaires sy mal que nous avons perdu toute reputation, et qui pis est l'amitié des peuples de ces pays icy, et souventes fois irrité le roy contre nous de telle sorte que je ne puis espeirer que Sa Majesté nous vueille ayder de ses moyens pour le faict de Flandres, ny pour autre entreprise quelconque. Voila, Monsieur, tout ce que je vous puis escrire des affaires publiques (1). Quant à vostre particulier, il fault confesser qu'on use (d') une très grande ingratitude envers vous, n'ayant peu obtenir que vous soyez secouru d'argent en aucune sorte, nonobstant tout ce que vous en avez escript, et que vos amys icy ont sceu remonstrer. Ce gentilhomme présent porteur vous le dira. On promect assez, mais quand il vient que les occasions s'offrent et les moyens pour executer et accomplir ce que l'on a promis, il y a icy de sy bons ouvriers d'excuses et de remises de jour à autre, que je pers quasy esperance de tout, que l'on obtienne aucung effect tant que vous serez absent. C'est grande pitié, Monsieur, et grand creve-cœur de servir sy bien que vous faictes, et estre sy mal recongneu. Je ne vouldrois, Monsieur, vous descourager de demeurer encores au lieu où vous estes, et où je sçay bien que vous proffitez et servez à sauver nostre honneur, et excuser nos faultes, mais je sçay bien aussy qu'il est impossible d'y durer sans estre aultrement assisté et secouru que vous n'avez esté jusques icy et que je n'espere que vous serez. Croyez, Monsieur, que j'en reçois beaucoup de desplaisir et faictes moy ce bien de croire que je vous feray toutjours de bien bon cueur service, me recommandant sur ce à voz bonnes grâces.

Monsieur, je prye Dieu vous donner en santé longue et heureuse vye.

A Cambray, ce XIII octobre 1583.

Vostre très humble et obeyssant à vous faire service,

PIBRAC (2).

(1) De ces paroles si pleines de tristesse et de découragement, il faut rapprocher ces lignes du président de Thou (t. IX, p. 256) : « Pibrac tomba malade à Paris du chagrin que lui donna le malheur d'Anvers et le mauvais état des affaires du royaume, et, après avoir longtemps langui, il mourut dans un âge encore moins avancé que Paul de Foix. » Le 23 novembre 1582, Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, écrivait de Nérac à Pibrac (*Mémoires*, édition in-4°, t. I, p. 107) cette phrase mélancolique : « Il est désormais temps de penser à sortir de ce monde. »

(2) Fonds français, tome 3288, page 13. Comme dans les lettres précédentes, la signature autographe n'admet pas l'y que Colletet et tant d'autres ont cru devoir donner au nom de la seigneurie de Guy du Faur.

II

Pibrac et Marguerite de Valois.

Je commence par le déclarer bien nettement, je crois que Pibrac aima, aima beaucoup, aima jusqu'à la folie la séduisante princesse dont il fut le chancelier. Je vais plus loin : je ne comprends pas que l'on ait pu douter un seul moment de cet ardent amour. Il suffit de lire, dans l'édition des *Mémoires* de Marguerite de Valois, publiée par M. Guessard, les lettres que la reine et son serviteur échangèrent, à la fin de l'été et au commencement de l'automne de l'année 1581, pour s'assurer de la réalité de la passion qui le subjugua (1). Marguerite accuse avec tant de vigueur, Pibrac se défend avec tant de subtilité, qu'il n'est pas difficile de reconnaître dans le langage indigné de la première l'inimitable cri de la sincérité, comme dans le langage trop habile du second, cet accent particulier qui trahit presque toujours le mensonge, même le mensonge éloquent. Il y a longtemps, du reste, qu'un grave magistrat, ayant eu connaissance de toutes les pièces du dossier, et ayant même ouï le prévenu dans sa défense, s'est écrié : La cause est entendue ! Je veux parler du président de Thou, juge d'autant moins suspect en cette circonstance qu'il était un des plus dévoués amis de Pibrac. Voici son appréciation, tellement précise, tellement formelle, qu'elle brave, ce me semble, toutes les objections (*Mémoires*, livre second, p. 601 de l'édition du *Panthéon littéraire*) : « Pibrac était chancelier de Marguerite, reine de Navarre. Un petit refroidissement venait de lui attirer de la part de cette princesse une lettre dans laquelle elle lui reprochait sa témérité

(1) P. 216, lettre de la reine à Pibrac; p. 221, réponse de Pibrac à la reine; p. 222, nouvelle lettre de la reine; p. 224, nouvelle réponse de Pibrac. C'est ce dernier document, qui est un mémoire bien plus qu'une lettre, qui est si connu sous le nom d'*Apologie*.

de ce qu'il avait osé élever ses désirs jusqu'à elle; ce qui donnait beaucoup de chagrin à Pibrac : il n'était pas moins inquiet de la réponse qu'il devait faire. Un jour qu'il se promenait avec de Thou (1), il lui en fit confidence; il le crut le plus propre, comme le plus jeune, à excuser sa faiblesse; et, par une espèce de honte, il ne voulut pas s'en ouvrir à Pithou. Il lui dit la réponse qu'il méditait, mais avec un air si prévenu, en des termes si étudiés, et dans un style où il paraissait tant de passion, que cela ne servit qu'à convaincre de Thou de la vérité des reproches que lui faisait cette princesse. Pibrac lui envoya bientôt après cette réponse, qui courut depuis dans le monde, et qui était écrite avec toute la délicatesse et toute la finesse dont il était capable (2). »

De Thou n'a pas été le seul des contemporains de Pibrac à penser que le chancelier de Marguerite n'avait pas, sans payer son tribut à l'humaine fragilité, vécu dans l'intimité de cette sirène dont tant d'autres subirent le charme irrésistible. L'auteur du *Divorce satyrique*, qui calomnie souvent, j'en conviens, mais qui souvent aussi se contente de médire, était le grossier interprète de l'opinion générale (3) quand il attribuait à Henri IV ces paroles que je demande pardon de citer textuellement, après Chateaubriand (4) : « Il est vrai que de quelques-uns (de ses amants) elle se moquoit, comme vous

(1) De Thou et Pithou, après avoir admiré la cathédrale d'Auch, étaient venus au château de Pibrac où, pendant trois jours, leur hôte les reçut magnifiquement et encore plus cordialement. Les détails que nous fournit de Thou sur le château et les jardins, sur la bonne chère que l'on faisait chez Pibrac, sur l'aimable causerie et les diverses qualités d'esprit et de caractère du maître de la maison, sont des plus intéressants. Catherine de Médicis, se rendant en novembre 1579 de Toulouse à l'Isle-Jourdain où l'attendait le roi de Navarre, coucha au château de Pibrac, où Guy du Faur la reçut et la traita splendidement, selon l'expression de dom Vaissète.

(2) Marguerite, qui n'a rien dit de tout cela dans ses *Mémoires*, y a trouvé l'occasion d'assez mal parler (à l'année 1579) de Pibrac qu'elle accuse de duplicité (p. 160 de l'édition de M. de L. Lalanne).

(3) C'est ce que constatent les auteurs du *Mémoire sur la vie de M. de Pibrac* (p. 93) : « Ce dévouement persuada *tous ceux de son temps* qu'il était véritablement amoureux d'elle. »

(4) *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*, édition Penaud, p. 320.

diriez de ce vieux ruffian de Pibrac, que l'amour avoit fait devenir son chancelier, duquel pour en rire elle me montroit les lettres (1). »

Pour beaucoup de bons esprits, les uns plus fins, les autres plus solides, ces divers témoignages ont été décisifs, comme on peut s'en convaincre en interrogeant : Mezeray (*Histoire de France*, 1643) (2); Hardouin de Péréfixe (*Histoire du roy Henry le Grand*, 1661); Bayle (*Dictionnaire critique*, 1674, au mot *Navarre*) (3); Germain de La Faille (*Annales de la ville de Toulouse* déjà citées); Lenglet Du Fresnoy (*Méthode pour étudier l'histoire*, édition in-4°, de 1729) (4); le président Hénault (*Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France*, 1744); l'abbé de Condillac (*Cours d'histoire*, t. XIII, p. 390); et la plupart des biographes, notamment Lespine de Grainville et Sepher; M. Saint-Prosper jeune (dans le *Dictionnaire de la Conversation*); l'auteur anonyme et très bien informé des *Etudes sur le* XVIe *siècle*; M. Léon Feugère, qui a été encore mieux informé; enfin, M. Paul Louisy (dans la *Nouvelle Biographie générale*) (5).

(1) P. 494 du tome IV de l'édition du *Journal de Henry III*, de Pierre de l'Estoile, publiée par Lenglet-Dufresnoy (1744, 5 vol. in-8°). M. Léon Feugère (ouv. déjà cité, p. 467) a quelque peu adouci l'âpre langage du pamphlétaire. Dom Vaissète s'était bien trompé (tome V, p. 645) en affirmant qu'il n'était pas question de Pibrac dans le *Divorce satyrique*. Il était permis au vénérable bénédictin de ne pas bien connaître le cynique libelle.

(2) C'est au tome III, p. 225, que Mézeray nous montre Pibrac « dupé par les artificieux attraits de cette princesse. »

(3) Bayle ajoute : « Allez vous fier après cela à ces vénérables magistrats qui font des quatrains moraux si graves et si sentencieux, que Caton même se ferait honneur de les avoir composés! » Dom Vaissète a critiqué avec mauvaise humeur cette plaisante boutade (t. V., p. 645).

(4) « Marguerite dont il était le chancelier, et même un peu amoureux » (t. IV, p. 269). M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un Curieux*, semble s'être souvenu du mot de Lenglet-Dufresnoy, quand il a écrit cette phrase (p. 67 du t. III) : « Marguerite le fit son chancelier. Il rêvait un peu mieux, dit-on; mais que ne dit-on pas ? »

(5) M. Rémard, auteur de l'article *Pibrac* dans la *Biographie universelle*, n'a pas voulu exprimer sur cette délicate question son opinion personnelle. Chaudon (*Nouveau Dictionnaire historique*, édition de 1789) semble incliner vers le sentiment de Dom Vaissète.

L'annaliste La Faille, si érudit et si judicieux, remarque, de plus, qu'une tradition languedocienne attribue à Pibrac une chanson patoise composée en l'honneur de Marguerite (1). L'authenticité de cette chanson, je le reconnais, est trop contestable pour que l'on puisse en tirer une preuve de la passion inspirée à Pibrac par la femme dont Brantôme a dit : « S'il y en eut jamais une au monde parfaicte en beauté, c'est la reyne de Navarre (2), » mais on m'accordera bien que ce qui n'est pas une preuve est du moins une présomption. Si l'on ne m'accordait même pas cela, je me consolerais en disant que l'on peut facilement renoncer à se servir d'un argument douteux, quand on a la main pleine d'arguments sans réplique.

Les principaux défenseurs de la thèse que j'attaque ont été,

(1) M. Du Mége, dans son édition de l'*Histoire générale du Languedoc* (notes et additions du tome IX, p. 87), a reproduit cette chanson qui est très gracieuse, très vive et très bien tournée.

En voici le premier couplet :

Margaridetto, mas amours,
Escoutats la cansounetto,
Margaridetto, mas amours,
Escoutats la cansounetto,
Fayto per bous!

Mais depuis M. le docteur Noulet, dans une décisive *Dissertation (Mémoires de l'Acad. des sc. de Toulouse*, 4e série, t. II, 1852, p. 113), a démontré : 1° que cette chanson n'est pas du XVIe siècle; 2° qu'elle n'a qu'un caractère littéraire et de fantaisie. Ce serait toujours un témoin de la tradition subsistante, si quelque chose dans le couplet gascon désignait clairement Pibrac plutôt que tout autre courtisan de la reine Marguerite.

Lafaille avait aussi entendu répéter ces vers composés du vivant de Pibrac :

J'étais président,
Reine Margot, Marguerite,
J'étais président,
En la cour du parlement;
Je m'en suis défait,
Reine Margot, Marguerite,
Je m'en suis défait,
Pour être à vous tout à fait.

(2) N'oublions pas qu'à cette extrême beauté Marguerite joignait encore un esprit infini, qu'elle savait tirer le plus habile parti de tant de brillants avantages, et demandons-nous comment le *pauvre* Pibrac, ainsi que l'appelle Péréfixe, n'aurait pas été fasciné? Pour braver le triple prestige de la beauté, de l'esprit et de la coquetterie, il aurait fallu tout au moins l'*æs triplex* dont parle Horace.

en 1745, dom Vaissète, dans une note spéciale du tome v de l'*Histoire générale du Languedoc* (1), et, en 1749, l'abbé d'Artigny dans ses *Remarques sur Gui Faur sieur de Pibrac* (2). Les observations de l'abbé d'Artigny étant à peu près les mêmes que celles de dom Vaissète (3), je combattrai les deux auteurs à la fois, en combattant seulement le dernier venu dans l'arène.

Toute l'argumentation de l'abbé d'Artigny se résume en deux propositions que je vais examiner successivement de très près.

Voici la première (p. 361) : « Il fut à la vérité contraint de faire l'Apologie que nous en allons publier, où il se justifie assez bien. Mais s'il avait été en faute, si son Apologie n'avait pas détrompé la reine Marguerite, il est certain que cette princesse ne se serait plus servie d'un homme aussi téméraire. Cependant je le vois toujours employé par cette princesse dans les affaires même les plus délicates. Les plaintes de la reine Marguerite sont des mois d'août et septembre 1581, et l'Apologie de Pibrac est du 1er octobre de la même année. Mais, deux ans après, c'est-à-dire en 1583, je le vois employé dans une occasion importante, où ce magistrat, au nom du roi et de la reine de Navarre, demanda justice et satisfaction à Henri

(1) Note intitulée : *Si Gui Du Faur sieur de Pibrac fut amoureux de Marguerite de Valois* (p. 643). Dans l'édition de M. Du Mége, on trouvera à la page 466 du tome IX cette petite dissertation à laquelle le vénérable bénédictin aurait pu donner pour épigraphe l'*incedo per ignes* du poète.

(2) D'Artigny n'aurait été là qu'un prête-nom, s'il faut en croire cette assertion de Lespine de Grainville et de Sepher (p 95) : « M. l'abbé d'Artigny, ou plutôt celui d'entre nos célèbres écrivains et habiles historiens qui lui a fourni l'article entier qui concerne Pibrac. »

(3) Voici avec quelles réserves un critique des mieux disposés approuvait, dans le *Journal des Savants* de 1746 (p. 544), les conclusions de Dom Vaissète : « On ne peut que louer le zèle de Dom Vaissète, qui a prétendu le laver (Pibrac) de ce reproche. Si cette dissertation ne lève pas absolument toute difficulté, elle rend du moins le fait problématique; au surplus, rien ne prouve que cet amour prétendu ait jamais fait sortir Pibrac des bornes de la décence et de l'honnêteté. » Une telle approbation, dans un compte-rendu généralement très favorable, n'équivaut-elle pas à une protestation?

III sur l'insulte sanglante que ce dernier avait fait faire à la reine sa sœur au Bourg-la-Reine (1). »

Où l'abbé d'Artigny a-t-il vu que Pibrac continua à garder la confiance de la reine outragée? Il aurait bien dû signaler les documents qui nous auraient permis de vérifier l'exactitude de son assertion. Pour moi, après bien des recherches dans les *Lettres* de Marguerite et dans les *Mémoires* du temps, je crains que le *toujours* de l'abbé d'Artigny ne soit une de ces formules complaisantes derrière lesquelles un auteur cache son embarras. Ce *toujours* ne se réduit pas même à une *seule fois*, car s'il est vrai que Pibrac alla vers Henri III, comme le quatrième des négociateurs qui se succédèrent depuis le 8 août 1583 (2), ce fut, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (3), le roi de Navarre seul qui le chargea de cette mission. — Ainsi tombe complètement la première des objections présentées par d'Artigny.

La seconde ne résiste pas davantage à la discussion. La voici (p. 362) : « Pibrac avait le cœur pris d'un autre côté; une inclination plus tendre et moins cérémonieuse, un attachement plus sensible s'était rendu maître de ce grand homme. Et je doute qu'avec cet esprit de modération et de réflexion qu'il a toujours fait paraître, il fût susceptible de deux passions très vives en même temps, occupé comme il était d'ailleurs; il lui suffisait bien d'en avoir une. Mais afin qu'on ne prenne

(1) D'Artigny a commis une erreur en indiquant le Bourg-la-Reine. D'Aubigné (*Histoire universelle*, t. I, p. 84) s'est trompé, lui aussi, en donnant à cette odieuse scène la porte Saint-Jacques pour théâtre. D'après Du Plessis-Mornay (*Mémoires*, t. I, p. 208), Marguerite fut arrêtée entre Palaiseau et Saint-Clair. Ce fut à Palaiseau même, d'après le *Journal* de l'Estoile (édition Champollion, p. 164).

(2) Le premier fut Du Plessis-Mornay, qui partit de Nérac le 17 août; le second fut d'Aubigné, le troisième Yolet.

(3) Voir la harangue prononcée par Pibrac devant Henri III et analysée par Bayle dans la remarque Q de l'article *Navarre* (Marguerite de). Cette harangue a été imprimée pour la première fois dans un *Recueil de plaidoyers, harangues et remontrances des plus illustres et fameux politiques de notre temps* (Paris, chez Adrien Tiffaine, 1618, in-12). On la retrouve à la suite du *Mémoire* de Lespine de Grainville et de Sepher (p. 253). Pibrac y dit formellement que la honteuse arrestation de la reine de Navarre fut opérée à deux lieues au-dessus du Bourg-la-Reine.

pas ce que je dis pour des imaginations romanesques, on en trouvera la preuve dans une vingtaine de lettres amoureuses de ce grave magistrat que j'ai lues dans le manuscrit 1008 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés parmi ceux du chancelier Séguier, où elles sont attribuées à Pibrac (1). On verra que cette plume, qui savait traiter la morale avec tant de naturel, de force et d'élégance, dans les quatrains si instructifs que nous en avons, n'était pas moins bien taillée pour traiter les plus tendres sentiments de la passion et de l'amour. » D'Artigny continue ainsi (p. 363) : « Lorsque j'alléguai ces lettres au savant père dom Vaissète, il prétendit qu'elles étaient écrites à Mme de Pibrac, épouse de ce magistrat. Mais je doute que leur lecture laisse subsister cette réponse. Elles n'ont point la gravité avec laquelle on écrit à une épouse, même la plus tendrement aimée (2). Tous les traits de ces lettres regardent une toute autre personne qu'une épouse, puisque celle à qui elles sont adressées était veuve. D'ailleurs, m'a-t-on dit, ce sont peut-être des lettres de jeunesse : mais j'ose assurer que le contraire paraît à la lecture. Pibrac était conseiller d'Etat lorsqu'il les écrivit, et l'on voit dans la quinzième qu'il revenait d'Olinville, où il avait été travailler avec le roi Henri III lorsqu'il écrivit cette lettre. Or, les voyages de ce roi à Olinville, entre Etampes et Orléans, sont des années 1576 et 1577. Ainsi, cette réponse n'a pas plus

(1) Aujourd'hui n° 17471 du fonds français. Il y a là (de la p. 31 à la p. 38) qui est la dernière du volume) 19 lettres non datées. Ce sont, comme toutes les pièces dont se compose le volume, des copies très lisibles. Ces 19 lettres ont été publiées à la suite du *Mémoire* de Lespine de Grainville et de Sepher (p. 131 à 180). On trouve encore dans le volume 17471 une lettre ou plutôt un mémoire de Pibrac touchant la négociation de la reine-mère (p. 21) et un mémoire du même au roi sur les plaintes de ceux de la religion (p. 27). Ces deux documents, d'une étendue considérable, ne sont pas datés et m'ont paru bien importants. Je ne me souviens pas de les avoir vus imprimés.

(2) Les auteurs du *Mémoire sur la vie de M. de Pibrac* disent à ce sujet (p. 96) : « Le style n'est pas compatible avec le respect qu'un pareil lien que le mariage inspire ordinairement à ceux qu'il unit : si dom Vaissète les a lues, il mérite plus de louanges que de reproches de s'être trompé sur le langage de la passion. »

de solidité que les autres. Hé! ne vaut-il pas mieux avouer que Pibrac, qui n'avait pas encore cinquante ans (1), ressentait toujours en lui les feux de la jeunesse (2) ? »

Admettons que d'Artigny ait raison et que les lettres galantes de Pibrac appartiennent aux années 1576 et 1577. Pourquoi cette circonstance nous empêcherait-elle de croire que, dans les années qui suivirent, Pibrac, rapproché de Marguerite par ses fonctions de chancelier (3), devint amoureux d'elle? Nous sommes ici en présence non de deux passions simultanées, mais de deux passions successives. Souvent, hélas! lui aussi, l'*homme varie!* (4) Ou bien Marguerite vint occuper dans le cœur de Pibrac une place qui déjà était devenue libre, ou bien elle y détrôna, grâce à ces incomparables dons de séduction, l'héroïne des lettres de 1576 et de 1577.

Quoi qu'il en soit, tout s'explique aisément, naturellement, et c'est non moins au nom de la vraisemblance morale qu'au nom de la vraisemblance historique qu'il faut définitivement donner raison à Marguerite, à de Thou et à tant d'autres accusateurs contre Pibrac, dom Vaissète, l'abbé d'Artigny et si peu d'autres apologistes (5) !

(1) Combien d'auteurs ont oublié que celui qu'ils appellent, à ce propos, le *vieux* Pibrac, était à peine quinquagénaire! L'éditeur des *OEuvres complètes* de Michel de l'Hospital, Dufey (de l'Yonne), a trouvé le moyen de les dépasser de beaucoup en disant (t. I, p. 480) : « Gui du Faur se survivait à lui-même quand il déshonora *sa vieillesse* et son talent par la plus déplorable et la plus inutile prostitution. » La bévue n'est pas moins grotesque, en vérité, que le style qui l'enveloppe, Pibrac ayant seulement 44 ans quand il essaya de justifier l'immense assassinat de la Saint-Barthélemy. Cela me rappelle certain historien-journaliste qui a mis la révocation de l'Edit de Nantes sur le compte de la caducité de Louis XIV, lequel pourtant n'était âgé, en 1685, que de 47 ans, ce qui autorise à dire : le radoteur, ce n'est pas le roi.

(2) L'abbé d'Artigny aurait pu citer ici le vers si spirituel de Ronsard :

« Et d'ailleurs le bois sec brûle mieux que le vert. »

(3) Les auteurs du *Mémoire sur la vie de M. de Pibrac* observent (p. 101) que ce magistrat avait passé dix-sept mois avec Marguerite pendant un séjour qu'elle avait fait en Béarn. Consulter sur ce séjour en Béarn (1578 et 1579) les *Mémoires* de Marguerite, édit. de M. L. Lalanne (p. 157 et suiv.). Pibrac resta aussi près de Marguerite à Nérac (1579-1580).

(4) « L'amour est une passion dont la durée n'égale pas toujours la violence, » disent (p. 100) les auteurs du *Mémoire* déjà si souvent cité.

(5) Parmi ces derniers, rangeons le chanoine A. Mongez qui, dans son *Histoire de la reine Marguerite de Valois* (1777), affirme, le malheureux! que la prétendue passion

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la rédaction et l'impression de ces notes a paru un opuscule intitulé : *Pibrac, sa vie et ses écrits, fragments d'une étude historique et littéraire,* par E. Cougny (Versailles, 1869, in-8°). Les vingt premières pages sont employées à montrer que « le vénérable auteur de ces *Quatrains moraux* qui servirent si longtemps à donner à la jeunesse de salutaires leçons » n'a pas aimé la reine de Navarre. Comment M. Cougny, auquel nous devons de sérieux et estimables travaux, a-t-il pu nier ainsi l'évidence? L'avocat de Pibrac n'a pas, je le crains, assez étudié son dossier. De fâcheuses erreurs ne le prouvent que trop. Par exemple (p. 7), il prétend, renversant complétement les rôles, que Péréfixe « a le premier accrédité cette fable invraisemblable, » et que Mézeray a reproduit « presque dans les mêmes termes le récit de Péréfixe, » alors que le récit de ce dernier est postérieur de près de vingt années au récit de son prétendu copiste. Par exemple encore (p. 9), il déclare que ladite *fable* est fondée sur « *un seul* témoignage qui soit du temps, » sur celui de J. Aug. de Thou, comme si d'Aubigné n'avait pas confirmé la version de Marguerite et celle du grand historien! Pour innocenter Pibrac, M. Cougny est obligé (dure extrémité!) d'accuser de mensonge l'honnête président de Thou (1)! A défaut d'arguments, le docte professeur emprunte le faible secours d'un rapprochement hasardé, et il s'écrie (p. 8) : « Je ne crois

de Pibrac pour Marguerite a été « absolument détruite » par dom Vaissète et par l'abbé d'Artigny, que « les raisons victorieuses qu'apportent ces deux auteurs, et surtout le dernier, doivent décider tout homme impartial. » Mongez ajoute bien plaisamment, pour montrer que Pibrac devait préférer une autre femme à Marguerite : « Ce brave chancelier qui donnait tant de temps à l'étude et aux affaires se trouvait bien mieux d'un amour plus commode. » Ceci ne se réfute pas. Contentons-nous de sourire. — Aucun biographe du chancelier de Marguerite n'a rappelé que cette princesse lui avait vendu, avant leur rupture, l'hôtel d'Anjou, situé près du Louvre, et qu'il céda bientôt à Mme de Longueville (*Lettre apologétique*, édition Guessard, p. 260 et suiv.). Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre (1579), vendit à Pibrac, « conseiller d'Etat, » la seigneurie d'Aillas (p. 30 du tome IV de l'*Inventaire-Sommaire des archives départementales des Basses-Pyrénées*, dressé par M. Paul Raymond) (1867).

(1) M. Cougny a dû, pour les cruels besoins de sa cause, reprocher aussi au grave historien Lafaille (p. 19) « une incroyable légèreté. »

guère à la vieille histoire d'Aristote faisant l'âne pour complaire à une maîtresse. ». Je n'irai pas plus loin, et me contenterai d'exprimer le regret que la première partie de la brochure de M. Cougny soit si inférieure à la seconde, où l'on trouvera (p. 20-60) d'intéressantes observations sur les œuvres de Pibrac.

III

Quelques citations relatives à Pibrac.

Colletet n'a pas cité ces vers tirés de la dédicace du poème : *Le Triomphe de la Foy*, par G. de Salusté, sieur du Bartas, « A Gui Du Faur, seigneur de Pybrac, conseiller du Roy en son privé conseil, et président en sa cour de parlement à Paris » (p. 428 des *Œuvres complètes*, édition de 1611) (1) :

Miracle de nos jours, quand ta langue affinée
Par l'usage et le sens, parle au nom de nos Rois
Au Concile, au Tudesque, au fourré Polonnois,
Tu fais revoir le jour à l'éloquent Cynée.

Tu sembles un Nestor quand ta sage parole
Dans le conseil privé de nos malheurs discourt,
Et quand du grand Paris la souveraine court
T'oyt disputer du droit, tu sembles un Scevole.

Puis ta prose romaine égale le doux style
De mon limé Saluste, et quand des doctes sœurs
Sur ton papier lissé tu verses les douceurs,
Tu me fais souvenir du grave-doux Virgile.

Ces vers, qui sont au nombre des meilleurs de tous ceux de Du Bartas, ont dû être oubliés par Colletet (2), mais ce

(1) On sait que le *Triomphe de la foy* parut pour la première fois dans la *Muse chrestienne* (Bordeaux, chez Simon Millanges, in-4°, 1573). J'ai rappelé, dans une note de la page 80 des *Vies des poètes gascons*, qu'une des filles de Du Bartas fut mariée avec un neveu de Guy Du Faur de Pibrac, avec N. Du Faur, fils du seigneur de Gratteins, chancelier du roi de Navarre.

(2) Colletet a dit dans sa Notice sur Guillaume de Saluste (p. 93 des *Vies des poètes gascons*) : « Il dédia son *Triomphe de la foy* à Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, son illustre amy, qui l'honora toute sa vie d'une estime toute particulière. »

critique ne paraît pas avoir connu d'autres vers que je trouve dans une pièce rarissime intitulée : *Tombeau de M. Du Faur, sieur de Pibrac*, par A. D. T. (A Paris, pour Félix le Mangnier, libraire juré, demeurant à la rue Neufve Nostre-Dame, 1584, in-4°, de 7 pages) (3). L'auteur anonyme de cette élégie débute ainsi :

Filles de Jupiter, citoiennes de Grèce,
Qui lavez vos cheveux dans les eaux de Permesse,

et il les prie de cesser leur danses joyeuses,

Car je pleure un héros, un grand mignon des Dieux.

Voici comment il s'adresse ensuite à Pibrac lui-même :

A peine tu avois de la barbe au menton,
Que Thoulouse te vit un troisième Caton,
Exemple de vertus, patron de saincte vie,
Magasin de sçavoir et plus grand que l'envie.

Mais Thoulouze n'estoit assez grande pour toy :
Tu n'y fus pas long temps que Charles, nostre Roy,
Eut affaire de toy, et t'élut entre mille
Pour estre ambassadeur au général Concille.

Dans le recueil auquel je viens d'emprunter cette citation figure (sous le n° 25), à la suite du *Tombeau de Pibrac*, une pièce latine intitulée : *Pauli Foxii et Vidi Fabri Pibracii Manibus et Pauli Foxii Tumulus* (Parisiis apud Robertum Columbellum, 1584, in-8°). Le poème est précédé d'une épître dédicaioire au président du parlement de Bourgogne : *Illustrissimo Divionensis senatus principi D. Brularto*, signée : *Io. Guyionius*. Jean Guijon (appelé Jean Guynos dans le *privilége*) dit, en offrant à Brulart ces bagatelles, *nugas meas : Quid ego ad Foxii vel Pibracii laudes, nisi quod Chœrilus ad Alexandrum?* Le poème aux Mânes des deux amis est de

(3) On la demanderait en vain à la Bibliothèque impériale, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et à la Bibliothèque de l'Arsenal. Elle n'est qu'à la Bibliothèque Mazarine (dans un recueil in-4°, coté 10,694 A).

Jean Guijon (*Io. Guyionius cecini*); le poème consacré au tombeau de Paul de Foix (*Pauli Foxii tumulus*) est de ce même Jean, mais le poème consacré au tombeau de Pibrac (*Fabri Pibracii tumulus*) est d'un frère aîné de Jean, lequel s'appelait Jacques, et qui signe ainsi : *Jacobus Guyionius Heduus faciebat kal. jul.* 1584. Ces trois poèmes, tous assez courts (le premier de 5 pages, le second de 4 pages, le troisième de 2 pages) m'ont semblé fort insignifiants, et décidément le mot *nugas* leur avait été très bien appliqué par la modestie de l'un des auteurs (1).

Dans un ouvrage, bien peu connu, de Pierre l'Anglois, sieur de Bel-Estat (*Discours des hiéroglyphes ægyptiens, emblèmes, devises et armoiries*, Paris, 1583, in-4°), on rencontre, sous le vingt-sixième tableau (p. 66), ces vers à M. de Pibrac :

C'est bien à vous, Monsieur, que je dois mon abeille :
Elle d'une industrie à nulle autre pareille,
Succe les fleurs d'Hybla, pour confire son miel,
Et vous suçant les fleurs de la philosophie,
En avez sceu tirer des reigles de la vie,
Dont vous sucrez vos vers, qui sont dignes du ciel.

Passons à la prose. Je mentionnerai d'abord l'*Oraison funèbre prononcée en l'église et monastère des Augustins, aux obsèques et funérailles de M. Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, conseiller du Roy en son privé conseil et d'Estat, président en sa cour de parlement et chancelier de feu Monseigneur frère du Roy et de la Reyne de Navarre, ensemble ses derniers propoz tenuz avant son trespas, dédié à hault et puissant seigneur Monseigneur le duc de Guise*, par F. Pierre Pain-et-Vin, docteur en théologie, religieux profez

(1) Ces divers poèmes ont été réimprimés dans le recueil des opuscules des quatre frères Guijon : *Jacobi, Joannis, Andreæ et Hugonis fratrum Guijoniorium opera varia, ex Bibliotheca Philiberti de la Mare, senatoris Divionensis*; Dijon, 1656, in-4°, pages 176, 182. J'avais oublié de dire que Jacques Guijon traduisit en latin et en distiques les *quatrains* de Pibrac.

de l'ordre de Saint-Augustin (Paris, pour Guillaume Tigé, libraire, 1584, in-8° de 30 pages) (1). Cette oraison funèbre est pleine de généralités dans le genre de celle-ci (p. 27) : « Son nom vivra de siècle en siècle éternellement. » Je n'y trouve à relever que ce renseignement (même page), que « par la violence de fièvre, » il « partit de ce monde le mercredy 30 de may (2). »

Peu de temps après, Michel de Montaigne traçait de Pibrac ce charmant éloge (*Essais*, 1588, l. III, ch. IX) : « Ainsi en parloit le bon Monsieur de Pibrac que nous venons de perdre; un esprit si gentil, les opinions si saines, les mœurs si doulces. Ceste perte, et celle qu'en mesme temps nous avons faicte de Monsieur de Foix (3), sont pertes importantes à nostre couronne. Je ne sçays s'il reste à la France de quoy substituer une aultre couple pareille à ces deux Gascons, en sincérité et en suffisance, pour le conseil de nos roys. C'estoient âmes diversement belles, et certes, selon le siècle, rares et belles, chascune en sa forme : mais qui les avoit logées en cet aage, si disconvenables et si disproportionnées à nostre corruption et à nos tempestes? »

(1) Bibliothèque impériale LN $\frac{27}{6502}$. Bibliothèque Mazarine $\frac{10,694}{A}$ (n° 27).

(2) Si l'on ne soupçonnait là quelque faute d'impression, il y aurait à se demander si la date fournie par l'orateur ne doit pas être préférée à la date donnée presque partout ailleurs (27 mai). Du reste, jamais date n'a été plus contestée. Quelques auteurs (récents, il est vrai, et notamment d'Artigny) ont indiqué le 12 mai. D'après l'épitaphe latine mise sur le tombeau de Pibrac dans le chœur de l'église des Grands-Augustins, rapportée par Piganiol de la Force (t. VI de sa *Description de Paris*), il faudrait adopter le 2 mai (probablement, le 1 a été effacé). Piganiol nous apprend encore que l'on avait inscrit ce quatrain sur la tombe de celui qui avait fait tant d'autres quatrains :

Pibrac, dont l'honneur et la gloire
Eclate par tout l'univers,
Ne veut ny prose ny des vers
Pour en conserver la mémoire.

(3) Cette coïncidence a été relevée aussi par l'Estoile (p. 171 de l'édition Champollion-Figeac). Là, le chroniqueur nous apprend qu'en mai 1584 « il y eut deux éclipses qui furent suivies de la mort et éclipse de deux grands personnages, M. de Foix, archevesque de Tholose, et M. de Pibrac, qui moururent à trois jours près l'un de l'autre. »

N'omettons pas ces lignes importantes tracées par un historien protestant, du vivant même de Pibrac, et qui nous montrent le futur défenseur de la Saint-Barthélemy faisant, sinon arrêter, du moins restreindre, l'horrible massacre :

« Pibrac, avocat du Roy, luy demande (le 26 août, toutes chambres du parlement réunies), s'il plaist à Sa Majesté que l'accident soit enregistré au greffe du parlement pour en conserver la mémoire à la postérité, s'il ne veut pas qu'on cesse et mette fin à tant de meurtres qui se font d'heure à autre en tant d'endroits d'une si grande ville que Paris.... » Le roi ayant répondu affirmativement à ces deux interpellations, « commande que, sur l'heure, on aille deffendre à son de trompe et à peine de la mort en tous les cantons de la ville qu'aucun ne fust si hardi de tuer âme vivante, de piller ne tourmenter aucun fors ceux qui seront ordonnez pour ce faire (1) (La Popelinière, *Histoire de France*, 1581, t. II, f° 67, *verso*). »

N'omettons pas non plus ce mot de Joseph Scaliger : « Pibrac étoit un très honnête homme, bon jurisconsulte, et, pour un Gascon, il parloit bien françois (*Scaligerana*, édition de 1669, p. 312), » et ce passage de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, (tome II, livre II, p. III de la 1re édition) : « A la rivière d'Odere (frontière du roiaume de Pologne), ceux du pais lui envoièrent (au duc d'Anjou) l'evesque de Vladislavie qui lui fit une harangue pour sa bien venue avec admirable éloquence, dont il fut remboursé par Pibrac, non sans usure, car lui qui estoit le plus éloquent et élégant que nostre siècle ait porté, et le mieux accommodant le geste et la grace aux parolles triées, en cet endroit se surmonta soi-mesme. »

Depuis l'année 1646, date de la composition de la notice

(1) Le rédacteur des *Mémoires de l'Estat de France* (t. I, f° 448) a confondu Guy du Faur avec son frère Louis et s'est également trompé en avançant qu'il se tint prudemment caché pendant la Saint-Barthélemy chez la dame de Nemours.

de Colletet (1), je ne trouve guère à signaler, en dehors des ouvrages énumérés déjà dans mes notes que : l'*Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges des hommes illustres*, etc., par Isaac Bullart (1682, in-f°, Amsterdam) (2); les *Conversations nouvelles sur divers sujets*, par Mademoiselle de Scudéry (1684, 2 vol. in-12, tome II) (3); les *Eloges des hommes savants*, par Antoine Teissier (1715, in-12, t. III, p. 289-297); la *Description du Parnasse français*, par Titon du Tillet (1732, in-f°, p. 139); les *Mémoires de Trévoux*, de mai 1747 (4); l'*Eloge de Guy du Faur de Pibrac*, par Etienne Calvin (1778, in-8°, opuscule couronné par l'académie des Jeux-Floraux); l'*Eloge* du même, par M....., de l'académie de Marseille (1778, in-8°) (5); *Guy du Faur de Pibrac, chancelier de la reine de Navarre et de Henri III, discours historique et critique qui n'a point concouru au prix de l'aca-*

(1) Colletet aurait pu mentionner de louangeuses pages sur Pibrac dans un livre qui avait paru l'année précédente : *Les éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, par J.-B. de l'Hermite-Souliers et Fr. Blanchard, Paris, 1645, in-f°, p. 229 et suivantes.

(2) P. 71 et 72 du tome I. Bullart donne à Pibrac cette devise : *Labor actus in orbem*. Il rapporte aussi cette épitaphe faite par E. Pasquier pour son ami :

Patribus et populo longe gratissimus omni
(Hunc ut jure voces delicias populi)
Conditus hic Faber est, quo sanctior haud fuit alter,
Rursus ut hunc possis dicere Fabritium.

(3) C'est dans l'*Histoire du comte d'Albe* que se trouve (de la page 770 à la page 887) une dissertation sur la poésie française, qui n'a pas été assez remarquée, car elle renferme, sur la plupart de nos vieux poètes, des jugements excellents et de curieuses particularités, le tout exprimé en un charmant langage.

(4) Article XLVII, p. 862 et suiv. (à propos de l'édition des *Quatrains* de Paris, chez Quillau, 1746).

(5) Une note manuscrite de l'exemplaire de la bibliothèque impériale (Ln 27/6506) nous révele le nom de l'auteur de cet éloge vide et déclamatoire, M. Floret. Une seule phrase donnera une juste idée de la manière de M. Floret, c'est cette enthousiaste et presque délirante définition de l'avocat général (p. 15) : « L'avocat général est le père de la patrie, la victime qui s'immole généreusement chaque jour pour elle..... » L'auteur assure (note 12 de la page 31) que dans le *Recueil A B C D*, on trouve une très longue dissertation pour prouver que Pibrac ne fut pas amoureux de la reine Marguerite. Pour moi, j'assure qu'il n'en est rien et que le Recueil de l'abbé d'Artigny aura tout simplement été confondu par M. Floret avec le Recueil de Péran, Querlon, Mercier de Saint-Léger, et, du reste, M. Floret déclare que, pour ce qui regarde la passion de Pibrac, le témoignage de de Thou « décide la question. »

démie de Toulouse, par M. Mayer (Londres, 1778, in-8°) (1); l'*Eloge de Guy du Faur de Pibrac*, par Guill.-Henri-Charles Goyon d'Arsac (Toulouse, 1779, in-12); le *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-le-Duc* (Paris, 1843, in-8°); *Trois magistrats français du* XVIe *siècle, études historiques* (*Antoine Du Prat, Guy du Faur, seigneur de Pibrac, Jacques Faye, seigneur d'Espcisses*), par Edouard Faye de Bris (Paris, 1844, in-8°; *Guy du Faur de Pibrac*, par Th. Huc (Toulouse, 1846, in-8°); le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (tome v, 1851) (2); les *Mémoires de littérature ancienne*, par M. E. Egger (1862, in-8°); enfin, les *Variétés bibliographiques*, par M. Edouard Tricotel (Paris, Jules Gay, 1863, in-12) (3).

IV

D'une nouvelle édition à donner des *Quatrains* de Pibrac.

M. le comte de Pibrac, qui a l'honneur d'appartenir à la famille du poète, et qui est membre de la Société archéolo-

(1) L'impression de l'ouvrage de M. Mayer est horrible; le papier est plus horrible encore. Est-ce par effroi que personne, avant moi, n'avait coupé les feuilles de l'exemplaire de la bibliothèque impériale (Ln 27/6507)? Le style est en harmonie avec le papier et avec l'impression. C'est, à proprement parler, une diatribe contre Pibrac. L'auteur dit tout d'abord que Pibrac ne peut être « un sujet d'éloge. » Il lui reproche avec véhémence (p. 64 et 65) d'avoir brûlé pour Marguerite « de feux adultères). » A la fin du volume, on a reproduit (p. 83) l'apologie de la Saint-Barthélemy, et (p. 46) la harangue aux Polonais.

(2) M. Chr. Barthelmess, auteur de l'article, a rappelé que l'*Encyclopédie* de Diderot a grandement vanté, en Pibrac, un penseur d'une *rare solidité*.

(3) P. 90. Sous ce titre : *Quelques vers de Pibrac*, M. Tricotel a mis, à la suite d'une courte notice, *l'esprit de Lysis disant le dernier adieu à sa Flore, dialogue*. C'est, dit-il, « une pièce de vers remarquable sur la mort de Bussy-d'Amboise, l'amant de Mme de Montsoreau, lâchement assassiné par le mari, le 19 août 1579. L'Estoile, après avoir relaté le meurtre de Bussy, ajoute : Sur cette mort de Bussy furent faits et divulgués divers tombeaux et épitaphes entre lesquels j'ay recueilly le suivant qui est digne de l'esprit de M. de Pibrac. Il est intitulé : *Ombre de Bussy, Dialogue entre Flore et Lysis* (voir le *Journal de Henri III*, édition Champollion Figeac, 1837, p. 118). L'éditeur s'est bien gardé de reproduire cette pièce. Nous la donnons d'après un petit volume fort rare, intitulé : *Troisième recueil de diverses poésies des plus excellens autheurs de ce temps, recueillies par Raphaël du Petit-Val*. Rouen, 1600, in-12. »

gique de l'Orléanais, avait l'intention, il y a quelques années, de publier une somptueuse édition des *Quatrains*. Soit qu'il accomplisse un projet qui a pour lui tout le prix d'un filial devoir, soit qu'il laisse à un autre le soin de rendre un tel hommage à la mémoire du grand homme dont il porte le nom, je demande la permission d'indiquer ici ce qu'à mon humble avis il faudrait faire entrer dans la nouvelle édition.

Je voudrais d'abord que l'on mît en tête un catalogue raisonné, aussi complet que possible, des éditions précédentes, ainsi que des traductions qui en ont été données en tant de langues. Il serait bon de rechercher, à cette occasion, ce qu'il y a de vrai dans l'assertion si souvent répétée relative aux traductions des *Quatrains* faites par les Turcs, les Arabes et les Persans (1).

L'édition devrait reproduire le texte le plus ancien, avec les variantes recueillies dans toutes les éditions publiées du vivant de l'auteur, et qui, par conséquent, auraient pu être pour lui l'objet d'une révision dont il y aurait à tenir grand compte (2).

Des notes abondantes devraient accompagner les *Quatrains*, tantôt pour avertir le lecteur des emprunts faits par Pibrac à Phocyclide, à Epicharme et aux autres poètes gnomiques de la Grèce, ainsi qu'aux divers autres moralistes de l'Antiquité,

(1) Je me méfie un peu de ces prétendues traductions lointaines depuis que je sais avec quel succès Sommalius a raconté qu'un roi de Mauritanie conduisit un jésuite dans sa bibliothèque, et lui montra le livre de l'*Imitation* traduit en langue turque. Voir contre cette fabuleuse historiette une note de mon Opuscule : *Preuves que Thomas Akempis n'a pas composé l'Imitation de N.-S. J.-C.*, p. 145.) Le premier auteur qui, à ma connaissance, ait dit que les *Quatrains* avaient été traduits en trois langues orientales, c'est Scévole de Sainte-Marthe. Adrien Baillet, Niceron, Goujet, ont à qui mieux mieux répandu ce bruit. M. Cougny vient de le répéter (p. 42).

(2) L'édition mise par Lespine de Grainville et l'abbé Sepher à la suite de leur *Mémoire* sur Pibrac est bien supérieure à toutes les éditions du XVIIe siècle. Lire p. 67 de ce *Mémoire*) une vive tirade contre les éditions défigurées de 1687 et de 1720. Les biographes de Pibrac appellent ces éditions modernisées « des traductions d'une espèce toute particulière. » Les critiques de Trévoux constataient, en 1747 (p. 857), que l'éditeur de 1746 « avait jugé qu'il valait mieux imprimer ces vers tels qu'ils sont originairement... »

tantôt pour expliquer les mots que pourraient trouver difficiles les personnes peu familiarisées avec le langage du XVIe siècle.

Il serait piquant de rapprocher des pensées exprimées dans chacun des *Quatrains*, d'autres pensées développées par les moralistes qui ont été les contemporains ou les successeurs de Pibrac.

Je souhaiterais encore que, dans un chapitre spécial, on évoquât tous les souvenirs littéraires ou historiques qui se rattachent aux *Quatrains*, chapitre où seraient tour à tour mentionnés Michel de Montaigne, Pasquier, Héroard, Molière, Vigneul de Marville, Voltaire, etc., et auquel Madame de Maintenon, racontant son enfance, fournirait cette citation (*Conseils et instructions aux Dames de Saint-Cyr*, édition Th. Lavallée, t. I, p. 98) : « On nous plaquoit un masque sur le nez, car on avoit peur que nous ne hâlassions; on nous mettoit au bras un petit panier où étoit notre déjeuner avec un petit livre des *Quatrains* de Pibrac, dont on nous donnoit quelques pages à apprendre par jour; avec cela, on nous mettoit une grande gaule dans la main, et on nous chargeoit d'empêcher que les dindons n'allassent où ils ne devoient point aller. »

Enfin, il serait désirable, ce me semble, que l'on joignît aux *Quatrains* le rarissime et tout petit traité : *De la manière civile de se comporter pour entrer en mariage avec une demoiselle* (1), le poème de la *Vie rustique*, les sonnets et

(1) Ce traité, composé de six quatrains, n'est que dans l'édition des *Quatrains* publiée à Amsterdam par Vander Haghen, in-8°, édition dont il resterait un seul exemplaire, s'il fallait en croire le rédacteur du Catalogue de La Vallière. Le *Manuel du Libraire* reproduit, sans la démentir, cette désespérante assertion. Voici l'extrait, tel que le donne G. de Bure (t. II, p. 361), de la lettre mise en tête du volume et adressée, du château de Pibrac, le 20 octobre 1757, au duc de La Vallière, par une pièce du poète (Eulalie Pibrac, comtesse de Conillac) : « Feu M. de Pibrac, mon grand oncle, avant que de mourir, avait remarqué que dans ses édifiants quatrains il avoit oublié de traiter de ce qui doit se pratiquer en mariage. Il y a suppléé par les quatrains que voici. Il les a écrits dans la simplicité du langage des gens du commun, parce qu'ils forment le plus grand nombre. Cet exemplaire est le seul qui reste, et je le sacrifie avec plaisir à la haute réputation de Monsieur le Duc. »

les vers sur la mort de Bussy-d'Amboise, de façon à réunir en un volume, qui ne serait pas bien gros, les poésies complètes de Pibrac (1).

Un tel recueil, préparé avec amour, imprimé avec goût, ne serait pas seulement le bien venu dans tout le Languedoc et dans toute la Gascogne; il ferait encore la joie de tous ceux qui aiment à trouver dans un livre doux à l'œil, doux à la main, de bonnes vieilles poésies entourées de bonnes jeunes annotations.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Il ne faudrait pas négliger cette indication qui m'est donnée au dernier moment : « Bouchet, *Serée* 16, tout au commencement, semble attribuer à Pibrac un ouvrage intitulé *Banquet*, où celui qui donne le repas a nom Colin, et sa femme Marion. C'est, je pense, un poème. » Ceci est tiré du *Ducatiana* (Amsterdam, 1738, tome III, p. 376). — Voici encore une indication bibliographique qui peut intéresser un éditeur curieux : *Les quatrains de Pybrac mis en musique, par Boni*. Paris, Ballard, 1582.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite*).

Toutefois, des soins encore plus urgents avaient éveillé la sollicitude de nos Orientins. La classe ouvrière et les indigents des bas quartiers avaient eu beaucoup à souffrir des suites d'une inondation qui les avait cernés dans leurs habitations, restées malsaines et mal assurées. Plusieurs familles étaient même demeurées sans asile; et pour celles-ci, la détresse était extrême. Mais nos chanoines ne furent pas seuls à s'en émouvoir.

M. l'abbé Jean de La Roque (2), vicaire-général de Mgr de Montillet, se trouvait en outre pourvu, depuis le 27 mars 1768, d'un canonicat métropolitain. Déjà la ville entière avait eu mille occasions d'exalter sa charité envers les malheureux. Fallait-il s'étonner qu'elle se montrât inépuisable pendant ce long mois d'avril 1770? Dans le but de soulager plus efficacement un si grand nombre d'infortunes, il organisa une pieuse société de dames de Miséricorde, qu'il encourageait par ses exemples non moins que par l'ascendant d'une parole facile, dont la douceur et la sympathie, vraiment sacerdotales, entraînaient tous les cœurs. L'archevêque et l'intendant de la généralité, le clergé de la ville et les familles aisées mirent, comme les Orientins, leurs bourses à la disposition de l'abbé de La Roque. Et bientôt toutes les victimes de ce mémorable sinistre n'eurent plus qu'à bénir le jeune grand vicaire, alors à peine âgé de 29 ans, des prodiges de son industrieuse charité.

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548, t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298 381, et t. XI, p. 73, 118.

(2) Il était né à Condom, le 10 mai 1741, « de messire Pierre-Arnaud de La Roque et de dame Jeanne de Malet de Fondelin, » dit M. l'abbé ***; auteur de sa vie, publiée à Auch en 1788.

Elle avait, de plus, été largement secondée par le pieux et savant titulaire qui, depuis une date assez récente, se trouvait pourvu de notre prieuré. C'était l'abbé Claude-François Lysarde de Radonvilliers, sous-précepteur des enfants de France, conseiller d'Etat ordinaire, l'un des quarante de l'Académie française depuis 1763, et abbé commandataire de Saint-Loup de Troyes.

A ces divers titres, les revenus dont il jouissait ne pouvaient être que fort considérables. Or, « dans tous les pays où il en avait de » provenance ecclésiastique, il en déléguait la quatrième partie, » chaque année, aux indigents du lieu. Mais à Paris, il avait » abonné au mois ses charités courantes. Et durant les 33 der- » nières années de sa vie qu'il fut paroissien de Saint-Roch, les re- » gistres de la cure attestent qu'il n'a jamais manqué d'envoyer cent » louis, tous les mois, à son curé, pour les pauvres de la pa- » roisse (1). »

Un prieur aussi généreux aurait-il pu ne pas venir au secours des malheureux qui avaient eu tant à souffrir de l'inondation dans l'ancien parsan de Saint-Orens ?

Cependant, trois semaines avaient à peine suffi pour ménager l'écoulement définitif des eaux, et débarrasser le pavé de nos deux églises du limon infect qu'elles y avaient déposé. Car on lit dans un manuscrit du temps, que « le 6 avril 1770, le chapitre de » Saint-Orens a esté obligé de sortir de son église pour faire les » offices chez Messieurs les Pénitents bleus, par une inondation » qui a tenu toute leur église, et n'en sont sortis (les chanoines), » que le 27 avril (2). »

Heureusement que l'on touchait à la belle saison; et le soleil de mai était assez longtemps sur l'horizon pour favoriser l'assainissement du sol et des murailles, que l'inondation avait laissés si profondément imprégnés d'une humidité fort insalubre.

(1) Le cardinal Maury. Eloge académique de l'abbé de Radonvilliers, lu à l'Institut de France, le 7 mai 1807.

(2) Indication de M. P. Lafforgue, dans son histoire de la ville d'Auch.

Mais à quelle hauteur précise s'était élevé le niveau de la crue? On dut en reconnaître longtemps les limites sur tous les parements vus, non-seulement dans nos deux églises, mais encore dans tout le voisinage. Toutefois le document que nous venons de citer ne les détermine en aucune façon.

Nous savons seulement que dans l'intention de se prémunir jusqu'à un certain point contre les inconvénients de ces sortes d'invasions, les chanoines orientins finirent par se résigner à élever le sol de leurs églises.

XXXVIII.

Depuis les modifications que ces deux édifices eurent a subir, jusqu'aux dernières sépultures autorisées dans nos églises, en 1778.

Nous avons déjà fait observer que vers la fin du XIVe siècle, les constructeurs de la moins ancienne avaient établi le pavé de ce nouvel édifice, 80 centimètres plus bas que celui de la prieurale (3). Et comme celle-ci fut remblayée d'environ 0m 85, le sol de sa voisine dut s'élever de 1m 65, pour se trouver désormais à un niveau commun aux deux nefs, sans compter l'excédant réservé aux deux sanctuaires.

Or, si l'on compare ce niveau commun à celui du trottoir actuel qui longe le mur d'enceinte du prieuré, et si on prend le point de repère sur la dalle qui protége le regard le plus voisin, qui reçoit les eaux de la gondole occidentale, on le trouve inférieur au niveau dudit trottoir de 2m 07. Et, par voie de suite, le trottoir actuel est de 3m 72 au-dessus du pavé établi vers la fin du XIVe siècle, dans l'église de cette période.

Nous laisserons à d'autres le mérite d'apprécier quelle influence doit exercer cette observation bien constatée sur l'étude compa-

(3) Voir tome IX, page 227 de cette *Revue*.

rée des deux étiages de la rivière voisine, celui du XIVe siècle et celui du XIXe. Ajoutons seulement que, d'après un nivellement étudié sous nos yeux, avec le plus grand soin, l'étiage actuel est inférieur au pavé du XIVe siècle de 1m 90 seulement. Une crue de 2m suffit donc pour que les eaux de la rivière soient plus élevées que ledit pavé. Mais revenons à nos deux églises.

Avant de les remblayer, selon toute l'étendue du projet arrêté, on dut enlever le mobilier et relever les sarcophages qui, dans la prieurale, reposaient sur le sol depuis des siècles. Celui de Sanche Mitarra fut laissé sous le buffet de l'orgue; et celui de Bernard le Louche resta annexé à l'autel de saint Clair, c'est-à-dire à la place qu'on lui avait donnée, à l'époque des reconstructions opérées vers 1592 par suite du vandalisme protestant de 1587.

Le 25 août 1767, les restes de M. Mégret d'Etigny avaient été déposés dans le sanctuaire de cette même chapelle, du côté de l'Evangile. Son épitaphe, gravée sur marbre noir, fut relevée à la hauteur du nouveau carrelage, tout à côté de l'un des piliers qui, vers 1591, avaient été construits pour l'agrandissement de la prieurale.

Quant au sanctuaire roman, dont nous avons donné plus haut la description (1), rien n'y fut changé, après l'inondation, attendu que son ancien pavé s'élevait de plusieurs marches au-dessus de celui du transsept.

Ici donc, comme dans les absidioles, dans les sacristies et sur tout le sol du reste de l'édifice, s'accumulèrent, pêle-mêle, à la hauteur de 0 m. 85, des matériaux de toute sorte, entassés avec si peu de discernement que les fouilles postérieures nous y ont fait retrouver des inscriptions, des fragments de sculpture assez remarquables, et même un cippe gallo-romain renversé sur la face que le ciseau du sculpteur avait le mieux traitée. Nous l'avons découvert adossé à l'une des deux colonnes engagées qui, depuis le XIe siècle, supportaient la retombée de l'arc triomphal de l'absidiole méri-

(1) Tome X, p. 308, 309 de cette *Revue*.

dionale. Une certaine quantité de chaux en pâte semblait l'avoir rattaché, comme par hasard, aux moulures toriques de la base de cette colonne.

Nous avons donné, plus haut, une idée assez exacte de l'autel qui, dans la petite église, fut rattaché au pan d'honneur, vers la fin du xve siècle (1). Sa table monolithe fut simplement enlevée avec tous les accessoires; et le massif de construction qui la supportait fut laissé à la même place. Nous avons constaté qu'on en fit autant des dalles de pierre qui composaient le pavé du sanctuaire, et des briques de forte épaisseur qui recouvraient le sol de la nef entière.

Ici, du moins, on n'a pas eu à regretter des monuments enfouis, car des fouilles suivies avec le plus grand soin, au mois de mai 1869, n'ont mis à jour, pour toute découverte, qu'une tombe antérieure au remblais de 1772, et qui, selon toute apparence, était de fort longue date. Une dalle informe et très épaisse la recouvrait au niveau du carrèlement des dernières années du xive siècle, tout à fait à l'ouest de cet édifice. L'intérieur de ce tombeau n'était plus qu'un vrai cloaque, où les eaux d'infiltration rentraient presqu'aussi vite qu'on pouvait les enlever, et montaient invariablement jusqu'au niveau du carrelage fixé à l'époque de la construction.

Nous ne devons pourtant pas oublier qu'à travers mille débris informes, nous avons découvert une pierre de moyen appareil, ornée de moulures prismatiques en bon état de conservation. Elle reproduit une moitié latérale de l'un des trilobes dont la série avait servi de couronnement aux arcatures que les modifications de 1772 avaient respectées en élévation, entre les groupes de colonnettes dont nous avons parlé ailleurs (2). Aussi, nous a-t-il été facile de rétablir le plan entier de cet intéressant motif d'ornementation, sur lequel régnait une élégante corniche à rampant uni. Cette

(1) Tome x, page 98 de cette *Revue*.
(2) Tome ix, page 226. — Tome x, page 99 de cette *Revue*.

corniche répondait juste à la hauteur des troisglacis des fenêtres, ouvertes dans les pans coupés du sanctuaire à l'époque même de sa construction.

Le déblais de cette petite église ayant été poursuivi jusqu'à la profondeur prévue de 1 m. 85, nous avons constaté qu'en 1772, avant de surélever le sol du premier pavé, un mur transversal avait été bâti pour séparer le remblais du sanctuaire de celui de la nef, afin d'arrêter à cette limite le terrain destiné aux sépultures dans le reste de l'édifice. Et pourtant, nous avons eu la preuve certaine que l'on n'avait pas ouvert plus de trois tombes sous le nouveau carrelage, depuis son établissement.

Nous trouvons, au reste, le véritable motif de cette réserve dans le mandement de Mgr de Montillet, que nos lecteurs ont pu lire, en 1863, dans cette *Revue* (1). A la date du 20 juillet 1773, ce vénérable archevêque ordonna, dans tout le diocèse, que le clergé eût à se conformer à l'arrêt par lequel le parlement de Toulouse défendait, dans tout le ressort, la sépulture des *fidèles* dans les églises. Nos chanoines donnèrent donc, sur ce point, l'exemple d'une entière déférence.

Par leurs soins, la chapelle de l'Immaculée-Conception subit encore une autre modification, calculée dans le but d'augmenter l'étendue de son enceinte, sans toutefois réaliser de nouvelles constructions.

A cette fin, la salle capitulaire du XIVe siècle fut mise en communication avec la nef, par une large ouverture pratiquée dans la direction de son axe. Et le pavé, sensiblement plus bas que le sol extérieur, fut relevé de 0 m. 72, c'est-à-dire jusqu'au niveau commun adopté pour les deux églises.

Mais nos Orientins devaient-ils, par là-même, se passer désormais d'une salle affectée aux délibérations capitulaires? Loin de penser qu'il dût en être ainsi, ils prirent toutes les mesures né-

(1) Voir tome IV, page 356 et suivantes.

cessaires pour se donner ailleurs un local convenable et peu distant des deux édifices religieux; et ils le bâtirent au nord-est du moins important, parallèlement à l'axe de la prieurale.

Le plan arrêté comprenait un rez-de-chaussée, au-dessus duquel fut disposée ladite salle, avec ouvertures ménagées à l'aspect du nord, de l'est et du midi, de manière à dominer une grande partie du bassin de la rivière.

C'est que, depuis quelques années, le terrain était devenu tout à fait libre, entre le Gers et le chevet des deux églises. A l'époque, encore assez récente, de la construction d'une nouvelle route, ouverte dans la direction du pont de l'ingénieur Pollard, le moulin de Saint-Orens avait dû être sacrifié avec son bief (1). Ce canal d'amenée n'avait donc plus sa raison d'être, attendu que ses eaux avaient été détournées en amont, vers la rivière, pour faire place à un petit quai assez étroit; et c'est jusqu'à sa limite occidentale, à quelques mètres près, que put s'étendre en longueur, de l'ouest à l'est, l'édifice construit pour la nouvelle salle. La compagnie qui devait désormais s'y réunir, pour les délibérations capitulaires, était loin de prétendre à l'avantage d'avoir là une œuvre d'art. Aussi, le plan ne présentait, ni dans ses détails ni dans son ensemble, aucune trace des anciens styles à caractère monastique.

Il en fut de même de l'autel principal à replacer dans le sanctuaire de la petite église sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Celui du XVIe siècle était définitivement enfoui dans les remblais. Or, le XVIIIe, déjà si avancé, n'avait qu'un profond sentiment de répulsion pour tout ce qui pouvait rappeler, dans le mobilier de nos monuments religieux, les œuvres d'art chrétien qui furent le produit des âges antérieurs. Ce troisième autel fut donc encore plus étranger que ne l'avait été le deuxième, à la forme et aux détails d'ornementation qui avaient caractérisé celui de la fin du XIVe siècle.

(1) Le moulin avait d'abord cessé de fonctionner; mais il ne fut démoli qu'en 1773.

On voulut cependant lui donner un certain éclat aux yeux des fidèles auscitains, qui volontiers descendaient du cœur de ville pour venir ici rendre hommage à Marie-Immaculée. Et c'est à cette fin qu'on revêtit le parement de cet autel de l'un de ces cuirs cordouans, alors si vantés dans l'Europe entière pour la finesse et la variété des couleurs qui rehaussaient leurs gauffrures.

Selon toute apparence, c'est dans le but de faire face aux frais de toutes ces améliorations que le chapitre de Saint-Orens vendit, au sud de la Couture, une partie de ce terrain, dont la possession remontait aux temps les plus reculés de notre ancienne abbaye bénédictine. Mais au nord des limites posées à l'occasion de ladite vente, les chanoines se réservèrent un étroit chemin de service exclusif, comme moyen de communication entre le quai de l'est et une ferme d'emménagement qui se trouva désormais à l'angle formé par cette sente et par la rue des Capucins. Une ancienne passerelle en bois, jetée sur le Gers dans cette même direction, avait dû naturellement donner l'idée de cette réserve, comme moyen le plus facile d'aboutir de la ferme au monastère, même depuis la construction du pont en pierre.

Cependant, Mgr de Montillet voyait approcher le terme de sa longue carrière épiscopale. Et comme il sentait ses forces diminuer au point de trouver dans son grand âge un obstacle insurmontable à l'accomplissement des pénibles devoirs que lui imposait la direction du diocèse, il songea sérieusement à se donner pour coadjuteur un de ses vicaires généraux; et son choix s'était arrêté *in petto* sur M. l'abbé de La Roque.

Député par sa province ecclésiastique à l'assemblée générale, en 1775, l'auguste vieillard fit goûter son projet au ministre de la feuille des bénéfices. Aussi, le jeune grand-vicaire, que tout le diocèse appelait *le saint*, allait-il être promu à l'épiscopat, comme le meilleur appui de sa vieillesse, quand l'archevêque mourut, à Paris même, après une courte maladie.

La nouvelle de sa mort, dit un auteur contemporain (1), ouvrit dans tout le diocèse « mille et mille sources de larmes. » Des services funèbres furent célébrés de toute part pour le repos de l'âme d'un prélat si digne de regrets. Et les Orientins ne trouvèrent dans le souvenir de leur ancienne résistance aux nouveautés liturgiques qu'un motif de plus pour manifester la vive part que prenait leur chapitre à une perte qui, dans tous les rangs de la société, fut déplorée comme une véritable calamité publique.

Avec tout le clergé d'Auch et du diocèse, ils avaient nourri l'espérance de voir, un jour, M. l'abbé de La Roque sur le premier siége de notre province ecclésiastique. Mais dans les desseins de Dieu, il devait en être autrement. Et c'est Mgr d'Apchon, alors évêque de Dijon, qui vint continuer à Auch les traditions d'un long épiscopat que son prédécesseur avait rendu si fécond en œuvres utiles.

Quant au pieux et docte grand vicaire, il se félicita d'une nomination qui était venue mettre fin aux angoisses de sa belle âme.

Mais dans le but de rendre un hommage public à son mérite hors ligne, le nouvel archevêque lui conféra la prévôté de Saint-Justin. Ce bénéfice, qui donnait au titulaire le premier rang dans le chapitre métropolitain, était devenu vacant en régale, cette même année, par le décès de l'abbé d'Aignan du Sendat, dont tous les loisirs avaient si heureusement été consacrés à faire des recherches sur l'histoire de notre province.

En acceptant la prévôté, l'abbé de La Roque résigna l'archidiaconé de Sos dont Mgr de Montillet l'avait pourvu; et bien que ses revenus annuels dussent être désormais plus considérables, il continua, moyennant une pension convenable, de résider au séminaire, dans le but de se donner un nouvel accroissement de ressources pour les pauvres et pour les œuvres pies dont il avait la direction dans notre ville.

(1) L'abbé ***, vie de M. l'abbé de La Roque, p. 212.

Cependant les sages mesures que le parlement de Toulouse avait prises dans l'intérêt de la salubrité publique venaient de s'étendre à tout le royaume. Par ordonnance du mois d'octobre 1776, Louis XVI avait prescrit d'établir partout des cimetières publics, en dehors des murs de ville et de toute agglomération rurale.

Et c'est là ce qui nous explique, pour notre commune d'Auch en particulier, l'origine de ce qu'on appelle encore le cimetière de l'Est, dont le mur d'enceinte fut construit, vers cette même époque, un peu au nord de l'enclos des Capucins. Le terrain, acheté avec cette destination, devint propriété municipale par acte public du 8 juillet 1777.

XXXIX.

DEPUIS LES DERNIÈRES SÉPULTURES AUTORISÉES DANS NOS ÉGLISES JUSQU'A LA MORT DU PRIEUR DE RADONVILLIERS, DÉCÉDÉ A PARIS EN 1789.

A partir de cette année, il ne fut donc plus permis aux fidèles de faire ailleurs élection de sépulture. Aussi les inscriptions obituaires que nous avons retrouvées, chez nos Orientins, portent-elles, sans exception, une date antérieure; et la plus récente est de 1772.

C'est celle qui termine la dédicace du monument funèbre que madame d'Etigny, née de Pange, fit ériger près du tombeau de son époux. Bien qu'il fût mort en 1767, et qu'on eût déposé ses restes à la place indiquée plus haut, Lucas aîné, sculpteur de Toulouse, ne put donner qu'après cinq ans pleine satisfaction aux pieux désirs de la veuve de notre intendant. Elle avait demandé que, sur fond noir, disposé en applique, l'artiste figurât en marbre blanc une scène allégorique, selon les goûts du temps : qu'au milieu de la hauteur, dans un médaillon entouré d'un rinceau de chêne, fût le portrait du défunt, assorti du génie de l'immortalité apportant une couronne.

A gauche devait se trouver la piété conjugale, sous la figure d'une femme à long voile de deuil, indiquant le médaillon de sa main droite.

Tout à côté, un second génie, sous les traits d'un très jeune enfant en pleurs, devait renverser le flambeau de l'hymen.

Entre ces deux allégories devait enfin se trouver l'écusson de M. d'Etigny, sculpté avec tout le détail de ses armes (1).

Or, l'exécution répondit, de tout point, au projet convenu; et le relief de Lucas fut considéré, à bon droit, comme l'ornement le mieux soigné de la chapelle qui, dans notre prieurale, continua de servir aux offices paroissiaux, après les modifications que nous avons déjà signalées.

Les remaniements qu'elles avaient occasionnés pourraient bien, du reste, expliquer à eux seuls, en partie du moins, le retard que mit Lucas à poser définitivement son œuvre :

AMANTISSIMO CONJUGI POSUIT
FIDELIS MOERENS UXOR
D. D. FRANC. THOM. DE PANGE
ANNO M. DCC. LXXII.

Cette date, avons-nous dit, est la dernière qu'il nous a été possible de constater, comme témoignage de sépulture dans l'intérieur de nos deux églises. Nous savons d'ailleurs qu'à partir de 1777, le cimetière commun fut le seul autorisé. Et cela, malgré le droit traditionnel qu'un petit nombre de privilégiés prétendaient tenir de leurs ancêtres, d'aller prendre place, à leur tour, dans ce qu'on appelait, depuis plusieurs siècles, des tombes de famille.

A d'autres titres, Mgr d'Apchon devait s'attendre à être déposé, après sa mort, dans le caveau réservé aux archevêques, sous le pavé du sanctuaire de sa cathédrale. Mais dans le but d'encourager par son exemple ceux qui se montraient, dans son diocèse, les moins fa-

(1) Il portait : d'argent, à la barre d'azur chargée de trois étoiles d'argent.

ciles à subir la loi commune, il fit, pour lui-même, élection de sépulture dans le cimetière de l'Est, et demanda que son corps y fût placé, au pied de la croix qui dominait toutes les tombes.

C'est là, en effet, qu'une simple dalle de marbre noir s'étendit sur les restes mortels de cet auguste pontife, tout à fait au niveau du sol, lorsque la mort vint le surprendre à Auch, le 12 mai 1783.

Quant à son successeur, Mgr Louis-Apollinaire de Latour-Dupin-Montauban, il eut à traverser des temps trop orageux pour jamais espérer de retrouver au milieu de ses diocésains le calme de la tombe.

Lorsqu'il passa du siége de Nancy à celui d'Auch, le prieur de Saint-Orens, Claude-François de Radonvilliers, jouissait à Paris des paisibles loisirs d'une honorable retraite. Mais il saisissait avec bonheur les occasions qu'on venait lui offrir de la rendre utile et laborieuse. Membre du conseil d'Etat depuis près de quinze ans, il avait très souvent donné la preuve qu'un homme né avec une grande étendue d'esprit peut toujours aspirer même au succès d'un emploi étranger à ses premières études.

Aussi le garde des sceaux, M. de Miroménil, appelait-il constamment notre prieur aux commissions les plus honorables. Et l'abbé de Radonvilliers savait y maintenir, malgré son grand âge, « cette » imposante considération de savoir, de sagesse et d'intégrité » qu'on n'obtient et ne conserve, dans les corps délibérants, qu'en » dirigeant habituellement leurs décisions (1). »

Dans la période la plus vigoureuse de sa jeunesse ecclésiastique, il s'était attaché au vertueux cardinal Frédéric-Jérôme de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges; et cela par le conseil et sous les auspices de M. de Maurepas, que Madame de Pompadour avait éloigné de la cour et fait exiler dans cette ville. Or, Son Eminence avait si bien apprécié l'abbé de Radonvilliers qu'il était successivement devenu son écrivain, son grand-vicaire de confiance, son secrétaire soit d'ambassade à Rome, soit du ministère de

(1) Le cardinal MAURY. — Eloge académique cité plus haut.

la feuille des bénéfices à Paris, et enfin son conseil permanent dans la présidence des assemblées quinquennales du clergé de France.

Cette honorable situation avait mis notre prieur dans les meilleurs rapports avec le neveu de l'archevêque de Bourges, ce jeune abbé de La Rochefoucauld que nous avons vu devenir plus tard le cardinal Dominique, archevêque d'Albi, et enfin abbé commendataire de Cluny, l'année même de la mort de son oncle.

Du siége d'Albi Son Eminence était passée à celui de Rouen. Et en sa qualité de primat de la Normandie, le cardinal Dominique habitait souvent la magnifique résidence de Gaillon, où le prieur de Saint-Orens était reçu avec tous les égards que méritait un homme aussi considérable.

C'est là que l'abbé de Radonvilliers avait eu connaissance du projet d'un chapitre général que l'illustre abbé du monastère bourguignon voulait présider en personne, dans le courant de l'année 1788. Il devait alors se trouver dans sa 79e année, et il n'avait aucune espèce d'ambition de figurer au milieu de l'éclat étourdissant et si abusif de ces sortes de fêtes publiques, ainsi qu'il le faisait jadis, comme grand-vicaire du cardinal Frédéric-Jérôme, archevêque de Bourges. Mais son chapitre de Saint-Orens fut prévenu sans retard avec ordre au syndic capitulaire de se pourvoir à temps de l'ornement sacerdotal du prix de 300 livres, dont l'hommage devait être fait à l'abbaye de Cluny, à l'occasion de cette grande et si solennelle réunion.

Quand le moment fut venu, nos chanoines se réunirent dans leur nouvelle salle capitulaire pour délibérer sur le choix du député qui aurait l'honneur de porter en Bourgogne ladite redevance. Et l'heureux Gascon n'eut qu'à se féliciter d'un accueil dont le mérite réel était moins dû au modeste chapitre qu'il représentait qu'à l'illustre et savant prieur qui en était le chef.

Au nombre des personnages dont le procureur fondé de Saint-Orens eut la bonne fortune de faire la connaissance se trouvait Joseph Berchoux, à peine âgé de 23 ans, mais déjà à très bonne école pour se rendre familiers les réfectoires bénédictins.

Qui ne connaît le spirituel badinage de sa *Gastronomie*, petit essai, faible de style, mais émaillé de très bons vers, dont la première édition est de 1800? Le jeune Berchoux aurait bien pu en arrêter le plan au milieu des fêtes si peu bénédictines du grand chapitre de 1788. Car voici comment il le décrivait, un an avant sa mort, et à l'âge de 73 ans, dans une lettre à l'historien moderne de l'abbaye de Cluny, M. P. Lorain :

« J'étais à Cluny, en 1788, à l'époque du dernier chapitre qui » s'y est tenu. Le prieur de La Charité, mon oncle, s'était réuni » à Paris, aux chefs de l'Ordre qui devaient accompagner le cardi- » dinal de La Rochefoucauld jusqu'à son abbaye.

» Mon oncle me proposa de le suivre : Je n'eus garde de m'y » refuser. Ce voyage fut charmant pour moi. Vous jugez si nous » fûmes bien accueillis dans tous les monastères où nous passâ- » mes, à la suite du cardinal.

» Il fut reçu avec toutes les cérémonies usitées à la réception » des princes, au son des cloches et de la mousqueterie. On lui » apporta les clés de la ville. Tous les environs de Cluny arrivè- » rent en foule de toutes parts. Il y eut bals, spectacles et réjouis- » sances de toute espèce. Le cardinal tint table ouverte pendant » quinze jours.

» Ce furent là les dernières pompes de l'heureuse petite ville. » Peu de temps après, les Bénédictins furent chassés de leur mo- » nastère, avec toute sorte d'outrages. Plusieurs en moururent de » misère et de chagrin. »

Le député gascon ne fut pas moins réjoui que le jeune Berchoux des fêtes inattendues qui avaient ainsi mis en mouvement la Bourgogne tout entière. L'exposé qu'il en fit à Auch laissa dans les cœurs des impressions diverses. Et quant au prieur de Saint-Orens, de pareils récits ne pouvaient lui inspirer qu'un intérêt fort médiocre, dans l'extrême faiblesse qui, depuis quelques mois surtout, avait considérablement diminué ses relations extérieures.

Ce n'est certes pas de misère qu'il devait mourir comme certains Clunistes; car il était encore au sein d'une véritable opulence,

dont le bénéfice, en très grande partie du moins, revenait annuellement à tant de malheureux qui trouvaient dans son inépuisable charité le soutien de leur existence. Mais son âme, si bonne et si tendre, était habituellement en proie à de profonds chagrins sous le coup des pressentiments les plus funestes.

Il était dans la quatre-vingt-unième année de son âge, c'est-à-dire au printemps de 1789. L'hiver si rigoureux qui venait de finir lui avait été funeste (1). Et les nombreux amis du vénérable vieillard craignaient beaucoup qu'il ne fût le dernier de sa vie.

Mais déjà le printemps s'ouvrait, annonçant des jours meilleurs, avec lesquels tout semblait devoir renaître dans la nature. Néanmoins il n'en fut pas ainsi du prieur de Saint-Orens.

« Le Ciel voulut récompenser ses vertus, en épargnant à ses » derniers regards le spectacle des crimes et des désastres aux- » quels il n'aurait pu survivre. Mais ses pressentiments et sa » pénétration les lui firent envisager dans toute leur étendue, avec » ce coup d'œil perçant des mourants qui, sur le bord de la tombe, » semblent lire de plus près dans les ténèbres de l'avenir; comme » si la nuit du temps s'éclairait d'avance, à leur vue, par le cré- » puscule de cette éternité dans laquelle ils vont entrer.

» Ses adieux funèbres à ses amis furent, pour lui-même, des » motifs de félicitation, et pour eux des épanchements de douleur.

» A juger par ses compatissantes frayeurs, on aurait cru que » c'était lui seul qui devait subir cette épreuve terrible, à laquelle » il allait, au contraire, échapper pour toujours. La perspective » de nos destinées le consola tellement de sa mort que, dans les » derniers jours de sa vie, on l'entendit remercier plusieurs fois » la Providence de sa fin prochaine comme d'un bienfait, et la » bénir, avec des yeux baignés de larmes, de n'être pas témoin d'une » catastrophe devant laquelle sa vieillesse consternée ne découvrait » plus d'autre asile et d'autre terme que le tombeau (2). »

(*La suite prochainement.*) F. CANÉTO, v. g.

(1) A Paris, le thermomètre était descendu à 18° 1/2 au-dessous de 0. La détresse, qui y fut générale, comme dans les provinces, avait fourni à l'abbé de Radonvilliers mille occasions de faire des prodiges de charité.

(2) Cardinal MAURY, Eloge académique, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Etude sommaire sur les anciens Fors et la coutume réformée de Béarn, par M. Blandin, doyen de l'ordre (1815), etc. 2e édition. In-8° de 59 pages. Pau, Vignancour, 1869.

Dans le bulletin littéraire de la *Revue de Gascogne*, numéro de mars dernier, il a été dit quelques mots (page 144) d'une brochure de M. Blandin, avocat à la Cour Impériale de Pau. L'auteur du bulletin a donné à ce travail, sans doute parce qu'il ne l'avait pas sous les yeux, un titre inexact lorsqu'il en parlait ainsi :

« Ce sont LES ÉTUDES SOMMAIRES *sur les anciens Fors et la Coutume réformée de Béarn, les lois transitoires avec les* QUESTIONS *qu'elles ont fait naître, l'esprit du Code civil...* »

En effet, l'opuscule de l'honorable doyen du barreau de Pau porte le titre moins étendu et moins chargé d'ÉTUDE SOMMAIRE *sur les anciens Fors et la coutume réformée de Béarn, les lois transitoires avec les questions* PRINCIPALES *qu'elles ont fait naître, l'esprit du Code civil,* etc.

Puique nous avons ainsi l'occasion de revenir sur la publication de M. Blandin, nous en profiterons pour dire que la partie de cette *Étude sommaire* consacrée aux anciens Fors et à la coutume de Béarn, présente des détails politiques et judiciaires pleins d'intérêt. Ils prouvent une fois de plus la vérité de ces paroles de Mme de Staël : « qu'en France, c'est — *bien souvent du moins*, ajoutons-nous, — la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est moderne. » Il est très vrai que la législation du Béarn antérieure à 1789 était, sur plusieurs points, en avant de nos lois actuelles, ainsi qu'on le voit par les passages suivants :

« Le seigneur *ne réclamera les amendes qu'après que le plaignant aura été payé* (page 13). »

« Un homme ne peut être arrêté pour nul forfait, *s'il donne caution* de répondre de la chose et de l'amende.

» *Et s'il a maison*, il ne doit pas caution au seigneur, qui le fera juger dans sa personne et dans ses biens. » (Même page).

Puis encore : « Lorsque les Ossalois (habitants de la vallée d'Ossau) sont mandés par le seigneur, ou viennent réclamer justice,

il doit statuer le premier jour de leur arrivée, sinon les nourrir et payer la dépense, si le retard provient de sa faute. (Page 14).

« Les ouvriers doivent être payés *chaque dimanche, le dimanche au plus tard.* (Page 15).

« Les fruits portés au marché étaient exempts de tout *subside* ou *droit de plaçage.* (Note 1 de la page 26).

« Ceux qui prêtaient dans des années de disette, étaient préférés, même aux dots. — Arrêt de réglement du 13 mars 1693, chambres assemblées. (Même note et même page). »

Enfin, « au Pays de Béarn, — selon les paroles d'Henri IV aux députés de Beauvais, — les procès les plus longs ne duraient que trois mois. (Page 26).

La nature de la *Revue de Gascogne* nous fait presque une obligation de passer sous silence la dernière partie de l'opuscule de M. Blandin. Elle est consacrée, en effet, à des indications spéciales et parfois trop concises sur certaines questions de droit. Or, celles-ci qui ne manquent pas d'intérêt pour les Juristes du ressort de l'ancien Parlement de Pau, ne rentrent pas précisément dans le domaine, et du signataire de cet article, et de la publication à laquelle ces lignes sont destinées. L'appréciation de la fin de *l'Etude sommaire* appartient essentiellement à une Revue de droit et de jurisprudence, et encore plus à un coutumiste de la région pyrénéenne, tel que le savant M. Bladé. Nous la renvoyons donc à qui de droit.

Cl. Hippolyte MASSON,
ancien avocat à la Cour royale de Paris.

Cette note bibliographique était rédigée, lorsque la livraison de mai de la *Revue de Gascogne* est venue nous apporter l'intéressant article de M. Bascle de Lagrèze, intitulé : *La Succession d'Isabelle d'Armagnac, procès du* XVIe *siècle.* Nous y avons trouvé une nouvelle confirmation de l'esprit vraiment libéral et avancé des coutumes de la région pyrénéenne dans le passage suivant, à la page 203 de la *Revue* :

« Le suffrage universel était de temps immémorial adopté dans les Pyrénées pour les affaires locales, *et les femmes mêmes étaient admises à voter.* Le peuple des vallées sera consulté, non point dans des assemblées tumultueuses, mais dans des enquêtes judiciaires. Sous la foi du serment, il devra raconter ce qu'il sait et donner les motifs de son opinion. »

Nous voyons avec une vive satisfaction, pour notre compte, par les travaux de Messieurs Batbie (1), Bladé (2), Blandin (3), de Lagerie (4) et de Lagrèze (5), que dans la région du Sud-Ouest l'étude de la législation antérieure à 1789 est loin d'être abandonnée. L'esprit des communes et de certaines coutumes peut, encore aujourd'hui, nous inspirer utilement sur plus d'un point.

Cl. H. M.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du lundi 2 mai 1870.

Présents : MM. Canéto, président; Ester, vice-président; Tarbouriech, trésorier; Couture, secrétaire; Masson, le Dr Desponts, l'abbé Marquet, l'abbé Paul Tallez, membres titulaires.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. A. Tarbouriech et l'abbé Canéto entretiennent la Société de la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Anatole Dauvergne, l'un de ses correspondants, auteur des peintures de l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch. M. Tarbouriech est chargé de rédiger une courte notice sur cet artiste pour le prochain numéro de la *Revue de Gascogne*.

M. le secrétaire dépose sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société, deux brochures de M. Devals aîné, membre correspondant. Il en sera parlé dans un des prochains bulletins de la *Revue*.

M. le président transmet aux membres de la Société un message de M. le recteur de l'académie de Toulouse, fixant le commencement de juin comme le terme de rigueur pour l'envoi des mémoires destinés à concourir pour le prix triennal d'archéologie à décerner cette année.

MM. A. Tarbouriech et le Dr Desponts demandent qu'on s'occupe de faire dresser une liste complète des *tumuli* du sud-ouest de la France. Une liste spéciale pour la Bigorre a été faite par M. Lejosne, professeur d'histoire au lycée de Tarbes, aujourd'hui à celui de Bourges. Un relevé général pour la Gascogne a été même publié par

(1) *Coutumes du Fezensac*, traduction française.
(2) *Coutumes du Gers*, d'Aire, de Cazères.
(3) *Etude sommaire sur les anciens Fors et la coutume réformée de Béarn.*
(4) *Discours de rentrée*, par M. de Lagerie, substitut du procureur général, 1868, Pau.
(5) *Histoire du Droit dans les Pyrénées.*

M. Bladé. Il y aurait lieu de provoquer de nouvelles recherches de la part des correspondants de la Société pour enrichir ces listes, et pour noter les fouilles qui auraient été faites dans certains de ces monuments et les résultats qu'elle auraient amenés. M. Ester, ingénieur en chef des ponts et chaussées, offre pour ces recherches le concours de ses subordonnés.

En réponse à une question de M. l'abbé Canéto, M. A. Tarbouriech donne quelques détails sur les maisons et terres de la Case-Dieu vendus révolutionnairement à Nogaro (l'acte de vente a été donné aux archives par M. Canéto lui-même) et sur les manuscrits de la même abbaye, dont une partie subsiste aux archives départementales du Gers, tandis que l'autre doit encore se trouver chez des particuliers, si elle n'a pas été détruite.

M. l'abbé Canéto revient sur la question des inondations du Gers et des autres cours d'eau du bassin sous-pyrénéen. Il espère établir pour le Gers un point fixe pouvant servir de terme de comparaison entre les crues les plus importantes dont on a gardé le souvenir. M. Ester se plaint du petit nombre de documents précis qui restent sur ce sujet. Il a relevé cependant, dans le grand ouvrage de M. Champion, des détails sur les ravages de l'inondation de la Bouquerie (Condom) en 1770, d'une ressemblance frappante avec ceux qu'il a eu à constater lui-même en 1855.

M. Ester demande l'indication de sources à consulter sur l'état du Bas-Armagnac sous l'ancien régime : sa pensée est que ce pays, aujourd'hui riche, a langui longtemps dans une situation fort précaire, et que c'est un exemple à proposer à certaines régions encore pauvres, assez semblables par leur condition géographique au Bas-Armagnac. M. Léonce Couture signale comme documents à consulter : 1° le procès-verbal d'Arnaud de Claveria, commissaire du Roi en 1545, sur les dîmes des fabriques du Bas-Armagnac, destinées à la fondation du collége d'Auch; 2° le procès-verbal de l'état des églises du diocèse d'Aire en 1571, imprimé dans le premier volume du *Bulletin;* 3° *la description de l'évêché d'Aire*, par Duval, géographe du roi (1651); 4° ses propres recherches sur le régime alimentaire de l'Armagnac au XVIIe siècle (*Bulletin*, t. I, p. 399-422); 5° les recherches plus spéciales et plus minutieuses de M. l'abbé Ducruc, correspondant de la Société, sur la paroisse de Cazaubon et les contrées voisines aux derniers siècles. Lui seul peut-être pourrait fournir des détails précis sur l'état des terres, sur les diverses cultures, sur l'industrie vinicole de ce pays.

Le secrétaire de la Société,
LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

Bulletin archéologique : I. Epigraphie.

Dans une sacristie secondaire, servant à dégager le véritable *sacrarium* d'une paroisse des Hautes-Pyrénées, on nous a signalé, vers le commencement de ce mois de juin, une dalle de marbre blanc, ayant pour dimensions :

Largeur 0m 29.
Hauteur 0, 30.
Epaisseur 0, 05.

On lit sur l'une de ses faces :

AHOISSI
FILIO
TESTAMENTO

Dans ces trois lignes, disposées comme ci-dessus, on ne voit plus, quant à la première, que ce qui reste à partir du second rampant de l'A; et quant à la deuxième, que les deux lettres finales IO; enfin, quant à la troisième, que ce qui reste à partir du second rampant de l'A. Mais il n'en faut pas davantage pour constater ici une grande analogie avec l'inscription gallo-romaine que nous avons publiée, à la page 243 de notre dernière livraison.

C'est, en effet, le même complément AHOISSI, dont le fils est en scène, par suite d'un testament selon la troisième ligne, comme sur le marbre de Nux.

Quel était le nom de ce fils d'AHOISSUS ? C'est ce que nous aurait appris la ligne précédente.

Avait-il fallu, en outre, l'assentiment d'une troisième personne, comme au marbre ci-dessus ? C'est le secret des lignes suivantes, qui ont disparu en même temps, sans doute, que celle qui précédait le complément AHOISSI.

Il est, du reste, à remarquer, à cette occasion, que la dernière lettre I de ce nom propre est barrée de manière à présenter la forme d'une +; et que ce dernier signe se trouve en outre aux trois autres angles comme au milieu de cette dalle. Ce qui nous révèle qu'elle a servi de pierre sacrée, dans des conditions tout à fait semblables à celles que nous avons signalées, en 1869, pour l'inscription chrétien-

ne de la paroisse de Brugnens (1). Et, dans le but de faire de ce monument un autel portatif moins incommode, dans une période de persécution contre le culte catholique, on le scia pour diminuer sa hauteur, au-dessus de la première ligne conservée, comme au-dessous de la troisième et à la gauche de l'observateur.

Si donc cette fâcheuse opération n'avait pas eu lieu, nous connaîtrions le nom personnel du défunt, OCTAVIUS ou un autre, fils d'AHOISSUS, qui, par testament, avait provoqué l'inscription de cette dalle comme celle de la précédente.

A la gauche de l'observateur, le coup de scie a emporté, dans le sens de la longueur, la moitié de la lettre I, de la deuxième ligne. Mais il est resté assez de largeur dans le corps de cette lettre pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa véritable signification. Et il en est de même pour les A tronqués de la première ligne et de la troisième : c'est bien FILIO qu'il faut lire.

Que s'il s'agit du même défunt, en tenant compte de l'inscription trouvée à Nux, FAUSTO manque à la suite, ainsi que la préposition EX.

Nous attendrons qu'un autre dise pourquoi ces deux mots ou tels autres n'ont pas été gravés sur notre marbre tronqué, à la suite de FILIO ?

Ajoutons, en finissant, qu'à l'exception du T qui domine, comme sur la dalle de Nux, toutes les lettres conservées sont égales entre elles; mais plus longues, plus soignées par le graveur que dans l'inscription de la propriété de M. Aylies.— On n'y trouve, du reste, aucun signe de séparation ou de ponctuation.

II. Une petite église bâtie en cas de siége.

Pour le moment, nous nous contenterons de signaler aux admirateurs de la période romane un monument, fort réduit quant à ses dimensions, que nous venons d'étudier dans le canton de Montesquiou (Gers). C'est l'église paroissiale de Peyrusse-Vieille, que les vandales de la seconde moitié du XVIe siècle ont fort maltraitée, mais qui pourtant a conservé tous les principaux caractères de l'époque de sa construction.

Nous y reviendrons prochainement avec les détails convenables. Et puis, nous accorderons à l'église de Mouchan, canton de Condom, toute l'attention qu'elle mérite, bien qu'elle soit un peu moins ancienne que celle-ci, et sur un plan très différent.

F. CANÉTO, v. g.

(1) Voir tome X, page 128 de cette *Revue*.

Correspondance relative au dernier bulletin littéraire.

Château de Magnas, 3 juin 1870.

Monsieur le rédacteur en chef,

Quoique nous ayions (*sic*), à ce qu'il paraît, trompé l'attente de la *Revue de Gascogne*, nous n'en continuons pas moins nos *esquisses* sur l'œuvre du XIXe siècle. Quelques-uns de nos lecteurs, affranchis de toute prévention, et guidés surtout par un sentiment de bonne foi, nous ont heureusement compris. Ils ont vu, dans ces quelques pages qui ont déjà paru, sinon le germe d'un travail sérieux, quel qu'en soit le cadre, du moins l'ébauche imparfaite des tendances positives et libérales de notre époque. Nous n'en demandons et n'en faisons pas davantage.

Veuillez, Monsieur le rédacteur en chef, faire insérer ces quelques lignes dans le plus prochain numéro de votre revue et agréez, etc., etc.

D. Gesta, professeur.

Monsieur,

J'ai parlé en mon nom et n'ai point prétendu engager le jugement de mes co-rédacteurs à l'endroit de vos *esquisses*. En vous lisant, j'étais, croyez-le bien, affranchi de toute prévention, comme les *quelques* lecteurs qui vous ont *heureusement compris*. Comme eux encore et comme vous aussi, Monsieur, j'ai vu dans vos pages une ébauche imparfaite, trop imparfaite, d'un travail sérieux. J'avais des réserves à faire, je m'en suis permis quelques-unes; c'était mon droit, j'en ai usé.

Agréez, Monsieur, etc.

L'abbé Paul Tallez.

Bulletin littéraire.

Nos lecteurs se souviennent sans doute encore de l'étude sur F. Bastiat, récemment publiée dans la *Revue de Gascogne* (voir nº de janvier 1870), par notre rédacteur en chef. Empêché qu'il était par la nature exclusivement littéraire et historique de la *Revue*, il n'avait pu appuyer comme il aurait fallu sur l'économiste. Ce dernier vient d'être étudié par M. Léon Diffre, avocat général, dans son discours

de rentrée à la cour impériale de Toulouse, 3 novembre 1869, *Frédéric Bastiat. Etude d'économie politique.* (In-8°, 48 pages. Toulouse, imp. Ratier.) C'est, en tout cas, une sérieuse brochure, bonne à consulter pour une étude complète sur Bastiat. — A la même époque et dans les mêmes circonstances, M. Théophile Bazot, substitut à Bordeaux, faisait son discours sur *Le Parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibaud de Lavie, sous la Fronde.* (In-8°, 78 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.)

Les Basques sont encore à l'ordre du jour. Publications d'inédit, réimpressions, élucubrations nouvelles, rien n'y manque. Le mois dernier c'étaient les *Notes d'Oïhenart sur le Glossaire basque de Pouvreau* qu'on éditait; aujourd'hui c'est la *Dissertation sur la langue basque* de l'abbé Darrigol (in-8°. Bayonne, lib. centrale de Pierre Cazals) qu'on réimprime. Ne nous en plaignons pas. L'abbé Darrigol, qui remporta le prix Volney, en 1829, quoiqu'il eût pour concurrent l'illustre Humboldt, est de ceux qui méritent de toujours être étudiés. D'ailleurs, le zèle des nouveaux venus, loin de s'éteindre, n'est que stimulé, et la même librairie publie encore: *Dictionnaire franco-basque*, par M. H. L. Fabre (un fort volume in-8° jésus): *Chants populaires du pays basque*, par J. D. J. Sallabery (1 vol. in-8°) (1). La musique originale y est jointe aux paroles. S'il est vrai qu'elle serve à l'exacte connaissance d'un peuple, nous la recommandons aux ethnographes et aussi aux purs musiciens. Ceux-ci trouveront peut-être non moins d'intérêt dans les théories de M. Charles Delprat, dont le livre: *l'Art du chant et l'Ecole actuelle*, vient d'avoir une 2e édition, revue et augmentée. (In-8°, xvi-195 p. Pau, imp. Véronèse; librairie internationale.)

Ne sortons point du pays basque sans annoncer : *Ta, ta, ta*, comédie en un acte, du docteur J. P. de Lostalot-Bachoué, de Viales (Basses-Pyrénées), (in-8°, 12 p. Pau, imprimerie veuve Tonnet); — *Exposition des beaux-arts à Bayonne en 1869.* Compte-rendu par J. Bégué, m. m. (In-8°, 23 p. Toulouse, imp. Montaubin); — *Derecho publico republicano-democratico-federal*, por Jose-Maria de Orense. (In-8°, 22 p. Bayonne, imp. Lamaignère.)

Les eaux thermales et les bains de mer inspirent encore tous les jours, aux médecins, de savants livres, et aux poètes de beaux vers; à M. le Dr Arbieux la *Topographie médicale de Baréges. Le sol,*

(1) Ces deux derniers ouvrages se trouvent aussi à Paris, librairie orientale de Maisonneuve.

le climat, les eaux (in-8°, 236 p. et 1 planche. Paris, imp. Cosse et Dumaine, lib. Rozier) ; à Mme Caroline-Eugénie, *Arcachon. Promenade en mer, octobre 1868*, en vers. (In-8°, 16 p. Paris, imp. Lainé.)

Nous recommandons hardiment la récente brochure de M. le baron de Claye : *La Liberté, les principes de 89 et l'Infaillibilité du Pape.* (In-8°, 48 p., imp. Masson. Paris, lib. Poussielgue.) L'auteur, déjà si avantageusement connu par son beau livre l'*Eglise et la Révolution* (voir *Revue de Gascogne*, t. x, p. 172) est digne d'attirer l'attention des lecteurs serieux.

M. Desbarreaux-Bernard vient de publier une *Notice bibliographique sur Jacques Ferrand.* (In-8°, 24 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut.) Quel est ce Jacques Ferrand ? Ne serait-ce point ce médecin agenais du xviie siècle, auteur de *La Maladie de l'amour?* On lui a tantôt attribué, tantôt refusé la paternité de certaines *Lettres apologétiques.* Personne mieux que l'illustre bibliophile toulousain ne peut trancher les questions de ce genre.

Autres publications récentes : *Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc.* Edit. revue sur les mss. et publiée avec les variantes par M. Alphonse de Ruble, t. iv, in-8°, xxx-386 p. (Paris, imp. Lahure, lib. veuve Renouard); *Mollusques des environs d'Ax* (Ariége), par le Dr Noulet. (In-8°, 15 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut). — *Description d'espèces nouvelles du midi de la France,* par M. Al. de Saint-Simon. (In-8°, 14 p. Paris, imp. veuve Bouchard-Huzard.) Extrait des *Annales de Malacologie*, avril 1870.

Paul T.

Nous recevons au dernier moment : *Science et foi. Troisième esquisse philosophique*, par M. D. Gesta, professeur. Quelques parenthèses à l'adresse de la *Revue de Gascogne* ressortent çà et là, et colorent heureusement le fond un peu terne de la nouvelle brochure : 7 pages. Nous sommes gens d'un *certain parti ;* nous ne savons pas entendre sans passion le langage de la vérité... *Verba et voces !*

Notons au courant de la lecture les principales idées de M. Gesta. La fondation du royaume d'Italie est glorieuse ; l'unification de l'Allemagne, un chef-d'œuvre admirable ; Cavour et Bismark, deux génies que nous ne savons pas comprendre. Alfred de Musset est toujours un grand poète ; Molière, le grand Molière, et M. Camille Flammarion, un prodigieux savant. « Il y a du Pythagore et du Platon dans cette jeune tête taillée à l'antique, où semble se refléter,

sous l'auréole du génie, la grande pensée scientifique du XIXe siècle.» Nous aurions un faible pour le sculptural M. Flammarion, mais il est l'ami du druidique Jean Reynaud, ce qui nous le gâte un peu.

Dans tout cela, où est l'idée maîtresse de M. Gesta? Ce n'est pas facile à découvrir, et nous n'osons pas trop nous prononcer. Ne serait-ce point celle-ci empruntée à une longue citation de M. Flammarion?

— Que la philosophie s'unisse à la science, sa sœur; et de leur union féconde surgira la foi nouvelle de l'humanité et sa future grandeur. —

Mais une quatrième *Esquisse* se prépare : attendons. Peut-être verrons-nous plus clair. PAUL T.

QUESTIONS.

32. De divers documents peu connus, je crois, relatifs à saint Vincent de Paul.

A-t-on cité dans un des nombreux ouvrages consacrés à saint Vincent de Paul, depuis 1664, époque de la publication de l'in-4° d'Abelly, jusqu'à 1860, époque de la publication des quatre volumes in-8° de l'abbé Maynard, a-t-on cité, dis-je, d'après les portefeuilles 728-729 de la collection Fontanieu, à la Bibliothèque impériale, le *Procès de saint Vincent de Paul contre la marquise de la Vieuville* (26 avril 1647)? — A-t-on cité une longue lettre latine du même saint écrite de Paris, le 25 octobre 1652, sur le monastère de Longchamps (p. 471 du volume 10565 du Fonds français, à la même Bibliothèque)? Au sujet de cette dernière pièce, je ferai observer que c'est par erreur que le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque impériale (non encore imprimé) annonce que la lettre est autographe. Ce n'est qu'une copie. Il y a, du reste, une quittance signée de saint Vincent de Paul dans la Galerie Mazarine, sous la vitrine qui protége les plus précieux autographes de la Bibliothèque. T. DE L.

33. Un manuscrit sur les antiquités de Lectoure à retrouver.

La Bibliothèque impériale possédait autrefois, parmi ses manuscrits, un portefeuille in-8° contenant divers documents relatifs aux antiquités de Lectoure. Ce recueil, qui faisait partie de l'ancien supplément français (n° 2439), est inscrit aujourd'hui, quoique depuis longtemps absent, sous le n° 14427 du fonds français. Quelqu'un a-t-il eu connaissance de ce recueil à l'époque où la Bibliothèque impériale le gardait encore, ou, ce qui serait plus important, quelqu'un en a-t-il eu connaissance depuis que la Bibliothèque impériale ne le garde plus? T. de L.

L'AQUITAINE A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

(*Fin*) (1).

§ 5. — De la terminaison *tan*.

Nous avons réuni les éléments ethnographiques de l'Espagne comme l'histoire nous les a fait connaître. Il reste à les appliquer à la recherche de l'origine de la terminaison *tan*, qui est l'objectif du présent travail. On a successivement invoqué, non pas tous les divers idiomes qui se sont rencontrés sur le sol de la péninsule, mais plutôt le basque, le celtique, le latin.

Basque. — Le système imaginé par les auteurs espagnols repose sur *eta*, terminaison des noms de lieu. Cet élément ne suffit pas à lui seul : il oblige à supposer que les Romains y ont ajouté la particule qualificative *n*, et l'affixe *us*, *ia*, de façon à obtenir *eta-n-us*, *eta-n-ia*. Mais je passe la parole à Humboldt :

« Une foule d'étymologies présentées comme certaines par » Erro et Astarloa sont entachées de ce vice essentiel (ima- » gination sans contrepoids). Ainsi, Astarloa explique le nom » des Edetans par *edeá*, doux, et par la terminaison de lieu, » *eta* (2), qui habitent sous un climat doux, étymologie qu'on » adopterait, si l'on ne se rappelait le passage de Pline : » *Regio Edetania amœno prætendente se stagno* (Pline, I, » 141, 3)... Erro fait venir... *Nazareth* de *na*, plaine, *z*, qui » indique la foule, combiné avec *ar*, et de la terminaison de » lieu *eta* (3). »

(1) V. tome X, p. 399, 529, et tome XI, p. 101.
(2) *Edea* ressemble fort au grec *hedus*, *hedeia*, qui a le même sens.
(3) Humboldt, *Recherches*, VI, p. 16-18.

« Astarloa fait dériver les terminaisons *tani, tania,* qui se » présentent toujours sous la forme *etani, etania,* de la ter- » minaison de lieu *eta.* Dans un sens aussi général, cette » assertion est loin d'être exacte. Souvent, en effet, *tanus* et » *tania* (et non pas seulement *nus* et *nia*) appartiennent à » une terminaison étrangère. Ainsi, *Toletanus* de *Toletum* et » *Beneventanus* de *Beneventum.* »

« Cette terminaison d'adjectif se trouve aussi dans des » noms tout à fait étrangers à *eta,* et que les Romains ter- » minaient en *is, Bilbilis, Bilbilitanus,* Arandis, *Aranditani;* » en *ia, Belia,* Βελεία, Belitani; ou en *i, Astigi, Astigitanus* » (Pline, I, 139), *Acci,* Accitani.

« La terminaison *tanus* arrive dans tous les cas où le » radical n'a pas de *t,* comme dans l'adjectif grec en ιτης, » (Priscianus, I, 2, p. 593). Il est certain aussi qu'on ren- » contre en Espagne beaucoup plus fréquemment qu'ailleurs » des noms de peuples et de contrées finissant en *tani* » et *tania,* ce qui s'explique par la raison que la termi- » naison *t* emporte toujours l'idée de lieu. Dans *Hedeta,* des » Edetans (Ptolomée, II, p. 47), *eta* appartient évidemment » au radical (1). »

On va voir ce qu'il y a de fondé dans les observations du savant allemand. Pour l'instant, il en résulte que la terminaison *eta* ne saurait être qu'une exception. Humboldt a oublié d'ajouter que les exemples positifs en sont très rares.

Aussi M. Boudard délaisse-t-il le système d'Astarloa. Dans celui qu'il propose, *tan* est l'affixe du cas positif (Darrigol) qui répond à peu près à l'accusatif classique (2). En effet, la terminaison dont il s'agit est *tan* et *itan.* Mais d'abord, il est contre la nature des choses que les flexions de déclinaison passent d'une langue dans une autre; constituant le génie local, elles sont, par le fait même, antipathiques aux idiomes

(1) Humboldt, *Recherches,* XIX, p. 57-58.
(2) M. Boudard, *Numismatique ibérienne,* p. 93.

étrangers. En second lieu, le basque lui-même n'emprunte pas les dérivés à son cas positif. Son affixe qualificative n'est pas *tan*, mais bien *ar* et *itar* : *ziberoa*, Soule, *ziberuar*, souletin; *mendi*, montagne; *menditar*, montagnard. Comment les Basques auraient-ils passé aux Romains ce dont eux-mêmes ne faisaient point d'usage? J'ajoute qu'en Aquitaine, où il y a un grand nombre de noms de provenance basque, il n'en est pas un seul qui finisse en *tan*. Je répète, d'ailleurs, que la terminaison *tan* implique toujours à l'origine une idée de personne; le nom de lieu ne s'obtient que par une seconde dérivation qui ajoute *a* au pluriel *tani*, *Aquit-ani*, *Aquit-ani-a*.

Enfin, la provenance basque n'explique pas les terminaisons en *tan* que l'on trouve en Afrique, en Italie, en Grèce, en Syrie, et qui reconnaissent évidemment une autre source.

Donc, la terminaison *tan* n'est pas basque.

Celtique. — *Tan*, en irlandais, veut dire lieu; mais on ne voit pas que ce nom entre en composition, et César n'en offre pas un seul exemple, en dehors du nom des Aquitains, dans toute l'étendue des pays gaulois ou bretons. Quant au persan et au sanscrit *sthan*, il y a plus d'un motif de n'en tenir aucun compte.

Latin. — Le latin n'a pas, à vrai dire, de terminaison en *tan*; lorsqu'il emploie *tanus*, cette forme doit être décomposée en *t* de provenance étrangère, et *anus*, qui est la terminaison latine. Le *t* vient du radical dans *Benevent-um*, *Benevent-anus*; ou bien il est emprunté à une affixe grecque *ites* ou *etes*, comme dans *Amphipolites*, *Amphipolit-anus*, la forme latine se substituant à *es*, seconde portion de la terminaison grecque.

C'est une véritable illusion que de vouloir ramener à un système unique et inflexible l'origine de la terminaison *tan* : il en est de ce point comme d'une foule d'autres problèmes

historiques, où les synthèses hasardées finissent par céder à un examen plus attentif. De même que la population de l'Espagne est un mélange de races variées, de même des idiomes très différents les uns des autres s'y sont rencontrés et amalgamés; de même aussi, pour le point qui nous occupe, il y a multiplicité de sources et de dérivations. Il existe cependant une sorte d'unité de principe, en ce sens que la forme, qui appartenait primitivement à l'une de ces langues, à la plus répandue de toutes en Espagne, a entraîné le reste par voie d'imitation. A ce propos, je ferai observer que la loi philologique, qui exclut l'hybridité dans la composition des éléments ordinaires du discours, cesse d'être applicable lorsqu'il s'agit de noms propres. En passant d'une langue dans une autre, les noms de peuples et de lieux perdent leur caractère grammatical, et jamais en aucun temps, les hommes, en les adoptant, ne se sont fait faute de leur donner les terminaisons de leur propre idiome : les exemples seraient superflus.

La terminaison *tan* est originairement et ordinairement berbère; mais parfois elle peut se rapporter à d'autres langues. Je vais le démontrer.

Voici la proposition : étant donné un nom propre, quelles qu'en soient d'ailleurs la provenance et la signification primitive, choses souvent inconnues, trouver par quels moyens ce nom a pris la terminaison *tan*.

Et voici la solution : cette terminaison est la particule indiquant la collectivité dans celui des idiomes sur lequel se sont modelés les Romains qui nous ont transmis les noms espagnols, c'est-à-dire dans le berbère.

Berbère. — Il n'écrit que les consonnes et les voyelles lorsqu'elles jouent le rôle de consonnes dans le radical; les autres voyelles ne sont que des sons complémentaires de la prononciation, sans aucune fixité, et permutant facilement entre eux : tout cela est commun aux autres langues orien-

tales. De plus, le berbère soutient les consonnes initiales des substantifs au moyen des sons *a, e, i,* au singulier masculin, *i* au pluriel masculin, lesquels ne s'écrivent pas; la marque du féminin est *t* avant le mot, et souvent à la fin.

Dans les noms anciens, on trouve trace d'une forme d'adjectif en *i* terminal, laquelle a peut-être été empruntée au phénicien. Aujourd'hui, il n'y a plus d'adjectif : le nom d'un lieu est aussi celui de la personne qui l'habite; au pluriel, il désigne la collection des habitants (1).

Le pluriel n'emporte pas l'idée de diversité, mais celle de collectivité, et par suite, d'unité et d'abstraction. Le signe en est de plusieurs sortes. J'en négligerai plusieurs qui paraissent d'origine étrangère et relativement récente pour m'attacher à celle qui, beaucoup plus répandue, est la seule normale. On forme le pluriel en ajoutant à la fin du substantif la lettre *n* qui se prononce *an, in,* mais plus souvent *en,* son adopté comme paradigme; mais par divers motifs, la terminaison se transforme souvent en *ten, aouen.* D'après cela, voici, dans la formation des pluriels, les sources des noms en *tan* que l'on doit rapporter au berbère.

1° Noms qui ajoutent au radical la terminaison *en, an, in.*

Ceux qui nous intéressent sont les termes dont le radical finit en *t* et *d, ta, te, da,* etc., *ehakit,* tente, *ihaktan; amzad,* cheveu, *imzaden; ahätti,* nègre, *ihattan.*

Espagne.— *Toletani, Tolet-en,* ceux de *Tolet-um,* Tolède.

2° Noms qui ajoutent au radical la terminaison *ten.* Afin de ramener cette forme *ten* à l'unité, les grammairiens considèrent comme euphonique l'emploi de la lettre *t* qui sépare la voyelle finale du radical d'avec la terminaison : *azibara,* sanglier, *izibara-t-en; anaba,* panthère, *iniba-t-en; ini,* cou-

(1) J'ai remarqué la même disposition dans les habitants de nos campagnes : étant donné un nom de lieu, par exemple *Cachen,* ils en nomment la population « les *Cachens,* » sans se donner la peine de former un adjectif; mais ils acceptent l'adjectif qui leur est donné par le français.

leur, *ini-t-en; akeroua,* agneau, *ikeroua-t-en.* En réalité, et quel qu'en soit le motif, la terminaison ici est *ten.*

Espagne : *Jaccetani, Jacca-t-en,* ceux de Jacca; *Astigitani, Astigi-t-en,* ceux d'Astigi; *Calagurritani, Calagurri-t-en,* ceux de Calagurris.

On voit ici le *s* final des Latins disparaître dans la forme *tanus;* cela arrive non-seulement lorsque le *s* est étranger au radical, mais même lorsqu'il en fait partie, comme dans *Gades, Gadis, Gadi-tanus.* Il semble qu'une évolution pareille ait donné les formes parallèles de *Carpes-ios, Carpetanus.*

« Quand les Berbères, dit Ibn-Khaldoun, veulent convertir » en nom collectif un nom singulier, ils ajoutent à celui-ci » les lettres *at;* ainsi, de *loua,* ils forment *louat.* Les Arabes, » de leur côté, ayant voulu adapter ce dernier mot à leur » langue l'ont traité comme un singulier en ajoutant un » *h* (1). » Ce *hé,* qui est en effet, l'affixe du féminin singulier, en arabe, se prononce *a, ah;* dans le cas présent, *Louatah.*

M. de Slane critique la proposition d'Ibn-Khaldoun qu'il juge n'être pas exacte : « Ce sont, dit-il, les Arabes et non » les Berbères qui emploient les lettres *at,* pour former le » pluriel (2). » Il y a ici un malentendu provenant de plusieurs causes.

Les Orientaux n'ont, ni dans la pensée, ni surtout dans l'expression, la précision et la clarté françaises. Ibn-Khaldoun était certain du principe qu'il énonçait, on n'en saurait douter, mais il l'exprimait imparfaitement; au lieu d'avancer que les Berbères ajoutent au radical les lettres *at,* il aurait dû mettre : « la lettre *t,* laquelle étant ordinairement soutenue du son *a,* produit l'effet de *at.* » M. de Slane sait bien qu'il en est ainsi,

(1) Ibn-Khaldoun, *Hist. des Berbères,* article des Louatah.
(2) Note de M. de Slane, traduction de l'*Hist. des Berb.* t. I, p. 232.

puisque du singulier *loua,* il forme le pluriel « *louaten,* » *llouaten,* en arabe *louata* (1). » Quant à la terminaison *en,* on voit qu'Ibn-Khaldoun ne s'en occupe pas, parce qu'elle ne passait pas dans l'arabe.

En second lieu, la voyelle qui soutient le *t* n'a pas toujours le son *a.* Pour les noms de peuple, en Espagne, il y avait une raison d'adopter fréquemment le son *i;* c'est que c'était la terminaison de l'adjectif : j'entends de l'adjectif phénicien, si la forme n'était pas de leur langue; en ce cas, les pluriels rentraient dans la catégorie des noms terminés par une voyelle et suivis du *t* euphonique avant le *n.*

En résumé, le *t* est, en certains cas, la préfixe naturelle du *n* final, et les deux lettres réunies *tn, ten,* sont alors la marque du pluriel.

3° Noms terminés en *aouen ;*

Ici encore les grammairiens admettent l'euphonie et lui attribuent l'emploi de la diphthongue *aou : imi,* bouche, *im-aou-en ; isek,* corne, *isk-aou-en ; esinke,* bouillie, *esink-aou-en.* Evidemment l'euphonie n'exigeait pas l'emploi de la diphtongue *aou.* Ce qu'il y a de certain, c'est que *aouen,* comme *ten,* est une forme du pluriel berbère.

Cette forme a une transcription directe en latin, dans les pluriels en *ones* et *aonès,* dont on a tiré les génitifs singuliers en *onis* et *aonis* et par suite le nominatif en *o* et *ao.*

Mais l'entraînement de la règle commune, le besoin de symétrie qui se fait sentir aussi dans les langues a porté parfois les latins à substituer la terminaison en *tan,* les Grecs à écrire *etes.*

Espagne. Radical *Lerd;* nom de ville, *Ilerda; Ilerdenses,* Pline. Variante : radical *lerg* et *lurg,* d'où *lurci, Ilergi;* les Romains ont pris pour des noms de ville ces termes qui désignaient des peuples en Phénicien : *he-lerg-im,* les Lergiens,

(3) M. de Slane, appendice à l'*Hist. des Berb.*, t. IV, p. 576.

ceux de lerg ou lurg, pluriel berbère; *I-lerg-aouen*, ceux de lerg ou lurg; Pline, *Ilerg-aon-es;* César, *ilurg-avon-enses;* Tite-Live, *Ilerc-aon-enses* et *Ilerg-etes*, qui est la forme grecque. Pline donne aussi *Lurganonenses* (*lurg-avon-enses* selon la leçon de Fulvius Ursins) (1). Enfin il y a *Iliurgis* qui paraît ne point différer, comme nom, d'*Ilurgis*, et *Iliturgitani*.

Lus, radical; pluriel berbère *Lus-aouen*, ceux des *lus;* latin *Lus-on-es* et *Lus-itan-i*.

Eusk, radical; pluriel berbère, *Eusk-aouen;* latin *Vasc-on-es*, et *Vesc-itani*. Dans Pline, *Vesci* est une ville où je vois la forme phénicienne *ouesk-im*, ceux d'Eusk, d'Osca.

Grec et latin. — La terminaison *etes, ites* employée par les Grecs, pour transformer en adjectif les noms de villes et de contrées, devenait, en latin, *itan-us : Amphipolites, Amphipolitan-us; Tripolites, Tripol-itan-us*.

Ces deux formes grecque et latine se substituaient régulièrement à la terminaison cananéenne *i*, qui avait exactement la même portée : *Ierouschalem*, Jérusalem, *Ierouschalm-i*, habitant de Jérusalem, Hierosolymi-tes, *Hierosolym-itan-us*.

Espagne : *Icosar-en* des médailles, *Icos-itan-i*, qui peut venir d'une forme grecque *Icosites*.

§ 6. — Du nom des Aquitains.

Les considérations que je viens d'exposer peuvent être résumées comme il suit :

1° La terminaison *tan* appartient à la seule langue latine, sous les formes spéciales au génie de cet idiome, *tanus* et *tania;*

2° En Afrique et en Espagne, elle a presque toujours pour origine l'affixe du pluriel berbère *t-en, ten;*

(1) *Ensis* caractérise les habitants d'une ville, et par extension ceux d'un pays : *ens*, étant, résidant; cette terminaison éloigne toute idée ethnographique.

3° Dans les autres pays, elle remplace la forme grecque *ètes, ites*.

En Gaule, un seul nom admet la terminaison *tan*, c'est celui d'Aquitaine, *Aquitania, Aquitanus*. — Dans ce nom, il y a deux éléments : le radical *aqui* ou *aq*, et la terminaison *tan-us* et *tan-ia*.

De ce que le nom de l'Aquitaine est terminé en *tan*; de ce que cette terminaison est unique dans l'Aquitaine et dans toute la Gaule, je conclus que ce nom est espagnol, non pas quant au radical qui sera recherché plus loin, mais quant à la forme sous laquelle il nous est parvenu. Cette opinion est appuyée sur l'histoire.

Par les Pyrénées, l'Aquitaine fut en relation avec les peuples civilisés et écrivant l'histoire, longtemps avant de l'être par ses autres frontières, du côté de la Garonne. Les Romains connurent l'Aquitaine par l'Espagne avant de se trouver en contact avec elle par la Gaule.

Voulant faire remonter beaucoup plus haut ces rapports avec l'Espagne, on a parlé d'établissements phéniciens en Aquitaine. Les Phéniciens étant des navigateurs, leurs traces se trouveraient sur les côtes; il n'en existe pas. Mais, comme marchands, ils ont pu pénétrer dans notre pays, ils ont dû surtout en connaître le nom, tel qu'il leur était rapporté par les populations voisines et congénères établies en Espagne.

Les Carthaginois (Pœni), fils et successeurs des Phéniciens, furent en relation nécessaire avec ce pays, du jour où Hannibal eut porté jusqu'aux Pyrénées la domination punique, c'est-à-dire environ 220 ans avant J.-C. Dès lors, le nom de l'Aquitaine dut trouver place dans les documents officiels et dans les chroniques où les historiens puniques, grecs et romains, l'ont puisé. Mais ces monuments sont perdus, et c'est à Polybe qu'il faut demander la première notion de notre pays qu'il a désigné sans en prononcer le nom.

Polybe nous apprend, et Tite-Live répète après lui, que

Hasdrubal, auquel Hannibal son frère avait laissé le commandement de l'Espagne, se voyant pressé par Publius Scipion, résolut de tenter la fortune d'un combat décisif : « S'il était » vaincu, il se retirerait dans les Gaules avec les débris de » son armée, et emmenant de là des renforts de barbares, il » passerait en Italie (1). » La bataille fut livrée dans la plaine de Castulon, près de Becula, dans la partie centrale de la péninsule, et les Romains furent vainqueurs : « Quand Hasdrubal » vit ses troupes plier et prendre la fuite, il suivit le plan » qu'il avait formé d'abord. Il ne voulut pas tenir jusqu'à la » dernière extrémité. Prenant tout ce qu'il avait d'argent et » d'éléphants, et ralliant les fuyards, il se retira vers le Tage » pour passer de là les Pyrénées et descendre chez les Gau- » lois qui habitent ces contrées. » Scipion ne le poursuivit pas, et se contenta d'envoyer quelques troupes sur les Pyrénées pour y observer ses démarches (2). Ceci se passait en l'an 209 avant J.-C.

A cette époque, la limite de l'influence ou, si l'on veut, de la domination romaine ne suivait plus le cours de l'Ebre, mais la ligne du méridien qui partage l'Espagne en deux portions : l'occidentale appartenait aux Carthaginois, aux Celtibères et aux Lusitans; l'orientale reconnaissait la suprématie de Rome (3). Elle enfermait tout le versant espagnol des Pyrénées-Orientales, dont les habitants, Indigètes, Ausetans, Ilergètes, combattaient à côté des Romains. Hasdrubal ne pouvait songer à s'enfuir de ce côté; il le devait d'autant moins que déjà, ayant tenté de passer l'Ebre à la tête d'une forte armée qu'il voulait conduire en Italie, il avait été battu près d'Ibéra et rejeté à l'intérieur (4). Du reste, son itinéraire est indiqué dans un sens opposé; il se porte vers le Tage

(1) Polybe, l. x, c. 6. — Tite-Live, l. xxvii, 19.
(2) Polybe, x, 6. — Tite-Live, xxvii, 19, 20.
(3) Tite-Live, xxviii, 1.
(4) Tite-Live, xxiii, 28.

dont le cours est compris entre le méridien de Bayonne et la côte de Portugal. Par conséquent, il se dirigeait vers les pays celtibériens ou lusitans, et ne pouvait aboutir qu'aux Pyrénées-Occidentales et à l'Aquitaine : il dut pénétrer dans cette contrée, puisque Scipion le fit éclairer dans les Pyrénées.

L'année suivante, Hasdrubal se trouve encore de notre côté des Pyrénées. On le voit contractant alliance avec les Arvernes (1). S'était-il dirigé sur le nord-est pour y faire ses recrues, ou bien ne s'agit-il ici que de ces Arvernes qui s'étaient établis dans une portion de l'Aquitaine, et dont les Nitiobriges eux-mêmes dépendaient? On ne saurait le dire. Dans tous les cas, le passage d'Hasdrubal et même son séjour plus ou moins prolongé dans l'Aquitaine sont une conséquence implicite des données positives de l'histoire, et l'on est autorisé à penser que l'armée, qui envahit l'Italie et fut détruite à la bataille de Métaure, était en partie composée d'Aquitains (2).

En supposant que les Phéniciens et les Carthaginois ne se fussent pas occupés de l'Aquitaine précédemment, ce qui est peu probable, ces derniers la connurent certainement dans cette période de la guerre punique, c'est-à-dire cent soixante ans avant que César ne vînt dans les Gaules.

Ainsi, la forme du nom d'*Aquitania* est espagnole, et la terminaison *tania* a la même origine que celle des autres noms similaires d'Espagne : *Aquitania*, le pays des *Aquitani*, *Aquiten*, ceux des *Aqui* ou *Aq*. J'adopte la forme *aq*, en raison de sa simplicité, quelle qu'en ait été la véritable orthographe, *ac*, *ak*, *akh*, *ag* ou *agh*. Je néglige l'*i*, lettre faible et adventice, euphonique ou flexion, désignant soit un adjectif, soit un cas de déclinaison, et pouvant être remplacée par toute autre voyelle.

(1) Tite-Live, l. XXVII, 39.

(2) Lorsque Tite-Live dit que Hasdrubal suivit la même route que son frère Annibal, il entend parler du passage des Alpes.

Le nom d'*Aqui* venait-il du basque *akki*, rocher, du celtique *agh*, eau, du cananéen *aqɔ*, isard, bouquetin, ou de tout autre nom, impliquant la désignation d'une particularité de la contrée? Lorsqu'on m'aura montré plusieurs autres noms de peuple, signifiant rocher, eau, ou quelque chose d'approchant, je dirai que cela est possible; mais je maintiendrai que rien n'est moins probable.

Aqui est, en réalité, un nom ethnographique, indépendant de toute considération tirée des lieux; c'est un nom de famille, tiré de la généalogie de la nation et qui devait la suivre dans toutes les stations qu'elle aurait pu occuper successivement.

Il est semblable à ces noms terminés en *im* dans le chap. x de la Genèse et qui donnent à la fois le fondateur de la race dans le radical, et les descendants dans l'ensemble : *Mizr-aim*, ceux de Mizr; *Lud-im*, ceux de Lud, etc. Le même procédé n'a jamais cessé d'être en usage parmi les Orientaux, et de nos jours encore, à côté des noms géographiques qu'ils ont reçus des circonstances, les Arabes et les Berbères conservent le nom ethnographique qui est celui de la tribu, et le nom de la tribu est formé de celui du patriarche. Ainsi, Mahomet était Arabe par la contrée, Yéménite par la province, Mekkite par la ville; mais il était Koreischite par la race ou la tribu, et aux yeux de ses compatriotes, cette dernière qualification avait seule une valeur historique et sociale.

La désignation ethnographique, historique, de race ou de tribu est, d'ailleurs, la seule importante chez tous les peuples qui eurent peu de villes. On sait que tel était le cas des Gaulois. Aussi voit-on leurs peuples, les Boiens, les Sénons, les Tectosages et autres, garder leurs noms dans les diverses stations qu'ils ont successivement occupées.

Les Aquitains eurent d'abord peu de villes; ils aimaient et aiment encore les maisons isolées dans les champs : la règle leur est applicable.

Aq est le nom du patriarche des Aquitains.

Le souvenir de cet aïeul inconnu se perd dans lès ténèbres de la plus épaisse des nuits historiques: doit-on désespérer d'en retrouver la trace? Je ne le crois pas.

Les peuples polythéistes divinisaient leurs ancêtres: chez eux, le culte des morts se confondait avec celui des êtres supérieurs dont l'idée était si confuse: l'histoire le démontre.

Aq aussi fut fait Dieu. Je le reconnais d'abord dans les deux inscriptions trouvées près d'Asté et dont le texte a été conservé par Oihénart :

AGHONI	DEO
DEO	AGHONI
LABV VS	AULIN
V. S. L. M.	AURIN
	V. S. L. M.

La forme *agh* est identique à *aq; o,* signe du nominatif dans les langues orientales, remplacé par *i* au génitif.

On trouve *acceio* dans l'inscription suivante du musée de Toulouse:

ACEIONI
DEO
ANTONI
VS VINDE
MIALIS EX VOTO.

§ 7. Les Aquitains.

César, avec toute l'Antiquité, dit que les Aquitains étaient des Gaulois; Humboldt, et à sa suite grand nombre de nos contemporains trop confiants, prétendent que les Aquitains étaient des Ibères. Je me range à l'opinion de César. Toutefois, ces désignations absolues et rigides ne sauraient être prises dans un sens strictement exact: il faut faire la part des invasions pacifiques ou armées, des migrations plus ou moins

lointaines dont l'Aquitaine ne fut pas exempte, pas plus que tout autre pays connu.

Je ne remonterai pas aux questions qui ont le privilége de défrayer les querelles ethnographiques : les théories des âges de pierre, de fer et de bronze, les trouvailles des cavernes, la forme des crânes, les données anthropologiques m'apparaissent comme des doctrines dont la forme est vague au point de devenir insaisissable, dont le fond est si creux que toutes les opinions peuvent s'y loger et s'y perdre. Indifférent aux conclusions qu'on en tire, j'incline à penser qu'il n'y eut pas d'hommes avant le premier homme, et qu'on se hâte trop de demander d'immenses synthèses à de modestes observations bonnes tout au plus à fournir quelques éléments d'analyse.

Je passe également sous silence des questions fort intéressantes :

Si les Gaules eurent des habitants avant ceux que l'histoire a fait connaître;

Si ses premiers habitants furent des Basques et si les Basques sont Arméniens, Finnois ou Américains;

Si les Galls sont différents des Celtes, et ceux-ci des Belges ou Kimris, ou bien s'il ne faut voir dans ces variétés qu'une seule et même nation diversement modifiée par des circonstances locales;

Si des Ibères sont passés d'Espagne en Gaule et de Gaule en Espagne avant et après les mouvements opérés par les Celtes dans l'un et l'autre sens.

L'examen de ces divers points excèderait les limites que je me suis tracées; il fatiguerait inutilement la patience du lecteur.

Les Celtes ont occupé toute la Gaule, l'Aquitaine avec le reste. Jusqu'à preuve contraire, on doit admettre qu'ils en furent les premiers habitants, et que les ossements humains trouvés dans les cavernes appartiennent à leur race.

Peut-être l'Aquitaine et d'autres parties des Gaules reçurent-elles des invasions venant d'Espagne aux époques les plus éloignées; peut-être les Berbères, vingt-cinq siècles avant notre ère, traversèrent-ils les Pyrénées, comme le firent trois mille ans plus tard leurs descendants les Sarrasins mahométans; peut-être l'expédition, désignée sous le nom d'Hercule, atteignit-elle les mêmes parages. La route est facile à ceux que la force armée n'arrête pas. Mais l'histoire est à peu près muette, les monuments sont absents.

Si les Basques viennent d'Asie, s'ils sont identiques aux Ibères de l'Arménie, ce que je ne crois pas, ils seraient venus avec l'Hercule et auraient abandonné leurs compagnons restés dans le sud ou rentrés en Afrique. Qui sait?

Rien de plus certain, au contraire, que les migrations des Celtes en Espagne. Opérées par les Pyrénées occidentales, comme le prouve le résultat acquis, elles traversèrent l'Aquitaine. Ces mouvements entraînant toujours plus ou moins les déplacements successifs, les stationnements temporaires et les mélanges, on est dans la voie logique en disant que l'Aquitaine reçut de la Gaule des invasions considérables, et qu'elle envoya en Espagne les habitants de race celtique dont l'existence y a été reconnue. Il résulte de là qu'il faut renverser les termes des propositions : ce n'est point l'Aquitaine qui est ibérique, c'est l'Espagne qui est en partie aquitanique. Les liens d'amitié et de parenté qui unissaient les peuples des deux versants des Pyrénées avaient leur origine, ou du moins leur dernier point de départ, sur le sol aquitanique et non sur la terre espagnole; enfin, lorsque beaucoup plus tard les montagnards d'Espagne passèrent en France sous le nom de Vascons, ils rentraient dans une autre et première patrie.

A la suite de cette invasion, une partie de la population de l'Espagne prit le nom de Celtibères. Si le mouvement avait eu lieu en sens contraire, les habitants de l'Aquitaine au-

raient été nommés aussi Celtibères ou même Ibères, comme ceux du Golfe de Lyon furent appelés Celto-lyges et Ligures. Mais il n'en est rien. Les Aquitains ont toujours été appelés Gaulois, jamais Celtibères, et moins encore Ibères.

J'admets qu'à diverses époques les Celtes établis en Espagne rentrèrent en force dans l'Aquitaine comme au temps de César; qu'ils y ramenèrent l'élément espagnol, ibérique, c'est-à-dire berbère, avec lequel ils s'étaient combinés; mais il ne paraît pas que le résultat de ces migrations ait été fort considérable : la philologie, notre seule ressource, fait, à l'élément basque, à l'époque de César, une trop petite part en Aquitaine pour qu'on lui doive accorder l'importance qu'il s'attribue.

Sans doute, des échanges de population se sont opérés le long de la chaîne des Pyrénées, de l'un à l'autre versant, indépendamment des grandes invasions et des déplacements généraux. Dès les temps les plus reculés, les pasteurs Vascons et autres, attirés par la supériorité des stations d'été, sont venus se fixer en Aquitaine; les troubles fréquents en Espagne, la violence des mœurs de ce pays, y ont aidé. Mais, en dehors des vallées où l'on parle basque, il reste à déterminer la proportion des éléments de population. Quant à la plaine, l'espagnol paraît être en minorité.

Dans l'histoire, la première migration d'Espagne en Aquitaine est celle des soldats au service d'Auguste, qui obtinrent des terres sur un point indéterminé de notre sol (Plutarque, *Auguste*, VIII).

En résumé, les Aquitains sont, géographiquement, des Gaulois; ethnographiquement, ils sont des Celtes, mais ils diffèrent de leurs congénères du centre en ce qu'ils se sont mélangés à plusieurs reprises avec les populations ibériques et celtibériques.

C'est là ce que chacun savait, ce que nos maîtres n'ont jamais manqué de dire, ce qu'il importe de maintenir.

ALPH. CASTAING.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

A diverses reprises, nous avons saisi l'occasion d'entretenir nos lecteurs de la *Revue de Gascogne* des monuments d'art chrétien qui, à l'époque romane, ont été semés sur divers points du versant septentrional des Pyrénées.

Mais par ce versant, si riche à notre point de vue, nous n'avons pas voulu désigner uniquement le flanc des hautes montagnes qui, à l'aspect du nord, étalent leurs contreforts abrupts, et donnent naissance à ces grandes vallées dont les torrents alimentent les principales rivières de notre sud-ouest.

Nos recherches monumentales suivent au loin la pente plus ou moins rapide de ces cours d'eau si variés. Elles s'étendent simultanément aux chaînes plus modestes des coteaux secondaires qui les bordent en se ramifiant du sud au nord, et qui viennent s'éteindre insensiblement dans les vastes plaines dont le développement préhistorique a formé nos bassins les plus importants.

Or, de toute part, l'ami des différents produits de notre art chrétien et national, trouve accueil de bonne hospitalité au sein des populations qui, de très ancienne date, ont pris racine soit sur la pente, soit sur le sommet de certaines montagnes et des coteaux qui s'y rattachent, tout aussi bien que sur les deux rives des torrents, des rivières et des fleuves dont le tribut annuel vient féconder les travaux de notre agriculture.

Les villes, sans doute, offrent plus ou moins de ressources à l'étude, ou d'aliments à la curiosité du touriste, selon leur importance.

Mais il n'est pas d'agglomération rurale, même entre les

plus modestes, qui ne possède au moins une église à visiter. Or très souvent, pour nos régions sous-pyrénéennes, cette église est une œuvre d'art assez remarquable, sans grande prétention au luxe de la sculpture à motifs historiques, ou de la peinture monumentale. Et chose bien étrange, les périodes antérieures auront pu lui donner l'existence, et même la doter, à son origine, de quelques décorations fixes, sagement proportionnées aux ressources locales; tandis que nos contemporains ont toute la peine du monde à maintenir ses vieilles murailles dans les conditions de l'entretien le plus indispensable.

Heureux encore l'édifice religieux qui doit une valeur réelle aux caractères d'un style bien arrêté, si, de nos jours, il ne perd pas outre mesure, par le mauvais emploi des fonds dont une administration mal inspirée se résigne enfin à exposer le sacrifice.

Déjà bien souvent nous avons eu l'occasion de signaler, dans cet ordre d'études, des communes assez prudentes pour ne pas se compromettre, par d'aussi déplorables malfaçons, devant le public qui les juge.

C'est toujours avec le même empressement que nous constaterons le soin scrupuleux avec lequel des restaurations récentes se seront attachées à respecter le style d'une œuvre qui aura été accomplie, dans les siècles antérieurs, avec au tant de goût que d'intelligence.

ÉGLISE DE PEYRUSSE-VIEILLE.

Aujourd'hui nous porterons plus spécialement notre attention sur une église rurale, fort restreinte dans ses dimensions, et dont le plan primitif nous semble avoir été conçu avec certaines prévisions de défense en cas de siège. Sa construction date, selon toute apparence, d'une époque où le souvenir des dernières invasions barbares fournissait encore ample matière aux légendes du foyer domestique. On

aura voulu tenter de se prémunir contre les éventualités d'une attaque nouvelle. On aura voulu créer ici un de ces asiles que nous avions rencontrés ailleurs, dans lesquels les vieillards, les femmes et les enfants devaient trouver refuge, dans les cas où la population valide combattrait, à l'extérieur, *pro focis et aris*, c'est-à-dire pour la défense de la maison de Dieu et des habitations humaines que l'ennemi menacerait de trop près.

Cette curieuse église est celle de Peyrusse-Vieille, dans le canton de Montesquiou-du-Gers.

Une commune voisine porte le même nom de Peyrusse. Mais celle-ci est appelée Peyrusse-Grande, vu qu'elle était déjà, sans doute, plus populeuse dans le passé, surtout si l'on en juge par l'étendue de sa vieille église.

Ce dernier édifice, en effet, conprenait à son origine trois nefs orientées et reliées à un chevet quadrangulaire. Le cintre en fer à cheval se fait remarquer dans les arcades qui bordent les nefs. Néanmoins aucune trace de voûte ne témoigne de la forme que devaient avoir anciennement celles que supportait, au nombre de trois, la double série de ces arcades.

Les vandales de la seconde moitié du XVIe siècle ont porté sur tous les points le marteau de la démolition. Toutefois, il est encore aisé de reconnaître que le plan général de cette église remonte à la période romane. Et nous savons que les ressources étaient alors assez abondantes pour qu'il fût exécuté dans de très bonnes conditions.

Car déjà à cette époque, Peyrusse-Grande avait un prieuré bénédictin, dont le personnel dépendait de Saint-Orens d'Auch. Ajoutons en passant que, sous le règne de Louis XIV, en 1672, ce petit monastère n'avait plus à demeure que le prieur, avec un seul religieux sous sa direction (1).

Ne pourrait-on pas se demander si Peyrusse-Vieille ne se

(1) Pouillé du diocèse d'Auch, dressé à cette date.

rattachait pas, dans les siècles antérieurs, à ce prieuré voisin, par quelque lien d'intérêt temporel ou de hiérarchie monastique? Cette question est aujourd'hui fort difficile à résoudre. Mais quoi qu'il en soit d'une annexion dont il ne reste aucune preuve de nous connue, il nous paraît certain que l'origine de Peyrusse-Grande est postérieure aux premiers temps de sa voisine, puisque celle-ci demeura désignée sous le nom de Peyrusse-Vieille. Et cela pour la distinguer de la nouvelle agglomération, qui dut, comme tant d'autres localités, aux moines bénédictins, un progrès plus rapide, et bientôt la prédominance dans le nombre de ses habitants.

Aussi fallut-il la doter d'une église moins réduite que celle qui servait déjà au culte public de Peyrusse-Vieille.

Ici donc nous avons rencontré un petit monument d'art dont l'allure séculaire nous a frappé, dès l'abord, malgré les modifications qui ont malheureusement altéré, jusqu'à un certain point, son ordonnance primitive.

Vues de l'extérieur, les surfaces présentent un appareil fort peu régulier et en général de moyenne dimension : c'est tout simplement du moëllon piqué, qui a subi certains remaniements sur quelques points, et spécialement à la partie la plus élevée des deux façades latérales.

Le chevet, en retrait de la nef de 0m 80, est de forme quadrangulaire, comme à Peyrusse-Grande. Il n'a pour toute fenêtre primitive que deux petites baies ouvrant à l'aspect de l'est. Elles sont couronnées de plein-cintre en renfoncement, dont le premier plan affecte cette même forme, concentrique et tranchée à angle droit sur le plein mur.

L'effet à l'œil que produisent ces fenêtres est ici tout à fait analogue à celui qui nous avait frappé, pour la première fois, surtout quant à l'exiguité des dimensions, à l'extérieur du chevet roman en hémicycle qui termine l'intéressante église de Préchac, au canton de Plaisance-du-Gers. Reconnaissons pourtant que Préchac l'emporte pour l'ornementation

sculpturale de sa fenêtre d'honneur. Car elle est absolument nulle autour des petites fenêtres de Peyrusse-Vieille; tandis qu'à Préchac ladite fenêtre est archivoltée d'un double rang de billettes alternes, à bâton rompu, en saillie, sur le plein mur, de 0m 12, sur 0m 15 de largeur, et ayant pour amorces deux têtes fantastiques. A droite et à gauche de sa fenêtre centrale, cet élégant petit chevet en a deux autres, tout à fait sans ornement, comme à Peyrusse-Vieille.

Pour cette dernière église, le chevet sert de base à une tour dont les trois pans extérieurs s'élèvent sans contreforts d'angle, ni bandes lombardes, ni ornement d'aucune espèce. Cette tour est tronquée un peu au-dessus de l'extrados de la voûte qui couvre le chevet. Et un peu plus haut, s'élève à 2m 61, un mauvais pan de bois qui laisse à nu l'assemblage fort commun d'une charpente verticale, dont les vides sont remplis d'un faible hourdis de terre mal unie. Ce modeste étage est le beffroi qui, depuis le règne d'Henri IV, abrite les cloches de notre petite église.

Une porte va nous introduire, à travers quelques obstacles qui encombrent son auvent incliné vers le sud, et bâti sans goût depuis une date assez reculée. Cette basse toiture écrase la façade méridionale, et fait jonction au mur de manière à tronquer, en le défigurant, le seul motif d'ornementation fixe qui décore l'extérieur de l'édifice.

Ce motif, en saillie de quelques centimètres sur le plein mur, présente, en surface, la forme d'un parallélogramme, haut de 4m 47 sur 3m 50 de largeur, et dont l'axe en élévation coïncide avec celui de la porte.

Celle-ci a donc été ménagée au centre de ce motif en saillie dont on retrouve ailleurs quelques rares exemples : notamment à l'ancienne abbatiale de Saint-Sever-Rustand (Hautes-Pyrénées), et à l'entrée de l'église d'Aignan, département du Gers. Ces deux édifices sont romans comme celui qui nous

occupe. Mais leur porte est beaucoup plus riche en ornements d'architecture et de sculpture que celle de Peyrusse-Vieille.

Ici pourtant l'évasement vers l'extérieur n'est pas à surface unie, comme dans les entrées les plus vulgaires. On y a ménagé trois retraits dont le premier et le dernier sont seuls à vive arète. Celui qui les sépare présente un quart de rond profilé à la place de la vive arète.

Ces retraits forment archivolte concentrique, en suivant la courbe qui couronne la porte d'un plein cintre. Un linteau monolithe et presque horizontal est porté sur consoles latérales, de manière à limiter un tympan en hémicycle au-dessus de l'entrée, et à donner à celle-ci la forme quadrangulaire, sur 2m de hauteur et 1m 12 de largeur.

A droite et à gauche, cette ouverture laisse en saillie deux espèces de pilastres sur socle à pan rabattu, qui se couronnent, à la hauteur du linteau, d'une corniche fort étroite et des plus simples, sans autre intention de chapiteau.

Sur l'aire du tympan qui domine l'entrée, le tailleur de pierre a gravé à la pointe un dessin purement linéaire, reproduisant le chrisme, à titre, sans doute, de consécration religieuse de cette porte, mais sans intention proprement dite de faire du divin monogramme un motif d'ornementation. Il est composé de ses éléments les plus indispensables, inscrits dans un cercle qui leur sert de nimbe.

On sait qu'il n'en est pas de même partout. A Arreau, par exemple, dans les Hautes-Pyrénées, le chrisme de la porte de Saint-Exupère est aussi complet que possible, quant au nombre des lettres qui peuvent y entrer; sans compter les ornements, en relief très soigné, qui rehaussent le monogramme.

A Préchac, dont nous avons déjà parlé, le chrisme n'a que les éléments nécessaires, au centre du tympan d'une élégante petite porte, étrangère au public et ouverte sur le nord. Mais la gravure en a été faite avec le plus grand soin, pour le nimbe et pour les quatre caractères grecs. Et, de plus, des linéaments de

fantaisie, mais de très bon goût, s'étalent *con amore* aux extrémités des deux lettres principales. Cette porte, selon toute apparence, servit jadis à communiquer avec un établissement monastique, dont le sol voisin a conservé certaines traces indécises. Il a dû être détruit, lorsque l'église perdit sa voûte principale, c'est-à-dire en 1569.

A Peyrusse-Vieille, la façon de traiter le monogramme du Christ est, dès l'entrée de l'église, comme l'annonce d'un certain parti-pris d'extrême sobriété, au point de vue de l'ornementation sculpturale pour l'ensemble de l'édifice. Nous ne devons pourtant pas oublier de faire mention d'une double rangée de billettes alternes, modelées à bâton rompu tout près de là. L'une est en archivolte autour du cintre de la porte, et l'autre couronne horizontalement le motif quadrilatéral dans lequel on l'a ouverte.

Constatons aussi, avant d'aller plus loin, que dans l'épaisseur du mur qui, à droite et à gauche, correspond à l'évasement intérieur, en arrière du chambranle, se voient deux cavités étroites mais régulières, dont l'une pénètre, à distance, à travers la maçonnerie.

Dans celle-ci se trouvait jadis habituellement logée une barre de fer ou de bois dur, qui se ramenait à volonté contre la surface intérieure des vantaux de la porte, et s'ajustait, par le bout antérieur, à la cavité correspondante, afin de maintenir, au besoin, ces deux vantaux dans les conditions d'une plus grande résistance. Et, dans le but manifeste de manœuvrer ladite barre avec plus d'aisance, on avait ménagé par brèche, à l'intérieur de l'église, une communication à parements bruts qui la rendait accessible, et facile à saisir par le tiers de sa longueur.

C'était là, incontestablement, une solide précaution de défense. Mais on en avait pris une autre encore plus importante, dans l'épaisseur des murs : elle mesure 1^{m} sur toute

l'étendue de la nef, et 1m 20 au mur pignon occidental comme dans le chevet.

L'architecte avait également prévu qu'en cas de siège, ou bien de maraudage nocturne, il était bon qu'un adulte ne pût pas pénétrer de l'extérieur, à travers la baie des fenêtres. Des barres de fer scellées comme obstacle dans l'entre-deux des montants auraient suffi, sans contredit, comme on l'a cru ailleurs.

Mais ici on aima mieux n'avoir pas à recourir à des mesures secondaires. Et à cette fin, on ne voulut donner aux baies à jour que 0m 15 de largeur sur 0m 95 de hauteur ; et dès lors, par ce côté du moins, la sécurité fut complète (1).

On la porta plus loin encore, en laissant la tour bâtie sur le chevet, sans escalier d'aucune espèce, afin que l'étage pratiqué sous le beffroi fût plus difficille à aborder, si jamais on en faisait un refuge ou un point de défense en cas d'attaque.

Toutefois, pour mettre les cloches à la volée, dans les circonstances plus solennelles, la chaîne des tintements ordinaires ne devait pas suffire. Et il fallait de plus que l'extrados des voûtes fût parfois accessible. Mais on décida qu'une échelle mobile serait alors le seul moyen de communication; et on l'adapta bien longtemps à une espèce de trappe, pratiquée vers l'angle du nord-ouest, dans les douelles de la voûte principale. La trappe confinait à une sorte de coursière, ménagée dans l'épaisseur du mur septentrional; et, par ce petit trottoir il était facile de se rendre sur tous les points de l'extrados des deux voûtes.

Tel est, du reste, le moyen encore en usage, sauf la longue échelle que remplace avec moins de gêne une tribune moderne, établie contre le mur pignon occidental.

(1) Au chevet de Préchac, la baie centrale mesure, en hauteur 0m 90, et 0m 20 en largeur. Les deux qui l'avoisinent ont chacune, 0m 85 en hauteur, et 0m 23 en largeur.

Longtemps après la construction, on reconnut qu'il était utile de mettre en rapport avec l'intérieur de l'église un point d'observation déterminé à l'aspect de l'occident. Par brèche on ouvrit le mur pignon, un peu au-dessous du cintre de la voûte, dans le voisinage de la trappe. Et à cette ouverture furent adaptés les montants d'une baie ogivale, avec évasement intérieur. Dans l'embrasure furent fixés, en regard l'un de l'autre, deux siéges de pierre à même le mur. Et, de cette façon, une sentinelle, même deux au besoin, allaient se percher à la hauteur d'environ 9^{m}, dans le but de se rendre compte des mouvements qui auraient lieu dans le vaste rideau que ce point domine, à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest.

Il est assez facile de calculer que cette intéressante église avait été bâtie pour une population dont la moyenne atteignait à peine deux cents âmes. Car la nef ne mesure que 9^{m} 50 de longueur sur 6^{m} de largeur.

Le chevet, dont le sol n'est élevé au-dessus du pavé de la nef que d'un seul degré de 0^{m} 16 de hauteur, forme aussi un parallélogramme; mais il est beaucoup plus réduit, puisque sa longueur n'est que de 5^{m} 34, de l'ouest à l'est, et sa largeur, entre les deux pilastres de l'entrée, de 4^{m} 33 (1).

Ces deux parties de l'édifice furent voûtées, l'une et l'autre, en bonne pierre et en berceau. L'arc triomphal fut seul établi en relief, mais de manière à laisser la voûte du chevet moins élevée de 1^{m} 20 que celle de la nef.

La flèche du cintre mesurait 3^{m} 25, pour cette dernière, et seulement 2^{m} 05 pour sa voisine. Cette différence de 1^{m} 20, correspond à la saillie intérieure du chevet qui, du reste, est encore seul dans son état primitif de conservation presque complète, du moins quant à l'intérieur.

(1) Entre les deux pilastres qui portent l'arc triomphal de Préchac, la largeur intérieure du chevet est de 7^{m} 50, tandis que la profondeur de son hémicycle n'est que de 6^{m}.

On y retrouve l'ancienne pratique du *consessus* ou *presbyterium*, sauf la forme et la disposition des places autrefois réservées au clergé dans certaines églises romanes, telles que les paroissiales actuelles de Mouchan, de Nogaro, d'Estang, de Saint-Paul-de-Dax, d'Aignan, etc.

Par exception, les niches à siége sont ici plutôt de véritables arcatures construites sur base quadrilatérale à double place et seulement au nombre de six. Elles ont à peine 0m 25 en profondeur sur une hauteur de 5m 50 à la clé du cintre, et une largeur de 1m 60 entre les pilastres qui les séparent.

Ces pilastres, façonnés sans la moindre trace de chapiteau ni de base quelconque, portent immédiatement sur un stylobate continu qui fait le tour du chevet entier, à hauteur de siége et sur une largeur de 0m 42. Tout ici est à vive arète, sauf le stylobate lui-même qui présente, en avant, le quart de tore dont la porte est ornée, entre les deux retraits qui avoisinent cette moulure.

Nous avons vu que les deux pilastres qui encadrent la baie quadrangulaire de cette entrée portent corniche toute simple et fort réduite, à la hauteur du linteau droit. Or, le cavet, avec listel en saillie, qui profile cette corniche, se répète, très exactement et sans plus d'importance, au pourtour intérieur de l'édifice, juste à la hauteur où la voûte prend naissance, tant au chevet que dans la nef. Pour passer de l'un à l'autre, cette corniche fait ressaut sur les deux pilastres qui supportent l'arc triomphal. Et sa hauteur est encore la même, à l'est et à l'ouest, sur les deux murs qui limitent l'axe de l'édifice. D'où il suit que, dans le chevet, elle fait ceinture, à la surface des trois murs, un peu au-dessus du plein-cintre qui couronne les arcatures du *presbyterium*.

La largeur de 1m 60, indiquée plus haut pour chacune d'elles, ne doit pourtant s'entendre que pour les quatre qui figurent sur les deux côtés, sud et nord, du sanctuaire. Les deux

autres sont un peu plus étroites, attendu que la largeur du chevet est un peu inférieure à sa longueur.

C'est au milieu de ces deux dernières arcatures que correspond l'évasement intérieur des deux petites fenêtres. Il est considérable, si on le compare à l'étendue des baies qui laissent pénétrer dans le chevet la lumière atmosphérique. Ces dernières, en effet, n'ont que 0m 95 de hauteur sur 0m 15 de largeur, tandis que l'évasement mesure, de droite à gauche, 0m 88 (1).

Il est facile de comprendre qu'il n'en fallait pas moins pour favoriser la diffusion d'une lumière introduite avec une aussi étrange sobriété.

D'autant qu'à l'origine ces deux étroites ouvertures étaient les seules fenêtres de l'édifice.

Ici donc doit se présenter naturellement cette question : Comment pouvait-on se contenter, pendant les exercices religieux, d'une lumière dont la quantité se trouvait aussi réduite? La lecture était-elle même possible, à quelque distance du chevet, sans le concours d'un luminaire largement organisé pour les fidèles?

Nous demanderons à notre tour qui avait dans ses mains, à Peyrusse-Vieille, des livres de prières liturgiques pour suivre le détail des offices, à l'époque si reculée où l'église fut construite?

Peut-être au plus quelques membres privilégiés de la famille seigneuriale, qui transmit aux âges suivants le droit de cette litre funèbre dont les murs ont conservé la trace à l'extérieur.

Quant aux simples fidèles, ils savaient lire, sans doute, et en plus grand nombre qu'on ne le pense généralement, surtout

(1) A Préchac on s'est contenté de 0m 60 d'évasement horizontal, parce que les ouvertures sont au nombre de trois. Avantage réel, surtout pour un sanctuaire en hémicycle, sans doute; mais la lecture n'aurait pas été plus facile dans le nef qu'à Peyrusse-Vieille, si cette partie de l'édifice n'avait pas eu quelque baie à jour, dans l'intérêt des fidèles

depuis les capitulaires de Charlemagne. Mais les livres étaient encore trop rares et trop chers, pour qu'ils pussent en avoir à leur disposition. Ils n'étaient que le produit fort lent de la calligraphie, avant le milieu du xve siècle, où l'imprimerie vint les multiplier. Dans les rangs du peuple on ne sentait donc pas la privation de la lumière, dans cette église, au point de vue de la lecture. Et la mémoire, bien meublée par l'instruction du premier âge, devait suppléer au défaut des manuscrits.

Du reste, il en était de même pour les membres du clergé que l'organisation du culte public attachait au service religieux. Il leur était prescrit de confier à la mémoire tout ce qu'il était indispensable de puiser dans les livres liturgiques, beaucoup trop rares même pour eux. C'est ce que nous apprennent deux écrivains de ces temps reculés, à savoir : pour le xiie siècle et les périodes antérieures, Gratien, célèbre canoniste (1); et, pour le xiiie, Guillaume Durand, dans son Rational des saints offices (2).

Mais pour entrer dans quelques détails, nous ferons observer que la disposition du chevet de Peyrusse-Vieille fixe des siéges tout autour, même contre le mur oriental, où se trouvent encore les deux arcatures dont nous avons parlé en les décrivant.

L'autel devait donc se dresser en avant. Et, en effet, ici comme ailleurs, il avait sa place marquée dans le premier tiers de cette petite enceinte. Aussi le célébrant disait-il la messe en regard de la nef, c'est-à-dire la face tournée vers l'auditoire. Et, sans compter les candélabres qui, pendant le Saint-Sacrifice, devaient s'établir, au moins au nombre de deux, sur la table de l'autel, la lumière que les deux baies laissaient pénétrer de l'extérieur pouvait éclairer assez facilement le prêtre, ainsi que les formulaires manuscrits qui se

(1) Décret. part i; dist. xxxviii, cap. v.
(2) Lib. ii, cap. ii, n° 14.

trouvaient alors à son service. Et c'est ainsi que se conciliait autant que possible la pratique des cérémonies du culte public, au xᵉ siècle, avec l'usage préexistant de n'avoir généralement que de très petites fenêtres, afin de se tenir en garde contre les surprises du maraudage ou de la force armée.

Par le laps du temps, la société se retrouva dans des conditions plus favorables à la sécurité publique. On put augmenter, avec moins de danger, et le nombre et l'étendue des baies à jour dans les édifices religieux. A force de multiplier les copies des livres d'église, on en rendit l'acquisition plus facile; et un nouveau système de fenêtres favorisa la lecture de ceux que l'on portait avec soi pour suivre les détails des offices publics.

C'est ainsi qu'à Peyrusse-Vieille une ouverture à baie beaucoup plus large, mais encore de forme romane, fut pratiquée dans le sanctuaire, à l'aspect du sud. On la voit au milieu de l'arcature qui avoisine le mur oriental. La lumière qu'elle répand est assez abondante pour qu'elle pût servir désormais même au bénéfice d'une partie notable de la nef.

Plus tard, l'imprimerie vint donner une ample satisfaction au besoin que l'on éprouvait généralement d'avoir à sa disposition des livres d'église. Partout les nouvelles constructions religieuses eurent des fenêtres plus amples. A Peyrusse-Vieille, une autre baie à jour fut ouverte, à l'aspect du midi, et cette fois, dans la nef elle-même, entre la porte et le chevet. Aussi la lumière fut-elle assez abondante pour ne rien laisser à désirer au point de vue de la lecture, même dans les rangs du commun des fidèles.

Il n'en fut pas de même pour l'harmonie de cette baie avec l'ensemble des dispositions qui caractérisent notre petite église. Dans sa forme générale comme par ses détails, la nouvelle fenêtre était une tache regrettable; et selon toute apparence, elle donna le signal d'une faute plus grave encore: le déplacement de l'autel.

C'est que les huguenots du xvie siècle étaient passés par-là. Ils avaient ruiné, en très grande partie, et le prieuré et la belle église à trois nefs de Peyrusse-Grande. Et cela avec d'autant plus d'acharnement que le personnel voué au service divin était monastique, et que les protestants en voulaient surtout aux Ordres religieux.

A d'autres titres, Peyrusse-Vieille eut aussi beaucoup à souffrir de leur invasion. La tour du clocher vit disparaître avec le beffroi sa flèche romane et la nef de l'église sa voûte entière. Que si les murs latéraux, déjà démantelés dans une partie de la hauteur, demeurèrent debout avec le sanctuaire, ce ne put être qu'au prix d'une forte rançon; ainsi que le pratiquaient alors, sur divers points de notre sud-ouest, les bandes enrôlées sous les ordres de Montgomméri (1).

On fut donc obligé, après l'apaisement des troubles de cette malheureuse période, de remanier, à Peyrusse-Vieille, le sommet des murailles fortement endommagées, et aussi de se résigner à n'avoir, au haut de la tour, qu'un beffroi fort économique.

Quant à la voûte, on dut également se contenter, faute de ressources, de la remplacer par un lambris de bois, disposé en berceau jusqu'à la hauteur de l'arc de triomphe. Et c'est à la même occasion, selon toute apparence, que l'on donna plus de jour à la nef, et plus de dégagement au sanctuaire, pour se conformer au goût du temps.

Afin d'obtenir ce dernier résultat, on crut devoir attaquer le mur oriental, et araser le pilastre entre ses deux arcatures, assez du moins pour appliquer l'autel contre la muraille. Ce que l'on fit sans le moindre respect pour les dispositions primitives et si regrettables de ce curieux sanctuaire.

Plus tard encore, on ouvrit, par brèche, du côté du nord,

(1) C'est à la même occasion, avons-nous dit, que Préchac avait aussi perdu la voûte de sa nef. Le lambris provisoire va enfin, nous assure-t-on, être remplacé par une voûte proprement dite, construite en berceau comme la première.

une porte de communication avec le modeste édicule qui devint la sacristie. Or, on n'a pas oublié, à Peyrusse-Vieille, que la démolition de cette partie du mur roman offrit beaucoup plus de difficulté que l'exploitation d'une carrière, tant la construction en avait été soignée.

Il suit de là, que notre petite-église fut construite, à son origine, sans trace de sacristie proprement dite. Et telle était souvent, en effet, la pratique dans ces temps reculés; bien que l'on ait la certitude que des édifices même plus anciens, mais aussi beaucoup plus importants, ne fussent pas dépourvus de cette pièce accessoire.

On comprend que les chapelles seigneuriales ou monastiques pussent très facilement se passer de sacristie proprement dite. Un appartement voisin pouvait en tenir lieu, sans trop d'inconvénient, pour la conservation des vêtements sacrés et de la partie du mobilier qui était la plus précieuse. D'où l'on pourrait conjecturer que l'église de Peyrusse-Vieille n'a pas toujours été indépendante et complétement isolée d'habitations humaines, comme elle l'est en ce moment.

Toutefois, combien n'a-t-on pas vu d'églises monastiques, de très ancienne date, se donner une sacristie à partir surtout du XVIIe siècle ?

Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous dirons, en passant, que nous en avons fait l'observation naguère, à l'ancienne prieurale de Saint-Mont, canton de Riscle. Bien que cette belle église romane fût immédiatement reliée à la demeure des Bénédictins, et que, pendant plusieurs siècles, le monastère se fût passé de sacristie, elle fut comprise dans les restaurations si importantes qui suivirent les démolitions présidées par Montgommeri lui-même, dans l'automne de 1569.

On en fixa la place au croisillon du nord. Et le prieur Dom Thore, qui la fit construire, voulut consacrer le souvenir de cette innovation par l'inscription suivante, peinte en majuscules romaines sur un meuble du temps :

HOC ISTHIC, STAT, SACRARIUM
ÆRE CURAQ. D. THORE, PRIS
STI MONTIS, QUAPROPTER ILL
IUS, ET MEI, IN MEMENTO, ME
MENTO, MEMENTOTE QUÆSO.

Le modeste créateur du sacraire de Peyrusse-Vieille, n'a pas eu la prétention d'y rattacher ainsi son nom de bienfaiteur ou d'artiste, par un monument d'épigraphie qui dût relater le mérite de son œuvre. Et nous l'en félicitons sincèrement. En cela, du reste, il a suivi l'exemple des grands maîtres qui, dans les âges de foi, ont si rarement laissé quelque trace de souvenir personnel sur les édifices dont ils dotèrent nos provinces.

On pourra bien découvrir, un jour ou autre, la date précise de la construction d'une église, gravée sur pierre, comme à Valence-du-Gers, ou bien de sa consécration, comme à Sainte Marie d'Auch. Mais c'est généralement sans fruit que nous avons cherché le nom de celui qui, dans tout le moyen-âge, était appelé le maître de l'œuvre, *magister operis*. Et nous ne sommes pas plus heureux pour nos deux Peyrusse.

Il est bon de mentionner ici que la plus ancienne de ces deux paroisses a voulu se donner un clocher, avec tour, beffroi et flèche. Toutefois l'architecte qui en a fait le plan ne s'est pas assez préoccupé soit de la forme, soit de la place qu'imposaient les traditions bien comprises de cette petite église. Ledit clocher se construit à l'occident, de manière à faire corps avec le mur pignon. Nous le croyons du moins assez fournide contreforts pour braver la furie des vents qui viendraient assaillir Peyrusse-Vieille.

Mais que dire de cette chapelle accessoire annexée, de nos jours, au nord de la nef, sans apporter d'autre avantage que celui de l'espace et du grand jour? N'aurait-il pas été possible, avec les mêmes ressources et des conseils plus éclairés, de

trouver, à bénéfice égal, une autre façon de construire qui fût plus en harmonie avec le style de l'église entière ? L'entrepreneur s'est excusé du mauvais goût de son œuvre, sur les ordres reçus et l'idée imposée. Il a dû même, pour toute arcade de communication avec la nef, ouvrir une large brèche, tracer à la pointe une espèce de cintre, et laisser à nu sa périférie jusqu'au sol de la chapelle, au grand danger de voir le mur s'effondrer dans ce vide. Encore aujourd'hui aucune espèce de parement vu en pierre de taille, ou moëllon smillé ou brique quelconque ne consolide ni les pieds-droits ni le contour de cette large voussure; bien qu'une lézarde, ouverte vers la place que la clé devrait occuper, témoigne sans discontinuer de cette rare imprudence, qu'une intention d'économie ne pourra jamais excuser.

Ajoutons enfin que de telles anomalies sont ici d'autant plus regrettables qu'un mobilier récent et très curieux est venu enrichir le sanctuaire.

Il se compose d'un autel, d'une chaire et d'une stalle de célébrant, le tout en bois dur, littéralement couvert de sculptures. De prime-abord, on serait loin de penser que ces trois meubles, en cœur de chêne du meilleur cru, ont été façonnés, de nos jours, à Peyrusse même; car ils accusent un sentiment réel, quant à l'ensemble, soit du style, soit des motifs d'ornementation dont le choix devait être imposé par le caractère de l'édifice.

Les plans et l'exécution sont dus à M. Jean Bouzigon, originaire et domicilié de la commune, dont il ne s'est jamais éloigné. Né sculpteur, dans les conditions qui firent de notre Jasmin un vrai poète, il s'inspira de son goût naturel, dans quelques premières tentatives de menuiserie délicate.

Du rabot il passa au ciselet pour son propre compte; et bientôt il essaya de sculpter, pour sa chère église, des pupitres de diverses grandeurs. Enfin il entreprit de doter le chevet

d'une chaire, et il l'adossa lui-même, en 1858, au pilastre qui, du côté du nord, supporte la retombée de l'arc triomphal.

Un escalier à jour conduit directement du sanctuaire à l'ambon, dont les cinq panneaux antérieurs sont rehaussés de rinceaux de vigne en plein rapport, et de bouquets symétriquement épanouis.

Le sixième panneau se modèle, à plat, sur la face du pilastre, et se continue, en haut dossier, jusqu'à l'abat-voix, qu'il va rejoindre à la hauteur de la corniche qui fait ceinture à l'église.

Des festons délicatement ajourés circulent et se jouent ici en pendentifs; et plus haut en amortissement autour de la base d'une pyramide romane, dont la pointe ne s'arrête qu'au premier tiers de l'hémicycle dessiné par l'arc triomphal.

En face est appliquée, depuis 1861, une belle stalle à deux couvre-chef superposés, dont les détails manifestent un progrès sensible dans le savoir-faire de l'artiste rural, que la nature a seule façonné à son école.

Le siége est mobile sur charnières, et muni, comme il convient, d'une miséricorde bien ajustée. Les trois faces extérieures sont rehaussées de sculptures végétales, dont l'idéal a fait presque tous les frais. Elles sont toutes profondément refouillées à même les panneaux. Et, tout autour, un double torillon entrelacé embrasse des rosettes alternant avec des fonds unis. On le voit serpenter à l'aise tant sur la face des pilastres mis en contact avec les angles en retour que sous l'appui, très riche de moulures, qui couronne le prie-Dieu du célébrant.

A droite et à gauche, c'est la même profusion de motifs analogues, sculptés sur les deux parcloses qui encadrent le siége. Sans compter le bon effet de deux élégants palmiers, dont les feuilles, groupées avec art au sommet de leur tige,

s'étalent et s'inclinent, comme pour ombrager le célébrant, de la hauteur de son premier couvre-chef.

Ce dernier ornement, découpé en vigoureuses dentelles, sert aussi de support à une Vierge qui tient l'enfant Jésus sur son bras gauche. Avouons que ce petit groupe, mis en regard de l'orateur qui serait en chaire, n'est pas très riche d'inspiration. Et ces deux autres gentils palmiers qui l'accompagnent, entre console et dais, sont venus, sans trop d'à-propos, prendre la place de deux statuettes, dont l'artiste n'a pas osé braver la difficulté.

Mais, plus haut, nous le retrouvons plus à son aise dans les détails d'un riche baldaquin, d'où s'élance une pyramide exécutée, quant à l'ensemble, sur le modèle et dans le style de celle qui couronne la chaire, vis-à-vis.

Nous voici en présence de l'autel, posé en 1869 seulement. Sa forme, calculée avec un goût incontestable, pyramide et monte comme les aspirations d'une âme en prière.

Six colonnettes, vraiment romanes par leurs bases autant que par les chapiteaux, reçoivent la retombée de cinq arcades plein-cintre, dont l'extrados, couronné d'un groupe de moulures bien assorties, porte la table du Saint-Sacrifice.

Un fond de gaufrures à compartiments quadrangulaires et couvre-joints rehaussés de têtes de clous se dessine à travers les colonnettes. Il se répète, avec le même soin, tant sur les deux côtés de l'autel que sur les faces du gradin et de son retable étagé à trois degrés.

Au milieu figure le tabernacle, couronné d'un thabor en forme de baldaquin dont la voûte repose sur quatre groupes de colonnettes.

Plus haut montent encore, vers l'axe de la voûte qui couvre le chevet, les quatre pans d'une pyramide trapue dont les arêtes se transforment en encorbellement, un peu plus bas que le sommet, pour recevoir ces sortes d'échoguettes d'an-

gle que l'on retrouve si souvent rattachées aux donjons de la période romane.

La hauteur de cet ensemble dépasse très sensiblement celle des deux meubles voisins, qui se dressent à l'entrée du sanctuaire. Mais le plan d'élévation a été si bien ménagé par son auteur, que le tabernacle et son amortissement si compliqué ne dépassent, sur aucun point, la largeur du pilastre qui sépare les deux arcatures du mur oriental.

Les six candélabres, un peu lourds et trop élevés qui s'étagent à la droite et à la gauche du tabernacle, pourraient seuls être un obstacle à la libre diffusion de la lumière que les deux fenêtres de l'orient introduisent avec tant d'économie. Et pourtant la lumière est surtout ce qui manquerait à cet intéressant mobilier; si, d'autre part, certains détails ne gagnaient pas, sous quelques rapports, à s'entourer, dans cette étroite enceinte, des ombres du mystère qui lui est propre.

Et, du reste, comment s'attendre à trouver sans défaut l'œuvre d'un artiste qui ne doit qu'à lui-même les inspirations d'un premier essai, tenté à l'âge où d'autres songent à la retraite? M. Mombur, sculpteur de Clermont-Ferrand, bien qu'on l'eût formé à bonne école, ne fut pas lui-même à l'abri de certaines critiques dans les premiers travaux qu'il fit, en 1864, pour les églises de notre Gascogne (1). Mais il n'avait alors que 25 ans. Il a voyagé et beaucoup observé depuis cette date. Il s'est fortifié par de nombreux travaux, dont quelques spécimens l'honorent incontestablement autour de nous, spécialement dans les églises de Mirande, de Cazaubon et d'Eugénie-les-Bains.

Mais revenons à notre compatriote de Peyrusse-Vieille. C'est là-même, en présence de son œuvre, que nous avons vu et entendu l'artiste si simple, mais si honnête, si désin-

(1) Voir notre *Revue*, tome v, p. 568 et suivantes.

téressé et si modeste, qui en est l'auteur. Nulle autre part son histoire, racontée par lui-même, n'aurait eu le piquant d'un aussi rare intérêt. Il nous dit que, trois fois, il avait fait le « voyage d'Auch » pour voir les verrières, pour étudier surtout les boiseries du chœur de la cathédrale. Mais la bonne impression qu'il en avait conservée ne devait pas le faire dévier de la route tracée à son œuvre dans l'intérêt de sa petite église. Il avait trop bien senti que la manière et le style de la Renaissance sont diamétralement étrangers aux caractères de l'ornementation qui remonte aux inspirations de la période romane.

« Vous aviez vu, sur le tympan, à l'entrée de votre » église, un ornement religieux inscrit dans un cercle. Com- » ment n'avez-vous pas songé à l'introduire quelque part, » sur la porte du tabernacle, par exemple? »

« Oh! Monsieur, j'y avais bien pensé. Mais je ne voyais pas » assez clair dans ce dessin des instruments de la Passion, » quelque peu noyés dans un lait de chaux pour en retirer » bon parti. »

C'était naïf, sans doute. Et néanmoins, par cette façon d'entendre les caractères entrelacés du chrisme, M. Bouzigon réveillait en nous le souvenir d'un autre commentateur, qui nous est cher comme doit l'être l'un de nos plus anciens et de nos plus grands évêques. « Pourquoi » —écrivait saint Orens d'Auch, vers la fin du IVe siècle, ou dans les premières années du Ve, — « pourquoi trouvez-vous ici cette façon particu- » culière de croix en X figurant quatre parties, disposées se- » lon les quatre directions du ciel? C'est afin de rappeler les » quatre plaies des membres du Sauveur, et dans le but d'i- » miter la posture de celui qui prie, les bras en croix. Et com- » prenez bien la justesse de cette féconde signification : Le P » grec rappelle le chef du crucifié; la lettre I, la suspension de » son corps en croix. C'est un supplice que figure cette lettre, » mais un supplice qui nous procure le salut. Un peu plus

» bas, tout à côté, l'A et l'ω nous rappellent que le Christ est
» le principe et la fin (1). »

L'interprétation, encore si vague, de notre artiste rural n'en serait jamais venue au point de dévoiler ainsi le sens mystique du chrisme sans inspiration étrangère. Toutefois, son ciselet allait s'exercer à le reproduire si la mort la plus inattendue n'avait mis fin à son œuvre de zèle.

Nous touchions à la fin de cette étude, lorsque M. Cantan, son digne curé, nous a porté la triste nouvelle que M. Jean Bouzigon venait d'être victime d'un accident bien regrettable : il était tombé, peu de jours après notre visite, de la cime d'un arbre fruitier, sur lequel, malgré son âge de 63 ans, il n'avait pas balancé de grimper comme un jeune homme.

Ce déplorable événement a mis en deuil toutes les familles de Peyrusse-Vieille. A la cérémonie de ses obsèques, chacun aimait à reconnaître que la vie du défunt n'avait été que le modèle continu de toutes les vertus chrétiennes. Et personne n'ignorait que M. Jean Bouzigon, dans une position sociale des plus modestes, n'avait jamais voulu accepter, après douze ans de travaux délicats, d'autre récompense qu'une somme de deux cents francs sur le prix du bois acheté de ses deniers pour le mobilier du sanctuaire.

Avouons que le désintéressement porté à ce degré a bien rarement fait école en dehors du vrai moyen âge. Mais nous avons tout lieu d'espérer que les traditions d'art chrétien ne seront pas immédiatement interrompues dans la famille du vénérable défunt. Il s'était donné un gendre dont les goûts et l'aptitude se sont trouvés en parfaite harmonie avec les siens. L'église de Peyrusse-Vieille aura donc encore, en fait de sculpture sur bois, son *maître de l'œuvre*.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(1) F.-Z. Collombet, opuscules de saint Orens, évêque d'Auch, traduction nouvelle, texte en regard, in Tractat. *de Trinitate*.

LES STATUTS

DE

L'ARCHICONFRÉRIE DU St-SACREMENT A TOUGET

EN 1536.

M. Alphonse de Ruble eut l'heureuse chance de trouver, il y a quelques années, chez un bouquiniste de Toulouse, un vieux registre in-4° qui avait autrefois appartenu à l'église de Touget. Il portait en titre sur la couverture : LIBRE *pour la confrairie du St-Sacrement restablie dans Touget, 1651;* et un peu plus bas, d'une écriture plus récente : *Ainsi que pour les pauvres et églis°, 1762.* On pense bien qu'un chercheur aussi intelligent que M. de Ruble ne laissa pas échapper l'occasion qui lui était offerte d'enrichir sa collection de documents historiques de ce manuscrit, qui pouvait bien n'être pas dénué d'intérêt au point de vue général et qui, dans tous les cas, en avait pour lui un tout particulier, Touget étant si voisin de sa propre paroisse. M. de Ruble a eu l'extrême obligeance de nous communiquer ce registre et de le mettre à notre disposition, en cas qu'il s'y trouvât quelque chose qui pût servir à nos études spéciales. Par l'examen minutieux que nous en avons fait, nous nous sommes convaincu qu'au point de vue général il n'a pas une grande importance; mais qu'au point de vue particulier de la paroisse à laquelle il a primitivement appartenu, il contient bon nombre de pièces d'un grand intérêt. Ce registre, comme son titre l'indique, remonte à l'époque du rétablissement de la confrérie du Saint-Sacrement dans cette paroisse, en 1651; et à l'occasion de ce rétablissement, nous voyons que Touget avait horriblement souffert pendant les guerres religieuses; que les protestants y avaient été pendant longtemps les maîtres absolus; que l'exercice du

culte catholique y avait été aboli, et qu'à l'époque même dont il s'agit, les églises n'y présentaient que des ruines, surtout celle qui se trouvait dans l'intérieur de la ville et dont il est fait une mention spéciale. François Cayran, qui en était recteur ou vicaire perpétuel pour le prieur du couvent de l'ordre de Cluny situé hors de la ville, curé primitif de cette paroisse, était l'homme que la Providence avait choisi pour réparer tant de maux. Le rétablissement de la confrérie du Saint-Sacrement fut un des moyens qu'il employa pour y réussir.

Il avait retrouvé l'acte primitif de son institution, ainsi que les statuts et règlements qui lui avaient été donnés à son origine. Mais ces statuts et ces réglements, par suite des changements qu'avaient amenés le temps et les circonstances, étaient devenus en grande partie absolument impraticables. Il fallut donc les remplacer par d'autres, qu'il soumit à l'approbation de son évêque en demandant les lettres de rétablissement. Il n'en eut pas moins le soin de conserver, comme un précieux souvenir de ce qui se faisait autrefois, les statuts primitifs, et avant de transcrire les nouveaux sur son registre, il commença par y coucher tout au long les premiers, avec l'approbation et confirmation qui en avait été faite par l'évêque Bernard d'Ornézan.

C'est à cette attention de Cayran que nous devons la conservation de ces statuts primitifs, et il est juste de lui en savoir gré, car ils sont remarquables à plus d'un titre. Sauf meilleur avis, il nous semble qu'ils ne seraient pas indignes de paraître et que leur publigation ne serait nullement déplacée dans la *Revue de Gascogne*. Ce qui nous porte surtout à penser ainsi, c'est que ces statuts, ayant été écrits dans le langage qu'on parlait alors en ce pays, nous offrent un précieux spécimen de la langue gasconne à cette époque.

R. Dubord,
Prêtre, curé d'Aubiet.

Statuts de l'establissement de l'archiconfrairie du Sainot-Sacrement faict en l'année 1536.

Sequuntur statuta, constitutiones et ordinationes factæ et existentes inter discretos viros, Dominos Petrum de Monteacuto, presbyterum et rectorem seu vicarium perpetuum ecclesiæ parochialis villæ de Togeto, Diœcesis Lumbariensis; Arnaldum de Pereris etiam presbyterum et rectorem de Sancto-Germerio; Joannem de Annino, Fricium Larra, Antonium Chaubon, A. Maravato, Bertrandum Barbé, Dominicum Gaus, presbyteros de Togeto; et Bernardum Grandet, presbyterum de Sancto-Quiriquo, Diœcesis Lumbariensis; super confratria per ipsos de novo erecta et fundata infra ecclesiam constructam et ædificatam infra muros villæ prædictæ de Tugeto, ad honorem et reverentiam Sanctissimi Corporis Christi, et intra ecclesiam prædictam ubi à centum annis citra et ultra, Corpus prædictum tenetur et reponitur; ad fines præsentandi D. D. Lumbariensi episcopo, seu ejus in spiritualibus vicario generali, et præsentatum autorisandi et approbandi per eumdem D. D. Lumbariensem episcopum, decretum et auctoritatem suam interponentem, cum indulgentiis et remissionibus in dictis Statutis et ordinationibus contentis prout sequitur.

Et premierement. An instituat et ordonat lous nau caperas foundatous dessus nommats que en la confrairie nou seran que nau caperas en l'aunou et representation des nau corps deus Angels. Et lou Ritou pouira fa servy à son Vicari Regent en defaut deu dict Ritou. Et nou y pouiran intra aucun caperan que nou sio fils de Touget. Et doutze lais a l'aunou des doutze apostous, lous quaus son : Arnaud de Perès dit Monseigne, Gailhard Chaubon, Bernard Chaubon, Antony Chaubon, Domenges Gans, Francès Gans, Pey Barbé dict Cabau, Mounet Barbé son fils, Vidau Larra, sabatté, et son fils Vidau, et Arnaud Larra, et Jean de Lariu, marit et moulhé, cadun (1) per une personne. Et en prenderan septante-deux lais en l'aunou des septante-deux disciples, condan comme dessus marit et moulhé per une personne; et complet que sio lou nombre, nou y pouiran plus intra caperas ny lais que nou sio per la mort et trespas de caucun et caucune, et faite la election per la mage bouts des caperas counfrais.

(1) Le contexte prouve que *cadun* (chacun) veut dire ici *les deux ensemble*.

Item. Outre lou nombre des susdits y aura sept dones beuses en l'aunou de las sept doulous de la Vierges Marie, et nou y pouira plus intra sinon que sio que aucune morté, et faita que sio la election, comme (es) estat dict dessus.

Item. Quand y aura aucun confray mort que aja fils ou filhes, gens de ben, ses noutable reproche, se aucun deus dicts fils ou filhes volen estre confrais, seran tenguts de se venir presentar desens houit jours après la mort deudict confray, à la majour bouts deus dicts nau caperas, en pagan la intrade. Si deux ou tres fils deu confray mort y bolen cascun intrar, lou prumè sera preferat au second.

Item. Que si digun deu nombre deus lais se fasian caperas, nou tenderan pas lous locs de caperas, si non que fou per la mort de un deus nau caperas et fou elegit en loc deu mort per la mage bouts deus autres caperas confrais; mais tendran sous los de lais comme y son intrats confrais.

Item. Se deu nombre deus nau caperas s'en fasen degun religieus, nou tiendra pas lou loc de confray caperan, mais lous autres caperas confrais ne elegiran un per estre confray et tengue la place qu'et tengué.

Item. A l'aunou deu Corps de Dieu pretious, et per estament de ladite confrairie, morts et bious que son et seran à jamais, et de touts los autes bienfaitous et autes habitants de ladite ville de Toujet; lous caperas elegissen lou principau jour per solemnisar la confrairie, lou jour de l'Octave deu Corps de Dieu, et faran proucessiu per desens la ville et pourtaran lou paualon per lous locs dont an acoustumat de far la proucession lou Dimanche, ou en autes locs licites et honestes, per lous caperas deputats, et touts lous confrais et confrairesses seran tenguts de s'y troubar et pourta un candelon alumat tant que dura la proucession; et pus après lou rendran aux Prius per far le service et celebra las missas; et qui nou s'y troubara pagara un double de pecha (1) au proufit de ladite confrairie, si nou a excuse legitime; et lous caperas confrais seran tenguts de pourta lou candeloun an lous suberpellisses, à toutes las messes que se diran per la confrairie, sur la pene de un sol tournés, applicable comme dessus.

Item. Perpetuellement touts lous ditjauts de l'an diran une messe haute de Corpore Christi, en la gleise de desens la ville per lous confrais et bienfaitous, ses ne prengue et tirar arren; et lous caperas

(1) *Pecho* (peco), manquement.

que nou s'y troubaran au darré *Kyrie eleison* de ladite Missa, et cantaran au *forestol* (1), se nou son fort arnaux (2), ou agon aqueste excuse que sien malaus ou defores la parochio, ou per lous affas de ladite confrairie, ou escuminjats (*excommuniés*) ou autres excuses legitimes, seran punits et pagaran de pecha un sol tournés, au profit de ladite confrairie. Et dicta que sio la Missa diran un *Libera me Domine* per lous confrais et bienfactous.

Item. Cascun confray o confrairesse et la famille deus confrais, per son testamen se pouyran elegir sepulture, et sepultura (3) en la gleise de desen la ville, et quand un confray ou confrairesse mouriran touts lous caperas confrais seran tenguts de ana dise l'Offici des Morts dauant la porta deu confray mort, si es en la parochio; ou le diran lendouman à la Missa que se dira per lou dit confray, habillats dab les suberpelisses; et touts lous confrais et confrairesses seran tenguts de fa l'aunou et se trouba à la Missa deu Ritou et demoura dequia que sian sepulturats, et diran cinq *Pater Noster* et sept *Ave Maria* per l'ame deu confray mort sur la pene de cinq dinès applicables à l'aumentation et profit de la confrairie, si nou an excuse legitime.

Item. Lendouman de la sepulture de cada confray et confrairesse, les caperas confrais seran tenguts de dise une Missa hauta de *requiem*, an diagre et soub diagre, per lou defunt et autres bienfactous, et per solution de ladite Missa casqu'un confray et las sept Donas confrairesses seran tenguts de baillar un Tousan (4) aux Prius Caperas, lou dimenche après la sepulture, sur pene de cinq dinès applicadous au profit de lad. confrairie, et lous caperas confrais, repartiran esgalement loud. argent entre lous que se troubaran à lad Missa; et lous que nou s'y troubaran seran puntats de cinq dinés et privats deu lucre si nou an legitime excuse.

Item. Lous Prius lais seran tenguts a cadu confray et confrairesse que mouriran de lou pourta ou fa pourta la bougie et la candelle à toutes las missas que se diran per lous confrais alumat; ou alumaran chacun de ladite confrairie, sur pene de deux doubles, applicables au profit de lad. confrairie, se nou an excusé légitime.

Item. Cadun houit jours après l'octave deu corps de Dieu seran

(1) Le *Glossaire roman* de Raynouard donne *forestel*, lutrin.
(2) *Arraus* (la forme classique est *raucs*, *rauc*), rauque, enrené.
(3) C'est un infinitif, *sepultura* [*r*], ensevelir.
(4) Sou toulousain.

eligits per lou Ritou ou son vicare et la mage partide deus caperas confrais, deux caperas deu nombre de nau par estre Prius gouberdous deus bens et affas de lad. confrairie, et quatre lais deu nombre susd. et non des autres per este Prius, et prestaran sagrament à Mouseu Ritou ou à son vicari, presents lous Prius viels et confrais que bouleran este, que receberan loud. sagrament d'este bous et louyaus, et rende bon compte et hé boune diligence per lou profit et affa de lad. confrairie; et seran tenguts lous d. Prius caperas regens, faite la eslection des nauets Prius, rende compte au Ritou ou à son vicari et apresta et rende lou reliqua aux Prius nauets de lad. confrairie; desens houit jours après lou plus long, aussi tots lous drets per lous enventoria et bailla aux Prius nauets; et aso sur la pene d'une livre Tournese applicable a lad. confrairie, et pagadoura desens houit jours seguens, et d'estre inhabile plus nou estre Prius regens.

Item. Lous Prius portaran un bassin per las gleises las festas coulentas (1) et à las sepulturas deus confrais et quand se diran Misses per la frairie; et qui lous dònnara à sa devotion per augmentation et reparation et affas de lad. confrairie, seran participants en las Misses, bens et perdouns de lad. confrairie.

Item. Quand lou Ritou ou lous Prius caperas confrais, mandaran aux confrais que s'ajan à trouva en la gleisa per communiqua et parla deus affas et negossis de lad. confrairie, les rebelles que nou s'y vouleran trouvar pagaran une liure de cere per lou prumé cop desens houit jours seguens; et per lou second cop que seran rebelles, une liure de cere, et per lou tiers cop duos liures de cere, applicadoures à l'aumentation et reparation de lad. confrairie; et per lou quart cop seran fors gestats per tout temps et à jamais, si lour rebellion se pot proubar per deux temoins cessant legitime empechement.

Item. Lous confrais poyran tenir une campane, trois calices, vestiments, draps, toilhes, forestol, libres, candellés, encessés, et autres ornements, per fa lou servici de lad. confrairie; et lous caperas confrais poyran tenir legats, caperanias, obits et fondations, et autres alimentations pias, et qui fara d'aquets bes sera participant en las Missas, bens et perdons de lad. confrairie tant que durara.

Item. En ladite confrairie nou poyran entra aucun confray que sie de mauvese vita specialement ruffiant, renegadou, usuré public, excuminjat, ny concubinary manifeste, ny macarella. Et par la intrada

(1) Chômées.

en lad. confrairie et per l'augmentation d'aquera seran tenguts de bailla reelement, auant que sian recebuts, vingt sols tournés, marit et moulhé condan per una persona; et per lou candelon, touts lous ans so que sera ordonnat per lous confrais ou la majour partide, houit jours dauant lou corps de Diu, per supportar las charges et negossis de lad. confrairie.

Item. Lou Reverend Pere en Diu, Monsr de Lombez, nostre Prelat, concede et donne autoritat et pouissance à tous lous confrais et confrairesses, que se pouscan hé dise missa en lours maisons, et en autres locs licites et honestes; et que se pouscan eslegir confessous deus caperas confrais, que lous pouscan absolve de touts lous cas episcopals; et qui se troubara à quada missa que se dira per la confrairie gasaignara quarante jours de vray perdon; et quand portaran Nostre Seigne à un confray et qui se troubera à la sepulture et à la procession, et qui fara ben au bassin et qui se trobe à la gleise las festivitats de sent German, sent Georgi, sent Vincent et de sent Frix, des quaus a reliques en ladite gleise, gasaignaran quarante jours de vray perdon cada viatge; et puissance que casquun confray de lad. confrairie posque portar suberpelis à las missas, processions et sepultures.

Item. Que casquun confray jurara de tenir et gardar lous presents articles à l'intrade, et lous que bengueran à l'incontra seran convencuts per la court de M. l'official de Lombez.

Institution canonique de la confrairie, par Bernard d'Ornezan, évêque de Lombez.

Bernardus de Ornezano, miseratione divina, Lumbariensis episcopus, universis et singulis has nostras presentes litteras nuncupatas visuris, lecturis et audituris, salutem in Domino sempiternam. Notum vobis facimus et harum serie attestamur, quod porrecta nobis est ex parte Dominorum Petri de Monteacuto, presbyteri et rectoris seu vicarii perpetui ecclesiæ parochialis villæ de Togeto, Arnaldi de Pereris, rectoris de S^to-Germerio, Joannis de Annino, Frixii Larra, Antonii Chaubon, Antonii Marabat, Bertrandi Barbé, Dominici Gans, presbyterorum villæ de Togeto, et Bernardi Grandet presbiteri, loci de Sancto Quirico habitatoris; Requesta continens inter alia quod ipsi devotione moti, certam confratriam presbyteralem, ob honorem et reverentiam sacratissimi corporis Christi, intra ecclesiam constructam intra muros villæ de Togeto, instituerunt, fundaverunt, et ordinaverunt cum certis statutis et ordinationibus ac articulis, per ipsos factis et ordinatis, et nobis exhibitis et presentatis,

hujusmodi tenoris. (*Suit le texte des statuts, tel que nous l'avons rapporté plus haut.*)

Petentes et requirentes per nos episcopum antedictum confirmari, approbari et autorisari, decretumque et auctoritatem judiciariam interponi. Quibusque statutis, articulis et ordinationibus superius insertis et ad longum inscriptis, visis, palpatis, rimatis, correctis et emendatis, supplicationem prædictam admittens, eamdem confratriam, cum statutis, ordinationibus et constitutionibus prædictis approbavimus, ratificavimus et confirmavimus, approbamusque, et confirmamus, et ratificamus; decretumque et auctoritatem nostram judiciariam interposuimus et interponimus per præsentes, jure nostro et quovis alieno semper salvis. Nos autem de omnipotentis Dei miseratione ac meritis beatorum Petri et Pauli apostolorum confisi, auctoritate nostrâ, omnibus prædictis confratribus et aliis in processionibus, missis, obsequiis dictæ confratriæ interessentibus, et benefactoribus ejusdem confratriæ, quadraginta dierum indulgentiam concessimus et concedimus per presentes. In quorum omnium fidem et testimonium, has nostras præsentes litteras per notarium nostrum infra scriptum fieri, sigillique nostri fecimus et jussimus appositione muniri. Actum et datum in aula domûs nostræ residentiæ, dictæ *deu Pesqué*, die decima sexte mensis februarii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo sexto (16 février 1536.) B. epus Lumbariensis. De mandato dicti domini mei Lumbariensis episcopi, H. Ferminhas.

Ainsin signés d'un sen antien et scelés les susdits statuts, escrits en une peau parchemin, que nous avons escrits cydessus sans y avoir adjouté ni diminué : par moy pbr et recteur de Touget soubsigné. — CAYRAN.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du lundi 20 juin 1870.

Etaient présents : MM. Canéto, président; Ester, vice-président; Tarbouriech, trésorier; Léonce Couture, secrétaire; l'abbé Desbons, Ditandy, l'abbé Gardères, Prosper Lafforgue, l'abbé Larroque, l'abbé Marquet, Cl.-H. Masson, l'abbé Tallez, membres titulaires.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président communique à la réunion une lettre de M. le recteur de l'Académie de Toulouse, du 10 juin, par laquelle la *Société historique de Gascogne* est priée de déléguer un de ses membres pour faire partie du jury destiné à décerner le prix triennal d'archéologie dans le ressort de l'Académie de Toulouse, conformément au décret du 30 mars 1869. Et comme cette mission pour-

rait exiger plusieurs déplacements fâcheux, la *Société* est prévenue qu'elle a droit de déléguer, au lieu d'un membre titulaire, un associé ou tout autre savant. Elle est encore priée, en cas de refus ou d'empêchement de la part de son mandataire principal, de nommer un second délégué qui serait appelé dans la commission au défaut du premier. M. le recteur donne de plus la liste des mémoires envoyés au concours, et qui ne sont qu'au nombre de six :

Mémoire sur les fouilles faites à Carentomag (Aveyron);

Du culte des pierres ou *Essai sur les monuments druidiques, celtiques, etc., du Rouergue;*

De quelques monuments d'art chrétien du versant septentrional des Pyrénées;

De l'émaillerie ancienne et moderne et de quelques émaux envoyés du sud-ouest aux galeries de l'Histoire du travail de l'Exposition universelle de Paris;

Calices anciens et modernes, matière, forme, ornementation;

Sépultures gauloises, romaines et franques du département du Tarn.

Enfin, M. le recteur remercie la Société du concours qu'elle a prêté l'an dernier à la commission formée pour l'appréciation des mémoires qui concouraient au prix triennal d'histoire.

Chaque membre ayant été consulté pour la double nomination proposée, toutes les voix se réunissent, après diverses propositions et explications particulières, sur M. J.-F. Bladé, membre titulaire de la Société historique de Gascogne, aujourd'hui en résidence à Toulouse, comme délégué principal au concours du prix triennal d'archéologie; — et comme délégué suppléant, sur M. le vicomte de Juillac-Vignoles, de la Société des antiquaires du midi de la France, membre correspondant de la Société historique de Gascogne.

M. le président transmettra par lettre cette décision tant à M. le recteur de l'Académie de Toulouse qu'aux deux personnes intéressées. M. Ditandy se charge de plus de la communiquer oralement à M. le recteur, près duquel il doit se rendre le lendemain.

La dernière partie de la séance est occupee par la lecture d'un mémoire de M. Samazeuilh, membre correspondant, sur deux *curiosités naturelles de l'arrondissement de Nérac :* 1° *le lac de Saintrailles*. Ce lac doit son nom au château historique dont il est une dépendance. Il recouvre, dans la commune de Pompiey, une contenance de 3 hectares 39 centiares; on peut dire plus de 5 hectares, si l'on y comprend la zone des sables submersibles qui l'entoure. Le savant auteur, après avoir remarqué avec M. Boudon de Saint-Amans, que beaucoup de cours d'eau très considérables dans nos montagnes subissent un grand déchet par des dérivations souterraines, attribue à ces dernières l'origine du lac de Saintrailles, et appuie cette opinion sur diverses observations fort plausibles; 2° *le souterrain et les sources de l'Avance*. Ce curieux souterrain, que l'auteur a lui-même exploré, et dont il donne un croquis exact, offre un problème du même genre que le précédent, relatif à la provenance des eaux qui coulent sous ses voûtes. M. Samazeuilh indique avec beaucoup de probabilité l'Avance, la petite Avance, le ruisseau de la Mouliate, qui se perdent dans le voisinage. Quelques anecdotes curieuses, recueillies de la bouche des habitants du pays, appuient cette solution fort vraisemblable d'elle-même.

La réunion, après avoir écouté avec intérêt la lecture de ce mémoire, s'accorde à ne pas lui trouver le caractère principalement historique et archéologique propre à la *Revue de Gascogne*. Elle demande que le procès-verbal renferme un extrait substantiel de cette communication, dont M. le président remerciera pour elle le savant et vénérable auteur.

Le Secrétaire de la Société, LÉONCE COUTURE.

QUESTION.

34. D'un mémoire inédit de B. de Lamezan.

A propos de l'assassinat du Duc de Guise aux Etats de Blois (23 décembre 1588), on lit, au bas de la page 451 du tome v de l'*Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun, la note suivante :

« D'après un document *qu'on voyait jadis dans les archives de l'évêché de Lombez*, Baptiste de Lamezan, chevalier des ordres du roi et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, ne fut pas étranger au meurtre du duc de Guise. *Lamezan raconte lui-même* que le 20 décembre, dans la nuit, le roi appela dans son cabinet les gens de Guienne et de Gascogne qui lui étaient les plus fidèles, parmi lesquels il fut des premiers *advoqués*. Là, il y eut plusieurs discours pour et contre, durant lesquels Lamezan se tenait les dents serrées. — « Lors le roi le regardant, lui dit : « Que faites-vous, seigneur de Lamezan? — Beau sire, ces criards m'empêcheraient de dormir, s'il m'en prenait envie. — Eh bien, fit le roi, pour ce que vous ne dormez pas, *dictes* ce qu'il faut faire. » Il répondit incontinent : « Laisser venir dans ce cabinet-ci les deux traîtres et ceux qui les accompagnent et les occir à leur entrée — N'y pensez pas, seigneur de Lamezan, dit le roi, ils m'appelleraient Néron. — Il n'y a pas Néron qui tienne, fis-je, si vous ne les occisez pas, ils vous occiront, ils sont les plus forts..... Vous ne sauriez ni les prendre, ni les faire juger, vous êtes le premier juge de votre royaume. Les grimauds des parlements sont tous traîtres de la Ligue ou *Haiguenots*..... Les seigneurs Lorrains sont coupables de lèse-majesté au premier chef : « Dictes qu'ils soient occis, on les occira. » Lors, le pauvre prince se promena tout seul, parla après à plusieurs, puis se tut. A quelques moments de là, vint à moi et me dit : « Qui me *défaira* de ces mauvaises gens de Guise, s'ils viennent ici ? » Lors de suite, je lui répondis : « Ceux qui n'ont pas *paour*, sire, *les trente-trois Gascons de la compagnie de mon cousin Themines*. » Ainsi dit, ainsi fut fait et crois mon neveu de Touges n'a pas été le dernier à frapper. »

Quelqu'un saurait-il ce qu'est devenu ce document, qui constituerait une nouvelle source historique, d'autant plus intéressante à connaître qu'elle est, sur plusieurs points importants, en complet désaccord avec les récits de Miron, de Pasquier, de l'Estoile?

Cl.-Hippolyte MASSON.

L'abondance des matières nous oblige à supprimer le *Bulletin littéraire* de ce mois, qui sera joint à celui du mois prochain. Mais nous ne voulons pas faire attendre M. Gosta, qui vient de nous envoyer une *Quatrième esquisse philosophique* sur l'*OEuvre du* XIXe *siècle* (*Science et Foi*), suite, 11 p. in-8°), avec un avant-propos où il prend à partie la *Revue de Gascogne* et met en doute notre SINCÉRITÉ. Nous l'avertissons que ce mot, s'il est réfléchi, dépasse les droits de la défense. Il voudrait, de plus, nous engager dans une *critique des tendances du* XIXe *siècle*. Prend-il son sujet pour le nôtre? Chacun sa tâche — et son metier! — Nous faisons de l'archéologie et de l'histoire et lui laissons la philosophie et la haute politique. Cela ne nous empêchera pas de déclarer très sincèrement qu'il y a dans sa brochure actuelle des propositions hétérodoxes, de longues citations bien ou mal amenées, et pas l'ombre d'une raison pour discuter sérieusement avec lui; nous l'attendons à sa première œuvre sérieuse.

L. C.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(*Suite*) (1).

ÉGLISE DE PRÉCHAC.

Des amis, dont le bon goût nous était déjà bien connu, avaient voulu nous accompagner à Préchac et nous prêter leur concours éclairé pour l'étude de l'église. Ils trouvent aujourd'hui que sa part est fort restreinte et par trop secondaire dans la description de celle de Peyrusse-Vieille.

Favorisée par sa position tout à fait exceptionnelle, et par le voisinage d'un cours d'eau des plus délicieusement ombragés et dont elle domine au loin les méandres, l'église de Préchac inspire, en effet, même à grande distance, un intérêt particulier. Mais quand on la voit de près, l'œil est saisi par l'austère gravité de son allure, et néanmoins charmé du bon effet d'ensemble que l'architecte a su réaliser, en calculant avec tant de bonheur l'harmonie des grandes lignes.

C'est donc prévenir avec un empressement digne d'éloges notre dessein bien arrêté de revenir sur cet intéressant édifice. Et nous ne pouvons que faire bon accueil à l'encourageante invitation qu'on a bien voulu nous adresser à cette fin.

Heureusement que la svelte et gracieuse tour de Préchac a moins souffert que celle de Peyrusse-Vieille.

Comme cette dernière, elle a pourtant été découronnée par les barbares du XVIe siècle. Une toiture très vulgaire a pris la place de la flèche romane qui reposait jadis sur les quatre pans de son beffroi. Et comme la démolition s'était arrêtée à quelques mètres plus haut que l'extrados de la voûte du sanctuaire, les restaurateurs, dont l'édit de Nantes était venu favoriser la

(1) Voir tome XI, page 313 de cette *Revue*.

liberté d'action, calculèrent avec un certain goût l'amortissement de cette partie de l'édifice : le beffroi ne fut pas défiguré par l'addition d'un ignoble pan de bois plus ou moins comparable à celui que nous avons eu le regret de rencontrer à Peyrusse-Vieille.

La pratique, généralement adoptée en occident, depuis le règne de Clovis, d'orienter même les plus modestes églises rurales, ne fut pas méconnue à Préchac, lorsqu'on y traça les fondations de celle qui nous occupe (1).

Le grand axe court en effet de l'ouest à l'est, perpendiculairement au canal d'un moulin dont le voisinage de l'Adour entretient le régime, de manière à ne jamais condamner l'usine à un repos forcé. Tout ici nous semble calculé sur ces bases d'observation pratique et de longue expérience qui étaient traditionnelles dans nos anciens monastères du grand bassin sous-pyrénéen. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre, un jour ou autre, que l'église et le moulin remontent primordialement au XIe siècle, c'est-à-dire à la féconde influence de cette active transformation sociale qui, grâce au travail des moines, faisait disparaître insensiblement nos vastes forêts, pour disséminer, à leur place, des centres de population que les Bénédictins savaient alors si bien intéresser à la culture des terres.

Ici encore nous sommes en présence d'une église à une seule nef, mais dont les murs ne devaient pas offrir moins de résistance soit au marteau de la démolition, soit à la persévérante érosion des agents atmosphériques. Leur épaisseur est de 1 m. 05 au mur pignon et au rond-point du sanctuaire. Elle serait la même sur toute la nef, si, à une certaine hauteur, on n'avait pas ménagé, à l'intérieur, une retraite de 0 m. 15.

Sur la longueur totale dans œuvre, le chevet prend 6 m.

(1) Nous dirons, en passant, que les églises dont nous avons à parler dans cette étude seront bâties de l'ouest à l'est, toutes les fois que nous n'aurons pas à signaler le contraire, comme exception.

au plus. Là sont compris l'hémicycle et la partie droite qui le rattache à la nef. L'arc triomphal qui les unit est porté sur deux pilastres à vive arête, sans ornementation de base ou de chapiteau.

La largeur de l'édifice est uniforme depuis le mur pignon jusqu'au diamètre transversal qui sous-tend la courbe du rond-point; et elle mesure près de 8 m.

Il est bien évident que de telles dispositions ont dû être calculées, dans le principe, pour un centre populeux que l'on supposait devoir prendre plus d'accroissement que les habitants de Peyrusse-Vieille. Et pourtant cette dernière paroisse compte aujourd'hui 350 habitants, tandis que Préchac n'en a guère plus de 260.

Toutefois, au point de vue monumental et de l'harmonie des dimensions, l'église de cette dernière population a un avantage incontestable, puisque sa longueur est presque quadruple de sa largeur, et qu'à Peyrusse-Vieille elle n'est pas même triple. Encore l'effet à l'œil serait-il, à Peyrusse, beaucoup plus disgracieux, sous ce rapport, si le retrait du sanctuaire, vu du mur pignon occidental, ne favorisait pas les apparences d'une certaine compensation.

Mais ce qui, de ce même point, repose agréablement le regard, entre les murs de cette étroite enceinte, et le distrait de toute autre préoccupation, c'est le mouvement si varié que l'architecte du xe siècle avait su imprimer aux lignes, d'ailleurs sévères, qu'il y a disséminées en divers sens, tandis qu'à Préchac la nudité des surfaces est demeurée complète. Vous diriez que, pour l'ornementation intérieure, on n'a voulu compter ici que sur la peinture à simple décor, ou même historique, si l'on veut, mais disposée sur fond entièrement uni, ici comme au sanctuaire roman de Saint-Créac, dont nous avons parlé ailleurs (1).

Du reste, nous avons déjà constaté plus haut qu'à Pey-

(1) Tome V, page 18 de cette *Revue*.

russe-Vieille aucune espèce de vestige bien reconnaissable d'un ancien château contemporain de l'église ne se montre au-dessus du sol.

Or, nous pouvons en dire autant d'une habitation quelconque relativement à celle de Préchac. Et pourtant il est bien vraisemblable que la petite porte du nord, ménagée à l'époque si reculée de la construction de cet édifice, était au service d'un établissement voisin.

Nous croyons, en outre, que cet établissement primitif était de provenance monastique, c'est-à-dire étrangère à toute préoccupation sérieuse de défense militaire.

Ici, en effet, comme nous en avons fait l'observation, c'est le plan très harmonieux d'une véritable église qu'on s'est proposé avant tout d'exécuter. Aussi la tour, construite en ressaut sur le flanc méridional du chevet, ne présente-t-elle aucun de ces caractères de résistance à l'attaque que l'on trouve si nettement déterminés à Peyrusse-Vieille et ailleurs. On a voulu, tout simplement, joindre à l'édifice, un clocher, avec beffroi et flèche romane, et doter l'agglomération rurale d'une maison de prière publique.

Néanmoins, nous ferons observer que l'architecte de Préchac s'est montré aussi complétement sobre d'ornementation extérieure que celui de Peyrusse-Vieille, bien qu'il n'eût pas, comme ce dernier, à façonner de simples parements vus, ainsi qu'il l'eût fait pour des murs de bastion, d'enceinte ou de citadelle.

Des motifs d'économie, dont il serait aujourd'hui fort difficile de se rendre compte, ont peut-être imposé cette austère simplicité; car elle était bien loin d'être de règle, en ces temps reculés, même pour les églises rurales.

CHAPELLE D'AGOS.

Entre autres exemples, nous en trouvons une preuve dans la chapelle d'Agos, près de Vielle-Aure, commune des Hautes-

Pyrénées. Cet édifice est roman comme les trois autres, mais moins ancien, selon toute apparence, que la sacristie de Taron, dont il sera parlé plus bas. Sa longueur, dans œuvre, ne dépasse pas 10^{m}, dont 3^{m} 40 mesurent la profondeur du chevet en hémicycle. Sa largeur est de 6^{m}; et la hauteur, sous clé de voûte, aussi en berceau, comme à Préchac et à Peyrusse, est de 6^{m} 70 environ.

L'intérieur n'est pas entièrement dépourvu d'ornementation architecturale. Mais l'auteur du plan l'a surtout réservée pour l'extérieur.

La porte est à l'aspect du nord; et son évasement extérieur est à triple ressaut, comme à Peyrusse-Vieille. Toutefois, quatre fûts de colonnes engagées, deux à droite et deux à gauche, tiennent, entre base et chapiteau, la place de l'austère vive-arête que nous avons signalée à l'entrée de cette dernière église. Ajoutons qu'au-dessus de la baie, trois tores concentriques ornent la voussure qui abrite la place du chrisme sur l'aire en hémicycle du tympan.

Le chevet est, à l'extérieur, en retrait de la nef d'environ 0^{m} 30. Et c'est là, à partir de l'arête formée à angle droit, par la saillie de la nef, que commence une série d'élégantes arcatures, distribuées autour du rond-point. Elles sont au nombre de six, dessinées deux à deux, entre les pilastres qui tiennent lieu de contre-fort à cette petite conque.

A l'entre-deux de ces arcatures, une amorce en encorbellement forme pendentif et arrête le mouvement des courbes géminées, de manière à ménager, un peu plus bas, une libre ouverture aux trois fenêtres qui éclairent le sanctuaire.

Celle du centre seulement est accompagnée, à droite et à gauche, d'une petite corniche que semble motiver la retombée de ses archivoltes concentriques. Cette corniche forme tailloir, à sa naissance, au-dessus des colonnettes qui encadrent la baie, et va s'éteindre à la rencontre des longs pied-droits qui portent le cintre des arcatures.

A 1m environ de leur extrados règne, autour de l'édifice, une corniche plus forte, reposant sur corbelets, de manière à limiter la pente de la toiture. Cette corniche va se perdre, à l'ouest, dans le massif d'un clocher-arcade, dont se couronne le mur pignon.

Cette ornementation, de très vieille date, ajoute tant d'intérêt à ce petit monument que l'Etat l'a pris sous sa protection spéciale, et a chargé notre ami et collaborateur, M. Hippolyte Durand, architecte diocésain, d'en faire une restauration complète.

D'après les dessins, soigneusement cotés, dont il a bien voulu nous donner une copie, les murs auraient 1m 20 d'épaisseur. Les fenêtres, trois au chevet et deux au mur méridional qui borde la nef, seraient presque aussi étroites, à la baie, que celles de Peyrusse-Vieille dont elles empruntent la forme à l'extérieur.

Cette double analogie ne vous semble-t-elle pas indiquer suffisamment que l'architecte d'Agos n'est pas demeuré étranger à l'intention, encore assez générale de son temps, de préparer ici un asile en cas d'attaque, comme à Peyrusse-Vieille; bien qu'il ait voulu, avant tout, faire un édifice à caractère religieux, même quant à l'extérieur.

ANCIENNE CHAPELLE DE TARON.

Nous ferons la même observation à propos d'une autre chapelle, plus ancienne que celle de d'Agos, et certainement bâtie en cas de siége, comme celle de Peyrusse-Vieille.

Depuis le xve siècle, ce curieux édifice sert de sacristie à l'église rurale de Taron, non loin de Garlin, dans les Basses-Pyrénées. MM. Candellé, Paul Lacomme, Hte Durand et L.-P. Laplace ont signalé successivement à nos lecteurs son importance monumentale (1). Aussi nous contenterons-nous d'invoquer le souvenir de ces intéressantes communications,

(1) Voir tome I, page 510; et tome II, page 458 de cette *Revue*.

à titre de simple rapprochement, et afin de mieux éclairer notre étude actuelle.

A Taron donc, le chevet est en hémicycle, de même qu'à Préchac, et aussi en retrait fort prononcé comme à Agos et Peyrusse-Vieille. Il n'a rien emprunté, pour sa décoration fixe, ni à la sculpture, ni aux moulures les plus élémentaires des premiers temps de la période romane. La corniche qui forme ceinture, à l'intérieur de la nef seulement, s'arrête brusquement au chevet, voûté en cul-de-four comme à Préchac, mais dont aucune sorte de pilastre ne marque l'entrée. On ne saurait imaginer une simplicité plus primitive que celle de ce vieux sanctuaire. Et pourtant la nef présente un tout autre caractère.

Bien qu'elle soit beaucoup plus petite que celles d'Agos et de Peyrusse-Vieille (1), ses trois murs ont été dotés de ce genre d'ornementation architecturale que nous avons rencontrée dans le chevet de cette dernière église. Deux arcatures géminées et en renfoncement à angle droit de 0m 32 ont été ménagées, à droite et à gauche, sur la face intérieure des murs latéraux; tandis que le mur pignon n'en a qu'une seule, qui pourtant est un peu plus large que les autres. Ces arcatures sont couronnées de pleins cintres retombant sur pilastres, comme à Peyrusse-Vieille, mais dans des proportions bien autrement lourdes, puisque la hauteur ne dépasse pas la largeur de ces renfoncements (2).

Le tympan qui les sépare est percé, à la hauteur des deux extrados, mais à l'aspect du sud seulement, d'une espèce d'*oculus* dont le diamètre mesure à peine, dans la baie, 0m 13. Et comme il ne pouvait suffire à éclairer cette petite nef, les deux arcatures voisines sont également percées de deux ouvertures oblongues et presqu'aussi évasées à l'intérieur que

(1) 5m 62 de long, sur 3m 38 de large, d'après les cotes de M. Hte Durand.

(2) 2m 12 dans les deux sens du côté droit. En face, ces arcatures sont un peu plus étroites.

celles de Peyrusse-Vieille. Ces ouvertures sont, du reste, aussi étroites que des meurtrières à l'arbalète, dont elles reproduisent la forme, pour les temps les plus reculés de l'époque romane.— C'est-à-dire qu'elles affleurent avec la surface extérieure des parements vus, sans présenter ce renfoncement tranché à angle droit dans le plein mur que nous avons signalé à Préchac et à Peyrusse. — Enfin, deux baies à jour, tout à fait semblables, sont percées dans le mur du chevet, l'une à l'est et l'autre au sud-est. Mais celle de l'est est un peu plus grande que les autres.

L'architecte de Taron se donna donc, au moins comme nombre de fenêtres, un peu plus de soin pour éclairer son église que ceux d'Agos, de Préchac et de Peyrusse-Vieille. Mais dans les trois localités on voulut avant tout se tenir en garde contre un coup de main venu de l'extérieur, en n'introduisant la lumière que par de simples barbacanes. Et celles de Taron sont les plus étroites, puisqu'elles mesurent 0m 41 en hauteur, et en largeur 0m 9 seulement; sans compter que les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur dans toute la nef. Ils en ont même trois au sanctuaire. De plus, une tour de défense à base carrée couronnait la voûte dès l'origine, comme à Peyrusse-Vieille. Elle est aujourd'hui transformée en clocher d'un effet des plus disgracieux, au moyen de quelques additions, fort regrettables même au simple point de vue des formes les plus élémentaires.

En résumé, la sacristie de Taron n'a que 8m 04 de longueur totale dans œuvre sur 3m 38 de largeur à la nef. Et sa voûte, bâtie en pierre, mesure à peine, sous la clé du berceau, 4m 50 d'élévation. Elle ne fut donc construite, à l'origine, que pour le service religieux de quelque famille seigneuriale, dont l'habitation était plus ou moins adjacente au côté septentrional de cet édifice. Et si le château venait à subir les rigueurs d'un siége, la chapelle se trouvait disposée de manière à pouvoir servir d'asile ou même de défense. M. l'abbé Laplace

assure avoir constaté que l'évasement de l'*oculus* « a été sensiblement augmenté, à l'intérieur, par le frottement des armes (1). »

Avouons que rien de semblable n'a encore été constaté ni à Agos, ni à Peyrusse-Vieille, ni à Préchac, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de leurs fenêtres, ménagées aussi en forme de fort étroites barbacanes, comme nous l'avons établi.

Il nous serait facile de grouper ici un plus grand nombre d'exemples de cette espèce d'églises bâties en cas de siége, et d'arriver aux mêmes conclusions, sur divers points de la Gascogne, même pour les plus modestes et les plus réduites comme plan, c'est-à-dire à une seule nef, couronnée d'une seule abside.

Ajoutons qu'une deuxième catégorie nous présenterait, dans la période du style roman, cette nef unique avec un chevet moins simple, c'est-à-dire composé de trois absides. C'était le cas, par exemple, des prieurales de Saint-Mont et de Saint-Orens d'Auch, avant l'invasion des troupes de Montgomméri, en 1569. Les deux édifices perdirent, à cette occasion, mais à deux dates différentes, l'absidiole du nord avec le croisillon et le mur goutterau correspondants. Saint-Mont eut, en outre, à regretter, de son abside centrale, toute la partie en hémicycle. On en retrouve encore les fondements à nu, à l'est du sanctuaire actuel, que l'on rebâtit, plus tard, à angles droits, avec projet de voûte qui n'a jamais été construite.

L'extrémité méridionale du transsept resta, pour l'un et l'autre de ces deux édifices, comme souvenir de leur plan primitif.

Il est facile de comprendre que ces sortes d'églises ont inévitablement deux croisillons, et qu'ainsi le développement

(1) Tome II, page 461 de cette *Revue*.

du transsept, à droite et à gauche, favorise assez l'élargissement du chevet pour le doter de trois absides, tout en donnant au plan général la forme d'une croix latine dont la nef unique figure la hampe.

Mais passons à celles de nos églises qui ont été bâties, dans la période romane, avec deux nefs, ou plutôt trois, selon la pratique générale.

ÉGLISE D'AIGNAN.

A deux absides seulement, nous ne connaissons autour de nous que la paroissiale d'Aignan, chef-lieu de canton du département du Gers.

C'est une anomalie d'autant plus digne de remarque, en cet ordre d'études, qu'aucun obstacle, pris de l'état antérieur des lieux, ne nous semble l'avoir imposée.

Les deux nefs sont très sensiblement inégales, et comme largeur, et comme hauteur sous clé de voûte, et aussi comme longueur dans œuvre, si on y comprend les absides qui les terminent.

Ce fait isolé n'a donc aucune espèce de rapport avec ces plans bien connus d'églises dominicaines, dans lesquelles deux pignons extrêmes limitent la longueur, à partir du milieu du XIIIe siècle, et qu'un rang d'arcades ogivales occupe tout entière. Les colonnes qui servent d'appui à ces arcades partagent l'enceinte en deux nefs égales et semblables, de manière à laisser voir, dès l'entrée, deux autels parallèles dressés contre le mur pignon qui borne le chevet à l'orient.

Or, dans l'église d'Aignan on ne trouve rien de semblable, si on compare entre elles les deux nefs : abstraction faite des absides, elles sont de même longueur. Mais avec ce complément inséparable, l'avantage est en faveur de la maîtresse-nef.

Une seule porte, ouvrant au sud, donne entrée dans cet

édifice. Comme à Peyrusse-Vieille, on l'a ménagée dans l'épaisseur d'un motif d'ornementation qui présente, en surface, la forme d'un parallélogramme dont l'axe vertical coïncide avec celui de l'ouverture. Ce motif double d'un mètre l'épaisseur de la muraille, sur une largeur de 4^{m}; et il s'élève, rehaussé de décors, jusqu'au larmier de la toiture.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'avec cet excédant d'épaisseur, l'évasement de la porte soit des plus considérables. Il se développe à droite et à gauche, étalant deux séries de colonnes entremêlées de gorges profondes et d'arêtes en saillie. Et plus haut, par dessus les chapiteaux historiés ou feuillagés de ces colonnes, s'arrondit un élégant système de voussures toriques dont le contour encadre le tympan en hémicycle qui couronne l'entrée.

Les corbelets à figures fantastiques, les torillons en torsade, les galons entrelacés, les billettes en damiers ou à bâton rompu, les fleurons, les palmettes, etc., ont été prodigués par le ciseau roman pour décorer cette porte.

Elle ouvre immédiatement sur le bas-côté que couronne, à l'est, une conque très gracieuse, mais beaucoup plus basse et plus étroite que l'abside de la maîtresse-nef.

Pour ces deux ronds-points, on reconnaît, à l'extérieur, que les contreforts étaient, dans le principe, de simples bandes lombardes, enchâssées, avec ou sans colonnes, dans le contour du mur, comme à l'ancienne abbatiale de Flaran, qui se voit encore près de Valence-du-Gers. Nous ignorons pour quel motif ces bandes se trouvent absorbées dans d'énormes éperons à triple et quadruple retraite, depuis la fin du XVIe siècle. Mais quelque disgracieux que soient de tels massifs contre ces élégantes coupoles, il serait, selon toute apparence, fort imprudent de les remanier aujourd'hui.

Ne faudrait-il pas en dire autant des murs d'une tour à l'allure formidable, dont le plan est en ressaut fort incommode sur une partie notable de la maîtresse-nef?

C'est que l'église est jugée trop petite pour la population actuelle; et l'un des premiers moyens de l'agrandir avait paru se présenter comme de lui-même : substituer, par brèches, deux larges arcades aux murs de la tour qui reposent sur le sol depuis la construction de l'édifice religieux.

Heureusement que l'on a reconnu à temps que l'avantage à espérer d'un essai aussi périlleux ne serait pas considérable; et qu'en outre les difficultés de l'entreprise pourraient entraîner de très grands frais.

Du reste, une question tout à fait analogue s'était présentée à Miélan, arrondissement de Mirande. Après les mêmes tâtonnements, on s'est enfin décidé à la solution la plus radicale, en démolissant la tour, avec l'église qui d'ailleurs était sans caractère et sans style bien arrêté.

Nous espérons que les habitants d'Aignan, dont l'église est si remarquable, n'en viendront jamais là; à moins que des ressources inattendues ne finissent par les encourager à suivre ce bon exemple.

A Miélan, on s'est donné une église romane dont le projet avait d'abord semblé assez hasardeux. L'exécution a dépassé toutes les espérances; sauf pourtant la dernière travée de l'ouest et le clocher, que, faute de ressources et de terrain libre dans cette direction, il n'a pas encore été possible de construire.

Il est dommage également que le voisinage, à l'est, d'une rue secondaire se soit présenté comme un obstacle bien difficile à surmonter. Au lieu d'un chevet à plan quadrangulaire et presqu'aussi réduit que celui de Peyrusse-Vieille, on aurait pu couronner l'édifice par une véritable abside en hémicycle, et mieux en rapport avec les trois nefs exécutées.

Si jamais Aignan était assez heureux pour se donner une autre église romane, même à trois nefs, nous faisons des vœux pour que l'espace de nouveau choix laisse toute liberté à l'architecte. Il ne saurait mieux faire que de s'inspirer du

chevet actuel, comme plan général, en l'accompagnant de deux absidioles semblables à celle du sud.

Nous disons comme plan général; car il faut bien avouer que le *presbyterium*, c'est-à-dire le plus bel ornement de la grande abside, n'aurait plus, comme à l'époque romane, sa raison d'être, dans une église à reconstruire pour une paroisse aussi réduite comme personnel ecclésiastique.

Tel qu'on le voit encore, ce *consessus* est composé d'une série d'arcatures en renfoncement, non à angle droit comme à Peyrusse, mais un peu circulaire, avec siége et voussure de niche archivoltée. Le tout est encadré de colonnes munies de bases toriques et de chapiteaux historiés ou feuillagés.

Ces arcatures, au nombre de neuf, indiquent les places que les clercs de différents degrés occupèrent jadis, en vertu de la fondation qui donna lieu à l'origine de cette église. Afin de rendre hommage à ses primitives traditions, Mgr de Vic, archevêque d'Auch, l'avait érigée en archiprêtré sous le règne de Louis XIV.

EGLISE DE CROUTE.

L'église rurale de Croûte n'aspira jamais, que nous sachions, à cet insigne honneur. Et cependant elle était de la même période; et son *presbyterium* ne le cédait en rien à celui que nous venons de décrire.

S'il fallait en juger par son état actuel, cet édifice n'aurait jamais eu que les deux nefs qui correspondent à celles d'Aignan, c'est-à-dire celle du centre et celle du sud. Mais les ruines du bas-côté septentrional révèlent encore le plan originel d'une construction à trois nefs, que les Béarnais, comme on disait alors dans le canton de Plaisance, mutilèrent impitoyablement dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Ils avaient réussi à faire de Beaumarchés un petit centre d'opérations dévastatrices entre Marciac et Castelnau-Rivière-Basse. La paroisse de Croûte tomba en leur pouvoir comme

tant d'autres; et l'église perdit, dans ces mémorables luttes, son mur pignon, son bas-côté du nord, avec l'absidiole correspondante, les voûtes des deux autres nefs, et, en élévation, une partie notable des murs qui les portaient.

Ici, comme à Aignan, où les voûtes avaient tant souffert à la même époque, les deux absides ont été conservées. Et, chose fort remarquable, la petite avait été construite avec des arcatures intérieures comme la grande. Seulement, cette dernière en compte dix, c'est-à-dire quatre de plus que sa voisine. Dans les deux, ces niches à siége sont donc en nombre pair, par exception assez rare, que nous avons pourtant constatée, pour la même période, sur trois autres points, c'est-à-dire à Mouchan, à Peyrusse-Vieille, et dans un reste d'église du diocèse d'Agen. C'est donc une colonne de séparation entre deux arcatures qui correspond, ici, à l'extrémité de l'axe, comme un pilastre le limite dans le chevet quadrangulaire de Peyrusse-Vieille. Plus généralement, c'est une niche à siége qui nous semble avoir désigné là, à titre de privilége, ou plutôt comme ordre hiérarchique, la place d'honneur. Elle se trouvait en face de l'autel, où l'officiant célébrait jadis, dans ces sortes de sanctuaires, en regard des fidèles réunis dans les nefs.

Quoi qu'il en soit du vrai motif de cette variante dans la disposition du *consessus*, nous devons reconnaître que celui de Croûte est beaucoup plus rehaussé de moulures et de sculptures romanes que ceux dont nous avons déjà parlé avec quelque détail. Dans les chapiteaux, le tailloir est lui-même enrichi d'ornements très variés; et des feuillages délicatement fouillés décorent toutes les corbeilles.

Des moulures toriques dessinent, en outre, le contour des cintres, avec encadrement de billettes alternes, dont la double série accompagne le tore sous forme d'archivolte. — Comment ne pas reconnaître ici l'heureuse influence d'une riche abbaye voisine, celle des Prémontrés de Lacaze-Dieu?

Nous ne savons pas quel dut être le vocable primitif de l'absidiole du sud, ni, par conséquent, le motif religieux pour lequel le maître de l'œuvre l'avait traitée avec tant de prédilection. Elle est parée non-seulement de six arcatures, mais encore d'une double ceinture, en forme de corniche, ainsi que nous l'avons constaté ailleurs pour la petite abside correspondante de l'ancienne prieurale de Saint-Orens d'Auch. Avec cette différence pourtant que dans cette dernière église les alvéoles d'abeilles se trouvant reléguées à la corniche supérieure, sa voisine s'est enrichie de rosettes entrelacées de torillons. Tandis qu'à Croûte c'est uniquement une double série de billettes alternes qui règne autour de l'absidiole, ici sous forme de bâtons rompus, et plus haut comme éléments carrés dont la disposition rappelle également l'aire d'un damier.

Nous ferons enfin observer que la nef centrale de Croûte mesure environ 9 mètres. Et comme un édifice aussi richement orné devait avoir des proportions harmonieuses, dans le principe, la longueur de cette nef ne pouvait guère avoir moins de 30 mètres, non compris le chevet.

Or, le nombre des habitants de la paroisse n'atteint pas actuellement même 220 âmes. Quelle devait donc être son importance dans la période romane? D'après les moyennes comparées, elle aurait dû être encore moindre que de nos jours. Et alors, comment se rendre compte des motifs, des intentions ou des espérances d'accroissement de population qui ont présidé à l'étude d'un tel projet d'édifice religieux, sur le sol qui en a conservé de si beaux restes?

Il n'est pas à croire que la commune de Croûte ait jamais assez de ressources pour remettre son église dans l'état où l'avait laissée le XIIe siècle. Mais si le contraire advenait, il serait bien fâcheux qu'il en fût de cette restauration comme de quelques autres, qui n'ont produit que des anomalies fort regrettables.

Nous avons encouragé le projet conçu à Préchac de relever prochainement la maîtresse-voûte, en donnant aux murs un peu plus d'élévation qu'ils n'en ont actuellement. Mais il ne faut pas oublier que, pour une église de ce caractère, il n'est certes pas indifférent de réaliser une telle œuvre d'une façon quelconque. Il n'y a là qu'une seule espèce de voûte à reconstruire, quant à la forme et à la hauteur du moins. C'est une voûte en berceau, avec ou sans arcs doubleaux, selon que les contreforts l'indiquent. Toute autre forme serait une véritable faute.

C'est ainsi qu'à Saint-Créac, canton de Saint-Clar (Gers), la voûte primitive était en berceau uni, fort élégant, s'il est permis d'en juger par la conque du sanctuaire. Elle fut effondrée au XVIe siècle, comme celles de Saint-Mont, de Saint-Orens d'Auch, de Préchac, de Croûte, d'Aignan, de Peyrusse-Vieille et tant d'autres. Et voilà que, de nos jours, on lui a substitué une voûte à travées surbaissées, avec arêtes obliques à l'axe, dont le profil est prismatique. Quelle déplorable incohérence! Sans compter qu'une voûte en berceau eût été plus économique.

F. CANÉTO,
vic. gén.

FRANÇOIS FEZEDÉ

curé de Flamarens

ET LES CANTIQUES GASCONS EN LOMAGNE AU XVIIe SIÈCLE.

I. Cantiques patois chantés à Notre-Dame de Tudet. — II. *Noels nouveaux*, par un curé du diocèse de Lectoure. — III. Le *Concert armonieus* de F. Fezedé. — IV. Son abrégé de saint Thomas et sa correspondance poétique avec M. de BERTRAND, seigneur de MOUNEVILLE.

Je n'ai pas encore complétement payé la dette de la *Revue de Gascogne* à une des plus méritoires publications de ce temps : les œuvres poétiques de d'Astros, éditées avec magnificence par un imprimeur parisien, M. Tross, sous la direction d'un gascon anonyme (M. F. T., de Saint-Clar-de-Lomagne). Sitôt que le troisième volume aura paru, l'on verra, j'espère, que l'effet répond aux promesses (1). Aujourd'hui je prends dans le second volume, dont la moitié presque (p. 245-333) est étrangère à d'Astros, la partie religieuse, sur laquelle j'aurai bien quelques remarques, découvertes et conjectures à communiquer aux amis de la littérature gasconne.

Les cantiques divers publiés par M. F. T. sont tirés de trois vieux petits livrets dont les deux premiers sont anonymes, et dont le dernier porte le nom d'auteur inscrit en tête de cet article. Tous appartiennent, non-seulement au pays gascon, mais à la Lomagne, et par là se rattachent assez bien à d'Astros, qui, d'ailleurs, a écrit lui-même des Noëls (2), et qui est peut-être même l'auteur de quelqu'une des compositions anonymes imprimées aujourd'hui à la suite de ses œuvres signées.

(1) Voyez mes articles sur les vol. I et II de la nouvelle édition de d'Astros, *Revue de Gasc.*, t. VIII, p. 435, t. X, p. 372.

(2) Je n'en parle pas dans cet article, les réservant pour mon étude sur D'ASTROS.

I

Le premier bouquin qui a fourni à l'éditeur de d'Astros des cantiques gascons a été signalé, dès 1858, par son propriétaire M. le Dr J.-B. Noulet, qui prit texte d'une question posée par moi-même dans la *Revue d'Aquitaine* pour envoyer à ce recueil, dans une lettre fort agréable et fort instructive, les détails suivants :

Je suis heureux de pouvoir révéler à M. Léonce Couture ce qu'on n'a pu « découvrir en mille endroits, » je lui emprunte son expression : je possède le bouquin par lui demandé !!! Il est intitulé :

Histoire abrégée de la dévote chapelle de Notre-Dame de Protection ou de Tudet, dans le vicomté de Loumaigne, diocèse de Lectoure. A Toulouse, chez G. Robert, maître ès arts et imprimeur, rue Ste-Ursule. In-12 de 95 p.

A la p. 55, on trouve un deuxième titre ainsi conçu : *Manière de faire saintement le pèlerinage de Notre-Dame de Protection ou de Tudet dans le diocèse de Lectoure*, seconde édition corrigée. A Toulouse, chez G. Robert, etc.

Cette seconde partie a été probablement ajoutée à des exemplaires de la première impression, dont on aura continué la pagination. Elle est remplie par des cantiques français d'abord jusqu'à la page 75, puis patois jusqu'à la fin. Ces dernières compositions sont écrites dans l'idiome gascon (2).

Comment le savant docteur n'a-t-il pas fait mention de ce bouquin dans son *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (Paris, Techener, 1859, in-8°), du moins dans le riche *Appendice bibliographique* qui termine ce précieux volume (3)? Probablement il aura d'abord, faute d'un examen attentif, attribué ce volume sans date au dix-huitième siècle, exclu de sa grande publication. Mais quelques mots de la préface indiquent l'année 1669

(2) *Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 27.

(3) Voyez l'étude publiée sur cet ouvrage dans le tome II du *Bulletin du comité d'histoire et d'archéol. d'Auch*, p. 351.

comme celle de l'apparition de l'*Histoire abrégée*. Voici ce que dit « l'imprimeur au lecteur, » après avoir vanté les miracles qui se faisaient à Tudet *depuis cinq siècles :*

.... Je sçay bien avec certitude par des personnes d'honneur et tres dignes de foy, qui en ont esté les temoins oculaires, que le 9 de juillet de l'année dernière 1668, un homme s'etant comme tout brisé par sa cheute d'un arbre tres haut et ayant esté conduit à cette sainte chapelle de la maniere qu'on y pourroit conduire un homme en si piteux état : apres y avoir fait ses devotions il se trouva d'abord aussi parfaitement gueri, qu'il s'en retourna à pied, sans se reposer une seule fois dans tout son chemin. Et le 8e jour de septembre de la même année plus de 6000 personnes qui s'y trouverent pour celebrer la fête de la Nativité de la Vierge, qui est le jour de la grande solennité de cette chapelle, virent une femme qui après avoir demeuré quatre ans aveugle, y avoit recouvré miraculeusement la veue. Et pour ce qui me regarde en mon particulier, je puis rendre temoignage que j'ai veu un acte authentique fait par main publique qui porte que le 9 du mois de fevrier de cette année 1669, un homme ayant esté accablé et estouffé sous le poids d'un pailler de cinq charretées de paille, il y demeura une heure et demie sans respirer aucunement; et deux heures entières après qu'on en eut dégagé le corps sans qu'il donnât aucune marque de vie, et qu'à la seule invocation de Notre-Dame de Tudet il revint à soy sur l'heure même, comme s'il n'avoit souffert aucune violence....

J'ai copié ces quelques lignes pour les personnes qu'intéresserait l'histoire du pèlerinage maintenant bien oublié de Tudet, et qui pourront trouver d'autres renseignements dans la première partie du livret anonyme. Je sais d'ailleurs que ces renseignements se réduisent à fort peu de chose et que le projet indiqué dans le même *Avant-propos* reste toujours à réaliser : « On m'a assuré qu'on travaille incessamment pour donner au public l'histoire de cette ancienne Eglise, et qu'on y verra des choses qui la feront lire avec bien de la dévotion et de la complaisance. » Est-il possible aujourd'hui de retrouver les éléments d'un tel travail (1)? Quoi qu'il en soit, il ne s'agit

(1) Ce qu'il y a dans *Notre-Dame de France*, par M. le curé de Saint-Sulpice, (t. III, p. 387-8), sur N.-D. de Tudet est à peu près tout ce qu'on peut en savoir. Voyez *Bulletin du comité*, t. IV, p. 205, 366.

pour nous que des vers gascons qui se chantaient au XVIIe siècle dans le sanctuaire de Notre-Dame de Tudet.

Les deux premiers cantiques [*Per plan entene lou sermoun* (p. 253), *Per las gens de tribail* (p. 254-255)] sont composés d'octonaires à rimes plates et toujours masculines. La poésie de la pensée et du langage ne relève aucunement la faiblesse du rhythme; tout languit dans cette modeste région où la simplicité confine à la platitude. Sauf meilleur avis pourtant, la naïve sincérité du sentiment religieux suffit au pieux rimeur pour éviter ce dernier écueil :

Gagnén lou céu, tribailladous,
Dab nostos penos e susous;
Atau gagnaren un tresor
Que bau més que l'argent ni l'or.
Si nous trouban trop fatigats
Per nostes tribails redoublats,
Digam per nous congratula
Més léu que per nous counsoula :
Couratge, lou céu qu'atendén
Bau plan la peno que prenén (1).

Les quatre prières qui suivent (p. 256-261) et les deux formules de litanies des saints artisans et bergers (p. 262-265), toujours mesurées et rimées de même, n'ont rien à démêler avec le goût littéraire, mais elles excitent une autre sorte d'intérêt. On aime à voir le paysan si éprouvé de cette époque déjà lointaine, s'agenouiller devant l'image de son divin modèle :

Jésus, bous aouéts tribaillat,
Prenéts noste tribail en grat.

On aime à l'entendre se prémunir contre les tentations ordinaires de sa vie : *Que nad de nous*

Nou bous aufense dab cansous
De nobio, ou de folos amous,

(1) Je suis l'orthographe du volume publié par M. F. T., qui s'est conformé lui-même à celle des anciennes éditions. On remarquera que l'accent aigu (seul employé) avait la valeur du grave : *é* se prononçait et s'écrirait aujourd'hui *è*.

Dab pousturos, mots insoulents,
Raillarîos, renégoments.....

On aime l'énumération même la plus prosaïque des classes diverses de travailleurs, bouviers et vachers :

Grand Diu, benedisèts lou Boüé
E la bacado e lou Baqué;

chevriers (*crabés*), gardiens de chevaux (*egassés*), etc. Et tout finit par cette prière naïve :

Jésus! bous éts lou boun Pastou,
Bost'oilhe qu'ey lou pecadou;
Gouardats-lou deu loup infernau
E de touto sorto de mau.

Les litanies renferment vingt-sept noms de saints artisans de divers métiers et vingt-et-un de saints bergers, avec l'indication du jour de leur fête. Chacun de ces noms s'adapte ensuite à une formule uniforme d'invocation (1). Tout cela n'a rien à voir avec l'inspiration poétique; mais chantées dans un antique sanctuaire par les rudes voix de pauvres travailleurs, que d'inspirations plus salutaires et plus profondes ces modestes formules n'ont-elles pas dû éveiller et entretenir!

Les cantiques suivants (III. *Exhourtation per cambia de bito a la missioun,* IV. *Countro las beillados ount y a hillos e garçous,* V. *Per hé sentoment lous tribails de la terro,* etc.) témoignent d'un art moins rudimentaire, soit dans le rhythme, soit dans le langage. Mais, à ce point de vue même, un mérite essentiel y manque, celui de l'originalité gasconne. Il me paraît évident que ces cantiques ont été calqués sur *du toulousain;* en tout cas, des formes *moundines* (2) s'y mêlent aux

(1) Saint Adelard, jardinier, 2 janv.; S. Paul, tailleur de cuir, 25 janv.; S. Auber, vigneron, 9 févr.; S. Spiridion, moissonneur, 21 mars, etc., etc.

Sent Isidore qu'éts estat
Coum nous au tribail occupat, etc.

(2) Pays *moundi*, langue *moundine*, veulent dire, comme on sait, *de Toulouse;* ce mot a pour étymologie *Ramundinus, na* (des Raymond, comtes de Toulouse), comme M. le docteur Noulet l'a démontré dans sa *Dissertation sur le mot roman mondi.* (*Mémoires de l'Ac. des sc. de Toulouse*, 1850.)

formes de notre patois, et trahissent, surtout aux rimes, une origine étrangère ou une déplorable confusion. Ainsi dans le refrain de l'*Exhortation à la mission :*

Pecadou, pecadou,
Coumbertis-te tout de bou,

le dernier mot est plutôt languedocien que gascon (au moins du gascon de Lomagne); et dans le dernier couplet du même cantique, *foc* (rimant avec *joc*) est absolument étranger à notre patois et contraire à ses lois constitutives.

Dans le cantique contre les veillées, on trouve le même caractère. Du reste les dangers de ces réunions y sont signalés avec énergie, sans détail superflu. J'en cite trois distiques isolés, plus un couplet entier, sur cinq :

Touto hillo qui sort soubent
Hé bese qu'a lou cap au bent.
Ebitats la danso e lou bal
Et n'anets pas a las beillâdos.....
Aqui se hén de certéns jocs
Que nou soun pas toustens ounéstes.....
Aqui se dan lous rendés-bous
De las entrigos criminélos ;
Aqui lous goujats amourous,
Hillos, bous en counton de bélos (*mot langued.*),
E pensan que bous hén l'amour,
Bous bous abuzats cado jour.

Il y a du reste dans ces petites compositions, qui sont peut-être de diverses mains, des strophes bien remplies et des pensées ingénieuses :

Quan ben au tems de la sauclado,
Bous darrigats exactoment
La mechanto erbo qu'es mesclado
Ambe le pur gra de fourment.

He! perque, besen bosto armeto
Que se trobo en ta praube estat,
Bous nou prenguets pas la saucleto
Per en darriga lou pecat?

Notez que le traducteur gascon de ces couplets d'origine toulousaine, qui a laissé passer ici ce vers tout languedocien *Ambe le pur gra de fourment*, a mis un peu plus bas ce vers tout gascon : *Lou pai, la mai, hillos, ehans*. Ainsi donc, ce *rifacimento* (1) a été accompli presque au hasard et c'est trop nous y arrêter. Passons à un poète gascon plus digne de ce titre (au moins quant à l'adjectif).

II

M. le docteur Noulet, dans l'*Appendice bibliographique* déjà cité, plaçait sous le nombre 318 l'indication suivante : « *Noels nouveaux en françois et en gascon, composez par un curé du diocèse de Lectoure*. Toulouse, Guillemette. Sans date et sans nom d'auteur. In-12. » Depuis il a communiqué ce petit volume, comme le précédent, à l'éditeur de d'Astros, qui en a republié les Noels patois au nombre de quatre. Encore le troisième est-il languedocien et non gascon, ce qui ne l'empêche pas d'être le plus joyeux et le plus roulant de tous :

Haupalala, maynado,
Tinde lou flajoulet;
Anen touca l'albado
Enco de Berdoulet.
L'esclayre de la Luno
Fa courre forço gens,
E deja la communo
Ben de fa soun presen :
Fazen douncos la roundo
Jouts la capo del cél,
E dambe nostro froundo
Fazen flisca'n Noüél (2).

(1) Et non pas *refaximento*, comme l'écrit à tout instant M. Léon Gautier dans son beau travail sur les *Epopées françaises*. Ce mot est consacré pour les remaniements d'un poème, soit dans le même idiome, soit dans un idiome voisin.

(2) Ces quatre derniers vers forment le refrain. Remarquez, au premier vers, le mot *maynado*, qui veut dire *troupe, bande* (ital. *masnada*), en Languedoc, tandis

De plus le premier de tous est ce que le moyen âge eût appelé une pièce *farcie :* un dialogue entre les anges, qui parlent français, et les bergers qui répondent en gascon :

Qui soun aquets qui tout anéyt
Hén aqui la tantaro?
N'ayman pas quan én dins lou liéyt
D'augi talo fanfaro.
Si bét léu nou quitats noste héyt
Bou'n cassaren tout aro (1).

C'est le même thème que reprit, au dix-huitième siècle, l'abbé d'Andichon, dans le Noel si populaire : « Un Dieu vous appelle... *Lechem droumi!* » très supérieur par la verve continue à l'esquisse un peu pâle et traînante de l'anonyme lectourois.

Ce dernier n'est pas du reste un versificateur absolument sans mérite. J'en donnerai pour preuve une gracieuse strophe de son second Noël :

O tens aymable e bienurous !
O neyt benasido e sacrado,
Deus justes e deus pecadous
Despuch tant de tens desirado !
Ta bengudo hé tant de gay,
Toun arribado es ta charmanto,
Que lou hil danso dab soun pay
E la may dab sa hillo canto (2).

Il faudrait transcrire en entier le quatrième Noël, qui est un parallèle entre Satan, cause de la première chute, et Jésus, rédempteur de l'homme. Voici le refrain :

qu'en Armagnac il veut dire *jeune fille.* Au 4e vers : *Berdoulet* est le nom de la ferme (ou de son fermier) où se trouvait l'étable, lieu de la naissance du Sauveur. Ce nom se rencontre fréquemment dans les noëls gascons et béarnais; je ne me souviens pas de de l'avoir trouvé dans les noëls provençaux et français, et j'en ignore l'origine. — L'air indiqué pour ce noël est : *Las, moun Diou, perque plouro,* etc.

(1) *Héyt* voulait dire *domaine, quartier...* — L'air indiqué pour ce Noel est : *D'où viens-tu, compère le Bossu?*

(2) Ce *Nouel* (le vrai nom gascon est *Nadau*) se chante *sur l'ayre : Beougam, beougam, coumpagnoulets.*

Cantem a l'aunou de Nadau,
Cantem, crestias, a plen gaüt,
E digam touts d'un cô gadau :
Jésus, bou siats lou ben bengut.

Et un seul trait du parallèle :

Dessus un arbe defendut
Lucifér nous damnéc a touts :
Jésus per hé noste salut,
Pugéc sur l'arbe de la croux. *Cantem*, etc.

O artifici tout deoüin
Countro lou pecat e la mort!
Lou fin a troubat un més fin,
Lou fort a troubat un més fort. *Cantem* (1), etc.

Je reconnais du reste qu'il n'y a dans tout cela rien de bien saillant comme composition ou comme style. La familiarité du noël populaire s'y fond à peu près avec le sérieux de la doctrine, et les couplets se déroulent et se succèdent sans force d'invention ni habileté d'arrangement. La langue elle-même n'y a rien que de vulgaire; quelques précieux débris de son bel âge s'y perdent dans des néologismes sans couleur.

Après ce jugement sommaire, dont je ne crois pas que les lecteurs doivent appeler, se pose une question que je ferais mieux peut-être d'éviter, n'ayant pas sous la main le volume des *Noëls nouveaux*, dont je ne connais que les quatre morceaux cités par l'éditeur de d'Astros. Je veux pourtant la poser et même y répondre, sauf correction. Quel est l'auteur de ces noëls? — Il est 1° prêtre du diocèse de Lectoure; 2° plus théologien que poète; 3° versifiant également en français, en gascon, en toulousain. Or, un auteur, dont nous allons faire connaître d'autres opuscules, remplit exactement ces trois conditions, et ne surpasse d'ailleurs en rien le médiocre mérite poétique que nous avons reconnu dans ces noëls. Donc

(1) Sur l'air : *A la venuë de Noël*, etc. — Cet air, dit *des bergers*, passa dans notre liturgie provinciale pour l'hymne de Noël : *Jesu, redemptor omnium.*

François Fezedé, curé de Flamarens (1), est très probablement l'auteur des *Noëls nouveaux*. Etudions ce modeste auteur dans ses œuvres incontestables.

III

M. le Dr Noulet est encore, je crois, le premier bibliographe qui ait accordé une mention à ce bon curé. Sous le nombre 180 de l'*Appendice bibliographique*, déjà cité deux fois (2), on lit : « *Le concert armonieus* (sic) *des noëls nouveaux dont une partie en françois et l'autre en langage tolosain, composez a l'honneur de la Nativité de N.-S. Jésus-Christ*, par F. Fezede, prestre et curé de Flamarens, dans le diocèse de Lectoure. Tolose, A. Colomiez, s. d. in-12. » Du reste, l'excellent docteur, qui possède une très belle suite de recueils de noëls patois, n'avait pas celui-ci. C'est M. le Dr Desbarreaux-Bernard, non moins riche possesseur de semblables raretés, qui le lui communiqua, qui l'a mis depuis entre les mains de l'éditeur de d'Astros, et qui dernièrement l'a laissé plusieurs mois dans les miennes. On appréciera cette bienveillante complaisance quand on saura que l'éminent bibliophile a fait recouvrir les

(1) Cette petite localité, connue par l'antique château de la famille de ce nom, château qu'un dicton populaire apprécie en ces termes,

Lou castèt de Flamarens
Poulit dehoro, lèt deguens,

est la patrie de M. Ch. de Mazade, chroniqueur de la *Revue des Deux-Mondes*. — Je recommande la biographie du curé F. Fezedé, qui m'est parfaitement inconnue, aux recherches des curieux du pays.

(2) Avant de prendre congé de ce riche inventaire de littérature patoise, je dois dire qu'on y trouve d'autres indications intéressant spécialement l'article des noels et cantiques gascons. Ainsi (258) *La Jasen piucele, nouels moundis*... Toulouse, Guillemette, s. d. In-12 (malgré le titre, les trois premiers noels sont en notre patois) — (275-8) Quatre recueils de Noels, un en français, les trois autres en français, tolosain et gascon (1653, 1655 et s. d.), par B. Lasplaces, prieur de Blanquefort, etc. — (315-16) *Noels françois et gascons*, anon. s. d. in-12; *Noels gascons et parisiens*, par A. L. S.; s. l. n. d. — (322) *Noels nouveaux, sur les airs du temps*, par un curé de Comenge. Toulouse, Robert, s. d. In-12. J'oserai rappeler ici à M. le Dr Noulet qu'il avait fait espérer, il y a plusieurs années, quelques détails sur ces poètes gascons, que lui seul peut-être connaît.

feuillets maculés et jaunis de Fezedé d'une de ces précieuses reliures de Trautz-Bauzonnet, qui sont de vrais chefs-d'œuvre d'art.

Ce petit volume n'a pas de date, et cependant je crois qu'il est possible de fixer, ou peu s'en faut, l'année même de l'impression. Il est dédié : « à monseigneur, monseigneur Louis de La Rochefoucauld, illustrissime et reverendissime evesque de Lectoure, » qui siégea de décembre 1649 à décembre 1654, ce qui restreint déjà beaucoup le champ des conjectures. De plus, comme nous le dirons bientôt, Fezedé dédia *plusieurs* ouvrages à ce prélat, et le *Concert armonieus* est son premier essai. Enfin l'épître dédicatoire elle-même indique un évêque nouvellement arrivé dans son diocèse. Le *Concert armonieus* est donc très probablement de 1650. Voici, du reste, les quelques phrases significatives de la dédicace :

Monseigneur, ayant fait dessein de donner ces Noels au public, i'ay creu qu'ils ne sçauroient estre plus favorablement receus que s'ils vous estoient dediez, tant pour vostre eminente vertu, etc..... L'honneur que i'ay d'estre du nombre de ceux qui dependent de vostre seigneurie dans le soin de vostre Bercail me promet d'ailleurs que vous ne trouverez pas estrange....., que ie vous fasse ce petit hommage des *premices de ma plume* sur ce sujet et qu'après que *par vostre arrivée vous avez porté la joie* dans vostre Diocese, comme le soleil qui paroissant sur nostre hemisphere, etc.....

La poésie des Noels renfermés dans cette plaquette, très médiocrement imprimée, est bien celle d'un débutant et d'un homme qui se contente trop souvent des premières pensées et de la première expression qu'il rencontre. Son seul souci a été presque toujours de mettre des paroles pieuses sur des airs connus. Evidemment c'est pour la musique et non pour le goût que sont écrits les vers suivants :

Voici le Messie (*bis*)
Qui vient enfin pour nous donner la vie.
Finissons nos tristes soupirs
Après nos si longs désirs.

Refrain : Qu'on crie partout : Vive le Sauveur
Notre unique sujet
De joie
La voie
La guide et l'objet
Du bonheur parfait,
Le tres haut et tres abjet.
Unissons nos voix
Pour louer ce nouveau Roi des Rois (1).

C'est le premier couplet du premier Noel. On devine qu'il y en a de beaucoup plus faibles, tranchons le mot, de beaucoup plus plats :

Une fille son père,
Pasteurs, nous a produit
Et un enfant sa mère
Au salut a conduit...

Il naist dans un estable
Dans une creche dort,
Il s'y voit miserable,
Là surmonte la mort (2).

Et dans une paraphrase déplorable de quelques versets du Cantique des cantiques :

Ma (*sic*, *lisez* sa) gauche soubrasse
Mon chef doucement.....

Ne prenez pas garde
A mon temps (*sic*, *lisez* teint) obscur,
Jesus me regarde
Dedans son ardeur.
Jesus beau comme un soleil
A vous n'en y a de pareil (3).

On voit que les règles de la versification ni celles de la langue ne sont un embarras pour le pauvre rimeur. On pourrait relever plus d'une expression toute patoise dans son pré-

(1) Sur l'air : *Quand i'ay ma musette*, etc.
(2) Sur l'air : *A la santé du Prince.*
(3) *Désirs de l'âme blessée d'amour*, sur un air commun.

tendu français. Il dit, par exemple, à tout instant, *à nuyt* pour *cette nuit* (*anéyt, hac nocte*). Il cite quelque part le *crouton* (le gouffre, l'abîme) de Pluton. Il a des phrases aussi barbares que son glossaire ; *L'illustre Marie* — SORT DE *nous porter* — *L'auteur de la vie* (p. 26).

Mais il serait injuste de ne pas signaler, à côté de ces grosses taches, quelques mérites réels. Il offre souvent une doctrine solide suffisamment exprimée. Voici un couplet du Noel des mages, le dernier des Noels de Fezedé :

L'or denote sa royauté,
La myrrhe sa mortalité;
L'encens est un signe certain
Qu'il est le prestre souverain (1).

Encore cela est-il un peu terre à terre et j'avoue que les couplets voisins sont intolérables. Mais il y a des morceaux plus soignés, par exemple, tout un Noel en triolets, qui est un spécimen assez agréable du goût Louis XIII (qui n'est pas précisément le bon goût). J'en cite deux ou trois strophes :

Admirons tous ce beau Soleil
Qui vient porter le iour au monde
Pendant qu'il est dans le sommeil;
Admirons tous ce beau Soleil
Qui de son esclat sans pareil
Eclaire l'air, la terre et l'onde.
Admirons tous ce beau Soleil
Qui vient porter le iour au monde.

Celui qui roule dans les cieux
Cache dans les eaux sa lumière;
La honte derobe à nos yeux
Celuy qui roule dans les cieux.
Quand celui-ci plus radieux
Commence ici bas sa carrière,
Celuy qui roule dans les cieux
Cache dans les eaux sa lumière.....

(1) Sur l'air : *Hostis Herodes impie.*

Une Lune nous l'a produit
Qui n'a jamais receu de tache
Et dont la face toujours luit.
Une Lune nous l'a produit.
Voyant un clair jour dans la nuit
L'infernal chatuant (*sic*) se cache (1), etc.

Il est temps de couper court à ces citations françaises, d'autant plus que les cantiques patois sont le principal objet de cette étude. Il y a dans le *Concert armonieus* deux Noels *tolosains* seulement. Comme M. F. T. ne les a pas insérés dans son second volume, je les transcrirai volontiers l'un et l'autre s'ils en valaient la peine. Je donne au moins le second, qui est le plus court et le moins vulgaire :

Pastourelets, quino paresso
Bous reten dedins le léit
Quan aben passat la néit
Que tenio le mounde en tristesso.
Nou cal pas que creignats le fret
As rayous d'un tal souleillet.

Adeja quado gay partérro
Pousso de poulits broutous,
Aquel soulel luminous
Renoubelo touto la térro. — *Nou cal pas*, etc.

D'aro'n la bostos aoueilletos
Auran de iouyous pastens,
On nou beira qu'un printens
Aboundant en richos flouretos (1).—*Nou cal pas*, etc.

A la fin de son recueil, Fezedé a placé un Noël d'un genre assez particulier, en patois gascon, dont je ne citerai rien parce qu'on peut le lire dans le second volume du d'Astros de M. F. T. Il suffit de dire qu'il contraste tout à fait avec le ton joyeux ordinaire aux chants de ce genre. C'est qu'il a pour

(1) Sur l'air : *Bon Dieu, le bon temps que c'estoit*
A Paris pendant la famine !

(2) *Sur l'ayre :* Ha ie me meurs pour une brune, etc. — L'autre noël languedocien, *Sa couran à l'estable*, est sur l'air : *Le gris de lin m'agrade*, etc.

objet la *seconde venue* du Fils de Dieu, le jugement dernier, que le pieux curé veut faire chanter au menu peuple la nuit de Noël. On y voit énumérés en vers fort simples et fort graves les signes précurseurs de la fin des temps, et le refrain est ce verset liturgique dont je ne saurais indiquer ni la vraie provenance ni le sens précis : *Judicis signum te luci dare me doce* (1).

IV

Laissons là ce petit livret où il y a peu de poésie et qui montre, si je ne me trompe, un talent moins exercé que celui dont je parlais dans le paragraphe précédent et que j'attribue au même auteur. Mais le hasard m'a prouvé que Fezedé ne s'était pas arrêté là sur la voie de la publicité. Il m'est tombé entre les mains un petit in-12 latin du bon curé de Flamarens, qui n'est autre qu'un résumé substantiel de la première partie de la Somme de saint Thomas (2). Le titre même promet une analyse très claire « epitome valde perspicua, » et il faut convenir que le livre, dans ses modestes dimensions, tient bien cette promesse. Chaque question, débarrassée des objections et des réponses du texte primitif et réduite à ses termes essentiels, tient d'ordinaire en une page, où pas une obscurité n'arrête le lecteur quelque peu

(1) Voici, pour les chercheurs de vieux vaudevilles, les types indiqués pour les airs des noëls que je n'ai pas cités : *Chastillon, gardez vos appas. — Maistre Jean Tibaut. — Rossignolet, petit Roy des forêts. — Estes-vous du party. — On dit partout que vous trouvez estrange. — J'adore une claire Brune. — Guillot dit partout. — Vous me tenez, amour, dans la gehenne. — Que ie vous ayme, Beauté dont mon cœur est charmé. — Dansons tousiours le tricoutet. — Que Diogene avoit raison. — Sainte Vierge, réjouys-toy. — O doux Jesus. — Esleuez d'entendement. — Une ieune Pucelle.*

(2) *Primæ partis summæ theologiæ D. Thomæ Aquinatis* EPITOME *valde perspicua.* Ad solamen eorum qui ejus doctrinam assequi volunt. *A* F. FEZEDÉ *presbytero et rectore loci de Flamarens, diœcesis Lectorensis.* In hac epitome agitur de Deo uno et trino, *item* de natura angelica, et humana. — Tolosæ, Arn. Colomiés. (S. d.; mais l'approbation des docteurs est du 19 nov. 1653.) Petit in-12 de 6 ff. lim. non chiffrés, 252 p., plus 8 ff. pour la table, et un app. de 10 p. chiffrées.

habitué à ces études. Il est bien entendu que l'auteur a supprimé un très grand nombre d'articles, s'est interdit toute vue personnelle et n'a pas touché aux graves discussions qui divisent l'école. Une seule particularité trahit un peu sa personnalité et ses goûts poétiques : il cite une fois Ovide (*Os homini...*, p. 239) et une autre fois (p. 93) un fragment de Du Bartas traduit en vers latins par Gabriel de Lerm.

Un plus long examen de ce petit livret ne conviendrait guère en cet endroit; mais les feuillets préliminaires et d'autres feuillets ajoutés à la fin renferment quelques faits que je dois recueillir. L'épître dédicatoire à Louis de La Rochefoucauld, évêque de Lectoure, renferme un éclatant éloge des vertus de ce prélat, à qui l'auteur avait déjà osé dédier quelques ouvrages. Un avis « ad lectorem » indique en bons termes les vues et la méthode de l'abréviateur de saint Thomas et son intention de publier avec l'aide de Dieu le résumé de tout le reste de la Somme théologique. Suivent une épigramme en vers latins de L. de Chastanet, lectourois, docteur en théologie, et un anagramme en hexamètres d'A. Labat, toulousain. A travers de banales louanges, je remarque une mention expresse de la jeunesse de l'auteur : *Quamvis sis juvenis...*

Ce détail est confirmé par le portrait placé au verso du dernier feuillet liminaire. Fezedé, vu de profil, en buste, lève ses mains jointes vers un crucifix. L'air est grave, les cheveux sont courts et plats. Le visage allongé, le teint (autant qu'il est permis de le conjecturer) brun et pâle, le nez assez fort, s'accordent bien pour constituer une physionomie sérieuse, en parfaite harmonie avec la gravité de la pose et du costume. Le médaillon qui encadre cette figure porte cette devise empruntée à saint Paul : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Dni nostri Jesu Christi.* Au-dessous, on lit ce distique peu facile, œuvre sans doute de Fezedé :

Christe meus tu solus amor, tu spes mea sola,
Non aliæ optantur divitiæ, neque honos.

Cette estampe, d'un mérite fort médiocre et d'une exécution peu soignée, porte cette signature : *I. Seguenot f.*

Notre auteur, malgré son détachement de toute gloire terrestre, avait fait précéder son petit livre de compliments latins fort exagérés, chose du reste presque obligée de son temps. Il mit au dernier feuillet un petit quatrain français également flatteur :

Cher Fezedé, ne doubte pas
Que ton abregé ne me touche;
Puisque je croy que saint Thomas
Ne s'explique que par ta bouche.

Ce madrigal n'attirerait guère l'attention, n'était le nom de l'auteur : « M. de Bertrand, seigneur de Mouneville. » On sait que ce nom légèrement modifié (Moleville) a marqué dans les premières années de la révolution française. Arrêtons-nous devant un ancêtre peu connu du ministre de Louis XVI.

Le petit-fils de ce fidèle serviteur de la monarchie française, M. le marquis de Moleville, de Ponsan (Gers), à qui j'avais demandé s'il ne comptait pas un poète parmi ses ascendants, a bien voulu m'indiquer une pièce que j'aurais dû me rappeler de moi-même. Dans la *Noubélo floureto* du *ramelet moundi* de Pierre Goudelin, le roi des poètes de Toulouse, une ode familière est précisément dédiée « à Moussur de Bertrand, counseillé del rey, seignou de Monebilo (1), jutge-mage de Mountalba. » C'est le correspondant de Fezedé, sans aucun doute. Mais à l'époque où parurent les vers de ce dernier (1653), l'ancien juge-mage de Montauban s'était probablement retiré des affaires et touchait à la vieillesse. Les vers de Goudelin furent publiés six ans plus tôt, car la première édition de la *Noubélo floureto* est de 1647. Le

(1) La seigneurie de *Moneville* appartient depuis 1515 à la très ancienne famille toulousaine de Bertrand. La métamorphose de ce nom en celui de *Moleville* a eu lieu, il y a un siècle environ, sous prétexte de le franciser.—Je dois encore ces renseignements à l'obligeancede M. le marquis de Bertrand-Moleville.

charmant poète *moundi* nous fait connaître les qualités aimables de mécène et d'amphitryon du poète conseiller. Ce qui lui plaît à la table de M. de Bertrand, dont il paraît avoir été l'un des plus assidus convives, c'est qu'après y avoir satisfait son appétit, chacun s'escrime à dire de jolis mots :

Bostro taulo me play sur tout,
Quand aprép la panseto lizo,
Toutis fazèn de galantizo
A qui milhou dira le mout.

On y portait aussi des chansons joyeuses; mais la poésie du maître obtenait les meilleurs applaudissements :

Cadun y porto sas cansous
En estourrin la tasso pleno;
Més un soul bérs de bostro beno
Me pipo de milo douçous.

M. de Bertrand joignait à son talent de jurisconsulte la science des armes et l'art de rimer :

Perque bous sabéts coumo cal
L'un é l'autre dret é la rimo,
E las adressos de l'engrimo,
Diable sio qui bous bolgo mal.

Voilà déjà bien recommandé et loué de main de maître le correspondant de notre bon curé de Flamarens. Nous le connaîtrons encore mieux par les éloges que Fezedé lui décerne et par ses propres vers. Dans un petit appendice de dix pages, cousu à la suite de son abrégé de saint Thomas, Fezedé a inséré d'abord une assez longue épitre poétique à ce seigneur, puis la réponse de ce dernier. L'épître en vers burlesques, ou peu s'en faut, nous apprend que M. de Bertrand est *favori* d'Apollon, aussi renommé « qu'Horace, Virgile, Nazon; » que, de plus,

Sa grande sagesse l'a mis
Au rang des mignons de Thémis;

que son éloquence n'a point de pareille en France, et qu'il prononce « ses merveilles »

D'une grace et d'un si beau ton
Que iamais ait fait Ciceron.

Se piquant peu de suivre un ordre méthodique, Fezedé retombe sur le mérite du poète qu'il égale sans façon à Homère; puis, citant des noms moins antiques :

Ronsard qu'autrefois Calliope
Fit triompher sur le Cyclope,
Le sieur du Bartas dont Clion
A secondé l'ambition
Sur la merveilleuse septmaine
Qui tint son esprit à la gesne,
Le grand cardinal Deperron (*sic*),
Saint-Amand, Corneille, Scarron,
Malerbe, Maynard, Theophile
N'ont point escrit d'un si haut stile.

Que dites-vous de ce chaos de noms poétiques? Telle était sans doute l'incertitude qui régnait encore à cette date (1653), chez les beaux esprits de notre province, sur le rang légitime de tant de renommées contradictoires. Mais quel était le talent propre de M. de Bertrand?

Tu sçaurois mieux dans tes escrits
Tirer un portrait de Cypris
Que ce peintre de qui la gloire
Eclatte si fort dans l'histoire.
Faut-il faire une gayeté
Ou de (*sic*) vers sur la piété,
Une louange, une satyre,
Iamais homme n'a sceu mieux dire.

C'est évidemment un poète à tout faire, chevauchant Pégase avec bien plus d'aisance que Fezedé :

C'est toy qui fais à tous connoistre
Qu'aucun ne se rend si bien maistre
De cet animal voltigeant
Dont les pieds m'ont blessé souvent,
Lorsque je lui faisois caresse
Pour le monter sans nulle adresse.

Après tant d'éloges, dont je n'ai cité que la moindre partie (car on y voit Bertrand devenir encore *un Socrate,*

Un Aristote, un Isocrate,
Tantôt un mordant Juvenal,
Un Catulle, un aigu Martial,
Tantôt un cauteleux Sophiste,
Un Euclide, un controversiste (!);

et plus bas *un autre Apollon*

Tenant en main son violon
De qui la divine armonie
Plait surtout à nostre génie),

le curé de Flamarens demande au seigneur de Mouneville de le tenir « en ses bonnes grâces » et se promet que leurs deux noms, malgré la différence des mérites, seront unis par la postérité comme ceux de Castor et de Pollux.

Je veux maintenant citer en entier la réponse de M. de Bertrand, qui, avec un peu du faux goût du temps et des vices de langage du pays, me paraît indiquer un esprit agréable :

Enfin je suis vaincu, vous estes mon vainqueur;
Le nom de Fezedé s'empreint dedans mon cœur,
Son esprit sur mes sens règne avec tant d'empire
Qu'en lisant ses beaux vers il faut que je soupire;
Et voulant imiter les douceurs d'Apollon,
Je me trouve à la fin un mechant violon,
Qui depourveu d'archet, de corde et d'armonie,
Ne sçauroit plus flatter les ennuys de la vie.
Je cède (cher Recteur) à tes divins efforts;
Ma Muse ne sçauroit repondre à tes accords;
Et Bertrand ne peut plus monter de bonne grace
Sur un mont si fascheux que celuy de Parnasse;
Mon corps gros et pesant mesprise son cheval,
Pour un si lourd fardeau c'est un faible animal;
Virgile, Juvenal, le Catulle, l'Horace,
Malerbe, Sainct Amand, Dubartas, que l'on place
Au rang de ces heros et poetes *fameux*,
Sont des gens, cher amy, que je ne connois *plus*.

Il n'appartient qu'à toy de faire des miracles,
Ta plume en Apollon prononce ses oracles,
Et si Delphes estoit encore en son entier
Les Prestres de ce Dieu quitteroient le mestier.
Quand un plus grand loysir me permettra d'escrire,
Tu recevras des vers qui te feront bien rire.

M. de Bertrand-Mouneville avait rimé souvent sans doute, et dans des tons très divers. Subsiste-t-il aujourd'hui, de ses poésies sérieuses ou légères, autre chose que les vers que j'ai cités? Il est fort probable que non. J'ai été heureux de retrouver quelques *reliquiæ* de ce seigneur, qui fut l'ami et le mécène d'un de ces pauvres poètes gascons dont je recueille attentivement les moindres souvenirs.

LÉONCE COUTURE.

BIBLIOGRAPHIE.

RONCEVAUX ET LA CHANSON DE ROLAND, simple réponse à une question de géographie historique, par M. Fr. SAINT-MAUR, de la Société de l'école des Chartes. 12 p. in-8°. Pau, Vignancour, 1870.

Les lecteurs de la *Revue de Gascogne* connaissent l'objet et l'occasion de cette brochure. Ils n'ont pas oublié la question sur Roncevaux posée, l'année dernière, par M. Tamizey de Larroque (t. x, p. 332) et la réponse si concluante de M. Paul Raymond (ib., p. 367). Le problème était résolu. Mais il mettait sur la voie de nombreuses questions de détail dont M. Gaston-Paris a indiqué quelques-unes (ib., p. 427). Il n'est pas étonnant que M. François Saint-Maur, correspondant de la *Société historique de Gascogne* et habitué de longue date aux études de littérature et de géographie du moyen âge, ait voulu dire son mot sur la matière. Du reste, il n'apporte pas une réponse nouvelle, et ses arguments ne sont pas notablement différents de ceux qui ont été produits ici même, mais il cite plus de textes et place quelque remarque assez neuve.

Les *porz de Sizer* sont bien les ports de Cize. M. Saint-Maur l'affirme comme M. Raymond, en insistant sur l'existence actuelle de ce pays qui a conservé son organisation du moyen âge. « Le pays de Cize est constitué en syndicat (1), comme son voisin le pays de Mixe, comme le pays de Soule, le pays d'Ostabarret, les vallées de Baïgorry et de Josbaigt, le haut et bas Ossau. La division moderne en cantons n'a rien changé à cette organisation très vivace, parce qu'elle repose sur la vérité des faits et la communauté des intérêts. Il est donc certain pour moi que les défilés de Sizer du poète Theroulde ne sont autres que ceux du pays de Cize dont St-Jean-Pied-de-Port est la capitale et le centre (p. 4). » — Ce qu'ajoute M. Saint-Maur sur la nécessité de supprimer l'*r* de *Sizer* pour la régularité du mètre me paraît concluant, sauf une réserve. Genin a donné dans une hypothèse gratuite, comme il en avait trop l'habitude, en vou-

(1) Le syndicat du pays de Cize comprend les dix-neuf communes du canton actuel de Saint-Jean-Pied-de-Port, et, en outre, la commune de Suhescun du canton d'Iholdy. (*Note de M. Saint-Maur.*)

lant transposer l'*r* et prononcer *Sire*; mais il ne faut pas chercher ici la rime proprement dite (en rapprochant par exemple *Sizer* de *occise*), il n'y a que l'assonnance qui soit requise: or, elle est obtenue sans suppression proprement dite, en prononçant *Sizer*, l'accent tonique sur l'*i*. Il est, du reste, très permis de supposer que l'*r* ne se prononçait point du tout; elle n'en était pas moins légitimement écrite comme lettre étymologique, ainsi que le prouvent les formes *Sizara*, *Cisera*..., citées par M. Raymond.

Suivent les preuves historiques et géographiques, qui ne laissent pas l'ombre d'un doute sur la route des armées de Charlemagne et sur la vraie situation de Roncevaux. Je crois seulement qu'il est à peu près inutile d'insister là-dessus; la conjecture de M. d'Avril ne sera soutenue par personne, bien que « les opinions nouvelles et étranges semblent avoir depuis quelque temps un charme tout particulier (p. 6). » Ce qui serait bien utile, au point de vue de l'interprétation de notre grande épopée française, ce serait d'identifier les noms encore inexpliqués du vieux texte français. Je trouve à ce sujet une seule tentative dans le travail de M. Saint-Maur. Là où le poète dit :

Passent Narbonne par force et par vigur,

tandis que l'histoire et le contexte même exigent un nom voisin du pays basque, M. G. Paris a proposé de lire *Passent l'Adour*... L'auteur de la *Simple Reponse* propose une correction beaucoup plus simple :

« Serait-il permis de conjecturer que ce pourrait être Arbonne situé non loin de Bayonne et entre les Pyrénées et l'Adour? — La forme Narbonne ou Nerbonne pour Arbonne nous est donnée par deux textes authentiques : l'un de 1185 tiré du Cartulaire de Bayonne cité par M. Raymond (*Dict. topogr. des Basses-Pyrénées*); l'autre de 1307, pris dans le testament de Dominique de Hanz, évêque de Bayonne, où on lit : « Je lègue 30 sols à l'église de Narbonne, de mon diocèse (J. Balasque, *Etudes hist. sur la ville de Bayonne*, t. 2, p. 569). »

Nous souhaitons vivement que, sans chercher des preuves nouvelles pour une vérité que personne sans doute ne contestera jamais, M. Saint-Maur, selon sa demi-promesse (p. 3), creuse plus avant dans ce sillon de la géographie du poème de Roncevaux, « où l'antiquaire, comme l'historien, peut trouver des joyaux. »

LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

Nécrologie : — M. Persil.

M. Persil, sénateur, ancien procureur général, ancien ministre de la justice, ancien pair de France, est mort à Antony (Seine) le 10 juillet dernier.

Jean-Charles Persil, dont nous ne voulons pas ici retracer la longue carrière, était né à Condom le 13 octobre 1785. Il exerça la profession d'avocat à Paris pendant la Restauration, après s'être fait connaître par deux ouvrages estimés (*Régime hypothécaire*, 1809, in-8°; *Questions sur les priviléges et les hypothèques*, 1812, 2 vol. in-8°). Député de Condom en 1830, il se distingua avant la Révolution de Juillet par son opposition libérale, et après par sa rigueur conservatrice. Il soutint le pouvoir par une quantité de procès de presse, comme procureur général près la Cour royale de Paris. Aussi fut-il l'un des objectifs de la polémique acharnée de toutes les oppositions d'alors; à vrai dire, de ces attaques je n'en sais qu'une qui ait chance de n'être pas oubliée : elle est dans le *Discours prononcé* par l'abbé Lacordaire *devant la Chambre des Pairs dans l'affaire de l'Ecole libre* (Œuvres, t. VI, Mélanges, p. 230). Louis-Philippe l'appela au ministère de la justice en remplacement de M. Barthe, le 13 novembre 1834; il laissa le portefeuille le 22 février 1836, et le prit de nouveau sous le ministère Molé (6 sept. 1836 — 15 avril 1837). Depuis, il fut nommé Directeur de l'Hôtel des Monnaies et pair de France. 1848 le repoussa dans la vie privée; 1852 le remit à flot. Mais son nom n'a marqué dans aucune affaire importante depuis les luttes politiques du régime de Juillet.

M. Georges Degrange-Touzin.

La *Société historique de Gascogne* vient de perdre, par un accident déplorable, l'un de ses plus jeunes, mais de ses plus laborieux membres correspondants. François-Georges Degrange-Touzin n'avait que vingt-sept ans, lorsqu'il s'est noyé en se baignant dans la Baïse, à Valence-du-Gers, le 28 juillet dernier. Elève du petit-séminaire d'Auch, où il a laissé les meilleurs souvenirs, Georges Degrange n'avait pas montré d'abord ce goût spécial pour les recherches historiques qui se développa chez lui dans l'étude notariale de son

père. Il avait peu à peu recueilli bien des débris et des renseignements curieux, lorsqu'il entra, il y a quelques mois, en communication directe avec nous. Nous attendions pour publier sa lettre sur un rarissime denier gascon, laquelle est encore entre nos mains, l'arrivée d'un bois qu'il avait commandé lui-même. Peu de jours avant sa mort, il nous envoyait, pour notre travail sur les cantiques gascons au XVIIe siècle, un petit recueil manuscrit qu'il avait sauvé de la destruction. La *Revue de Gascogne*, en faisant sous peu profiter ses lecteurs de ces communications intéressantes, honorera de son mieux la mémoire d'un travailleur jeune et sympathique, enlevé si tôt à notre œuvre et à notre amitié. LÉONCE COUTURE.

QUESTIONS.

35. Sur deux mots célèbres du roi Henri IV.

J'ai vainement demandé en beaucoup d'occasions où se lisaient pour la première fois les deux mots si souvent cités de notre bon Henri IV sur les *Commentaires* de Monluc (*la Bible du soldat*), et sur l'amélioration du sort des paysans (*la Poule au pot du dimanche*). Ce qui ne m'a pas été dit ailleurs, me sera certainement dit en Gascogne. T. de L.

36. L'Evêque de Condom Jean Marre et Mathurin Almandin.

Dom Louis-Clément de Brugelles (*Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, p. 347) dit que « Mathurin Almandin, dans une de ses lettres du 20 mai 1517, écrivant à Jacques Dufaur, célèbre philosophe, » fait l'éloge de Marre. Quel est cet Almandin dont je ne trouve le nom dans aucun dictionnaire biographique? Où est sa lettre? Le *célèbre philosophe* Jacques Dufaur est-il le même que Jacques Du Faur, abbé de La Caze-Dieu, prieur de Saint-Orens, président aux enquêtes du parlement de Paris en 1545, conseiller d'Etat en 1563? Je promets à celui qui répondra bien à ces trois questions le premier exemplaire d'un opuscule inédit de Jean Marre, que j'ai l'intention de publier dans quelque temps. T. de L.

RÉPONSES.

34. D'un Mémoire inédit de B. de Lamezan (Voyez la *Question*, dans notre dernier numéro, p. 344).

A Monsieur Masson.

Paris, le 2 août 1870.

Monsieur,

Il est bien à craindre que le document cité par l'abbé Monlezun (t. v, p. 451) ne soit à jamais perdu, et que l'appel que vous faites aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* ne demeure inutile. Je ne puis malheureusement vous renseigner sur le sort d'un aussi précieux écrit, mais je voudrais vous faire remarquer

qu'il n'est pas, autant que vous le croyez, en désaccord avec les récits contemporains de la mort des Guise.

Pasquier ne vaut pas la peine d'être examiné; il écrivait sous forme de lettres des plaidoiries historiques sur des événements dont il n'avait pas été témoin, et dont il ne s'instruisait pas assez.

L'Etoile racontait ce qu'on lui racontait.

Miron, fort ennemi des Guise, et qui leur impute des propos et des projets absurdes, qui même affirme que le duc avait passé la nuit avec une dame de la cour (!), prend soin lui-même de nous avertir qu'il n'était pas à Blois lors des assassinats, et qu'il a écrit sur les rapports qu'on lui a faits.

Je n'opposerais donc pas ces trois récits à celui de Lamezan. C'est bien lui qui se conforme à la vérité, sauf quelques petites vanteries gasconnes et une pointe de forfanterie qui semble lui persuader qu'il a été réellement, par ses conseils, l'un de ceux qui ont déterminé le roi à consommer le crime. Il ne se trompe que sur ce point, qui est une opinion et non un fait. Je suppose qu'il a écrit longtemps après l'événement, puisqu'il dit que le roi le convoqua dans la nuit du *20 décembre*, car il est certain qu'il ne fut *advoqué*, avec les autres 45, que le 22 au soir, pour venir au château le 23, à cinq heures du matin.

Les dépositions des témoins oculaires, particulièrement celle d'Alphan du Guast, recueillies dans l'information faite au parlement de Paris sur l'assassinat des Guises, racontent le fait comme Lamezan, mais en réduisant le rôle des 45 à celui de simples exécuteurs.

Dans l'intérêt des études historiques gasconnes, je prends la liberté d'appeler et de solliciter votre attention sur le rôle que les Gascons ont joué dans ces exécutions du XVIe siècle.

Monlezun-Caussens est chargé, lors de la Saint-Barthélemy, d'assurer le meurtre de l'amiral.

Bellegarde réunit les 45 le 23 décembre 1588 et leur apporte des poignards pour tuer H. de Guise. C'est Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde (Gers) et de Thermes en Magnoac.

Monpezat, seigneur de Loignac en Agenais, frappe le duc d'un coup d'épée.

Monseries tient la tapisserie et donne un coup de poignard. Ce *Monseries*, que la relation de Miron appelle, par faute de copiste, *Monthléry*, devait être un Sémalens, seigneur de Monsérié, car de Thou l'appelle *Sanmalinus*.

Ceux qui frappent ensuite sont :

3. *Saint-Paulet*, l'un des ancêtres du prince actuel de La Tour d'Auvergne, notre ambassadeur à Vienne. Saint-Paulet est auprès de Castelnaudary et appartient encore à la famille.

4. *Saint-Gaudens*, personnage qui ne m'est pas connu.

5. *Harbelade*, qui est ou Jean de Luppé, baron d'Arblade-Comtal, ou Rolland de Benquet, seigneur d'Arblade-Brescau.

6. *Odet de Touges*, seigneur de Noailhan?

Ce n'est pas sans raison que le *Martyre des deux frères* dit : « Six coquins

» de ces quarante-cinq diables, coupe-jarrets et assassinateurs gascons, ver-
» mine et la ruine totale de la France, les uns luy saisissent les deux bras,
» aultres luy tirent son espée et poignard...»

D'après Lamezan, il n'y aurait eu que 33 gascons sur les 45. C'est déjà beaucoup.

Aubigné nomme aussi *Labastide*, qui doit être un Castelbajac ou un d'Orbessan.

Les autres, tels que *Entrague* (Charles de Balzac), *Dunes*, son frère, Roquelaure-Saint-Aubin, Sarriac, Saint-Pau (Balzac), jouent un rôle plus ou moins important; ce dernier est même accusé par Bernardin Codonique, valet de chambredu duc, d'avoir porté le premier coup de poignard. Alphan du Guast le disculpe.

Je serais très satisfait, Monsieur, si, sous prétexte du morceau cité par l'abbé Monlezun, je pouvais vous exciter à constater exactement la part prise par les Gascons dans cet assassinat, à rechercher la liste de ces quarante-cinq assassinateurs dont il n'est pas un, ce me semble, qui ne fût digne d'une petite notice historique dans une Revue qui est destinée à conserver le souvenir du passé de notre pays.

C'étaient assurément des *coquins*, des aventuriers pauvres cherchant la fortune, mais aussi des braves comme on n'en voit pas tous les jours; des *vrabes* comme les appelle le baron de Fœneste; et en définitive les seuls amis et serviteurs de cet infâme roi Henri III.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

P. LAPLAGNE-BARRIS.

Mille remercîments pour l'intéressante et savante lettre qu'on vient de lire.

Quoi qu'il en puisse être au sujet du résultat de notre appel, nous saisissons cette occasion pour prier M. Laplagne-Barris de vouloir bien nous aider de nouveau de ses lumières, en nous disant si :

L'information faite au Parlement de Paris sur l'assassinat des Guises, pièce qu'il cite dans sa lettre, fait partie des *Olim* du Parlement parisien?

Si elle est manuscrite ou imprimée?

Où elle se trouve?

Enfin, si elle est dans le commerce de la librairie et facile à se procurer?

Ce serait, en effet, seulement avec l'aide de cette pièce, venant appuyer le document de B. de Lamezan, que nous pourrions arriver à établir un nouveau et véridique récit de l'assassinat des Guises, par la comparaison de ces deux écrits avec les autres témoignages contemporains. Obtenir ce résultat constituerait l'unique but de notre ambition et de notre travail.

Quant à l'étude sur le rôle et sur la biographie des Gascons qui ont pris part à cette exécution, étude à laquelle la bienveillante opinion et le patriotisme provincial de M. Laplagne-Barris nous convient, elle nous semble ne pouvoir être que l'œuvre d'un écrivain du pays, profondément versé dans la connaissance de la généalogie des familles historiques de la Gascogne.

CL.-HIPPOLYTE MASSON.

36. L'Evêque de Condom Jean Marre et Mathurin Almandin.
(*Voyez la* Question *ci-dessus*, p. 385.)

Ce Mathurin Almandin est absent de tous les recueils biographiques que j'ai pu consulter; mais son nom n'est pas inconnu. C'est un des correspondants de Jules César Scaliger. Je dois avouer ici, non sans honte, que, malgré mon goût spécial pour les épistolaires du XVIe siècle, je n'ai pas encore le volume par où j'aurais dû commencer ma collection, et qui ne passe pas d'ailleurs pour rare : *Julii Cæsaris Scaligeri epistolæ et orationes*. Ludg. Batav. 1660. In-8°. — Mais j'ai trouvé les noms des principaux correspondants du vieux Scaliger, dans le Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, où sont conservées ses lettres manuscrites (*Catalogus librorum tam impressorum quam manu scriptorum Bibliothecæ publicæ universitatis Lugduno-batavæ*, cura Wolfredi SENGUERDII, Jac. GRONOVII et Jo. HEYMAN. Lugd. Bat., Pet. Vander Aa. 1716, in-f°). Voici, du reste, le titre assez étendu de la correspondance manuscrite de Jules César Scaliger, que je cite en entier, d'abord parce que les noms propres ont leur intérêt, et de plus en cas que la correspondance imprimée, que je n'ai pas sous la main, soit moins complète : « *Julii Cæsaris Scaligeri epistolæ, ut studiosis adolescentibus collegii Navarr. et Divæ Barbaræ, et Arn. Ferrono, Car. Sevino, rectori academiæ parisiensis, Galliardo Aviano, Gryphio, Goth. Caumontio, Maumutio, Andr. Goveano cui rectori burdigalensi mittit filium, Joanni Gelidæ, Imberto* (!), *ut et Sylvio filio græcæ epistolæ, Nic. Bussio, Brianto Valleæ, Bicthio episcopo, Maumontio Bandelli, item Manucii ad Scaligerum, Jo. Corasii, oratio Scaligeri ad Atticum de Erasmo et Budæo, exemplar transactionis inter Sylvium et Josephum Scaligeros, elogium Erasmi, Medicus aulicus, satira Buzavalii et Joannis Lydii ad Josephum Scaligerum, Guill. Pogetto, Gairardo, Bandello, Jo. Corasio, Margaritæ Vitelliæ, card. Bellorio* [Bellaio?], MATURINO ALMANDINO, *Brassaco, Jo. Cortadæ, Jac. Omphalio, Plascio græca, quæ videntur ab Josepho postea collectæ et per typos editæ*, etc.»

Donc, je ne puis dire ce que c'était au juste que Mathurin Almandin, mais je mets sur la voie en indiquant les lettres de J. C. Scaliger. Pour Jacques Du Faur, j'ai cru d'abord que c'était *Jacques Le Fevre d'Etaples*, JACOBUS FABER, que Brugèles aurait mal traduit. Tout bien considéré, j'aime mieux croire que M. T. de L. a rencontré juste, d'autant plus que Jacques Du Faur devait être un des hommes qui recevaient le plus d'épîtres latines de son temps. Celles que lui écrit Pierre Bunel (p. 89, 90, 102, 112 de l'édition de Ch. Estienne, 1551) donnent la plus haute idée de son amour pour les lettres. Je citerai encore parmi les correspondants latins de Jacques Du Faur Jean de Boysson, dont les lettres mss. (très curieuses !) sont conservées à la Bibliothèque de Toulouse, et sur lequel il y a une thèse intéressante de M. Guibal.

Mais où trouver la lettre d'Almandin à Jacques Du Faur? Ici je n'ose pas même former une conjecture.

Il est donc évident, hélas! que je n'ai pas mérité le prix proposé par M. T. de L., ce qui ne m'empêche pas d'y aspirer un peu. Puissé-je achever de le gagner par d'autres bons offices un peu moins imparfaits ! L. C.

VALENCE-SUR-BAÏSE (Gers)

ET SES ALENTOURS.

I

Sommaire. — De l'incertitude des origines. — Valence durant l'occupation anglaise. — Manaud de Lasseran, sieur de Massencome, y commande sous la bannière française (1346-1356). — Capitaines chargés de la garde des alentours. — Valence est surprise et saccagée par les Anglais (1377). — Noms des principaux habitants de sa juridiction à cette époque. — Elle fait partie des biens confisqués sur le comte d'Armagnac et donnés par Louis XI au sire du Bouchage (1472). — Elle est réunie au domaine (1489). — Jeanne de Navarre en acquiert la seigneurie (1563). — Privilèges de l'administration consulaire de Valence à cette époque; liste chronologique des consuls de Valence. — De l'usage de prendre le premier consul dans les rangs de la noblesse, et très souvent parmi les hommes de guerre. — Raisons du fait. — Guerres religieuses du xvie siècle : Blaise de Monluc; sa lettre à ceux de la nouvelle religion. — Il donne avis de la situation du pays au roi de Navarre (1561). — Le comte de Montgommery : ses ravages dans la contrée. — L'abbaye de Flaran : religieux qui y étaient lors de sa double dévastation. — Les maréchaux de Gontaut et de Biron, père et fils : le premier fait démanteler Valence (1580). — Lizarder de Gélas au château de Leberon. — Pièces justificatives des ravages causés à Valence et dans les environs. — Archiprêtré de Valence : ses titulaires. — Du notariat de Valence; liste des notaires du lieu (1377-1870).

Rien de plus incertain qu'une origine. Si les savants et à jamais regrettables bénédictins des xviie et xviiie siècles nous ont transmis la copie d'un certain nombre de chartes de fondations pieuses, d'édifications d'églises, de constructions de bastides, il n'en est pas moins vrai que les commencements de la plupart des cités du moyen âge sont absolument inconnus. En ce qui touche les châteaux en particulier, si par le genre d'architecture on peut parfois leur assigner une date probable, le nom de leurs premiers possesseurs reste indécis, ignoré. Est-ce la famille du seigneur qui imposa son nom au domaine? Est-ce le domaine qui a donné son nom à la famille? Partout doute, incertitude, mystère.

Il en est ainsi pour la ville de Valence-sur-Baïse.

Le voisinage de l'abbaye de Flaran, assise sur la rive gauche de la Baïse et entourée de bois et de vignobles, a laissé supposer que le principe de la ville de Valence qui couronne le coteau était dû aux premiers religieux de ce monastère. Nous ne le croyons pas. Tout nous porte, au contraire, à croire que les moines, à l'aide d'une donation, sont venus s'établir là, sous la sauvegarde d'un château fortifié dominant le pays, et dont les vestiges ont dû disparaître à mesure que le développement de la ville s'est produit.

On voit, il est vrai, les bernardins de Notre-Dame de Flaran en possession de la coseigneurie de Valence. Mais cette coseigneurie ne peut-elle pas s'expliquer par quelque emprunt sur hypothèque fait par le seigneur du lieu, soit pour une croisade, soit pour une rançon?

Il serait donc superflu et hypothétique de rechercher les commencements de Valence, et même son existence antérieurement au XIVe siècle.

En 1315, Edouard II, roi d'Angleterre, réunit à sa couronne la ville de Valence avec Condom, Montréal, le Saint-Puy, La Sauvetat et quelques autres localités. Parmi les villes qui, vers la fin de cette année, reçurent un message spécial de ce prince pour avoir à lui fournir des subsides dans la guerre d'Ecosse, nous trouvons citée celle de Valence, avec La Romieu, Condom, Lectoure, le Mas-Fimarcon, etc. Trois ans plus tard, par lettres du 3 janvier 1318, Edouard II promit pour lui et ses successeurs, les rois d'Angleterre, de ne jamais faire passer en mains étrangères, entre autres villes, Valence, Condom, La Romieu, Montréal et La Sauvetat. Enfin, le 25 février 1324, ce même prince écrivit aux consuls et aux bourgeois de la ville de Valence pour leur recommander d'obéir à ses lieutenants, chargés de défendre le pays contre une armée française qui s'avançait sous les ordres du comte de Valois.

En effet, le comte était devant Castelsarrasin à la date du 8 août suivant, et fit sommation à toutes les villes de Gascogne de reconnaître l'autorité du roi de France. Peu de jours après, il parut devant Agen qui lui ouvrit volontairement ses portes. Bazas, Condom et les villes du comté de Gaure imitèrent cet exemple. Il n'est pas douteux que les habitants de Valence n'agirent de même, étant d'ailleurs plus sympathiques à la France qu'à l'Angleterre.

L'importance de Valence au commencement du XIVe siècle nous est encore révélée par la présence de l'Archiprêtre de cette ville à la rédaction de la charte par laquelle l'Archevêque d'Auch accorda aux clercs le droit de tester suivant les conditions y exprimées. Cet acte porte la date du 29 avril 1336.

En remontant à quinze ans, nous trouvons au nombre des témoins du contrat de mariage passé à Condom, le 21 mai 1321, entre Bernard-Ezi, fils aîné d'Amanieu d'Albret, et Mathe d'Armagnac, Pierre de Milhol (*de Milholio*), de Valence, qui garantit la dot de ladite Mathe, conjointement avec Geraud d'Arson, Bernard de Parran, Sans de Ferrabouc et autres. A ce mémorable événement concoururent également l'abbé de Flaran, Auger de Barbasan, Geraud de Verduzan, seigneur de Miran, Aymeric d'Averan, Poponet de la Barthe, Bernard de Pardaillan, toutes familles dont nous retrouverons les membres à Valence, moins de cinquante ans plus tard.

A quarante ans de là, noble Guillaume-Aimery de Castillon, des seigneurs de Mauvezin, demeurant à Valence « en Fézensac, » concéda à noble Bertrand du Fourc (*de Furco*), son beau-père, par donation entre vifs, le quart qu'il tenait par indivis avec d'autres du moulin de Loira, sur la Gélise. Cet acte fut passé le 9 à l'issue d'octobre 1361. C'est sans doute le fils de ce Bertrand, Pierre du Fourc dit Casères, écuyer du comte d'Armagnac, qui fut présent à l'hommage fait audit

comte par noble dame Jeanne de Cazenove, veuve de feu messire Pons de Castillon, chevalier, pour raison de sa portion de Gondrin, le 5 octobre 1378. Il avait rendu lui-même aveu au comte d'Armagnac, le 24 mars de l'année précédente, pour ce qu'il avait à Mourède. Jean, comte d'Armagnac, par lettres datées de Vic du 5 octobre 1384, lui confirma le don du lieu de Montastruc en Fezensac, dont l'avait gratifié, étant à Lavardens, le 9 février 1378, Jean, comte d'Armagnac, père du précédent, en récompense de ses services.

En 1340, Edouard III, faisant revivre des prétentions abandonnées, avait placé sur ses bannières les armes de France à côté de celles d'Angleterre, et revêtu solennellement le titre de roi de France. En prenant ce titre, Edouard s'empressa d'écrire aux communautés et aux villes de Gascogne que son élévation au trône de saint Louis ne changerait en rien leur sort, qu'il conserverait religieusement leurs franchises et leurs libertés et qu'il était même prêt à les confirmer par de nouvelles lettres-patentes.

Parmi les communautés qui reçurent avis du fait, et dont Rymer nous a transmis la liste, se trouvent Valence, le Saint-Puy, Montréal, Puymirol, Fleurance et Condom.

Toutefois, l'appel de l'Anglais semble être resté sans accueil, car, de 1346 à 1356, nous voyons la ville de Valence confiée, pour le parti français, à un seigneur du voisinage, Manaut de Lasseran, écuyer, sieur de Massencome, qui donna quittance de ses appointements, comme capitaine d'une compagnie composée de quatre autres écuyers et de dix sergents, à Raoul de l'Isle, lieutenant de Jean Chauvel, trésorier des guerres du roi, le 12 septembre 1346. Quatre mois plus tard, le sieur de Massencome commandait pour la défense de Valence treize écuyers et vingt-cinq sergents.

D'une quittance, conservée dans la collection des titres scellés aux manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris, il appert que, le 4 janvier 1355, par devant Thierry de la

Porte dit Roullant, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, Manaut de Lasseran, écuyer, capitaine de Valence, reconnut et confessa avoir eu et reçu de Jacques Lempereur, trésorier des guerres du roi, par les mains de Guillaume Larcher, son lieutenant, en prêt sur ses gages et sur ceux de treize écuyers et vingt-cinq sergents à pied de sa compagnie, « desservis et à desservir en ces présentes guerres de Gas- » congne, à la garde dudit lieu, sous le gouvernement de » monsieur le comte d'Armaignac, lieutenant du roy, nostre » sire, ès-parties de la Languedoc, la somme de huit vingt » douze livres, neuf souls tournois, compte eu pour droict » douze livres, neuf souls, de laquelle somme de huit vingt » douze livres, neuf souls tournois, ledit escuier se tint pour » bien paié. »

L'année suivante, la garnison de Valence avait été de nouveau renforcée, comme l'atteste le reçu ci-dessous :

« Sachent tous que je, Manaut de Lasseran, escuyer, capitaine de » Valence, ay eu et receu de Jacques Lempereur, trésorier des guer- » res du roy, nostre sire, par les mains de Guillaume Larchier, son » lieutenant, en prest sur les gages de moy, quinze escuyers et » trente sergents à pié de ma compagnie, desservis et à desservir » en la garde dudit lieu, sous le gouvernement de M. le comte d'Ar- » maignac, lieutenant dudit seigneur ès-parties de la Languedoc, » cent livres tournois desquelles cent livres tournois je me tieng » pour bien payez. — Donné sous mon scel, le 20e jour de may » l'an 1356. »

Le sceau de Manaut de Lasseran est *parti au 1 deux loups, au 2 de tourteaux.*

Le 21 juin suivant, le même Manaut donna une nouvelle quittance de ses gages, comme capitaine de Valence, scellée des mêmes armes.

Toute la Gascogne était alors sur pied; toutes les places, même les moindres, avaient leur capitaine : à Condom, après les sires de l'Isle et de Barbazan, commandait Bernard de

Pardaillan, à la tête d'un chevalier bachelier, de cinquante-six écuyers et cent vingt sergents à pied; à Lectoure, Lort de Caumont, chevalier; à Vic-Fezensac, Jehan de la Plaigne, écuyer; à Fleurance, Bernard de Montlezun, chevalier; au Saint-Puy, Arnaud Béraut, puis Pons de Lavalette et Guillaume-Raymond de Sainte-Marse; à La Sauvetat de Gaure, Raymond de Sédillac, écuyer; à Saint-Clar de Lomagne, Bernard de Cumont; à Francescas, Mathieu de Madirac, écuyer; à Gondrin, Odet de Pardaillan; à Montréal, Raymond-Aymeric de Montesquiou, écuyer banneret; à Manciet, Bernard de Saisses, écuyer; à Gimont, Guichard de Lorrois, écuyer; à Astafort, Bertrand de Pessan; à Castelnau-d'Eauzan, Raimond de Durfort; à Lavardens, Jean de Massas, écuyer; à Castéra-Vivent, Jean de Verduzan, chevalier; et ainsi de toutes les localités de l'Armagnac et pays circonvoisins.

Hors de propos d'allonger cette liste, d'ailleurs réservée.

Valence dut subir toutes les vicissitudes de cette longue guerre entre la France et l'Angleterre, qui ne devait finir qu'au milieu du xve siècle. Cependant, Valence paraît s'être constamment rangée du côté de la France, et ne devint anglaise que par l'occupation momentanée des vainqueurs. Ce dévouement à la France devait être cruellement puni, et ce fut un seigneur du voisinage qui, bien informé de la fidélité de ses habitants, se chargea de la désigner aux fureurs de l'ennemi.

Il n'était pas rare à cette époque, comme le remarque l'historien de Gascogne, de voir les membres d'une même famille suivre des drapeaux opposés. Ce fait se trouve dans la plupart des grandes familles du moyen-âge. Nous en avons eu des exemples dans toutes nos guerres civiles. Or, il y avait alors en Gascogne une famille — qui y subsiste encore avec honneur, — féconde en nombreux rameaux, celle de Galard.

Jean de Galard, fils aîné et héritier de Pierre de Galard,

grand-maître des arbalétriers de France, fut pris par les troupes anglaises dans une rencontre et condamné à payer une très grosse rançon. Le roi de France vint à son aide pour compléter la somme. Jean, dans sa reconnaissance, fit hommage au prince et s'engagea à combattre les Anglais avec une nouvelle ardeur. Néanmoins, quelques mois après, il embrassa le parti de l'Angleterre et prêta à Edouard le serment qu'il avait dû prêter à Philippe de Valois. Jean avait un frère, Guillaume de Galard, seigneur de Brassac, qui se montra plus fidèle et continua de servir sous les ordres de Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch et lieutenant du roi de France dans toute la Gascogne et le Languedoc.

Moins de trente ans plus tard, au même moment où Béguier de Galard, attaché à la France, était désigné par le duc d'Anjou pour servir de tuteur à Marguerite de Comminges, fiancée au comte d'Armagnac, Pierre de Galard (son frère ou son cousin), conduisait des bandes anglaises et prenait des places sur les Français. Pierre commandait la garnison de Lourdes. Profitant d'un moment où le pays était dégarni de troupes, cette garnison s'élança à travers le Bigorre, franchit l'Armagnac et s'abattit sur la ville de Valence, qu'elle prit et pilla. Déjà les vainqueurs allaient la livrer aux flammes, lorsque les consuls et les habitants se rachetèrent d'une destruction complète en s'engageant à leur livrer une forte rançon dont ils comptèrent la plus grande partie. Douze cents francs d'or restaient encore dus. Pour garantie du paiement il fallut livrer Geraud de Verduzan, damoiseau, et quelques autres seigneurs qui furent conduits à Lourdes et jetés dans la prison commune. Jean, comte d'Armagnac, désireux de hâter leur délivrance, engagea Amanieu d'Antras, Geraud de Verduzan, seigneur dudit lieu, Arnaud-Guillem de Montlezun, seigneur de Meillan, et Manaut de Lasseran, seigneur de Massencome, damoiseaux, à prêter la somme qui leur fut cautionnée par Jean du Puy et Guillaume Dansos, syndics de la

ville, assistés des consuls, Sans d'Astarac, Jean de Balivier, Jean de Lobainon et Arnaud du Lacay.

Nous croyons devoir donner ici les noms des notables qui assistèrent à l'assemblée tenue à cet effet, le 8 février 1377; les voici :

Pierre de Roques,
Jean de Marestang,
Vital de Lescar,
Vital de Lodoys,
Raymond d'Averan,
Bernard de Savaillan,
Pierre du Mas l'aîné,
Vital de Sabasan,
Me Raymond d'Olive, chirurgien,
Vital Deuse,
Bernard de Roquette,
Arnaud Deuse,
Manauld de la Barthe,
Pierre de la Forest,
Pierre du Mas, cadet,
Sans de Soliers,
Jean du Puy,
Me Bernard de Lassagne, notaire,
Dominique du Mas,
Raymond de Milho,
Vital de Irago,
Géraud d'Olive,
Vital de Cantiran,
Pierre de Soubiran,
Raymond Ferret,
Vital d'Arblade,
Jean de Bordes,
Odon de Lartigue,
Pierre Lasserre,
Bernard de Ponteils,
Me Arnaud de Biran, notaire,
Martin de Coron,
Bernard de Laubuysson,
Vital de Cantalène,
Raymond de Gy,
Fort de Saurosc,
Jean de Cénac,
Jean Carbonel,
Pierre de Castelnau,
Guillaume de Carit,
Vital de Gramont,
Simon de Barbasan,
Pierre de Sion,
Guillaume de Barbasan,
Vital de Rimbes,
Jean de Vignes,
Jean de la Beyrie,
Pierre de Vacade,
Jean d'Arblade,
Geraud de Lagardère,
Pons du Mas,
Jean de Filhol,
Vital du Mas.

Et quelques autres dont les noms ne nous paraissent pas assez sûrs pour les transcrire ici. Tous sont dits habitants de Valence et des alentours.

Le quinzième siècle ne nous fournit pas grand'chose sur Valence.

Ce fut dans cette ville que, le 25 avril 1465, se réunirent pour vider leur différend, les seigneurs de Bassabat, de Barbotan, de Bourrouillan, de Lavardac, de Podenas, de Jautan, de la Graulet et enfin Jean de Pardaillan, vicomte de Juillac.

Nous retrouvons mention de Valence dans la nomenclature.

des biens qui, confisqués sur l'infortuné comte d'Armagnac, furent donnés par Louis XI à son favori, Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller et chambellan de Sa Majesté.

Charles VII avait fait prononcer par le parlement de Paris la confiscation du comté d'Armagnac au profit de la couronne. Louis XI, son fils, rendit ses domaines au comte Jean V d'Armagnac, l'an 1461. Mais, dix années plus tard, ce même souverain envoyait une armée attaquer Lectoure où résidait le comte. Les Français furent rudement repoussés. Louis XI n'était pas d'humeur patiente. Son irritation fut à son comble, et bientôt il fond de nouveau sur cette place qui, d'ailleurs, était alors réputée l'une des plus importantes de la Gascogne, et s'en empare de vive force cette fois. Sous main, il avait donné l'ordre d'anéantir les habitants par le fer et le feu et de massacrer le comte.

Cet ordre ne fut que trop bien exécuté, le 6 mars 1472.

Jean d'Auvergne, l'un des chevaucheurs des écuries du roi, reçut une somme de cent écus d'or pour avoir, le premier, apporté cette sanglante nouvelle à Sa Majesté. Ce bon roi savait faire les choses, comme on voit.

L'héritage de la victime devait être dès lors démembré. Les courtisans étaient là, attendant la curée. Le sire du Bouchage, mince hobereau du Dauphiné, déjà largement comblé par Louis XI, fut gratifié par lettre du mois de juin 1472 des terres et seigneuries de Valence, de Lavardens, du Castéra, de Saint-Lary, de Cezan, de Jegun, de Lupiac, c'est-à-dire de presque tout le comté de Fezensac.

Peu d'années après, Valence revenait au domaine. Nous lisons dans le volume 761 de la collection Dupuy :

«..... S'ensuyvent les fortes places qui par vertu de certain arrest » donné en la court de parlement à Paris au prouffit du procureur » général du roy, demandeur, d'une part, à lencontre de très-noble » seigneur et prince monsieur messire Charles d'Armaignac, deffen- » deur, d'autre part, ont esté mises en la main du roy comme ré- » duictes au domaine de la couronne de France, par maistre Aubert

» le Viste, conseiller du roy, nostre sire, et son commissaire-exécu-
» teur dudit arrest,

» En la comté de Fezensac :

» la ville Daux (Auch), Vic, Lupiac, Roquebrune, Castillon, le Cas-
» téra de Vivent, Saint-Paul-de-Baïse, Roquelaure, Valence, Au-
» biet, Barran, Montesquiou, Saint-Salvy, Lavardens, Jegun, Lan-
» nepax... Signé : A. le Viste. »

Hélas! de mauvais jours s'approchaient pour la France, pour la Gascogne surtout. Calvin avait librement prêché à Nérac des doctrines nouvelles ou plutôt renouvelées, desquelles devait sortir la révolution politique qui, dans son travail de termite de trois cents ans, doit fatalement aboutir à une révolution sociale. Qu'on ne s'y trompe pas : il y a plus de rapprochements entre 1569 et 1869 qu'entre 1789. Ce dernier millésime est une simplification à l'usage des courtes vues, des savoirs prime-sautiers et superficiels, comme il y en a tant dans la gent des lettres et avocassante, soit dit en passant. 1569, c'est la révolution politique triomphante, et dès lors un fait. L'évolution continue toujours, et voici que la révolution sociale semble imminente, pour ne pas dire inévitable. Inclinons-nous. Dieu sait ce qu'il veut, et il laisse faire les hommes.

Du reste, veut-on une preuve de ce que nous avançons, à savoir que 1789 n'est qu'une date de fantaisie? La voici : Dans un Mémoire délibéré à Paris, le 15 juillet 1785, nous lisons à propos des *préjugés* dont on prétend que la destruction date de cette *mémorable année 1789 aux immortels principes* (cliché), nous lisons ces mots : « Aujourd'hui la
» raison, les lumières, l'heureuse destruction des préjugés
» anciens doivent faire voir bien autrement. Ils sont bien
» détruits, en effet, ces préjugés, en 1785! Mais pourquoi,
» en détruisant toujours, ne reconstruit-on jamais? »

Ce millésime de 1785 établit purement et simplement la négation de cette fameuse date de 1789, en fait de mérite de destruction; de plus, il est permis de croire que 1785 n'es-

comptait pas dans l'avenir, par prévision, les années 1791, 1792 et 1793, qui furent officielles en fait de destruction. Et remarquez cette réflexion : — Pourquoi, en détruisant toujours, ne reconstruit-on jamais ? — Ce *jamais* est splendide; il y a de la prophétie dans ce mot, et sa navrante éloquence nous dispense d'insister.

En 1560, Monluc écrivait à MM. de Peyrecave et du Bosc, et autres de la nouvelle religion, à Lectoure :

« Nous avons entendu par quelques advertissemens qui nous ont » esté faitz, que vous autres de la nouvelle religion avés délibéré » venir en la comté de Gaure et aux environs destruire nos tem- » ples, et mettre tout en ruyne, comme faictes aux autres lieux, » et pour ce que cecy nous pouroit estre reproché de Sa Majesté et » de ses ministres si nous le vous endurions, de l'advis et conseil » de tous les gentilshommes de ladite conté et de tous les conselats, » je vous écris ceste présente et vous prie de la part de tous que » ne vous mettés à l'essay d'exécuter une telle entreprise sans avoir » une commission du roy ou de ses ministres, car si vous le faictes » les tous ensemble sommes délibérés de prendre les armes et de » deffendre nos églises jusques à ce que Sadite Majesté nous aye » mandé son vouloir et intention; et pour ne venir à ung si maul- » vais commencement de nous faire la guerre les uns aux autres, » je vous prie ne commencer de vostre costé, car du nostre per- » sonne ne cherche à vous faire desplaisir, n'en ayant charge du » roy ne de personne, auquel j'envoye et à ses ministres le doble » de ceste lettre, affin que s'il en advient inconvénient, qu'il ne soit » point trouvé que le mal vient de nous. »

Cette lettre et l'instruction suivante qui font partie de la collection manuscrite de Dupuy, volume 588, ne sont pas dans les Commentaires du maréchal.

A la date du 26 mars de l'année 1561, dans « l'Instruction au capitaine Monluc de ce qu'il dira à la royne et au roy de Navarre, » Monluc qui était alors à Cahors, s'exprime ainsi :

« Que la noblesse de Guyene porte à ladite dame et audit sieur » roy telle et si grande affection que tous les gentilshommes em-

» ploieront leurs biens et leurs vies pour leur faire très humble ser-
» vice, pourveu qu'ils ne soient contrains de changer de religion,
» et ce à cause des insollences, scandalles et contennementz que
» les paisans dudit pais leur ont faict puis ung an ença, que leur
» sont si odieux que plustost ils voudroient mourir que de plus
» longuement endurer telles injures. — Davantage que ladite reli-
» gion (quoy qu'on en dye) est inférieure de nombre d'hommes
» audit pais de Guyene à celle de l'église romaine de plus de la
» dixiesme partie, tellement que qui la voudroit exterminer on le
» pourroit encores maintenant aisément faire. Et le moien seroit de
» bailler audit sieur de Monluc quatre cens harquebusiers à pied,
» outre ceulx qu'il a à présent..... — Puis quinze jours ença s'est
» tenu ung Synode à Clairac auquel a esté résolu de faire mourir
» ledit sieur de Monluc comme ennemy capital de ladite religion.
» Mais il espère, avec l'aide de Dieu, de voir la fin de leurs vies
» plus tost qu'ilz ne verront la fin de la sienne. L'abbé de Clairac
» soustient toute la situation d'Agenois et du Périgort, et semble
» au sieur de Monluc que le roy feroit bien de l'envoier quérir, et
» en passant par Loches luy faire espouser la tour du chasteau pour
» quelques jours. »

Sur ces entrefaites, maîtres de Lectoure, les religionnaires ravageaient les environs et tuaient à merci. La Sauvetat, La Romieu, Terraube furent saccagés.

En effet, une enquête faite en 1583 porte qu'à cette époque (1562) « une troupe de religionnaires, armés d'arquebuses,
» pistolletz, morrions, halebardes, picques et autres armes
» imbustibles, allarent au chasteau de Terraube où sappa-
» rent les murailles et par force et viollance y entrarent, où
» firent plusieurs meurtres de personnaiges, et aprés sacca-
» gearent et déballarent tant de la maison dudict seigneur
» que des habitans et d'iceulx prindrent tous les biens que
» y trouvarent. »

Comme on le voit, le massacre suivait le pillage; c'était dans l'ordre. Un raffinement de barbarie ne s'y mêlait que trop souvent.

De son côté, Monluc était là; mais au moins, s'il n'y allait pas de main morte, rendons-lui cette justice, que sa foi, sa

conscience et l'idée du devoir l'animaient : — « Vous com-
» battez pour votre roy, pour vos autels et pour vos foyers.
» Vaincus, outre la honte, votre pais est perdu pour jamais
» et qui pis est, vostre religion. » Quant à lui, il déclarait devoir au besoin y demeurer *le ventre au soleil.*

Mais revenons à Valence.

On sait qu'un édit de Charles IX avait prescrit la vente des biens d'église jusqu'à la valeur de cent mille écus de rente. En vertu de cet édit, le 26 mai 1563, la reine Jeanne de Navarre fit l'acquisition des seigneuries de Valence, Calyan et Gouts, appartenant à l'abbé de Flaran, à l'Archevêque d'Auch et à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Voici en extrait le contrat d'acquisition de Valence, que nous a conservé le président de Doat dans sa précieuse collection :

« Jeanne, par la grâce de Dieu, reine de Navarre, etc., disant icelle dame, reine de Navarre, vouloir, entendre acquérir le droit que l'abbé de Flaran prétend avoir et luy appartenir en la justice de Valence en Armagnac, et juridiction d'icelle avec les fiefs, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qu'il prend et a accoustumé prendre audit lieu et juridiction d'icelle; ensemble le fief que le sacristain des religieux de l'abbaye de Flaran a accoustumé prendre en la juridiction dudit Valence, ce qui a été enchéri à la somme de cinq cens livres... Dans ladite ville ont comparu par devant nous Pierre Vacquier, lieutenant principal en la sénéchaussée d'Armagnac, et commissaire du roy pour faire la vente du temporel de l'Eglise an diocèse d'Auch et Lectoure; maistre Pierre Martin, consul, François Gardelle, bachelier, Barthélemy du Roy, substitut du procureur d'office audit Valence, Pierre du Pont, greffier, Pierre Petit, baile, Georges Marignac, Jaymes Gardelle, Jeanot Blanquet, Arnaud Garros dit Capdet, Anthoine Cadilhon, Jehan du Pron, Jehan du Faur dit Pot, et plusieurs autres habitants dudit Valence mandés venir à nostre mandement... Le lendemain, 28 dudit mois, heure de huit du matin, soubs les enbans de ladite ville de Valence et lieu où la court d'icelle a accoustumé se tenir, présens et assistans maistre Pierre Martin, Pierre Boyer, Germain de Vic, Pierre Tarbe, consuls, ayant leurs chaperons consulaires; maistre François Gardelle, Barthélemy du Roy, sire Jehan Boyer, Nauton Boyer, George

Marignac, Jeannet Blancquier, Pierre Petit, Pierre La Cave, Jaymes Gardelle, Jehan Sobias et plusieurs autres habitans dudit Valence... Iceux consuls et Gardelle ont dit que ladite justice de Valence de toute ancienneté a été exercée par iceux baile et consuls, comme juges ordinaires en toutes causes civiles et criminelles, sans qu'il y ait eu aucun juge...Ledit Despès (Me Ramon Despès, conservateur du comté d'Armagnac pour la reine de Navarre) a requis iceux baile et consuls soient contraints mettre ez lettres de justice qu'ils expédient ces mots : *Baile et consuls de Valence, juges ordinaires en toutes causes civiles et criminelles pour la reine de Navarre, comtesse d'Armagnac;* lesquels consuls ont dit n'estre tenus mettre ez-dites lettres ces mots : *pour la Reine de Navarre, comtesse d'Armagnac,* de tant que ce n'est la coustume..... Ledit Despès a remis entre les mains desdits consuls les clefs de ladite ville pour les tenir pour et au nom de ladite dame..... »

Cette pièce offre cet intérêt qu'elle fait connaître quelles étaient les prérogatives de l'administration consulaire de Valence, dont le premier consul, comme à Condom, comme à Mezin, etc., était presque toujours pris dans les rangs de la noblesse, — usage honorifique plutôt que rationnel.

Malgré l'achat de Valence pour le compte de Jeanne de Navarre, l'abbé de Flaran, paraît-il, avait conservé certains droits dans cette ville; et, le 28 mai 1584, noble Jehan de Béon, seigneur de Lartigue, et Jehan Boyer, bourgeois de Valence, furent choisis pour arbitres dans la transaction à intervenir entre Jehannot Marignac, Jehan de Thezan, Pierre et Jehannot du Puy, représentant la ville de Valence, d'une part; et le syndic des religieux du monastère de Flaran « pour » raison des droits de dîme et autres droits seigneuriaux de » ladite abbaye sur ladite ville de Valence. »

Voici chronologiquement le nom des consuls de la ville de Valence qu'il nous a été possible de retrouver :

1377. Sans d'Astarac, Jean de Balivier, Jean de Lobaynon et Arnaud du Lacay.

1378. Géraud de Monts et Sans d'Astarac.

1485. Jean de Morlan et Arnaud de Prohérède.

1557. Me Pierre-Martin, Arnaud Codet, Nauton Boyer et Barthélemy du Roy.

1559. Michel de Thezan, premier consul.

1560. Domenges de Marignac et Menaud Boyer, consuls; Me François Gardelle, bachelier; Me Pierre Martin, Jehan de Marignac et Pierre Petit, jurats.

1563. Me Pierre Martin, Pierre Boyer, Germain de Vic et Pierre Tarbe.

1567. Michel de Thezan, premier consul, Manaud Boyer, second consul.

1568. Les mêmes.

1571. Me Bertrand de Marignac, Michel de Thezan, Nauthon Boyer et Jehan Rocques.

1575 (au 14 février). Michel de Thezan et Manaud Boyer.

1577 (au 18 novembre). Pierre du Puy, Jehan de Thezan et Pierre Boyer.

1578. Nauthon Boyer, Pierre du Puy et Jehan de Thezan.

1580. Jehan de Thezan, Me Barthélemy du Roy, Jehan Boyer, Gabriel Gardelle.

1583. Jehan de Thezan, premier consul.

1585. Jehannot Morlan.

1586. Gibert Casquet, Jehannot Serilhe et Bernard Blain.

1633. Pierre Soucaret, écuyer, premier consul.

1650. Blaise de Béon, sieur de Lartigue. Son aïeule paternelle était Marie de Massencome, de la maison du maréchal de Monluc. Il avait pour parents et contemporains Aimery de Béon du Massès, comte de Lamezan, maréchal des camps et armées du roi, et Isaac de Béon, sieur de Cazaux, lieutenant général des armées du roi.

1663. Noble Jean Boyer, sieur de Hihontan, et noble Pierre Morlan, sieur de Poységut.

1667. Géraud de Boyer (frère de noble François de Boyer, sieur de Doazan, Roquette et autres lieux).
1670. Me Gilbert de Marignac.
1710. Guillaume de Morlan, plus tard capitoul de Toulouse et seigneur direct du Saint-Puy.

Dans cette liste de gentilshommes ou de bourgeois notables placés, par l'élection, à la tête de l'administration et du gouvernement de Valence, il s'en rencontre plusieurs qui comptaient en même temps d'honorables services militaires, entre autres Michel de Thezan, qui avait porté les armes sous les rois Henri II, François II et Charles IX, dans une des compagnies de lances fournies des ordonnances, où, tout d'abord, n'était admise que la noblesse de race. Monluc avait débuté comme archer, *ce qui s'estimoit,* dit-il, *beaucoup en ce temps-là.* — « Ma gendarmerie est composée de l'élite de ma noblesse, » écrivait plus tard François Ier.

Il semble assez naturel de voir les populations, surtout en temps de trouble, choisir pour les conduire et administrer des gens de guerre. Les annales méridionales en fournissent de nombreux exemples, et il ne semble pas indifférent d'en rappeler quelques-uns.

Fortanier de Polignac, qui servait en 1358 dans la compagnie de Messire Géraud du Puy, capitaine de Condom et de Liarolles, fut élu consul de cette ville en 1363.— Jean de Bastard, tour à tour archer et homme d'armes des ordonnances, était à la tête du consulat de Fleurance au comté de Gaure en 1572. — François de Colom, capitaine dans l'armée catholique du maréchal Biron, devint premier consul de la Plume en 1585. — Arnaud de Courtray, homme d'armes des ordonnances du roi sous M. de Montbéraud en 1569, administrait, vingt ans plus tard, en 1589, comme premier consul, la ville de Samatan en Comminges. — Caprasy Imbert, guidon de la compagnie des chevau-légers du roi en 1629, fut élu

consul de la ville du Port-Sainte-Marie. — Enfin, la maison de Lartigue, si souvent citée dans les chroniques méridionales, occupa souvent, après les services militaires les plus éclatants, la magistrature consulaire dans la ville de Mézin : Antoine, sieur de Bassabat, colonel de cinq enseignes gasconnes, élu premier consul en 1559; Pierre, sieur d'Eus, qui commandait cinq cents Gascons à la bataille de Renty, premier consul en 1560; Antoine, fils de Pierre, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Mauvezin en 1579 et 1583; Fris, sieur de la Salle, gouverneur de Digne en Provence, élu en 1605, et son frère Bompar, sieur de Haillan, capitaine au régiment de Piémont, élu en 1607 et 1614.

Ecrivain fantaisiste ou narrateur sérieux, nous ne marchons jamais sans nos preuves (1). Là est la force de toute vérité; et nous espérons en donner bientôt une double manifestation en publiant l'*Armorial et Nobiliaire de Gascogne* et notre *Catalogue des Croisés et des membres des Ordres de chevalerie*. Tant pis pour les... déconfits. Nous rendrons en toute justice à César ce qui est à César. Arrière le dol, la fraude, le mensonge, l'impudence, l'effronterie, trop souvent aidés par la complaisance ou la flatterie. La vérité est belle, parce qu'elle représente la justice, la franchise et la loyauté.

DENIS DE THÉZAN.

(*La suite prochainement.*)

(1) Cette mention eût beaucoup surchargé cet humble travail; mais nous sommes en mesure : il suffit.

Un Aventurier gascon du XIVe siècle.

« La France, dit le président Hénault (1), n'a guère eu de temps plus malheureux que celui où a régné la branche des Valois. » Dans les rares instants que laisse à l'étude du passé l'inquiétude des périls présents de la patrie, plus d'un de nos lecteurs se sera comme nous reporté aux luttes douloureuses du XIVe siècle. Dans cette excursion aux plus sombres parties de nos annales, nous avons rencontré une anecdote fort peu connue, mais bien caractéristique de l'esprit du temps (2). Nous l'offrons à nos lecteurs, à défaut des leçons bien autrement graves qui sortent de cette lointaine histoire, mais que nous ne nous sentons pas le courage d'aborder.

Dans ce siècle si tourmenté, nos pères eurent à compter tour à tour ou à la fois avec les guerres féodales, avec la lutte contre l'Anglais, avec les courses incessantes des grandes compagnies. La misère était pour presque tous le résultat le plus durable de ces mouvements fiévreux. L'humeur voyageuse qui n'abandonna jamais la race gasconne (3) entraîna plus que jamais nos bons aïeux dans toutes les régions de la chrétienté. On les trouve partout, soldats, industriels, coureurs d'aventures. Ce dernier titre est le seul que j'ose donner au

(1) *Abrégé chron. de l'Hist. de Fr.*, année 1328.

(2) Elle est dans le chapitre VII de l'*Histoire du comte Rouge* (*Storia del conte Rosso*), par M. Louis Cibrario, dont l'autorité historique est établie, dans toute l'Europe, sur des œuvres capitales, par exemple, l'*Economie politique du moyen âge*. La partie essentielle de mon petit travail est à peu près traduite des pages 103 et 104 du volume intitulé : *Operette e frammenti storici di Luigi Cibrario*. Firenze, F. Le Monnier, 1856.

(3) J'étais en Portugal.....
..... Chez le barbier du coin,
Un Français, un Gascon (la graine en va très loin), etc.
SAINTE-BEUVE, *Maria*.

pauvre Gascon dont les annales de la Savoie m'ont révélé la vie orageuse et la fin tragique.

Il avait parcouru quelques provinces du nord de l'Espagne, peut-être à l'occasion ou sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Rentré dans son pays qui ne lui parut pas hospitalier, il courut chercher fortune plus loin et tomba dans l'été de 1395 à Chambéry. Il arrivait dans des circonstances fort critiques.

Amédée VIII (qui fut depuis l'anti-pape Félix V) avait pris tout enfant la succession du comté de Savoie à la Toussaint de l'année 1391, après la mort funeste de son père Amédée VII (1), le *comte Rouge*, l'un des plus glorieux souverains de ce petit pays. L'empoisonnement de ce dernier prince avait ému tous les esprits. De graves soupçons avaient surgi contre la mère du comte Rouge, Bonne de Bourbon; et une mésintelligence mal dissimulée avait régné entre elle et sa belle-fille, Bonne de Berry. Mais en septembre 1395, cette dernière devait quitter la Savoie pour suivre la destinée de Bernard VII, comte d'Armagnac, son cousin germain (2), qu'elle avait épousé en secondes noces. Veuve d'un prince empoisonné, elle devait survivre encore au meurtre de son nouvel époux.

Les enquêtes criminelles qui suivirent la mort d'Amédée VII se prolongèrent à l'excès par les difficultés de la cause, par l'importance des personnes compromises, par les contra-

(1) M. Monlezun (*Hist. de Gasc.*, t. IV, p. 92) dit que « Bonne [de Berry] était veuve d'Amé VI de Savoie; » c'est probablement une simple faute d'impression : il faut incontestablement Amé ou Amédée VII. Amédée VI, le *comte Verd*, était l'époux de Bonne de Bourbon, et le père du *comte Rouge*.

(2) « Bonne de Berry, dit M. Cibrario (*op. cit.*, p. 93), se remaria en décembre 1393 à Bernard d'Armagnac. » M. Monlezun, qui suit l'*Art de vérifier les dates*, fixe le 26 janvier 1393 comme la date du contrat passé à Mehun-sur-Yèvre, et l'année suivante (mais cette indication vague ne doit pas prévaloir contre l'indication de décembre 1393 donnée par l'historien piémontais), comme celle de la célébration du mariage qui eut lieu à Chambéry; il nous apprend que « la nouvelle comtesse fit son entrée solennelle à Rodez, le 19 octobre 1395. » (*Hist. de Gasc.*, t. IV. p. 93).

dictions des témoins et des suspects mis à la question. L'apothicaire qui avait préparé les remèdes prescrits au comte Rouge dans sa dernière maladie s'était avoué coupable dans les tortures, mais deux jours après il avait protesté de son innocence au moment du supplice, qui fut horrible. Il fut traîné au gibet à la queue d'une ânesse « achetée à une femme juive, » pendu et enfin écartelé. Quant au médecin qui avait ordonné les remèdes, et qu'il est bien plus difficile de croire innocent, vu la qualité des drogues indiquées, il ne fut pas condamné à mort, bien qu'il se fût avoué coupable dans les tortures de la question; grâce peut-être à la portée de ses déclarations qui atteignaient de très hauts personnages, on se contenta de l'enfermer au château de Montbrison. Il faut ajouter qu'à sa mort, en septembre 1395, il rétracta ses aveux et ses imputations, qu'il excusa par l'horreur des tortures : on l'avait tenu presque tout un jour à cheval sur une corde tendue, les pieds chargés de grosses pierres, avec d'autres tourments « que l'honnêteté ne permet pas de rapporter, » dit l'historien qui nous sert de guide.

Ainsi tombait l'effet des accusations de Jean de Grandville (c'était le nom du médecin, vrai chevalier d'industrie, qui se disait natif de Prague, et qui prétendait avoir vécu à Padoue, à Rome, en Prusse, à Montpellier, à Toulouse, avant de s'attacher au duc de Bourbon, qu'il avait suivi en Afrique, et qu'il quitta pour sa sœur Bonne de Bourbon, mère de l'infortuné Amédée VII; — on voit que les aventuriers ne manquaient pas au bon vieux temps plus qu'au nôtre). Une déclaration faite au moment de la mort était chose bien grave. Mais si elle ne peut effacer tout à fait, même pour la postérité, l'effet des ordonnances vraiment incroyables de l'affreux médicastre, on ne s'étonnera pas que les soupçons et l'irritation populaire aient persisté chez les contemporains. En vain un jugement solennel, avant la mort de Jean de Grandville, avait proclamé (avec justice cette fois, très probablement) l'innocence de

son prétendu complice, l'apothicaire si cruellement exécuté. Ces leçons ne suffisaient pas, on cherchait des coupables. Un grand seigneur soupçonné devait périr bientôt en champ clos, dans un duel judiciaire, et les accusations qui planaient toujours sur des têtes inviolables rendaient tous les esprits prompts au soupçon et désireux de supplices.

C'est en ce moment que, parmi beaucoup d'étrangers, presque tous gens sans aveu, échappés de prison, larrons ou sorciers, apparut le gascon dont j'ai déjà parlé, qui ne se distinguait guère de cette canaille ni par la mine, ni par le costume. Mais il avait de tout autres prétentions : il se vantait de posséder les plus rares secrets de médecine et se faisait donner un titre respectable. On l'appelait maître Bernard de Rota. Etait-ce exactement son nom, ou une forme latinisée d'un vocable plus gascon (Rode, Darrode, etc.), ou enfin un pseudonyme? C'est ce que je n'ose décider. Mais comme les arrestations se multipliaient contre les étrangers, qui rendaient dangereux le séjour de Chambéry, maître Bernard attira l'attention des sergents de la judicature du lieu. Il fut pris et conduit en prison. On le fouilla soigneusement, et l'on trouva sur lui un sachet plein de pierres rouges. Comme on lui demanda ce que c'était, il répondit, avec cette désinvolture plaisante propre à son pays : C'est du poison; ceci s'appelle *pierre de bœuf* et cela *pierre lapis*. On s'enquit alors des personnes à qui ce poison était destiné. Le gascon répondit qu'il devait, à la requête de certaines gens, empoisonner le pape, quelques cardinaux et quelques princes.

Il est aussi difficile de concevoir le mobile de ces aveux formidables que de leur attribuer la moindre valeur. Le gascon ne pouvait guère ignorer à quoi il s'exposait en donnant de pareilles arrhes à la justice d'une époque où toute recherche entraînait la torture. De fait, il fut mis à la question et examiné en toute rigueur. Avait-il déjà fixé quelques noms propres dans ses projets de déposition, ou s'aperçut-il

(chose plus probable), par les paroles du juge enquêteur, que les soupçons portaient sur deux princes voisins et parents du comte de Savoie? Quoi qu'il en soit, afin d'éviter les douleurs atroces de la *corde*, Bernard ne se fit pas longtemps prier pour déclarer qu'il avait commission d'empoisonner Amédée VIII; qu'il devait exécuter son mandat en faisant manger au jeune comte une orange où il aurait introduit un peu de râclure de ses pierres rouges; que les deux hommes dont il avait reçu des ordres étaient le comte de Vertus et le prince d'Achaïe.

Il n'accusait pas de petites gens. Le comte de Vertus n'était autre que Jean Galéas Visconti, qui venait d'acheter à l'Empereur le duché de Milan (1). Le prince d'Achaïe était Amédée, comte de Piémont, qui tenait ce titre de son aïeule Isabelle de Villehardouin (2).

L'histoire du médecin et de l'apothicaire du comte Rouge aurait dû être une leçon de sage défiance pour les juges de Savoie. Ils n'en furent pas moins convaincus de la sincérité de Bernard qui, du reste, entra dans le plus minutieux détail de ses projets homicides. Après la question subie à Chambéry, le pauvre aventurier fut envoyé à Bourg-en-Bresse où il fut examiné de nouveau et persista dans ses déclarations. Cela dura jusqu'au 27 avril 1396.

(1) Vertus, ville de France, dans la Champagne, à 6 lieues de Châlons, sur le chemin de Paris, chef-lieu du *pagus Virtudisus* des capitulaires de Charles le Chauve. Elle passa en 1361 du domaine de la couronne en la possession de Jean Galéas Visconti, comme dot de sa femme Isabelle, fille du roi Jean, et fut à cette occasion érigée en comté. Jean Galéas, mariant sa fille Valentine avec Louis, duc d'Orléans, lui donna en dot ce comté, qui passa depuis à Philippe, fils de Louis, puis à sa sœur Marguerite, puis au fils de cette dernière, François de Bretagne, enfin à un bâtard de François et à ses descendants jusqu'au XVIIIe siècle (Bruzen de la Martinière, *le grand Dictionn. géogr.*, 1739, t. X, in-f°, p. 170). La race des comtes de Vertus est moins célèbre en hommes qu'en femmes. On connaît la duchesse de Montbazon et sa sœur, Mademoiselle de Vertus, morte à Port-Royal (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, édit. 1867, t. V, p. 99).

(2) Philippe, comte de Piémont, époux de cette princesse, fut investi de la principauté d'Achaïe et de Morée, en 1330, par Charles, roi de Sicile. Les comtes de Piémont portèrent ce titre jusqu'à Louis de Savoie, qui légua par testament tous ses droits aux ducs de Savoie (1418). Voyez Guichenon, *Hist. généal. de Savoie*, pages 316, 317, 321.

Ce jour-là, en présence du conseil du comte de Savoie, il rétracta solennellement toutes ses dépositions précédentes, en disant qu'il avait cru voir, après avoir fait ses prières, la Vierge Marie et l'apôtre saint Jacques qui lui enjoignaient de dire la vérité. La vérité était qu'il avait acheté les pierres rouges trouvées sur lui à Léon en Espagne, parce qu'il en avait vu acheter par des marchands vénitiens et qu'on les donnait comme un remède pour la pierre; — que lui-même en avait usé plus d'une fois sans recevoir aucun dommage, et qu'il était prêt à renouveler l'expérience;—qu'il jurait sur le missel, sur le *canon*, sur le salut de son âme, que tout ce qu'il avait dit touchant une commission d'empoisonner Amédée VIII ou d'autres personnages était mensonges et pures inventions.

Le 29 novembre, maître Bernard était conduit au gibet. Dès qu'il y fut arrivé, Jean Veneti, châtelain de Bourg, se tournant vers le peuple accouru en foule à ce cruel spectacle, prononça très haut les paroles suivantes : « Beaux sires, ne vous étonnez point si l'on n'exerce d'autre rigueur contre maître Bernard ici présent que de lui trancher la tête. S'il était vrai, comme il l'a dit, qu'il eût voulu empoisonner monseigneur de Savoie, il aurait subi un plus rude supplice; mais comme il a confessé et confesse que ce n'était là qu'un mensonge, et que c'est à tort et de son propre mouvement qu'il a accusé le sire de Milan et monseigneur le prince et le sire de Beaujeu (1), on lui tranche la tête. »

Bernard prit la parole à son tour. « Seigneurs, dit-il, en face de la mort que je vais subir, je déclare que tout ce que j'ai dit, je l'ai dit seulement par peur de la corde, et que j'ai menti en accusant monseigneur le prince. » Il demanda ensuite avec instance à se confesser. Sa confession faite, il dit encore : « Je décharge chacun de ceux que j'ai accusés, mon-

(1) De ces paroles et de celles que va prononcer Bernard lui-même, il résulte que ce dernier avait accusé d'autres personnes que les deux princes nommés plus haut. Le sire de Beaujeu tenait le premier rang parmi les vassaux des comtes de Savoie; dans la rivalité entre Bonne de Bourbon et Bonne de Berry, il s'était déclaré pour la première avec le prince d'Achaïe.

seigneur le prince et les capitaines; car ils n'ont pas fait, j'en jure sur mon âme, le mal dont je les ai chargés, *et ce que je ay dit, je non ay dit forsque par paour de la corde* (1). »

Après quoi la hache du bourreau fit son œuvre, sans satisfaire la susceptibilité du prince d'Achaïe qui se plaignit d'une calomnie dictée, selon lui, au malheureux aventurier gascon; sans assoupir les ressentiments excités par la mort du comte Rouge, qui firent encore d'autres victimes. Tout cela n'empêcha pas Amédée VIII d'augmenter la prospérité de la Savoie, qui fut érigée pour lui en duché par l'empereur Sigismond (1416). Sa mère, devenue comtesse d'Armagnac, vint finir à Rodez une existence des plus éprouvées, mais qui se couronna vers la fin d'une auréole de charité ardente et d'héroïque piété (2). Elle avait donné à son second mari deux enfants mâles (Jean IV d'Armagnac et Bernard de Pardiac) et cinq filles. Elle avait laissé en Savoie, outre son fils Amédée VIII, deux filles, dont l'une épousa Louis, dernier prince d'Achaïe, après la mort duquel le Piémont fut réuni à la Savoie (1418): union qui a duré plus de quatre siècles, en dépit d'une barrière formée par les plus hautes montagnes de l'Europe. C'est cette princesse, nommée Bonne comme sa mère et sa grand'mère, qui a laissé le legs pie le plus curieux peut-être dont l'histoire ait gardé le souvenir: une messe quotidienne de *requiem*, dans la chapelle des princes d'Achaïe, chez les Franciscains de Pignerol, pendant *douze mille ans!* « Bonne de Savoie, dit fort bien M. Cibrario, ne croyait pas la fin du monde très prochaine; elle supposait à l'église des Frères Mineurs une solidité, à la conscience de ses héritiers une délicatesse et une constance, à leur race une durée, à la monarchie une perpétuité, dont il n'y a pas d'exemple dans les choses humaines. »

Léonce COUTURE.

(1) Cette courte citation textuelle est la seule de ce genre que présente M. Cibrario. J'ai dû, pour tout le reste, traduire sur son texte italien qui est déjà une version du vieux français.

(2) Voyez des détails édifiants sur les dernières années de Bonne de Berry dans M. Monlezun, *Hist. de Gasc.*, t. IV, p. 212.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(*Suite*) (1).

EGLISE D'ESTANG.

Plus heureux que les habitants de Croûte, les fidèles d'Estang virent leur église de Notre-Dame renaître de ses cendres, dès que le roi Henri IV eut réussi à rendre la paix à la France.

Mais quels étaient son plan et son style, avant la funeste invasion du protestantisme démolisseur?

Cette église n'avait qu'une seule nef, avec transsept assez ample pour donner ouverture à trois absides, dont les arcs de triomphe se voient encore sur le même plan.

S'il faut en juger par les dimensions actuelles, la longueur totale, fixée par l'architecte roman, dépasserait un peu 28^{m} sur 7^{m} de largeur. — Du nord au sud, le transsept mesure 14^{m}. C'est donc une véritable croix latine, avec l'abside centrale pour chevet, sur une profondeur de 8^{m} 85.

Le signe sacré de notre rédemption se dessine avec autant de liberté sous les voûtes que sur le sol; attendu que leur hauteur est uniformément de 13^{m} au chevet, aux croisillons, et à la nef qui sert de hampe à cette croix.

Toutefois l'abside centrale se termine, à l'est, en cul-de-four, sur une longueur de 3^{m} 95; réservant pour les parties droites, c'est-à-dire en avant-coupole, 4^{m} 90, comme vrai chevet de la croix.

Les deux absidioles ont, purement et simplement, leurs voûtes en cul-de-four, sans avant-coupole. Pour leur plus grande hauteur, ces deux voûtes mesurent 6^{m}, leur profon-

(1) Voir tome XI, pages 313 et 345 de cette *Revue*.

deur quatre, et la plus grande largeur 4m 25 sous l'arc de triomphe.

Comme *sacrarium* primitif, on ne trouve ici qu'une étroite *custode*, éclairée d'une très petite barbacane, à l'est. Cet édicule est dans l'épaisseur des murs qui séparent la maîtresse abside de sa voisine au nord. On y voit encore l'ancien bahut du trésor, qui prend ce nom dans les inventaires du moyen âge : *arca thesauri, arca sacrarii.* C'est là que se renfermaient les objets les plus précieux qui, dans les jours de fêtes solennelles, servaient aux trois autels.

Cette petite sacristie correspond juste à la place qu'occupe, du côté opposé, une tour cylindrique d'escalier, qui n'a point de girons.

Elle ne devait pas suffire aux besoins actuels du culte religieux. Et, pour ce motif, l'arc triomphal de l'absidiole du nord a été aveuglé d'un mur d'assez récente construction, afin de la convertir en sacristie paroissiale. Un évier, ouvert par brèche à l'aspect de l'est, et une porte de communication avec la grande abside sont les seules modifications introduites dans cette enceinte. Mais il faut convenir que le mur de clôture est aussi regrettable que la baie ouverte sur le *presbyterium*, comme désaccord avec l'harmonie générale des grandes lignes.

Les arcatures du *consessus* sont au nombre de neuf, comme à Aignan. Or, ce nombre impair de places rangées au pourtour de l'abside fait supposer, partout où on le rencontre, que le président des cérémonies du culte siégeait au sommet de l'axe, en face de l'autel. A droite et à gauche s'échelonnaient symétriquement les membres de son clergé, régulier ou séculier selon les circonstances. C'est ainsi, du reste, que saint Jean Chrysostôme le suppose (1), même pour les églises qui, de son temps, étaient une dépendance des grandes habitations rurales. « Je vous en prie, je vous en conjure, je vous le de-

(1) Homil, XVIII, in Act. Apostolorum.

» mande comme une grâce personnelle, ou plutôt je vous en
» fais un devoir sacré, à vous tous qui habitez une *villa*,
» n'ayez pas l'air de vivre à la campagne sans église... Ayez
» près de vous un ministre de l'auguste sacrifice, un diacre
» même avec le personnel indispensable au service de l'autel.
» Sans compter toute la révérence qu'appellera autour de
» vous la cohabitation d'un *ancien du sanctuaire*, sa seule
» présence fécondera vos terres, et les assurera contre les
» fléaux dévastateurs. Il sera comme une prière incessante
» devant vous. Les chants sacrés, les hymnes du matin et du
» soir, les sacrifices et oblations dominicales seront pour
» vous. Il sera le précepteur de vos enfants, il dirigera l'en-
» seignement religieux de votre maison tout entière. »

L'*ancien du sanctuaire*, le diacre et le personnel clérical indispensable au service des autels ordinaires étaient, au IVe siècle, et dans les cas prévus par saint Jean Chrysostôme, une sorte d'imitation de ce qui devait se pratiquer régulièrement dans les offices épiscopaux. Car, dès le siècle précédent, le pape saint Zéphirin avait prescrit que tout évêque en cérémonies pontificales fût entouré de son clergé : *decrevit præterea ut rem divinam facienti episcopo sacerdotes omnes astarent* (1).

Du Cange a eu donc raison de dire, dans son *Glossaire* que le *presbyterium* constitue la place réservée au clergé réuni pour les pratiques de la liturgie sacrée (2).

Dès les premiers siècles de l'église et jusqu'au XIIIe exclusivement, ces places réservées se ménageaient à l'hémicycle, dans les nouvelles églises de quelque importance, c'est-à-dire en vue de la nef occupée par l'ensemble des fidèles : « afin
» que — dit le pape Eugène II dans un concile tenu à Rome
» en 826 (3) — les prêtres et les autres clercs, de service dans

(1) Sa légende au bréviaire romain.

(2) PRESBYTERIUM, collegium presbyterorum, vel CONSESSUS et conventus... pars ecclesiæ in quâ presbyteri consistunt et sacræ liturgiæ vacant.

(3) Canon XXXII.

» les cérémonies religieuses, apparaissent aux fidèles en lieu
» distinct et d'une manière plus propre à l'édification. »

Ajoutons qu'afin d'obtenir plus facilement « que les saints offices pussent y être célébrés avec la liberté et la révérence convenables, le même canon interdit aux laïques l'accès du *presbyterium*, pendant que l'on y offrait le saint sacrifice. »

Nous avons dit pour quel motif le nombre des places était plus ordinairement impair, 5, 7, 9 et même 11.

Ce dernier nombre, exceptionnel pour la Gascogne du moins, se retrouve à Saint-Paul-de-Dax, diocèse d'Aire, dans les Landes, comme aussi au chevet de Valcabrère (Haute-Garonne). Mais à Maubourguet (Hautes-Pyrénées), ces sortes d'arcatures sur stylobate continu sont réduites à cinq.

Quant au chevet de Saint-Paul-de-Dax, nous ferons observer que les dimensions de l'arcature sont là, plus réduites qu'ailleurs. De la banquette à la clé du cintre, la hauteur ne mesure en effet que 1m 57, sur 0m 88 de plus grande largeur.

Nous avons remarqué, en outre, que cette banquette, réellement fixée à hauteur de siége, c'est-à-dire à environ 0m 42 au-dessus du sol, trace, en plan horizontal, une surface triangulaire dont l'angle intérieur a le sommet à la distance de 0m 60 de sa base, qui limite le bord antérieur de chaque place.

A Notre-Dame d'Estang, l'architecte a disposé la forme et les dimensions de toutes les arcatures selon la pratique générale de son temps. Dix colonnes, entre base et chapiteau, encadrent ces sortes de niches, et reçoivent, deux à deux, la retombée des archivoltes. Les banquettes ont disparu sous un remblai de longue date. L'abaque de tous les chapiteaux est orné de sculptures : les fleurons, les palmettes, les rinceaux et les entrelacs de style roman y sont disséminés avec des variantes convenables. Quant aux corbeilles, elles sont tout simplement feuillagées, sauf deux chapiteaux où l'on voit se jouer des animaux de fantaisie, ou peut-être symboliques :

vous diriez des aigles et des lions, comme on en rencontre si souvent à travers les nombreux motifs de l'ornementation romane.

A partir du sommet de l'axe, la série des arcatures se poursuit uniformément, à droite et à gauche, jusqu'à l'arc triomphal. A l'abord des parties droites de l'abside, elle rencontre deux colonnes qui s'élèvent depuis le sol jusqu'à la naissance de la voûte.

Les bases de ces deux colonnes sont encore visibles, malgré le remblai du sanctuaire; mais les fûts, à demi engagés dans le plein mur, ont été tronqués, à près de 4^{m} de hauteur, pour faire place à un ignoble badigeon coloré, qui empâte aussi toutes les sculptures.

Ces deux colonnes servent d'appui à un arc doubleau, très saillant et à vive arête, qui traverse la voûte, à la jonction de la coupole et de l'avant-coupole. Cet arc prend naissance, à droite et à gauche, sur deux chapiteaux dont le tailloir motive une étroite corniche, ornée d'un triple rang de billettes disposées en damier.

Cette corniche suit, horizontalement, la ligne de jonction entre la voûte et la partie verticale du mur qui forme l'enceinte de l'abside.

Un peu plus bas, et comme limite des archivoltes qui couronnent les neuf arcatures à siége, règne une seconde corniche, parallèle à la première, mais à billettes sculptées sous forme de bâton rompu. Elle a été détruite en partie pour céder place libre au badigeon. Mais on la retrouve, faisant retour sur le mur oriental du transsept, pour aller suivre, dans les absidioles et à la hauteur de leurs chapiteaux, la ligne qui unit leurs petites voûtes au mur vertical.

Dans le principe, la corniche supérieure reproduisait aussi sa belle ceinture de billettes en damier, à l'extérieur de la grande abside et en retour sur les quatre murs du transsept. On en retrouve encore la trace à la hauteur des nombreux chapiteaux

qui reposent sur ses hautes colonnes et reçoivent la retombée soit des formerets, soit des grandes arcades de l'intertranssept.

Cette corniche est dépourvue d'ornementation sculpturale, à partir de la moitié du mur oriental. Mais elle continue sa marche au sud et à l'ouest, et fait retour, en partie du moins, sur les autres murailles, y conservant son biseau plat et uni, comme une preuve manifeste de restauration incomplète, dans cette portion de l'édifice.

Nous ferons observer que le croisillon du nord n'a rien conservé de cette même corniche; ce qui nous semble prouver aussi que la reconstruction des murs aura été ici plus importante, parce que la dégradation les avait atteints sur une plus vaste échelle. Aussi reconnaît-on que certains chapiteaux et même quelques bases ont été remplacés avec des caractères et des traces de style fort étrangers à la période romane qui vit construire cette église.

Ajoutons enfin que la même observation se justifie sur divers points, et notamment dans les arcs obliques qui traversent les sections de voûte de l'intertranssept, du croisillon septentrional, et aussi de la maîtresse-nef. Car on a dû refaire cette nef tout entière, après l'apaisement des troubles qui avaient occasionné la ruine de l'église, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Du reste, toutes ces grosses réparations ne devaient pas se faire sans altérer profondément le caractère primitif de Notre-Dame-d'Estang, vu le goût et les idées qui prévalaient, en architecture, sous le règne d'Henri IV. C'est, en effet, la période qu'elles accusent; et elle ne saurait être mise en doute à moins de preuves du contraire, établies sur des titres bien dignes de foi. Ajoutons même que, loin d'infirmer notre appréciation, les monuments écrits viennent la confirmer avec une entière certitude.

Nous avons publié aux tomes I et II de cette *Revue* un procès-verbal d'enquête, signé à l'original, le 15 juillet 1572,

par les cinq commissaires enquêteurs, qui avaient eu la mission officielle de le rédiger, après visite des lieux. Cette mission émanait du roi de France, Charles IX, par lettres patentes adressées à l'évêque d'Aire sur l'Adour, le 20 décembre 1571.

Or, lesdits commissaires avaient établi, toutes informations prises, « que les gens de la religion réformée avaient massacré 79 prêtres dans le seul diocèse d'Aire. Qu'en outre ils avaient pillé, et même détruit en tout ou en partie 220 églises... »

« Quant à l'église paroissiale d'Estang et ses annexes... les ornements, joyaux, livres et cloches ont été pris et ravis et pillés et emportés, et lesdites églises brûlées et ruinées... Et si les rançonnèrent les fabriqueurs (fabriciens) 30 livres tournoises. Et fut la maison du curé pillée; et les meubles, linges et livres emportés, et lui constitué prisonnier et rançonné cent écus-sol (1). »

Pillée, brûlée et ruinée avant le 15 juillet 1572, Notre-Dame-d'Estang ne put être restaurée qu'après la fin des troubles, c'est-à-dire, au plus tôt, dans les dernières années du XVIe siècle. D'où il suit que les monuments écrits concordent exactement avec les caractères si fatalement imprimés à la restauration de l'édifice.

Mais par quelles ressources pouvait alors se faire une restauration de cette importance, et qui devait y contribuer, vu l'état et la constitution de l'Eglise de France, dans cette période si tourmentée? C'est le Concile général de Trente, clos le 4 décembre 1563, qui précisait la règle, au chapitre VII de la 21e session. « A l'égard des églises paroissiales qui se trouveront ruinées, encore qu'elles fussent du droit de patronage, les évêques auront soin qu'elles soient refaites et rétablies des fruits et revenus quels qu'ils puissent être qui appartiendront, de quelque manière que ce soit, auxdites églises... » Et si

(1) Sur la valeur de l'écu-sol à cette date, voyez plus bas, *Correspondance*.

ces revenus sont insuffisants, « ils obligeront, par tous les moyens convenables, à contribuer auxdites réparations, les patrons et tous autres qui perçoivent les fruits provenant desdites églises, ou, à leur défaut, les paroissiens, nonobstant toute appellation, et contradiction. »

Telles furent donc les ressources employées à ces réparations. Or le mur pignon occidental fut lui-même repris, et ce nous semble, un peu trop à l'est des fondations primitives. On voulut même le munir d'un moucharaby, comme moyen de défense en cas de nouvelle attaque.

Cette espèce de balcon, couvert et fermé en avant, communiqua désormais avec l'extrados de la voûte bâtie sur la nouvelle nef. Une baie, qui fut aveuglée postérieurement, en conserva longtemps la preuve, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la population crut n'avoir plus besoin de défendre la porte de sa nouvelle église, à travers les machicoulis dont on avait percé la partie antérieure du balcon.

Ce témoignage manifeste du zèle religieux des fidèles d'Estang, et de l'énergique résolution qu'ils avaient prise, sous Henri IV, de transmettre aux générations suivantes un monument restauré à si grands frais, a dû céder enfin, et disparaître, de nos jours, avec le mur pignon qui en était orné depuis près de trois siècles. Une large et profonde lézarde sillonnait, de haut en bas, la façade tout entière. Presque toutes les parties de cette église, que l'on avait dû reconstruire, peut-être à la hâte et dans les conditions d'une trop grande économie, menaçaient ruine depuis plus de 40 ans.

Un nouveau plan de restauration, en tout conforme au plus ancien, a été enfin dressé, avec le concours éclairé de la commune et de la fabrique, encouragées l'une et l'autre par M. l'abbé Landre, leur digne curé. Les travaux se poursuivent avec une sage maturité. Et bientôt Notre-Dame d'Estang reparaîtra tout entière dans le style bien compris de la période qui l'avait vu naître.

Toutefois, nous n'osons pas espérer que les ressources actuelles puissent s'étendre jusqu'à la reconstruction des embellissements extérieurs, qui nous semblent avoir imprimé, dès l'origine, un caractère de distinction fort remarquable au pourtour du chevet de cette belle église.

En contre-bas des toitures actuelles, il nous a été facile de constater une reprise en élévation, pour les trois absides, mais seulement au-dessus de la naissance de leurs voûtes. Le marteau des protestants avait donc opéré quelque démolition sur ces divers points. C'est qu'il aura fait disparaître le couronnement que la période romane donnait ici, en général, aux édifices de cette valeur : nous voulons dire une ceinture en relief d'arcatures sur corbelets à figures fantastiques; et plus haut une galerie à jour, avec coursière de ronde pour la visite du chenal qui recevait les eaux de ces trois voûtes. Une autre génération sera peut-être assez heureuse pour rétablir ce complément d'un édifice que nos contemporains lui auront transmis, après lui avoir généreusement rendu les caractères essentiels de sa primitive splendeur.

ÉGLISE DE VALCABRÈRE.

Mais remontons le cours du fleuve qui limite, à l'est, notre Gascogne. Non loin du confluent de la Neste, nous trouvons, dans la Haute-Garonne, une église romane, à trois nefs bien conservées, qui, avant 1790, faisait partie de notre province ecclésiastique, avec tout le diocèse de Comminges : c'est celle de Valcabrère, dans le canton actuel de Saint-Bertrand, et sur la plaine qui l'avoisine au nord de cette ville.

Son caractère spécial est d'avoir été bâtie, dès l'origine, avec emploi de nombreux matériaux provenant des constructions que les *Romani-Convenæ* avaient élevées sur cette même plaine, après la défaite de Sertorius.

Ruinée, à son tour, dans la période si fatale des invasions

barbares, elle fut reconstruite, vers la fin du XIe siècle, ou dans les premières années du XIIe. Mais elle conserva, sur divers points, son caractère primordial, attendu que les débris de marbres gallo-romains s'y montrent encore à travers les éléments dont se composent ses parements vus. Nous citerons un berger, Apollon peut-être, portant sur ses épaules une brebis, dans un petit bas-relief incrusté tout à côté de la porte. A l'intérieur, on retrouve en outre des tronçons de colonnes assez considérables, des chapiteaux entiers, en marbre blanc comme ce bas-relief, et aussi de curieux fragments de frise, disposés de manière à mettre en évidence certaines scènes d'immolations païennes, presque en face de l'autel du plus auguste des sacrifices.

Saint Bertrand, évêque de Comminges de 1073 à 1123, avait lui-même, selon toute apparence, relevé les ruines de cette église. N'aurait-il pas voulu, ici, comme à Saint-Aventin de Larboust, rattacher aux murs qu'il élevait, et même, selon l'édit de Charlemagne, comme enchaîner l'idolâtrie vaincue par le Christ au char de son divin triomphateur?

L'église de Valcabrère est à trois nefs et trois absides en hémicycle. Elle est assez connue par les diverses études qui en ont été faites pour que nous puissions nous dispenser d'en tracer en ce moment une description monographique, qui d'ailleurs dépasserait les bornes de notre cadre.

Dans l'abside centrale, en hémicycle à l'intérieur, et rectangulaire à l'extérieur, on voit onze arcatures, indépendamment de celles qui se trouvent à la première travée des bas-côtés. Celles-ci, au nombre de six, trois à droite et trois à gauche, ont été ménagées dans un retrait d'environ 0m 50, qui indique la place d'un transsept peu prononcé. Il est très certain qu'elles n'ont été disposées, soit ici, soit au sanctuaire qu'à titre de simple ornementation. Car le stylobate continu sur lequel portent les colonnes est, partout, à 2m 15

du sol primitif. Il n'était donc pas destiné, comme à Estang, à Aignan et autres lieux, à servir de siége.

Les deux absidioles sont également en hémicycle, à l'intérieur; tandis qu'à l'extérieur elles se détachent, sous forme de pans coupés, des deux flancs de l'abside principale dans les nefs.

Quatre arcs doubleaux, à vive arête, cerclent chacune des trois voûtes, et les partagent régulièrement en travées inégales.

La voûte du centre est en berceau. Mais nous ferons observer que les deux latérales sont, pour elle, comme un arc-boutant continu, dont la coupe est, par exception, fort rare, en véritable quart de cercle.

Ajoutons enfin que le chevet est éclairé par neuf fenêtres, trois à chaque abside; mais les nefs n'en ont que cinq, dont quatre à celle du sud, et une au croisillon du nord. Toutes rappellent les barbacanes de Taron; sauf les deux latérales de la grande abside qui, par exception, imitent celles de Peyrusse-Vieille et de Préchac.

A l'exception du transsept, dont le retrait est au détriment des murs, ceux de la nef ont partout au moins 1^{m} d'épaisseur; sans compter la forte saillie des contreforts qui, des deux côtés, correspondent aux arcs doubleaux même à l'intérieur.

Dans la partie saillante de la maîtresse abside, le mur présente, à l'aspect de l'est, une épaisseur encore plus considérable; mais il n'en est pas de même pour les deux absidioles, sans qu'il soit possible de déterminer, avec précision, le vrai motif de cette différence. Elle suffit du moins pour nous faire croire que les préoccupations de défense en cas de siége n'auront pas dominé la pensée de l'architecte, dans le plan de cette intéressante église, au même degré que pour un grand nombre d'autres.

La seule porte qui ouvre vers l'intérieur de l'édifice est

évasée à l'extérieur sur le flanc septentrional. Des colonnes, entre bases toriques et chapiteaux richement historiés, la décorent comme à Aignan et à Saint-Aventin. Des statues en pied, de marbre blanc et grandes au moins comme nature, s'ajoutent à cette décoration. Et dans l'aire du tympan qui s'arrondit un peu au-dessus, un haut relief reproduit le Christ bénissant entre les quatre évangélistes, accompagnés de leurs symboles respectifs. La tête du Christ est entourée, comme à Saint-Aventin, du nimbe crucifère. Mais il est uni autour de la tête des Evangélistes, et aussi de leurs symboles; car l'artiste roman a cru devoir nimber, ici, les attributs comme les personnages eux-mêmes; ce que l'on voit, du reste, aux peintures de Saint-Créac et ailleurs.

Nous avons fait observer que les trois absides de Valcabrère ne gardent qu'à l'intérieur leur forme en hémicycle. C'est une exception dont nous n'avions encore signalé aucun exemple. Mais elle nous ramène à l'étude plus détaillée de Peyrusse-Grande, canton de Montesquiou du Gers.

ÉGLISE DE PEYRUSSE-GRANDE.

Cet édifice, avons-nous dit, est d'une date postérieure à la construction de l'église de Peyrusse-Vieille. Mais il est, en outre, beaucoup plus important, soit comme plan d'ensemble, soit comme dimensions.

Nous savons déjà que l'abside centrale présente, en plan extérieur, la forme d'un quadrilatère, à angles droits, comme à Valcabrère. Ajoutons que les deux absidioles, en retrait de la grande abside, bien autrement considérable de l'est à l'ouest que dans cette dernière église, se dessinent aussi à angles droits, saillants vers l'extérieur, et rentrants au contact des murs latéraux de la maîtresse abside. Quant à l'intérieur, le chevet entier est en hémicycle.

Ses trois absides se détachent, vers l'orient, de deux cha-

pelles accessoires, bâties de manière à reproduire les deux croisillons d'une espèce de transsept, dont le plan sépare les absides des trois nefs qui leur correspondent.

Ces deux chapelles latérales sont bâties à angles droits, à l'intérieur comme à l'extérieur, de manière à reproduire, sur le sol, le plan d'une croix latine, dont l'abside centrale serait le chevet, et dont la hampe serait figurée par la maîtresse-nef.

Nous voilà donc ici, comme à Croûte, en présence d'une grande église, bâtie à l'époque romane, pour une population que l'on supposait devoir prendre, dans le cours des siècles, un accroissement relativement considérable. Mais nous savons déjà qu'à Peyrusse-Grande, comme à Saint-Orens d'Auch et à Saint-Mont, la partie orientale de l'édifice était réservée au personnel d'un monastère bénédictin; et que les nefs devaient être livrées aux exercices du culte public d'une paroisse, qui fut longtemps dirigée par un simple vicaire perpétuel, pris dans le chapitre.

S'il faut en juger par l'étendue de l'espace mis à la disposition du personnel monastique, il aurait dû former, à l'origine, une compagnie assez nombreuse. Mais depuis son annexion à l'abbaye de Cluny, le monastère ne put avoir que le rang d'un simple prieuré. Encore fut-il considérablement réduit, à une époque de nous inconnue, pour être mis sous la dépendance de celui de Saint-Orens d'Auch. Nous savons, en effet, que les visiteurs clunistes des premières années du xve siècle ne trouvèrent à Peyrusse que le prieur avec un seul moine; et cela, disent-ils, selon l'usage antérieurement établi, comme de règle locale. Ce qui veut dire qu'on n'avait laissé de l'ancien personnel que les religieux nécessaires au service paroissial, combiné avec les pratiques bénédictines, ainsi que nous l'avons déjà constaté pour le règne de Louis XIV.

Le document inédit qui nous fixe sur ce point constate aussi la dépendance dont nous venons de parler : *In prio-*

ratu de Petrusiâ, subdito prioratui sancti Orientii, debet esse prior cum uno monacho (1).

Ce manuscrit, qui nous a été signalé par notre rédacteur en chef, M. Léonce Couture, établit, pour l'année 1428, le catalogue des monastères et bénéfices qui se rattachaient, vers cette date, à ce qu'il appelle l'archi-monastère clunisois, *ab archimonasterio cluniacensi dependentium.*

Ce n'est donc pas aux troubles religieux et politiques, survenus dans la seconde moitié du XVIe siècle, qu'il faudrait rapporter, comme on l'avait dit, la réduction du personnel monastique de Peyrusse-Grande. Mais il n'en est pas moins vrai que, par la démolition des voûtes de cette belle église, les protestants de cette malheureuse période occasionnèrent un préjudice des plus considérables, qu'il n'a jamais été possible de réparer entièrement.

F. CANÉTO, v. g.

(*La suite prochainement.*)

(1) Manuscrit in-4°, n° 5654 du fonds latin de la bibliothèque Richelieu.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT

ET SUR LES VILLES QU'ELLE A FONDÉES

GIMONT ET SOLOMIAC.

AVANT-PROPOS.

A deux kilomètres environ de la petite ville de Gimont, sur la rive droite de la Gimone qui lui a donné son nom, dans la direction du sud-ouest et au centre de la vallée qu'arrose la rivière, se voyait, avant 1789, une antique abbaye de Bernardins, dont l'origine remontait jusqu'au milieu du XIIe siècle. Fondée en 1142, elle était fille de Berdoues, autre abbaye de cet ordre, dans l'Astarac, fondée elle-même, en 1137, par une colonie venue de Morimont, alors centre principal de ce mouvement prodigieux qui, pendant le XIIe et le XIIIe siècles, ne cessa d'emporter en tout sens et dans toutes les régions de la France et de l'Europe les intrépides enfants de saint Benoît retrempés dans l'esprit des règles primitives de l'Institut, sous l'inspiration de Robert de Molesme et de saint Bernard.

Quelque considérable qu'ait pu être dans le cours de sa longue existence le rôle de cette abbaye dans nos contrées, le souvenir en est aujourd'hui bien effacé. De l'abbaye elle-même c'est à peine s'il reste quelques vestiges. Les murs d'enceinte de son vaste enclos, le moulin qui était à côté sur la Gimone, le rez-de-chaussée et le 1er étage du logement de l'abbé, occupé aujourd'hui par le meunier, quelques constructions secondaires qui formaient les dépendances du cloître

et que le propriétaire actuel n'a laissé subsister que pour le service de l'exploitation et l'habitation du colon, telles sont les seules ruines qui puissent en ce moment faire reconnaître l'emplacement qu'elle occupait. On se sent le cœur bien triste lorsqu'on parcourt ces lieux mornes et solitaires, et qu'on cherche en vain les traces de tant d'utiles et saintes existences. En présence de cette désolation, l'imagination la plus froide ne saurait demeurer oisive. Elle essaie de relever l'antique monument et de lui rendre cette vaillante et pieuse population qui l'occupa dans son origine, et pendant si longtemps ne cessa de répandre dans toute la contrée, avec la bonne odeur de ses vertus, des bienfaits de tout genre. Elle croit voir défiler ces nombreuses générations de moines, dont quelques-uns, avant de s'ensevelir dans le cloître, avaient appartenu aux familles les plus illustres, qui avaient tout quitté, pour venir se vouer en ce lieu, sous le regard de Marie, à la prière, au silence et aux plus rudes travaux. Elle les accompagne dans leurs excursions journalières.

Il lui semble voir tomber successivement sous les coups de leur cognée les forêts qui couvraient presque toute la contrée. Des terres incultes, où ne croissent que des bruyères et des broussailles, s'ouvrent au tranchant de leurs charrues, et leurs innomblables troupeaux couvrent d'immenses prairies qui ont remplacé les halliers dont était hérissée la vallée tout entière!... A ces souvenirs d'un passé glorieux et pourtant oublié par les uns, calomnié par les autres, une vive protestation s'élève du fond de la conscience indignée pour flétrir l'ingratitude des hommes, détester les sauvages emportements des passions qui ont amoncelé tant de ruines, et venger la mémoire outragée de ces humbles cénobites qui dorment si nombreux dans ce sol fécondé par leurs sueurs.

Telles furent les impressions que nous ressentîmes lorsque nous visitâmes pour la première fois ces lieux où nous avions espéré trouver tant de restes du passé et dont une curio-

sité facile à comprendre nous faisait dès lors rechercher les souvenirs historiques. La déception fut grande, il faut l'avouer. Cependant nous ne perdîmes pas courage. Disons mieux : ce fut cet état même de désolation qui avait si fort attristé nos regards, et l'indifférence que nous remarquions généralement autour de nous pour la mémoire d'un passé si digne à tant d'égards de nos plus vives sympathies, qui nous déterminèrent à consacrer désormais tous les loisirs que pourrait nous laisser le ministère paroissial à la recherche des documents encore subsistants sur l'antique abbaye de Gimont, et à la rédaction d'un travail que, dans notre pensée, nous destinions à la *Revue de Gascogne*, qui avait déjà accueilli avec tant de bienveillance nos *Recherches historiques sur la ville et la communauté d'Aubiet*. Depuis ce moment, plusieurs années se sont écoulées, et nous pouvons dire que nous avons fait dans ce but bien des perquisitions, et si le succès n'a pas toujours répondu complétement à nos désirs, nous avons cependant la satisfaction de pouvoir dire que tous nos efforts n'ont pas été perdus. Nous avons en ce moment entre les mains des documents précieux qu'il s'agit de mettre en œuvre et qui, tout incomplet qu'ils sont, peuvent fournir les éléments d'un travail sérieux. Nous le commençons aujourd'hui : puisse-t-il intéresser les lecteurs de la *Revue* à qui nous l'offrons comme un gage de notre gratitude pour la bienveillance passée et de notre constante bonne volonté pour coopérer selon nos forces au bien qu'elle se propose d'accomplir par ses publications.

Avant de terminer cet avant-propos, disons encore un mot du plan que nous nous sommes tracé.

L'abbaye de Gimont depuis sa fondation, en 1142, jusqu'à sa destruction, après la dispersion violente de ses derniers habitants, à la fin du dernier siècle, a eu une existence d'un peu plus de six cents ans. Comme tous les établissements monastiques, elle a eu sa période de formation et d'épanouissement;

puis une période stationnaire durant laquelle, après avoir atteint son plus haut point de gloire et de prospérité, elle semble perdre tout à coup la ferveur et l'activité primitive, et ne songe plus, pour ainsi dire, qu'à jouir paisiblement des richesses qu'elle doit aux pénibles travaux et à la vie austère de ses premiers habitants.

Les choses, il est vrai, se maintiennent en apparence, pendant un certain temps, dans un état prospère. Néanmoins l'institution porte déjà dans son sein des germes funestes de décadence, dont la présence est peu sensible, mais qui ne doivent pas tarder à se développer pour lui faire perdre son caractère originel et la détourner de la fin qui lui avait été assignée par la Providence. Vient enfin la période de dégénérescence bien manifeste qui s'aggrave et se précipite de jour en jour, et va finalement aboutir, en 1789, à la ruine totale de l'abbaye et de l'ordre même qui l'avait fondée.

Ce qu'il y a ici de particulièrement remarquable, c'est que chacune de ces périodes embrasse un nombre d'années à peu près égal. La première, en effet, depuis la fondation de l'abbaye, comprend environ deux siècles et peut se fixer entre 1142 et 1350. Vers cette dernière date on peut placer le commencement de l'état stationnaire et d'immobilité. On jouit paisiblement, autant que le permettent les événements du dehors et les agitations auxquelles la société civile est en proie, de la position qu'on s'est acquise; mais on s'en tient là et on ne songe nullement à de nouveaux développements. Les choses se maintiennent à peu près dans cet état jusque vers le commencement des guerres religieuses du XVIe siècle. Cette période comprend donc aussi environ deux cents ans, de 1350 à 1550. Alors commence la période de dégénérescence, qui dure à son tour jusqu'à son entière consommation et à la destruction qui en fut le châtiment providentiel, environ 240 ans.

Ces trois périodes nous fournissent la division naturelle de

notre travail qui aura aussi trois parties distinctes, correspondant à chacune des trois périodes que nous venons d'indiquer.

En finissant, qu'il nous soit permis d'adresser ici une prière aux lecteurs de la *Revue*. Comme nous l'avons déjà dit, nous avons sous la main des documents suffisants pour pouvoir entreprendre un travail sérieux, mais nous ne devons pas dissimuler qu'ils présentent bien des lacunes, surtout pour ce qui concerne la période stationnaire. Nous ne savons s'il serait possible de les combler; mais ce que nous comprenons bien, c'est que, isolé comme nous le sommes dans une paroisse rurale, privé de l'avantage de fouiller les dépôts de documents historiques qui se trouvent dans les grands centres, nos efforts individuels ne suffisent pas pour y réussir. Nous prions donc les lecteurs de la *Revue* qui seraient en position de nous venir en aide, soit par la communication de documents qu'un heureux hasard aurait pu faire tomber dans leurs mains, soit par l'indication de sources de nous ignorées où il nous serait possible de puiser, de vouloir bien nous prêter leur précieux concours. Ils peuvent compter d'avance sur notre parfaite reconnaissance et sur la disposition constante où nous sommes de notre côté de faire tout ce qui serait possible, l'occasion se présentant, pour leur être agréable.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

BIBLIOGRAPHIE.

L'abbé Lalanne, restaurateur et principal du collége d'Aire, par M. l'abbé Larrieu, chanoine honoraire, ancien principal du collége d'Aire. (Extrait de la *Petite Revue cathol. d'Aire et Dax.*) 24 p. in-8°. Bayonne, imp. Lasserre.

L'abbé Pierre Lalanne a été, dans nos contrées du sud-ouest, le restaurateur de l'enseignement secondaire et de l'enseignement chrétien après les orages de la Révolution française. Non-seulement il a fondé ce collége d'Aire qui fut longtemps le meilleur établissement d'instruction publique de notre province, mais encore il a formé les maîtres vénérables qui ont été les premiers directeurs des séminaires d'Auch, de Larressore, de Saint-Pé, c'est-à-dire des principaux centres d'enseignement chrétien de nos trois diocèses. La *Revue de Gascogne* lui a du reste déjà rendu hommage par la plume de M. l'abbé J. Bonhomme, dont nos lecteurs n'ont pas oublié les précieuses études sur le petit séminaire et le collége d'Aire.

Aujourd'hui c'est un tribut de souvenir tout spécial au fondateur de ces établissements, qui est payé par un de ses successeurs. On y sent une affection toute filiale, et en même temps toute l'autorité d'une conviction ferme et d'une expérience prolongée. Personne ne pouvait mieux que M. l'abbé Larrieu recueillir et présenter à la nouvelle génération le portrait fidèle de ce digne prêtre, qui sut ménager la transition entre ces deux époques si profondément différentes, sans rien sacrifier des fortes et saines traditions du passé.

Nous voudrions reproduire en entier ces pages substantielles. Le manque d'espace nous obligeant à nous restreindre beaucoup, on nous pardonnera d'y prendre les faits essentiels détachés de toute réflexion, au risque de quelque sécheresse.

Pierre Lalanne naquit à Audignon, le 12 mars 1755, d'une famille riche et honorée (les Lalanne des Camps, originaires de Saint-Sever), et qui depuis deux siècles avait fourni beaucoup de prêtres et de religieuses. Après avoir puisé dans sa première éducation le goût du travail et de la simplicité, il fit de bonnes études au collége d'Aire, puis alla suivre les cours de l'université de Toulouse pour prendre ses grades en théologie. Mais son évêque l'obligea de rentrer avant qu'il eût abordé le doctorat, condition ordinaire des hautes dignités

ecclésiastiques. Aussitôt après sa prêtrise, il professa la philosophie au grand séminaire, et bientôt fut nommé par Mgr de Gaujac, directeur du petit séminaire, naguère collége, de la même ville. Il avait déjà procuré à cet établissement plusieurs années de succès et de tranquillité, quand la Révolution éclata.

Le grand séminaire est fermé et tout son personnel licencié le 4 avril 1791. Aucun décret ne frappait encore le petit, où l'abbé Lalanne maintenait élèves et maîtres dans un ordre parfait. On voulait pourtant l'atteindre par la ruse. « Les administrateurs du département supposent une demande de vacances formulée par les élèves à l'occasion des fêtes de la fédération du 14 juillet, et ils expédient l'autorisation d'une sortie générale. Quand elle fut présentée aux élèves : *Nous n'avons rien demandé,* dirent-ils, *et nous voulons rester ici;* et ils restèrent jusqu'au 12 août, jour fixé pour l'ouverture des vacances (p. 4). »

La rentrée eut lieu avec la même régularité. Mais bientôt, sur les instances de Saurine, évêque constitutionnel des Landes, le département décréta l'expulsion de l'abbé Lalanne. Ce dernier protesta, devant l'administrateur qui lui notifiait l'arrêté, qu'il ne cèderait qu'à la force. « Alors l'administrateur reposa légèrement sa main sur son épaule ; mais en même temps il le pria de continuer l'œuvre jusqu'à la prochaine arrivée de son remplaçant. » L'attente ne fut pas longue. Le 26 novembre arrivent trois étrangers en compagnie de la municipalité d'Aire, demandant l'argent des pensions et menaçant de recourir à la force. « Je n'ai pas appris à résister à la force, leur dit l'intrépide supérieur. Vous voulez ma place; je vous l'abandonne, prenez-la. Mais l'argent des pensions, vous n'y toucherez pas ; j'en dois compte à d'autres qu'à vous. Et cette jeunesse ! Ah ! c'est un dépôt encore plus précieux ; je le rends à qui me l'a confié. » Ces dernières paroles furent pour la plupart des élèves le signal du départ (p. 5).

L'abbé Lalanne, au début de la persécution révolutionnaire, résolut de rester dans le pays quoiqu'aucun titre ne l'obligeât à la résidence. Il sut échapper longtemps à toute perquisition. « Un soir, pour assister un moribond, il entrait dans Saint-Sever vêtu d'une blouse, en sabots et portant sur sa tête une gerbe de paille. Combien de fois, de son obscur réduit, n'entendit-il pas résonner à son oreille de farouches menaces ! Bloqué dans une maison, sous les combles, il entendait un jour la pioche révolutionnaire creuser sa tombe au pied du mur, et celui qui présidait à cet odieux travail ne se doutait

pas que quelques jours après, ce même homme qu'il poursuivait de sa haine trouverait dans son cœur de prêtre assez de force et de charité pour aller jusque dans sa propre maison porter à sa mère mourante les secours et les dernières consolations de la religion (p. 7). »

Mais au commencement de novembre 1793, il fut enfin surpris dans sa maison paternelle et conduit à Saint-Sever comme fanatique et *corrupteur de la morale publique*, sans compter le délit de ne s'être pas rendu en réclusion, conformément à la loi relative aux prêtres insermentés non bannis de la République. L'abbé Lalanne, prisonnier à Saint-Sever, puis à Mont-de-Marsan, où il fut rejoint par son frère, ancien curé d'Eyres, se vit enfin transféré dans les prisons de Rochefort et de là sur un des vaisseaux en rade, où il subit un horrible martyre de vingt mois. Après la chute de Robespierre, les captifs de Rochefort demandèrent leur délivrance. La pétition, que tous n'eurent pas le bon esprit de signer, fut rédigée par trois prêtres dont l'un était l'abbé de Morlhon, depuis archevêque d'Auch. Les signataires furent relaxés le 8 germinal. Les deux abbés Lalanne allèrent dès lors exercer le culte catholique dans l'église des bénédictins de Saint-Sever, jusqu'au jour où le refus de *serment de haine à la royauté* les fit entrer dans une nouvelle phase de persécution. Voici un trait de cette période. L'abbé Lalanne, caché dans la maison de MM. de Laborde-Lassalle, y donnait des leçons à deux enfants. Une nuit la maison est bloquée. « L'abbé... court à la chambre des enfants, en réveille un et lui dit : Les révolutionnaires sont à la porte; quittez le lit de votre frère et mettez-vous au mien; la chaleur des draps accuserait ma présence,—et il s'enferme dans une sûre cachette. L'enfant, à l'arrivée des agents, feint de se réveiller en sursaut, jette une plainte amère aux interrupteurs de son repos et sauve son maître (p. 12). »

L'abbé Lalanne ne fut pas toujours aussi heureux; après une seconde arrestation, il fut emprisonné à Mont-de-Marsan, mais il parvint à se délivrer, M. Larrieu n'explique pas clairement par quel moyen. Ce fut la fin des orages. Bientôt le vénérable confesseur de la foi put concourir au solennel rétablissement du culte dans la ville de Saint-Sever. Nous ne raconterons pas comment il devint depuis principal du collége d'Aire renouvelé, puis fondateur du grand séminaire de la même ville. Nous pouvons renvoyer sur ces points au travail de M. l'abbé G. Bonhomme, publié d'abord dans nos pages; mais nous engageons nos lecteurs à consulter aussi la brochure de

M. Larrieu, que nous serions trop tenté de transcrire presque tout entière. C'est là surtout qu'il faut chercher le portrait de ce grand homme de bien, que M. Larrieu a connu à fond. Il le fait si bien connaître et apprécier, qu'on ne peut s'empêcher de saluer en lui un disciple fidèle, dont le noble caractère, éclatant malgré lui dans tout son langage, achève bien éloquemment l'éloge du maître.

Léonce COUTURE.

QUESTIONS.

37. — D'un mémoire manuscrit sur la généralité de Montauban.

J'ai sous les yeux un volume in-folio manuscrit, dépouillé de sa reliure et de ses premiers et derniers feuillets; il commence à la p. 97 et finit à la p. 698. Il est d'une large et belle écriture du dix-huitième siècle. Je suppose que cet ouvrage était intitulé DESCRIPTION DE LA GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN, ou quelque chose de semblable. Le premier chapitre, qui est de beaucoup le plus considérable, ne finit qu'à la p. 316; il comprenait dix-sept articles, dont les trois premiers ont disparu; le 4e (tronqué du commencement) est relatif au Rouergue; le 5e contient l'élection de Villefranche; le 6e, celle de Millau; le 7e, Lomagne, Gaure et l'Isle-Jourdain; le 8e, Rivière-Verdun, Pardiac; le 9e, Armagnac, Fezensac, Fezensaguet; le 10e Astarac; le 11e, Comminges; le 12e, Pays de Foix; le 13e [de 8 lignes], Val d'Andore; le 14e, pays de Donnezan; le 15e, Nebousan; le 16e, Quatre-Vallées; le 17e, des Pyrénées. Dans la plupart de ces articles se trouvent la liste des comtes, des détails statistiques, la description des principales villes, des remarques sur les curiosités naturelles.—Le 2e chapitre a pour objet le *gouvernement ecclésiastique*. Art. 1, archevêchés et évêchés; 2, chapitres, abbayes, cures principales; 3, commanderies de Malthe; 4, colléges, séminaires, hôpitaux et bureaux de charité; 5, communautés religieuses; 6, chambres ecclésiastiques; 7, conciles provinciaux; 8, nouveaux convertis. — Le 3e chapitre roule sur le *gouvernement militaire* et se termine par une liste des principaux gentilshommes de la généralité. — Le 4e est intitulé *de la justice*. Art. 1, université de Cahors; 2, Parlement de Toulouse; 3, sénéchaux, présidiaux et maréchaussées; 4, vigueries et autres justices royales et seigneuriales; 5, maîtrises des eaux et forêts; 6, juridiction consulaire; 7, cour des aides, etc. — Chapitre 5e, *Du commerce* (p. 580-640). — Chap. dernier, *des grands hommes* de toute profession que la généralité de Montauban a produits.

Tout cela est rédigé avec soin. L'histoire n'a pas grand'chose à y prendre, l'auteur s'étant contenté de résumer les travaux antérieurs, non sans se tromper quelquefois. Mais il y a sur le temps où il écrivait des données assez cu-

rieuses, comme nous le prouverons peut-être par quelques extraits. L'ouvrage a été fait, comme plusieurs passages l'indiquent, en 1703.

Connaît-on, à Montauban ou ailleurs, d'autres copies de ce travail? Quel en est l'auteur? L. C.

---

38. — Un poète de Dax du XVIe siècle.

Le savant président au parlement de Bordeaux, Christophe de Rossignac, composa une sorte de Manuel d'histoire universelle qui a paru à Paris (in-4°, de 588 pages) sous ce titre : *Commentarii omnium à creato orbe historiarum*, etc. (1571). A la suite de la préface, rédigée par le conseiller au parlement de Bordeaux, Jean Alesme, on trouve diverses pièces de vers latins en l'honneur du magistrat-historien, notamment une pièce signée : *Franciscus Haius, aquensis*. Que sait-on de ce *Franciscus Haius?*

T. de L.

RÉPONSE.

18. Jean-Bernard de Sédirac est-il né dans le diocèse d'Agen ou dans le diocèse d'Auch ?

(Voy. la *Question*, tome x, décembre 1869, p. 556.)

La question ne semble pas offrir de grandes difficultés, si l'on consulte soit Roderic de Tolède, vraie source historique de la biographie de son illustre prédécesseur, soit le P. Mongaillard, qu'ont suivi les autres annalistes ecclésiastiques du diocèse d'Auch.

On lit dans le *De rebus Hispaniæ* du premier, liv. VI, ch. 25 (*Rerum hispanicarum scriptores*, Francof., 1579, in-f°, p. 240 de la première partie) : « *Bernardus autem Toletanæ ecclesiæ electus fuit*, DE AGENENSI TERRITORIO ORIUNDUS, *scilicet de oppido Salvitatis*. » Il était donc de La Sauvetat d'Agenais.

Le P. Mongaillard ne contredit pas le chroniqueur espagnol (*Theod. Vasconiæ*, ff. 1122 v°, 1123, r°, du vol. conservé à la Biblioth. du séminaire d'Auch : « *Ortus est Bernardus in oppidulo cui nomen a salvitate, in ora Vasconiæ*, IN AGINNATIBUS. » C'est sur la frontière de la Gascogne qu'est né l'archevêque de Tolède, mais en Agenais !

L'abbé Daignan du Sendat a traduit Mongaillard avec un contre-sens : « sur la frontière de la Gascogne, VERS l'Agenois, » et avec une addition de son cru : « dans le diocèse d'Auch. »

Ce qui a fait presque fatalement la fortune de cette version, c'est qu'il y a aux portes de notre La Sauvetat un antique château de Sérillac. Mais s'il est vrai (comme on me l'assurait tout près de ce château, où l'on n'accepte pas l'opinion commune parmi nous sur l'origine de l'archevêque de Tolède) qu'il a existé un autre château de Sérillac près de La Sauvetat-de-Savères, toute raison d'hésiter disparaît. L. C.

SAINTE-MARIE D'AUCH.

APERÇU MONOGRAPHIQUE

RAPIDE ET SUCCINCT

DE CETTE

CATHÉDRALE.

NOTICE HISTORIQUE.

Le siége d'Auch remonte au moins au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Sa Cathédrale, quatre fois démolie, sur divers points de la ville, dans le cours des siècles, fut enfin reprise aux fondements le 4 juillet 1489; et c'est par le chevet que commencèrent les travaux de l'édifice actuel.

Vingt ans plus tard, on sculptait les boiseries des stalles; et Arnaud de Moles, natif de Saint-Sever (Landes), posait autour du chœur les verrières monumentales qui décorent les chapelles. Enfin, un mur provisoire clôturait le chevet, à l'ouest, pour le livrer aux exercices du culte, tandis que les trois nefs étaient encore en construction.

C'est dans cet état que l'édifice fut consacré, le 12 février 1548, sous le vocable de la Nativité de la Vierge Marie.

Il fut terminé par les deux tours de l'ouest, de 1684 à 1689, par suite d'un legs fait dans ce but par l'archevêque de Lamothe-Houdancour, à la fabrique de sa cathédrale. C'est ce retard qui explique l'étrange désaccord de style qui se trouve entre cette partie des constructions et l'ensemble de la basilique, dont presque toutes les autres parties importantes accusent les derniers temps de la période ogivale, à l'extérieur comme à l'intérieur.

NOTICE DESCRIPTIVE.

Le Porche. — Un porche d'ordre corinthien, à triple arcade plein-cintre, précède la façade occidentale. Les deux tours qui le couronnent sont à base carrée et en tout semblables. Leur sommet, en plate-forme, s'élève à 47m environ au-dessus du sol de la cathédrale. Les cloches sont dans la tour du nord. Celle du sud a été dotée, par Mgr de La Croix d'Azolette et par de nombreux souscripteurs, d'un bourdon dont les curieux admirent, à juste titre, les bas-reliefs, semés avec profusion sur toutes ses faces.

Les portes Latérales.—Aux deux extrémités du transsept correspondent deux portes à trumeau monolithe, l'une au nord, l'autre au midi. Nous avons dit ailleurs (1) comment il se fait qu'elles sont demeurées inachevées, à partir des sculptures du XVIe siècle. Les troubles civils et religieux, survenus sous Charles IX et Henri III, furent la principale cause de ce délaissement.

Quant à la priorité de date, elle est assez indiquée, à la porte du nord, par le style des détails, et aussi par les deux grandes salamandres accroupies, qui vomissent des flammes, à la hauteur de l'imposte. Ces détails furent inspirés par le goût qui dominait dans les dernières années de Louis XII et dans les premières de François Ier. — Les sculptures de la porte méridionale sont des dernières années de François Ier, c'est-à-dire de 1538 à 1547.

Les Nefs. — La longueur de l'église est de 102m 86, le porche y compris; sa largeur totale est de 23m 15.

L'intérieur se partage en trois nefs. A droite et à gauche sont régulièrement distribuées vingt-une chapelles, dix à l'ouest du transsept, et onze au chevet. Les premières sont toutes égales, semblables et parallèlement disposées au nord et au midi, de manière à correspondre aux cinq travées de la maîtresse-nef, ainsi qu'aux dix basses-fenêtres qui les éclairent. Leurs vitraux ont, pour tout ornement, des bordures de fantaisie, qui encadrent de grands panneaux de verre blanc. Cette peinture, dite en *apprêt*, est de 1648 à 1650. Celle des rosaces et de toutes les hautes fenêtres présente ce même caractère de décadence d'un art si longtemps fécond en merveilles, et qui, 140 ans auparavant, avait décoré le chevet de ses vitraux à personnages.

(1) *Sainte-Marie d'Auch*, in-12, chap. V.

Les grands Vitraux historiques

DE 1507 A 1513.

Chapelle du Purgatoire. — La série de ces belles verrières commence par l'histoire de la Création, à l'est de la porte septentrionale. Dans une petite galerie, disposée horizontalement vers le milieu, on voit, de gauche à droite, Dieu débrouillant le chaos, puis, faisant le premier homme d'un peu de terre, et la première femme de l'une des côtes d'Adam endormi. Plus bas est l'arbre de la science du bien et du mal. Il s'élève entre Adam et Eve, qui, à la persuasion du serpent infernal, viennent de manger du fruit défendu. — Enfin, l'expulsion du Paradis terrestre, le travail de nos premiers parents et le fratricide de Caïn sont peints au soubassement.

Sous le vitrail est, en applique, un petit monument funèbre, voilant le cœur de Mgr de La Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, de 1840 à 1856. Et sous le pavé sont les restes de Mgr d'Apchon, archevêque d'Auch, de 1775 à 1783.

Chapelle du Saint Cœur de Marie.—Dans la deuxième verrière figurent Noé, Sem, saint Pierre et la sibylle Erythrée, qui porte la tige de Jessé. Un peu plus bas, Noé s'est endormi sous les pampres de sa vigne, entouré de ses trois fils Sem, Cham et Japhet. A notre droite, Sem et Japhet attendent la suprême bénédiction de leur vieux père, étendu sur son lit de mort. — Jésus, marchant sur les eaux, dit à Pierre : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté? » — L'archange Gabriel annonce à Marie qu'elle sera la mère du Rédempteur.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié.—Dans la troisième verrière, Abraham est accueilli par Melchisedech. Saint Paul semble conférer avec la sibylle de Samos, qui porte le berceau du Messie. — On voit au-dessous le sacrifice d'Abraham, Saul renversé de son cheval, enfin la naissance du Sauveur des hommes.

Les parties droites du déambulatoire se terminent, au nord et au sud, par une travée moins large que celle des chapelles. On y a pratiqué, dès l'origine, deux petites sacristies. Dans la première au nord se voyait encore, en 1868, une partie du mobilier qui

servait, avant 1790, à renfermer les châsses des reliques et autres objets de prix. Au-dessus était la demeure du coutre pour la garde de nuit.

Chapelle de sainte Anne. — Trois vitraux et trois grands sujets dans chacun. Au premier vitrail, on voit Isaac avec le titre de patriarche, Samuel et Osée avec celui de prophète. — Au deuxième vitrail, Jacob, patriarche, Jonas, prophète de Ninive, et l'apôtre saint Marc. Dans le soubassement, Jonas est jeté à la mer, où un grand cétacé l'attend, gueule béante. — Au troisième vitrail, Moïse porte les tables de la Loi Ancienne; la sibylle libyque élève le flambeau qui symbolise la Loi Nouvelle; Enoch aspire au bonheur de quitter la terre.

Plus bas, Moïse écoute les ordres que Dieu lui donne, du sein d'un arbre qui figure le buisson ardent; l'empereur Auguste adore le nouveau Maître du monde, que la sibylle lui fait apercevoir, porté sur un nuage dans les bras de sa mère; Enoch est enlevé de terre par deux anges.

Chapelle de sainte Catherine. — L'autel a été sculpté sur pierre en 1524. — Ici encore trois vitraux, dont le premier nous présente Joseph, patriarche, saint André, apôtre, Joël, prophète; et au-dessous, Joseph, tout jeune enfant, vendu par ses frères. — Au deuxième vitrail, Josué, patriarche, en costume de guerre, et la sibylle d'Europe, armée du glaive qui doit immoler les Saints Innocents. Puis vient Amos, prophète. — Plus bas est la fuite en Egypte. — Au troisième vitrail, Caleb, patriarche, saint Barthélemy, apôtre, et le prophète Abdias. — Au soubassement est figuré le martyre de saint Barthélemy.

Chapelle du Saint-Sacrement. — Au-dessus de l'autel s'étend le *ciborium*, dont la voûte en pierre est fort remarquable par sa hardiesse et ses découpures à jour. — Trois verrières : A la première, à gauche, est l'apôtre saint Philippe entre les prophètes Isaïe et Michée. — A la troisième, l'apôtre saint Jacques le Majeur porte, entre David et Azarias, le bourdon de ses lointains pèlerinages. — Le vitrail du milieu reproduit, sous un cintre orné de festons, le drame du Calvaire. Marie, saint Jean et Madeleine entourent la Croix.

Chapelle du Saint-Sépulcre. — Point de verrières, attendu que, du temps d'Arnaud de Moles, cette chapelle était

adossée à la demeure de nos anciens archevêques. — L'autel est des premières années du XVIe siècle. Sous l'arcade festonnée de son contre-retable, un groupe de statues en pierre reproduit la touchante scène de la Lamentation sur le tombeau de Jésus. — Quatre gardes isolés veillent, debout, armés de toutes pièces.

Chapelle de saint Louis. — Encore trois verrières : A la première, la sibylle Agrippa porte à sa main droite, entre les prophètes Jérémie et Nahum, les fouets de la flagellation, que deux bourreaux exécutent au soubassement. — A la deuxième, la sibylle cimmérienne figure entre l'apôtre saint Mathieu et le prophète Daniel, portant le symbole de l'allaitement du Messie. Au-dessous, Daniel est en prière dans la fosse aux lions. — Les prophètes Sophonie, Elie et Urie occupent les trois panneaux du troisième vitrail. Plus bas, Elie est enlevé de terre sur un char de feu.

Dans la sacristie du midi, qui fut d'abord consacrée au clergé paroissial de le Cathédrale, se voient encore un banc à haut-dossier et deux statues du XVIe siècle. Ces deux statues rappellent le serment prêté au chapitre métropolitain, le 31 décembre 1527, par Henri Ier d'Albret et Marguerite de Valois, roi et reine de Navarre, en qualité de comte et de comtesse d'Armagnac, à l'occasion de leur prise de possession de la stalle de la Couronne, comme chanoine et chanoinesse laïques. — Cet ancien privilége du comté d'Armagnac passa définitivement, sous Henri IV, à la Couronne de France, avec le petit royaume de Navarre.

Chapelle de la Compassion.—Neuf panneaux, en revêtement sur les murs, depuis le règne de Louis XV, reproduisent, au moyen d'un égal nombre de bas-reliefs, les principaux sujets de la Passion. — Au vitrail, saint Mathias porte la hache de son dernier supplice; Esdras transcrit les livres de Moïse en présence du prophète Abacuc, après le retour de la captivité de Babylone; et la Sibylle de Tibur tient le gant de chair qui symbolise les soufflets qui seront imprimés sur la face du Rédempteur.

Chapelle de l'Ascension. — Les personnages du vitrail sont : le prophète Elisée qui *garit Nama*, comme on lit à la légende; l'apôtre saint Jude montrant la scie qui ordinairement caractérise le supplice de saint Simon; la sibylle de Delphes, portant la couronne d'épines du Messie attendu ; enfin, le prophète Aggée dont le couvre-chef a souffert d'un accident fort regrettable.

Au soubassement, est le martyre de saint Jacques le Mineur; Naaman remercie le prophète en lui offrant des présents; et Jésus-Christ est posé en modèle de patience, entre deux bourreaux qui le couronnent d'épines.

Chapelle de Notre-Dame d'Auch. — A la verrière, Madeleine et saint Thomas reconnaissent le Sauveur ressuscité et l'adorent.—Dans le soubassement, il se révèle, par la fraction du pain, à Luc et à Cléophas, les deux disciples d'Emmaüs.

On lit dans une frise intermédiaire :

LO XXV DE IHVN M V CENS XIII FÓN ACABADES
LAS PRESENS BERINES EN AVNOVR DE DIEV DE NOTR.

« Le XXV de juin 1513 furent achevés les présents vitraux, en l'honneur de Dieu et de Notre-*Dame.* »

Un peu plus bas, le peintre a signé son œuvre sur un cartel. Serait-ce avec intention qu'il place, sous ces paroles du Sauveur, NOLI ME TANGER, « Gardez-vous de me toucher, » son nom ARNAUT DE MOLES?

Le pavé en mosaïque porte la date de la mort de Mgr de Salinis, dont les restes furent déposés, en 1861, sous ce cénotaphe sculpté à Paris, par M. Pascal.

Le Chœur et ses boiseries

DE 1507 A 1550.

L'axe du chœur de notre Cathédrale mesure 33m 80 environ. Sa largeur est la même que celle de la maîtresse-nef, c'est-à-dire de 11m 80.— Le pavé en mosaïque est de 1860, 1861. Il est signé : CHRISTOFOLI MOSAISTA, artiste vénitien.

Les stalles sont au nombre de cent treize, dont quarante au rang inférieur. Chacune d'elles comprend : 1° le siége, qui est mobile sur charnières; 2° la miséricorde ou petit siége secondaire, fixé au-dessous ; 3° les parcloses ou panneaux qui séparent les stalles entr'elles ; 4° les accoudoirs et les museaux, ménagés afin de reposer les coudes, selon que le siége est baissé ou levé; 5° le dossier que l'on a fixé en arrière des siéges.

Le nombre des hauts-dossiers est de soixante-neuf. Mais, comme les grandes figures qui les décorent sont en double aux

deux stalles réservées, les personnages qu'elles représentent sont au nombre de soixante-onze :

1° A la gauche de la porte d'honneur est la stalle réservée de la Couronne. Adam et Eve y sont debout près de l'arbre du fruit défendu.

2° La CHARITÉ, personnification allégorique de l'amour du genre humain, malgré sa déchéance;

3° Le *volumen* dépositaire des antiques promesses de notre Rédemption [GEN. III-15] (1).

4° La sibylle de Libye élève le flambeau des vérités traditionnelles;

5° Moïse montre, écrite sur les tables du Sinaï, la Loi Ancienne.

6° La sybille de Samos porte le berceau dans lequel doit reposer le grand docteur de la Loi Nouvelle;

7° Néhémie, gouverneur de la Judée, au nom du roi de Perse, va relever le courage de sa nation [2. ESDR. II-6].

8° La sibylle persique foulant le dragon infernal, père du mensonge. Elle porte une lumière encore voilée et contenue, qui doit manifester, au milieu des nations de la gentilité, les traditions primitives;

9° Le prophète Malachie [IV-2] (2).

10° La sibylle de Phrygie armée de la Croix triomphale que portera le Messie ressuscité;

11° Le prophète Sophonie [III-8].

12° La sibylle de Cumes, tenant de sa main gauche un bassin plein d'eau, avec une serviette, comme allusion mystique à l'Agneau qui devait naître sans tâche;

13° Saint Jean-Baptiste et l'Agneau de Dieu [JOAN. I-29].

14° La Religion, avec la figure symbolique de l'Eglise qui s'élève, et les Tables abaissées de la Synagogue;

15° Saint Jean à Ephèse, bénissant la coupe empoisonnée d'Aristodème, pour que le breuvage soit inoffensif [MARC. XVI-18].

(1) Allusion au texte sacré de la Genèse. — Même observation pour les autres citations.

(2) Voir la citation de Malachie, indiquant l'idée de relation prophétique avec la sibylle voisine. — Même observation pour la suite des citations analogues.

16° L'Espérance, troisième vertu théologale, fondée sur terre et sur mer;

17° Saint Marc, en évangéliste, avec son lion du désert [VI-50].

18° La Charité, vertu théologale, en tant qu'elle a Dieu pour objet;

19° Saint Mathieu, en évangéliste, avec la nature humaine du Verbe [XXIV-12].

20° La Justice, première vertu cardinale;

21° Saint Luc avec le veau des sacrifices, portant sa palette de peintre, au-dessus des pages de son Evangile [I-75].

22° La Force, deuxième vertu cardinale;

23° Saint Jean, avec l'aigle muni du porte-plume et de l'écritoire [APOC. VII-12].

24° Marie-Madeleine, avec son vase de parfums et son eucologe;

25° Saint Pierre, avec le poisson au statère [MATH. XVII-26].

26° Sainte Marthe et la Tarasque, dans la Provence. — Un petit relief rappelle, plus bas, dans l'une des parcloses, la merveilleuse translation de la *Sancta-Casa*, depuis Nazareth jusqu'à Lorette, à travers les flots de la mer Adriatique;

27° Le patriarche Noé, comme au deuxième vitrail.

28° La Foi, première vertu théologale. — Elle est caractérisée par l'Eucharistie;

29° Josué; et au-dessous une allusion au prolongement du jour solaire. — L'artiste a voulu indiquer que c'est le mouvement de la terre qui est suspendu en réalité [Jos. X-13].

30° Jahel, devant sa tente [JUDIC. IV-18];

31° Sisara, en costume royal, y accepte l'hospitalité.

32° La Religion chrétienne, caractérisée par la Croix;

33° Jephté; et au-dessous, la résignation de sa fille à vivre dans la virginité [JUDIC. XI 38].

34° Abraham en costume de guerre;

35° Melchisédech, avec son offrande symbolique du pain et du vin, félicite le vainqueur de la Pentapole [GEN. XIV-18].

36° Aux hautes-stalles du sud, le premier grand sujet, en marchant de l'est à l'ouest, est le roi David, en costume de François Ier;

37° Bethsabée, devenue épouse de David [2 REG. XI-27].

38° Saül, inquiet sur le sort de la guerre contre les Philistins;

39° Le jeune David avec les armes royales du combat [1 Reg. xvii-38].— Au dessous, saint Georges, à cheval, triomphe du monstre qui allait dévorer la princesse de Lydie.

40° Goliath, insultant le jeune berger [1 Reg. xvii-43].

41° David, débarrassé des armes qu'il avait reçues du roi Saül, n'a plus que le *pédum* et sa fronde pastorale [Eccli. xlvii-5].

42° Abner, qui chante, en chœur, la victoire de David;

43° Ecuyer portant la tête et le glaive de Goliath;

44° La princesse Michol, venant au-devant du jeune vainqueur, auquel le roi son père l'a promise en mariage [1 Reg. xviii-20].

45° Sentinelle avancée du camp d'Holopherne [Judith x-11].

46° La suivante de Judith, avec le sac des provisions.

47° Holopherne est épris [Judith x-17];

48° Judith finit par couper la tête à Holopherne.

49° Tobie avec son chien. Il porte le philactère de ses prophéties [Tob. xiii-6];

50° La Prudence, troisième vertu cardinale.

51° Le prophète Ezéchiel [iii-18]. — Dans l'une des parcloses, Cacus profite du sommeil d'Hercule pour entraîner, à reculons, les génisses du vainqueur de Géryon;

52° La tempérance, quatrième vertu cardinale.

53° Le prophète Jérémie [xxxi-15];

54° La sibylle d'Europe, portant l'épée des Saints Innocents.

55° Le centurion du Calvaire [Luc xxiii-47];

56° La sibylle de l'Hellespont, indiquant de sa main droite la Croix de la Passion réservée au Messie.

57° Le prophète Zacharie [vi-11];

58° La sibylle de Delphes, avec la couronne d'épines que le Messie doit porter autour de sa tête.

59° Le prophète Daniel [ix-23...27];

60° La sibylle de Tibur, avec le symbole des soufflets qui seront infligés au Messie.

61° Le prophète Aggée [ii-8 et 20];

62° La sibylle cimmérienne, et son rhyton symbolique devenu corne d'abondance.

63° Le prophète Isaïe [L-6]. — Dans l'une des parcloses, Jésus est en croix entre les deux larrons. Celui de la droite a remis son âme entre les mains d'un ange qui la porte en Paradis. Celui de la gauche l'a livrée au démon qui l'entraîne aux enfers. Un autre ange a recueilli dans un calice le sang de la Rédemption;

64° La sibylle Agrippa, portant les fouets de la flagellation.

65° Caleb, en costume de guerre;

66° La sibylle Erythrée montrant la tige née de l'arbre de Jessé, comme au deuxième vitrail [Isai. xi-1].

67° Le prophète Habacuc [i-11];

68° La Force encore, mais avec les motifs que lui donnait la Renaissance, d'après les modèles antiques.

69° Saint Pierre et saint Paul, avec leurs attributs personnels, ornent la stalle réservée à l'archevêque.

Au-dessus de la porte d'honneur se voient, en outre, saint Jérôme en costume de cardinal, avec son lion du désert; Marie, mère de Dieu, patronne de la métropole; saint Augustin, patron spécial du chapitre, portant la Cité de Dieu, sur son bras gauche.

Ces soixante-quatorze personnages, tous en demi-relief, ont 1m 20 de hauteur. Les sujets à dimensions plus réduites sont d'un nombre bien autrement considérable. Mais, dans ce rapide coup d'œil, nous ne pouvons pas même indiquer tout ce qui se présenterait à nos investigations soit dans les trois cents petites niches qui accompagnent les grandes figures, soit aux passages, ou bien sur les accoudoirs, dans les miséricordes et les parcloses, aux culs-de-lampe et autour des museaux tant des basses que des hautes stalles, etc. Les deux Testaments, l'histoire profane et la mythologie, la légende et la symbolique se mêlent partout, sans se confondre, à travers les plus riches et les plus riantes productions de la Faune et de la Flore, soit exotiques, soit indigènes.

Autel du Chœur. — Le chœur est clôturé à l'ouest par des stalles hautes, qui comprennent, à droite et à gauche de la porte, les deux siéges d'honneur.

Il est clôturé à l'est par un autel que Pierre Souffron, tailleur de pierre d'Auch, construisit sous Henri IV et Louis XIII. Le retable et l'ornementation sont d'après l'ordre corinthien.

Le marbre abonde dans les détails, selon le goût des premières années du XVIIe siècle. Mais l'attention se porte, en particulier, sur les colonnes de noir antique qui encadrent les niches et les pans coupés.

Malgré tous les soins que l'artiste s'est donnés afin de rehausser le prix de la matière par la richesse des sculptures, le mérite de son œuvre, d'ailleurs incontestable, ne saurait dignement compenser le complet désaccord de style qui se trouve entre cet autel et les boiseries.

Au-dessus du gradin, qui est en arrière-corps, et dans toute sa longueur, se voient trois sujets sculptés sur bois : la fuite de la Sainte Famille en Egypte, son retour à Nazareth, et la cène d'Emmaüs.

Au milieu du contre-retable, Pierre Souffron a ménagé une arcade sous laquelle une statue en marbre blanc d'Italie représente la Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus sur son bras droit.

Quant à l'espace compris entre l'archivolte et la ligne de l'entablement, il est enrichi d'un bas-relief dont les détails reproduisent le mystère de la Nativité de Marie.

Le plan définitif, adopté pour la clôture de cette magnifique enceinte, comprenait, à l'extérieur, une riche décoration dans la ligne des piliers qui suivent la courbe du rond-point. En face de la chapelle de sainte Anne, deux colonnes corinthiennes, de marbre noir, encadrent un large panneau, où l'Annonciation est sculptée sur pierre. A la suite est la Visitation. Et il est manifeste que des sujets analogues devaient orner, de la même façon, tous les autres pans coupés. Mais ce projet n'a jamais eu d'exécution.

L'Avant-Chœur.

A l'ouest, Gervais Drouet avait voilé le revers des stalles, de 1668 à 1671, au moyen d'une espèce de jubé d'ordre corinthien, où le marbre se mêlait à la pierre. —Des boiseries à peintures historiques et couronnées d'un orgue d'accompagnement ont pris, depuis 1860 et 1861, la place de cette ancienne galerie, qui, en réalité, n'avait jamais servi de jubé. Les deux ambons destinés à cet ancien usage sont à droite et à gauche de l'autel actuel du chœur.

Depuis la date que nous venons de citer, ces nouvelles boiseries forment l'enceinte de l'avant-chœur, et se combinent avec de nombreuses stalles à bas dossier, fixées sur les deux faces latérales.

La balustrade antérieure n'est qu'à hauteur d'appui; et pour l'ensemble du travail, fer ouvré, menuiserie ou bois sculpté, l'œuvre entière s'est inspirée des traditions du XVIe siècle. Nous pourrions même dire qu'au cancel et à la stalle épiscopale, fixée à droite en face du trône pontifical mobile, la statuaire et les fines découpures à jour rivalisent avec les détails que l'on admire le plus à l'intérieur du chœur.

Sur trois faces de son autel, en pierre de Nîmes sculptéé dans le style des boiseries, M. Perrin a reproduit, en arrière-plan, un petit choix de sujets pris de la vie de la Sainte Vierge. Du côté de l'Évangile, c'est la Nativité de Marie qui orne la face latérale. Puis viennent successivement, à la face antérieure, de gauche à droite et sur un fond ménagé au-dessous de la table du saint sacrifice, la Présentation de la jeune Vierge au temple de Jérusalem; son mariage béni par le grand prêtre; l'apparition de l'archange Gabriel annonçant à Marie que Dieu la destine à être la mère du Messie; enfin, l'arrivée des rois Mages à l'étable de Bethléem, pour y adorer le roi des Juifs nouveau-né.

L'Assomption de Marie est figurée, au sud, sur la seconde face latérale.

M. Adrien Féart est l'auteur des peintures sur cuivre doré qui ornent le retable de ce petit autel. Sur la porte du tabernacle, le Christ, assis et bénissant, est entouré des quatre symboles évangéliques. A droite et à gauche s'échelonnent debout, nus-pieds et nimbe en tête, les douze messagers de la bonne nouvelle, dont les noms ont pris très anciennement un rang si honorable au canon de la Messe. Evidemment, l'artiste ne pouvait mieux faire, ici surtout, que de suivre, dans la disposition des personnages, l'ordre que leur assigne le monument le plus vénérable de la liturgie. Aussi composera-t-il sa double série en commençant par saint Pierre à la droite de J.-C., et plaçant saint Paul à sa gauche. Puis viennent, alternativement, saint André à la suite de saint Pierre, saint Jacques-le-Majeur à la suite de saint Paul; saint Jean et saint Thomas, saint Jacques-le-Mineur et saint Philippe, saint Barthélemy et saint Mathieu, saint Simon et saint Thaddée.

Deux seulement portent un livre, en leur double qualité d'apôtres et d'historiens du Fils de Dieu : ce sont les Evangélistes saint Jean et saint Mathieu, qu'à ce même titre nous retrouvons en face de nous, sur les grands panneaux de bois qui décorent le *Rood-screen* des Anglais, c'est-à-dire le cancel de la Croix.

Ici, c'est M. Anatole Dauvergne, peintre d'histoire, qui met en scène, sur fond d'or, les quatre évangélistes alternant avec les quatre grands prophètes. Comme tous les artistes du moyen-âge, il a voulu rendre manifeste l'intime analogie qui existe entre l'enseignement figuratif des voyants de la Synagogue et l'histoire du premier âge de l'Eglise : c'est-à-dire rappeler aux fidèles groupés dans les trois nefs que Jérémie, Isaïe, Ezéchiel et Daniel ne furent, dans le plan divin de la Rédemption, que les précurseurs inspirés des quatre évangélistes.

Cette leçon, du reste, riche de souvenirs et pleine de grandeur, rend plus évidente la pèrpétuité de notre foi. Elle fait sentir aux esprits les plus lents et les plus vulgaires que si, dans les mystiques développements de la cité de Dieu, la prophétie est le support, le couronnement c'est l'évangile.

Mgr Antoine de Salinis crut devoir établir ici, en avant-chœur, un autel spécialement destiné, depuis 1860, aux cérémonies de l'office public.

Son successeur, Mgr François-Augustin Delamare, complétant l'idée du prélat défunt, a fixé à cet autel, dès l'année suivante, la grand'messe paroissiale de 9 heures, unie à celle du chapitre. Et le concours des fidèles, bien autrement nombreux que par le passé, surtout depuis la nouvelle organisation du service divin, est la meilleure réponse à faire aux critiques obstinées des modifications que l'on a cru devoir opérer dans cette partie de l'édifice.

L'avant-chœur est, sans nul doute, une enceinte réservée, pour les mêmes raisons que l'ancien chœur. Mais en arrêtant, au nom et aux frais du gouvernement, le plan de sa clôture, notre architecte, M. Ch. Laisné, en a sagement réduit les dimensions, calculant ainsi de manière à ne pas troubler l'harmonie des grandes lignes qui dessinent le transsept.

Il a voulu, en outre, réveiller ici le souvenir des traditions du moyen âge, en couronnant le cancel de cette Croix principale qui se voit encore dans diverses églises d'Allemagne, tout aussi bien qu'en France, au nord de la Loire surtout.

Nos anciennes liturgies la désignent sous le nom de *magnum crucifixum.*

Du sommet de cette croix se déroule une chaîne de fer doré qui, pénétrant les claveaux de la voûte, symbolise, en regard des fidèles, la Nouvelle Alliance, cimentée entre la terre et le ciel par le sang du divin Rédempteur.

A chaque instant, elle nous rappelle l'union désormais indissoluble entre deux Eglises dont l'une est encore en lutte au sein des épreuves d'une vie de passage, tandis que l'autre triomphe dans l'éternel séjour des bienheureux.

Les Chapelles cryptales.

Une crypte, dont toutes les parties sont de la fin du xve siècle, règne au-dessous du rond-point qui termine le chevet de la basilique. Elle comprend cinq chapelles. La première correspond exactement à celle de sainte Anne et porte le nom de saint Léothade. La deuxième est dédiée à saint Taurin, et la troisième à saint Austinde. — Les curieux sarcophages qu'on y voit depuis la fin du xvie siècle conservent les reliques de ces trois anciens évêques d'Auch.

La quatrième et la cinquième n'ont jamais eu de vocable particulier, faute de relique insigne.

Deux portes ouvrent à l'intérieur des chapelles cryptales : l'une au nord, par la chapelle de saint Anne; et l'autre au sud, en face de l'autel de saint Louis. Cette dernière était toujours ouverte, avant 1790, « aux fidèles qui venaient chercher un recueillement particulier près de la tombe des saints évêques d'Auch, Taurin, Léothade et Austinde. » On dirait que ces précieuses reliques, conservées même en 1793, sont tombées dans l'oubli : la chaîne des pieuses traditions d'une autre époque est demeurée tristement interrompue jusqu'à nos jours.

En suivant les marches qui reconduisent en face de l'autel de saint Louis, on arrive à une petite porte, aujourd'hui murée, qui ouvrait autrefois sur le préau découvert du cloître des chanoines. Les modifications qu'a dû subir, depuis la fin du xviiie siècle, cette partie des anciennes dépendances de la métropole, ont tout à fait changé l'aspect de ce dernier souvenir des constructions de la période qui avait vu s'élever ici une cathédrale romane.

L'ancienne demeure de nos chanoines réguliers métropolitains avait été convertie, vers le commencement du xixe siècle, en prisons départementales, qu'on a démolies en 1860. L'espace est occupé, depuis cette dernière date, par une place publique, plantée d'arbres et ornée d'un jet d'eau. — C'est la place de Salinis.

LES POÈMES DE DU BARTAS

ET L'ORTHODOXIE.

Chacun sait que le plus renommé des poètes gascons professa toute sa vie la foi de Calvin, et que les protestants travaillèrent ardemment dans toute l'Europe au succès de ses deux *Semaines*. M. Sainte-Beuve, qu'il faut toujours citer le premier sur le chapitre de nos poètes du XVIe siècle, a rappelé que d'Aubigné, dans les *Aventures du baron de Fœneste*, plaça le grand poème de Du Bartas sous le *Chariot d'Ignorance* à côté de l'*Institution chrétienne* de Calvin, des livres de Du Moulin et de sa propre *Histoire*. Mais le même critique a soin de dire aussi et d'inculquer avec insistance que les vers de Du Bartas n'ont « rien qui sente particulièrement le sectaire, » et que le huguenot gascon fut simplement le poète « de l'opinion religieuse grave, de la croyance chrétienne, si fervente alors dans toute une classe de la société (1). »

Je n'entends aucunement contredire cette appréciation, que je crois vraie, ni dresser un factum théologique contre les poèmes de Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas. C'est un chapitre d'histoire littéraire que je me propose d'écrire. L'orthodoxie des vers de Du Bartas a été plus discutée de son temps que les critiques qui se sont occupés de lui jusqu'à ce jour n'ont eu l'air de s'en douter; et les censures qu'il a subies en ce genre ont peut-être influé autant que tout le reste sur les fortunes diverses de son grand poème. Pourquoi, traduit dans toutes les langues du Nord, y compris

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française au XVIe siècle* (Charpentier, 1843), étude particulière sur *Du Bartas*, p. 387. — M. A. Sayous a insisté, à l'encontre de M. Sainte-Beuve, sur le caractère calviniste, ou plutôt *prédicant*, de l'œuvre de Du Bartas. Le même critique a recueilli, sur les débuts poétiques de notre auteur, des détails fort curieux qui ont échappé à tous ses autres biographes, et, à ce titre, il faut lire les pages qu'il lui consacre dans le second volume des *Etudes sur les écrivains français de la Réformation* (1854), p. 237 et s.

le danois et le suédois, objet d'une admiration persistante et de fréquentes imitations en Angleterre et surtout en Allemagne, ce poème a-t-il eu si peu d'influence en Italie et en Espagne? A cette question un peu ardue et complexe, la réponse sera plus facile après l'étude, d'ailleurs minutieuse et peu attachante (j'en préviens dès l'abord), à laquelle je vais me livrer.

I

Il n'y a pas lieu d'insister sur les premiers ouvrages publiés par Du Bartas sous le titre de *Muse chrestienne* (Bourdeaus, Simon Millanges, 1573; in-4° en lettres italiques). Rien n'y devait guère choquer les catholiques. Et, en effet, les trois poèmes principaux renfermés dans ce beau volume étaient dédiés à la reine Marguerite de Valois, peu suspecte de favoriser les sectaires, et à deux toulousains gallicans, si l'on veut, et parlementaires, mais nullement calvinistes, Gabriel de Minut et Guy Du Faur de Pibrac.

Le sujet même de la *Judith*, dédiée à la première femme de Henri IV, sujet indiqué au jeune gascon par la huguenote Jeanne d'Albret, est pourtant emprunté à un livre que les bibles de Genève rejettent parmi les *apocryphes* (1). Mais le poète n'en disait rien, et même dans l'édition définitive de ses œuvres, l'« *Advertissement* servant de préface du seigneur du Bartas, sur ses *opuscules*, » cite l'original comme « texte de la Bible. » Il est vrai que dans l'*Argument* qui est en tête du poème il est dit en termes fort différents : « Jaçoit que ceste histoire soit du nombre des livres apocryphes, si est ce

(1) Voyez, contre cette erreur, la *Bible mutilée par les protestants*, seconde édition (Toulouse, Douladoure, 1847), p. 160 et s. Je cite ce livre, dont j'ignore l'auteur, d'abord parce qu'il est bien fait, puis encore parce qu'il appartient à l'histoire littéraire de la Gascogne, ayant terminé une polémique ouverte par les *Lettres aux protestants d'Orthez* (1825), de Mgr d'Astros, alors évêque de Bayonne. — On sait que le début littéraire de l'illustre bénédictin Montfaucon fut un livre sur *La vérité de l'histoire de Judith* (Paris, 1690, in-12.)

qu'elle est tenue par plusieurs théologiens pour vraye; quoi que c'en soit, elle peut estre de très bon usage à ceux qui s'en savent aider comme il appartient. » Mais cet *argument* était-il dans les premières impressions (1)? Quoique je n'aie pas sous la main l'édition de Millanges, ni les reproductions qui en ont été faites avant 1582, je crois qu'il n'a paru qu'en cette dernière année. Du moins l'édition in-8° de cette date, citée par M. Viollet-le-Duc (2), porte ces mots sur le titre : « En cette édition ont été adjoutez l'argument général sur la Judith, » etc.

Quant au poème lui-même, on y sent, avec un talent déjà viril mais peu exercé, un dessein non interrompu de bonne morale et d'édification chrétienne, sans esprit de secte. Nous verrons pourtant, dans un texte du P. Antoine de Mongaillard, qui sera cité vers la fin de cette étude, que quelques vers furent jugés se ressentir de la religion de l'auteur. Je suppose qu'il s'agit de cette prière du sixième livre, où Du Bartas, à propos de la conversion du chef des Ammonites, qui se fit circoncire après la mort funeste d'Holopherne, s'écrie :

Change de mesme, ô Dieu, le courage des princes
Qui du fidele sang arrousent leurs provinces :
Fai que ce glaive aigu, qu'en main tu leur a mis,
Chamaille seulement sur les dos ennemis,
Sur les dos des tyrans, dont l'injuste puissance
Detient la terre sainte, où ton fils prit naissance,
Non sur le dos de ceux qui pleins d'humilité
Adorent la grandeur de la Triple unité.

Comme on le verra plus bas, ces deux derniers mots manquaient de correction théologique; mais surtout la tirade entière était une allusion peu contestable aux guerres de religion, et il était également facile de voir pour quel parti tenait le poète.

(1) Dans l'édition in-f. de 1611, qui est la plus répandue, mais non la plus correcte, cet argument général, qui est d'une main assez malhabile, est remplacé par des arguments particuliers à chaque livre, qui paraissent l'œuvre de Simon Goulart.

(2) *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc, avec des notes*, etc. (Paris, Hachette, 1843, in-8°), p. 301.

Le *Triomphe de la foy* était un sujet plus délicat, dans un temps de controverses et de guerres religieuses, que le développement poétique d'une histoire de l'Ancien Testament. Du Bartas y laisse deviner son hérésie, mais il ne l'exprime nulle part, et le plus sévère inquisiteur aurait eu à lui reprocher tout au plus ce qu'il tait, et point du tout ce qu'il dit. Dès la dédicace à Du Faur de Pibrac, il avait à rappeler, parmi ses titres de gloire, son ambassade au concile de Trente; il le fait, mais avec un tel laconisme que sa foi religieuse ne se trouve aucunement intéressée. Dans le premier chant, où sont énumérés les persécuteurs de la foi chrétienne, pas la plus lointaine allusion aux supplices des protestants; j'y relève seulement ces mots sur les guerres religieuses, qui pourront sembler compromettants, mais que le poète a eu l'habileté de rattacher aux sottes ergoteries théologiques du Bas-Empire :

Oubliez donc, Chrestiens, vos querelles fondées
Dessus un pied de mouche, oubliez vos rancœurs;
Et, rejoignans bientost vos armes et vos cœurs,
Battez les nations contre la Foy bandées.

Dans le second chant, c'est le tour des ennemis déguisés de l'Eglise, sophistes, rabbins, docteurs mahométans, hérétiques et schismatiques. C'était le pas le plus difficile à franchir sans encombre. Du Bartas y réussit par un portrait des sectaires que les lecteurs catholiques pouvaient accepter en l'appliquant à d'autres que l'auteur :

Ils ont, ainsi que nous, une apparence belle;
Ils ont, ainsi que nous, une Eglise, une Foy;
Ils ont, ainsi que nous, une Bible, une Loy,
Tant ils sont fins guenons (1) de l'Eglise fidèle.

Ce portrait est justifié par un crayon des principaux hérétiques; mais quand il arrive à son siècle, le poète ne frappe

(1) Guenon (*singe, imitateur*) est toujours masculin dans notre poète.

que sur les ennemis de l'orthodoxie tant protestante que catholique, Servet, les Sociniens et les Anabaptistes :

Tairay-je point Servet? tairay-je ces Deistes
Dont ore est trop fecond le terroir polonnois?
Oublieray-je Muncer, dont l'inconstante voix
A produit cent façons de fols anabaptistes?

Les triomphes de la foi remplissent encore deux chants, défrayés surtout par des souvenirs bibliques, entre lesquels rayonne « l'admirable beauté » de la Mère de Dieu, dont Du Bartas a parlé avec une ferveur toute catholique, l'appelant

..... l'Aube saintement claire
Qui guide le soleil dessus le monde obscur :
La Vierge vraiment Vierge et de corps et de cœur,
De Christ la sœur, la fille, et l'espouse, et la mère.

Tout se termine par des plaintes sur l'affaiblissement de la foi et la corruption des mœurs, et par l'attente de la venue du grand Juge :

Certes, si mon quadran et ma carte marine
Ne deçoivent mon œil, nous sommes près du port,
Où tirés du danger, nous ne craindrons l'effort
Ni des vents courroucez, ni de l'onde mutine.

Nos execrables mœurs dèdans Gomorrhe apprises,
Les troublées saisons, les civiles fureurs,
Les menaces du ciel sont les avant-coureurs
De Christ, qui vient tenir ses dernières assises.

Assurément, la société croyante d'alors pouvait applaudir, sans distinction de communion, à ces graves et nobles accents. Peut-être même les réticences et la discrétion du poète choquaient-elles plutôt ses coreligionnaires que ses lecteurs catholiques. Il avait, du reste, prévenu des reproches faciles à prévoir, en disant dans son avertissement : « Quant à mon Triomphe de la Foy, je sçay qu'il sera trouvé manque et imparfait. Mais je m'asseure que tous hommes de bon juge-

ment conoistront que de propos délibéré, j'ay obmis plusieurs choses pour n'aigrir par un style partial et envenimé les esprits des hommes de ce siècle, qui sont assez et par trop aigris à cause des presentes controverses de la Religion : lesquelles je désire de voir non-seulement du tout esteintes, ains mesmes ensevelies sous un éternel oubli. »

Paroles nobles et généreuses, qui montrent dans le poète attaché à sa religion une attention constante à ne pas attaquer celle de ses aïeux! Les lecteurs de la *Muse chrestienne* durent donc saluer, à ce début si remarquable, un poète chrétien, réagissant contre les molles inspirations de la renaissance. Du reste, son programme était tracé, non sans talent, dans l'*Uranie*, dédiée à Gabriel de Minut :

Laissez-moi donc à part ces fables surannées,
Mes amis, laissez-moy cest insolent Archer
Qui les cœurs otieux peut seulement brescher,
Et plus ne soyent par vous les Muses profanées.

Mais une telle révolution n'avait pas chance de sortir d'un recueil simplement estimé comme la *Muse chrestienne*. Elle ne devait même tenter quelques talents poétiques qu'après le succès éclatant et vraiment unique de la *Semaine*, qui parut pour la première fois en 1578 ou 1579. Mais avant de quitter pour ce gros ouvrage les opuscules de Du Bartas, que nous serions tentés de lui préférer, qu'il nous soit permis de demander une nouvelle édition de la *Muse chrestienne*, reproduisant exactement le volume de Simon Millanges (1). On reculera longtemps devant une réimpression de tout Du Bartas, dont les interminables et monotones *Semaines* dépassent de

(1) Il faudrait y ajouter les variantes. Le joli *Poeme dressé pour l'accueil de la Roine de Navarre à Nérac* devait être dans le volume de 1573, et je suppose qu'il y était imprimé correctement. Dans presque toutes les autres éditions, il est d'une incorrection déplorable. Un éditeur curieux y joindrait un autre ouvrage gascon de Du Bartas, auquel on n'a guère fait attention jusqu'ici : je veux dire le sonnet patois que son ami Pierre de Brach intercala dans son *Voyage en Gascogne* (*OEuvres de P. de B.*, Bord., 1576).

beaucoup la mesure de patience qu'on peut supposer aux plus prononcés amateurs de notre vieille poésie. Mais le recueil de 1573 est varié, agréable par endroits, en somme fort lisible, et pas trop volumineux. Ajoutez à cela que l'édition des opuscules placée à la fin des œuvres complètes de notre illustre gascon a subi des additions, des changements, des retranchements. Ainsi je n'y trouve pas le sonnet à Florimond de Raymond, sans doute parce que les éditeurs huguenots, plus scrupuleux que leur maître, n'ont pas voulu citer avec honneur le nom d'un adversaire prononcé de leur secte; je n'y trouve pas davantage la dédicace du poète à Madame Marguerite, « qu'il s'est donnée, dit-il, pour marraine », au témoignage de Sainte-Beuve. Ajoutez encore que le volume de 1573, ainsi que la nouvelle édition qui en fut faite en 1579 (Paris, G. Buon, in-4°), est très difficile à rencontrer.

II

Venons à la *Semaine*, qui est le principal objet de ce travail. On sait que ce poème est consacré à chanter les sept jours de la création d'après la Genèse, commentée par la théologie et par la science du seizième siècle. Cet hexaméron, dont la postérité n'a guère considéré que les formes étranges et le descriptif à outrance, frappa surtout les contemporains par l'ampleur de la composition, et le ton grave et religieux. L'œuvre, à peine lancée, dit M. Sainte-Beuve, « fut portée dans le grand courant. Les quatre ou cinq années de trève dont on jouit depuis ce qu'on appelait la conférence de Fleix jusqu'à la grande guerre de la Ligue (1580-1585), firent suffisamment d'espace pour une publicité immense. » On en cite une trentaine d'éditions!

La *Semaine* fut donc le livre à la mode. Dès lors, les théologiens et les directeurs des consciences durent l'examiner avec soin pour s'assurer qu'il n'offrait aucun danger du côté de la doctrine. Moins vulnérable au fond que le premier livre

de l'auteur, il eut à subir des difficultés dogmatiques auxquelles l'autre avait encore échappé.

Du Bartas avait dû s'y attendre. Aussi, en homme qui veut édifier tous ses lecteurs, sans éveiller aucune controverse religieuse (on a vu tout à l'heure que c'était là son esprit), il avait fait réviser son livre par des docteurs catholiques. Guillaume Colletet nous apprend que ses œuvres furent imprimées non-seulement avec le privilége du roi, mais encore avec « le certificat et l'approbation de deux docteurs en théologie (1). » Je regrette de n'avoir pas sous la main quelqu'une des éditions où se trouvait le témoignage des membres de la faculté chargés de cet examen. Il ne serait pas sans intérêt d'en citer les termes. Les nombreuses éditions qui sont passées sous mes yeux ne portent pas d'approbation.

La signature des docteurs et la faveur publique purent préserver quelque temps Du Bartas des attaques auxquelles prêtaient, non ses intentions, mais quelques formules incorrectes sur les plus difficiles mystères de la foi. Une de ces incorrections, la plus frappante et la seule qui soit restée en renom, était précisément à la troisième page de son livre. En parlant de Dieu avant la création, Père, Fils, Esprit-Saint, le poète ajoutait :

> ..... Non divers en essencé,
> Ains divers en personne, et dont la Deité
> Subsiste heureusement de toute éternité,
> Et fait des trois ensemble une essence *triple une*.

L'essence divine doit être dite *une*, mais non pas *triple*. Il est vrai que la croyance du poète relativement à ce dogme fondamental ne pouvait être mise en doute. Le vulgaire ne dut pas s'arrêter à une pareille difficulté, et parmi les doctes la plupart l'excusèrent comme le bon Colletet : « Il devoit dire : Trine-une. Mais combien s'est-il rencontré, de Pères de

(1) *Vies des poètes gascons, publiées avec introduction, notes et appendices*, par Ph. Tamizey de Larroque (1866), p. 89. — *Revue de Gasc.*, t. VII, p. 67.

l'Eglise même, qui ont erré par mégarde et non pas de volonté déterminée, dans l'expression des termes mystérieux de la vraie théologie (1) ! »

Un théologien calviniste d'une certaine autorité et surtout d'une extrême fécondité littéraire, Simon Goulart, de Senlis, publia en 1583 ses *Commentaires et annotations sur la semaine de la création du monde* (Paris, A. L'Angelier), qui sont passés depuis dans la plupart des éditions des œuvres de Du Bartas. Il eut soin d'expliquer dans un bon sens l'expression malencontreuse :

... Ce que le poète dit, que la Deité éternelle fait des trois personnes ensemble une essence triple-une, doit être sainement pris et entendu. Car les mots essence, deité et Dieu, sont essentiellement et signifient une même chose : et ne peut-on dire qu'il y ait trois essences, non plus qu'il n'y a point trois dieux ny trois deités. Mais d'autant que les trois personnes qui subsistent (!!) en l'essence divine sont réellement distinguées par leurs propriétés incommunicables.....; par ainsi le poète n'a nullement entendu partir ou multiplier l'essence qui est indivisible et très simple, ains distinguer les personnes en icelle et monstrer que les trois sont un seul Dieu, etc.

Mais en 1585 un controversiste catholique, dont le nom exprime bien l'extrême vivacité polémique, François Feu-Ardent, attaqua de front les erreurs qu'il crut remarquer dans le poème de Du Bartas. Il publia cette année ses *Sept dialogues auxquels sont examinez cent soixante et quatorze erreurs des calvinistes...* (Paris, Seb. Nivelle, in-12). Notez que ces nombreuses erreurs sont toutes relatives à la doctrine sur Dieu, la Trinité et l'Incarnation. Le même théologien en réfuta depuis mille quatre cents dans un gros livre latin dédié au cardinal d'Ossat (*Theomachiæ calvinisticæ*, 1604, in-4°), et où Du Bartas reçoit aussi quelques atteintes. On a reproché non sans justice au fougueux cordelier normand de multiplier les erreurs, et des auteurs graves, dont le P. Nice-

(1) *Loc. cit.*

ron (1) s'est fait l'écho, l'ont condamné très sévèrement; mais, pour l'apprécier en toute équité, il faut remarquer que la polémique anti-calviniste a commencé naturellement par une critique rigoureuse des textes des réformateurs, tandis que plus tard elle s'est bornée aux contrariétés dogmatiques nettement avouées entre les deux communions. Chacune de ces polémiques a eu son utilité pour la défense du dogme catholique, et si la seconde a seule produit des chefs-d'œuvre comme ceux de Bossuet, de Nicole, de Mœlher, la première mérite d'être étudiée avec plus de respect qu'elle n'en a généralement obtenu. Feu-Ardent, malgré ses intempérances de forme, est un théologien solide et très érudit (2).

Or, voici comment dans le sixième article de son premier Dialogue, attaquant l'hérésie qui divise l'essence divine, il censure Du Bartas. Il faut savoir que le dialogue est établi entre un docteur catholique et un ministre calviniste ou prétendu tel, car je dois convenir qu'il ne défend jamais l'erreur attaquée par son interlocuteur :

Docteur..... Admirez et approuvez-vous pas tous la premiere semaine du seigneur du Bartas?

Ministre. Oui, puisque Messieurs Serres, Champagnan, Chambrun, Bulman, Tourret, Buissai, Bergeron, Lostal, Alizet, Beze et autres l'ont honorée de leurs épigrammes.

D. Or dès le commencement il y chante ces vers :

... et dont la Deité
Subsiste heureusement de toute eternité,

Et fait des trois ensemble une essence triple une.

M. Et en quoy trouvez-vous erreur?

D. En ce qu'il triple l'unique et indivisible essence divine : ce que

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXXIX.

(2) Comme je ne veux pas qu'on s'en rapporte à mon jugement en pareille matière, je citerai le témoignage d'un des meilleurs théologiens du XVIIe siècle, le P. De Champs, qui dans son grand travail *De hæresi jansenianâ*, et dans son petit livre, qui est comme la quintessence du précedent, *Le secret du jansénisme descouvert et refuté* (Paris, 1651, p. 195), cite le docteur Feu-Ardent parmi ceux qui se sont le plus signalés par de « glorieux combats contre les hérétiques. »

jamais la parole de Dieu n'enseigna, ne l'Eglise catholique definit : ains plustost sent le venin des Arriens, Macedoniens, Eunomiens vieils heretiques, et des Trinitaires renouvelez en ce temps en Pologne, Moravie et Transylvanie. Joinct que le *triplex* emporte division, inegalité et composition : imperfections du tout contraires aux perfections de l'essence de Dieu. Et pour ces raisons, ce grand docteur saint Augustin, en moins d'une demie page de son 6e liv. de la Trinité, censure trois fois avec toute rigueur l'erreur de ceux qui osent mettre quelque triplicité en la Trinité des personnes... [*Je passe les textes.*] Ce que considerant bien Jean Calvin a rigoureusement et justement condamné avec son chien et mastin Servet, *tous ceux qui songent un Dieu triple en son essence.*

M. Vrayement j'estime ces propos estre echappez au Sieur du Bartas plustost par megarde que par malice ou heresie qui soit en son cœur : car peu au precedent il rechante ainsi tout le contraire :

De ces deux (*Pere et Fils*) proceda leur commune puissance,
Leur esprit, leur amour : non divers en essence,
Ains divers en personne.

Puis donc qu'il ne recognoit diverses essences és trois personnes, il n'en croit ne adore qu'une simple et indivisible.

D. Je l'estime avec vous si docte poëte, et vertueux gentilhomme, que quand il descouvrira tant d'impietez cachées sous les masques des Ministres et beau langage des livres calviniques, il les abhorrera de tout son cœur, pour reprendre la sainte et catholique foy des majeurs, en laquelle il a esté regeneré. Mais cependant la lecture des livres heretiques et le jargon des predicants l'ont fait choper à ceste pierre. Et voilà la recompense de la legereté et trop grande facilité françoise : sans y penser à mal devenir Arriens et Trinitaires par les sifflemens de je ne sçay quels pipeurs se disans ministres de la Loy, sans entendre les choses qu'ils disent ne desquelles ils afferment.

J'ai tenu à copier tout ce passage, pour montrer comment l'estime pour le talent et le caractère de notre Du Bartas ne ressort que mieux à travers une critique rigoureuse jusqu'à la minutie. Dans un des articles suivants, Feu-Ardent presse les docteurs huguenots qui, à la suite de Calvin et de Beze, disent que « les personnes divines subsistent dans l'essence », tandis que la correction du langage théologique exige qu'on

dise au contraire « que la divinité subsiste en trois personnes ». Et à ce propos, il trouve le moyen de louer Du Bartas en daubant sur son commentateur, dont il ne connaissait pas encore le nom :

D .. Encore un qui ne s'est osé nommer sinon que S. G. S. en ses commens de plomb sur la dorée premiere semaine du sieur du Bartas, dit et redit ceste mesme chanson deux fois en une page, puis encore quatre fois en un mesme feuillet.

M... Si est-ce que le poëte chante tout le contraire de son predicant, en tels termes :

..... et dont la deité
Subsiste heureusement de toute eternité.

Par lesquels propos il se declare croire et confesser la deité ou essence subsister és personnes, et non les personnes en l'essence.

D... D'autant est-il plus à priser, de retenir encore cela de sa foy catholique : et le ministre imposteur à blasmer et chastier, de faire telle vergongne à son livre.

Il est assez extraordinaire que Du Bartas n'ait pas corrigé une expression qui, après tout, ne rendait pas son idée d'une manière nette et précise, puisque son commentateur avait dû montrer comment elle pouvait être « sainement prise et entendue. » Du reste, une expression analogue, « Du Dieu triplement un, » se trouve dans le second jour de la première semaine; Feu-Ardent le note dans sa *Théomachie* et relève, comme nous le verrons, la même incorrection de langage dans la seconde semaine.

Des protestants même furent sévères pour « l'Essence triple-une » de Du Bartas. Tout semble démontrer qu'un poète de talent de la même époque, Christophe de Gamon, qui s'imposa la tâche fort ingrate de refaire la semaine pour en réfuter les erreurs réelles ou prétendues, professait la même religion que Du Bartas. Il est d'ailleurs de la même école poétique, comme on en pourra juger par le morceau suivant, où se

trouve réfutée l'erreur sur l'essence divine; Gamon parle du Père Eternel :

... De sa propre essence et sans germe et sans jour,
Il engendra son Fils, et d'eux deux son amour,

(c'est-à-dire son Saint-Esprit; mais voilà une incorrection assez grave, le Saint-Esprit n'est point *engendré*.)

De personnes divers, non d'estre et de puissance :
Mais de faire des trois une tripl'une essence,
Tout beau, Bartas, tout beau. Toy qui crains d'approcher
Ce Neptume sans fond, ce funeste rocher,
Ne vois pas que ta nef, sur ces flots agitée,
Jà pour fuïr Charibde en Scylle s'est jetée...
Alligne tes discours au fil de vérité,
Ne nous confon le triple avec la Trinité :
Le triple estant de trois compozé par meslange
Ne se peut dire en Dieu sans un blafeme estrange :
Car si Dieu de plusieurs son estre decoroit,
Dieu, qui tousjours fut Dieu, d'estre Dieu cesseroit!
Mais le Trine au rebours, dont unique est l'essence,
A sans se composer trois sortes d'existence :

(« *Icy le mot de* sorte *pris pour* manière, » dit la note marginale, mais l'expression reste louche.)

Ainsi que l'œil du jour, simple en son unité,
A toutesfois les rais, la chaleur, la clairté,
Dont bien que de ces trois l'un l'autre ne ressemble,
Ces trois ne sont pourtant qu'un soleil tous ensemble.
Que quand ce mot de triple envers ce grand ouvrier
Aux personnes pourroit son sens approprier,
Il n'y auroit pourtant que le crime damnable
Qui l'ozast à l'essence estimer convenable.

La Semaine ou création du monde du sieur Cristofle de Gamon contre celle du sieur Du Bartas ne parut qu'en 1609, dix-neuf ans après la mort de notre compatriote. Elle ne fut aucunement inspirée par un sentiment de mésestime pour le talent du poète gascon. Le poète lyonnais n'a pour

lui que de l'admiration. Mais il s'applique à soutenir de parti pris des opinions différentes en toute matière controversée. Toutes les fables débitées par Du Bartas sur les animaux lui ont fourni en ce genre des thèmes surabondants. Sa physique et son astronomie sont également contradictoires à celles de son adversaire, sans être scientifiquement beaucoup plus avancées. On sait par exemple que Du Bartas, dans le quatrième jour de la première semaine, s'est donné le tort de combattre le système de Copernic (1). Gamon ne pouvait guère manquer de l'attaquer sur ce point, mais il n'a garde pour cela de soutenir l'opinion, alors très mal famée, du mouvement de la terre. Pour faire l'*apologie de Copernicus, excellent astronome,* il prétend que ce grand homme ne donna son système que pour une hypothèse curieuse et qu'il ne voulut jamais, *abuseur,*

Abatre son renom pour bastir cet erreur.

Dans plusieurs de ses réfutations, Gamon s'appuie, non-seulement sur l'expérience et sur la raison naturelle, mais encore sur l'Ecriture sainte. Ce n'est pas un motif suffisant pour nous d'énumérer ici d'obscures discussions sur la matière première, sur le nombre des cieux, etc., qui n'intéressent réellement pas l'orthodoxie.

Mais la *Théomachie calviniste* de frère Feu-Ardent renferme la censure d'un autre passage, que pourtant des théologiens, même catholiques, absoudraient volontiers. M. Tamizey de Larroque, à qui nous devons tant de recherches curieuses sur notre XVIe siècle, s'est étonné que nul critique n'eût cité un des plus beaux vers de Du Bartas. C'est celui que nous souli-

(1) Je rappellerai qu'un compatriote de Du Bartas, venu à une époque où pareille erreur est bien autrement injustifiable, a repris avec un aplomb digne d'une meilleure cause la guerre contre le vrai système du monde. Voyez l'*Anti-Copernic, astronomie nouvelle,* par l'abbé Matalène, 1 vol. in-8° (Paris, 1842); et, contre cette extravagance et d'autres semblables, encore plus récentes, *Galilée ou les droits de la science,* par M. Th. Henri Martin (Paris, Didier, 1868), p. 274.

gnons dans ce passage du premier jour de la première semaine, sur la chute des anges rebelles :

..... Maints bataillons d'esprits portant envie
A l'eternel sejour d'où ruisseloit leur vie,
Se bandent contre Dieu pour priver (bien qu'en vain)
De couronne sa teste et de sceptre sa main.
Mais lui qui n'est jamais desarmé de tonnerres
Contre les boute-feux de sacrileges guerres,
Les precipite en l'air ou bien és lieux plus bas :
Car l'enfer est partout où l'Eternel n'est pas;
Ce peuple ensorcelé de superbe et de rage,
A gaigné pour le moins sur nous cet advantage,
Qu'il sçait combien l'enfer est esloigné des cieux,
Car il l'a mesuré d'un sault ambitieux.

Ce vers, que les littérateurs ont oublié d'admirer, n'a pas échappé à la censure théologique. Feu-Ardent (1) y voit l'erreur de Brentius, théologien allemand, pour qui le ciel et l'enfer ne sont pas des lieux déterminés, mais la simple expression de deux états des âmes. Cette doctrine, commune parmi les luthériens, expressément enseignée par le calviniste Lambert Daneau, n'était pas celle de tous les protestants français. Sauf à s'en faire un nouvel argument contre les prétendus réformateurs, Feu-Ardent convient que plusieurs ont gardé les vraies notions sur ce point, et il en trouve la preuve dans le commentaire même de Simon Goulart sur le passage cité :

Ce que le poete en dit (de l'enfer) doit être sainement entendu..... Les diables portent leur tourment : mais aussi il y a un lieu de supplice préparé au diable, à ses anges et suposts, etc.

Du reste, ici plus qu'ailleurs, Feu-Ardent dépasse les justes bornes. Du Bartas ne nie point l'existence d'un lieu réel destiné aux réprouvés, mais le laisse dans l'incertitude et proclame cette vérité qu'en quelque lieu que soit une âme définitivement condamnée et séparée de Dieu, elle porte l'enfer

(1) *Theomachiæ calvinist.* l. XIV, c. III (dans l'édit. de Cologne, 1629, que j'ai sous les yeux, t. II, p. 244).

avec elle. De plus, la négation d'un séjour déterminé pour les damnés, quoique contraire au sentiment commun des docteurs, serait peut-être trop sévèrement qualifiée d'*erreur*. Un des théologiens catholiques les plus autorisés de notre temps définit l'enfer « l'*état* (non pas *le lieu*) où les démons et les âmes sorties de la vie dans les liens du péché mortel sont éternellement punis (1). »

Ce n'est pas Christophe de Gamon, adversaire quand même de Du Bartas, qui pouvait interpréter à bien ou accepter l'exposition faite par son auteur du supplice des anges rebelles. Voici une partie de celle qu'il lui oppose :

Si Dieu qui tient toujours pour punir les rebelles
La foudre dans sa main, l'esclair dans ses prunelles,
Eslance de fureur ses vrays dards Dictéans,
Veritable Jupin, sur ces vrays Typhéans :
Precipitant, vangeur, ces pervers Encelades,
Non sous Ethne ou Lipare ou les isles Cyclades,
Mais dans ces gouffres bas, antres d'obscurité,
Où ne tirant, chetifs, qu'une chiche clairté
De ce feu qui tousjours exigeant mesme dette
Dans son livre uzurier rien ne couche en recette,
Infortunez demons, ils forgent les travaux,
Charpentent les gibets, dressent les eschafauts,
Et d'eternels liens ont leur gueule enchaînée;
Jusqu'au grand jugement de l'extrême journée.
Car ainsi qu'au desceu de l'erreur dont le frein
Te contourne, ô Bartas, tu croids un lieu certain
Où ceux que l'eau de grace a lavez de tous vices
Hument l'eternité dans la mer de délices :
Tu dois croire de mesme estre un lieu tenebreux,
Triste et certain sejour des anges malheureux,
Et de ceux qui suivant leur injuste malice
Suivront d'ame et de corps leur tres juste supplice.

Gamon rejette ensuite diverses opinions sur le lieu de l'enfer, y compris la plus répandue, qui le plaçait au centre de

(1) Jo. Perrone *Prælection. theolog., De homine*, cap. VI, art. III.

la terre. Il lui suffit de croire que c'est un abîme terrible

.... où les criminels sentent par leur souffrance
Qu'il est un lieu prefix pour leur juste vengeance:
Bien que Saluste trouve à son tortu compas
Que l'Enfer est partout où l'Eternel n'est pas.
Mais si telle raison renverse irrefragable
Le ferme fondement de ce lieu veritable,
Par la mesme raizon, ô sejour tres humain,
O jardin eternel, tu n'es un lieu certain.
Car si l'Enfer paroist partout où Dieu n'assiste,
Le Paradis luit donc partout où Dieu subsiste;
Et subsistant partout, les esprits glorieux
Pourroyent aussi bien estre en enfer comme és Cieux.
Mais ces raizons ne font que nos ames seduire.
L'Eternel fait partout sa presence reluire,
En Enfer vray Minos, au Ciel vray Jupiter,
Mais c'est par grace au Ciel, par justice en Enfer.

Je crois que toute cette argumentation porte à faux, mais j'ai été bien aise de citer assez au long un morceau où l'on peut juger du talent poétique d'un des principaux disciples de Du Bartas, et en reconnaître, sinon la fraîcheur et le goût, au moins l'abondance et la fermeté (1).

LÉONCE COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

(1) Le plus grand défaut de la *Semaine* de Gamon, c'est de suivre pas à pas celle de Du Bartas. « Les œuvres des maîtres ne se refont pas, » disent à ce propos MM. Haag (*La France protestante*, Paris, J. Cherbuliez, 1855, t. v, art. *Gamon*).

VALENCE-SUR-BAÏSE (Gers)

ET SES ALENTOURS.

(*Suite*).

La Révolution, sous le manteau de la Réforme, marchait toujours. Sur la fin de 1567, la France se trouva tout à coup envahie par d'innombrables bandes de huguenots. Apprenant cette levée de boucliers, Monluc accourut à Lectoure accompagné de Séridos, de Saint-Orens, des deux jeunes Béraud et de Lavit, tous gentilshommes des environs de Valence. Me Michel de Malauberc, prêtre, licencié en théologie, issu d'une ancienne et noble famille du comté de Gaure, amenait à sa suite quatorze archers. L'année suivante, il leva dans le comté d'Armagnac une compagnie de deux cents hommes, tous prêtres. Entré à Lectoure, Monluc en ôta le commandement à Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, et le donna au capitaine Lupé-la-Cassagne. Songeant ensuite à Condom, il y mit pour gouverneur Guillaume de Peyrecave, sieur de Pomès.

Muni de pouvoirs suffisants, Monluc ne se contentait plus de faire épouser des prisons à ses adversaires : « On pouvoit, » dit-il naïvement, connoistre par là où j'étois passé; car par » les arbres, sur les chemins, on trouvoit les enseignes; un » pendu étonnoit plus que cent tués. » Monluc nous dit ailleurs qu'il se faisait suivre par deux bourreaux bien équipés de leurs armes, et surtout d'un *marrassan* bien tranchant, « lesquels, ajoute-t-il, on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent après moi. »

Blessé et affreusement défiguré au siége de Rabastens, Monluc fut transporté à Marciac « qui est à deux grandes lieues » par les soins d'Antoine de Gélas, seigneur de Leberon,

son neveu. C'est là que sa femme vint le prendre pour le conduire en litière près de Valence, à Cassagne, dans la maison de l'évêque de Condom. Monluc y fut en proie, trois semaines durant, aux plus atroces souffrances. Son frère, le prélat, s'était rendu près de lui. Les habitants de Valence eurent donc la douleur de voir ce vieux guerrier, si longtemps leur sauveur, qui n'allait plus pouvoir les défendre contre les nouveaux désastres qui les attendaient.

En effet, n'oublions pas Montgommery et Biron qui devaient traverser Valence, ce dont cette pauvre ville se serait bien passée.

L'histoire présente-t-elle une plus exécrable campagne que celle de Montgommery ravageant la Gascogne, à la tête d'une armée recrutée en grande partie des vétérans de ces *vieilles bandes* qui, à force d'avoir longtemps guerroyé en Italie, en étaient revenues aussi agiles au meurtre qu'ardentes au pillage, et, fait étrange, passivement dressées à la discipline des chefs?

La dernière moitié du XVIe siècle ne fut pour la Gascogne qu'une impitoyable extermination. Chaque horde, qu'elle se dise catholique ou protestante, survient tour à tour, mettant avec une joie féroce, après le pillage et le viol, le feu aux bourgs, aux châteaux, aux villes. Ici l'étranglement, là la pendaison, ou la hache ou le bûcher. Monluc est implacable comme avait dû l'être l'inquisition albigeoise. Montgommery est révolutionnaire comme le seront plus tard les Jacobins de 1793. Tous deux, blanchis sous le harnais, en sont arrivés par l'exercice continu de la guerre au mépris de la vie humaine. Comment aujourd'hui, avec nos mœurs affadies, avec nos habitudes d'absinthe et de bière, comment comprendre le caractère des hommes de cette trempe? Rudes, ils passent leur vie dans une armure; intraitables, ils portent le deuil et la mort partout. Les événements qui se précipitent semblent seuls leur ôter le temps de tuer plus à leur aise.

Après tant de massacres en masse et en coupes réglées,

pour ainsi dire, et souvent suivis de la peste, on s'étonne que la Gascogne soit encore ce qu'elle est. Si les commentaires de Monluc font frissonner, que serait-ce si Mongommery nous avait laissé les siens?

Gabriel de Lorge, comte de Montgommery en Normandie, capitaine de la garde écossaise du roi Henri II, était d'une extrême habileté au maniement des armes. Cette adresse devint bien fatale à la France, lors des noces de la princesse Elisabeth avec Philippe II, roi d'Espagne. On connaît les suites du tournois du 30 juin 1559. Passé en Angleterre, de Lorge s'y affilia au calvinisme; il rentra en France à la faveur des guerres civiles. Au rapport de Brantôme, « c'étoit le plus vaillant et soigneux capitaine qu'on eût su voir. »

Appelé en 1569 dans le Béarn pour remettre sous l'obéissance de la reine de Navarre cette province qu'Antoine de Lomagne, vicomte de Terride, avait presque soumise, Montgommery, vainqueur, courut ensuite la Gascogne et le Languedoc. Sur ces entrefaites, le parlement de Paris le condamnait à mort et le fit exécuter en effigie en place de Grève. C'était trop. Fait prisonnier quelque temps après, le comte de Montgommery eut la tête tranchée le 26 juin 1574. Il alla au supplice avec une fermeté d'autant plus mâle, que mis à la question — barbarie exécrable, — il en était tout brisé. Gabriel de Lorge laissait des frères et des fils, braves comme lui et qui furent tous dégradés de leur noblesse. Fils de Jacques de Lorge, capitaine de la garde écossaise sous François Ier, il prétendait que sa maison avait pour tige les comtes de Montgommery en Angleterre par les comtes d'Egland en Ecosse, venus d'un cadet. Ce fut même pour mieux conserver son nom que Jacques de Lorge acheta en 1488 la terre de Montgommery en Normandie, de François d'Orléans, marquis de Rothelin.

Les soldats de Montgommery passent, abattant les croix, mutilant les statues des saints, profanant partout les objets du culte. Leur général entre si avant dans la guerre civile qu'il

ne veut plus reconnaître les liens du sang, les droits sacrés de la famille. Montgommery arrive à Trie : massacre en masse des religieux tout d'abord, puis il fait mettre le feu au couvent des Carmes. Mais le prieur, qui se disait son parent, avait été épargné — provisoirement, recommandation illusoire. Ce capitaine des Huguenots ne crut mieux reconnaître la parenté invoquée qu'en donnant l'ordre de pendre le prieur au sommet de la porte principale de sa maison. A tout seigneur tout honneur.

Revenant d'Aire, franchissant Eauze et Nogaro, Montgommery marcha sur Condom, détruisant de fond en comble Montréal et Vopillon, puis il s'achemina vers Auch, saccageant Dému, Vic-Fezensac, le Brouil, Barran. Revenu à Condom, la destruction y prit, on ne le sait que trop, un cours presque régulier. Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Placés entre Auch et Condom, les habitants de Valence voyaient tour à tour passer au pied de ses remparts les troupes catholiques et protestantes. La riche et belle abbaye de Flaran avait pour administrateur, quand Montgommery vint à Condom, révérend Père en Dieu messire Pons d'Aspremont. Parmi les religieux de ce monastère, durant cette désastreuse époque (1560-1580), nous pouvons citer : Frères Jehan, Bernard et Jacques Bajole, de la famille de l'auteur de l'*Aquitaine sacrée;* Pierre Bride, prieur; Pierre Sogent, chapelain de la chapelle de Massencome en ladite abbaye; Jehan Martin, Pierre La Trilhe, Arnaud de Marignac et Jehannot Boyer.

Echappé aux massacres, Pons d'Aspremont résigna quelque temps après, en 1573, l'abbaye de Flaran à messire Jehan de Boyer, ancien curé de Cassagne et archiprêtre de Valence. Deux fois dévastée par les calvinistes, cette antique abbaye avait dès lors perdu toutes ses archives. On peut s'expliquer, d'ailleurs, l'acharnement des religionnaires sur cette malheureuse contrée. La résidence d'été des évêques de Condom n'était-elle pas à Cassagne, entre Valence et Gondrin?

Sur le territoire de Cassagne aussi, au pied de Valence, était le château de Leberon, résidence ordinaire d'Antoine de Gélas, propre neveu de Monluc et adversaire irréconciliable des protestants, non moins irréconciliables. Autour de Valence se groupaient encore en foule les résidences de familles catholiques et fidèles. Le pays était des plus fertiles. Partant double raison.

Après Montgommery voici venir Biron qui, du reste, dans sa courte campagne, n'eut heureusement à peine que le temps de s'en prendre aux murailles des villes et des châteaux de la région.

Armand de Gontaut, baron de Biron, capitaine de cent hommes d'armes en 1574, reçut le bâton de maréchal de France le 2 octobre 1577, et fut nommé, en même temps, lieutenant-général au gouvernement de Guienne et de Gascogne. Par lettres du 29 juin 1580, il reçut commission de lever une armée dans cette province et, en moins de six mois, il s'empara sur les calvinistes de soixante-dix villes ou châteaux défendus par leurs garnisons. Ce fut dans cette expédition que, passant devant Nérac où résidait Marguerite de Valois, épouse du roi de Navarre (depuis Henri IV), Biron, par une sorte de fanfaronnade, fit tirer trois coups de canon dans les portes de la ville. Cet affront, que la princesse ne lui devait pardonner jamais, ne fut-il pas de quelque poids dans le tragique jugement de 1602? Aux approches de l'Isle-Jourdain, le maréchal fit une chute de cheval et eut la cuisse cassée en deux endroits. Il dut confier pendant quelques semaines le commandement de son armée à son fils aîné, Charles de Gontaut. Celui-ci, depuis duc de Biron, pair, maréchal et amiral de France, était né, comme on sait, à Saint-Blancard, près Masseube. Il fut décapité dans la Bastille, à l'âge de quarante ans, le 31 juillet 1602. Juste dix ans avant, le 26 juillet 1592, devant Epernay, tombait, blessé à mort, l'ancien gouverneur de Guienne.

Ces deux « accidents sinistres, », comme dit Du Pleix, nous rappellent involontairement celui d'Armand-Louis, duc de Lauzun et de Biron, à qui ni ses services dans la guerre de l'indépendance américaine, ni sa position de général en chef de l'armée du Rhin, en 1792, ne purent faire trouver grâce près des irréconciliables d'alors. Accusé de conspirer contre la république, Biron fut mené à l'échafaud. Ayant demandé un verre de vin, au lieu de le boire, il l'offrit au bourreau. — « Prenez, lui dit-il, vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites!... » Peuh! maints avocats ou médecins ne sollicitent-ils pas l'emploi?...

Ce fut en revenant de l'Isle-Jourdain que l'armée de Biron traversa l'Armagnac. Guy du Pleix, de Condom, père de l'historien, y faisait l'office de maréchal de camp. Un chef religionnaire, le capitaine Rison, également d'une famille de Condom, aujourd'hui transplantée en Bretagne, Rison s'était jeté dans Valence dont l'assiette se prêtait à une défense sérieuse. A peine guéri de sa double fracture, Biron alla attaquer cette ville, ayant surtout à cœur de venger le sac du château de Du Pleix qui était l'œuvre de Rison. Le maréchal trouva une résistance si bien organisée qu'il ne put déloger Rison qu'à certaines conditions. Le vainqueur se rattrapa sur Valence qui fut dévastée et démantelée consciencieusement.

Au reste, voici le récit de Scipion du Pleix : « Guy du Pleix, mon père, dit-il, reçut commandement de Biron de faire la charge de maréchal de camp sous son fils, mais il ne l'exerça que trois mois, d'autant que l'armée repassant près de sa maison lez-Condom, il prit congé pour aller visiter sa famille; et y étant arrivé fut atteint de la coqueluche, à la suite de laquelle sa mère et lui furent empoisonnés par un apothicaire calviniste étranger. » Du Pleix n'avait que quarante ans. Sa maison fut pillée huit jours après par un nommé Rissan (Rizon), capitaine religionnaire. — « Cetuy, continue Scipion Du Pleix, s'estant jetté dans Valence, place très-forte d'assiette

à une lieue de Condom (la ville est sise sur un tertre séparé et a pour fossé le conflans de deux petites rivières), y fut assiégé par le mareschal de Biron, auquel il la rendit par composition, luy estant permis avec tous les siens d'en sortir vies et bagues sauves. Le mareschal la fit démanteler. »

Plus tard Montespan essaya de réparer les murailles de Valence et y ajouta même quelques fortifications; il logea dans la ville une garnison au nom de la Ligue.

Etant à Valence, Montespan, voulant prendre Vic, occupé par les protestants, convoqua, à cet effet, les seigneurs du voisinage :

« Monsieur de Lagardère, écrivait-il à l'un d'eux, je vous prie » vous rendre à Vic à nuict, car nous avons délibéré de l'asiege et » pense que sela nous amènera à heur grand combat par se que les » ennemis s'asemblent de tous côtés, quy me faict vous reprie vous » en venyr le plus tôt que poures et me crere

» Votre très afectionné amy à vous servyr.

» MONTESPAN. »

Pendant ces mouvements, la campagne des entours de Valence était le théâtre de diverses rencontres. Lisander de Gélas, marquis de Leberon, capitaine de cinquante hommes d'armes et maréchal de camp, avait quitté la cour après la mort du duc d'Alençon sous lequel il avait bien des fois signalé sa valeur. Il s'était retiré à Leberon avec ses deux frères dont l'un fut depuis évêque de Valence en Dauphiné. L'abbé Monlezun raconte qu'un seigneur du parti contraire (?), nommé d'Estignos espérant surprendre Lisander, vint s'embusquer près du château avec trois gens d'armes et trois arquebusiers. Ils furent bientôt découverts. Averti, Lisander s'élance sur son cheval, et sans attendre trois des siens qui s'apprêtaient à le suivre, il court à l'embuscade, se précipite si furieusement sur ses ennemis, qu'il en abat un du choc de son cheval et blesse d'Estignos de son épée. La lutte s'engage avec les cinq autres, qui se battent avec courage. De son

côté, atteint de deux grands coups, Lisander va vraisemblablement succomber; mais ses adversaires n'ont souci que de se saisir de sa personne, en vue d'une forte rançon. Pendant qu'ils s'attachent à le démonter, deux d'entre eux sont mis hors de combat. Les trois derniers commençant à craindre l'issue de la lutte, s'attaquent alors au cavalier. Les gens de Lisander arrivent enfin et trouvent gisants d'Estignos et un de ses compagnons. Les autres s'étaient enfuis. Lisander fit emporter les deux blessés dans son château et leur prodigua les soins les plus empressés. Le roi de Navarre lui ayant demandé les deux prisonniers, le seigneur de Leberon, non moins généreux que brave, les lui renvoya sans aucune condition.

La ville de Valence resta fidèle jusqu'à la dernière heure aux principes qui constituaient le droit légitime. Mais elle dut enfin reconnaître le nouvel ordre de choses. En effet, Charles de Monluc, sénéchal d'Agenais et Condomois, ayant fait crier *vive le roi* dans Agen, bientôt après, dit Du Pleix, les sieurs de Laur, de Bezolles, de Lagraulas, de Campagne, de Massencome, de Verduzan, de Marambat et autres du parti de la Ligue se rangèrent au même devoir, et par leur réduction apportèrent un grand repos à la Gascogne. Valence fut alors démantelée de nouveau et cette fois sans retour.

Nous avons entre les mains diverses pièces qui n'attestent que trop les ravages causés à Valence et à ses environs par les troupes de Montgommery et de Biron. Ainsi, dans une transaction intervenue, le 19 novembre 1608, entre les héritiers de feu Grégoire de Marignac et de dame Bernarde de Baylies, sa femme, passée devant Me Larroquau, notaire royal de Valence, on voit par le rapport des experts présents « qu'une maison sise en Valence, provenant de l'hérédité de » ladite Bernarde de Baylies, avoit esté desmollie par les gens » de guerre durant les derniers troubles, ensemble le jardin » tout ruyné, comme aussy la vigne estoit demeurée en friche, » à cause desdites guerres, l'espace de six ans. »

Dans un inventaire de titres produits devant la cour des aides de Montpellier par les consuls et syndic de Valence, il est dit que « ladite ville avoit esté diverses fois pillée, sac-
» cagée et desmantelée par les gens de guerre, et les papiers,
» tiltres et anciens documens d'icelle bruslés, perdeus ou
» esgarés. » Cet inventaire fut fait à propos du refus de Jean de Ferrabouc de payer les impositions en raison de la Salle de Camarade dont on lui contestait la nobilité.

Un acte du 7 novembre 1780 établit que « cy-devant et
» pendant les troubles mesmes du temps que M. le comte
» de Montgommery avec son armée de la religion prétendue
» réformée s'empara de ce pays, le chasteau du Bothé (appar-
» tenant à noble Jean de Patau, écuyer,) feust pillé et sac-
» cagé et entre autres furent prins et vollés au sieur dudict
» lieu les papiers, tiltres et documens contenant les recog-
» noissances des fiefs et debvoirs, que ledict sieur du Bothé
» avoit accoustumé prendre et tenir audict lieu et sa juris-
» diction. »

Une enquête, faite le 28 avril 1636, nous apprend que « l'armée de ceux de la Religion prétendue réformée, con-
» duite par M. le comte de Montgommery, passant dans le
» Condomois, pilla et saccagea tout le pays, rompit les églises
» des catholiques et exerça tous les maux exécrables qui se
» pourroient imaginer; et que, l'an 1580, l'armée du Roy,
» conduite par M. le maréchal de Biron, pilla et saccagea
» tout le pays, démantela les villes, absolument comme avait
» fait M. de Montgommery.»

A quoi bon multiplier les citations de l'espèce? A quoi bon surtout s'attrister des malheurs de nos pères? Ne l'oublions pas. Dieu met invariablement le bien à côté du mal, comme la lumière à côté de l'ombre, comme le progrès à côté de la barbarie. Voilà pour le côté moral. Puis, avez-vous remarqué avec quelle grâce et quelle force à la fois la nature, en mère discrète et souriante, prend, garde et protége

ce que l'homme a brisé, mutilé, profané? Dans les villes, sur les murs croulants, aux porches crevassés, dans les jointures des pierres mortes, elle fait pousser et fleurir les giroflées, les mauves, les liserons. Dans les champs, elle couvre les décombres de plantes acérées, de broussailles touffues; le houx, l'ortie, la ronce n'ont pas assez d'ongles, de griffes, de morsures pour défendre et préserver ce que l'homme a détruit ou abandonné. Toute ruine contient une ébauche. La vie naît sans cesse de la mort. Certes, tous les jours — et c'est un grand méchef, comme disait l'évêque d'Auxerre au roi Louis IX — tous les jours quelque vieille pierre s'émiette, quelque vieux souvenir s'oublie, quelque vieille coutume s'en va. Inclinons-nous, et gardons notre foi. Dieu est toujours là.

L'administrateur spirituel de la ville de Valence avait le titre d'Archiprêtre, et de son bénéfice dépendait comme annexe l'église de Saint-Martin de Bertin. L'institution des Archiprêtres est, on le sait, de très vieille date. Léon IV, qui monta sur le siége de Saint-Pierre en 855, détermina quelques-unes de leurs attributions, dont la principale était de veiller sur les curés de leur archiprêtré et de rendre compte à l'évêque de leur conduite. Voici les noms des archiprêtres de Valence que nous avons retrouvés :

— Me Guillaume de la Favrerie (1535-1544). Précédemment recteur de Cassagne, Guillaume de la Favrerie avait été nommé par lettres données à Cognac, le 4 février 1517, par Charles, duc d'Alençon, comte d'Armagnac, du Perche, de Rodez, etc., son procureur général et messager spécial en toutes choses.

— Me Jehan de Noguès « vénérable et discrète personne,» (1564). Le clergé de Valence se composait alors de messires Guillaume Serilhe, Jehan Boyer, Jehan Truau, Barthélemy Noguès, Vital de Thezan, François Peyronet, Jehan Blanchoneau, Bertrand Arbora, Jehan Desbarats et Guillaume Garbail,

chapelain de la chapelle fondée par feu Jehannot Serilhe dans l'église de Valence.

— Me Jehan Boyer (1577).

— Me Jean Boyer, bachelier en théologie (1608-1633.)

— Me Jean de Gardelle, bachelier en sainte théologie (1648). A la même date, Me Jean Beros est dit recteur de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Valence;

— Me Jean-Pierre Larrieu (1701);

— Me Jacques Carrère (1721);

— Me N. Lacoste (1777).

Quant au notariat de Valence, il avait une importance historique en raison de la position. La ville de Valence était entourée de résidences seigneuriales, telles que : Maignaut, Pardaillan, Rozès, Bezolles, Massencome, Leberon, le Tauzia, Béraut, Verduzan, Lartigue, Ceridos, Camarade, Tilladet lez-Gondrin, Polignac, Teus, Broustana, etc., etc., puis, ici l'abbaye de Flaran, là, la commanderie de la Cavalerie; enfin, quantité de bonne et ancienne bourgeoisie peuplait la ville et ses faubourgs.

Aussi, nous sommes-nous souvent demandé avec tristesse qu'étaient devenus les nombreux actes de tous genres dont on voudrait pouvoir au moins retrouver les minutes, et qui seraient si précieuses pour retracer les annales de la contrée?

Ah! c'est à ne pas y croire! Les pillages raisonnés des Anglais en fuite, dépossédés à jamais d'une domination séculaire, et les incendies sauvages et irréfléchis de soudards ivres devaient être dépassés. Un jour vint où des Français, des compatriotes, firent mieux, froidement, avec réflexion, avec calcul, — et souvent pour des parents et des amis. L'arrêté suivant, que nous nous dispenserons de commenter, va éclairer les plus aveugles et édifier les plus incrédules. Cet écrit officiel, tiré à mille exemplaires et imprimé à Auch, est ainsi conçu :

« Au nom de la République françoise une et indivisible, égalité, liberté, fraternité et énergie.

» Le Représentant du Peuple, député de la Convention nationale dans le département du Gers et autres environnants,

» Voulant assurer l'entière et prompte exécution de la loi du 17 juillet dernier;

» Considérant combien il est nécessaire d'abolir et d'éteindre à jamais les traces et les signes de l'odieuse féodalité,

» Arrête :

» Art. Ier.

» Les Conseils généraux des départements du Gers, Hautes-Pyrénées et des Landes nommeront sur le champ un commissaire par canton dans leur ressort respectif, à l'effet de surveiller l'entière exécution de la loi.

» Art. II.

» Ces commissaires sont autorisés à faire déposer aux greffes des municipalités et à faire ensuite livrer aux flammes, en exécution de l'article VI de la loi du 9 juillet dernier, tous les titres constitutifs ou recognitifs de droits féodaux supprimés par ladite loi et autres décrets antérieurs...; soit qu'ils existent en original, expéditions ou simples brouillards et mémoires chez les notaires, chez les ci-devant seigneurs ou leurs agens, feudistes, commissaires à terriers, ci-devant juges, ci-devant greffiers seigneuriaux ou chez les particuliers.

» Art. III.

» Ils feront, à cet effet, toutes les réquisitions et proclamations nécessaires....., et ordonneront, s'il y a lieu, les arrestations de tous ceux qui seraient convaincus d'avoir caché, soustrait ou recelé des minutes ou expéditions, brouillards, notes ou mémoires desdits actes, livres terriers, reconnaissances, etc., constatant la féodalité, pour être punis en conformité de la loi du 17 juillet dernier qui prononce cinq années de fers.

» Fait à Mirande, le 13 septembre 1793 de l'an II de la République française une et indivisible.

(Signé) Dartigoeyte.

Suit un extrait du registre du procès-verbal des séances du Conseil général du Gers, séance du matin, 14 septem-

bre 1793, — du lendemain. — *Sur le champ,* avait écrit le citoyen Dartigoeyte. Dans cette séance furent désignés les commissaires chargés de l'exécution de l'arrêté qui précède. Les noms de ces brûleurs égalitaires, parmi lesquels figure un curé, étonneraient bien certains petits-fils et neveux qui se décorent présentement des titres les plus pompeux. Ainsi va le monde.

Une dernière considération. Autrefois, les papiers d'un notaire décédé passaient rarement tout entiers à son successeur. Ces papiers étaient partagés entre les huissiers qui s'en servaient pour allumer le feu et autres usages domestiques.

Voici, suivant que nous les avons recueillis, les prédécesseurs de l'honorable Me de Grange-Tonzin, actuellement notaire de Valence et successeur de Me Dominique Lussan :

1377. Mes Jean de Cazes,
Bernard de Cassagne et
Arnaud de Biran;

1413. Me Pierre de Bellafaire (*de Bellofario*);

1440. Me Jean de Vellostreno, qui nous semble être le même que le suivant;

1445. Me Jean *de Bellofario*. Celui-ci avait pour collègue Me Guillaume de Caupène, résidant à Castéra-Vivent;

1486. Me Bernard Gardelle (*Gardela*), résidant à Maignaut;

1496. Me Jean du Mas (*de Manso*);

1504. Me Antoine Gardelle;

1535. Me Johan Martin;

1537. Me Johan Lapeyrère (*Peyrera*), résidant à Massencome;

1549. Me Pierre Martin;

1555. Me Antoine Lacoste;

1559. Me Pierre Dupont;

1565. Me Pierre Lacoste;

1570. Me Antoine Burye;
1573. Me Grégoire de Marignac;
1598. Me Dominique Blaignan;
1598. Me Pierre de Marignac, fils de Grégoire;
1600. Me Jean Lacoste, fils d'Antoine, résidant à Beaucaire;
1602. Me Dominique d'Espenan;
1605. Me Jean de Larroquau;
1626. Me Gilbert de Bartharès;
1647. Me Jean Blain;
1647. Me Robert Sourbadère;
1652. Me Guillaume de Larroquau, mort le 1er février 1652;
1652. Me Jean-François de St-Martin;
1661. Me Gilbert de Marignac;
1678. Me Bernard de Larroquau, résidant à Castéra-Vivent;
1687. Me N. Labarthe;
1721. Me Fris Capuron;
1752. Me N. Boyer;
An XI. Mes Bautian et Mothe.

Valence dut avoir des coutumes : que sont-elles devenues? Valence jouissait de certaines redevances, parmi lesquelles nous mentionnerons les droits de taverne et de boucherie, dont l'afferme était faite chaque année par les consuls. Les droits de greffe n'étaient pas non plus sans importance : le 1er juin 1638, Pierre-André de Massencome, sieur de la Garde, gouverneur des ville et château d'Orthez, se rendit adjudicataire des greffes civil et criminel et petits sceaux de la comté et juridiction de Fezensac, savoir : du pays d'Auch, Vic, Jegun, Lupiac, Peyrusse, Lannepax, *Valence* et autres petits siéges du Fezensac, pour la somme de 4,400 livres.

L'affermage et l'exercice de greffier entraînaient-ils la dérogeance ? Les traitants le prétendirent. Cependant, qu'en penser, en voyant les Lasseran de Massencome, fermiers du greffe de Valence, et les Saint-Gresse, entr'autres, fermiers de

la taverne de la même ville ? Quoi ! les souverains trouvaient juste et bien, — pourvu que les coffres du trésor royal fussent remplis, — que des gentilshommes, ruinés par les guerres à leur service, et obligés dès lors de pourvoir à l'instruction de leurs enfants en usant de certaines ressources, fussent dégradés de leur passé par ce seul fait?... Mais la plupart de ces nobles ne devaient rien à la monarchie! ils dataient presque tous d'avant l'année 1400, c'est-à-dire sans anoblissement connu... Il en fut ainsi pourtant. Si la recherche de 1666 est à jamais perdue, ayant été brûlée en 1793, celle de 1697 est surabondante en fait de preuves; la noblesse militaire ne trouva ni grâce ni merci.

La ville de Valence est gaie d'aspect, tandis qu'autour d'elle le paysage est rempli de rêverie et de souvenirs. Le Guardès, dont il ne reste qu'un pan de mur, semble grandir sinistrement de loin; le Tauzia s'élève solitaire au milieu des vignes, comme pour regarder Massencome, grisâtre et nu; Flaran, mutilé, montre ses rosaces crevées; Leberon, replâtré, est inhabité. Muets témoins des âges évanouis, sapés par les hommes de guerre, rongés par les siècles, ces vénérables monuments ont tout vu, tout bravé, tout subi. Qui pourrait dire ce qu'ils ont autrefois contenu de gloire et de renommée? Comment comprendre ce qu'ils contiennent aujourd'hui de néant et d'ennui!...

DENIS DE THEZAN.

(*La suite prochainement.*)

NUMISMATIQUE.

I

Valence-sur-Baïse (Gers), 31 mars 1870.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La *Revue d'Aquitaine* publia, en 1863, un article de M. le baron Chaudruc de Crazannes donnant la description d'un joli denier d'argent d'Aymeri II dit Forton, comte de Fezensac, puis comte d'Auch, denier qui figure dans la table de l'excellent ouvrage de M. Poëy d'Avant, sur les *Monnaies féodales de France*. L'auteur de cet article, après avoir interprété la légende qui figure dans le champ du revers de la pièce, signale celle-ci comme un exemplaire *unique*, la qualifie de *rarissime*, et ajoute que c'est une de ces précieuses monnaies qu'on peut se glorifier de faire connaître le premier.

Les recherches archéologiques que je poursuis depuis plusieurs années, dans le canton de Valence, m'ont fait rencontrer sur le territoire de la commune de Maignaut-Tauzia et dans un champ de la métairie de Saint-Maurice, appelé de temps immémorial *Champ du Couvent*, une monnaie d'argent (du poids de 1 gr. 20 cent.) frappée au nom de ce même comte, et que je vous demande la permission de signaler, par l'intermédiaire de votre estimable *Revue*, à l'intelligente curiosité des numismates de la province.

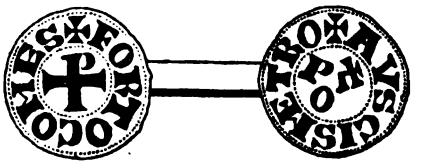

Cette pièce est dans un état parfait de conservation. Sur un des côtés, on lit la suscription † FORTO COMES, et l'on voit dans le champ une croix crossée. Au revers se trouvent les mots † AVSCIS METRO; dans le champ, PO⋈. Ici se présente la même difficulté que M. Poëy d'Avant avait rencontrée dans la pièce qu'il a décrite. Ces lettres ainsi disposées ne sont pas sans doute l'indication d'un nouvel atelier monétaire, mais, ce qui est plus probable, l'achève-

ment du mot METRO, car l'⋈, ainsi que l'on peut le remarquer, est formée de la réunion de la lettre L et d'un I, ce qui alors ferait POLI. Et dans ce cas, comment concilier cette explication avec l'opinion des érudits qui maintiennent que dans les monnaies la légende ne se termine jamais dans le champ?

Non nostrûm... tantas componere lites.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc., etc.

GEORGES DEGRANGE-TOUZIN.

II

Un de nos correspondants, M. D. L., nous adresse, de Paris, la question suivante:

Le 14 décembre 1587, le roi de Navarre, qui fut, plus tard, notre Henri IV, fit don à l'un de mes ancêtres d'une somme de trois cents écus-sol, en considération « des services qu'il lui avoit rendus et » pour lui donner moïen de s'entretenir près de sa personne..... » Pourriez-vous me dire ce que représentait alors cette somme, comme valeur actuelle?

R. L'écu-sol fut toujours une monnaie d'or. Louis XI, qui, le premier de nos rois, la mit en circulation, lui donna ce nom, à cause de l'image du soleil qui surmontait, au champ du revers, la couronne de France. Le mandement royal porte la date du 2 novembre 1475.

De cette année à 1587, on en continua la fabrication, sous tous les successeurs de Louis XI; sauf pourtant François II, pendant le règne duquel on ne frappa, en France, aucune espèce de monnaie d'or.

Charles IX et Henri III reprirent la fabrication des écus-sol au taux moyen de 8 fr. de notre monnaie actuelle. Mais le peuple en ayant capricieusement surhaussé la valeur, dans le détail des opérations commerciales, la cour des monnaies finit par demander à Henri III de mettre fin à ces désordres, par un édit spécial.

Cet édit, porté en septembre 1577, fut publié et enregistré au parlement le 13 et le 18 novembre suivants; et puis, le 20 de ce même mois, en la cour des monnaies.

Le roi ordonna donc que la valeur de l'écu-sol, alors en cours, fût fixée à 3 livres; et le même taux fut arrêté pour les nouvelles fabrications de cette pièce qui auraient lieu sous le même règne.

Les choses en étaient là, en 1587. Et, par voie de suite, la question proposée nous paraît devoir se résoudre de la manière suivante :

Au 14 décembre 1587, l'écu-sol valait 3 livres. Or, à cette même date, la livre de compte était estimée à une valeur équivalant à 2 fr. 65 de notre monnaie actuelle, d'après la table de Dernis, dressée pour ces sortes d'appréciations relatives.

Donc, l'écu-sol de 1587 valait 2 fr. 65 × 3; c'est-à-dire 7 fr. 95.

Et puisque le don royal en question comprenait 300 écus-sol, la somme totale nous paraît équivaloir à 2,385 fr. de notre monnaie actuelle.

F. CANÉTO,
vic. gén.

LES POÈMES DE DU BARTAS

ET L'ORTHODOXIE.

(*Suite et fin*) (1).

III

On comprend que des censures théologiques peu essentielles opposées à deux ou trois passages seulement d'un long et difficile ouvrage ne devaient pas lui ôter grand'chose de son crédit. Telles n'étaient pas du reste les visées du controversiste que nous avons cité. On le voit bien par le ton respectueux qu'il prend avec notre auteur. Il y en a une autre preuve dans ce petit détail : les *Sept dialogues* de 1585 se terminent par une liste des livres hérétiques dont il s'est servi pour sont ouvrage; or, dans ce catalogue d'erreur, Feu-Ardent a eu soin de ne pas faire entrer le religieux poème de du Bartas, mais seulement les *Commentaires et annotations* de Simon Goulart.

Il ne paraît pas que d'autres attaques aient été dirigées contre le premier grand travail de Du Bartas; sauf plus ample information, je suis persuadé qu'il faut voir une exagération poétique dans deux sonnets imprimés (avec beaucoup d'autres) en tête de la *Seconde semaine*. Dans l'un, P. d'Elbène prend d'avance sous sa protection le poème de l'enfance du monde, il se fait le parrain de ce second fils d'un illustre père, et lui parle en ces termes :

Né Chrestien, de Chrestien, d'un beau nom baptizé :
Si d'un athée encor, ah ! tu es mesprizé,
Qui n'a sceu estouffer de l'aisné la naissance :

(1) Voir, plus haut, p. 451.

S'il est jeune, il se monstre aux sciences enfant,
Si c'est un vieux resveur, voulant mordre sans dent,
En enfance il revient, desdaignant ton enfance.

Cet athée qui a voulu accabler le premier poème de Du Bartas serait-il Feu-Ardent? L'accusation serait d'une exagération ridicule, et dénoterait dans l'auteur, qui est pourtant *abbé*, un déplorable esprit de secte. S'agirait-il plutôt de quelque cabale de frivoles beaux esprits et d'ignorants libertins? Je serais tenté de le croire d'après un autre sonnet, adressé par C. de Thouart à l'abbé d'Elbène, et dont je cite également les tercets :

Le vicieux hait Dieu, l'aveugle la clarté :
Le matin furieux le croissant argenté :
Et tousjours l'ignorant le sçavant calomnie.

Tesmoin t'en soit Bartas, chantre du Dieu des Dieux,
Lumière de nos ans, qui souffre, glorieux,
Des serpents, des hiboux, des mastins la furie.

Que ces attaques, de quelque part qu'elles vinssent, n'aient eu ni grande importance ni succès notable, c'est ce que prouve le silence de Du Bartas lui-même sur ses détracteurs (1). Il ne se fait pas faute de parler de ses propres affaires; dans le début du second jour de la *Seconde semaine*, il accuse de sa lenteur poétique les soucis de son ménage, ses douleurs, ses procès, ses tutelles. Mais quant au succès de ses poèmes, il n'a que des actions de grâces à rendre à Dieu; il se félicite d'avoir *sauvé la vie*

A ses concitoyens, qu'une profane envie
D'eterniser leur nom tenoit et nuict et jour
Attachés par les pieds à l'attelier d'amour.

(1) En relisant mes épreuves, je songe à l'*Advertissement*, grand morceau de prose apologétique, publié par Du Bartas peu après le premier fragment de la *Seconde semaine*, et que j'avais eu d'autant plus tort d'oublier qu'il renferme, avec la poétique entière de l'auteur, la vraie explication de mes difficultés. Il en résulte que les critiques auxquelles Du Bartas se vit en butte étaient à peu près exclusivement littéraires, et que Feu-Ardent n'excita pas son attention.

Je te loue, ô mon Dieu, ô grand Dieu, je te loue :
La France en m'imitant, jà devote, se voue
A l'amour vraiment saint, et ton nom seulement
Aux esprits plus gentils sert de riche argument.

Ces vers sont pris du début du quatrième jour de la *Seconde semaine*, que nous avons à examiner brièvement au point de vue de l'orthodoxie. On sait que cette semaine, beaucoup plus longue que la première, devait embrasser en sept jours, ou grandes époques, l'histoire du monde depuis l'Eden jusqu'à l'Antechrist et la vie éternelle. Chaque jour devait comprendre quatre parties ou poèmes distincts, quoique réunis par un fil commun. De ce projet, qui semble dépasser les forces humaines, Du Bartas, malgré les traverses de sa vie et sa mort prématurée, a réalisé plus de la moitié. Quatre jours, soit seize chants, de douze à treize cents vers chacun, sont terminés. Mais tout cela ne parut que par fragments et à d'assez longs intervalles, à partir de 1584.

L'idée même de cette vaste composition est prise du dernier chapitre de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et le poète a voulu la traiter dans le même esprit hautement biblique et chrétien, éloigné de toute controverse. Mais il a échappé, moins que dans son premier grand ouvrage, aux inexactitudes théologiques.

Notre inexorable cordelier l'a pris encore en faute dans l'expression du dogme de la Trinité. Une première fois ce n'est que la répétition de cette malheureuse épithète de *triple-une*, appliquée à l'essence divine. On lit dans le chant des *Colonnes* (IVe du IIe jour) :

..... Dieu n'a pas seulement
Engravé dans l'airain du viste firmament
Sa devise sacrée, et dessous la figure
D'un triangle pourtrait sa triple-une nature.

C'est dans le même chant que se trouve une autre expression relevée encore par Feu-Ardent, et assez analogue à la pré-

cédente; car elle semble placer en Dieu trois esprits, ce qui à la lettre donne le trithéisme :

Que l'Esprit éternel d'un *double esprit* yssu...

Une erreur relative à la vision béatifique se rencontre dans le chant des *Artifices* (IVe du 1er jour). Les docteurs calvinistes, à la suite de leur maître (1), admettent que les saints de l'ancienne loi y ont participé dès l'instant de leur mort, tandis que, d'après la doctrine catholique, ils ont dû attendre que le Rédempteur les y introduisît après lui : « Du Bartas, dit l'auteur de la Théomachie calviniste, feint qu'Adam, admis dans les cieux, jouit de la vision béatifique; puis il dit la même chose d'Hénoch (2). » Cette seconde assertion est la seule vraie, je crois, mais elle suffit pour justifier la censure. Voici le passage qui a donné lieu à la première, et qui a été sans doute mal compris par Feu-Ardent. Adam, qui fait l'éducation de Seth, se trouve un jour saisi de l'inspiration prophétique et lui raconte ce qui doit arriver à la race humaine jusqu'au déluge. L'état d'Adam est ainsi rendu par le poète :

..... Comme l'aigle perd la branche accoustumée,
Et ramant par les airs d'une gasche emplumée
Void sous ses pieds la nue; et fait, audacieux,
D'un œil ferme cliner du clair soleil les yeux :
De même Adam guindé sur les ardantes ailes
Du séraphique amour, perd les choses mortelles,
Se paist du doux æther, fend les ronds estoillés
Et tient dessus le front de Dieu ses yeux collez...

Evidemment, quelle que soit l'exagération de ce langage poétique, il ne faut pas y voir l'erreur poursuivie par le zélé controversiste (3). Mais elle est bien dans ces paroles, tirées

(1) CALVINI *Instit. christ.*, l. II, c. XVI, § 9.

(2) *Theomachiæ calvinist.*, l. VI, c. 5 (*éd. cit.*, t. I, p. 247).

(3) A la vérité, la fiction poétique de Du Bartas contredit l'opinion commune, d'après laquelle aucun des patriarches et des prophètes n'a joui ici-bas, même un instant, de la vision intuitive de l'essence divine. Mais cette opinion n'appartient pas à la foi, et saint Augustin a cru que Dieu s'était montré à Moïse. On peut voir sur ce point PETAU, *Theologic. dogmatum*, l. VII, c. 12.

du long discours prophétique d'Adam, et qui s'adressent au patriarche Hénoch, qui devait être enlevé de la terre sans passer par la mort :

C'est donq fait, tu t'en vas ? tu t'en vas donq à Dieu ?
Adieu, mon fils Henoc, adieu, mon fils, adieu !
Vy là-haut bienheureux. Jà ton corps qui se change
En nature d'esprit, ou bien en forme d'ange,
Vest l'immortalité. Jà tes yeux, non plus yeux,
Decorent flamboyans d'astres nouveaux les cieux.
Tu humes à longs traits la boisson nectarée;
Ton sabbat est sans fin : la courtine tirée,
Tu vois Dieu front à front, et sainctement uni
Au bien triplement-un, tu vis en l'Infini.

Je pose là désormais le gros bouquin de Feu-Ardent, d'où j'ai extrait à peu près tout ce qu'il renferme sur Du Bartas. Je dois dire qu'il y a dans la seconde Semaine des passages où la religion de l'auteur se trahit davantage. Dans le chant de la *Loy* (IIIe du 3e jour), en traduisant les commandements de Dieu, il les a comptés à la façon des protestants, qui divisent en deux ce que nous appelons premier commandement (comptant pour un seul nos deux derniers). Il est vrai que le bénéfice le plus clair que les sectaires tiraient de cette division paraît peu recherché par Du Bartas. Le second commandement défend l'idolâtrie, et c'était un texte constamment exploité par les protestants contre le culte des images dans l'Eglise catholique. La traduction de notre auteur ne force pas trop le sens :

1. Adore-moy de cœur, de parole, de faict,
Que seul je sois ton Dieu, comme estant seul parfaict.
2. Ne pein point ma grandeur, ne sers pas les images,
Et ne transporte point ma gloire à tes ouvrages.

Mais voici qui est plus significatif. Dans *Babylone* (IIe partie du 2e jour), le poète, énumérant les principales langues et les auteurs qui les ont illustrées, trahit ses préférences. A

propos du *tudesque*, il loue, en évitant le nom propre et avec un laconisme qui rentre dans ses habitudes pacifiques,

..... l'éternel ornement
D'Islèbe et Wittemberg, —

c'est-à-dire Luther lui-même. A vrai dire, le réformateur méritait cette mention par ses titres purement littéraires, et, peu après, Du Bartas accolle, avec les mêmes éloges, un catholique et un réformé, Thomas More et Bacon. Mais en faisant aussitôt un portrait d'Elisabeth, portrait qui, pour le dire en passant, est un de ses morceaux les mieux réussis, il envie le sort de son royaume, *où la Loy*

Vénérable fleurit avec la blanche Foy.

Un peu plus bas, parmi les écrivains français, en évitant Calvin, le poète fait une large place au pape des Huguenots, Du Plessis Mornay.

En somme, Du Bartas n'a pas tellement gouverné son langage que sa religion ne soit indiquée parfois à ses lecteurs. De là, chez les âmes délicates, quelque scrupule à aborder ces poèmes d'ailleurs si religieux. De là aussi, chez les directeurs les plus sévères, une tendance à les prohiber ou à n'en permettre la lecture qu'avec de prudentes réserves. Voici deux textes à l'appui. Le P. Mongailhard, syndic puis recteur du collége des Jésuites d'Auch, et historien inédit, mais fort estimable, de notre province ecclésiastique, a transcrit à la fin de son ouvrage le livre de De Lurbe sur les hommes illustres de l'Aquitaine, dont le dernier article est consacré à Du Bartas. A la suite de cette notice très élogieuse, comme la plupart des autres, le docte religieux ajoute cette note : « De Lurbe, homme de bien et bon écrivain, a traité ainsi de bonne foi les bons écrivains gascons, sans s'aviser des corrections que demanderaient leurs ouvrages. Par exemple, ce dernier, Du Bartas, qui, dans sa Semaine, exprime comme il suit le mystère de la sainte Trinité... »

Ailleurs, après avoir emprunté à Sainte-Marthe un autre éloge de Du Bartas, Mongailhard poursuit : « L'auteur oublie de dire que ce poète était calviniste, et qu'à ce titre il fut décrié en France, et imprima une tache à sa belle renommée d'écrivain. Cependant il mêla très peu de ce venin à ses travaux : quelques vers dans sa seconde Semaine, et un plus petit nombre dans sa Judith, fâcheuses gouttes d'essence noirâtre dans le ruisseau limpide de sa muse (1). »

Mais dans les pays d'inquisition, la loi qui défendait les livres écrits par des hérétiques et traitant de religion *ex professo* (2) pouvait être appliquée à notre poète, empêcher la diffusion de ses vers et annuler son influence. A la vérité, une interprétation bénigne pouvait aussi classer son œuvre poétique parmi les ouvrages principalement littéraires, où la théologie n'entre que pour une part restreinte. C'est ainsi peut-être qu'on agit généralement en Italie. L'Index romain n'a jamais frappé aucun poème de Du Bartas; et une traduction italienne de la première Semaine a eu au moins cinq éditions sans subir aucune poursuite (3). Cependant, le livre du poète français ne devait ni circuler partout librement, ni être communiqué sans réserve par les bibliothécaires, dont le guide pratique le plus autorisé était le célèbre P. Antoine Possevin. Voici comment parle de notre auteur ce savant jésuite :

Je sais qu'un certain Saluste, seigneur du Bartas, homme de grand mérite, a publié en vers français l'œuvre des six jours, sous le titre de Première Semaine, et aussi la Seconde Semaine. Mais comme il était étranger à la foi catholique et attaché à l'hérésie (quoiqu'il accueillît

(1) *Theodoxia Vasconiæ* (mss. du séminaire d'Auch), *ff.* 1239 v° — 1241.

(2) *Regulæ indicis ss. synodi tridentinæ jussu editæ.* — Reg. II : « Aliorum autem hæreticorum libri, qui de Religione quidem ex professo tractant, omnino damnantur. »

(3) *La Divina settimana; cioè i sette giorni della creatione del mondo, del sig. Guglielmo di* SALUSTO *signor di* BARTAS; *tradotta di rima francese in verso sciolto italiano dal sig.* FERRANTE GUISONE. Venise, 1592. La cinquième édition, que j'ai sous les yeux, est de 1601.

avec beaucoup d'humanité les catholiques et les religieux, et qu'il s'efforçât de puiser dans nos théologiens tout ce qu'il écrivait), il ne faut point le lire sans la permission de l'Eglise Romaine, et sans avoir fait effacer quelques vers où il a été trouvé en faute (1).

En Espagne, on sait que l'inquisition était bien autrement rigoureuse qu'à Rome. Il est assez probable que la Semaine de du Bartas n'y fut jamais tolérée. On a prétendu (2) qu'elle avait été traduite en espagnol; mais je n'ai trouvé nulle part une mention bibliographique précise de cette version. En revanche, je lis dans un Index des livres défendus, imprimé pour tous les royaumes catholiques des Espagnes, sous le règne de Philippe IV, que les œuvres poétiques de Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, « sont prohibées, ainsi que leur traduction anglaise, par Josaab Sylvester (3). »

Telle est l'histoire des poèmes de Du Bartas dans leur rapport avec la critique doctrinale et la censure ecclésiastique, élément essentiel de l'histoire de leur influence littéraire en Europe. Ce n'est pas précisément au point de vue de l'inspiration religieuse que j'ai dû examiner aujourd'hui les œuvres de notre vieux compatriote. Je fais cette remarque en finissant, pour qu'on ne me reproche pas d'avoir méconnu à cet égard les mérites d'un courageux ennemi des mollesses païennes de la Renaissance, d'un poète chrétien qui voulut toujours, en ses entreprises gigantesques,

— avoir la foy pour voile,
L'Esprit saint pour nocher, la Bible pour étoile.

LÉONCE COUTURE.

(1) ANTONII POSSEVINI *Bibliotheca selecta de ratione studiorum... recognita et aucta.* Venise, 1603, 2 vol. in-f. Voy. le l. XVII, c. 29, *De poetis christianis... — Italica et aliis linguis.*

(2) VIOLLET LE DUC, *Catalogue* de sa *Bibliothèque poétique*, p. 302.

(3) « Guillelmo Saluste seugnor (*sic*) de Barthas, sus œuvres poëtiques, se prohiben, y assimismo las que de frances en ingles traduxo Josaab Sylvester, dedicadas a Jacobo rey de Inglaterra... En Londres, ano de 1652. » *Index libr. prohibit. et expurgandorum novissimus.* Madrid, D. Diaz, 1667, in-f. (p. 466).

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(*Suite*) (1).

ÉGLISE DE MOUCHAN.

Dans son état actuel, l'église de Mouchan, canton de Condom, présente, à l'intérieur, l'aspect d'une croix grecque, et sur le sol et dans ses voûtes : ses deux grands axes se coupent, en effet, à angles droits en quatre croisillons, vers le centre de l'édifice.

Hâtons-nous pourtant de reconnaître que, du sud au nord, la largeur ne mesure que 17 m. 50; mais que, de l'ouest à l'est, la longueur en comprend 25,50. Tandis que, d'après les justes proportions de la croix grecque, les quatre croisillons devraient être parfaitement égaux.

Nous ferons observer, en outre :

En premier lieu, que cet excédant de 8 mètres se partage en deux parties à peu près égales; l'une ajoutant, vers l'ouest, une travée à l'avantage des fidèles; et l'autre donnant à la maîtresse-abside non-seulement plus d'élégance, mais encore plus d'espace au bénéfice du *presbyterium*.

En second lieu, que le *presbyterium* se compose, ici, de dix arcatures à siége, comme nous l'avons déjà constaté pour celui de l'église de Croûte.

Or, ce nombre de places au *consessus* nous semblerait d'ailleurs indiqué, pour l'église de Mouchan, par le manuscrit cité plus haut, où nous lisons, à la date de 1428, « *In decanatu de Moyssano;* » ce qui veut dire que le monastère de Mouchan, dont cet édifice fut très longtemps la chapelle béné-

(1) Voir tome XI, pages 313, 345 et 413 de cette *Revue*.

dictine, était une décanie. Le chef du personnel religieux avait donc le titre de doyen, *decanus*, c'est-à-dire qu'il était le premier, hiérarchiquement parlant, entre les dix membres de sa décanie (1).

Nous avons vu qu'il s'appelait Arnaud de Pouy, en 1307, lorsque Etienne d'Arc, prieur de Saint-Orens d'Auch, l'envoya à Toulouse, en sa qualité de doyen de Mouchan, avec Pierre de Priscinhac, prieur de Montaut. Ils avaient mission de signer, comme procureurs fondés l'un et l'autre, l'acte public du paréage consenti entre Etienne d'Arc et le roi Philippe le Bel (2).

Mais revenons au plan général de l'édifice.

A l'intérieur, avons-nous dit, ce serait une sorte de croix grecque. Et quant à l'extérieur, cette croix ne présente rien d'important que l'on ait adossé, comme édifice accessoire, soit à droite, soit à gauche du croisillon occidental. C'est pourtant au sud de ce croisillon qu'est ouverte une porte, relativement moderne, et qu'abrite un auvent d'assez médiocre façon.

Mais il y a beaucoup moins de dégagement au sud et au nord du croisillon oriental, que le *presbyterium* figure sous forme d'abside principale. Là se trouvent, en effet, deux édifices placés en dehors de la croix, et qui pourtant font partie intégrante du monument, considéré dans l'ensemble de son état actuel :

1° Au midi, c'est un ancien *sacrarium* fort réduit qui rappelle celui d'Estang, et qui conserve aussi le vieux bahut du trésor sacré.

Vers l'extérieur et plus au sud, s'y trouve accolée une tour de clocher à base rectangulaire. Cette tour est munie d'un escalier à vis dont le volume cylindrique se détache, en fort

(1) Ducange. Gloss. ad verbum *Decaniæ*.
(2) Voyez la charte de paréage publiée au tome IX de cette *Revue*, p. 161.

relief, tant de la tour elle-même que du mur terminal du croisillon qui s'étend vers le midi;

2° Au nord est une belle absidiole, ouvrant jadis sur le croisillon voisin, mais qu'un mur très récent, bâti dans le plan vertical de son arc de triomphe, a aveuglée, comme à Estang, pour la convertir en sacristie paroissiale.

Pourquoi donc ne s'est-on pas contenté d'un rez-de-chaussée qui présente, dans la tour, un espace à peu près égal, et qu'il était si facile de consacrer aux mêmes usages? Quel mal ne s'est-on pas donné, afin d'ouvrir, par brèche et dans une épaisseur de deux mètres, une mauvaise porte dont la forme est si disparate dans la deuxième arcature septentrionale du *consessus?*

A l'intérieur de l'absidiode, cette brèche a dû ruiner impitoyablement le mur, juste à la jonction de la conque avec les parties droites de cette petite enceinte si vénérable. Aussi l'une des deux colonnes de l'arc-doubleau qui sépare la coupole de son avant-coupole n'a-t-elle conservé qu'une partie de son fût. Il demeure tronqué en l'air, comme un constant reproche à l'adresse des mutilateurs qui l'ont ainsi maltraité sous prétexte d'ouvrir une porte des plus vulgaires.

Les Bénédictins de la décanie s'étaient bien gardés de démembrer leur belle église d'une façon aussi peu convenable.

Le petit *sacrarium,* terminé à l'est et voûté en cul-de-four qu'éclaire une très étroite barbacane, leur suffisait anciennement. Encore n'y aboutissaient-ils que par la tour, afin de ne pas rompre, par une porte de service quotidien, l'harmonie si régulière qu'ils avaient su donner à leur splendide *presbyterium.*

Il est à remarquer que, pour cette dernière partie de l'édifice, les murs, si on les considère surtout à l'intrados de chaque arcature, ont à peine la moitié de l'épaisseur qu'ils présentent dans l'absidiole; et qu'en outre les trois baies à jour

qu'on y a ménagées ont plus que le double de la largeur donnée à celle qui éclaire, par le centre de la conque, l'abside latérale.

Toutefois, comme question de résistance à la poussée au vide, la voûte de la maîtresse-abside ne laisse rien à désirer : quatre bandes lombardes alternent avec les fenêtres et doublent au moins, comme contreforts, l'épaisseur du mur construit, vers l'est, en hémicycle.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'en arrêtant le projet de cette partie de l'église, on s'est moins préoccupé que pour l'absidiole, soit du retour des invasions, soit des simples coups de mains du maraudage nocturne. Et l'architecte a cru pouvoir calculer, avant tout, l'ampleur des trois fenêtres, de manière à introduire dans le *consessus* la lumière atmosphérique, selon des proportions beaucoup plus considérables que pour la petite abside.

N'est-il pas assez naturel de conclure de cette différence, doublement caractérisée entre les deux parties du chevet, que l'absidiole est plus ancienne que sa voisine ? Cette dernière serait le résultat d'une modification annexée à un premier édifice, dont le personnel ecclésiastique n'aurait pas été, à l'origine, plus nombreux que celui de certains autres monastères, tels que, par exemple, ceux de Sarrancolin et de Montaut, dont nous parlerons un peu plus bas.

Elevé au rang de décanie par suite de quelque fondation importante, ce personnel aurait demandé plus d'espace dans le lieu saint, et notamment, pour sanctuaire, le développement qu'imposaient les dix arcatures à siége dont il se trouve encore muni.

Du reste, pourquoi n'aurait-on pas bâti, à la même époque, la tour et l'escalier tournant, comme appendices désormais mieux motivés dans le plan d'un nouvel édifice ajouté au premier ? Les épaisseurs sont ici également moins fortes qu'aux murs de l'absidiole.

Nous devons convenir que ce plan crucifère n'aurait jamais été tout à fait correct, à l'est du croisillon septentrional, puisque l'absidiole masque, à l'extérieur, l'angle rentrant. Mais il fallait bien se résigner à une certaine incorrection de lignes. Ou bien, il aurait fallu détruire la partie de l'église actuelle qui, d'après nous, serait la plus ancienne, lorsque le goût importé de l'orient pour la croix grecque fit adopter cette forme par les Bénédictins de Mouchan.

Ne vous semble-t-il pas, en effet, que des murs aussi épais, munis de fenêtres si étroites, tels enfin qu'on les voit ici à l'absidiole, rappellent assez exactement les précautions de résistance qui ont présidé au plan réalisé à Taron? Si vous prenez, dans œuvre, une longueur de 12^{m} depuis le mur qui limite, à l'ouest, le croisillon du nord, jusqu'au fond de ce petit sanctuaire latéral, vous avez une chapelle primitive de quatre mètres de largeur, une vraie place de résistance, un refuge enfin comme on les entendait dans les temps les plus reculés de la période romane.

Si, par la suite, le monastère se développant avec la population, qu'il savait si bien encourager aux habitudes de l'agriculture et à l'amour de la propriété, on a voulu agrandir l'enceinte, et réaliser à Mouchan une église Sainte-Croix de Jérusalem, comme on le fit sur tant de points de nos provinces, à l'issue des premières croisades, quel obstacle aurait pu arrêter l'exécution d'un tel projet? L'architecte bénédictin n'a eu qu'à déposer, par brèche, le mur qui limitait la petite nef vers le sud. Il aura tracé ensuite les trois autres croisillons vers l'est, l'ouest et le midi, et puis construit l'arc triomphal de la petite abside, pour donner à l'intérieur l'aspect général d'ensemble que nous lui voyons.

Sur les quatre piles de l'intersection, il aura calculé la force des arcs, de manière à les faire servir de base à la belle tour quadrilatérale qu'ils portent encore, du moins en très grande partie. Et si sur cette tour on pouvait relever aujourd'hui le

dôme qui la couronnait avant les troubles de la seconde moitié du XVIe siècle (1), on rendrait toute sa vie à l'un des plus intéressants souvenirs de Sainte-Croix de Jérusalem.

C'est donc ainsi, nous semble-t-il, que se serait agrandi successivement le plan actuel de l'église qui nous occupe. Plus heureuse que la primitive chapelle de Taron (2), dont le XVe siècle a fait une simple sacristie de paroisse rurale, celle de Mouchan aurait conservé son ancienne destination, en passant au rang secondaire d'abside latérale, dans la seconde période du style roman, sans perdre toutefois aucun des caractères de sa primordiale consécration.

Il serait bien difficile de nous fixer aujourd'hui, sans pratiquer des fouilles importantes, comme on l'a fait à Taron, sur la place qu'a dû occuper le premier établissement dont le personnel avait eu antérieurement à son service notre petite chapelle de Mouchan. Nous présumons toutefois que sa porte ouvrait à l'aspect du midi.

Mais à l'époque où elle est devenue, en qualité d'absidiole, partie intégrante de l'église actuelle, l'entrée fut établie du côté du nord. On l'y voit même encore, aveuglée et enterrée d'une partie de sa hauteur dans les remblais d'un sol qui, par le laps du temps, a tout à fait changé de niveau.

La largeur de cette porte est d'environ 2m 50. On l'avait bâtie à tympan ouvert, et archivoltée d'un double rang de moulures toriques, couronnées d'une série de billettes alternes. Une corniche des plus simples reçoit leur retombée à droite et à gauche des pilastres qui font saillie sur les pieds-droits, et qui s'arrêtent, comme ces derniers, à la naissance de la courbe.

Deux contreforts butent le mur pignon occidental, jusqu'à

(1) Les cendres qui se retrouvent encore à l'extra-dos de la voûte prouvent largement que la charpente fut incendiée, lorsque, en 1569, le feu calcina les murs du croisillon méridional jusqu'à la hauteur de la corniche inférieure.

(2) Voir plus haut, p. 350 de ce tome XI.

la hauteur de 7m au-dessus du sol extérieur, dans lequel sont enfouis leurs socles. Un peu plus haut et presque sous la voûte, a été récemment ouvert un large *oculus*, qui d'abord se montra dépourvu de tout caractère, comme style. La lumière qu'il introduit est, avant tout, au bénéfice des deux compartiments de la voûte qui abrite le croisillon voisin. Aujourd'hui ces deux compartiments forment un seul berceau uni. Mais avant les démolitions opérées sous les ordres de Mongomméri, en 1569, un arc doubleau de séparation correspondait à deux pilastres encore sur pied, et dont l'un ne conserva longtemps qu'un tronçon, haut de 4m 50.

Le berceau de cette première voûte a été solidement refait, au mois d'août 1843, en bonnes briques et plâtre. Toutefois, on n'eut pas alors l'heureuse idée de rétablir l'allure bien autrement dégagée que donnait jadis au premier croisillon de cette église l'arc-doubleau qui, dans le plan du XIIe siècle, s'harmonisait avec ces deux pilastres.

Les voûtes des trois autres croisillons furent laissées intactes par les démolisseurs protestants, qui, après avoir ruiné le monastère, incendié l'église et tronqué la tour du dôme, durent recevoir, en échange de l'ensemble du lieu saint, une rançon relativement considérable. Aussi sommes-nous heureux d'avoir pu constater sur place que l'ancienne décanale de Mouchan se distingue, entre beaucoup d'autres édifices de sa période, par la conservation presque complète de ses caractères primitifs à l'intérieur.

Quatre voûteaux triangulaires se partagent la voûte bâtie à l'intersection des grands axes. Mais les deux arcs obliques jetés là en relief sont à vive arête, tout comme les arcades plus développées qui les encadrent, et qui motivent la forme de plein cintre donnée aux voûtes construites pour les quatre croisillons. Rappelons toutefois que celui du levant a son hémicycle voûté en cul-de-four, comme la petite conque de l'absidiole transformée en sacristie.

Rien, dans l'espèce, et pour la période si reculée de sa construction, [xe ou xie siècle, vraisemblablement, quant à cet édicule primitif,] ne saurait être plus élégant, comme harmonie de lignes, que l'arc de triomphe qui limite, à l'ouest, cette chapelle. Large à peine de 2m 50, il en mesure 9 en élévation. Les deux retombées de son plein cintre reposent sur des chapiteaux richement fouillés. Et les deux colonnes qui les portent sont munies de bases toriques dont les socles ajouteraient encore à la hauteur de cette arcade s'ils ne se perdaient en grande partie sous le pavé qui les entoure.

Cet inconvénient, du reste, était encore plus sensible dans le sanctuaire, où des remblais d'assez fraîche date avaient fait disparaître et le socle, et la base, et une partie du fût des onze colonnes du *presbyterium*. Aussi nous semblaient-elles lourdes et trapues sous le poids des chapiteaux, si remarquables comme forme et comme décor, au-dessus desquels viennent se réunir, deux à deux, les archivoltes qui couronnent toutes ces arcatures.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que, depuis notre dernière visite, on a fait disparaître ce remblais malencontreux, et que tout le pavé du sanctuaire se trouve actuellement à son niveau primitif. La banquette se montre donc en toute liberté, ainsi que la base des colonnes. Les socles eux-mêmes sont nettement distincts de la surface horizontale qui leur sert de stylobate continu. Et les dix arcatures ne perdent plus rien de leur hauteur, qui mesure, jusqu'à la clé du cintre, 3m 46, sur une largeur uniforme de 1m 92.

Une corniche, peu développée en hauteur, règne à quelques centimètres de l'extrados de cette série d'archivoltes qui donnent tant de valeur à ce chevet. Elle limite, en contournant l'hémicycle, l'ébrasement inférieur des trois fenêtres; elle fait saillie, à droite et à gauche, sur les colonnes engagées et sur les diverses moulures qui ornent l'entrée du

sanctuaire, à l'aspect de l'ouest; et puis, elle va s'éteindre, à gauche, après divers ressauts, au contact du pilastre septentrional qui se dresse à l'entrée de l'absidiole.

Quatre mètres plus haut court parallèlement une seconde corniche, motivée par les tailloirs des huit colonnes du système d'arcades qui porte la voûte centrale.

Mais, plus étendue que la première, cette autre corniche trace la naissance des voûtes, dans les quatre croisillons, à un mètre plus haut que l'archivolte des trois fenêtres qui éclairent, du côté de l'est, la maîtresse-abside.

Dans cette dernière direction, la corniche reparaît, à l'extérieur, enrichie de billettes alternés et portant sur une série de corbelets sculptés de figures fantastiques, juste à la hauteur où les contreforts s'arrêtent; c'est-à-dire à 2 mètres environ du couronnement des fenêtres.

Nous avons déjà fait observer que ces trois baies à jour sont sensiblement plus larges et plus hautes que celles de l'absidiole. Elles ont aussi, à l'extérieur, quelques détails d'ornementation qui manquent à ces dernières: c'est-à-dire des sculptures aux archivoltes qu'on a ménagées en premier plan, et aussi deux colonnettes latérales qui, entre base et chapiteau, reçoivent la retombée des cintres concentriques de ces trois fenêtres.

Plus riche encore que ces deux voisines, celle d'honneur présente, en outre, autour du fût de ses colonnettes, deux énormes reptiles qui les enlacent de leurs plis sinueux, depuis les tores de la base jusqu'à la corbeille des deux chapiteaux.

Sous le ciseau de l'artiste bénédictin, c'était là un souvenir figuratif de l'antique paganisme local, un symbole saisissant du serpent infernal, ce tentateur jaloux de nos premiers parents, cet ennemi du genre humain dont les fils de saint Benoît étaient venus délivrer la contrée par leurs prières, leurs exemples et leurs prédications évangéliques. Dans ces heureux temps de foi primitive et de naïve poésie, toute

idée qui frappe énergiquement l'esprit tendait à revêtir un corps, à se traduire en allégorie sensible; et l'histoire de *l'antique serpent* fut d'ailleurs de tous les âges, ainsi que l'a reconnu Michelet lui-même (1). Partout, depuis l'anathème prononcé au Paradis terrestre, ce premier type de la séduction a été la personnification du mal et de l'erreur. C'est ainsi que, dans les œuvres d'art chrétien, Marie le foule aux pieds, et, de son talon, lui écrase la tête (2). L'archange saint Michel le combat au nom du Ciel, l'enchaîne, le terrasse et le perce de sa lance (3).

Autour de nos colonnettes le ciseau monastique de l'école romane le sculptait à même la pierre, le fixait, l'enchaînait, l'immobilisait pour toujours, au moment où cet infernal dragon semblait faire un essai d'invasion au chevet de l'église.

Et cependant le chœur des moines chantait de l'intérieur : « Insignes trophées du Christ vainqueur, louez-le vous-mêmes, » *Laudate Dominum de terrâ, dracones* (4).

Comme détails de très bon goût, à propos de l'ornementation sculpturale, l'église de Mouchan se prêterait encore à d'autres études, spécialement sur l'iconographie de ses nombreux chapiteaux. Mais notre cadre ne saurait s'étendre pour le moment, à une monographie complète. Et nous devons réserver leur part à d'autres monuments de la période romane, qui appellent aussi notre attention.

Toutefois, qu'il nous soit permis de féliciter les fidèles de cette paroisse qui, sous les bonnes inspirations de M. le Curé, se sont prêtés si généreusement à l'intelligente restauration de leur église. L'intérieur, du moins, ne laisse plus guère rien à désirer. Le fût de la colonne engagée, qui, du côté

(1) *Hist. rom.*, tom. II, p. 398.
(2) Genèse, cap. III, v. 15.
(3) Isai, cap. XXVII, v. 1... Apocal, cap. XXVIII, v. 7 à 10.
(4) Psalm. CXLVIII, v. 7.

nord, s'élève à l'entrée du sanctuaire, avait été tronqué, sous prétexte de mieux appliquer une modeste chaire en bois. Cette faute est dignement réparée. Et l'*oculus* occidental a été lui-même assez heureusement retouché pour qu'il paraisse désormais plus en harmonie avec l'ensemble des baies qui éclairent l'édifice, soit comme évasement intérieur, soit comme décoration architecturale de sa périphérie.

ÉGLISE DE SARRANCOLIN.

On aurait bien, ce semble, le droit de s'attendre à rencontrer ici plus qu'une mention très honorable en faveur de certaines églises autrement importantes que celle de Mouchan, et qui doivent, comme elle, l'inspiration de leur plan général à la croix grecque, telle que nous l'avons déterminée plus haut.

A Tarbes, par exemple, Notre-Dame de la Sède; à Oloron, la paroissiale de Sainte-Croix, mériteraient, en Gascogne, le premier rang dans cet ordre d'études monumentales. Mais des édifices d'une aussi grande valeur sont toujours assurés de trouver, à l'ombre de leurs vieilles murailles, des monographes et des historiens bien renseignés.

Dans cette course rapide à travers l'ancienne Novempopulanie, nous avons surtout voulu nous arrêter aux églises rurales, attendu que, dans le rang très secondaire qu'elles occupent, elles se prêtent beaucoup moins aux succès d'une publicité de privilége. Aussi, après la décanale de Mouchan, visiterons-nous de préférence la prieurale de Sarrancolin, au canton d'Arreau, dans les Hautes-Pyrénées. Car dans ses modestes proportions, elle reproduit, comme cette dernière, un souvenir bien caractérisé de Sainte-Croix de Jérusalem.

D'après les dessins et les notes que nous devons à notre ami et collaborateur, M. H^le^ Durand, l'axe principal court, de l'ouest à l'est, sur une étendue d'environ 20^m^, à largeur uniforme de 7^m^ 35, sauf pourtant le contour du chevet. Et

sur cette longueur, l'hémicycle dessinant le contour prend 4m.

Mais du sud au nord, l'axe s'étend à 24m; ce qui est le contraire de Mouchan, où nous avons vu que, dans la première direction, l'étendue est sensiblement plus considérable que dans la seconde.

Pour cette dernière église, les trois croisillons rectangulaires sont tracés régulièrement, à l'intérieur, par des lignes droites; tandis qu'à Sarrancolin les lignes tirées du sud au nord se brisent sur divers points, de manière à ménager des retraites à plan rectangulaire, sans symétrie proprement dite, et sans que l'on puisse assigner les véritables motifs de la différence des profondeurs qu'on y observe.

Bien qu'elles soient de dimensions très sensiblement inégales, les deux retraites pratiquées à droite et à gauche du chevet ont été calculées, dès l'origine, pour des autels accessoires. Et rien n'empêche de reconnaître, vis-à-vis, la même destination à deux emplacements analogues, pratiqués dans l'épaisseur des murs, à une époque assez difficile à déterminer.

A l'ouest du croisillon occidental se voit, en outre, une enceinte quadrilatérale, détachée du plan crucifère, à dimensions plus réduites que celles du croisillon voisin, et par laquelle on arrive, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur de l'église, à une porte ouvrant sur la tour du clocher.

A l'entrée du chevet est, sur dalle oblongue à fleur de sol, une inscription funéraire, qui nous indique l'ancienne destination d'un édifice qui n'est plus aujourd'hui qu'une église de paroisse.

REVERENDVS. IN XPO
PATER. ET DOMINVS
DOMN. PETRVS DVPLANTÉ
MONACHVS. DE SIMORRA
ET PRIOR. HVJVS. ECCLESIÆ
EJVSQUE. DOMVS. SANCTO

BENEDICTO. SACRÆ. RES
TAVRATOR. CVJVS MEMO
RIA IN BENEDICTIONE
ERIT. CHARVS. OMNIBVS
OBIIT. DIE VI. MENSIS
XBRIS. ANNO DNI. MDCL
ANIMA. EJVS. REQUIESCAT
IN PACE

On voit donc que le défunt était un moine, dom Pierre Duplanté, venu là du monastère bénédictin de Simorre, dans le Gers; qu'en son vivant, il était prieur de la communauté de Sarrancolin, attachée au service de cette église; et qu'enfin il en fut le restaurateur avant 1650, date de sa mort.

Nous sommes donc évidemment en présence d'une prieurale. Mais ce n'est pas par le nombre des places, pratiquées à même les murs du chevet, que nous pourrons être fixés sur le personnel : cette enceinte n'a pas de *presbyterium*.

Trois larges bandes lombardes appuient, à l'extérieur, le mur de l'hémicycle, dont le plan d'extrados est le même qu'à l'intérieur.

De ces trois contreforts, l'un est bâti au sommet de l'axe, et les deux autres à la naissance de la courbe absidale. Nous devons, en outre, faire observer que, par exception très rare, les baies à jour, au nombre de trois comme à Mouchan, ont juste, pour axe d'ouverture, celui des contreforts eux-mêmes (1).

Habituellement, leur saillie sur le plein mur alterne avec les fenêtres, ainsi que nous l'avons vu presque partout jusqu'à présent. Et bien qu'à Sarrancolin elles soient très évasées vers l'intérieur, elles présentent à l'introduction de la lumière atmosphérique une largeur moyenne d'environ 0m 70.

(1) Comme fenêtre isolée, nous signalerons un exemple analogue à l'abbatiale de Saint-Sever-Rustan; et nous en avons rencontré un autre au sud de l'église de Manbourguet.

Une grille en fer, ouvré au marteau, sert ici comme à Saint-Aventin, de clôture au sanctuaire. Sa hauteur est à peu près la même que dans cette dernière église (1). Mais le travail est loin d'ajouter autant de prix à la valeur de la matière. Elle remonte, selon toute apparence, à la date des restaurations dont l'épitaphe déjà citée nous a transmis le souvenir : c'est-à-dire aux dernières années de Louis XIII, ou bien à la minorité de Louis XIV.

On n'a pas oublié de rétablir, à cette occasion, le crucifix traditionnel que nos anciennes liturgies plaçaient invariablement à l'entrée des sanctuaires (2). Il couronne le centre de la grille.

Tout à côté de la porte, ouvrant vers l'autel, se voit, de plus, en relief très prononcé, une sorte de chaire très peu élevée, se rattachant aussi à la grille, en fer comme elle, ajourée et travaillée de la même façon. Etait-ce l'ambon des offices solennels? C'est assez vraisemblable. Et nous pensons également que, de ce point, les fidèles réunis pour les exercices du culte public, recevaient l'instruction religieuse du prieur, ou bien de celui qui venait parler de là, à son lieu et place.

La porte paroissiale est au centre du croisillon septentrional. A l'angle sud-ouest du croisillon opposé était celle du monastère, qui, du reste, avait aussi accès direct vers l'intérieur du clocher.

Tel qu'on le voit encore, ce dernier édifice se compose d'une tour à base carrée, de 6m 80 de côté. Sa hauteur mesure 17m 50, depuis le sol jusqu'à la corniche inférieure du beffroi. De ce point à la naissance de la flèche, on compte, en outre, 6m sans modification de plan; et une flèche conique en bois, de 14m de hauteur, couronne l'édifice.

A une première zone, que 12m 50 séparent du pavé infé-

(1) Voir tome VII, page 345 de cette *Revue*.
(2) Voir tome II, page 585 et suivantes, notre article CANCEL.

rieur, deux baies, à jour de barbacane, éclairent l'intérieur, à l'aspect du nord et du midi. Une troisième, ouvrant à l'ouest, est encadrée de deux colonnettes, avec plein cintre en archivolte. Et, dans le tympan, deux petits arcs formant hémicycle géminé sur pendentif en queue d'aronde, couronnent l'ouverture.

Quant aux fenêtres du beffroi, elles sont au nombre de quatre, une sur chaque flanc. Leurs hémicycles géminés retombent, pour chacune, sur deux colonnettes centrales, disposées dans le sens de l'épaisseur du mur, et qui partagent ainsi l'ouverture en deux baies très régulières.

A l'intérieur, l'évasement de ces fenêtres s'arrête à une première vive-arète, qui limite le plein mur, avec colonnette d'angle, à droite et à gauche, portant un fort tore isolé en archivolte. Il n'en fallait certes pas autant pour ouvrir libre passage à la lumière extérieure qui éclaire le beffroi en toute profusion, vers les quatre points cardinaux.

Mais il était beaucoup plus rationnel de se préoccuper de la facile diffusion du son des cloches; et, pour ce motif, l'architecte bénédictin avait largement calculé l'évasement extérieur. Il l'a donc fait trois fois plus considérable, au moyen de deux systèmes de colonnettes, trois à droite et trois à gauche, fixées entre base et chapiteau, de manière à recevoir la retombée des pleins cintres concentriques qui les couronnent de leurs voussures arrondies, avec une grâce et une solidité remarquables.

On sait bien, du reste, que le marbre ne manque pas à Sarrancolin. Aussi avons-nous compté quatorze colonnes bien complètes, mesurant, pour chaque fenêtre, 1m 50 de hauteur, tailloirs et socles y compris. Ce qui fait en tout cinquante-six, uniquement destinées à embellir la zone du beffroi.

Mais pour juger du soin avec lequel le ciseau roman a patiemment traité cette dure matière, il était indispensable d'en venir au contact.

A Mouchan, un escalier cylindrique s'accuse en relief très prononcé sur le flanc méridional de l'édifice crucifère. Mais à Sarrancolin, aucune espèce de ressaut ne le décèle à l'extérieur, ne le détache même à l'intérieur du plan rectangulaire de la tour.

Les quatre murs dont elle se compose s'élèvent, sans retraite visible ni contrefort, jusqu'à la base de la flèche, sur une épaisseur à peu près constante de 1m 50; et c'est en prenant 0m 40 au centre même des pleins murs que l'on a ménagé la place des girons, partout distribués en rampe droite.

A partir de la porte qui conduit au bas de l'escalier, nous avons dû gravir, à droite, une sorte d'échelle en pierre dure, dressée du sud au nord, jusqu'à la rencontre du premier angle pratiqué au nord-est. Ici est un retour d'équerre pour monter de l'est à l'ouest; puis un deuxième pour suivre une volée du nord au sud; un troisième enfin pour monter de l'ouest à l'est. Et ainsi de même, jusqu'à la hauteur de 12m, où l'on rencontre l'extrados d'une première voûte, portant sur corniche en simple biseau, et formant une calotte conique en sa concavité. — Au-dessus de la tête s'étend une seconde voûte semblable, dont la pointe est à 4m 50 du sol de ce premier étage; et c'est une montée semblable qui conduit au second, c'est-à-dire au sol du beffroi. Ici encore vous êtes au-dessous d'une troisième voûte de même forme, et dont le point culminant est à 6m d'élévation au-dessus du pavé que vous foulez.

Vous voilà donc dans l'enceinte que décorent les quatre fenêtres géminées; et de leur archivolte intérieure au sommet de la voûte, il reste encore un espace d'environ 2m 50. Mais l'appui de ces fenêtres n'est séparé du sol de ce second étage que de 0m 65.

De ce point élevé, il est facile de promener le regard sur le riche bassin de la Neste, vers le vaste plateau de Lannemezan qui, à votre gauche, arrête son cours et le détourne, à l'est,

jusqu'à son embouchure, ouverte sur la rive occidentale de la Garonne.

A votre droite, c'est la vallée d'Arreau qui, à travers mille accidents d'un sol montagneux des plus pittoresques, remonte jusqu'au flanc septentrional des Pyrénées, où elle prend naissance.

Combien de souvenirs des deux grandes périodes de l'occupation romaine et des invasions barbares se réveillent dans l'âme du touriste qui est venu demander un instant de repos à ce ravissant belvédère ! De combien de monuments religieux l'archéologie chrétienne n'a-t-elle pas ranimé la trace, en interrogeant ces rochers de formes si diverses, et ces innombrables vallées secondaires dont les torrents impétueux apportent à la Neste le tribut annuel des avalanches qui, à la fonte des neiges, viennent grossir ses flots au bénéfice de la Garonne.

Le site avait donc été heureusement choisi, quand les Bénédictins vinrent jeter les fondements de ce monastère, sur l'invitation de quelque grande famille de ces régions, alors encore à peu près incultes.

Il serait impossible d'assigner avec exactitude la date précise de cette pieuse fondation. Mais elle est certainement antérieure à 950, puisque, vers le milieu du xe siècle, Guillaume Auriol, comte de la vallée d'Aure, entre autres générosités dont il gratifia l'abbaye de Simorre, lui fit don du monastère de Sarrancolin.

Venait-il de le fonder ? ou bien l'avait-il simplement relevé des ruines dans lesquelles l'auraient enseveli les derniers barbares ? ou bien encore, le possédait-il à titre de fief conservateur, par suite des invasions antérieures ? Aucun monument n'éclaire aujourd'hui ce point d'histoire monastique. Le cartulaire de Simorre s'était contenté de mettre en ligne l'acte de la donation que le comte avait faite à son abbé Gaston, le deuxième de ceux dont on ait pu sauver le nom de l'oubli, sur le catalogue.

Ce diplôme fut, dans les siècles suivants, un titre de propriété, en vertu duquel les abbés de Simorre conservèrent le droit de nommer les prieurs successifs de Sarrancolin. Il arriva quelquefois qu'ils détachèrent de leur maison, non-seulement le prieur lui-même, mais encore les religieux qui devaient lui être soumis, au nombre de trois ou quatre au plus d'après les annales de ce petit monastère. Mais on n'en conféra le bénéfice, à titre perpétuel, qu'à partir du XIe siècle. Nous trouvons aussi un petit nombre de titulaires, qui prennent, dans le XIIe, mître et crosse d'abbé, moyennant certaines transactions avec la maison-mère.

On a dit, plus d'une fois, que l'église actuelle est contemporaine de la donation du comte de la vallée d'Aure, si même elle n'est pas antérieure au Xe siècle. Mais l'étude que nous en avons faite sur les lieux prouve assez qu'elle ne remonte pas au-delà des premières croisades. Et, d'après les détails qui accompagnent son plan crucifère, elle ne dépasserait pas le milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire la période où les prieurs commencèrent à prendre le titre d'abbés de Sarrancolin; ce qui, d'après leur catalogue, arriva vers 1150.

Nos lecteurs ont pu se convaincre facilement qu'à la date que nous venons de citer, on était encore généralement dans l'usage de se préoccuper de moyens de défense en cas d'attaque, même à propos des constructions religieuses.

Or, nous avons cru retrouver, au clocher de Sarrancolin, certaines traces de précautions, établies sur le modèle des donjons féodaux de la même période.

A 1m 50 plus bas que la plate-forme régularisée sur l'extrados de la troisième voûte, règne une ceinture de consoles en pierre dure, solidement enchevêtrées dans le plein mur. On ne peut guère, ce nous semble, en déterminer la destination primitive qu'en les considérant comme ancien appui des pièces obliques qui servaient de contre-fiches à des constructions acces-

soires superposées : nous voulons dire à ces « échafauds en bois sur lesquels se tenaient les hommes d'armes pour suppléer à l'insuffisance des couronnements de tour..... Le nom de ces échafauds est *hourd* ou *hurdel*, en latin *hurdicium*. » Le comité des arts et monuments historiques, par ses instructions officielles, recommande de signaler ce genre d'observations (1). Il pense, en outre, que les mâchicoulis en pierre pourraient bien devoir leur origine à cette espèce de charpente supplémentaire, que l'on destinait à augmenter la largeur des plateformes, régularisées au sommet des tours de défense.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, relativement au clocher de Sarrancolin, nous ferons observer que, s'il faut s'en rapporter à l'épitaphe, le prieur, Pierre Duplanté, n'eut à restaurer que le monastère, dans la première moitié du XVIIe siècle. De plus, le catalogue de ses prédécesseurs nous apprend qu'un incendie survenu en 1569 n'avait laissé de l'habitation claustrale que des murailles, sous le prieur Jean VI de Robert, bénéficier commendataire; qu'en outre, les religieux, demeurés sans refuge, avaient dû chercher asile dans l'abbaye de Simorre. Et, par le fait, les protestants n'avaient pas encore essayé d'envahir cette dernière abbaye.

On voit donc bien, par la date précitée, quels étaient les véritables incendiaires de Sarrancolin. Mais l'état actuel de l'église prieurale prouve clairement qu'elle n'a demandé aucune restauration importante, depuis le règne de Henri III.

Peut-être avait-on commencé, en 1569, par son amortissement militaire, la démolition du clocher, menaçant ainsi de réduire l'église entière à l'état où se trouvait déjà le monastère. C'est moyennant une forte rançon, selon toute apparence, que le marteau de la démolition se sera arrêté à la corniche qui couronne le beffroi. Un peu plus tard, on le dota de sa flèche conique.

(1) Voir le 3e cahier des Instructions, p. 40.

Quant à Simorre, les troupes qui obéissaient à Montgomméri ne marchèrent jamais dans la direction de cette petite ville, du moins à partir de l'invasion du Béarn. Elle fut pourtant attaquée par leurs coreligionnaires de Gascogne, dans les premiers jours d'avril 1573. Ils avaient commencé le siége de ses murs d'enceinte, selon toutes les règles d'une attaque sérieuse; et ils le pressaient vigoureusement, sous la direction du commandant de Vivez, lorsque les assiégés, secourus à temps, firent une sortie qui mit leurs ennemis en déroute, et les dégoûta de toute nouvelle tentative.

Les moines de Sarrancolin purent donc attendre, à Simorre, des temps plus calmes. Et vers la fin du XVIe siècle, ils se donnèrent, près de leur église prieurale, un abri provisoire. Mais, tout modeste qu'il dut être, il put suffire jusqu'à la réorganisation que devait compléter le prieur Pierre Duplanté, vers la fin du règne de Louis XIII.

Fort heureusement qu'il eut, à cette occasion, le bon goût de donner, dans le chevet de sa prieurale, place d'honneur au précieux reliquaire de saint Ebons, second patron du monastère (1). En 1569, cette intéressante châsse avait pu être soustraite aux profanations des iconoclastes de cette désastreuse période. Mais la relique disparut plus tard, vers les dernières années du XVIIIe siècle.

C'est en septembre 1860 que nous avons retrouvé, dans la poussière, le coffret émaillé qui l'avait contenue près de six cents ans. Et, au tome I, page 520 de la *Revue*, nous en avons donné, peu de jours après, à nos lecteurs, une idée succincte.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir ce nom, au Martyrologue de France, 12 septembre, ainsi qu'au Supplément. Elbons ou *Ebontius* est la corruption vulgaire du nom primitif, qui fut *Pontius*, selon toute vraisemblance.

VALENCE-SUR-BAÏSE (Gers)

ET SES ALENTOURS.

II (1).

Sommaire. — Dépendances de la juridiction de Valence : Maignaut, Massencome, Lavit; — Ampeils, Ascous, Tabaux, Séridos, le Busca; — Rouquette; — Lasbranes, Bazin, Camarade, le Miché, la Tapie; — Lartigue, le Castéra; — Jamon, le Cluzet, les Quinze-Vents, Aignan; — Aulagnère, Bertin, le Tauzia, Hihontan. — Notes sur les possesseurs successifs de ces terres. — Curés de la paroisse de Camarade. — Des familles de la baillie de Valence : les Verduzan, Montlezun, de Sion, de Soliers, de Trenqualie, de Lebé, Boyer, de Marignac, de la Favrerie, de Gardelle, de Ponteils, de Bordes, etc. — Le père Bajole, auteur de l'*Histoire sacrée d'Aquitaine*. — A propos du *Rêve d'un gascon d'Armagnac*; raison et but de cette satire composée à Valence dans la dernière moitié du XVIIIe siècle. — De l'extinction des anciennes familles du pays. — Consistance actuelle du canton de Valence. — Conclusion.

Des juridiction et bailliage de Valence dépendaient autrefois notamment Maignaut, Massencome, Lavit, Ampeils, Ascous, Tabaux, Séridos, le Busca, Rouquette, Lasbranes, Bazin, Camarade, le Miché, la Tapie, Lartigue, le Castéra (près Flaran), Jamon, Boué, le Cluzet, les Quinze-Vents, Aignan, Aulagnère, Bertin, le Tauzia, Hihontan et quelques autres fiefs qu'il serait trop long d'énumérer ici. Rappelons, en passant, les anciens seigneurs ou propriétaires des divers lieux que nous venons de citer au hasard de la plume; car, entre toute la Gascogne, le territoire de Valence était rempli de noblesse, comme l'atteste l'assemblée de 1377.

Maignaut présente encore quelques vestiges de son ancienneté féodale. Les deux ouvertures du château existent et donnent au village un aspect des plus étranges. Les seigneurs de Maignaut (de *Manhauco*) apparaissent fréquemment dans

(1) Voir les numéros de la *Revue* des mois de septembre et d'octobre, pages 389 et 468.

les annales gasconnes et toujours au premier rang. En 1286, Vital de Maignaut, chevalier, fut présent à l'hommage fait à Edouard, roi d'Angleterre, par Bernard, comte d'Armagnac et de Fezensac. De son côté, Bernard de Maignaut, damoiseau, fit hommage à noble et puissant homme Bernard de Pardaillan, damoiseau, seigneur dudit lieu, pour raison de ce qu'il tenait de lui en fief dans la paroisse de Saint-Vincent de Thezan près Gondrin, par acte reçu par Pierre de Macari, notaire de Condom, en l'année 1312. Un autre Vital de Maignaut, chevalier banneret, menait à sa suite un bachelier, douze écuyers et vingt-sept sergents, lors de la guerre de 1338-1341. Guillaume Arnaud de Maignaut était, en 1351, seigneur en partie de Terraube avec les sires de Montault et de Galard. Jean, seigneur de Maignaut, fit montre à Toulouse de six hommes d'armes de sa compagnie qu'il avait amenés au service du comte d'Armagnac, le 16 janvier 1368. Enfin, parmi les seigneurs qui allèrent au-devant du cardinal de Tournon, à son entrée dans la ville d'Auch, le 21 décembre 1547, on voit Jean de Maignaut, seigneur de Montagut avec messieurs de Verduzan, de Pins et de Noilhan. Les sires de Maignaut, aussi seigneurs de Cezan, de Saint-Avit, etc., ont donné deux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1575-1627) et portaient : *de gueules, à trois besants d'or*.

Un rameau de la maison de Castelbajac en Bigorre a possédé au xve siècle la seigneurie de Maignaut et quelques domaines environnants. Bertrand de Castelbajac est dit seigneur de Maignaut dans des actes de l'année 1493 retenus par Me Bernard Gardelle (*Gardela*), notaire de Valence.

Massençome, qui profile sur l'horizon de Cassagne sa masse imposante et noire, fut longtemps le séjour de la noble famille de ce nom. Dès le xiie siècle, les Massencome se montrent les bienfaiteurs du monastère de Saint-Pierre de Condom; Galmond de Massencome est qualifié, à cette époque, *nobilissimus vir*. Il existe un aveu rendu pour le château de

Massencome et le territoire de Flaran le vieux (aujourd'hui Flarambel) au comte d'Armagnac, le lendemain de la Saint-Jacques 1319, par Vital de Bazilhac, damoiseau. En l'année 1332, l'archevêque d'Auch transigea pour les dîmes de Polignac, annexe de Gondrin et pour celles de Massencome, avec Arnaud et Pierre de Massencome, frères. Guilhem de Massencome, écuyer, est employé aux comptes de la comté d'Armagnac pour la somme de cent neuf francs, neuf gros, à raison de douze francs de gages par mois pour chaque homme d'armes, pour lui et un homme d'armes de sa compagnie qu'il avait amené au service du comte d'Armagnac, à Vic, le 17 juillet 1369. La terre de Massencome passa par mariage dans le cours du XIVe siècle dans la maison de Lasseran qui en prit le nom.

En parlant de Massencome, comment ne pas dire un mot de Blaise de Monluc, à la fois guerrier, écrivain et penseur, Monluc dont les convictions ardentes ne sont pas moins remarquables que le courage et le sang-froid? Rien, selon nous, de plus attachant que la lecture des Commentaires de Monluc, surtout aux pages où il raconte, comme dit Du Pleix, « les » damnables conspirations des religionnaires en Gascogne, où » les ministres régentoient sur le peuple et le peuple machi- » noit l'abolition de la religion catholique, la subversion de » l'Estat et la destruction de la noblesse; où les villes se ré- » voltoient, où les gens d'eglise estoient massacrés impuné- » ment, les églises pillées, profanées et rasées, la noblesse » persécutée. »

Blaise de Monluc avait toujours été un catholique fervent, mais il sut comprendre que la guerre d'alors avait un caractère plutôt politique que religieux, et fermement dévoué aux intérêts de la monarchie absolue, il ne recula devant rien pour la réussite de ses convictions. On peut dire que Monluc préparait l'œuvre de Richelieu, c'est-à-dire cette centralisation qui paraît avoir fait son temps et qui doit

bientôt trouver devant elle de formidables adversaires.

Avant de quitter Massencome, rappelons que cette seigneurie consistait en un château, basse-cour, écuries, granges avec fossés et pâtus à l'entour. Elle était en toute justice, haute, moyenne et basse. Le seigneur avait le droit d'élire juge, lieutenant, procureur fiscal et greffier. La nomination des consuls lui appartenait, et il pouvait exiger le pain bénit à l'église. Il jouissait d'une dîme inféodée en quatre parsans : celui de Massencome, celui de Teus, celui d'Ampeils et celui de Coupets; il avait certains droits de champart en Massencome et sur un parsan situé dans Valence; enfin, il jouissait de quelques autres priviléges, tels que lods et ventes, etc.

Dans le voisinage de Massencome et juridiction de Valence se trouvait « la maison noble de Lavit, » dont Odon de Lasseran de Massencome était coseigneur en 1486. Monluc parle sous l'année 1545 de M. de Lavit, son cousin germain.

Noble Blaise de Massencome, habitant « la maison noble de l'Abit, en la juridiction de Valence, diocèse d'Auch, sénéchaussée d'Armagnac et comté de Fezensac, » donna procuration, le 28 septembre 1595, pour approuver les pactes du mariage passés en la ville de Lupiac, le 20 octobre suivant, entre noble Jean de la Boutique, sieur de Sainte-Christie-lez-Biran, et demoiselle Anne de Massencome, sœur de François et fille dudit Blaise de Massencome. La future y est dite assistée de noble Bertrand Batz, sieur de Castelmore, son oncle, chargé de la procuration de son père. Cet acte fut reçu par Me Vital Lavenère, notaire royal de Biran, fils d'autre Vital Lavenère, notaire dudit lieu en 1554, et dont nous retrouvons, trois cents ans plus tard, un descendant notaire royal de Valence sous le simple surnom de Lussan.

La propriété contenait en 1760 soixante concades, un quarton.

Aujourd'hui annexe de Valence, Ampeils avait pour seigneur au XIe siècle Raymond Arnaud, qui, suivant la formule

du temps, — *pro remedio animæ suæ,* fit don à l'abbé de Condom de l'église du lieu et de terres y attenantes. Les garants de cette donation furent entre autres, Fortanier de Santosque, Raymond-Othon de Béraut, Argaid de Galard et Arnaud de Labat. Le domaine d'Ampeils passa plus tard dans la maison de Verduzan et, l'an 1498, Bernard de Verduzan céda au chapitre et aux chanoines d'Auch les dîmes d'Ampeils et de Teus.

La terre d'Ascous avait donné son nom à une famille qui existait encore au commencement du xve siècle, en la personne de noble Géraud d'Ascous, seigneur de Coays. Le lendemain de la Saint-Jacques 1319, Beziat de Faulin, damoiseau, avoua tenir en fief du comte d'Armagnac, en qualité d'héritier de feu Géraud de Faulin, la moitié du territoire d'Ascous, près le château de Betbézé (Pardaillan). Deux cents ans plus tard, Bertrand de Faulin est qualifié seigneur d'Ascous dans le contrat de mariage de sa fille avec Jean de Gélas, seigneur de Daugue, du 26 février 1518. Noble Hector de Saint-Gresse, sieur d'Ascous, vivant en 1587, fut père de Jean-Jacques, aussi qualifié sieur d'Ascous en 1603, de même que Jean-Paul et Jean de Saint-Gresse, ses fils et petit-fils, ès années 1639 et 1668. Ascous, dite « maison noble, » appartenait en 1740 à Jean-Jacques de Morlan.

Dans la paroisse d'Ascous (aujourd'hui Asques, annexe de Massencome), se trouvaient les manoirs de Tabaux et de Séridos, possédés en 1536 par Jean de Saint-Gresse, habitant de Camarade. Tabaux avait été vendu audit Jean par Antoine Gardelle, conservateur d'Armagnac, par acte du 10 mai de ladite année. Monluc, dans ses *Commentaires,* sous l'année 1567, parle de ce Jean de Saint-Gresse : — « Je dépeschai à M. de Verduzan, sénéchal de Bazadois et à plusieurs autres gentilshommes et voisins, les assignant tous à dix heures au Sampoy où je me rendis et n'y trouvai que M. de Sainct-Orens, lequel par malheur n'avoit trouvé gentilhomme sien voisin

qui fust à la maison..... De sorte qu'il ne vint qu'un archer de ma compaignie nommé Séridos et deux enfants de monsieur de Béraud qui estoient aussi de ma compaignie, et un mien parent nommé M. de Lavit »

Bernard de Saint-Gresse, sieur de Séridos, épousa en 1561 Quiterie de Pins, dont descendait à la cinquième génération Jérémie de Saint-Gresse, sieur de Séridos, vivant en 1727.

Le Busca ou Bouscas, entre Massencome et Mouchan, a conservé un renom populaire. Ce château appartenait, en 1476, à Jean de Pardaillan, seigneur de Gondrin, lequel, par acte de l'année 1477, fit donation en faveur de Jean de Cassagnet, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, de tout droit de justice et de directe sur ladite terre du Busca, à la charge de lui rendre hommage d'une paire de gants. Jean de Cassagnet, fils du précédent, vendit la terre du Busca à Nicolas du Bousty, en 1533. Hector de Saint-Gresse devint seigneur du Busca, en 1568, par suite de la transaction faite entre lui et Bernard, son frère aîné. Jean-Jacques, seigneur du Busca, fils d'Hector, fut père de Jean-Paul de Saint-Gresse, dont la fille porta cette terre dans la famille de MM. du Fau, qui la vendirent à Jean Guy de Maniban, président à mortier au parlement de Toulouse, et qui, comme toutes les familles parlementaires, était arrivé à une immense fortune. Celui-ci fit réédifier le château sur l'emplacement de l'ancienne construction et lui donna une ampleur des plus grandioses. 365 ouvertures en éclairaient l'intérieur, ce qui inspira ce dicton :

« Au castèt de Maniban
« Y a'stan de frinestos que de jours en l'an. »

Le président de Maniban mourut à Toulouse le 4 novembre 1709 et son corps fut transporté dans le tombeau de famille qui était dans la chapelle du Busca.

Gaspard-Joseph de Maniban, reçu président au parlement de Toulouse en 1721, est qualifié marquis de Maniban et de

Campagne, *baron* de Cazaubon et *du Busca*. Originaire de Lectoure, cette famille, alliée aux du Faur de Pibrac, Fieubet, de Lamoignon, Sanguin de Livry et de Bourbon-Malause, porte : *de gueules, à deux bourdons posés en sautoir d'or, soutenus d'un croissant de trois larmes d'argent.*

Il serait hors de propos d'énumérer ici les nombreux services militaires des sieurs de Séridos, de la maison de Saint-Gresse, dont nous venons de parler. Le grand travail publié dans les *Maisons historiques de Gascogne* par M. Noulens, donnera pleine satisfaction aux intéressés. Notre article est avant tout historique et topographique. La généalogie, bien que partie inhérente de l'histoire, doit néanmoins rester chose sommaire.

Le château de Roquette, dit aussi salle noble de Roquette, avait ses seigneurs particuliers au XIVe siècle. Bernard de Roquette est cité parmi les — *habitatores villæ Valenciæ et ejus pertinentiarum,* — lors de l'assemblée de 1377. — Aujourd'hui résidence de madame la comtesse de Galard, Roquette appartenait à la fin du XVIIe siècle à la famille de Boyer, des sieurs du Tauzia, de Hihontan, etc. C'est à Roquette que furent passés en 1723, les pactes du mariage entre messire Pierre-Erard de Pins, seigneur d'Aulagnère, et demoiselle Marguerite de Marignac, fille de Me Jean de Marignac, avocat en parlement, juge de la ville de Valence, et de feue demoiselle Jeanne Hélène de Boyer de Davezan.

La famille de Marignac, honorée du capitoulat, était habituée à Valence dès le XVe siècle. En 1466, Vital de Marignac fit vente à Jean de la Briffe d'une maison située au quartier de Fortalin, dans la ville de Lectoure, pour le prix de trois écus d'or. Arnaud de Marignac, père de Jean, est rappelé dans l'obit de Valence sous l'année 1305. Moins d'un demi-siècle plus tard, un de ses descendants, Me Grégoire de Marignac, exerçait l'office de notaire royal à Valence. Au seizième siècle et bien antérieurement, les fonctions de notaire étaient pres-

que exclusivement occupées par des cadets de race noble; il est peu de familles anciennes qui n'aient eu quelqu'un des leurs dans le notariat. Nous tenons au service des vanités ignares plusieurs centaines de noms de notaires « du pur terrouer gascon, » que leurs petits-fils renieraient peut-être, tant est ridicule la sottise des hobereaux....

Quand on suit la route de Condom à Saint-Jean-Poutge, au pied de Valence, sur la rive gauche de la Baïse, après le bois du Miché, on rencontre une avenue de grands peupliers et d'acacias. Un moulin que fait tourner la Baïse, quelques grosses pierres enfouies dans le fossé de la route, une maison d'habitation cachée par un bouquet d'arbres, voilà tout ce qui reste de la paroisse de Saint-Barthélemy de Camarade, qui avait pour annexe la chapelle de Saint-Michel de Flarambel (*de Flarano veteri.*)

Camarade fut une de ces nombreuses cures supprimées à la Révolution. De l'église, vendue et démolie, plus rien. On retrouve la trace des seigneurs de Camarade jusqu'au xie siècle. Arnaud-Aicie de Camarade figure au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Pierre de Condom, vers l'année 1080. Dans une assemblée de notables du Condomois tenue en 1278, nous remarquons H. de Camarade, avec les sieurs de Leberon, de Polignac, d'Artigau, de Maignaut, de Morlan, etc. Othon de Coays, du lieu de Camarade, fut témoin de l'hommage fait par Bernard de Maignaut, damoiseau, au seigneur de Pardaillan pour un fief noble tenu de lui dans la paroisse de Saint-Vincent de Thezan, autre paroisse aussi supprimée en 1791 et dont nous parlerons quelque jour. Cet acte est de l'année 1312. Les successeurs d'Othon de Coays devinrent plus tard (1378) seigneur directs du château de Camarade, pour lequel fut rendu aveu au comte d'Armagnac le lendemain de la Saint-Jacques 1319. A la même date, Geraud Lambert, bourgeois de Condom, avoua tenir en fief du comte la moitié mère de Camarade avec le quart du moulin sur la Baïse

avec ses devoirs et juridictions. Guillaume de Lasseran, seigneur de Massencome, est dit aussi seigneur de Camarade dans l'acte de partage fait avec son frère le 4 août 1354; et, deux cents ans au plus tard (1561), l'on voit que « le moulin de Camarade assis sur la rivière de Bayse » appartenait à damoiselle Gabrielle d'Astarac, dame de Massencome, en qualité de mère et légitime administreresse de personne et bien de noble Jehan Alexandre de Massencome, sieur dudit lieu.

Dans l'hommage rendu par Manaud, sire de Barbazan et de Marceillan, à Jean, comte d'Armagnac, pour les lieux de Castelnouvel, de Sos, etc., à la date du 1er avril 1362, ce seigneur reconnut tenir dudit comte une partie de Camarade: — « *partem quam habet in loco de Camarada in Fezenciaco.* »

Au milieu du quinzième siècle, la salle de Camarade appartenait à la famille de Ferrabouc. Noble Bernard de Ferrabouc, qui fit son testament dans la ville de Valence, l'an 1445, se qualifie seigneur de Camarade; ses descendants, Louis en 1500, Jean en 1518, autres Jean en 1545, 1585 et 1614, prennent la même qualification, ainsi que Jean-Charles de Ferrabouc en 1700; ceux de cet estoc avaient leur sépulture dans l'église du lieu: Catherine de Comère, veuve en 1529 de Jean de Ferrabouc, épouse en secondes noces de Jean de Saint-Gresse, coseigneur de Seridos, voulut être inhumée dans l'église de Saint-Barthélemy de Camarade.

En 1702, une contestation s'éleva entre nobles Jean-Charles et Jean-François de Ferrabouc père et fils, d'une part, et nobles Jean-François de Boyer, sieur de Davezan, et Louis de Boyer, seigneur du Tauzia, habitants dans leur maison de Rouquette, d'autre part, au sujet de leurs droits honorifiques respectifs dans l'église paroissiale de Camarade. Ce différend fut remis au jugement de quatre arbitres, deux gentilshommes et deux hommes de robe : noble Pierre Mellet, sieur de Fondelin, et M. Me Laurent Mellet, seigneur de Saint-Orens, président au présidial de Condom, nommés par

lesdits sieurs de Camarade; et messire Jean-Louis de Galard, seigneur marquis de Terraube, et M. Me Bernard Lacourt, avocat du roi au présidial de Lectoure, nommés par lesdits sieurs de Davezan et du Tauzia, sous l'engagement d'un billet d'honneur et de trente louis d'or de dédit, avec soumission aux rigueurs des ordonnances de nosseigneurs les maréchaux de France. Cet arrangement porte la date du 3 avril 1703, et fut passé à la maison de la Bastère, juridiction de Valence et paroisse de Camarade en Armagnac. Il règle, en substance, que les sieurs de Camarade jouiront de leur banc dans ladite église, comme aussi lesdits sieurs de Davezan et du Tauzia; en second lieu, qu'aux quatre fêtes annuelles, savoir : Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint, le pain bénit sera porté par les marguilliers, premièrement au banc desdits sieurs de Camarade, et immédiatement après au banc desdits sieurs de Davezan et du Tauzia; enfin, qu'il en sera usé pour l'offrande de même que pour la distribution du pain bénit.

La Tapie et le Miché ressortissaient au domaine de Camarade. Par contrat du 15 juin 1566, Jean de Ferrabouc et demoiselle Anne de Cassagnet, sa femme, firent vente de la métairie appelée à La Tapie, dépendante du territoire de Camarade, du labourage d'une paire de bœufs, avec appartenances et dépendances, pour la somme de douze cents livres, à Jean de Labat, habitant de Beaucaire. Ledit acte reçu par Me Antoine Lacoste, notaire royal de Valence. Cette métairie passa peu après dans la famille Liard. — Bertrand Liard, issu de Louis, notaire de Massencome et d'Ampeils (1578-1598), est qualifié sieur de La Tapie dans un acte du 4 décembre 1713; il est dit habitant la salle du Miché. Par contrat du 4 août 1617, Guillaume Boyer, de Valence, fit, avec Jean de la Mazère, sieur de Gramont, « échange d'une pièce de bois de haulte fustée, un vacant, une pièce de terre labourable et aubarède, le tout joignant, appelé à Miché, des

dépendances de la maison de Camarade. » Ledit acte passé par Me Jean Lacoste, notaire royal de la ville de Valence. Le Miché est aujourd'hui la résidence de MM. de Minvielle, dont le nom se trouve aussi écrit Minbielle et Mibielle, et qui ont des alliances avec les Larrey, de Cours, de Peyrecave, de Constantin, de Laclaverie, de Galard, de Batz, de la Burthe, d'Escoubès, etc.

Parmi les recteurs ou desservants de la cure de Camarade, nous citerons :

— François Peyronet, qualifié vénérable et discrète personne, en 1564; mort avant le 24 mai 1565;

— Messire Vital de Thezan, vicaire de Valence en 1549, curé de Camarade et de Flarambel, son annexe, de 1568 à 1580 (1);

— Jean Dabaut, prêtre de Gimbrède et vicaire de Valence, qui prit possession le 23 mai de ladite année (1580);

— Jean Thore, en 1665;

— François Thore, en 1697;

— Jean-Jacques Larrieu, qualifié Monsieur Maître, 1695-1711;

— Anselme Daubas, en 1718;

— Enfin, en 1754-1770, M. Me Antoine Morlan était curé dudit lieu.

Dans le magnifique panorama que présente Valence, on distingue à côté de Leberon le *territoire* de Lasbranes, dont la métairie est aujourd'hui une des plus belles dépendances du château de Fondelin. Lasbranes ne fut pas épargné en 1570; ses édifices furent même si consciencieusement brûlés, qu'il n'en resta rien. A ce propos, écoutons le vieux maréchal de Monluc : — « A qui demandera-t-on justice des

(1) Deux cents ans auparavant, on remarque, assistant à la fondation de la chapellenie de Cert, dans l'abbaye de la Caze-Dieu, le 30 décembre 1366, Jehan de Thezan, curé de la paroisse de Lupiac, en Armagnac, érigée plus tard en archiprêtré, et de laquelle dépendaient quatorze églises.

» maisons de M. de Sarlabous, de M. de Saint-Orens, des » capitaines Parron, Campagne, Lartigue, et une infinité » d'autres? Tout a esté bruslé; et leurs femmes, estans eux » au service du roy, se sont retirées par les maisons de leurs » parents. Encore aujourd'hui, elles ne leurs maris ne sça- » vent où mettre leurs testes sous couverture qui soit à eux... » Tout a esté bruslé. » Navrant! navrant!

Lasbranes était advenu comme propriété dotale à Jehan de Thezan, écuyer, servant contre les Anglais en 1427, et qui fut attaché en qualité de maître d'hôtel à la personne de M. le duc d'Alençon, quand cet infortuné prince vint épouser, le 23 avril 1437, Marie d'Armagnac, fille du comte Jean IV.

Parmi les autres gentilshommes du voisinage de la ville de Valence, alors attachés au service de la maison d'Alençon, on comptait MM. de Marestang, de Verduzan, de la Briffe, de Cadilhan, de Préneron, de Saint-Lary, de Bonas, de Lavardens, de Sainte-Christie, de Lupvielle, etc.

Or, tandis qu'il chevauchait par les pays et par les guerres à l'encontre des Anglais, Jean de Thezan avait trouvé dans Pierre de Gelas, capitaine du château de Cassagne, une vaillante vigilance au fait de ses intérêts. C'était l'heure de la lutte extrême des Anglais qui, fuyant, à jamais expulsés du pays, ne laissaient derrière eux, après le pillage, que des ruines fumantes.

L'occupation anglaise, dès son principe, avait eu dans les Thezan d'implacables adversaires. On voit, dès le treizième siècle, ceux du Bas-Languedoc venir successivement en Gascogne guerroyer contre eux. Pas une revue militaire qui ne relate quelqu'un de ce nom, armé et équipé pour expulser les insulaires. Le dernier fit montre à Tartas en 1442. Nous nous trompons; un autre devait être, — à trois siècles de là, — grièvement blessé à Saint-Cast, sur les côtes de Bretagne, en rejetant les Anglais à la mer (1758).

Nous faisons de l'histoire : d'où les digressions. Le lecteur voudra bien nous excuser, en raison de la cause.

Il s'ensuit donc que se sentant avancé en âge, le 16 octobre 1486, Jean de Thezan fit appeler dans son hôtel de Valencè Me Bernard Gardelle, notaire, et lui fit rédiger l'acte de donation au capitaine Pierre de Gelas du territoire de Lasbranes, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus. Des liens plus intimes, par alliance, unissaient-ils les Jean de Thezan et Pierre de Gelas? La chose n'est pas à exposer ici.

Le capitaine Pierre de Gelas, cadet de la maison de Rozès, avait épousé Blanche de Bourrouillan, qui lui apporta en dot la terre de Leberon, contigue avec celles de Lasbranes; il fut père d'André, seigneur de Leberon, dont le fils, François de Gelas, s'allia avec Anne de Massencome, sœur du maréchal de Monluc, et qui était seigneur de Leberon et de Lasbranes, au moment où, comme une comète incendiaire, passa Montgommery, ravageant Valence, Flaran et tout le pays des alentours. Antoine fut père de Lizander de Gelas, maréchal de camp, dont le fils, Hector, marquis de Leberon et d'Ambres, obtint acte de nobilité de la terre de Lasbranes, le 16 mai 1627. Hector fut l'aïeul du maréchal de Lautrec. La terre de Lasbranes appartient aujourd'hui, par succession héréditaire, à M. le marquis de Cugnac, habitant le château de Fondelin.

La terre de Lartigue, qui avait son seigneur particulier, Odon de Lartigue, à l'assemblée de 1377, a servi plus tard de désignation à une branche de l'illustre maison de Béon, originaire de la vallée d'Ossau, et de laquelle sont sortis les comtes d'Armentieu, de la Palu, de Lamezan, du Massés, de Luxembourg. Arnaud Guilhem, seigneur de Béon, oncle de Raymond-Roger, comte de Foix, se croisa, en 1191. Philippe de Béon fit aussi le voyage de la Terre-Sainte, l'an 1218. Les sieurs de Lartigue, que nous avons cités parmi les consuls de la ville de Valence, se sont alliés dans le pays aux maisons de Massencome, de Ferrabouc, de Barbotan, du Putz de

Bétricot, de Faudoas, de Cours d'Antras, etc. Les Béon portent : *d'or, à deux vaches de gueules posées l'une au-dessus de l'autre, onglées, accornées et clarinées d'azur.*

Le Castéra, borde en la juridiction de Valence, habitée en 1565 par Martin de Serbat, appartenant au commencement du XVIIIe siècle, aux Thore, sieurs du Merlat en Pardaillan, alliés aux du Barry, de Rivière, de Trenqualye, de Bordes, Carrère de Monbet, du Fau, de Margastau, du Luc, etc. Nicolas Thore, qualifié monsieur maître, sieur du Castéra, fut pourvu de l'office de lieutenant de la grande louveterie de France en 1780. Un grand nombre de membres de cette famille sont entrés dans les ordres sacrés, entre autres Me Bertrand Thore, prébendier du chapitre de Condom, et Me François Thore, chanoine de Jegun au XVIe siècle; Jean, curé de Camarade en 1665; François, aussi curé de ladite paroisse en 1687; Jean, docteur en théologie, curé d'Averon en 1740; Me V. Thore, vicaire de Polignac en 1751, et M. Me Gabriel Thore, docteur en théologie, curé d'Estampon, puis chanoine du chapitre de Saint-Sernin de la ville de Sos en 1763. — On trouve un templier de ce nom, frère Bernard de Thore, au nombre des chevaliers de l'Ordre arrêtés et enfermés dans la forteresse de Perthuis, en 1307.

DENIS DE THEZAN.

(*La fin prochainement.*)

CHRONIQUE.

Nécrologie : — M. de Ladoue; M. A. Tarbouriech.

Nous avons appris, vers la fin du mois d'octobre, la mort de M. de Ladoue, le vénérable père de notre éminent collaborateur, M. l'abbé de Ladoue, vicaire général honoraire d'Auch. Nous empruntons à la *Chalosse*, journal de Saint-Sever, quelques lignes sur la vie de cet homme de bien :

« Saint-Sever vient de perdre un de ses meilleurs citoyens. Citoyen! c'est bien le mot. Enfant de la cité, M. de Ladoue consacra une grande partie de sa longue carrière aux intérêts de sa ville natale. Associé à l'administration municipale de son ami, le baron de Cauna, il eut à réparer les désastres de la première invasion. Il s'occupa plus particulièrement de l'hospice, dont on peut dire qu'il fut un des principaux restaurateurs, et du collége, qu'il contribua à rendre prospère. On n'a pas oublié que, lorsqu'il fut question de rétablir le cours de langue grecque dans cet établissement restauré, M. de Ladoue se constitua le professeur bénévole de ceux qui devaient enseigner les autres. La fabrique paroissiale lui doit aussi une gratitude particulière : pendant plus de vingt ans, il a géré les affaires de l'église comme les siennes propres. Pendant la seconde partie de son existence, M. de Ladoue, tout en restant enfermé dans l'intérieur de la famille, n'en a pas moins coopéré au bien public, en donnant l'exemple de l'accomplissement de tous les devoirs, de l'honneur, de la fidélité. Exemple précieux et bien nécessaire aujourd'hui! Dieu veuille donner à notre pays beaucoup d'hommes de cette trempe, fermes et droits; nous pourrons alors envisager l'avenir avec confiance. »

Peu de jours après, le 1er novembre, nous avons vu mourir, à la fleur de l'âge, M. Amédée Tarbouriech, archiviste du département du Gers, l'un des membres les plus actifs de la *Société historique de Gascogne*, l'un des amis les plus dévoués de notre *Revue*. Nous lui devons, à ce titre, plus qu'un rapide souvenir; nous comptons publier, dans notre prochaine livraison, sur sa vie littéraire, une notice dont nous recueillons les éléments. L. C.

Bulletin littéraire.

Nous avertissons nos lecteurs que, forcés de négliger pendant quelque temps notre bulletin mensuel, nous ne leur annoncerons aujourd'hui que des ouvrages déjà vieux de plusieurs mois. La librairie, à l'heure qu'il est, se trouve presque absolument dépourvue de nouveautés. Peu d'auteurs, en effet, au milieu des préoccupations politiques, songent à faire paraître le fruit de leurs loisirs. Exceptons pourtant M. Gesta, qui ne cesse d'entasser brochure sur brochure avec un zèle digne d'un autre emploi. Nous devons à sa plume depuis le mois de septembre dernier : *Quelques réflexions sur la chute de Napoléon III et les événements actuels* (Auch, 8 p., impr. Foix); — *Le Droit, aperçu philosophique et politique* (9 p.).

Parmi des publications déjà vieilles, se trouvent des ouvrages pleins d'actualité, et que l'on pourrait aujourd'hui surtout consulter avec profit : *Défense du Midi de la France faite à Toulouse par une commission militaire réunie sous la présidence du général Schmitz* (in-4°, 108 p. Toulouse, imp. Troyes); — *Notes médicales et observations sur divers hôpitaux en Italie, en Sicile et aux Echelles du Levant, adressées aux conseils de santé des armées*, par M. Gustave Dufour, médecin-major de première classe à l'hôpital militaire de Toulouse (in-8°, 48 p. Toulouse, imp. Rouget frères et Delahaut). Cette brochure est de celles qui méritent une attention spéciale. L'auteur, qui soutient dignement la gloire scientifique que lui a léguée son père, M. Léon Dufour, de Saint-Sever, a longtemps voyagé en Europe et en Asie. Il a vu par lui-même, examiné à loisir et patiemment, en homme préoccupé de tout ce qui touche la science et intéresse la salubrité publique. Nous garantissons donc l'exactitude parfaite de ces observations, et nous sommes persuadés qu'on y trouverait de précieux renseignements pour l'amélioration du régime des hôpitaux.

Les livres de science ou d'agrément sur les Pyrénées, la mer, les eaux et les bains n'ont plus d'à-propos et sont devenus inutiles pour cette année. Mais il se peut faire que certains aient une telle valeur intrinsèque qu'ils soient de bon usage pour l'année prochaine. Que nos lecteurs choisissent : *Biarritz et autour de Biarritz*, par A. Germon de Lavigne (in-32, xvi-142 p. Paris, lib. Hachette, 3e édition); — *Du traitement des maladies articulaires par les eaux de Barèges*,

par M. Le Bret, médecin-inspecteur des eaux de Baréges (in-8°, 20 p. Paris, imp. Martinet, lib. Germer-Baillère);— *Utilité des eaux minérales transportées. La Motte (Isère), eaux salines mixtes chloro-bromurées*, par le docteur A. Comandré, médecin des eaux de Cauterets (H.-Pyrénées) (in-8°, 24 p., Marseille, imp. Cayer et Cᵉ, Paris, librairie J.-B. Baillère et fils); —*Considérations sur les eaux minérales de Capvern* (H.-Pyrénées), par Michel Ticier, dʳ en médecine (in-8°, 35 p., imp. Rouget et Delahaut). Si M. Ticier est aussi sûr savant que poète aimable, et personne assurément n'en doute, sa brochure est de tout point parfaite; — *Musée de la ville de Pau. Notice des tableaux et autres objets d'art exposés dans les salles du Musée*, 1870 (in-16, 31 p. Pau, imp. Vignancour); —*A S. A. R. l'Infant don Sébastien de Bourbon. Epitre. Ganich, héros des Echos du Pas de Roland*, par un Basque (in-4°, 4 p. Bayonne, imprimerie vᵉ Lamaignère.)

Il est aussi bien douteux que la poésie soit en vogue à cette heure, et nous n'osons promettre de nombreux lecteurs aux *Cansous béarnaises de* Despourrins *et aütes*, 3ᵉ édition (in-16, 216 p. Pau, imp. Vignancour); pas davantage au petit poème intitulé : *Dus tsours passats al castel dé Biron*, par Bernard Telismart, de Casseneuil (Lot-et-Garonne) (in-8°, 40 p. et portrait. Périgueux, imp. Dupont et Cᵉ).

L'économie dans l'agriculture! voilà un sujet qui intéressera beaucoup plus de personnes que les chansons de Despourrins. M. l'avocat Alcée Durrieux a publié : *Programme économique du Sud-Ouest de la France. Les seize impôts de la vigne; Traités de commerce, octrois, canaux du Midi* (in-8°, viii-110 p. Bordeaux, impr. Lanefranque; Paris, lib. Lechevalier). Nous nous déclarons incompétent pour juger de la valeur de ce livre; les propriétaires seuls nous sauront dire ce qu'il pèse et s'il le faut préférer à celui de M. de Laffitte-Lajoannenque : *Vues économiques sur l'agriculture* (in-8°, 40 p. Agen, impr. Rabain).

Mlle de Montlezun augmente chaque jour la collection déjà nombreuse de ses petits livres de piété. A plusieurs reprises, la *Revue* en a loué l'onction et la correcte simplicité, et nous pensons bien que la *Petite neuvaine en l'honneur de sainte Germaine de Pibrac, suivie de prières*, etc..... (in-32, 55 p. Toulouse, impr. Chauvin et fils), saura dignement prendre rang à côté du *Mois de mars offert aux âmes pieuses*, décoré de tant d'éloges, il y a huit ans, par M. l'abbé Estingoy. —*Elévations sur les principaux mystères de N.-S. J.-C. et de sa sainte mère*, par M. de La Roche Saint-André, ancien vicaire général de Dax (in-18 jésus, 376 p. Nantes, impr. Forest et

Grimaud). Elévations sur les mystères! C'est une bien lourde tâche qu'on s'impose avec un titre semblable. Nous souhaitons de tout cœur que le chef-d'œuvre qu'il rappelle ne nuise en rien à l'ouvrage de M. l'abbé de La Roche Saint-André.

Un ouvrage inédit.—Voici ce qu'on lisait dans le numéro du 12 mai dernier de la *Revue de l'Instruction publique:* « M. Marcelin Dubost, instituteur à Bourrouillan (Gers), a écrit un *Essai de méthode* pour l'explication des auteurs français dans les écoles primaires (volume manuscrit d'environ 150 pages). L'auteur n'ayant pas les moyens de faire imprimer son travail demande un éditeur. L'auteur de cet essai a entre ses mains les appréciations les plus favorables des inspecteurs primaires et d'académie pour la méthode qu'il propose. » Espérons que cet *Essai* si recommandable s'éditera bientôt, et que l'on verra, grâce à lui, disparaître « l'ignorance et les superstitions, » comme parle M. Dubost en sa préface.

Etudes sur les chroniques de Froissart. Guerre de Guyenne. Lettres adressées à M. Léon Lacabane, directeur de l'école des chartes, par M. Bertrandy, inspecteur général des archives (in-8°. Paris, lib. Dumoulin). Cet ouvrage, dont la *Revue* a examiné une partie, est le fruit de longues années de travail; il a été fait d'après les nombreuses notes de M. Lacabane, pour l'édition de Froissart qu'il devait publier. Ce premier volume comprend les célèbres campagnes de lord Derby en Guyenne. Il intéresse autant l'histoire de nos provinces méridionales, le Languedoc, la Guyenne, le Périgord, le Queroy, l'Agenais, l'Angoumois, que l'Angleterre.

La perfection de l'homme. Discours prononcé dans une séance de distribution de prix (in-8°, 16 p. Smyrne). C'est la troisième brochure que nous recevons cette année de notre compatriote d'outre-mer, M. Léandre Cavé. Contentons-nous de dire, sans l'analyser, qu'elle est supérieure aux précédentes, surtout à son volume de vers. Elle est généralement bien pensée; et le style qui s'est raffermi, sans être encore assez sobre, n'encombre plus autant les idées qui se dégagent plus nettes que dans son *Discours sur la poésie française au commencement du* XIX*e siècle*.

Signalons enfin une thèse de doctorat en droit très remarquée des juges, à cause de son importance et du talent qu'elle accuse. Elle a pour titre : *De l'origine, de la nature et des sources de l'hypothèque* (in-8°, 150 p. Toulouse, typog. de Bonnal et Gibrac). L'auteur est M. Georges Gairal, né à Castelnau-d'Auzan (Gers).

Paul T.

QUESTIONS.

38. — D'une épigramme de St-Amand contre un auteur gascon.

Marc-Antoine Girard, sieur de Saint-Amant, l'auteur de *Moïse sauvé*, a composé « *sur un écrivain de Gascogne* » l'épigramme que voici :

Ce petit fanfaron à l'œillade échappée
Qui fait le grand auteur et n'est qu'un animal,
Dit qu'il tranche sa plume avecque son épée;
Je ne m'étonne pas s'il en écrit si mal.

On a prétendu que ces vers étaient à l'adresse de Vital d'Audiguier; mais, d'un autre côté, on a fait remarquer, avec raison, que le quatrain ne se trouve que dans la troisième partie des *Œuvres de Saint-Amant*, imprimée en 1649, que le poète semble bien y parler d'un auteur encore vivant, et que d'Audiguier, à cette époque, était mort depuis longtemps déjà (depuis 1624 environ). Par quel nom pourrait-on vraisemblablement, sinon véritablement, remplacer le nom décidément inadmissible de Vital d'Audiguier? T. de L.

39. Un gascon biographe du Tasse.

J'ai copié les lignes suivantes dans un recueil périodique italien qui a depuis longtemps cessé de paraître, et qui n'a jamais eu qu'une publicité très restreinte même dans la Péninsule.

A la suite du sonnet de Dante à Guido Cavalcanti [*Guido, vorrei che tu, e Lapo, ed io...*], le journaliste, M. Fr. M. Torricelli, ajoutait (je traduis) :

« Je veux dire ici que je ne puis me rappeler sans plaisir l'avoir entendu réciter par un jeune français fort distingué, M. Henri de Beauzzin, très épris de notre littérature et de notre divin Torquato. Ce jeune homme le prononçait avec tant de douceur, que cette suavité italienne sur des lèvres gasconnes me frappait d'étonnement; le noble étranger me disait qu'il croyait entendre dans ces vers le bruit paisible des vagues fendues par la rame d'une humble nacelle, et il s'efforcait par la voix et le geste de faire entrer dans mon âme les harmonies de Dante. »

Et en note : « Je suis venu en Italie, — me disait le cher voyageur, — déjà épris des œuvres du Tasse, pour m'éprendre des lieux qui lui ont été le plus chers et pour réunir autant de particularités que je pourrai sur sa vie si agitée : riche d'images et de souvenirs, je reviendrai embrasser mes parents sur le versant septentrional des Pyrénées, où j'emploierai un an à écrire un journal des lieux que j'aurai visités et à mettre en ordre les notices que j'aurai recueillies; après cela, j'irai à Paris pour m'ensevelir dans le sanctuaire de la Bibliothèque Royale, et là étudier ces grands hommes qu'étudia le grand Torquato, et surtout Platon. Oh! si je pouvais me faire l'âme semblable à celle du chantre de Godefroy! si je me sentais du moins au cœur une flamme profonde qui fît jaillir de mes lèvres ses vers divins! si je pouvais dérober le fil de ses fantaisies, et découvrir l'admirable ordonnance de son poème! Ce

n'est qu'après avoir puisé largement aux sources de la poésie du Tasse que je me croirai moins indigne de commencer à écrire la vie de votre grand épique (1). »

M. le comte Torricelli écrivait ces lignes en 1844, et les souvenirs qu'elles renferment remontaient à plusieurs années. En 1859 et 1860, j'ai beaucoup vu à Naples ce bon vieillard (dont on m'a appris la mort il y a trois ou quatre ans). Il me demanda des nouvelles de M. de Beauzzin, que je devais connaître, disait-il, puisque j'étais gascon comme lui. Il était surtout curieux de savoir s'il avait paru quelque chose de ce grand travail sur le Tasse, dont il avait conçu les plus hautes espérances, d'après l'esprit, les études et la passion poétique du jeune auteur. Je ne pus satisfaire en aucune façon la curiosité du vénérable commentateur de Dante. Mais je crus pouvoir lui assurer que rien d'important sur le Tasse n'avait paru en France sous le nom d'Henri de Beauzzin.

Je ne suis pas plus avancé aujourd'hui. Il est bien à craindre que les projets de ce mystérieux voyageur ne soient tombés dans l'eau. Il est peut-être mort lui-même. Mais un homme qui avait voué à la poésie et à la philosophie des facultés non vulgaires et des travaux persévérants ne mérite-t-il pas un souvenir? Pour ma part, ami des même études, je tiendrais bien à retrouver la trace d'un compatriote si profondément versé dans la littérature italienne, et, qui sait? peut-être d'une vie sacrifiée à une noble tâche. Mes efforts ont été jusqu'à ce jour perdus. J'ai donc recours aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*, surtout à ceux qui habitent les départements des Hautes et des Basses-Pyrénées et de la Haute-Garonne. Puisse quelqu'un d'entre eux nous révéler la patrie proprement dite de cet homme studieux et quelque chose de son histoire! L. C.

40. De la légende de saint Luper, patron d'Eauze.

On lit dans l'*Histoire de Gascogne* de l'abbé Monlezun (t. I, p. 78) : « Nous avons sous les yeux une légende de saint Luper, tirée d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Berdoues, et extraite en partie du grand ouvrage de Boquet (*sic*), évêque de Montpellier. Elle eût pu jeter du jour sur tant d'obscurités; mais le pieux prélat qui la composa, et les bons moines qui nous l'ont transmise, semblent se jouer de la crédulité de leurs lecteurs. » Suit une *légère esquisse* de cette légende. On y remarque des fragments d'un vieux texte français qui ne manque pas d'originalité : « L'enfant Luper happe le fer tout flamboyant et le pèse. *Forgeron, mon ami, la lame est si chaude qu'il ne se peut dire*, etc. » Où est aujourd'hui la légende évidemment écrite en français, que M. Monlezun avait sous les yeux en 1846? — Je compte que quelqu'un des membres de la *Société historique de Gascogne* pourra répondre à cette question, et en même temps m'expliquer cette énigme : Bosquet ayant publié la légende latine de saint Luper, d'après un manuscrit de Berdoues, comment M. Monlezun peut-il dire qu'elle a été *composée* par le « pieux prélat » et *transmise* par les moines? Les moines en ont-ils fait, sur le texte édité par l'évêque de Montpellier, une nouvelle rédaction française? AA.

(1) *Antologia compilata da* FM. TORRICELLI, vol. III. Fossombrone (1844), in-4°, part. II, p. 71, n° 9.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(*Suite*) (1).

ÉGLISE DE MONTAUT

(près d'Auch).

Si l'on fait abstraction de la forme extérieure du chevet, et aussi des deux chapelles accessoires qui, dans la prieurale de Peyrusse-Grande reproduisent une espèce de transsept à croix latine, l'église de Montaut rappelle le plan de cette dernière : trois nefs et trois absides correspondantes, telles qu'on les voit aussi à Valcabrère, mais arrondies à l'extérieur comme à l'intérieur.

L'entrée de Peyrusse-Grande est au centre du mur pignon occidental; mais celle de Montaut n'avait jamais pu être ménagée à l'aspect de l'ouest. Car les dépendances du château, si longtemps habité par le premier des quatre barons du comté d'Armagnac, faisaient obstacle dans cette direction, quand l'église actuelle fut bâtie, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle.

Le catalogue clunisois de 1428, déjà cité pour Mouchan et Peyrusse-Grande, nous apprend que son personnel monastique était fixé à trois religieux, sans compter le prieur : *In prioratu de Monte Alto, subdito prioratui Sancti Orientii, debent esse tres monachi.*

L'annexion dont parle ici ce document historique est de 1069, d'après la charte dressée à cette occasion, et que les Bénédictins ont publiée au tome I du *Gallia christiana* (2). On voit par ce titre que Montaut avait une église à cette date. Trop petite, ou bien en mauvais état, elle fut rebâtie, un siècle plus tard, à la place qu'elle occupe encore. Et on lui

(1) Voir tome XI, pages 313, 345, 413 et 493 de cette *Revue*.
(2) Page 160 *Instrumentorum*.

donna pour limites, à l'ouest et au nord, le château tutélaire dont la famille avait fondé, ou du moins considérablement encouragé le personnel monastique par ses largesses. La preuve de cette pieuse et si louable munificence résulte du diplôme que nous venons d'indiquer.

Comme les églises de Valcabrère et de Mouchan, la prieurale de Montaut a traversé, presque sans dommage très important, les funestes périodes qui ont été si fatales à un grand nombre d'autres. Elle n'a perdu entièrement de son état primitif que le modeste beffroi dont la place correspondait aux fortes piles de la travée qui avoisine le chevet. On voit encore, à l'intrados de la voûte, l'ample *oculus* par lequel se montaient les cloches (1). Et par son orifice descendait la corde, disposée pour les tintements de l'office monastique. A l'extrados de la même travée, les rudiments de la tour qui portait jadis le beffroi, sont assez reconnaissables pour ne laisser aucun doute sur sa primitive destination.

Une autre tour semblerait aussi avoir été construite, sur base polygonale, au-dessus de la maîtresse abside, dont elle ne se détache aujourd'hui, en élévation, que d'environ 4 mètres, pour se couronner d'une toiture à section de cône fort trapu. Il serait difficile de dire quelle devait être sa véritable destination. Les neuf pans qui rachètent son périmètre, au-dessus de la conque absidale, sont assez nombreux pour que sa forme soit presque cylindrique; sauf pourtant la tranchée verticale faite au contact du mur pignon.

Aucune ouverture à caractère n'éclaire l'intérieur de cette construction tout accessoire, et qui, d'après son appareil, est bien postérieure à la date de l'ensemble de l'édifice. Peut-être même est-elle, au plus, du règne d'Henri IV. Ne serait-ce pas là un indice de surcroît de précautions prises en cas d'attaque dans l'avenir?

(1) Son diamètre mesure 0m 75.

D'autant que les fenêtres primitives de l'église sont fort étroites et de la même forme que celles de Taron; que les murs ont plus d'un mètre d'épaisseur; et qu'en outre les montants de la porte principale se trouvaient munis de ces sortes de cavités horizontales qui prouvent l'usage d'une barre de résistance à ramener, ici comme ailleurs, contre les vantaux, quand on se réfugiait à l'intérieur de l'édifice.

Cette porte, avons-nous dit, n'a pu s'ouvrir qu'à l'aspect du sud, et elle donne entrée par la travée la plus voisine du mur pignon occidental.

Trois autres travées se partagent, avec la première, la longueur des nefs, qu'un double rang de quatre grandes arcades sépare, de l'ouest à l'est, de manière à s'arrêter à un second mur pignon, dans lequel s'ouvrent, de front, les trois absides.

La ligne qui mesure, entre ces deux pignons, la longueur des nefs est d'environ 25^{m} 50 sur près de 16^{m} de largeur totale, dont la maîtresse-nef prend 6^{m} 50 d'axe en axe. Les deux collatéraux se partagent l'excédant de largeur en deux parties égales.

Une seule toiture, à deux versants, protége ces trois voûtes, bien qu'elles soient d'inégale hauteur. Celle du centre, en effet, est élevée de 12^{m} 45, sous la clé; et les deux autres, de 8^{m}. Aussi, pour compenser cette différence, on a donné latéralement, aux murs extérieurs qui limitent les bas côtés, assez d'élévation pour que les fermes de la charpente dominent facilement l'ensemble de l'édifice.

A l'aspect du nord et du midi, cet excédant de hauteur se couronnait, à l'origine, d'une série de merlons alternant avec des créneaux, qui donnaient à l'église une certaine allure de construction militaire, que les dégradations postérieures, faites par les protestants du XVIe siècle, ont considérablement altérée.

Cette espèce de parapet se continuait, couvert de l'ouest à l'est, jusqu'au pignon dont la hauteur domine les voûtes des trois absides, dans cette même direction.

Il paraît, du reste, incontestable que tout le chevet avait souffert, plus encore que le parapet, de l'invasion de ces démolisseurs, du moins quant à la partie qui devait former à l'origine, comme à Estang, une sorte de galerie en amortissement autour des conques latérales. Néanmoins le marteau ne fit pas tout à fait disparaître une certaine décoration architecturale qui conserve encore là comme un souvenir de trois ceintures successives en relief.

Nous ferons même observer que les principaux détails en furent empruntés de la prieurale de Saint-Orens d'Auch, dont la consécration venait de se faire en 1175, lorsque l'église de Montaut était en voie de reconstruction.

On touchait donc à cette période de l'histoire monumentale que notre archéologie contemporaine est convenue de désigner sous le nom de *Transition* : on passait généralement du plein cintre à l'ogive, comme forme d'arcade.

Le plein cintre qui seul avait régné, dans nos églises de Gascogne, tendait à sa déchéance; et bientôt l'ogive devait prendre, par système, la place de son devancier, même dans les monuments de l'architecture civile et militaire, qui lui étaient demeurés, jusque-là, à peu près étrangers.

La prieurale de Saint-Orens avait complétement écarté cette forme nouvelle d'arcade, ainsi que presque toutes les églises que nous venons d'étudier. Or, voilà qu'elle se présente à celle de Montaut, même comme système de construction, avec mélange de plein cintre.

A Saint-Orens, les petites arcatures en encorbellement qui indiquaient, à l'extérieur, la naissance des voûtes jetées sur les absides, dessinaient trois élégantes ceintures de pleins cintres ornés de perles, de billettes alternes et d'alvéoles à ruche d'abeilles.

A Montaut, ces trois ceintures sont beaucoup plus sobres d'ornements sculptés. Quelques arcatures seulement conservent, ici une grosse perle, là une espèce de fruit allongé sur

le biseau du modillon qui, en s'élevant, va se confondre avec la retombée des courbes. Celles-ci furent, partout, taillées à surface unie et profilées à vive arête. Mais leur forme, invariablement copiée sur le modèle auscitain, reproduisit le plein cintre autour des trois absides.

Si nous voulons rentrer enfin dans l'édifice, c'est une porte à linteau droit qui s'ouvre devant nous, laissant à ses deux vanteaux une hauteur de 2m 60.

Au-dessus du linteau, l'aire d'un tympan uni et aveuglé en hémicycle, est abritée par un plein cintre, à vive arête et à trois archivoltes concentriques, d'une simplicité qui rappelle celles de Peyrusse-Vieille.

Aussi, bien qu'elle soit assez large, cette baie ne présente pas plus qu'à Maubourguet et ailleurs, en évasement, ce système de colonnes qui donne tant de valeur aux portes d'Aignan, par exemple, de Saint-Sever-Rustan et de Valcabrère. Son allure sévère ne reproduit que les spécimens les plus primitifs. Ses retraits à vive arête ne sont pas même accompagnés, dans l'une des trois lignes qui l'encadrent, de ce quart de rond, imité de l'architecture romaine, par lequel on a eu le soin, à la porte de Peyrusse-Vieille, de rompre la monotomie du plan. Et pourtant l'architecte de Montaut avait admis le quart de rond comme bordure de banquette, dans ses trois absides, ainsi que nous l'avons également fait observer en son lieu pour le chevet rectangulaire de cette dernière petite église.

Au centre du tympan, une pierre d'appareil a été changée pour faire disparaître le chrisme, à l'époque, sans doute, où les réformateurs de la fin du XVIIIe siècle poursuivaient toute espèce de blason jusqu'à sa dernière trace. C'est qu'on aura cru pouvoir, ici, interpréter le divin monogramme comme le faisait naguère devant nous, avec tant de bonne foi, un modeste curé de campagne.

Amaigri par les austérités d'un régime exclusivement végétal, appauvri à l'excès par le désintéressement d'une charité éminemment sacerdotale, plus que simplement vêtu, et même toujours nu-tête, malgré l'intempérie des saisons, et l'inclémence d'une atmosphère qui, parfois, impose à tout autre de sages précautions, ce bon pasteur, que ses ouailles vénèrent comme il le mérite, voulut, un jour, nous montrer sa pauvre église romane. Les protestants l'ont dévastée, comme tant d'autres, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Mais le sanctuaire, du moins, a gardé presque tous ses caractères dans leur intégrité primitive.

» Oh! — nous dit notre vénérable interlocuteur, en pous-
» sant un long soupir, — j'aime bien ce que mon église
» conserve des temps anciens. Mais comment lui rendre ce
» qu'elle a perdu? Où retrouver les traces de sa décoration
» jadis gravée ou sculptée sur pierre? »

« N'y a-t-il pas sur quelques points, — reprîmes-nous, —
» des souvenirs d'ornementation qui aient arrêté vos regards
» plus que toute autre chose, et qui pourraient nous servir
» de modèle? »

« Non, rien absolument, sauf pourtant des armoiries que
» je ne comprends pas : les voilà sur cette petite porte sep-
» tentrionale; comment les expliquez-vous? »

Ce prétendu blason est ici, comme à Montaut, sur la face extérieure du tympan de la porte la plus ancienne de l'église.

« Mais ces armoiries, gravées avec tant de soin, Monsieur
» le Curé, sont celles de Jésus-Christ lui-même. C'est son
» monogramme que, pour cette raison, nous appelons le
» chrisme; et il rappelle la plus ancienne des généalogies
» qui se connaisse en ce monde. »

« Oh! que je suis heureux de voir cela aussi bien con-
» servé! » ajouta le digne curé.

Que ne peut-on en dire autant du blason prétendu de Montaut! Mais, dans les jours de trouble, on l'aura mis à la

réforme, comme s'il n'eût été qu'une simple variante de l'armorial que les anciens barons avaient laissé sur la litre funèbre. On voit encore, en effet, les restes de cet emblème seigneurial au pourtour de l'intéressante église dont nous étudions la porte primitive.

Cette forme de plein cintre qu'elle nous présente se retrouve, à l'exclusion de toute autre, aux baies à jour qui remontent à l'origine de la construction : comme, par exemple, à celle du mur pignon de l'ouest, qui est conservée en vue du bas-côté méridional; de même qu'aux deux fenêtres latérales de la maîtresse-abside.

Dans les autres directions on a cru devoir les agrandir postérieurement, sans pourtant trop s'écarter de leur forme primitive.

A ce point de vue toutefois, celle du fond de l'absidiole méridionale, fait une étrange exception. Non-seulement cette fenêtre est ogivale, mais on lui a de plus imposé un meneau droit et une ampleur de lignes qui contraste d'une façon très anormale avec l'exiguité des proportions de cet édicule.

Il est voûté en cul de four comme les deux autres absides; et de plus, les trois arcs de triomphe qui se dressent de front à l'entrée du chevet sont à plein cintre.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'architecte de Montaut ait reproduit cette même forme en relief à l'intrados de la conque de l'abside centrale. Toutefois, elle n'est accusée que par une simple vive-arête, qui limite l'épaisseur de l'hémicycle vertical de la coupole, et constitue celle-ci en saillie sur l'avant-coupole d'environ 0m 16.

Les parties droites qui, par là-même, prennent ici un peu plus de largeur, du sud au nord, se retrouvent néanmoins encore en saillie sur la nef du centre d'environ 0m 28. Et cette différence de largeur se traduit, en élévation, au bénéfice de la maîtresse-nef, par un excédant de hauteur d'environ 0m 30 jusqu'à la pointe de son ogive.

A l'entrée des trois absides, l'arête saillante des pieds droits qui portent l'arc de triomphe se transforme, à même la pierre du plein mur de droite et de gauche, en demi-colonnette engagée, dont la base est une simple bague dessinée en torillon. Et, pour tout chapiteau, le sommet de ces demi-colonnettes donne naissance à une étroite corniche, dont le biseau porte une série de perles tout autour des absides, juste à la naissance de la voûte.

Auriez-vous deviné qu'à l'absidiole du sud un ciseau des plus mal inspirés eût pu raser toutes ces perles pour faire place aux caprices d'un mauvais dessin de badigeonneur rural?

A la jonction de la coupole et de l'avant-coupole, on a cru, vers la fin du XVIe siècle, pouvoir effondrer le mur septentrional de la grande abside, pour y pratiquer une porte, dont le linteau est en accolade. Elle introduit dans une petite sacristie rectangulaire qui se trouve encore annexée à la courbe intérieure des deux absides qu'elle avoisine d'une façon assez bizarre.

Les Bénédictins de cet ancien prieuré s'étaient trouvés longtemps dans d'assez bonnes conditions de service divin pour se passer de cette construction accessoire. D'autant que, de leur monastère, ils pouvaient communiquer avec le chevet par une autre ouverture qu'ils s'étaient donnée, cent ans auparavant, près de l'arc triomphal de l'absidiole du nord. Le cadre en relief de cette porte se voit encore à l'extérieur dans une mauvaise petite grange, qui défigure, sans motif sérieux, le plan de cet intéressant édicule.

Du reste, les moines de Montaut n'étaient pas tellement nombreux que le projet de leur église dût comprendre, dès le principe, un *presbyterium* proprement dit, et faire pratiquer, dans le mur de l'abside centrale, une série de places distinctes pour les heures de l'office monastique.

Sauf donc le service des trois autels dressés dans le chevet,

l'architecte avait mis à la disposition de ces trois ou quatre religieux non-seulement les trois absides, mais aussi la travée adjacente prise sur les trois nefs. Un cancel en bois, établi du sud au nord, dans le plan vertical des piliers voisins, les séparait de l'ensemble des fidèles. Et l'autel paroissial était adossé, en avant-chœur, à l'ouest de cette clôture, selon la pratique générale des églises monastiques, dans ces temps reculés. Le grand crucifix de nos anciennes liturgies couronnait invariablement ce cancel, comme aujourd'hui à Sainte-Marie d'Auch. A sa droite était la statue de la Vierge Marie; et à sa gauche celle de Saint-Jean, le disciple bien-aimé, afin que les fidèles, en entrant dans le lieu-saint, pussent toujours recevoir une heureuse impression de sentiments chrétiens, à l'aspect de cet utile souvenir du drame douloureux accompli jadis sur le Calvaire.

Les premiers coups des protestants se portaient généralement sur le groupe commémoratif de la Rédemption, quand les calvinistes envahissaient nos églises, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Les cancels antérieurs à cette mémorable date étaient, du reste, invariablement dans le style de l'édifice qu'ils ornaient, à moins que, par exception, ils ne fussent d'une époque postérieure à sa construction.

Mais revenons à celui qui nous occupe, et poursuivons l'étude des caractères qui lui sont propres.

Les six piliers qui, dans la prieurale de Montaut, portent les grandes arcades de communication entre les nefs, s'élèvent, trois à droite et trois à gauche, sur une base qui figure la croix grecque, orientée et inscrite dans un cercle. Sur chacun de ces croisillons, un pilastre saillant de 0^m 30 se détache nettement d'un fût cylindrique central; et, en élévation, ils motivent ensemble deux arcs-doubleaux du sud au nord, et deux grandes arcades de l'ouest à l'est, mais absolument sans formerets.

Empressons-nous de faire observer ici que toutes ces courbes s'embrassent et s'intersectent en ogive, à la rencontre de leurs correspondantes; et que les arcs-doubleaux communiquent, en outre, aux trois voûtes cette même forme.

L'ogive fut donc admise, comme système de construction bien arrêté, à concourir avec le plein cintre, dans l'église de Montaut comme dans presque tous les édifices de la Transition, c'est-à-dire de la seconde moitié du XIIe siècle.

De ses deux murs latéraux se détachent, en relief de 0m 30, d'autres pilastres, à vive arête comme les premiers, et qui, en s'élevant jusqu'à la naissance des voûtes latérales, donnent naissance aux petits arcs-doubleaux.

Or, ces pilastres secondaires correspondent aux contreforts extérieurs, de manière à doubler, en somme, l'épaisseur de chaque mur. Tout est donc ici calculé quant à l'harmonie des forces, selon les meilleures conditions de l'équilibre. Et lorsque, au début de ces sortes d'entreprises on a su prendre des précautions analogues pour l'établissement des fondations, pour le choix et le bon emploi des matériaux, pour la coupe enfin des pierres qui devaient entrer dans les voussures, faut-il s'étonner que la solidité du monument brave l'intempérie des saisons et la durée des âges qui se succèdent?

Or, près de sept siècles se sont écoulés depuis la construction de la prieurale de Montaut; et elle est encore bien loin de menacer ruine.

Où sont, dans la Gascogne, mais en dehors de nos églises, les édifices contemporains de celui-ci, qui pourraient nous présenter, au même degré d'ensemble et de conservation, les caractères de la période romane? Et combien d'autres communes devraient se féliciter, avec Montaut, de ces mêmes avantages, si le marteau de la démolition, ou bien si des modifications mal entendues n'avaient pas mutilé beaucoup plus de monuments religieux que la main du temps n'a pu faire de ruines!

Il est bien vrai qu'on nous signale, çà et là, non loin de quelques églises, certains édifices militaires d'une ancienneté fort reculée.

Mais ces monuments ne sont, après tout, que de nobles restes de châteaux fortifiés, c'est-à-dire de forteresses féodales, dont l'ensemble a cédé aux intempéries des saisons, ou bien que l'homme a renversées pour faire place à des habitations rurales beaucoup mieux adaptées au confortable des habitudes modernes.

C'est ainsi qu'à Montaut même un vieux donjon, plus ancien que la prieurale actuelle, selon toute apparence, se dresse encore à côté d'elle.

Deux escaliers furent bâtis, un peu plus tard, avec la nouvelle église, aux extrémités de son mur pignon occidental. Celui du sud-ouest devait conduire à l'extrados des trois voûtes; et celui du nord-ouest n'avait, ce nous semble, que la même destination.

On voulut les faire circuler à vis dans des tours cylindriques fixées en regard l'une de l'autre, et larges, dans œuvre, de 0m 55.

Les trois voûtes de l'église sont d'arête primitive et non en berceau; mais aucune espèce de clé saillante ne dissimule le point d'intersection autour duquel vont se croiser les arcs obliques de cet édifice.

Sur tous les pilastres, la naissance des courbes part d'une corniche des plus simples, qui est partout la même, sans la moindre intention de chapiteau. Il est manifeste, même ici, que, tout en suivant le mouvement archéologique de sa période, l'architecte bénédictin a voulu respecter les conditions d'une très grande simplicité.

L'intérieur de l'édifice a été récemment l'objet de soins dignes d'éloges. Mais ils n'avaient pour but que l'entretien et une très modeste décoration fixe, sans prétendre à l'effet d'une peinture proprement dite. Pourquoi n'en avait-on pas

fait autant dans le chevet, lorsqu'on s'est cru autorisé à défigurer ses corniches? Elles sont encore condamnées à subir, comme supports, simulés en très mauvaises couleurs, certaines colonnes soi-disant ioniques, disposées symétriquement, à droite et à gauche de l'abside centrale.

Plus récemment, on a dû se pénétrer des caractères propres à la Transition, pour remplacer une espèce de clocher qui, vers la fin du XVIIIe siècle, avait été construit sur la première travée du bas-côté méridional.

A divers points de vue, cet édifice accessoire était une faute d'autant plus regrettable qu'après environ 90 ans seulement, la commune de Montaut a dû mettre fin au danger permanent où se trouvaient les fidèles d'être écrasés par sa chute, en entrant dans le lieu saint. L'auteur d'une aussi hasardeuse entreprise aurait donc eu bien tort de consacrer le souvenir de son œuvre par l'inscription si connue :

EXEGI MONUMENTUM ÆRE PERENNIUS.

Et combien n'y en a-t-il pas encore de nos jours qui n'auraient guère plus de droits à cet insigne honneur; tant on se croit autorisé à marcher vite en besogne, ou du moins à viser aux meilleures conditions d'une sorte d'économie, dont les suites seront incontestablement fort onéreuses, ailleurs comme à Montaut.

Après beaucoup de tâtonnements en divers sens, on a fini, dans cette dernière commune, par se déterminer à bâtir le nouveau clocher sur la travée voisine, au nord, c'est-à-dire sur la première de la maîtresse-nef. Une tour à base carrée s'est donc élevée, partie sur le vieux mur de l'ouest et partie sur les trois arcades sagement fortifiées, qui correspondent aux deux piles les plus voisines de ce mur pignon.

Mais il est bien entendu que toutes les précautions de solidité ont été prises dans le but de garantir, autant que possible, la durée de cet édifice accessoire.

A cette fin, comme aussi dans l'espérance de faire cesser

quelques nouvelles hésitations, le projet de l'architecte, M. Francou, fut soumis par le conseil municipal à tous les contrôles de l'administration départementale, dans les premiers mois de 1870. Et après mûr examen, fait sur les lieux par une commission spéciale, toutes les difficultés ont si bien disparu que l'œuvre a pu se poursuivre dans les conditions arrêtées dès le principe.

La nouvelle tour dépasse de plus de 3^{m} la masse des vieux combles. A partir de cette limite, quatre pendentifs, fixés à l'intérieur des angles droits, ménagent la transition du carré à l'octogone, pour le plan du beffroi, qui monte encore d'environ 5^{m}, corniches y comprises.

Sur chacune des huit faces un large cintre, à tympan percé d'un *oculus*, couronne deux baies géminées, que relie une colonnette médiane. Et, plus haut, monte encore une pyramide ajourée, dont la pointe doit s'élever à 12^{m}, croix de fer non comprise.

Comme motifs d'ornementation romane, les corbelets de différentes formes, les modillons biseautés, les fortes têtes de clou, etc., etc., sont distribués sans profusion, tant sous les tores en voussure que sur la frise des corniches.

C'est le roman sévère que l'architecte a eu l'intention de caractériser, bien qu'il soit beaucoup plus orné ici qu'à l'intérieur de l'église. Et pour rester dans le parti pris de son devancier bénédictin, il a voulu que tout le surcroît des forces ajoutées, en élévation, aux arcades qui, de l'intérieur, portent la tour, reproduisît l'ogive des trois nefs; tandis que les baies à jour, ménagées sur les faces du beffroi, à titre d'abatson se trouvent en plein cintre.

L'entrepreneur, M. Carrau, n'en était pas encore au sommet de sa pyramide; mais l'œuvre marchait régulièrement vers son terme, lorsque, en présence des malheurs survenus par suite de la guerre, on a cru prudent de l'interrompre.

(*La suite prochainement.*) F. CANÉTO, v. g.

VALENCE-SUR-BAÏSE (Gers)

ET SES ALENTOURS.

II (*Suite et fin*) (1).

Jamon, « métairie, » passa par mariage dans le cours du XVIe siècle de la maison de Marignac dans celle de Thezan, pour entrer plus tard dans la famille du Roy. Joseph du Roy est qualifié sieur de Jamon dans un acte de 1678.

Jean de Marignac, sr de Jamon, archer de la compagnie d'hommes d'armes du roi de Navarre en 1512, est dit fils d'Arnaud de Marignac dans l'obit de Valence de 1505. C'est de ce Jean que descendaient aux cinquième et sixième degrés mesdames de Pins d'Aulagnère (1723) et de la Forcade du Pin (1753). Les Marignac, connus par chartes depuis l'an 1288 et honorés, comme nous l'avons dit, du capitoulat de Toulouse aux XIVe et XVe siècles, ont contracté des alliances directes avec les familles de Baylies, de Boyer de Davezan, d'Anglade, Dautan, de Lacaze, de Vivès, de Lacomme, de Merc, du Puy, de Rison, de Verneuil, etc.

Le territoire du Cluzet, près Valence, était un fief noble de toute ancienneté, que Gaillard de Cassagnet, damoiseau, reconnut tenir à foi et hommage du comte d'Armagnac, le vendredi après la Saint-Jacques 1319. Les Cassagnet avaient pour auteur Sanche de Lomagne, qui reçut en apanage de Bernard, son frère aîné, la salle de Cassagnet, l'an 1205. Ses enfants en retinrent le nom et ont produit les seigneurs de Tilladet (sur l'Osse) et les marquis de Fimarcon.

A propos de cet estoc, constatons qu'il a bien fini. Par

(1) Voir les numéros de la *Revue* des mois de septembre, d'octobre et de novembre, pages 389, 468 et 513.

bien finir, nous entendons ne pas tomber dans la dérogeance, dans l'infamie, — l'infortune honorable exceptée. — Paul-Antoine de Cassagnet, seigneur de Tilladet et de Caussens, nommé à l'Ordre du Saint-Esprit et mort en 1664, fut père de Jean-Jacques, marquis de Fimarcon, colonel du régiment d'Anjou, qui laissa deux fils : Jacques, marquis de Fimarcon, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses Ordres, décédé en 1730, et Aimery, aussi marquis de Fimarcon et lieutenant-général des armées du roi en 1748. En eux se sont éteints les Cassagnet. Ne les plaignons pas. A cinquante ans de là la guillotine eût fait justice de tant d'ancienneté et de lustre. Fimarcon était le plus ancien marquisat du royaume.

Au milieu du seizième siècle, le Cluzet appartenait à la maison de Thezan, ainsi que les Quinze-Vents et Aignan, autres terres nobles pour lesquelles Gerald Lambert, citoyen de Condom et Guillaume Arnaud d'Aignan (*de Anhano*) servirent aveu au comte d'Armagnac le lendemain de la Saint-Jacques de l'année 1319. Le Cluzet fut acquis, au siècle suivant, par MM. de Gardelle. Noble Joseph de Gardelle, qualifié sieur du Cluzet (1648), mari de demoiselle Jeanne de Bruch, fut père de M. Me Raymond de Gardelle, aussi seigneur du Cluzet, conseiller du roi en ses conseils, premier président et lieutenant-criminel au présidial de Nérac.

Les Gardelle dont le nom, comme celui de tant d'autres, ne se rencontre plus sur les cadastres du pays, étaient représentés à la fin du xve siècle par Me Bernard Gardelle (*Gardela*), notaire de Valence, résidant à Maignaut (1486-1493). Viennent après lui Me Antoine Gardelle, conservateur d'Armagnac, habitant de Valence en 1535; M. Me François Gardelle, bachelier és-droits, commissaire en la cour de M. le sénéchal d'Armagnac (1560); M. Me Joseph Gardelle, conseiller du roi en l'Election de Lomagne (1631), etc. — Un Bernard de Gardelle était official d'Agen l'an 1265. Soixante-dix ans plus tard, le

6 décembre 1365, Fort Gardelle obtint du roi d'Angleterre, en raison de ses services, des lettres de rémission à propos de l'homicide de Bernard-Raymond de Pâris.

Arnaud d'Avezan, écuyer, est qualifié seigneur du Cluzet dans un acte de 1706. Il habitait la ville de Valence et était oncle de Marguerite de Pérès, femme de Jean de Ponteils, sieur de Lauseillan en Beaucaire.

Quant au fief des Quinze-Vents, il était, avons-nous dit, tenu en partie par Geraud Lambert au XIVe siècle. Ce Geraud Lambert était premier consul de Condom en 1328; il avait pour collègues, Geraud de Polignac, Pierre de la Fabrique, Bertrand de Pomet, Jean de Castets et Vital d'Eauze. On le trouve encore présent à une sentence arbitrale passée à Condom, dans le château de l'évêché, entre noble et puissant baron Bernard Trencaléon, damoiseau, seigneur de Fimarcon, et noble homme Guillaume-Arnaud de Maignaut, damoiseau, co-seigneur du château de Terraube. Cette sentence est du 29 juillet 1335.

En 1539, Jean Tabaux, prêtre, et Pierre, son frère, fondèrent une pension annuelle en faveur du bassin des âmes du purgatoire de l'église de Valence et donnèrent, à cet effet, une vigne sise en la juridiction de Valence, au lieu appelé les Quinze-Vents, confrontant avec la vigne de Jean de Boyer, etc. En effet, noble François de Boyer, sieur de Davezan et de Roquette et de Me Geraud Boyer, avocat au siége de Valence, possédaient par indivis une partie des Quinze-Vents en 1665. Manauld de Baylies, — juste un siècle auparavant, — en avait laissé une partie à sa fille, Jeanne, femme de Jean de Labat, par le partage qui fut fait de ses biens en 1567, et Jean de Thezan, leur petit-fils, la posséda après eux.

La terre de Bazin était au XVIe siècle dans la famille de Boyer. En 1527, Sans et Pierre de Boyer (*de Boerio*), frères, donnèrent au bassin des âmes du purgatoire de l'église de Valence les maison, ayrial, vignes, bois, etc., appelés à Ba-

zin. Deux cents ans plus tard, cette propriété servait d'appellation à un rameau de la famille du Toya, originaire des environs du Saint-Puy. Le 2 juin 1721 furent rédigés à Valence les pactes de mariage entre Dominique du Toya, sieur de Bazin, et demoiselle Catherine-Marie de Trenqualye, fille de Jean et de demoiselle Marie du Roy.

Aulagnère, qui n'est pas une simple maison et qui n'est point un château, présente une construction de fantaisie qui lui est particulière. On dirait, non l'œuvre d'un architecte, mais celle d'un maçon travaillé d'idées romantiques. C'est bizarre, mais ce n'est pas laid. Le laid, c'est le ridicule, le prétentieux, le bourgeois *gentilhommisé;* c'est la maison rustique à laquelle on a ajouté des tours quasi-féodales; c'est le nègre avec une toque à plumes. Aulagnère, dans son originalité, n'est pas vulgaire.

Au commencement du XIVe siècle, Aulagnère faisait partie des domaines de la maison de Bezolles. Le jeudi avant la Madelaine 1319, Gaillard de Bezolles, damoiseau, reconnut tenir en fief du comte d'Armagnac, entr'autres choses, l'affaire (c'est-à-dire le manoir) d'Aulagnère, *affarium de Olanherâ.*

Depuis quelle époque, la terre d'Aulagnère est-elle dans la famille de MM. de Pins? Cette possession paraît dater du XVIIe siècle.

Hérard de Pins, seigneur du Bourg, près La Sauvetat, en Gaure, qualifié M. Me docteur és-droits (1558), conseiller du roi en sa cour du parlement de Toulouse, testa en 1597. Sa femme se nommait Violante de Mabras. Il avait une sœur, Quiterie, mariée en 1561 avec noble Bernard de Saint-Gresse, seigneur de Séridos. C'était la seconde alliance contractée entre les deux familles; Charlotte de Saint-Gresse, fille desdits Bernard et Quiterie, s'unit, en 1594, à Jean de Labat, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, beau-frère de Jean de Thezan, sieur du Cluzet, etc., que nous avons vu premier consul de Valence en 1580. Hérard laissa pour hé-

ritier Jean de Pins, seigneur du Bourg. Nous possédons une lettre autographe de celui-ci adressée de Condom à son oncle, M. de Séridos, à Valence, à la date du 1er juillet 1587, et de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« Monsieur mon oncle, j'ay veu celle qu'il vous a pleu m'escripre. Par celle-ci je vous diré la résolution que nous avons prinse, estant quatre cens hommes volontéres, cet qu'avons fet tous ensemble une conférence qu'en cas qu'il seroit besoin de se trouver tretous au lieu assigné, que nous i treverons; et au cas que quelqu'un y fauldra, que tous se rueront seur luy, comme estant faudifiu de promesse qu'il auroit fète. — Pour Mésin, il fut prins le jour mesmes qu'il fut assiégé et la citadelle le lendemain, qui se rendirent à discrétion là où ce que le chef et tous ses souldats feurent pendus. — Je nous en alames hier à la guerre fonçant oultre le canon au vicomte de Turène là où ce que demeure de tres heures et fausimes seulement et feut contreinct de se retirer à Barbaste. — Aultre chose ne vous saulrois escrire, sinon que Olivier de Roquepine et moy feumes éleus de toute la noblesse pour commander les arquebusiers à cheval et en avions cent bien accoudés; qu'est fin où je vous prieré de croire que je vous demeureré tousiours, monsieur, vostre bien affectionné neveu à vous fayre service. — J. de Pins. »

Jean de Pins, sieur de Bourg, fils d'Hérard, et beau-frère des sieurs de Gière et de Faudoas, fut père de Philippe de Pins, seigneur d'Aulagnère, qui s'allia, en 1649, à Marie de Caulet, mère de Jean de Pins, duquel naquit Pierre-Hérard de Pins, seigneur d'Aulagnère, marié au château de Roquette, près Valence, en 1723, à Marguerite de Marignac. D'eux était issu François de Pins, seigneur dudit lieu d'Aulagnère, de Biran et de Lavardens, vivant en 1789, et dont les héritiers possèdent encore aujourd'hui le château d'Aulagnère.

Bertin avait ses seigneurs particuliers dès le XIVe siècle. Ayssin de Carget, damoiseau, mort avant 1385, avait laissé veuve Borguèse de Bertin, au nom de laquelle noble Pierre de Carget, damoiseau, fit foi et hommage au comte d'Armagnac, comme comte de Fezensac, pour raison du tiers du

péage de *Mulio*, le 1er août 1385. Marquèze de Bertin, femme d'Arnaud de Rieumajour, et légataire de Jehannot Serilhe, de Valence, vivait en 1560; elle et son mari sont mentionnés dans le testament d'Antoine de Rieumajour, époux de Blanquette Fisse. — Jean de Bertin, habitant la juridiction de Maignaut, avait épousé demoiselle Domenge de Labat (1571). Me Dominique de Bertin, prêtre, recteur de Maignaut, fut présent à une reconnaissance de fief noble dit au Costalat, sis en la juridiction de la ville de Valence, faite en faveur du chapitre de Flaran, par Méric Gardère, le 20 décembre 1598. — Noble Jean-Pierre de Boyer est qualifié seigneur de Bertin dans un acte de l'année 1647. Il était alors jurat de Valence. Il laissa deux fils : Jean, seigneur de Hihontan, et Jean-Jacques, à qui échut la terre de Bertin ainsi que le Tauzia.

L'église Saint-Martin de Bertin était une annexe de l'archiprêtré et de la paroisse de Saint-Vincent de Valence.

Le voyageur qui quitte la route de Condom pour se rendre à Maignaut aperçoit bientôt, sur la gauche, au milieu des vignes, une masure grise et ajourée. C'est tout ce qui reste du château de Tauzia. Ainsi apparaissent la Gardère sur la route de Roques, et Pardaillan, et Verduzan, et le Castéra, et Saint-Lary, et Lavardens, et cent autres ruines de châteaux, dont les vieilles pierres historiées n'ont pas encore été retaillées pour faire des maisons neuves. Quand nous passâmes à Gondrin, il y a quelques années, un brave vigneron nous déclara, de l'air le plus béât, comme quoi, lors de la démolition de l'église de Thezan, il avait employé la pierre de l'autel pour en faire le chambranle de sa cheminée...— *Transivi et non erant!*

Dès le XIe siècle, la terre du Tauzia avait donné son nom à une famille. Bernard de Polignac, seigneur de Pouypetit en Gaure, marié à demoiselle N. du Tauzia, et Guillaume de Montaut, archevêque d'Auch, étant en procès, eurent pour

arbitres les sires d'Armagnac et de Fezensac, l'an 1095; et Léandre, fils dudit Bernard, par son testament de l'année 1145, fit donation du quart de la dîme de Pouypetit aux recteurs de ladite paroisse pour qu'ils priassent Dieu pour le salut de son âme, celle de Bernard son père, et celle de la dame de Tauzia, sa mère : « *Pro redemptione animæ meæ, patris mei Bernardi et matris meæ de Tauziano.* »

Le Tauzia a appartenu successivement aux Barbazan, aux Gelas de Leberon, aux Marestang, aux Boyer et aux Laforcade du Pin.

Dans l'hommage rendu par Manaud de Barbazan à Jean, comte d'Armagnac, le 1er avril 1362, ce seigneur déclara, en outre, tenir en fief de ce prince le « *dominicum seu senhoria de Tausiano cum pertinentiis suis.* » — Un siècle plus tard, Pierre de Gelas, seigneur de Leberon, se qualifiait aussi seigneur du Tauzia (1474). Antoine de Gelas, son petit-fils, est également dit sieur du Tauzia, de Flarambel et de Leberon.

Un rameau de la maison de Marestang au comté de l'Isle-Jourdain, établi aux entours de Valence dès le XIVe siècle, s'y était allié aux Faudoas, aux Béon, aux Lasseran de Massencome. Nobles Amanieu et Jean de Marestang, vivants en 1560 et 1611, sont qualifiés sieurs du Tauzia. Ce dernier, suivant la fâcheuse mode des gentilshommes d'alors, signait : *Tausia.*

Bernard de Marestang, qui vivait en 1144, fit une donation au monastère de Grandselve, l'an 1187; autre Bernard de Marestang, qui avait pris les armes pour la cause de l'indépendance méridionale, fit soumission à Louis XI, roi de France, au mois de septembre 1226. Un peu plus d'un siècle après, Guillaume et Bernard de Marestang sont compris dans des lettres de rémission accordées à Jourdain, seigneur de l'Isle (1339). On a vu que Jean de Marestang était à l'assemblée de Valence de 1377; enfin, parmi les gentilshommes attachés en qualité de maîtres d'hôtel à la personne du duc

d'Alençon venant épouser Marie d'Armagnac, en 1437, on trouve « le sieur de Marestang. »

Noble Jean-Jacques de Boyer, sieur du Tauzia et de Bertin, fit un accord avec noble Jean Boyer, sieur de Hihontan, premier consul de Valencé, l'an 1663. Ledit acte fut passé « dans le château noble du Tauzia. » — Louis de Boyer, qui fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France dressé par édit du mois de novembre 1696, et qui fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 17 mai 1700, est dit habitant de sa maison du Tauzia en 1703.

Cette famille de Boyer, dont le nom se trouve aussi orthographié de Boé, était une des plus anciennes de Valence. Géraud figure à l'assemblée des notables du pays convoqués à Lectoure, le 16 mars 1377. Sans, dit Berdolat, Jean et Pierre, vivaient en 1494. On a vu que les deux premiers firent don, en 1527, au bassin du purgatoire de l'église de Valence, des maison, ayrial, vignes, bois, etc., appelés à Bazin. Pierre, consul de Valence en 1563, fut père de Guillaume, dit Berdolat, mari de Bertrande de Pys, dont naquit Jean de Boyer Berdolat, qui épousa Gratiane de Peyrusse, et en eut noble Guillaume de Boyer, dit le capitaine Baïse. Cette famille est encore représentée de nos jours.

Dans le cours du XVIIIe siècle, le Tauzia devint la propriété de la famille de la Forcade du Pin, dont le chef fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 27 juin 1787, « encore qu'il ait payé les droits de franc-fief (en 1748 et 1760), lesquels paiements ne pourront être imputés à dérogeance, et seront regardés comme non avenus. » Les droits avaient été acquittés précisément à cause de la seigneurie du Tauzia.

L'acquittement des droits de franc-fief n'entraînait nullement preuve de roture; il n'y avait même dérogeance qu'au bout d'un laps de temps assez considérable, et nous remarquons parmi les familles nobles du pays qui donnèrent bé-

névolement cette satisfaction pécuniaire aux traitants, au milieu du XVIIIe siècle, les de Cés-Caupène, de Bernadet de Lousté, de Trenqualye, d'Astugue de Montlaur, de Seissan, d'Arquier de Mauléon, d'Aignan du Sendat, Larrey de Louboey, de Luzarey de Salles, etc.

Le *franc-fief* datait de l'an de grâce 1475, du règne de Louis XI; il assujétissait les roturiers possédant des terres nobles et franches de taille au paiement d'un droit au domaine royal. Cet excellent monarque, comme on le voit, avait déjà des commis (prononcez Excellences, et saluez!) d'une intelligence subtile et soigneux au fait de tirer du peuple le plus possible d'impôts, tout comme les ministres responsables d'un gouvernement constitutionnel du XIXe siècle. Oyez le progrès!...

Parmi les plus anciennes familles de la baillie de Valence, il faut noter les Verduzan, les Montlezun, les de Sion, les Soliers, les Lebé, les Trenqualye, les La Favrerie, les Gardelle, les Ponteils, les de Bordes, etc.

Le nom de Verduzan est commun à plusieurs localités du Gers; mais il est certain que le vieux château dont les ruines se voient à l'ouest du Castéra, est le domaine primordial de l'illustre race des Verduzan qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, ont conservé tous les caractères de la noblesse de chevalerie : services distingués, possessions considérables, alliances pures. Gautier de Verduzan figure au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Pierre de Condom au onzième siècle (1074). Géraud de Verduzan, chevalier, fut nommé en 1232 tuteur de Manaud et Bertrand de Roquelaure, fils d'Audemont de Verduzan, dame de Roquelaure, sa sœur. Lors de l'assemblée des nobles du Fezensac, tenue dans l'église de Justian, le 7 janvier 1226, à l'occasion de l'octroi de certains priviléges, on comptait Geraud et Amanieu de Verduzan, chevaliers. Au mariage de Bernard-Esi d'Albret avec Mathe d'Armagnac, les vingt mille livres de

dot promises par Jean d'Armagnac à sa sœur furent cautionnées par Geraud de Verduzan, Pierre de Montbrun, damoiseau, et quelques autres seigneurs. Jean de Verduzan, chevalier, était capitaine de Castéra-Vivent sous M. le comte d'Armagnac, lieutenant du roi ès-parties de la Languedoc, et y fut payé de ses gages le 6 octobre 1356. Parmi les seigneurs qui servirent dans la guerre de 1369, sous le comte d'Armagnac, on comptait notamment les sieurs de Verduzan, de Ferrabouc, de Bezolles, de Bascous, de Massencome, de Maignaut et de Pardaillan. Le baron de Verduzan est compris au rôle des gens de guerre, dont la revue fut passée à Saint-Affrique par le sire de Soulage, le 2 juillet 1387. Les seigneurs de Verduzan eurent un grand rôle dans les guerres du XVIe siècle : on les trouve sénéchaux du Bazadais, capitaines du château de la Réole, et occupant les postes les plus importants de la province; ils ont fourni dans le cours du XVIIIe plusieurs officiers généraux.

Des Montlezun, comtes de Pardiac, inutile de parler ici; leur nom est mêlé à tout ce qu'il y a eu de mémorable en Gascogne.

Toutefois, comme nous avons mentionné à l'assemblée tenue à Valence en 1377, Arnaud-Guillem de Monlezun, damoiseau, seigneur de Meillan, en justification du séjour de ceux de cette famille dans cette ville, nous devons rappeler que, par acte du 16 août 1561, messire Pierre de Monlezun, seigneur de Béraut, fit vente à messires Vital de Thezan, prêtre, et Michel de Thezan, frères, habitants de Valence, d'une maison « assise en ladite ville, confrontant avec maison de » M. Me François Gardelle, par deux parts, rue publique, et » avec la place publique dudit Valence, et autres confronta- » tions; présents à ce noble Guillaume du Puy, de Condom, » M. Me François Gardelle, bachelier es-droits, de Valence, et » maître Geraud Ache, prêtre, de Maignaut, Dupont, notaire » royal, de Valence. »

Nous avons cité Pierre *de Sion*, convoqué à l'assemblée de Valence. Un de ses ancêtres, Fort-Lub de Sion, fut témoin avec Fr. de Labat, Garsie-Arnaud de la Roque et Amanieu de la Broquère d'une donation faite à l'hôpital de Sarregrand (Barran) par le comte d'Armagnac, en 1188. Raymond de Sion, chevalier, fut également présent, en l'année 1271, à la cession des dîmes de l'église de Thezan près Gondrin, faite au chapitre d'Auch par Armand de Bielote, chevalier, dame Blanche, sa femme, et Martin de Bielote, leur fils, pour la somme de trois cents sols morlas. Comme la plupart des races féodales, celle des seigneurs de Sion paraît s'être éteinte peu après le XIVe siècle; toujours est-il que la seigneurie nominale était au XVe siècle dans la maison de Luppé et au siècle suivant dans celle de Fouert.

La famille de Soliers (*de Soleriis* ou *de Soleris*), qui existait encore à Valence au XVIe siècle, y était fort anciennement connue. A l'assemblée de 1377 figure Sans de Soliers. Il avait pour contemporain Jehan de Soliers, qui servait dans la compagnie de Pierre de Galard, chevalier, seigneur d'Espiens, en garnison à Condom, le 6 juillet 1369. Quarante ans auparavant, au nombre des deux cents hommes d'armes à cheval et des deux mille servants à pied commandés par le comte de Foix et passés en revue à Mont-de-Marsan, on compte avec Guillaume Pierre et Jourdain de Soliers, Pierre, autre Pierre, Raymond et autre Raymond de Galard, Bertrand, Guillaume, Pierre et Bernard de Labat, Arnaud, Raymond-Guillem et Ispan de Barbazan, Raymond de Marignac, Perron de Vivès, Arnaud de Saint-Orens, Raymond de Garros, Pierre de la Fourcade, Pierre de la Come, Pierre de Gelas, Pierre Carrère, Raymond de la Coste, Jean du Puy, Auger de Vic, Arnaud de Las, Monicot de Bedes, Arnaud Laquay, Armand de Castillon, Pierre, autre Pierre, Bertrand et Raymond de Bordes, Pierre Gayraud, Guillaume Thore, Déodat de Ferrabouc, Arnaud de Camarade, Bernard d'Artigau, quinze membres de l'estoc des Cazenove

et vingt-cinq de celui des Cazaux, tous enfin représentant des familles de Valence ou des environs, outre ceux que nous passons. Peyrucat de Soliers, damoiseau, fut témoin, le 23 septembre 1392, de l'hommage fait au comte d'Armagnac par noble homme Bernard de Mont, damoiseau, pour raison de la seigneurie de Sieurac; enfin, le 18 juin 1504, Raymond de Soliers fit au bassin des âmes du purgatoire de l'église de Valence donation de certains biens confrontant avec l'hôtel des hoirs d'André de Thezan, — « *cum hospitio heredum Andree de Thezano.* »

Les *de Lebé*, qu'on retrouve à Vic-Fezensac et à Mezin, étaient connus dès le xve siècle. Gassion, Vital, Arnaud-Guillaume et Auger de Lebé sont cités parmi les notables du comté de Gaure, sous l'année 1491. Pierre, Manaud, Gaixion, Jehan et Arnaud de Lebé figurent également à une assemblée des principaux du pays en 1506. Domenge de Lebé fit cession en faveur de noble Guillaume de la Favrerie, archiprêtre de Valence, et de messires Jean Blanchoneau, Jean Tabaux, prêtres, et de Jean Serilhe, tenancier du bassin des âmes du purgatoire de cette ville, d'une pension annuelle assise sur un casau situé dans ladite ville. Cet acte est relaté dans l'obit de Valence sous la date du 13 octobre 1536. Jacques de Lebé, écuyer, l'un des fils de Domenge, avait épousé Bernarde de Labat, laquelle testa à Beaucaire en 1597. Jean de Lebé, écuyer, leur fils, prit alliance avec demoiselle Jeanne de Noilhan. Jacques et Bernard de Lebé, tous deux hommes d'armes des ordonnances du roi, comparurent à la montre faite en robe dans la ville de Beaumont de Lomagne, le 26 juillet 1619, de la compagnie des cent hommes d'armes des ordonnances commandée par M. de Roquelaure, maréchal de France et lieutenant-général de S. M. en Guienne. — M. de Lebé-Touade, qui eut l'honneur de recevoir chez lui M. le duc d'Anjou quand Louis XIV et toute la cour passèrent à Vic-Fezensac, le 24 avril 1660, était premier consul de cette ville

en 1686; un de ses fils devint chanoine de Vic en 1750. M. de Lebé-Touade, neveu de celui-ci, servit trente ans et en dernier lieu au régiment de Lowendal. Les Lebé ont des alliances directes avec les d'Anglade, de Saint-Orens, de Thezan, Daupier de Laval, de Poul, d'Espiau, etc.

A Valence s'était transplanté un rameau des *Trenqualye*, sortis de Nogaro, aux entours duquel lieu se trouvent Espagnet, Bouit, Jusan, Daniate, Eschac, Pontaut, propriétés de cette famille. Il est parlé du capitaine Trenqualye dans plusieurs missives du roi de Navarre (depuis Henri IV). Un Trenqualye fonda, en 1642, la chapellenie de son nom en l'honneur de Notre-Dame dans l'église paroissiale d'Aubiet. On compte de 1700 à 1781 quatre conseillers au parlement de Toulouse de cette famille. Le baron de Trenqualye, général de brigade, était chef de l'avant-garde du corps d'armée commandée par le maréchal duc de Rivoli dans la campagne d'Autriche de 1809. Alliée aux de Laurens, de Poy, de Sirvent, Thore du Merlat, de Came, du Roy, Poncet de la Rivière, de Fitte, de Fortic, du Buisson d'Aussonne, Bouchard de Florac, Mallet de Vedrine, de Champigny, Borel de Montchauvel, etc., la maison de Trenqualye porte : *d'argent, au lion de gueules tenant dans sa patte dextre un rameau d'olivier* (ALIAS *de laurier*) *de sinople*.

« Honorable homme et sage » Arnaud de *La Favrerie* ou *Favrye* était trésorier du comté d'Armagnac avant l'année 1462. — Huguet de la Favrerie, homme d'armes, servait dans les cinquante lances fournies des ordonnances du roi, sous la charge et conduite de monseigneur d'Albret dont la revue fut passée en la ville de Béthune, le 9 mai 1499. Parmi les autres gentilshommes de la même compagnie, citons ici Antoine et Jehan, bâtards d'Armagnac, Jehan de Caupène, Odet, Guillaume et Jehan de Bezolles, Jehan de Monbeton, Odet de Verduzan, Pierre de Labat, Jehan de Gavarret, Gaussan de Marcillac, Bertrand de Labarthe, etc.; et parmi les archers Bertrand

de Bordes, Jehan et Martin de Saint-Pé, Robert de la Porte, Jean d'Antras, Martin de Caupène, Pierre de l'Isle, etc. — Noble maître Guillaume de la Favrerie occupait, en 1535, l'archiprêtré de Valence; Jean de la Favrerie dit le capitaine, mari de Jeanne d'Aspremont, avait une sœur, Marie de la Favrerie, damoiselle, femme de noble Jean d'Arcizas, habitant de Valence (1561-1575).

Les *Ponteils* dont nous trouvons un des ancêtres à l'assemblée de Valence de 1377, ont, jusqu'à ces derniers temps, habité Beaucaire, à cinq kilomètres de Valence. Sébastien de Ponteils de Castillon de Rozès, ancien garde du corps du roi Louis XVI, émigra en 1793, ainsi que Gabriel de Ponteils. Leur père, M. Me Sébastien de Ponteils de Castillon de Rozès, avait été reçu conseiller du roi au sénéchal et siége présidial de Condom, en 1769. Cette ancienne famille a contracté des alliances directes avec les de Bordes, Cailhous, Carrère de Higuès, de Lacomme, Laffont, La Forcade du Pin, de Laroche, du Luc, Mengaud de la Haye, Mothe de Belloc, Pellefigue, Pérès, Rozès, Thezan de Gaussan, du Puy, de Vienne, etc.

M. Noulens a publié dans ses *Maisons historiques de Gascogne* la généalogie de MM. de Bordes. L'oubli relatif dans lequel était tombée cette famille, dont un des ascendants a revêtu la pourpre romaine, la confusion préexistante en raison des homonymies, ont dû présenter tout d'abord à M. Noulens certaines difficultés assez sérieuses. De là des lacunes inévitables. Nous croyons donc devoir rendre ici à la famille de Bordes, aujourd'hui établie à Meilhan, ancien domaine des Montlezun, quelques ascendants omis. — Géraud de Bordes (*Geraldus de Bordis*), souscrivit avec Guillaume du Broca et Jean de Laget, la charte portant donation de la moitié de la dîme de la métairie d'Auloue faite par Pierre de Polignac, en faveur du recteur de l'église de Saint-André de Pouy-Petit, au diocèse d'Auch, le 11 des nones de novembre 1047. — Odon de Bordes était premier consul de la ville de Condom, en 1243.

Il avait pour assesseurs Jean de Mercadier, Fortanier de Saint-Sigismond, Raymond-Guillaume de Maestre, Bernard de Caussade et Geraud de Fousseries. — Par acte du 5 mars 1269, dame Audiers de Bordes donna à la maison de Golfech et à frère Guillaume de Cantemerle, commandeur de ladite maison, un édifice, une vigne et trois sesterées de terre. Cet acte fut retenu par Martel, notaire d'Auvillars. — Au nombre des écuyers qui servaient sous M. Eustache de Beaumarchez, sénéchal de Toulouse, lors de l'expédition de Navarre, en 1287, on comptait Guillaume-Arnaud de Bordes. — Guillaume de Bordes, avec Jean de Sarrecave et d'autres, fut témoin du testament de noble Pierre de Polignac, seigneur de Pouy-Petit, au comté de Gaure, par lequel, entr'autres dispositions, celui-ci élut sa sépulture dans l'église de Saint-Orens, au diocèse de Condom, en date du 8 juillet 1328. — Geraud de Bordes, de Condom, est compris dans les lettres de la prévôté de Paris confirmatives d'une transaction passée entre l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, d'une part; et ledit Geraud de Bordes et autres, au sujet de certaines dîmes dont ses prédécesseurs avaient joui dans le Condomois. Lesdites lettres sont du mercredi, veille de la Saint-Jean, 1333. — Noble Bernard de Bordes, damoiseau, fut témoin avec messire Raymond *de Villas*, précepteur d'Abrin, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du testament de messire Odon de Lomagne, chevalier, seigneur de Fimarcon. — Noble Bertrand de Bordes, damoiseau, assista à l'hommage fait à messire Jean de Lomagne, seigneur de Fimarcon, par noble Bertrand de Costantin, damoiseau, co-seigneur de Pouy Carregelard, le 19 septembre 1395. — Arnaud et Georges de Bordes, écuyers, servaient dans la compagnie de Jean, comte d'Astarac, chevalier banneret, qui fit montre à Romorantin, le 26 juillet 1426. — Noble Jean de Bordes était chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de la maison de Golfech, en 1545.

Les *Bajole* ne doivent pas être omis dans ce nécrologe his-

torique, eu égard à Jean Bajole, de la compagnie de Jésus, auteur de l'*Histoire sacrée d'Aquitaine*, in-4°, imprimée à Cahors en 1644.

Le nom de cette famille s'est longtemps écrit Baiolle et Bajolle (*de Bajola* et *de Bajolis.*) Une donation du mois de janvier 1219 en faveur des chevaliers de la milice du Temple, fut faite par un Jean Bajolle, clerc; mais nous ne saurions affirmer qu'il soit un des ascendants des Bajole de Valence.—Frère Guillaume de Bajole, templier, fut arrêté et enfermé dans la forteresse de Mairargues, en Provence, l'an 1307. — Guillaume de Bajole, chevalier, était sénéchal d'Agenais en 1340; il est qualifié *lo noble bars senhor Guillem de Bajolle,* ALIAS *Bajolhs.* — Geraud de Bajole servait sous la bannière du comte d'Armagnac en 1372. — Pierre comparut en archer à la revue de la compagnie d'hommes d'armes commandée par messire Galéas de Saint-Séverin, grand écuyer de France, le 31 mai 1515. — Maintenant, négligeant de nombreux homonymes qui apparaissent à Maignaut, au Castéra, à Bezolles, citons Mérigon de Bajole qui assista, comme témoin, à une sentence arbitrale rendue à Valence, l'an 1535, entre nobles Bernard et Jean de Saint-Gresse, sieur de Seridos; Jean Bajole, habitant Valence en 1567 et Jamet *dit* de Gibra en 1568-1577; Bernard et Jean-Baptiste, religieux du monastère de Flaran en 1577 et 1584. Les alliances de cette famille sont entr'autres celles de Pierre Bajole avec comtesse de Thezan (vers 1550); Catherine de Bajole, femme de Jean du Saige, seigneur de Sainte-Raffine (vers 1560); Gaillardine de Bajole, femme d'Antoine de Thezan, sieur dudit lieu (vers 1570); Gaillard, marié à demoiselle Catherine de Vigier (vers 1595); Anne de Bajolle, femme de M. Me Héliès de Sorberisse, conseiller du roi, enquêteur au siége de Condom (vers 1620); enfin, Marie Bajole, femme de noble Charles de Lartigue, sieur du Hau.

Jean Bajole, né en 1599, mourut à Béziers le 31 mai 1650,

âgé de 51 ans. De son *Histoire sacrée d'Aquitaine,* le titre est tout, à peu près. Contemporain de M. de Marca, Bajole connaissait les travaux de l'illustre président qu'il cite à plusieurs reprises, sans avoir su l'imiter. L'ordre de date, à défaut de filiation certaine, nous permet d'attribuer pour père à Jean Mr Me Gaillard Bajole, docteur és-arts et en médecine, mari de demoiselle Catherine de Vigier, de Condom, et pour aïeul et aïeule Mr Me Pierre Bajole et damoiselle comtesse de Thezan, laquelle testa le 5 août 1579 et voulut être inhumée dans l'église paroissiale de Valence au tombeau de son père.

Bajole était de la compagnie de Jésus, dès lors docte, prudent et habile. En voici un trait. Au chapitre intitulé : *Des guerres plus que civiles que les calvinistes ont causées dans le royaume de France,* ce bon père exprime son opinion, à savoir « qu'une paix pour mauvaise qu'elle soit est incomparablement meilleure qu'une guerre pour heureuse qu'elle semble. Car, après tout, c'est un fléau de Dieu; ce qui est bien plus véritable si elle est entre les citoyens et membres d'un mesme estat, plus encore quand elle se fait sous l'ombre de religion, car alors elle a un prétexte fort plausible, et va si avant en brutalité qu'on peut l'appeler plus que civile, où les hommes pour la plupart semblent avoir despouillé tout à fait l'humanité, destourné l'inclination envers la patrie et corrompu l'amour envers les parents. » Cet exposé promet, et vous croyez que l'auteur qui devait tenir de son père et de tous les siens le récit des récentes horreurs commises dans la contrée, notamment dans le Condomois et à Valence en particulier, va vous en faire une narration aussi étendue que précise, point. Rien. Le révérend père se tire de son 20e chapitre comme voici : « L'horreur que j'ay des impiétés et cruautés qu'ils (les huguenots) ont commises fait que j'envoie le lecteur à l'histoire de France, » car il reconnaît prudemment que ce serait *très mal aisé* de faire ce récit.

Tout l'ouvrage du père Bajole, grand partisan des faits et

gestes de Montfort dans la guerre des Albigeois, est dans ce goût : longues dissertations en mauvais style, sécheresse absolue de faits. L'érudit absorbe et confisque pour ainsi dire le chroniqueur. Cependant, le bon père s'est fait complaisamment l'éditeur responsable d'une légende que nous rappelons parce qu'elle touche au domaine de Valence.

« Entre autres gentilshommes, dit le P. Bajole, qui accompagnèrent Astanova (à la Terre Sainte en 1096), il y en eust deux l'un desquels estoit seigneur de Besoles et l'autre seigneur de Beaumont, qui s'aymoient comme frères. Ils firent donc avant partir leur testament, non deux mais un par lequel ils se faisoient héritiers mutuellement en cas de prédécès l'un de l'autre, et se promettoient une société individuë et assistence en toutes choses. Il arriva que le seigneur ou, comme dit l'acte, comte de Beaumont, mourut en voyage, et que l'autre en revint. Il fut donc son héritier en vertu du testament réciproque, et du depuis ces deux seigneuries de Bezoles et de Beaumont ont demeuré unies en la maison qui porte aujourd'hui le nom de Besoles, *comme je l'ay appris de la bouche de celuy qui est encore vivant et m'a dit qu'il en a les actes en ses archifs.* »

Nous n'avons pas à discuter ce fait très légendaire, pour ne pas dire davantage. Bajole l'a accepté, en concession de rapports de bon voisinage. Il est constant, d'ailleurs, que la terre de Beaumont appartenait aux Bezolles aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; mais qu'elle fut *comtale* au XIe, holà !...

A propos des familles de la banlieue de Valence dont nous avons parlé, celles-ci d'origine noble, celles-la de la plus ancienne bourgeoisie, on nous permettra encore quelques mots à ce sujet.

C'est à Valence, si nous ne nous trompons, que fut composée — il y a environ un siècle — une satire restée populaire, et dont il est peu de gens lettrés du pays qui n'aient retenu quelques fragments. Cette pièce a pour titre : *Rêve d'un Gascon d'Armagnac*. Nous aurions grande envie de la placer ici, ne serait-ce que pour ce qu'elle vaut. Il va sans dire, en effet, qu'à titre de satire, elle ne saurait précisément

être tirée à conséquence, autrement, faire article de foi. Mais, enfin, il nous semble difficile de se défendre de certaines réflexions. L'auteur appartenait à une des meilleures familles du voisinage, directement alliée, dès le XVIe siècle, à celles de Rieumajou, de Sabaté, de la Taste, etc.; il connaissait donc l'origine plus ou moins ancienne, le point de départ plus ou moins récent des maisons des alentours. Malgré les dévastations des guerres, il pouvait encore facilement recueillir assez de documents et puiser à des sources assez sûres pour rester dans le vrai. Ainsi, du reste, paraît-il agir en proclamant bien haut la gentillesse du sang de quelques familles et en ne s'attaquant qu'à celles qui, par leur opulence ou par leur situation, étaient en évidence et dont quelques-unes pouvaient peut-être donner matière à confusion. Certaines épithètes ou qualifications le font supposer. Il ne cite — relativement — qu'un très petit nombre de noms, omettant à dessein, sans doute, une foule d'autres, qui plus obscurs, qui plus oubliés, qui moins bien servis par la fortune, demeuraient modestes, faciles au peuple, acceptés de tous, sans exciter ni la critique, ni l'envie, ni la haine; car on touchait à l'heure suprême! Tous les gens sensés pouvaient prédire déjà, comme Cazotte, l'année, le jour, l'instant où tout s'écroulerait, au grand désappointement des tard-venus!...

Au demeurant, comme cette satire mérite une place et une discussion à part, nous nous contenterons de la rappeler ici, sauf réserve pour l'avenir. Que si toutefois l'on veut connaître notre sentiment à l'égard moral de cette œuvre, nous dirons qu'en fait elle semble avoir eu pour but dans l'esprit de son auteur non de détruire l'ancienneté d'un nom, mais de contester jusqu'à un certain point la pureté d'origine de ce nom.

En effet, moins d'un siècle auparavant, les traitants ne s'en étaient-ils pas pris à chacun de ces noms? Une dérogeance, pour ainsi dire inévitable à la suite des guerres et

des ruines du XVIe siècle, n'avait-elle pas été constatée dans la plupart des familles? Ici un fermage, là un commerce. Le but de l'auteur de la satire a donc été simplement, croyons-nous, de châtier certaines vanités contemporaines, de rabaisser certaines prétentions, en un mot de dévoiler des intrigues d'autant mieux acceptées que l'ignorance allait de pair avec l'indifférence chez la majeure part des vrais nobles. Puis, la vénalité des charges, cette curée jetée aux fils de paysans, aux fils de marchands, n'infusait-elle pas chaque jour dans l'ancienne noblesse un nouveau sang? Les recrues venaient sans cesse, grâce aux offices de secrétaire du roi, de conseiller et autres. La particule devant et derrière s'ensuivait. On tranchait. La confusion amenait le doute. Le simple *maître* de la veille se qualifiait le lendemain *messire* et même peu après *haut et puissant seigneur*. Des titres à l'avenant. Folie et orgie, car 1789 allait désormais faire date. Voilà donc dans quel sens a été dictée la satire dont nous parlons. Depuis lors, d'ailleurs, plusieurs des familles citées n'ont plus de représentants directs; d'autres ont crû en fortune, faute d'autre lustre... Nous n'en dirons pas davantage pour le moment.

Une remarque, au demeurant, que les esprits attentifs ont déjà faite et que nous devons signaler néanmoins, c'est l'extinction successive, — à des générations très rapprochées,— des familles essentiellement féodales, autrement dit portant primordialement le nom de leur fief. Ainsi, par exemple, la terre de Camarade, domaine de la famille de ce nom, passa à l'extinction de celle-ci dans la famille de Coays, puis dans celle de Ferrabouc, puis dans celle de Bezolles. Il est vrai qu'ici ne se rencontrent pas ces substitutions absolues si fréquentes et si bien scellées, que les plus madrés généalogistes les ont rarement relevées. En effet, pour le studieux observateur, il est infiniment peu de familles *réelles*, c'est-à-dire datant des Croisades et représentant une descendance di-

recte et légitime. C'est ainsi que tant d'inscriptions du Musée de Versailles n'ont rien à voir avec l'histoire vraie. C'est de la peinture fantaisiste, tout au plus.

Que sont devenus les titres propres à faire connaître les événements qui se sont passés à Valence? Nous l'avons dit : les Anglais emportaient tout; Montgommery, devançant les patriotes de 1793, brûlait tout; l'incurie et l'ignorance ont fait le reste. Il y a donc des lacunes impossibles à combler. Qu'on nous pardonne, en raison de ce, l'insuffisance de ce travail, qu'on nous pardonne cette maigre esquisse de l'histoire de Valence. Les quelques bribes qui nous ont servi viennent de papiers domestiques ou de pièces aux trois quarts pourries et rongées, que nous devons à la gracieuseté de quelques personnes du pays. Dans ce nombre, nous citerons avec gratitude M. Lussan, maire de Valence. Et, en ce qui touche cette famille, nous ajouterons ici une circonstance historique : les Lussan, venus à Valence de Bezolles et à Bezolles du Brouil, appartiennent à une très ancienne famille dont le nom primordial est de Lavenère. Or, les Lavenère, connus en Gascogne depuis la fin du XIVe siècle, nous semblent être, comme un certain nombre d'autres familles, des réfugiés du Bas-Languedoc, de ces faydits, de ces fugitifs, par suite de la conquête sous prétexte d'hérésie, et qui, voyant leurs biens confisqués et leur personne mise en interdit, ne durent qu'à la fuite ou au *carcere duro* des bois et des cavernes de continuer tant bien que mal leur descendance...

C'est donc, comme nous le disions, dans nos papiers domestiques que nous avons puisé les éléments de ce travail. On ne s'étonnera pas dès lors d'y voir apparaître çà et là notre nom (1); c'est bien le moins. Nos ancêtres nous appar-

(1) Pour éviter toute confusion d'homonymies, c'est de Michel de Thezan, premier consul de Valence, mort en 1575, que descendent aux neuvième et huitième générations Madame Alphonse de Cazaux, de Gaussan, mère de Madame Paul de Belloc, et l'auteur de cet article. Nous croyons inutile de remonter plus haut une ascendance que nos citations établissent, et qui serait presque un hors-d'œuvre dans cet article.

tiennent, et nous y tenons. Nous avons écrit cet article pièces et preuves en main, et nous l'avons écrit avec un profond amour du passé. — *Nil de mortuis nisi bonum;* on ne doit rien dire des morts si ce n'est du bien, selon une maxime antique.

Au canton de Valence ressortissent aujourd'hui les communes d'Ayguetinte, de Beaucaire, de Bezolles, de Bonas, du Castéra-Verduzan, de Justian, de Lagardère, de Maignaut, du Tauzia, de Saint-Orens, de Saint-Paul-de-Baïse, du Saint-Puy, de Roquepine, de Roques et de Rozès. De la commune de Valence, proprement dite, dépendent quarante-huit localités dont l'énumération nous semble superflue. — D'ailleurs, l'histoire *moderne* s'accommode de peu; les documents officiels se résument en quelques phrases incolores; le public se déclare satisfait, et nous aussi dès lors.

DENIS DE THEZAN.

Aux renseignements offerts par M. de Thezan sur Jean Bajole (p. 160-163), il faut joindre, ce nous semble, une mention des deux frères de cet écrivain, jésuites et auteurs comme lui. Au reste, nous reviendrons quelque jour sur ces deux religieux trop oubliés : Jérôme Bajole, auteur d'une compilation latine sur les congrégations de la Sainte Vierge, et surtout André Bajole, dont le beau traité *de la Vie intérieure* a été imprimé pour la troisième fois en 1849.

Nous nous permettrons encore, en remerciant M. de Thezan de ses remarques sur le *Rêve d'un gascon d'Armagnac*, de lui demander s'il ne croit pas l'autorité de cette pièce bien amoindrie par cette observation, que presque tous les traits en sont empruntés à la satire de Puyoo sur *lous Gentius de Bearn.*

L. C.

AMÉDÉE TARBOURIECH.

Amédée-Caprais Tarbouriech naquit à Auch, le 3 mai 1834, d'un père qui a rempli longtemps dans cette ville les fonctions de juge de paix avec l'estime générale, d'une mère qui a laissé les plus touchants souvenirs de vertu chrétienne, de grâce et de bonté. Destiné à mourir bien jeune, notre ami vit expirer avant lui tous les siens. Mais du moins son cœur si bien né avait pu se développer, dans l'enfance, au contact de ces affections de famille, dont rien n'égalait à ses yeux le charme ni le prix. Un autre souvenir de son premier âge que j'ai pu recueillir autour de moi, c'est celui de sa vive piété : germes précieux déposés dans son âme par une sainte mère, et qui, voilés quelque temps par la poussière de la vie mondaine, reparaîtront à l'heure suprême, comme un gage d'espérance et de paix.

Il fit ses classes au collége d'Auch sans quitter sa famille; je n'ai rien à dire de ses études, sinon qu'il y manqua quelque chose, et qu'Amédée Tarbouriech se ressentit de ce défaut de préparation solide par un certain embarras, soit pour manier la langue littéraire, soit pour interpréter le latin classique ou même celui des vieux titres. Toutefois, ses succès scolaires parurent suffisants, et il franchit plus heureusement que bien d'autres le pas du baccalauréat. Mais sa seule étude un peu complète et approfondie fut celle du dessin. Là se portaient évidemment toutes ses préférences. Il dessinait avec une grande aisance, d'une touche à la fois large et sévère. Il s'essaya d'assez bonne heure à la peinture, mais n'alla pas bien loin dans cette branche de l'art. Un peu plus tard, il s'occupa aussi de gravure à l'eau-forte. On peut voir dans la *Revue de Gascogne* deux spécimens de ses essais en ce genre (1); il avait toutes les qualités de soin et d'exactitude minutieuse nécessaires pour y réussir, s'il n'eût été plus fortement attiré par d'autres études.

Je dois noter une autre manifestation de cette sensibilité artistique,

(1) Tome III, p. 17; t. VI, p. 555.

qui était peut-être le trait le plus saillant de sa nature morale. Il aimait la musique, et spécialement les airs populaires ou les mélodies faciles et naturelles qui se rapprochent le plus de l'inspiration du peuple. Il s'essaya lui-même, en tapotant du piano (on n'est point parfait), à composer des chants de ce genre, et il y a heureusement réussi au moins une fois, en notant une romance de Murger : « *Dites, vous en souvenez-vous ?* » sur un thème doux et mélancolique, pour lequel M. Aloys Kunc écrivit un accompagnement très riche d'harmonie.

Il se montra, dès la première jeunesse, ce que nous l'avons tous connu, bienveillant et modéré de caractère, avec un goût prononcé pour le beau et une curiosité éveillée en tout sens. Les recherches d'histoire et de littérature ne vinrent que peu à peu se mêler aux enquêtes artistiques, par lesquelles débuta son travail personnel. Attaché au cabinet du préfet du Gers dès 1858, il trouva près de lui des amis des arts et de l'étude qui l'encouragèrent dans sa voie. M. Georges Niel surtout, avec les mêmes goûts et plus d'expérience, lui devint un secours précieux pour commencer sa provision de connaissances spéciales et se diriger avec quelque sûreté dans le dédale de l'art contemporain. Am. Tarbouriech, qui devait le remplacer aux archives départementales, se prépara à ces fonctions en remplissant d'abord, à titre gratuit, celles d'archiviste municipal de la ville d'Auch.

Il trouva les archives de la commune dans le plus grand désordre. On peut dire que jamais, depuis le dernier siècle, elles n'avaient été l'objet d'un travail sérieux et suivi. Heureusement, la partie proprement communale de ces archives était presque toute renfermée dans de gros volumes, qu'il a suffi de coter et de faire relier avant d'en faire le dépouillement; quant à l'autre moitié de notre dépôt auscitain, le fonds de l'ancien collége des Jésuites, il n'y avait qu'à le rétablir dans l'ancien état en s'aidant du vieil inventaire; et ce n'était pas trop difficile, vu sa parfaite conservation, un heureux hasard l'ayant fait oublier plus de vingt ans, sous une porte de fer, dans l'enceinte même du collége.

Dès lors, Amédée Tarbouriech, sans perdre de vue ses études de prédilection, se livra, avec la même ardeur et la même exactitude, aux travaux paléographiques, où il avait à faire par lui-même toute son éducation. Il inventoria ainsi petit à petit, mais avec une parfaite compétence, la première série, plus la meilleure partie de la seconde série, de nos archives communales antérieures à 1789. Son

travail, qui forme 12 pages in-4° à deux colonnes, est imprimé depuis longtemps, quoique non encore publié.

Il renferme l'analyse, sous la série AA (*Actes constitutifs et politiques de la commune*), de diverses pièces relatives aux droits de la communauté auscitaine, depuis le treizième siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. A cet excellent travail on ne peut reprocher que la rareté des dates : on lit en tête d'une longue colonne, par exemple : 1527-1789; et puis nulle indication chronologique que celles qui résultent des noms propres et des faits connus. Mais on sait que la faute n'en est pas au rédacteur, mais aux règles imposées par l'administration supérieure qui préside à la publication uniforme des *Inventaires sommaires* de nos archives départementales et communales.

Cet inconvénient est un peu moins sensible dans l'analyse de la série BB (*Administration communale*). Les quatre premiers numéros de cette série contiennent les lettres royaux, arrêts de parlement, brevets, correspondances, relatifs aux affaires de la municipalité. BB 5, qui remplit une douzaine de colonnes, analyse les actes de notre ville, dans la période la plus curieuse et la plus difficile des temps modernes, de 1556 à 1581. Dans sa nécessaire sécheresse, la simple énumération des affaires, des nominations, des commissions, des requêtes, des lettres multipliées de cette rude époque, constitue un grand et beau chapitre d'histoire.

Vers la fin de 1865, un arrêté de M. de Gauville nomma Tarbouriech archiviste provisoire du département du Gers, en remplacement de M. Georges Niel, devenu conseiller de préfecture. Son titre devint définitif quand il eut obtenu le diplôme de paléographe, après examen subi devant MM. de Wailly, Léon Lacabane et E. de Rozières, le 11 juin 1866. Ses protecteurs avaient eu à lutter contre l'opposition légitime des élèves de l'école des chartes, qui se plaignaient des choix faits par l'administration civile en dehors de leur liste. Le résultat même de son examen ne fut que passable. Mais il prouva par la manière dont il remplit les fonctions d'archiviste départemental, que certaines qualités d'exactitude, d'ordre, de zèle laborieux, sont plus essentielles qu'une profonde érudition paléographique, dont l'usage est assez rare dans les dépôts d'archives comme celui du Gers, presque exclusivement composés de papiers modernes.

Avec lui le service des archives départementales ne fut jamais en souffrance, et il fit tous ses efforts pour communiquer un peu de

son ardeur à toutes les communes qui ont un dépôt de vieux documents. Il remania de fond en comble celui qui lui était confié, et tout en poursuivant le travail de l'*Inventaire sommaire*, commencé par M. Georges Niel (1), eut soin de se préparer encore un surcroît de besogne en attirant de toutes parts d'anciens titres dispersés. Je ne citerai que l'énorme fonds du sénéchal d'Armagnac, qu'il transporta lui-même de Lectoure à Auch. Et, malgré cette assiduité exemplaire à sa tâche professionnelle, ses publications de plus d'un genre allaient leur train.

Il avait fait ses débuts dans la publicité dès 1862 par un travail iconographique, publié d'abord dans la *Revue de Gascogne*, puis en brochure, sous ce titre : *Une bible manuscrite et enluminée de la bibliothèque d'Auch* (2). Ce premier essai porte l'empreinte d'une pensée et d'un style qui se cherchent encore; et si la partie archéologique est déjà très solide, il faut l'attribuer un peu, je crois, au guide que l'auteur s'était fort judicieusement choisi : j'ai nommé M. l'abbé Canéto. Mais la manière propre d'Amédée Tarbouriech se révéla bientôt assez nettement, quand il publia dans l'*Aigle* de Toulouse une série d'articles, depuis réunis en brochure, sur l'*Exposition des Beaux-Arts à Auch en 1863* (3). On n'a pas oublié cette exhibition artistique qui accompagna le second concours régional dans notre ville. Bon nombre d'artistes envoyèrent des œuvres plus ou moins remarquables de peinture et de sculpture; et une masse encore plus considérable d'objets d'art anciens fut livrée pour quelques jours aux regards des curieux. Il est très délicat de juger, de comparer, de classer des artistes vivants, surtout dans leur propre milieu provincial; il l'est peut-être autant de toucher à certaines questions d'authenticité, déjà résolues bien ou mal par l'amour-propre d'un propriétaire amateur. Notre ami triompha de ces difficultés assez heureusement, non sans esquiver quelques points difficiles. Il y a dans sa critique artistique une connaissance sérieuse des principes et des procédés, un goût large en même temps que délicat, mais il y manque

(1) Pour sa part, Tarbouriech a poursuivi la série C (Intendances d'Auch et de Pau) et rédigé entièrement D (Collége de Condom et société d'agriculture de la généralité d'Auch), E (Titres de communes et de familles), G (Evêchés et chapitres : Auch, Condom, Lectoure, Lombez), H (Clergé régulier : prémontrés de La Case-Dieu, carmes de Pavie, etc.). Cette dernière série n'est pas encore imprimée.

(2) In-8° de 12 pages, plus une gravure.

(3) 19 p. in-8°. Auch, impr. Foix. Parmi tout ce qui fut publié sur l'exposition d'Auch, il faut distinguer un art. de M. V. Lavergne dans la *Revue d'Aquitaine*, t. VIII, p. 105.

peut-être un critérium sûr et, par suite, la netteté du jugement. Il est vrai que l'extrême bienveillance du jeune critique était peut-être la vraie cause de ce défaut. Le style, malgré quelques traces d'inexpérience, a déjà de très bonnes parties et me paraît même supérieur, dans cette brochure, à celui de quelques essais qui lui succédèrent.

Les *Documents sur quelques faïenceries du sud-ouest* (1) étendirent les relations de Tarbouriech. La *Gazette des Beaux-Arts* fit à ce petit travail un accueil mérité. Depuis lors, sa correspondance avec M. E. Galichon, directeur de cet excellent recueil, s'est continuée presque sans interruption, et il n'a cessé par là de se tenir au courant des questions artistiques de chaque jour, et de mettre lui-même en circulation les observations qui lui étaient permises dans le milieu, assez pauvre en ce genre, où il avait attaché sa vie.

Le moment de la plus grande activité littéraire de M. Tarbouriech fut dans les premiers mois de 1865. Il fonda alors, avec M. Georges Niel, directeur anonyme, et quelques autres de ses amis, une revue hebdomadaire, qui publia treize livraisons: *La Renaissance, Journal de la Gascogne littéraire et scientifique*, dont le but était de décentraliser à quelque égard les arts et la littérature. Les rédacteurs n'y réussirent guère, mais je n'oserais dire que ç'ait été leur faute. Ils eurent des torts, il est vrai, mais il reste douteux qu'ils eussent obtenu plus de succès en les évitant. En tout cas, leur pensée était louable, et notre ami, en particulier, y gagna quelque chose pour l'art difficile de régler sa pensée et de diriger sa plume. Il a donné à la *Renaissance*, entre autres articles, deux petits travaux qui ont été tirés à part en brochures très élégantes: *les Livres d'heures* (23 p. in-8°) et *le Chardon, histoire sentimentale* (26 p. in-12 carré). J'ai parlé ailleurs (2) du premier essai avec la sympathie qu'il méritait: mais il y manquait l'unité sérieuse, aussi nécessaire à la plus modeste esquisse qu'au morceau le plus complet, et ce parti pris de digressions complaisantes se faisait ressentir jusque dans le style trop dépourvu de fermeté. Il y avait, sous ce dernier rapport, un progrès évident dans le conte dont j'ai transcrit le titre, et dont certains détails sont très réussis; malheureusement, ce récit, outre qu'il était assez peu moral au fond, accusait des sources trop diverses d'inspiration. Pour trouver l'auteur dans la pleine possession de ses facultés, il fallait lire quelqu'un de ses petits articles de critique littéraire ou ar-

(1) 1864, Paris, A. Aubry. 24 p. in-12. Voy. *Revue de Gasc.*, t. v, p. 530.
(2) *Revue de Gasc.*, t. vi, p. 198.

tistique. Je cite, pour ceux qui n'y peuvent recourir — et ils sont nombreux sans doute, le recueil de la *Renaissance* ne doit pas être commun, — quelques lignes seulement d'un compte-rendu des contes de Perrault continués par Trimm :

Vous savez que Perrault avait soixante-neuf ans quand il emprunta les contes à ma mère l'oie et qu'il arrangea pour son fils cet admirable recueil qui nous charmera toujours; mais vous ignoriez sans doute que le bon vieillard, un soir de l'an de grâce 1703, s'endormit sur son manuscrit, tenant la plume entre ses doigts, et que Timothée Trimm, abusant du sommeil de Perrault, vient de tenter de lui dérober son trésor. Nous croyons devoir hautement signaler cette mauvaise action aux bébés et aux nourrices, afin qu'ils demandent que l'on chasse le coupable hors du pays enchanté.

Pour justifier son méfait, Trimm prétend que tous les enfants auxquels on raconte le Petit-Poucet disent, après avoir entendu ce mot charmant : Encore !

Nous nous permettrons de faire remarquer à T. Trimm qu'il faut, sous peine de les rendre exigeants et désagréables, savoir quelquefois résister aux enfants, même leur refuser la lune dès qu'ils la veulent.... En réalité, nous avions toujours cru que lorsque les enfants disaient *encore* au conte de Perrault, ils demandaient tout simplement qu'on leur répétât le conte qui venait de les charmer et qui les charmera demain (1)....

Je dois dire à l'éloge de l'esprit de Tarbouriech, si ouvert en tout sens, et parfois trop attentif au bric-à-brac de la curiosité artistique et bibliographique, qu'il se sentit gagner et dominer de plus en plus par cette noble passion que je nommerais la fièvre historique. Les nombreux papiers relatifs à la révolution française qu'il rencontra aux archives départementales lui indiquèrent une veine très neuve et très riche : la Révolution dans les limites du département du Gers. Je n'aurais jamais fini de dire les hésitations, les enquêtes, les lectures, les correspondances, au milieu desquelles se prépara lentement cette œuvre, qui était en pleine venue, quand la mort a tout arrêté. *Pendent opera interrupta....*

Mais je dois donner une idée des résultats acquis, en énumérant les fragments déjà publiés et quelques-uns des matériaux rassemblés et préparés pour d'autres publications.

Am. Tarbouriech avait pris date, en 1866, par un petit travail donné au journal *le Gers*, sur *la Justice révolutionnaire à Auch*, pour compléter les recherches de M. Berriat Saint-Prix, publiées dans le *Cabinet historique* et reproduites ici par la *Revue de Gascogne*. Mais il sentit bien vite le besoin de s'instruire plus à fond, d'embrasser toute l'étendue de son sujet, et, pour cela, de dresser d'abord un inventaire aussi complet que possible des sources impri-

(1) *La Renaissance*, n° 4, 23 janvier, p. 32.

mées de cette histoire. Tel fut l'objet de la *Bibliographie politique du département du Gers pendant la période révolutionnaire* (1), où se trouvent indiqués tous les renseignements publiés sur nos députés et autres hommes politiques, avec renvois aux pages du *Moniteur*, sur l'administration départementale, sur les sociétés populaires, le pouvoir exécutif, les journaux, brochures, pamphlets, arrêtés, affiches-placards, etc. Un homme des plus compétents écrivait à ce sujet à notre ami :

Vos 73 pages peuvent être lues, relues et encore parcourues; il me semble que j'y vois toujours du nouveau et que les sources d'instruction que vous y faites couler sont inépuisables. Je crois que le public ami des études historiques peut vous donner quittance pour tout ce qui regarde l'époque révolutionnaire, article des imprimés.

Toutefois ce précieux essai, l'auteur fut le premier et presque le seul à s'en apercevoir, était défectueux à quelques égards. Les fautes assez graves commises dans la liste même de nos députés furent corrigées dans l'*Annuaire du Gers* de 1867. Mais quand il eut rencontré, dans le fouillis le plus inexploré de nos archives, toute une masse de documents oubliés de l'époque révolutionnaire, le consciencieux archiviste s'aperçut qu'il y avait lieu de préparer une édition très augmentée de sa *Bibliographie*. J'ai sous les yeux un exemplaire interfolié, tout plein d'additions manuscrites qui ne seront peut-être pas publiées de longtemps, mais que l'on pourra du moins consulter aux archives départementales.

En 1868 vinrent les *Cahiers du clergé et du tiers-état de la sénéchaussée d'Auch en 1789* (2), par où devait naturellement s'ouvrir notre histoire révolutionnaire. Ici, Am. Tarbouriech mérita le reproche, non-seulement d'avoir supprimé des discours de circonstance toujours curieux comme témoignage de l'esprit du temps, mais encore d'avoir abrégé les textes si essentiels qu'il publiait.

En revanche, il n'y a pas de reproche grave à faire à sa publication de 1869, la plus importante de toutes celles qui garderont son nom : *Histoire de la commission extraordinaire de Bayonne d'après les documents originaux* (3). C'est moins une histoire qu'un extrait

(1) Paris, A. Aubry, 1867, in-8° de VI-74 p. Voyer *Revue de Gasc.*, t. VII, p. 245.

(2) 32 p. in-8°. Voy. *Revue de Gasc.*, t. IX, p. 187.

(3) Auch, impr. Foix; Paris, libr. J. Baur et Detaille. Tiré à 100 exempl. In-8° de XII et 99 p. — La *Revue de Gascogne* a trop tardé à parler de ce travail; l'extrême indulgence de notre ami supportait sans plainte ces délais vraiment excessifs. Du reste, nous avons fait connaître l'honorable distinction accordée l'an dernier à cette publication, en éditant le rapport de M. Bladé. Voir notre tome X, p. 546.

fort détaillé des documents eux-mêmes. Mais quoi de plus émouvant, en pareille matière, que les pièces officielles, avec leur inattaquable authenticité et leur brutale éloquence? Le rapporteur, ici, n'a vraiment d'autre inquiétude que de tout découvrir et de tout montrer. Il s'en acquitte en trois études d'un intérêt à peu près égal et qui d'ailleurs se complètent mutuellement. C'est d'abord *la Commission extraordinaire, à Auch,* c'est-à-dire, après l'attentat contre Dartigoeyte, cause première de tout le mal, les jugements et les exécutions des neuf personnes guillotinées à Auch les 26 et 27 germinal, avec le récit du bourreau et de plusieurs autres témoins. C'est en second lieu l'*Affaire Delong*, une des neuf victimes, mais qui fut exécutée sans jugement écrit, et qui a laissé d'ailleurs de précieux détails sur son arrestation et son cachot. C'est enfin le *Procès de la Commission*, avec les curieux interrogatoires des juges accusés à leur tour et que délivra l'amnistie du 4 brumaire an IV.

On comprend l'intérêt d'une publication pareille. Les idées personnelles de l'auteur ne sont à peu près pour rien dans l'impression très vive que laisse cette lecture. Ce n'est pas qu'elles ne se révèlent suffisamment. Il est clair que l'auteur est animé d'un sage libéralisme, « trop sincère, a fort bien dit M. Bladé, pour être bruyant. » Il est également clair que toute violation de la justice et de l'humanité le trouve inflexible. Mais il suffit de copier ici sa conclusion :

Le lecteur, qui a bien voulu nous suivre dans tous les détails de cette longue et douloureuse affaire, nous demandera peut-être notre jugement sur les événements que nous venons de relater. L'opinion publique répondra pour nous : A Auch, les taches de l'échafaud de germinal ne seront jamais effacées; l'ombre de ces neuf victimes réparaîtra sans cesse! — Puissent ces tristes pages de notre histoire locale, empruntées aux documents eux-mêmes, servir de leçon aux contemporains, et puissent-elles être en même temps un profond sujet de méditation pour l'avenir!...

Am. Tarbouriech avait donc publié le plus dramatique épisode de notre histoire révolutionnaire. Mais, en préparant ce beau travail, il avait réuni les éléments de plusieurs autres chapitres de cette histoire. Il résolut de les travailler l'un après l'autre, toujours en laissant parler, autant que possible, les documents originaux, et sans établir un lien entre les divers fragments. Cela le mettait à l'aise pour étendre ou resserrer telle ou telle partie et pour taire ce que ses recherches n'auraient pu atteindre ou éclaircir. Il aspirait moins à réaliser un plan historique qu'à fournir de bons matériaux tout

classés et tout discutés. Que n'a-t-il pu mener à fin cette œuvre modeste, mais d'autant plus méritoire et utile !

L'ensemble de ces fragments devait défrayer au moins un volume in-8° sous le titre de *Curiosités révolutionnaires du Gers*. Trois seulement ont été imprimés et forment ensemble 102 pages. Je dois en dire quelques mots.

I. *Une Bastille de Palloy.* — Entrepreneur des démolitions de la Bastille en 1789, le patriote Palloy adressait, moyennant finance, aux diverses municipalités, de petites Bastilles en plâtre et des pierres de la vieille forteresse, ornées d'inscriptions politiques. Ce double envoi, fait à Auch, est déposé encore aujourd'hui dans une pièce du local de nos archives départementales, et M. Tarbouriech donne là-dessus tous les détails désirables. Il aurait pu joindre aux notions un peu pâles qu'il fournit sur la célèbre prison d'Etat quelques traits provinciaux, ne fût-ce qu'en rappelant notre compatriote, M. de Besemeaux, l'un de ses gouverneurs les plus connus.

II. *Le procès de l'Archevêque d'Auch.* — M. de La Tour du Pin Montauban fut dénoncé, dès le 15 novembre 1790, par un membre de l'Assemblée du département du Gers, comme réfractaire à la loi de la Constitution civile du clergé. D'où une lutte, acharnée et haineuse de la part de quelques clubs, tempérée par l'estime de la part de l'autorité, contre le vénérable archevêque, qui dut, au printemps de 1791, passer en Espagne. Les détails officiels de cette double opposition sont extraits avec le plus grand soin par notre laborieux archiviste. On peut lui reprocher seulement, malgré son estime avouée pour un prélat qui défendait pied à pied la liberté des consciences catholiques, son espèce de respect religieux pour la légalité : défaut évident de principes nettement arrêtés sur ces points délicats, mais essentiels; peut-être aussi influence du milieu administratif sur une nature d'ailleurs si honnête.

III. *Paul-Benoît Barthe, évêque constitutionnel du Gers.*—C'est le plus considérable et le plus neuf de ces trois fragments. Le personnage, assez peu estimable à plusieurs égards, qui en est l'objet, a tenu quelque temps une place importante dans notre pays agité par la révolution, et, au seul point de vue psychologique, c'est une piquante étude que celle de ces pauvres transfuges du saint bercail dans les jours de lutte suprême. Cependant rien n'avait paru d'un peu complet sur l'épiscopat de l'abbé Barthe, qui s'éteignit à Auch le 25 décembre 1809, à l'âge de 72 ans, dans l'obscurité de la vie privée. Les nombreux documents sur ce curieux sujet, analysés pour la pre-

mière fois par Am. Tarbouriech, constituent donc une révélation du plus vif intérêt. J'aurais seulement à répéter les mêmes réserves que j'exprimais tout à l'heure. Je sais même que certaines appréciations, ou du moins quelques mots inexacts et fâcheux de cette intéressante étude, ont blessé des lecteurs respectables. Mais je puis répondre que ce fut contre l'intention de l'auteur, qui avait coutume de solliciter et d'accueillir mes corrections sur ces détails où il se sentait trop peu sûr; une cause accidentelle l'en empêcha cette fois, mais il me fit promettre de rédiger de mon côté un travail sur Barthe, qu'il devait annexer au sien dans le même volume.

Ici finit la partie imprimée des *Curiosités révolutionnaires du Gers*. Joignons-y une publication assez analogue et très bonne à consulter pour l'histoire et l'archéologie, l'*Inventaire de Sainte-Marie et les archives du chapitre d'Auch en 1790*, édité en deux parties dans les *Annuaires du Gers* de 1869 et 1870, mais dont il n'y a pas eu de tirage à part. Et hâtons-nous de donner quelque idée des autres fragments d'histoire révolutionnaire, des plus curieux du moins, dont notre ami avait seulement réuni les matériaux.

1. *Internat des Basques dans le Gers*, appendice à l'histoire de *la Commission extraordinaire de Bayonne*. Un arrêté de Pinet et Cavaignac du 3 mars 1794 frappa douze cent trente-quatre habitants des pays basques et surtout des « communes infâmes de Sare, d'Itsassou et d'Ascain, » qui furent « enlevés de leurs domiciles et conduits à une distance au moins de vingt lieues. » 247 furent internés dans le département du Gers. De nouveaux commissaires, Baudot et Delcher, mirent fin à leur exil le 1er octobre de la même année.

2. *Le Vandalisme dans le Gers pendant la période révolutionnaire*. Notre ami a réuni sur ce point des renseignements assez nombreux : arrêtés relatifs à la destruction des signes et monuments de féodalité, brûlement de papiers, dispersion des bibliothèques, etc.

3. *La Société montagnarde d'Auch et les Sociétés populaires du département*. Sous ce titre sont classées quelques notes et un bon nombre de documents imprimés ou manuscrits. Le plus important de tous, le Registre de la Société montagnarde, n'était plus dans notre pays; il appartenait à M. Is. Panifous, propriétaire à Carbonne (Haute-Garonne). Am. Tarbouriech, qui en avait retrouvé la trace et qui l'avait étudié par lui-même, en fit décider l'acquisition par le Conseil général (session de 1869), en prévenant que ce registre renfermait les discours de Dartigoeyte, qui, pendant dix-huit mois, dirigea le mouvement révolutionnaire à Auch; la tentative du 17 germinal

dirigée contre lui; la dénonciation à la Convention du jugement du tribunal criminel d'Auch dans l'affaire du comte de Barbotan, qui devait bientôt être exécuté à Paris; enfin, les principaux faits de la période révolutionnaire jusqu'à l'impression produite par la réaction thermidorienne.

4. *Les fêtes révolutionnaires.* Notes et documents fort riches sur les fêtes de la fédération en 1790, les fêtes civiques et décadaires, les plantations d'arbres de la liberté, les représentations théâtrales, etc.

5. *Les représentants du peuple en mission dans le Gers.* Sous ce titre sont rangés quelques renseignements sur Dartigoeyte, Ichon et Cavaignac. Toutes les biographies étaient inexactes relativement aux lieux de la naissance et de la mort des deux premiers. C'est Mugron (Landes) pour Dartigoeyte, et Genissac (Gironde) pour Ichon, ex-supérieur du collége de Condom, ex-conventionnel, décédé en 1837.

6. *Les victimes du Gers devant le tribunal révolutionnaire de Paris,* an II. Voici leurs noms : Le comte de Barbotan et J. Nègre (de Lavardac), son fermier à Juliac; B. Derat (de Savignas?), ancien tailleur; Tursan d'Espagnet (de Ladevèze); le comte de Polastron, père de Mme de Polignac; M. de Larroquau, de l'Isle-Jourdain; J.-A. de Rouillan, seigneur de Montaut; A.-J.-B. Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse; A.-T. de Belloc; J.-F. Pérès, du Brouilh, exécuté sans jugement écrit. Tous les documents nécessaires pour la rédaction de ce fragment paraissent réunis.

7. *Les Insurrections dans le Gers.* Documents imprimés et manuscrits du plus haut intérêt. Les mouvements contre-révolutionnaires de l'an VII (1799) ont laissé peu de souvenirs parmi nous; ils constituent cependant un des plus curieux épisodes de notre histoire révolutionnaire. Je ne puis m'empêcher, pour faire désirer la publication de l'ensemble, d'en détacher ce bout de lettre adressé par Bernadotte à l'administration cantonale de Gimont, après les combats de *la Sardine* et de *Clermont :*

J'ai vu avec plaisir, citoyens, la conduite républicaine que les habitants de votre canton ont opposée à l'insurrection royale.

Votre conduite est d'autant plus digne d'éloges que le canton s'est trouvé entouré partout du feu de la révolte. Il était beau de rester fermes au milieu de la défection générale et cette gloire est la vôtre. Mais il était plus beau d'attaquer en petit nombre des ennemis nombreux et cet honneur vous appartient encore.

Recevez, et transmettez aux habitants de votre canton, les témoignages de mon estime. Salut et fraternité.

Je ne fais qu'indiquer une foule de notes sur les *Journaux du Gers* depuis la révolution jusqu'à nos jours; sur les *émigrés* de notre département; sur nos députés et hommes illustres, etc., etc.

On voit que notre laborieux archiviste avait de la besogne taillée pour bien longtemps. Du reste, tout embarras d'affaires domestiques avait cessé pour lui depuis peu. Son cousin du côté maternel, M. Jules Canonge, poète et critique nîmois fort apprécié, mort en 1869, l'avait fait son principal légataire. Cet héritage achevait de le mettre en possession de la pleine aisance si précieuse au chercheur et à l'érudit. Il se voyait en même temps propriétaire d'une abondante et remarquable collection d'objets d'art et de curiosité, et le Musée-Canonge ne pouvait tomber en meilleures mains. Dès son retour à Auch, il n'eut d'autre souci que de trouver un emplacement favorable pour y disposer ses richesses, jointes à celles que lui-même avait acquises en plusieurs années de recherches ardentes et quelquefois heureuses. Mais les soins qu'il se donna dans cet emménagement, qu'il ne put même achever, précipitèrent sa fin que rien, malgré l'extrême délicatesse de sa santé, ne faisait prévoir si prochaine.

Ainsi périssait, en herbe et en fleur, toute une moisson qui paraissait assurée, de nobles jouissances et d'utiles travaux. Cette triste perspective, parfois entrevue, effrayait l'excellent travailleur. Il lui semblait, malgré tout, que son œuvre historique, à peine ébauchée, devait arriver à son couronnement. Dieu ne l'a pas voulu! Et cependant, Amédée Tarbouriech aura fait assez pour mériter de vivre dans le souvenir reconnaissant de ses compatriotes et de tous les esprits soucieux de notre histoire provinciale. Plusieurs de ses travaux modestes peuvent être regardés comme définitifs, et ils seront assurément consultés et cités par nos futurs annalistes. L'extrême réserve qui lui interdisait les vastes entreprises et les jugements absolus l'a préservé des avortements et des erreurs par où tant d'autres, moins modestes, ont fini. Son œuvre est solide dans ses humbles dimensions, et elle restera.

Il a d'ailleurs, dans la mesure de ses forces et dans les limites de son influence, imprimé de salutaires impulsions. Je ne puis croire que son initiative spéciale pour l'étude de la révolution française dans notre pays ne suscite pas d'autres recherches. Je sais du moins que son zèle de propagande artistique et littéraire, qui parfois faisait sourire, finissait toujours par gagner toutes les adhésions. C'est ainsi que, le plus jeune d'entre nous, il eut cependant, voilà deux ans passés, la part la plus active à l'organisation nouvelle de notre *Société histo-*

rique de Gascogne et anima nos modestes séances de plus d'observations et de projets utiles que pas un autre.

Si les circonstances nous permettent de reprendre le cours de nos travaux, certes nous ressentirons vivement l'absence de ce collaborateur si sympathique et si dévoué. Mais du reste il a laissé, pour ainsi dire, les mêmes regrets à tous ceux qui l'ont connu. Ce qui le distinguait entre tous, c'était moins encore son aménité de caractère, son exquise politesse, qualités pourtant assez rares dans notre société démocratique, que la bienveillance sincère, affectueuse, dévouée qu'il portait dans ses relations. Dans mes longues conversations avec lui, je ne me souviens pas d'avoir entendu sortir de sa bouche un mot qui trahît une préoccupation égoïste ou un sentiment de jalousie.

Bon et doux envers tous, il fut calme et résigné devant la souffrance, je dirais devant la mort, si elle ne lui avait été cachée presque jusqu'à la fin par l'illusion qui accompagne d'ordinaire l'affection qui l'a tué. Cependant, sur l'avis de ses amis, il mit ordre à ses affaires du temps et de l'éternité, avec l'attention exacte et scrupuleuse qui était dans son caractère et dans ses habitudes. Il sut, dans l'expression de ses dernières volontés, reconnaître d'humbles dévoûments domestiques et marquer son attachement inviolable à de vieilles amitiés. Mais il tint à prouver spécialement son affection à sa ville natale, qu'il nomma sa légataire, et à laquelle il transmit sa maison et ses objets d'art et de curiosité, pour devenir le commencement d'un musée qui conserverait son nom et sa mémoire. Puissent ces dispositions, sur lesquelles il n'a pas encore été prononcé, être accomplies dans la plus large mesure, pour le bien de tous ! Puisse le dépôt d'archives qui avait une si large part de ses plus intimes préoccupations passer en des mains dévouées et soigneuses comme les siennes (1) !

Quant aux intérêts de son âme, il les régla, avec la foi retrouvée de sa pieuse enfance, par le ministère d'un prêtre affectueux et dévoué, dont j'ai recueilli le témoignage ému comme la plus précieuse des consolations. Il s'éteignit, la prière à la bouche, à 10 heures du matin, le jour des Morts, 2 novembre 1870.

LÉONCE COUTURE.

(1) Ce dernier vœu est déjà exaucé s'il est vrai, comme on me l'assure, que M. Bruno Dusan est nommé archiviste du département du Gers. — On connaît la compétence paléographique et les goûts studieux du savant directeur de la *Revue archéologique du Midi*.

RÉPONSES.

38 (*bis*) (1). D'une épigramme de St-Amand contre un auteur gascon.

(Voyez la QUESTION, p. 531.)

Trois noms nous semblent pouvoir vraisemblablement, sinon véritablement, remplacer le nom décidément inadmissible de Vital d'Audiguier, comme faisant le sujet de l'épigramme de Saint-Amand contre un auteur gascon, rapportée par M. Tamizey de Larroque, dans la 38e question du tome XI de la *Revue de Gascogne* (livraison de novembre 1870) :

1. Celui de Georges de Scudéry, qui écrivait entre 1629 et 1667;
2. Celui de Gauthier de la Calprenède, dont les productions sont comprises entre 1635 et 1663;
3. Le nom de Savinien Cyrano de Bergerac, lequel a vécu de 1619 à 1655.

En effet, ces trois auteurs étaient *méridionaux*, c'est-à-dire *gascons* pour un homme du nord de la France comme Saint-Amand, natif de Rouen.

Tous trois étaient de grands bretteurs, et de plus braves, ce qui ne va pas toujours ensemble.

Tous trois, avec de grandes prétentions littéraires, avaient cependant plus à cœur encore d'être tenus pour des hommes d'épée, comme le prouvent plusieurs de leurs préfaces.

Néanmoins, après un échange de souvenirs et d'idées entre M. Léonce Couture et moi à ce sujet, nous croyons pouvoir rattacher à une préface de Scudéry, par préférence, l'expression relevée par Saint-Amand : « Dit qu'il tranche sa plume avecque son épée. »

A l'appui de notre opinion, nous citerons le passage des *Grotesques* de M. Théophile Gautier, où notre contemporain appelle Scudéry « un vrai mâche-laurier *qui taille sa plume avec sa rapière.* »

Malheureusement, n'ayant pas les pièces du procès entre les mains, nous ne pouvons offrir à M. Tamizey de Larroque que le résultat de nos conjectures, aux lieu et place d'une certitude, avec l'espoir de le mettre sur la trace de la vérité.

C.-Hippolyte MASSON.

40. De la légende de saint Luper, patron d'Eauze.

(Voyez la QUESTION, p. 532.)

Il faut d'abord reconnaître que l'abbé Monlezun a singulièrement embrouillé les choses dans le passage cité de son *Histoire de Gascogne*. Bosquet, évêque de Montpellier, publia dans son *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus* (Paris, 1633, in-8°) la légende latine de saint Luper, qui a été réimprimée depuis dans les Bollandistes (jun. t. v, p. 349). Il l'avait extraite lui-même d'un *Vitæ sanctorum*, manuscrit appartenant à l'abbaye de Berdoues, près Mirande.

(1) C'est par erreur que le n° 38 a été mis au lieu de 39 à la première question de notre livraison de novembre. Il est vrai que cette erreur répare une omission : 29 a été omis entre 28 (p. 200) et 30 (p. 248). — L. C.

Bien entendu qu'il n'y a pas là une raison suffisante d'attribuer aux Bernardins de ce monastère la moindre part dans la rédaction de cette légende, que l'*Histoire littéraire de la France* rapporte par conjecture au xᵉ siècle. — Où est aujourd'hui le volume manuscrit qui a fourni à Bosquet le texte en question? Je ne sais, mais j'ai écrit dans le temps (*Revue d'Aquitaine*, t. IV, p. 261) que ce pouvait être un énorme in-folio déposé aujourd'hui à la bibliothèque Richelieu, nº 5306 du fonds latin. En tout cas, ce volume est certainement venu de notre province, puisqu'on y trouve aussi les légendes de saint Orens, de saint Geny, de saint Victor et de sainte Couronne, etc.

J'ai eu encore la chance de rencontrer le texte français que l'abbé Monlezun a eu sous les yeux et dont il n'a aucunement fait connaître la vraie origine. Il se trouve dans un *Recueil* de pièces tant imprimées que manuscrites formé au dernier siècle et déposé aujourd'hui à la bibliothèque de la ville d'Auch (manuscrits nº 67). C'est un cahier de 22 p. in-4º, d'une écriture du commencement du XVIIᵉ siècle assez serrée, ayant pour titre : *La vie de saint Luperc martyr de la ville Deause en Gascoigne appellé du vulgaire S. Louberc*. Le rédacteur de cette *Vie*, où se trouvent textuellement les curieux passages cités par l'abbé Monlezun, est le P. Odo de Gissey, jésuite, comme nous l'apprend une addition faite au titre d'une autre main, mais que nous avons tout lieu de croire véridique. Le P. de Gissey est connu par divers ouvrages d'hagiographie et de piété, publiés au XVIIᵉ siècle, et dont le plus recherché est un *Discours historique sur N.-D. Du Puy* en Velay (Lyon, 1620, in-8º). — Du reste, quoique la légende suivie par le bon jésuite soit très conforme à celle qu'ont publiée Bosquet et les Bollandistes, non-seulement il n'a pu la lire dans ces auteurs qui ont écrit après lui, mais il l'a puisée à une autre source. Il n'a pas consulté le *Vitæ sanctorum* de Berdoues. Il dit lui-même (p. 21) : « J'ai emprunté presque tout ce que j'ai écrit de S. Luperc des livres manuscrits de Bernard Guidonis, evesque de Lodève, gardés en la bibliothèque du couvent de saint Dominique à Toulose. » Il est vrai qu'après le mot *Finis*, qui clôture la p. 21, on lit, d'une écriture beaucoup plus moderne, les deux mots *a Bosqueto*, indication erronée qui explique un peu l'erreur de M. Monlezun.

Ainsi, il y a au moins, sur la vie de saint Luper : 1º la légende latine du xᵉ siècle, éditée deux fois; 2ᵉ la légende de B. de Guidonis, inédite, mais peut-être identique, ou du moins conforme, à la précédente; 3ᵉ la rédaction en français d'Odo de Gissey, inédite, au vol. 67 des mss. de la bibliothèque d'Auch. — Je ferai remarquer que ce volume renferme d'autres curiosités hagiographiques, par exemple des légendes latines de saint Cérat, patron de Simorre, avec une lettre de D. Brugelles sur ce sujet; la *Vie et le martyre de sainte Dode, vierge, escrite par saint Severin, tournée du latin en françois*, par Monsegu, prieur conventuel de l'abbaye de N.-D. de Berdoues, etc. — Je signalerai dans le même volume, à un autre point de vue, une longue et savante lettre d'Oyhenart; des notes généalogiques d'une écriture que j'ai reconnue être celle du P. Montgaillard; la biographie latine de plusieurs de nos archevêques, par le même, etc. L. C.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME.

ARCHÉOLOGIE.

Archéologie chrétienne.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens (F. C.), 210-225.

G

Gaufrure 210
Giron 26
Girouette 211
Glacis ib.
Gloire 212
Godron 213
Gond ib.
Gothique 214
Goujon ib.
Gouttereau (mur) ib.
Gouttière ib.
Gradens ib.
Grecque 215
Griffes ib.
Grille ib.
Grisailles 218

H

Habitacle ib.
Haut-appareil 220
Haute-lice ib.
Hauteur ib.
Hémicycle 221
Herse 222
Historié ib.
Hostie ib.
Houlette 223
Hourdage 224

I

Ichnographie 224
Iconoclaste 225
Iconographie ib.

Les églises romanes de la Gascogne (F. C.), 313-334, 345-360, 413-426, 493-512, 533-545.

Eglise de Peyrusse-Vieille 314
— de Préchac 345
Chapelle d'Agos 348
Ancienne chapelle de Taron 350
Eglise d'Aignan 354
— de Croute 357
Eglise d'Estang 413
— de Valcabrère 421
— de Mouchan 493
— de Sarrancolin 503
— de Montaut (Gers) 533

Sainte-Marie d'Auch, aperçu monographique (F. C.), 437-450.

Deux lettres sur la voûte de Marciac (F. C.), 34-41, 154-177.

Archéologie et épigraphie gallo-romaine.

Moulin à bras gallo-romain (Dr L. Sorbets), 226-228.

Deux inscriptions gallo-romaines (F. C.) 243, 291.

Numismatique et sphragistique.

Un denier inédit d'Aymeri II de Fezensac (G. Degrange), 483.

De la valeur de l'écu-sol (F. C.), 484.

Bulle de plomb de Grégoire XI (Dr L. Sorbets), 229-232.

Beaux-arts.

T. Chrétin, [prétendu] peintre néracais du XVIe siècle (L. C.), 113-117.

Lettres de MM. Samazeuilh et A. Tarbouriech sur Chrétin, 178-180, 232-234.

Anat. Dauvergne, art. nécrologique (A. T.), 246-7.

HISTOIRE.

I. ETUDES PRÉLIMINAIRES.

Ethnographie.

L'Aquitaine au temps de César (A. Castaing), 101-112, 297-312.

§ 4. Des Origines basques en Espagne, 101.
§ 5. De la terminaison *tan*, 297.
§ 6. Du nom des Aquitains, 304.
§ 7. Les Aquitains, 309.

Géographie historique.

Roncevaux et la chanson de Roland, par M. Fr. St-Maur (L. C.), 382-3.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire provinciale.

La succession d'Isabelle d'Armagnac, procès du XVIe siècle (G. Bascle de Lagrèze), 201-209.

Etude sommaire sur les anciens fors de Béarn, par M. Blandin (C. H. Masson), 287-9.

Histoire municipale.

Valence-sur-Baïse et ses alentours (Denis de Thézan), 389-405. 468-82, 513-26, 546-67.

I. Valence-sur-Baïse, 389, 468.
II. Fiefs et familles des environs de Valence, 513, 546.

Monographie de Matuvezin, par M. A. Curie Seimbres (L. C.), 44.

Notice sur Hautesvignes et *sur Sainte-Livrade*, par M. Tamizey de Larroque (L. C.), 44-5.

Biographie.

Un aventurier gascon du XIVe siècle (L. C.), 406-12.

Le marquis H. de Galard Terraube (C. de Ladoue), 97-100.

Nécrologies : P. S. Dumon, Aug. Vielle, etc., 141-2; — Persil, G. Degrange, 384, — M. de Ladoue, 527.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire monastique.

Le Prieuré de Saint-Orens d'Auch (F. C.), 73-88, 118-24, 272-86.

XXXVI. Depuis la Sécularisation définitive jusqu'à la nouv. liturgie auscit. (1753), 73.

XXXVII. Depuis 1753 jusqu'aux modifications des églises de St-Orens (1772), 82, 118, 272.

XXXVIII. Depuis 1772 jusqu'aux dernières sépultures autorisées dans nos églises (1778), 274.

XXXIX. Depuis 1778 jusqu'à la mort du prieur Radonvilliers en 1789, 281.

Essai sur l'abbaye de Gimont. Avant-propos (R. Dubord), 427-31.

Biographie.

Mgr Laurence, évêque de Tarbes (L. C.), 50-5.

Mgr Gerbet, par M. l'abbé de Ladoue (L. C.), 134-7.

L'abbé Lalanne, par M. l'abbé Larrieu (L. C.), 432-5

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Philologie.

Girard de Roussillon, traduit pour la première fois (P. Meyer), 149-53.

Lettres (de M. Cénac Moncaut) *à MM. G. Paris et Barry* (L. C.), 42.

Sur deux brochures de M. Paul Meyer et sur la *Revue des langues romanes* (L. C.), 188-91.

Brochures de MM. Boudard et d'A.... sur les *Etudes Basques* de M. Bladé (L. C.), 191-5.

Biographie, études littéraires.

De la villula d'Ausone, par R. Dezeimeris (L. C.), 42.

Guy du Faur de Pibrac, par G. Colletet (T. de L.), 56-72, 125-134. — Appendice, p. 249-71.

1. Trois lettres inédites de Pibrac, 249.
2. Pibrac et Marguerite de Valois, 253.
3. Quelques citations sur Pibrac, 262.
4. D'une nouvelle édition à donner des *Quatrains*, 268.

Les poèmes de Du Bartas et l'orthodoxie (L. C.), 451-67, 485-92.

Lettre à M. T. de L. sur Du Bartas (H. Masson), 89-90.

Fezedé, curé de Flamarens, et les cantiques gascons en Lomagne (L. C.), 361-81.

Frédéric Bastiat (L. C.), 5-33.

Amédée Tarbouriech (L. C.), 568-80.

Bibliographie.

Cours de théologie, par l'abbé d'Arlan de Lamothe (J. Desbons), 235-9.

Les Echos du Pas de Roland, par M. Dasconaguerre; *Le Curé de village*, par ...; *Siréna*, par O'minot-son; *Causerie sur la femme*, par Du Poey (L. C.), 91-5.

Bulletins littéraires périodiques (Paul Tallez), 144-7, 244-5, 293-6, 528-30.

V. DOCUMENTS INÉDITS.

Statuts gascons de la confrérie du Saint-Sacrement à Touget (R. Dubord), 335-41.

Le mois d'avril 1595 d'après une note contemporaine (Dr Desponts), 178-80.

APPENDICE. — Travaux de la Société.

Liste des membres titulaires en janvier 1870, 48.

Séance de février, 138; — de mars, 239; — d'avril, 241; — de mai, 289; — de juin, 342.

Questions et réponses.

18. Patrie de Bernard de Sédirac, arch. de Tolède. Réponse (L. C.), 436.

19. Patrie de Chicot. Réponse (T. de L.) 842.

21. Date de la mort de Roussel. Réponse (P. Raymond), 46.

22. Evêché de Marmande. Réponse (T. de L.), 48.

23. Deux avocats gascons du xvie siècle (T. de L.), 47.

24. Un sauteur basque (*id.*), *ibid.*

25. D'un mémoire inédit de Bossuet, év. de Condom (H. Dupuy) 95. Réponse (L. C.), 96.

26. Voyage à Jérusalem de Ph. de Montaut (T. de L.), 147.

27. D'une harangue d'Arnaud de Pontac (T. de L.), 147.

28. D'un mémoire du Dauphin, fils de Louis XIV (L. C.), 200.

30. Marcassus et *Orasie* (T. de L.), 248.

31. Billet d'un évêque de Bayonne (*id.*), *ibid.*

32. Documents sur saint Vincent de Paul (*id.*), 296.

33. Un ms. sur les antiquités de Lectoure (*id.*), *ibid.*

34. D'un mémoire inédit de B. de Lamezan (H. Masson), 344. Réponse (P. Laplagne-Barris), 385.

35. Sur deux mots de Henri IV (T. de L.), 385.

36. L'évêque Marre et Math. Almandin (*id.*), *ibid.* Réponse (L. C.), 388.

37. D'un mémoire ms. sur la Généralité de Montauban (L. C.), 435.

38. Un poète de Dax du xvie siècle (T. de L.), 436.

38 (*bis*). D'une épigramme de Saint-Amand (*id.*), 531. Réponse (H. Masson), 581.

39. Un gascon biographe du Tasse (L. C.), 531.

40. Légende de S. Luper (AA), 532. Réponse (L. C.), 581.

AVIS A MM. LES ABONNÉS.

MM. les abonnés sont priés d'envoyer le montant de leur abonnement pour l'année 1871, en un mandat de 6 fr., à M. Félix Foix, éditeur et administrateur de la *Revue de Gascogne*, à Auch.

AUG 1 1 1936